HANDBOUND
AT THE
UNIVERSITY OF
TORONTO PRESS

(40)
I
3743

REVUE
HISTORIQUE

REVUE HISTORIQUE

Paraissant tous les deux mois.

Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia.
CICÉRON, *de Orat.*, II, 15.

TRENTIÈME ANNÉE.

TOME QUATRE-VINGT-NEUVIÈME

Septembre-Décembre 1905.

80657
17/10/06

PARIS
FÉLIX ALCAN, Éditeur
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN
1905

D
1
R6
t. 89

JEAN-JACQUES ROUSSEAU

ET

LES AFFAIRES DE GENÈVE.

LA CONDAMNATION.

Parmi les vingt-cinq membres du Petit Conseil qui gouvernait Genève au moment où parurent coup sur coup le *Contrat social* et l'*Émile*, plusieurs étaient des hommes distingués ou même éminents, rompus au maniement des affaires publiques. Tels étaient, entre autres :

Pierre Mussard, syndic pour la troisième fois, professeur honoraire de droit naturel et de droit public, conseiller d'État en 1735, puis secrétaire d'État pendant onze ans. C'est lui qui a négocié avec le gouvernement français la restitution des sommes autrefois prêtées à Henri IV et signé le traité de Turin en 1754[1]. Il est, — probablement sans le savoir, — cousin au huitième degré de Rousseau[2]. Grand travailleur et fort instruit, il a donné une preuve certaine de son libéralisme en assistant à une représentation de *Sémiramis* à Châtelaine[3].

Michel Lullin de Châteauvieux, dix fois syndic, en ce moment Seigneur-Lieutenant. — Il s'est occupé de questions industrielles et agricoles, qu'il a étudiées dans la pratique, sur lesquelles il a publié deux ouvrages estimés. Il a travaillé dans les ateliers, appris dix-huit professions, inventé un semoir qu'il a décrit. C'est un de ces hommes actifs, utiles, entreprenants, dont l'expé-

1. Né en 1690. — Voy. A. de Montet, *Dictionnaire biographique des Genevois et des Vaudois*. Cf. C. Borgeaud, *l'Académie de Calvin*. Genève, 1900, in-4°, p. 512 et suiv.

2. Communication de M. Eug. Ritter.

3. Gaberel, *Voltaire et les Genevois*. Genève, 1857, 2e éd.

rience et la raison doivent rendre de grands services dans un Conseil. On le compare à Cincinnatus[1].

Jean Cramer, professeur de droit civil et naturel à l'âge de vingt-deux ans. — Il a enseigné avec éclat pendant quinze années, avant de revêtir des fonctions publiques. Sa *Correspondance* avec le sénateur bernois Bonstetten et ses *Memorie recondite* (inédits l'un et l'autre) témoignent d'un jugement très solide et d'un sens politique remarquable en nous renseignant avec précision sur les événements auxquels il fut mêlé[2].

Jean-Louis Saladin, quatre fois syndic, trois fois premier syndic. — Il a représenté l'électeur de Hanovre à la cour de Versailles, contribué à amener la médiation de 1738, joué un rôle important dans la direction de la Compagnie des Indes, travaillé avec Mussard à la négociation du traité de Turin. C'est l'homme des grandes affaires. C'est en même temps un lettré, qui a fréquenté Montesquieu, le président Hénault, Fontenelle, et même publié en latin une dissertation *De Pluritate mundorum*[3].

François-Henri Tronchin, cousin du docteur et du procureur général, moins brillant qu'eux, moins riche aussi, mais dilettante intelligent, de beaucoup de clairvoyance, grand ami de Voltaire et, à l'occasion, son homme d'affaires : « Moins un type original qu'un exemplaire assez banal de toute une catégorie de ses contemporains, gens du monde frottés de philosophie, dont l'horizon était limité aux confins de la société très policée, très artificielle dans laquelle ils se mouvaient[4]. »

Jean Jalabert, Français d'origine, tour à tour professeur, pasteur, bibliothécaire, dont l'activité d'esprit abordait toutes les sciences, qui enseigna les mathématiques après la physique, puis la philosophie, fut membre correspondant de l'Académie des sciences de Paris, membre d'autres académies étrangères et publia de nombreux ouvrages scientifiques. Collectionneur en plus, trouvant du loisir pour rassembler des médailles et des curiosités. En ce moment, outre ses occupations personnelles, il surveille l'impression des *Œuvres* du président de Brosses, qui se poursuit à Genève. C'est un esprit très éclairé, très libéral, guidé

1. Né en 1695. — Voy. Senebier, *Hist. litt. de Genève*, III, 173-178; de Montet, *Dictionnaire*.

2. Né en 1701. — C. Borgeaud, *l'Académie de Calvin*, *passim*.

3. Né en 1701. — Voy. Senebier, III, 280-285; de Montet, *Dictionnaire*.

4. H. Tronchin, *le Conseiller François Tronchin et ses amis*. Paris, 1875, in-8°. — Il était né en 1704.

dans ses recherches par un ardent amour de la vérité, très pacifique en même temps, craignant les troubles et cherchant volontiers à les prévenir ou à les apaiser[1].

Jean-Louis Dupan, conseiller déchargé, dont la correspondance avec les époux de Freudenreich, qui se trouve dans les archives du château de Monnaz, nous livre bien des détails piquants sur les polémiques qui allaient bientôt commencer.

Les autres membres du Petit Conseil appartenaient tous à ces familles qui, depuis plusieurs générations, détenaient le pouvoir et se partageaient les fonctions publiques. C'étaient des Turrettini, des Pictet, des Fatio, des De la Rive, des Chapeaurouge, des Sartoris, etc. A défaut de ces mérites éclatants qui assurent la survivance des noms, ils possédaient des traditions de gouvernement et l'habitude ancestrale du pouvoir. Nés dans une situation privilégiée, ils avaient la volonté de la conserver à leurs descendants, avec une idée plus forte que juste de leurs droits. Confiants en leurs vertus politiques, ils croyaient sincèrement que l'avenir et le salut de la patrie dépendaient du maintien d'institutions dont ils profitaient autant qu'elles, confondant ainsi, de bonne foi d'ailleurs, les intérêts de leur caste et ceux de la République, à laquelle ils se croyaient indispensables parce qu'ils lui étaient dévoués.

Aussitôt que le Petit Conseil fut averti de la publication du *Contrat social* et d'*Émile*, il décida, dans sa séance du 11 juin 1762, de les faire saisir chez les libraires et examiner par les scholarques[2].

Cette saisie fut opérée chez les libraires Philibert, Bardin et Gosse par l'auditeur Frédéric-Guillaume Bonet, qui mit la main sur quarante-huit exemplaires des deux ouvrages. Bardin n'avait pas encore reçu ses exemplaires d'*Émile*. Sommé d'informer qui de droit de leur arrivée, il obéit ponctuellement; on ne lui en enleva pas moins ses exemplaires, sans vouloir d'abord l'indemniser[3] : acte d'arbitraire, dont les adversaires du Conseil devaient plus tard tirer parti. Le 18, sur le rapport de Lullin de

1. Senebier, *Hist. litt.*, III, 126-133; de Montet, *Dictionnaire;* C. Borgeaud, *l'Académie de Calvin*, 568 et suiv. — Jalabert était né en 1712.

2. *Documents officiels et contemporains sur quelques-unes des condamnations dont l'*Émile *et le* Contrat social *ont été l'objet en 1762*, recueillis par Marc Viridet, chancelier du canton de Genève. Genève, 1850, in-8°, 72 p.

3. *Tableau historique et politique des révolutions de Genève*, p. 179, note. Cf. Viridet, p. 12.

Châteauvieux, le Conseil décide qu'il sera délibéré dès le lendemain « sur ce qu'il y a à faire par rapport aux dits ouvrages et par rapport à l'auteur[1] ». M. Eugène Ritter a retrouvé de curieuses notes, malheureusement trop sommaires, qui furent prises sur cette séance et la suivante par un des conseillers[2]. Ces notes témoignent d'un singulier désarroi. Les deux livres incriminés paraissent remplis de « *principes destructifs de tout gouvernement et de toute religion révélée, ... anarchiques, ... particulièrement dangereux pour le gouvernement de la République.* » On déplore que de pareils principes paraissent « sous le nom d'une personne qui se qualifiait de citoyen de Genève ». On veut « en députer », ou pour le moins « en parler au Résident », et faire arrêter la vente des livres à Coppet et à Nyon, où ils se débitent. On donne l'ordre à Sellon, qui représente la République auprès de la cour de France, de déclarer, s'il entend parler du *Contrat social*, qu'on le désapprouve « à tous égards ». Tout cela pêle-mêle, comme il arrive dans une discussion mouvementée, à bâtons rompus. — Les conclusions que lut le procureur général, Jean-Robert Tronchin, vinrent mettre un peu d'ordre dans ce désarroi[3].

Jean-Robert Tronchin[4] est une grande figure, — une des plus oubliées de cette période, une de celles qu'il est le plus difficile de connaître et d'invoquer en raison même de cet injuste oubli. On vantait alors sa profonde science du droit, on admirait ses rapports, on le comparait couramment à Montesquieu. Ses adversaires lui ont rendu justice : Rousseau l'a combattu à armes courtoises et traité avec égards. D'Yvernois estime que, sur un plus vaste théâtre, « il aurait pu développer son génie de la manière la plus avantageuse pour l'humanité », et le compare « à ces liqueurs spiritueuses qui, manquant d'essor, rompent le vase où elles sont enfermées[5] ». De fait, il y a dans

1. Viridet, p. 13.

2. E. Ritter, *le Conseil de Genève jugeant les œuvres de Rousseau.* Genève, in-18, 15 p.

3. D'après les *Extraits des registres du Conseil,* ces conclusions furent présentées dans la séance du 19. D'après les *Notes*, elles auraient été lues dans la séance du 18, avant le rapport de Scholarque. La sentence contre le livre aurait été rendue ce jour-là et complétée le lendemain par celle contre l'auteur.

4. Né en 1710. — Voy. Godet, *Hist. litt. de la Suisse française*, p. 256-257 ; Rossel, *Hist. litt. de la Suisse romande*, II, p. 184-186, et le portrait publié dans l'édition illustrée du même ouvrage. Neuchâtel, 1903, in-4°, p. 386.

5. *Tableau historique*, p. 185.

tout ce qui est sorti de sa plume, comme dans ses portraits[1], je ne sais quoi de réservé et d'exceptionnellement distingué, de hautain, de sévère à la fois et d'élégant, qui annonce une rare supériorité. Ses papiers étant égarés, il est difficile d'analyser son caractère avec sûreté. Cependant, parmi les lettres de lui qui se trouvent dans les archives de Bessinges, il en est une qui permet de le classer parmi les esprits élevés, libéraux et sains. Elle est adressée à Jacob Vernet, à propos de la querelle avec Voltaire, dans laquelle un autre Tronchin[2] était intervenu comme médiateur. L'objet en est le supplice de Servet, dont Voltaire avait traité au ch. 104 de l'*Essai sur les Mœurs et l'Esprit des nations*. Vernet, sans défendre complètement le réformateur, accusait le philosophe de quelques supercheries dans sa manière de rapporter les faits[3]. Jean-Robert Tronchin prend nettement parti contre le fanatisme, et avec une ardeur, une éloquence qui montrent à quel point il était passionné de tolérance dans les actes publics et de loyauté dans la pensée :

... Vous effacerez tant de nuances qu'il vous plaira de l'action de Calvin, elle restera toujours odieuse... Empêcherés-vous qu'il eût eu des disputes avec Servet, que ces disputes ne l'eussent brouillé avec lui, que cependant il ait été son délateur, sa partie et son juge même, puisqu'il se chargea d'extraire des ouvrages de Servet les propositions qui devoient le conduire au bûcher? Si un Jésuite brouillé avec un Janséniste, pour quelques disputes sur la grâce, le déféroit, lui faisoit partie, choisissoit lui-même dans ses livres les endroits les plus hérétiques et que les juges échauffés par cet accusateur se prêtassent à cette manœuvre et fissent brûler vif cet infortuné, toute l'Europe ne frémiroit-elle pas d'horreur, et seroit-on bien receu à vouloir prouver que, du moins, il n'y a point de trahison dans le fait du Jésuite? Pourquoi donc les mêmes choses ont-elles des noms différents? L'action de Calvin étant telle dans le fond, est-il bien consolant de prouver, comme a fait M. de la Chapelle, que ce Lafontaine, l'instrument de Calvin, étoit proposant et non pas cuisinier et d'examiner s'il avoit eu dessein auparavant de faire pendre Servet

1. Il est représenté à la galerie de Bessinges par un crayon en trois couleurs de Liotard, une gravure à la manière noire de Watson, un portrait de Gardelle et des silhouettes; tous ces ouvrages dégagent la même impression de finesse, d'élégance et de distinction.

2. Louis Tronchin, professeur de théologie (1629-1669).

3. Borgeaud, *l'Académie de Calvin*, p. 552 et suiv.

à Lyon ou à Vienne? Non, Monsieur, avouons-le ingénuement, le supplice de Servet est un meurtre. Je le signerai, je fais gloire de penser ainsi. Et plût à Dieu que le corps entier de nos pasteurs le signât avec moi et apprît à toute l'Europe que son respect pour un grand homme et sa reconnoissance pour ses services ne change point à ses yeux la nature de cette action, plus jalouse des droits sacrés de la Religion et de l'humanité que de l'intérêt de sa mémoire...[1].

Cette lettre est de cinq ans antérieure aux événements que nous rapportons[2]; Jean-Robert Tronchin resta toujours fidèle aux principes qu'il y exprime avec une si évidente sincérité. Les troubles qu'il traversa, les violentes attaques et les haineuses calomnies dont il fut l'objet, ne l'empêchèrent point d'y persévérer. Longtemps plus tard, à la veille de la prise d'armes qui devait amener une nouvelle médiation, il écrivait encore, avec le même courage et la même sincérité : « Nous n'avons ni n'aurons jamais l'intention d'être des *tirans*, ... nous désirons seulement n'être point *tirannisés*, avec un gouvernement et une vie tranquille[3]. »

Au commencement de cette année 1762, où nous sommes, le procureur général avait justement prononcé un *Discours sur l'Esprit de parti*[4], dont il ne prévoyait certes pas la prochaine et saisissante actualité. Il y félicitait Genève de l'heureux renouvellement de son gouvernement et de la paix dont elle jouissait. La tranquillité lui semblait « le but de tous les gouvernements[5] »; mais il reconnaissait que, dans une nation libre, elle ne peut être que passagère : « Les peuples soumis au pouvoir illimité languissent dans l'accablement; la liberté se tourmente et se dévore elle-même[6]. » Il y a nécessairement des partis dans une République; aussi longtemps que leur équilibre se maintient, ils ne constituent point un danger pour l'État. Mais l'opposition fatale

1. Arch. de Bessinges, cote 194. — J'exprime ici tous mes remerciements à M. H. Tronchin, qui a bien voulu me signaler cet important fragment et m'autoriser à le publier.

2. 21 septembre 1757.

3. Arch. de Bessinges, cote 173. A Saladin de Crans, 21 juillet 1780.

4. *Deux Discours sur l'esprit de parti*, prononcés par M. Tronchin, procureur général, dans l'assemblée du Conseil des Deux-Cents de la République de Genève. A Neuchâtel, 1764, in-12. Bibliogr. Rivoire, 755. Bibl. de Genève, Cf. 436, vol. II.

5. P. 5.

6. P. 6.

des nobles et du peuple, des riches et des pauvres menace constamment de rompre cet équilibre, et le désordre peut résulter ou des excès des aspirations populaires ou de ceux de l'autorité. Car « il y a une autorité *imprudente* qui se fait sentir lorsqu'il faudroit se faire oublier, qui indispose par ses inquiétudes, qui choque par ses partialités. Il y a une autorité, si j'ose dire, *déréglée*, qui entreprend plus qu'elle ne peut exécuter, qui appelle à son tribunal des actions qui, par leur nature, n'en sauroient ressortir, et qui, voulant prévenir ou corriger de légers abus par de grands coups de force, avertit de se précautionner contre elle[1] ». Naturellement, l'orateur ne suppose pas que le gouvernement de Genève puisse être exposé à de pareils dangers; il conclut que le meilleur rempart qu'il y ait contre l'esprit de parti se trouve dans la sagesse même des pouvoirs publics, et salue les jours de concorde où l'on n'a pas à souffrir de ce fléau. — Ce premier « discours » est un beau morceau d'éloquence politique, d'une grande fermeté de pensée, d'une sévère précision de langage, tout à fait digne d'un esprit libéral, mesuré, clairvoyant et généreux.

Tous ces traits se retrouvent dans les fameuses « Conclusions[2] », qui sont une œuvre de sérénité, sans trace de fanatisme. Tronchin admire en lettré « ces deux livres qui étincellent d'audace et de génie »; mais il voit un danger public dans la propagation de certains de leurs principes et plus encore peut-être dans le mélange qu'il y reconnaît « des vérités sublimes et des erreurs pernicieuses ». Dans le *Contrat social*, il signale surtout, comme un périlleux paradoxe, la tendance de l'auteur à prendre les magistrats appelés à diriger l'État pour des « instruments », — et pour des instruments « que les peuples peuvent toujours changer ou briser à leur gré » : partisan d'un pouvoir stable et personnel, — qui donc alors, à Genève, concevait autrement le pouvoir? — il s'élève avec force contre l'idée de le livrer, selon la proposition de Rousseau, à des « assemblées périodiques » qui prendraient, à des dates déterminées à l'avance, la place du gouvernement et pourraient en changer la forme ou les représentants[3]. — Quant à l'*Émile*, c'est surtout par sa « satire indi-

1. P. 13-14.
2. Viridet, p. 12-19.
3. « Ces assemblées périodiques, expressément prescrites par ces lois et qui rendraient la liberté plus accablante que la servitude même, ne peuvent en être regardées que comme le délire; mais cette liberté extrême est la divinité

recte » de la « religion civilisée » qu'il lui paraît répréhensible. Pour lui comme pour l'universalité de ses compatriotes, et selon l'esprit et la lettre même de la Constitution, la religion et le gouvernement formaient une indivisible unité; jugeant cette unité attaquée par les deux ouvrages, il estime que la justice ne saurait se montrer trop sévère pour eux. Ce point de vue, incompatible avec nos idées actuelles, ne froissait en rien les idées les plus libérales de l'époque : on en aurait trouvé la défense jusque dans le *Contrat social*. Mais en même temps, Tronchin s'attache à établir « que, dans l'état actuel des choses, la sévérité doit se borner aux ouvrages mêmes ». Ici, il se montre singulièrement plus « avancé » que Rousseau, lequel, dans son chapitre *De la religion civile*, proposait de punir de mort quiconque, après avoir reconnu les dogmes établis par le souverain, se serait « conduit comme ne les croyant pas[1] ». Son argumentation, sur ce point, est d'autant plus intéressante que la majorité du Conseil devait l'écarter, et qu'en l'acceptant on eût peut-être évité les troubles qui suivirent. Il estime que Rousseau n'est pas rentré dans ses droits de citoyen, parce que sa réintégration a été « fondée sur le fait faux qu'il n'avait point solennellement renoncé à sa religion[2] »; que ce mensonge, établi par un passage imprudent de l'*Émile*, annule l'acte officiel dont il avait été la base; que, par conséquent, Rousseau, n'étant plus citoyen, ne peut « être condamné par les lois de la cité ». Ses ouvrages, d'ailleurs, n'y ont été « ni composés ni imprimés »; lui-même en est absent depuis fort longtemps, et « il s'agit bien plus de flétrir des ouvrages dangereux que de punir un attentat commis dans un pays étranger et par un homme qui nous était devenu étranger ». A ces arguments, marqués au coin du bon sens et de

de l'auteur, c'est à cet objet qu'il immole les principes les plus sacrés, et, trouvant dans l'Évangile des préceptes qui gênent cette funeste indépendance, une république chrétienne n'est à ses yeux qu'une contradiction dans les termes, la religion qu'un appui pour les tyrannies et les chrétiens que des hommes faits pour ramper dans le plus vil esclavage. »

1. *Contrat social*, IV, 8.

2. En effet, lorqu'en 1754 Rousseau voulut être réintégré dans sa qualité de citoyen de Genève, il déclara qu'il avait quitté Genève *tout enfant* et avait été *élevé* dans la religion catholique, ce qui diminuait l'importance de son abjuration et permit au Consistoire de lui épargner les humiliations qu'on imposait aux renégats avant de leur rouvrir l'Église. Voy. E. Ritter, *la Rentrée de J.-J. Rousseau dans l'Église de Genève*, dans les *Étrennes chrétiennes* de 1884.

l'équité, le procureur général ajoute qu'il ne voit pas « quel tour on pourrait donner à la procédure » qu'on ouvrirait contre Rousseau, c'est-à-dire comment on s'y prendrait pour le poursuivre légalement. Le Parlement de Paris avait pu le décréter de prise de corps; un pareil décret, rendu à Genève, le mettrait « dans la nécessité d'être jugé par contumace à Paris ou à Genève; car, s'il obéit au Parlement, il est impossible qu'il paraisse ici, et, s'il obéit aux citations de Vos Seigneuries, il est impossible qu'il paraisse devant le Parlement ». Tout ce qu'on peut faire, c'est donc de frapper et de supprimer *ses ouvrages*, en se réservant « le droit de le juger s'il se représentait ». Retenu par ces considérations, et, d'ailleurs, n'ayant visiblement aucune envie de pousser à la persécution, J.-R. Tronchin conclut donc à ce que les deux ouvrages incriminés « soient lacérés et brûlés par l'exécuteur de la haute justice devant la porte de l'hôtel de ville comme téméraires, impudents, scandaleux, destructifs de la religion chrétienne et de tous les gouvernements; que, cependant, il soit fait très expresses inhibitions et défenses à tous libraires, imprimeurs et colporteurs d'en vendre, débiter ou distribuer; enjoint à tous ceux qui auraient des exemplaires de les rapporter en chancellerie pour y être supprimés ».

Telles sont ces conclusions. Elles ont valu à J.-R. Tronchin, devant l'histoire, la plus grande part de responsabilité dans la condamnation de Rousseau, qu'il avait tâché d'éviter. Elles lui ont donné devant la postérité comme un air d'inquisiteur, alors qu'il y a fait preuve de la plus grande modération. Elles le posèrent en ennemi personnel de Rousseau, tandis qu'il avait recommandé au Conseil de borner sa sévérité *aux ouvrages mêmes*. Elles le désignèrent aux colères, aux rancunes, à la haine de ceux que l'arrêt, rendu en réalité contre elles, ou en tout cas malgré elles, allait irriter. Et pourtant, le seul reproche qu'on puisse équitablement adresser à leur auteur, c'est de ne s'être pas montré, dans ce morceau destiné à devenir célèbre, un précurseur de la liberté de la presse : autant lui faire un crime de n'être pas né cent ans plus tard.

A la distance où nous sommes de ces événements, nous voyons que les délibérations du Petit Conseil devaient porter sur trois points principaux :

Il fallait d'abord examiner s'il était nécessaire de frapper les deux ouvrages incriminés. Puisqu'on croyait alors qu'il suffisait

de lacérer ou de brûler des écrits pour en arrêter les effets, — préjugé qui survécut plus de deux siècles à l'invention de l'imprimerie, — il est naturel que cette première question ait été résolue par l'affirmative. Les magistrats genevois n'avaient aucune hostilité particulière contre Jean-Jacques. En discutant leurs motifs, nous allons montrer tout à l'heure qu'ils n'en eurent pas d'autres que l'intérêt public, tel qu'ils l'entendaient. Ce fut de la meilleure foi du monde qu'ils jugèrent que la répression s'imposait; il suffit de lire le *Contrat social* et l'*Émile* en songeant aux institutions politiques et religieuses de Genève pour en comprendre les raisons.

Mais cette répression constituait un acte de gouvernement. Or, les actes de cette sorte ne peuvent être examinés à la seule lumière des « principes », parce qu'ils produisent des effets concrets qu'il faut bien prévoir et dont il faut tenir compte, puisqu'aucune force n'en peut arrêter le développement une fois l'impulsion donnée. Le calcul des effets probables de l'arrêt, voilà le second point qui s'imposait à l'examen du Petit Conseil. Ses membres pouvaient prévoir que la condamnation de deux ouvrages si considérables, dont l'auteur était si célèbre et si populaire dans la bourgeoisie, produirait une sensation très profonde; si leur clairvoyance ne les en avertit pas, c'est qu'ils étaient aveuglés par les habitudes d'esprit de leur caste. Indifférents eux-mêmes, par excès de culture, à cette petite chose mystérieuse qu'est le livre, incapables d'en être émus profondément, parce que de telles émotions supposent une fraîcheur de cœur qu'ils ne possédaient plus, ils ne se doutèrent pas qu'il y avait dans leur République, dont la prospérité les réjouissait, une classe instruite, intelligente, ambitieuse, assez jeune et neuve encore pour être susceptible d'admiration, dont un livre pouvait exciter l'enthousiasme, et qui se lèverait pour le défendre. Surtout, ils ne se doutèrent pas que derrière cette classe, avec laquelle ils étaient accoutumés à discuter et à compter, dont le bien-être adoucissait les griefs, qu'on bernait sans trop de peine au prix modique de concessions apparentes, s'avançait la masse démocratique jusqu'alors muette, la foule des Natifs et des Habitants écartés de toute participation au pouvoir, la cohue négligée ou tyrannisée, dont les gros appétits égalitaires s'aiguisaient dans l'oppression. Il ne leur vint pas à l'esprit qu'en livrant à l'exécuteur de haute justice les volumes qui les inquié-

taient, ils en allaient multiplier les forces secrètes par un facteur inconnu ; qu'ils les tiraient des limbes de la théorie, où le caractère abstrait du plus redoutable des deux pouvait les maintenir, pour les introduire dans le règne de l'action, où sans cela ils n'auraient pénétré que lentement; qu'ils en changeaient ainsi les virtualités en puissances effectives, et qu'en voulant les arrêter, ils les forçaient en quelque sorte à l'explosion, comme il arrive avec des gaz qu'on enferme, qu'on comprime et qu'un choc léger délivrera.

Le troisième point à examiner était celui de la légalité de la condamnation. C'était le plus important et le plus délicat. En effet, un gouvernement, soutenu par les faveurs populaires, peut pratiquer l'illégalité à son aise et sans péril : il a pour lui la force du nombre, et les murmures de la minorité mécontente se perdent dans les clameurs de la foule. Au contraire, l'usage de l'illégalité est interdit par la prudence à un gouvernement « resserré », selon l'expression de Rousseau, comme était alors celui de Genève : la voix de la minorité satisfaite est impuissante contre le cri de la foule irritée, et la même force brutale du nombre qui, dans les cas précédents, étouffait la plainte des victimes de l'arbitraire, la soutient ici et lui assure de redoutables revanches. De plus, ce sont toujours des questions de légalité qui fournissent aux mécontents, aux réformistes ou aux révolutionnaires, les moyens d'attaque les plus efficaces. Il est trop difficile, en effet, de réclamer contre l'*injustice :* celle-ci s'introduit jusque dans les lois, où elle se blottit sous le bouclier de leur infaillibilité; pour la détruire ou la réduire, il faudrait une longue besogne; les pouvoirs publics, — d'autant moins pressés de l'entreprendre que l'imperfection des lois augmente leur autorité, — l'éludent sans peine par des promesses, des atermoiements, des demi-concessions, des mensonges, des lenteurs qui refroidissent le zèle des réclamants; et d'ailleurs, la justice est une catégorie toujours discutable. Il n'en est pas de même avec la *légalité :* les esprits honnêtes et pointilleux, loyaux et tracassiers, qui sont presque toujours les plus prompts à l'action, la prennent pour la sauvegarde de la justice, sans s'apercevoir qu'elle est aussi celle de toutes les iniquités codifiées, de tous les abus transformés en lois par le caprice d'un despote ou d'une majorité sans scrupules. Ils sont infiniment patients de ces iniquités et de ces abus, pourvu que l'exercice en soit réglé par des formes prescrites, et ils défendront volontiers ces formes, à l'occasion, contre leur sentiment

même de la justice, parce qu'elles sont consacrées par des textes précis. Ils supporteront la tyrannie et se laisseront opprimer, pourvu que ce soit à l'abri d'un code de procédure dont l'observance par leurs tyrans leur enlèvera jusqu'au désir de se plaindre. On leur fermera toujours la bouche en leur disant : « Ceci est légal; » mais ils ne voudront plus rien entendre dès qu'on pourra leur dire : « Cela ne l'est pas. » Ce sont les Brid'oison des révolutions et ce sont eux qui les entreprennent et les font aboutir.

Si nous en jugeons par les *Extraits des Registres* qu'a publiés Viridet, et par les *Notes* qu'a retrouvées M. Eugène Ritter, il semble que la première seule de ces trois questions ait été sérieusement discutée. Les conseillers Mussard et Jalabert furent d'avis de laisser les deux ouvrages à leur destinée. Les autres, en poussant des cris effarés, insistèrent sur le « parfait déisme » de Rousseau, qui contenait au surplus « plusieurs traits indirects et contraires à la pudeur »; sur ses « principes destructifs de tout gouvernement », et surtout de celui de Genève; sur le fait qu'en composant ses livres, il avait « agi contre son serment de bourgeois »; sur l'indignation générale qu'il avait soulevée en les publiant; sur la mauvaise réputation qu'il ne manquerait pas d'attirer à la République, etc.[1]. Mais ils ne se demandèrent pas quels seraient les effets de l'arrêt qu'ils allaient rendre. Quant à la question de légalité, je ne trouve dans les *Notes* que deux lignes qui indiquent qu'elle ait été soulevée : « On a cru qu'il était punissable, et, en conséquence, il est décrété de prise de corps[2]. » Nous sommes donc fondé à croire qu'elle fut tranchée à peu près sommairement. Pourtant, le Conseil était averti : le Procureur général avait montré avec une clarté parfaite qu'aucun « tour de procédure » ne permettait de décréter Rousseau, et que tout ce qu'on pouvait faire c'était de se réserver « le droit de le juger s'il se représentait ». On passa outre à ses avertissements et l'on frappa l'auteur avec le livre.

Cependant, Rousseau était arrivé à Yverdon, en proscrit, le 14 juin. Le 15, il informe Moultou du lieu qu'il a choisi pour sa retraite. Il devine la question de son ami : pourquoi pas Genève? et la prévient en répondant :

1. E. Ritter, *le Conseil de Genève jugeant les œuvres de Rousseau, passim.*
2. *Ibid.*, p. 14.

... Ou je connois mal mon ami Moulton ou il ne me fera pas cette question; il sentira que ce n'est point dans la patrie qu'un malheureux proscrit doit se réfugier, qu'il n'y doit point porter son ignominie, ni lui faire partager ses affronts. Que ne puis-je, dès cet instant, y faire oublier ma mémoire! N'y donnez mon adresse à personne; n'y parlez plus de moi, ne m'y nommez plus. Que mon nom soit effacé de dessus la terre[1] !

M. Maugras[2] rapproche de ce fragment le fragment connu du livre XI des *Confessions*, où Jean-Jacques justifie son choix par des motifs de prudence moins généreux : « Les nobles sentiments si bien exprimés par Rousseau, dit-il, ce respect profond de la patrie, cette crainte exagérée d'en fouler le sol ne manqueraient pas d'une certaine grandeur s'ils ne servaient à dissimuler la vérité; il ne fallait pas une grande clairvoyance pour deviner les motifs qui éloignaient de Genève le philosophe. Il avait une connaissance trop exacte de la situation pour qu'il ne crût pas de la plus stricte prudence d'attendre les événements sur un terrain neutre et de voir avant tout quelle impression produiraient dans la cité de Calvin ses deux ouvrages. C'est la raison fort prosaïque qui lui fit prendre la route d'Yverdon. » — Si l'on tient à reprocher à Rousseau d'avoir voulu donner le change sur ses vrais sentiments en cachant sa peur sous un faux semblant de générosité, il faudrait ajouter qu'il était très loin de prévoir l'orage qui s'amassait contre lui dans sa patrie. Il ne pouvait alors rien redouter de pire que d'y trouver des dispositions malveillantes, et jugeait préférable, pour sa tranquillité, un séjour en pays neutre, dans une petite ville où, sans être accablé de relations, il aurait pourtant un excellent ami, Daniel Roguin. Lorsqu'on connaît ses agitations pendant la période qui précède, on ne peut ni s'étonner de ce désir de paix, ni l'en blâmer.

Dès le 15, il annonce son arrivée « sur cette terre de justice et de liberté[3] » au maréchal de Luxembourg; puis, le 17, à la maréchale, au prince de Conti, à Thérèse; le même jour, il écrit de nouveau, plus longuement, au maréchal. Aucune de ces lettres ne révèle une inquiétude quelconque sur ce qui se prépare

1. *Correspondance*, éd. Hachette, CCCLVII.
2. *Voltaire et J.-J. Rousseau*, p. 199 et suiv.
3. *Correspondance*, CCCLVIII.

à Genève. Elles ne sont pas encore, — à beaucoup près, — d'un héros; elles sont plutôt d'un pauvre homme : il faudra quelque temps à Jean-Jacques pour retrouver, ou plutôt pour acquérir la grandeur d'âme qu'il montrera dans son extrême adversité. Par exemple, il avoue très simplement à la maréchale qu'il a eu grand peur en passant la frontière; que sa main tremblait en signant son nom qu'il n'eût pas la force de changer comme il avait résolu de le faire; qu'il croyait constamment entendre sur ses talons les pas de la maréchaussée[1]. Il confie au maréchal le souci qu'il a de savoir si Thérèse va le rejoindre ou l'abandonner[2]. Il est évidemment en proie à toutes sortes d'angoisses. Et c'est quand il commence à se remettre de son trouble qu'il apprend l'arrêt du Petit Conseil par un billet tragique et grandiloquent de Moultou[3]. La chose lui paraît « à peine croyable »[4], répond-il aussitôt : ce qui prouve bien qu'il ne la prévoyait pas. Et ce nouveau coup lui rend son énergie. Depuis l'arrêt du Parlement jusqu'à ce jour, nous avions devant nous un malheureux, valétudinaire, affaibli, craintif, terrifié de sentir la main de la justice tendue vers lui. Maintenant, c'est l'innocent qui se révolte, c'est le penseur, conscient de son droit et de sa force, qui se redresse; cet homme, à tant d'autres égards inférieur à sa destinée, se montrera désormais, sauf quelques défaillances, un héros dans la défense de sa pensée, de son œuvre, de sa cause. On ne peut accorder qu'une confiance relative à ses lettres, trop évidemment adressées à la postérité. Mais, quand elles sont des actes, quand elles engagent sa conduite, il faut bien qu'elles soient sincères, et elles jaillissent d'une âme dont la trempe a changé tout à coup[5].

1. *Correspondance*, CCCLX.
2. *Ibid.*, CCCLXI.
3. Streckeisen-Moultou, *Amis et ennemis*, I, p. 43.
4. *Correspondance*, CCCLXIII.
5. Il écrit à Moultou le 22 juin : « ... Quant à présent, je pense qu'il est à propos de laisser au Conseil le temps de revenir sur lui-même et de mieux voir ce qu'il a fait. D'ailleurs, il seroit à craindre que, dans ce moment de chaleur, quelques citoyens ne vissent pas sans murmure le traitement qui m'est destiné, et cela pourroit ranimer des aigreurs qui doivent rester à jamais éteintes. Mon intention n'est pas de jouer un rôle, mais de remplir mon devoir. » Puis, avec beaucoup de sang-froid, il modère le zèle de son bouillant ami, il lui recommande la prudence. (*Correspondance*, CCCLXIII.) — Le même jour, il écrit, avec beaucoup de dignité, à M. Gingins de Moiry, bailli d'Yverdon, pour s'informer si sa présence sur le territoire vaudois sera bien vue de Leurs

Les amis de Rousseau étaient atterrés. Pourtant, les plus ardents se contentèrent de lui adresser des protestations déclamatoires et se tinrent cois. L'initiative de la résistance vint d'ailleurs.

Il y avait alors, dans le quartier Saint-Gervais, à l'enseigne des Quatre Cantons, un horloger nommé Abraham-Gédéon Binet[1]. C'était un homme intelligent, habile dans sa partie, inventeur d'un outil à finir les dentures de montres[2], imbu sans doute des idées civiques qu'Isaac Rousseau enseignait à son fils :

> ... On m'apprit aussi qu'ayant, par ma naissance,
> Le droit de partager la suprême puissance,
> Tout petit que j'étois, faible, obscur citoyen,
> Je faisois cependant membre du souverain...

Ses affaires prospéraient; il pouvait se croire en train de faire fortune, quand une fausse accusation vint le ruiner. Au mois de novembre de l'année 1758, un vol important et mystérieux ayant été commis, de fâcheuses coïncidences appuyèrent une dénonciation dirigée contre Binet. Il fut mandé devant le Conseil et se justifia. Il voulut alors actionner en dommages ses calomniateurs. Le syndic Mussard, qui avait avec lui quelque lien de parenté, le décida à abandonner son instance. Et, là-dessus, il fut arrêté et emprisonné. On ne le relâcha qu'au bout de trois semaines. Entre temps, ses affaires s'étaient gâtées; son père et deux de ses parents, coupables de réclamer sa mise en liberté dans des termes irrespectueux, avaient été incarcérés; il se trouva aux prises avec mille difficultés, dans la situation la plus fâcheuse. Pour en sortir, il essaya de poursuivre ses accusateurs et entreprit une série de requêtes et de représentations,

Excellences de Berne : « ... Il ne me suffit pas dans mes malheurs de la protection même du souverain si je ne suis encore honoré de son estime et s'il ne me voit de bon œil chercher un asile dans ses États... » (*Ibid.*, CCCLXIV.) Et, deux jours après, le 24, il renouvelle ses recommandations à Moultou : « ... Ne cherchez point à parler de moi; mais, dans l'occasion, dites à nos magistrats que je les respecterai toujours, même injustes; et à tous nos concitoyens que je les aimerai toujours, même ingrats. Je sens dans mes malheurs que je n'ai point l'âme haineuse, et c'est une consolation pour moi de me sentir bon aussi dans l'adversité... » (*Ibid.*, CCCLXV.)

1. *Mémoire d'Abraham-Gédéon Binet, remis aux seigneurs plénipotentiaires et médiateurs à Genève en 1766, avec quelques pièces qui lui sont analogues*, 1776. Il faut rapprocher de ce *Mémoire* la lettre qu'il écrivit à Rousseau, le 27 mai 1763, et qui se trouve dans les manuscrits de Neuchâtel.

2. *Mémoire*, p. 41. Cf. Senebier, *Hist. litt.*, III, p. 335.

qu'il multiplia pendant de longues années. Il semble même que l'idée de combattre les *emprisonnements irréguliers* fût devenue, chez lui, une sorte d'idée fixe. Il guettait tous les cas qui pouvaient offrir une ressemblance avec le sien, tous les incidents susceptibles de lui fournir de nouveaux arguments. Aussi l'arrêt rendu contre Rousseau lui parut-il une bonne fortune. Il se rendit aussitôt chez le Procureur général « pour sçavoir », écrit-il à Jean-Jacques dans sa lettre du 27 mai de l'année suivante, « s'il étoit vrai qu'il ait donné ses conclusions pour votre emprisonnement et si la sentence rendue contre le livre le portoit[1] ». A l'en croire, Tronchin répondit que ce n'était pas vrai pour ses conclusions, mais qu'il n'avait pas lu la sentence; et cette réponse montre bien qu'à ce moment déjà le futur auteur des *Lettres écrites de la campagne* ne partageait point l'erreur de ceux dont il allait devenir le meilleur avocat. Cependant, Binet, tenace, se rendit chez le premier syndic, Pierre Fabri[2]. « Ce vénérable magistrat », poursuit-il dans sa lettre, « me fit la grâce de me dire que la sentence étoit modifiée, que le Magnifique Conseil avoit arrêté que, si vous veniez à Genève, vous seriez conduit à MM. les syndics pour répondre aux questions qui vous seroient faites. »

Monsieur, pris-je la liberté de lui répondre, je suis satisfait de cette modification, parce que je crois que le Magnifique Conseil a le droit de juger du bon ou du mauvais effet que peut produire dans notre société des livres de toute espèce, qu'il peut donc les supprimer, que son autorité va jusqu'à pouvoir demander ceux qu'ils en soupçonnent les auteurs, pour que, en supposant qu'ils avouent l'être, ils leur défendent de répandre leurs dogmes et leurs principes, lorsqu'ils les jugent contraires à la doctrine reçue de l'État; mais qu'il n'a aucun droit d'emprisonner là où la loi a parlé (Édit Ecc., p. 30, § 88) ni dans tout autre cas sans avoir examiné et interrogé l'accusé, ou, dans le cas d'absence, le décréter sans l'avoir sommé juridiquement, suivant les formes reçues, à comparaître à jour nommé. M. le syndic n'en disconvint point.

Ainsi, à peine l'arrêt prononcé, ceux mêmes qui l'ont rendu en sentent la faiblesse, aussi bien que le Procureur général; ils s'ap-

1. Mss. de Neuchâtel.
2. Mort peu de temps après, le 17 avril 1762.

pliquent alors à en diminuer la portée, à le réduire aux proportions d'une simple citation à comparaître, ou, comme on dira bientôt, d'un « appointement provisoire ». Mais les termes de l'arrêt ne se prêtent guère à ce jeu d'esprit : « Au cas qu'il (Rousseau) vienne dans les villes ou dans les terres de la seigneurie, il devra être saisi et appréhendé pour être ensuite prononcé sur sa personne ce qu'il appartiendra[1]. » Malgré leur précision brutale, Binet accepta l'explication de Fabri et s'en déclara satisfait.

Cette première démarche d'un citoyen isolé, sans influence, qui ne parvenait pas à obtenir justice pour son propre compte, souligne le trait de l'arrêt qui devait éveiller la susceptibilité des Genevois et irriter leurs sentiments : personne n'en discutait le fond; personne même ne s'en préoccupait; personne n'en aurait pris acte pour réclamer la liberté de pensée, ou du moins de publier sa pensée, puisque cette liberté était alors aussi méconnue que l'est aujourd'hui, par exemple, la liberté d'enseignement, ou d'autres libertés qui disparaissent dans les empiètements de l'État moderne. Mais, en concédant au gouvernement tous les pouvoirs en cette matière, on entendait qu'il en usât *selon les formes*, sans mêler à son action aucun arbitraire. Rousseau ne devait pas tarder à demander davantage. En attendant, le récit des démarches de Binet lui donna de l'humeur parce qu'il trouva que cet horloger se contentait de peu : « Un M. B...t, qui m'a envoyé toute sa procédure, écrit-il à Moultou[2], prétend que je n'ai point reçu d'affront et que le Conseil avoit droit de flétrir mon livre, sans commencer par citer l'auteur. Il me dit, au sujet de mon livre brûlé par le bourreau, que l'honneur ne souffre point du fait d'*un tiers*, ce qui signifie (au moins si ce mot de *tiers* veut dire ici quelque chose) qu'un homme qui reçoit un soufflet d'un autre ne doit point se tenir pour insulté. » Et Moultou de trouver aussitôt que B... « est un homme dont il faut se méfier[3] » !

En même temps à peu près que l'horloger des Quatre Cantons, un autre citoyen, plus avisé, plus influent, très populaire et qui avait jusqu'à un certain point l'oreille du Conseil, risquait une

1. Viridet, p. 21.
2. 4 juin 1763. *Correspondance*, CCCCLXII.
3. *Amis et ennemis*, I, p. 94.

démarche du même genre, mais prudemment, sans lui donner aucun caractère officiel. C'était Isaac-Ami Marcet, un ancien ami du père de Jean-Jacques, qui avait été l'un des chefs du mouvement de 1734-1738. Étant en relations amicales avec François Tronchin, il lui adressa une lettre assez pressante[1]. Il s'y montre inquiet du jugement rendu contre un homme qu'il estime; il craint « qu'un premier pas fait n'en occasionne un second et qu'on ne se dispose à chatouiller les oreilles de nos alliés à son préjudice » : c'est-à-dire qu'on ne pousse Leurs Excellences de Berne à sévir à leur tour contre Rousseau, réfugié sur leur territoire. Il croit qu'on ne peut le trouver « coupable qu'en lui prêtant une mauvaise intention » ; et il proteste en bon libéral contre un tel procès de tendances. « Je souhaite de me tromper, dit-il en terminant, mais je crains toujours un début éclatant, soit en matière de politique, soit en matière de religion. Rassurés-moi si vous pouvés. » Marcet connaissait bien la bourgeoisie de Genève; il se montre ici clairvoyant. C'était un esprit modéré et juste : il l'avait montré dans les troubles mêmes où il s'était mêlé, et, depuis, les années l'avaient assagi. On l'estimait et l'on comptait avec lui. — François Tronchin lui répond en justifiant la décision du Conseil[2], qui n'est, explique-t-il à son tour, « qu'une précaution pour le cas du retour de Jean-Jacques, où il deviendrait indispensable de constater son état relativement à la société ». Cette interprétation de l'arrêt est plus vague encore que celle donnée à Binet par le premier syndic; mais elle tend au même but, qui est d'en dénaturer le sens. Les membres du Conseil ont visiblement peur de leur ouvrage et s'efforcent de le détruire sans le désavouer. Leur première pensée, on n'en peut douter, avait été de pouvoir éventuellement s'emparer de la personne de Rousseau s'il s'avisait de rentrer dans sa patrie; ils sentent à présent qu'ils eussent agi plus prudemment en négligeant de prendre à l'avance des « précautions » à cet effet, que ces « précautions sont gênantes » et que le prisonnier le serait bien plus; et ils commentent leur propre sentence de telle sorte qu'ils ne soient pas tenus de l'exécuter si par malchance le condamné se fait arrêter!

1. Cette lettre, datée seulement « de Coppet, le 3e », ne porte pas de signature. L'indication de Coppet et l'écriture permettent d'en reconnaître l'auteur. Elle est conservée dans le Recueil de pièces constitué par le conseiller F. Tronchin. (Arch. de Bessinges.)

2. La copie de cette lettre est conservée dans le même Recueil.

Tronchin proteste encore qu'il n'a lui-même que de bons sentiments pour Jean-Jacques, ne demanderait qu'à « pouvoir lui donner une admiration sans mélanges », déclare que jamais les magistrats genevois n'ont songé à indisposer contre lui leurs alliés de Berne. Sans doute : ils ne demandaient qu'à lui fermer les frontières de la République.

De leur côté, les parents de Rousseau essayèrent d'agir, avec beaucoup de timidité et de circonspection. Ce n'étaient pas des gens influents ; atteints en même temps que celui dont jusqu'alors ils étaient fiers, ils n'auraient pas eu l'audace de suspecter la décision du Petit Conseil. Ils se bornèrent à demander modestement une copie du décret, et cette médiocre satisfaction leur fut refusée[1].

1. « Les parents de Rousseau demandèrent au Sénat une copie du décret; elle leur fut refusée, et l'on conçoit combien cette manière ténébreuse de procéder dut allarmer les citoyens. » (*Tableau historique et politique des révolutions de Genève*, p. 179, note.) — Une lettre d'un des cousins de Jean-Jacques, Théodore Rousseau, en date du 29 juin, nous renseigne sur cette démarche : « ... Autant le Magnifique Conseil a-t-il prononcé un jugement violent et irrégulier contre votre personne, autant cela a-t-il révolté tous vos concitoyens. Nous avons cependant la satisfaction de voir que vos juges commencent à en revenir et à se repentir de ce qu'ils ont fait. Il paraît qu'ils y ont été portés par quelques familles peu favorables au bien réel de la République et par les préjugés de ceux à qui on avait confié l'examen de vos deux livres. J'ai eu à cette occasion une conversation avec M. Mussard, syndic régnant, qui est un magistrat extrêmement intègre et judicieux, mais dont la voix n'a pu emporter sur l'avis général. Il me charge de vous faire des compliments et de vous marquer qu'il reste toujours votre ami. Il m'a témoigné être sincèrement mortifié de ce qui est arrivé; il m'a assuré, et j'en suis persuadé, qu'il a fait tout son possible pour que ce jugement n'ait pas lieu, qu'il avait même été d'avis en conseil de m'accorder la copie que je demandais pour ma requête au Magnifique Conseil en date du 23 courant, qui portait en substance « que, mon « père et moi ayant un intérêt bien naturel à connaître le jugement que le « Magnifique Conseil rendit le 19 de ce mois contre vos ouvrages et votre « personne, nous recourrions humblement à lui aux fins qu'il lui plaise nous « faire expédier copie authentique dudit jugement. » Cette requête fut décrétée, savoir : « Qu'il n'y avait pas lieu d'accorder les fins requises. » Ce refus hors de règle ne m'a point étonné, je m'y attendais, je savais d'avance que le Conseil n'avait pas tardé à s'apercevoir qu'il avait rendu un arrêt et un jugement trop précipités. Tout ceci a fait grand bruit ici. Tout le monde vous aime et vous estime, et je suis persuadé, même ceux qui ont opiné contre vous, tous désirent, tous souhaitent de vous voir et de vous connaître plus particulièrement. Mon père, ma mère et mon épouse vous assurent de leurs civilités et sincère amitié et vous remercient du cadeau que vous nous avez fait remettre du *Contrat social*. C'est un arsenal des plus excellentes armes. Le jour que

C'était une nouvelle faute : en cachant ainsi son décret, le Petit Conseil semblait en reconnaître la faiblesse, laissait croire qu'il se réservait la latitude de l'interpréter à sa guise, l'exposait à être commenté à faux ou déformé par les conversations, et justifiait en quelque sorte les inquiétudes des citoyens jaloux de leurs droits, respectueux des lois. Aussi de légers symptômes d'agitation commencent-ils à se montrer : une quinzaine de personnes, suivant l'exemple donné par Binet, se rendent auprès du Procureur général, puis du Premier Syndic, pour s'informer de ce décret mystérieux et s'assurer qu'il a été authentiquement rendu[1]. Ils n'obtiennent qu'une réponse embarrassée et dilatoire. Rousseau, à qui Moultou raconte cette démarche en la désapprouvant, la désapprouve aussi. A ce moment-là, quoi qu'il en dût dire plus tard, il ne désirait pas grossir son *Affaire :* « Plus je pèse toutes les considérations, écrivait-il à son ami[2], plus je me confirme dans la résolution de garder le plus parfait silence. Car, enfin, que pourrois-je dire sans renouveler le crime de Cham? » Il ne s'était pas encore avisé que les droits de tous étaient lésés en sa personne; que son droit de citoyen l'obligeait à protester contre l'arrêt; que même le devoir de tous les citoyens était de joindre leur protestation collective à la sienne; que son cas était une sorte de symbole et que la solution en importait à l'éternelle justice. Soit lassitude, soit crainte sincère de devenir un fauteur de discordes, il ne demandait que du calme et du silence. Mais, le 10 juillet, il fut expulsé du territoire bernois; il crut, et ses amis crurent comme lui, que cette mesure venait de Genève, où, dans le même moment, un incident nouveau ranimait les discussions ralenties et provoquait le Petit Conseil à de nouvelles illégalités.

Cet incident fut une simple lettre privée, d'abord anonyme et circulant sous le manteau, puis avouée par son auteur. Il ne l'avait point destinée à la publicité ni à la propagande et n'en prévoyait certainement pas les conséquences. C'était un ancien commandant d'un régiment suisse à la solde des États généraux

le bruit courut ici que vous étiez arrivé, tout le monde s'était figuré que vous étiez allé descendre chez mon père aux Eaux-Vives, il eut à cette occasion beaucoup de visites de personnes qui croyaient vous y rencontrer. » (Mss. de Neuchâtel.)

1. Moultou à Rousseau, 1er juillet 1762. *Amis et ennemis*, I, p. 48.

2. Le 6 juillet. *Correspondance*, CCCLXIX.

de Hollande, nommé Charles Pictet[1]. Rentré dans sa patrie après trente-cinq ans de services, il cultivait paisiblement son domaine de Cartigny. Il avait été bon soldat, il était bon laboureur. Quoique membre du Deux-Cents, il ne jouait pas un rôle actif dans la politique. Il devait être un Genevois de vieille roche, « d'une humeur cassante et d'un caractère difficile[2] », — un de ceux qu'on définit, dans le langage du pays, par l'adjectif local *avenaires*, — qui se plaisait à donner en grognant son avis sur les affaires du jour. Sa lettre était adressée au libraire Duvillard. Si nous en croyons un récit postérieur[3], le destinataire l'aurait imprudemment laissée « ouverte sur son bureau pour vaquer à une affaire plus pressante ». Survient par hasard Jacques-François De Luc, le vieil agitateur, qui l'aperçoit, la lit, la juge de bonne prise, s'en empare et la fait circuler. — Ce récit n'a aucun caractère de certitude; pourtant, la vraisemblance en est corroborée par le fait que De Luc faillit être impliqué dans les poursuites contre Pictet et Duvillard[4]. Ainsi, le colonel Pictet devenait, sans dessein préconçu, l'initiateur d'un mouvement considérable, que De Luc allait diriger, régler et exploiter. Vraie ou fausse, l'anecdote caractérise assez bien les deux espèces d'hommes, souvent séparés ou ennemis, dont les efforts seraient réunis pour quelque temps.

Chaque fois que surgit dans la vie publique un de ces incidents qui auront de lointaines conséquences ou exerceront une action puissante sur le développement d'un peuple, on voit ainsi deux sortes de gens, incompatibles dans la paix, s'allier pour la bataille. Les uns sont des idéalistes ou des idéologues, des hommes à principes, des « doctrinaires », comme on les a nommés pendant un temps, en tous cas de fort honnêtes gens, qui demandent aux Institutions et aux Conseils une perfection irréalisable. Épris d'un idéal élevé de justice, ils cherchent à en rapprocher le groupe social auquel ils appartiennent. Fervents des vastes abstractions, ils prêtent aux faits qui les excitent un sens que ces

1. Voy. Ed. Pictet, *Biographie, travaux et correspondance diplomatique de Pictet de Rochemont*. Genève, 1892, in-8°, p. 2-5.

2. *Ibid.*

3. *Le faux patriotisme de Jacques-François Deluc dévoilé aux yeux des citoyens trompés par ses paralogismes*, 1772. Bibliogr. Révoire, n° 1283.

4. Extrait des registres du Conseil du 19 juillet, publ. par Viridet, *Documents officiels, etc.*, p. 31.

faits n'ont en vérité que pour eux. La belle formule du *Pereat mundus*, avec sa noblesse un peu illusoire, est toujours dans leur cœur et dans leur bouche. Charles Pictet fut un d'entre eux. Les autres, pratiques, médiocres, utilitaires, sont des hommes de parti. Ils ont les défauts que comporte cette profession, les aptitudes qu'elle exige. Leur esprit borné ne saisit jamais qu'un côté des questions; leur volonté persévérante les conduit au but; leurs œillères naturelles les préservent de tout écart. Leur adresse n'exclut pas la sincérité, qui, d'autre part, ne les encombre pas de scrupules; quelle que soit la solidité estimable de leurs opinions, l'intrigue sera un de leurs outils, souvent le plus efficace. Dans l'objet qui pour les premiers est un motif d'indignation, de colère ou d'enthousiasme désintéressés, ils distinguent une machine de guerre, un engin dont ils feront profiter leurs « idées », c'est-à-dire l'intérêt de leur parti et le leur propre, car la soudure est incassable. Leurs lèvres prononcent les mêmes formules : le sens en est changé; s'ils sont prêts aussi à sacrifier le monde à l'avènement de la justice, c'est à la condition qu'eux et leurs amis seront seuls chargés de la rendre, quitte à la traiter alors, sans seulement s'en apercevoir, avec le sans-gêne qu'elle a l'habitude de subir. Jacques-François De Luc fut un des plus honnêtes et des plus bornés de l'espèce.

La lettre dont il s'empara avec tant d'adresse[1] commençait par une critique assez vive du *Contrat social*, comme si l'auteur tenait à bien marquer qu'il n'adoptait pas les opinions du condamné qu'il allait défendre. Il trouvait le livre obscur en certaines parties, en blâmait la critique paradoxale du gouvernement et de la religion, regrettait en somme que Rousseau l'eût écrit. Puis, passant « à un objet plus important », c'est-à-dire à l'arrêt du Petit Conseil, il en recherchait les causes et croyait en reconnaître trois : « L'une est l'engouement où l'on est de M. de Voltaire; la seconde qu'on aura voulu faire sa cour à celle de Versailles, et l'on aura voulu, en troisième lieu, réparer par une démarche éclatante le mal que M. d'Alembert peut nous avoir fait par l'article *Genève* du *Dictionnaire philosophique*. » Il examinait ensuite de plus près ces trois motifs et les trouvait également détestables.

Qu'ils fussent tels, c'est évident. Mais avaient-ils vraiment,

1. Publ. par Viridet, p. 36-40.

comme Pictet le croit, comme De Luc le fit croire, guidé la décision du Petit Conseil?

Le troisième ne supporte pas l'examen : l'idée de réfuter d'Alembert en frappant l'écrivain qui s'était fait contre lui le champion des mœurs, des traditions, du gouvernement de la patrie, ne put effleurer l'esprit d'aucun des magistrats avisés qui présidaient aux destinées de la République. Quant aux deux autres, la fausseté en étant moins apparente, il faut les examiner de plus près. Pendant longtemps, en effet, la voix publique a rendu Voltaire et le gouvernement français responsables de l'arrêt. Certains critiques genevois du siècle dernier l'affirmaient encore, sans autre preuve que l'allégation du colonel Pictet, qui prenait, à leurs yeux, une valeur documentaire. Gaberel, par exemple, est persuadé que le Conseil crut accomplir « un acte de bonne politique, une chose agréable à M. de Choiseul en imitant la conduite du Parlement français » ; il ajoute : « Cette idée est saisie avec transports par un certain nombre de magistrats amis de Voltaire, commensaux de Ferney, qui détestent Jean-Jacques et craignent fort ses principes politiques[1]. » M. Ernest Naville, plus catégorique encore, affirme que « cet acte avait été accompli sous l'influence assez évidente du gouvernement français, et, ce qui est bien pis, il avait été accompli, par quelques-uns au moins, dans l'intention de servir les intentions et les passions de Voltaire[2]. »

La question de l'intervention ou de la pression du gouvernement français peut être facilement éclaircie.

Il est fort naturel qu'elle se soit posée dans l'esprit des contemporains. La France, en effet, exerçait alors sur les affaires de Genève une espèce de tutelle, par l'intermédiaire d'un résident[3]. Ce résident, le baron de Montpéroux, était en fonctions depuis 1750. Il connaissait bien la petite République. Il avait une certaine sympathie pour les Genevois, qu'il observait avec intérêt et intelligence; ses dépêches montrent qu'il comprit assez bien le sens de leurs agitations. Genève, de son côté, était représentée à la cour de Versailles par M. Sellon. Comme le remarque

1. *Rousseau et les Genevois.* Genève et Paris, 1858, in-12, p. 40. — On se rappelle que le décret ne fut pas voté par « un certain nombre » de conseillers, mais à la presque unanimité.

2. *Œuvres inédites de J.-J. Rousseau,* compte-rendu dans la *Bibl. univ.*, avril et mai 1862, p. 19-20 du tirage à part.

3. Voy. L. Sordet, *Histoire des résidents de France à Genève.* Genève, in-8°.

très justement M. Maugras[1], il est évident que, si le gouvernement français avait exercé quelque pression sur le gouvernement genevois, il resterait des traces de ces tentatives dans la correspondance diplomatique de leurs agents. Or, les lettres de Sellon où il est parlé des ouvrages incriminés et de leur condamnation à Paris et à Genève, non plus que les extraits des registres du Petit Conseil qui relatent la lecture de ces lettres et précisent le sens des réponses qu'on décidait d'y faire, ne renferment pas un mot qui confirme ou appuie cette supposition. Sans doute, ces documents[2] établissent que le Petit Conseil et son envoyé ne sont pas sans inquiétude : le duc de Choiseul doit être fort mécontent; le gouvernement français pourrait garder rancune à la République d'avoir produit un écrivain aussi subversif et en concevoir des préjugés contre les institutions ou les mœurs de Genève. Mais il n'y a rien de plus[3]. Si l'on consulte la correspondance de Montpéroux aux Affaires étrangères, le résultat est aussi négatif[4]. Ses lettres établissent que le résident s'intéressait à l'affaire,

1. *Voltaire et J.-J. Rousseau*, p. 222-223.

2. Tous ont été publiés par Viridet, p. 9-36.

3. Dès le 12 juin, après avoir rapporté l'arrêt du Parlement et la fuite de Rousseau, Sellon ajoute : « Je ne sais si le livre a paru à Genève. Il me paraît que l'on est curieux de savoir la sensation qu'il y fera. » (Viridet, p. 9.) Cette lettre est d'ailleurs postérieure d'un jour à la décision prise par le Petit Conseil dans sa séance du 11 de faire saisir les exemplaires de l'*Émile* et du *Contrat* et de les faire examiner par le « seigneur scholarque ». Elle ne fut lue en Petit Conseil que dans la séance du 19; après quoi, il fut décidé d'informer M. Sellon du jugement rendu « et de le charger de témoigner à S. E. M. le comte de Choiseul que le Conseil a vu avec beaucoup de déplaisir qu'un homme qui se dit citoyen de Genève et qui, dans l'espace de quarante ans, n'y a séjourné que quelques semaines, a été assez téméraire pour oser composer des ouvrages aussi dangereux. » (Ibid., 21-22.) Tout ce qu'on peut remarquer ici, c'est que le gouvernement genevois se montre un peu plat, surtout en reniant en quelque sorte le citoyen dont il avait accueilli peu d'années auparavant la rentrée avec tant de facilités et de plaisir. Sellon répond, le 1er juillet, qu'il s'est acquitté de sa commission, ajoutant qu'il s'appliquera à « détruire les impressions qui pouvaient naître sur de tels ouvrages sortis de la plume d'un de nos citoyens. Le peu de séjour qu'il a fait dans sa patrie est assez connu pour qu'on ne le soupçonne pas d'y avoir puisé les sentiments qui viennent d'y être condamnés et que l'on ne peut voir sans peine réunis à autant de talents supérieurs ». (Ibid., 23.)

4. M. Frédéric Barbey, qui prépare un ouvrage sur *les Résidents de France à Genève*, a eu l'obligeance de faire ces recherches à mon intention. Je lui en exprime ici tous mes remerciements. — Donc, le 14 juin, le résident écrit à son ministre : « ... Le *Contrat social* et le *Traicté de l'Éducation de J.-J. Rousseau* font grand bruict icy, Monseigneur. On regarde ces deux ouvrages comme

qu'il la suivait de près, que peut-être il en pressentait quelques conséquences; mais elle établissait aussi, jusqu'à l'évidence,

très dangereux, et le Conseil a fait enlever le peu d'exemplaires que les libraires en avoient receuz et a nomé des commissaires pour examiner et rendre compte de ces ouvrages. Si la voix publique est écoutée, ils seront condamnés avec satisfaction. » (Genève, vol. 69, fol. 122.) Deux autres lettres, du 19 juin et du 12 juillet, établissent que Montpéroux suivait l'affaire avec intérêt, mais la dernière montre jusqu'à l'évidence qu'il n'y eut pas trace d'ingérence française dans le procès :

« A Genève, le 19 juin 1762.

« Monseigneur,

« Le Conseil s'est occupé hier et ce matin des deux ouvrages de Rousseau; un de ses membres m'écrit dans le moment que, sur le compte qui en avait été rendu par les commissaires nommés pour examiner ces ouvrages, le Conseil les avait condamnés à être brûlés; ce jugement sera exécuté ce matin même. Si ces Messieurs vont plus loin, j'en serai également informé. Ces ouvrages, Monseigneur, ont excité une indignation générale. Je suis, etc.

« MONTPEROUX.

« *P.-S.* — Dans ce moment, le Conseil m'envoie le même conseiller qui m'avait écrit ce matin pour me communiquer les qualifications de son arrêt. Il condamne le traité (*sic*) social et le traité de l'*Éducation* comme téméraires, scandaleux, impies, tendant à détruire la religion chrétienne et tous gouvernements.

« Si l'auteur venait à Genève ou sur son territoire, il a été décidé qu'il serait arrêté et conduit dans les prisons.

« M. Sellon a ordre, Monseigneur, de vous rendre compte de tous ces détails. » (Aff. étr. Genève, vol. 69, fol. 125.)

Et la suivante :

« A Genève, le 12 juillet 1762.

« Monseigneur,

« Le jugement qui a été rendu contre Rousseau pourra avoir des suites que le Conseil ne prévoyait pas. On a répandu ici une lettre où l'on fait une critique très légère des ouvrages qui ont été flétris, mais l'on y condamne sans ménagement la conduite du Conseil. On l'accuse d'avoir eu principalement en vue de plaire à la France et de s'être laissé entraîner par le parti que l'on suppose que M. Voltaire s'est fait dans cette ville. On prend de là occasion, Monseigneur, de faire la censure la plus vive de quelques ouvrages de cet auteur et de blâmer la complaisance du Conseil de les laisser imprimer sous ses yeux, quoique plus dangereux encore que ceux de Rousseau. Cette lettre a été déférée au Conseil par le procureur général. On y a fait deux réponses où l'auteur est traité avec une hauteur insultante; on n'y ménage ny les expressions les plus humiliantes ny les injures grossières. On soupçonne un citoyen attaché à M. de Voltaire d'être l'auteur de l'une de ces lettres; il insiste sur les services rendus à la République par M. de Voltaire et sur l'honneur qu'elle a de posséder un aussi grand homme.

« Je sais, Monseigneur, que plusieurs membres du Conseil sont très offensés qu'on impose à la République un devoir de reconnaissance pour des services qu'elle n'a pas reçus ni pu recevoir. Plusieurs personnes travaillent, pour venger Rousseau, à rassembler tout ce qui leur paraît attaquer la religion dans

qu'il n'en avait pas pris l'initiative, et son ministre, quand il lui en accuse réception, ne fait *aucune allusion* à l'incident. — Supposer donc que le Petit Conseil agit sous la pression de ses propres craintes, pour prévenir un désir que le gouvernement français n'avait pas même exprimé ou pour détruire une impression qu'il présumait défavorable, c'est lui prêter une lâcheté dont il n'existe aucune preuve, le juger sur des intentions qui n'ont laissé aucune trace, lui faire un de ces procès de tendances qu'on n'a pas plus le droit d'intenter à un corps politique qu'à un particulier.

Que faut-il penser du troisième des motifs indiqués par le colonel Pictet, « l'engouement où l'on est de M. de Voltaire », qui supposerait une intervention, au moins indirecte, de Voltaire ou de ses amis les plus zélés?

On sait que les relations des deux écrivains étaient alors fort tendues : il n'y a pas place pour deux soleils dans le royaume des lettres. Le récit de leurs démêlés a été trop souvent et trop bien fait[1] pour que je songe à le reprendre ici. Je rappellerai pourtant que, si Rousseau se croyait l'objet de la haine et des intrigues de son grand rival, ce n'était pas sans quelque apparence de raison. Voltaire ne manquait pas une occasion de parler de lui dans les termes les plus désobligeants; des amis officieux lui rapportaient ses propos, qui s'envenimaient encore en passant de bouche en bouche; le portefeuille de Neuchâtel est rempli de dénonciations qui signalent à l'exilé de Motiers, pauvre et persécuté, les ironies perfides ou injurieuses du seigneur de Ferney. M. Maugras a dépensé beaucoup de talent et d'érudition pour donner le beau rôle à celui-ci. Tâche ingrate! Rousseau du moins est franc à l'attaque, s'avance à visage découvert, évite même de s'en prendre à la personne de son adversaire. L'autre,

les ouvrages de M. de Voltaire et veulent déférer ces extraits au Conseil et demander qu'ils soient condamnés et flétris. Je suis informé que l'on est occupé à empêcher les ennemis de cet auteur de faire cette démarche qui embarrasserait beaucoup le magistrat et le forcerait peut-être à sévir contre un étranger après avoir condamné un citoyen.

« Voilà, Monseigneur, où les choses en sont à présent. J'aurais eu l'honneur de vous envoyer ces lettres si elles n'étaient aussi longues que peu intéressantes; cependant, au premier ordre, je les ferai copier.

« Rousseau est à Yverdon; on dit ici que le Conseil de Berne a défendu que l'on débitât ses ouvrages. Je suis, etc. » (Aff. étr. Genève, vol. 69, vol. 127.)

1. Entre autres par Sayous, Desnoiresterres, Maugras, *ouvr. cit.*

au contraire, se cache sous l'anonyme, désavoue ses calomnies, recourt à des procédés dont la mesquinerie nous stupéfie, en attendant, — quand paraîtra le *Sentiment des citoyens*, — que leur bassesse nous révolte. Je n'en citerai qu'un exemple. En 1763, une certaine Mme de Beaugrand voulut exprimer son admiration à Rousseau. Ignorant son adresse, comme elle le lui raconta ensuite[1], elle envoya sa lettre à Voltaire, en le priant, « avec l'assurance de cette probité commune à tous les honnêtes gens[2], » de la faire tenir à Jean-Jacques. Voltaire garda la lettre et lui envoya le *Sermon des Cinquante*. Étonnée de la singularité d'une telle réponse et ne reconnaissant point dans cet écrit l'auteur qu'elle admirait, Mme de Beaugrand récrivit à Rousseau, dont elle avait entre-temps découvert l'adresse. Rousseau répondit aussitôt qu'il n'avait jamais rien reçu d'elle, en s'étonnant d'ailleurs qu'elle eût choisi pour intermédiaire avec lui le « chef de *ses* persécuteurs[3] ». Stupéfaite et indignée, la bonne dame répliqua longuement, et sa lettre renferme un passage qui montre que beaucoup savaient de quoi Voltaire était capable envers l'homme dont la renommée osait balancer la sienne :

Je confirme donc mes sentiments sur la probité de son auteur, que vous me dites être le chef de vos persécuteurs. Je l'ignorois; bien loin même de le penser, on m'avoit assuré qu'il étoit l'un de vos meilleurs amis, ce n'a été que dans cette confiance que je me suis déterminée, malgré ma répugnance, à vous adresser une lettre par une voie que je ne soupçonnois pas aussi dangereuse. Je comptois d'ailleurs sur cette probité, qui est le soutien de la foi publique, et je ne croyois pas qu'il y eût un Français capable de la trahir, même envers son ennemi... Je m'étois bien proposée de lui écrire et de le traiter comme il le mérite, mais M. Diderot, votre ami, que j'ai vu depuis peu, m'en a fortement détournée, il m'a dit que ce seroit mettre M. de Voltaire dans le cas de vous faire tous les maux du monde...[4].

Il est facile de se représenter l'impression que de tels incidents laissaient dans l'imagination déjà malade du malheureux Jean-Jacques[5].

1. Dans une lettre du 10 novembre qui se trouve à Neuchâtel.
2. Ibid.
3. *Correspondance*, CCCCXCVI.
4. Mss. de Neuchâtel.
5. Desnoiresterres (p. 335-336) et M. Maugras (p. 448-449) ont l'un et l'autre

Cette hostilité, qui était alors déclarée, explique que le colonel Pictet, d'accord avec la voix publique, ait attribué à l'influence de Ferney le coup qui frappait Rousseau. L'opinion s'en accrédita; elle fut celle de Rousseau lui-même, celle de ses amis, celle de tout le monde[1]. Si bien que Voltaire s'en trouva gêné. Dès qu'il eut connaissance de la lettre où cette accusation prenait corps, il en discute l'un après l'autre, par une note dont je trouve la copie dans le *Recueil* du conseiller François Tronchin[2], les points qui le concernent sur un ton conciliant, assez différent de celui qu'il prenait volontiers dans ses polémiques, mais avec les soubresauts d'une vanité qui est bien sienne. Pictet l'avait appelé « un étranger auquel on avait accordé une retraite dans un temps où toute l'Europe la lui refusait ». Il repousse une telle insinuation, qui l'humilie : s'il est venu à Genève, ce n'est point en proscrit, c'est en malade du Dr Tronchin, « comme cent autres étrangers »; rien ne l'obligeait à quitter la France, où il conserve sa charge de gentilhomme ordinaire de la chambre du roi; s'il a « acquis des terres dans le pays de Gex », c'est parce qu'il possédait déjà « des biens dans les provinces voisines », et pour s'arrondir. Libre de rester en France, il l'était aussi de retourner auprès du roi de Prusse; s'il ne l'a pas fait, ce n'est

connu cet épisode, sinon par les lettres de Mme de Beauregard, du moins par les réponses de Rousseau à cette dame, par le récit qu'il fait de cet incident au prince de Wurtemberg (*Correspondance*, DXXI) et par la réponse de ce prince (publ. par Streckeisen-Moultou, *Amis et ennemis*, II, 177). Desnoiresterres n'y voit qu'une « espièglerie », en reconnaissant d'ailleurs qu'elle « n'était pas d'un goût parfait ». M. Maugras l'excuse : « Le patriarche évidemment crut à une mystification, dit-il, qui, il faut l'avouer, paraissait bien vraisemblable. » Peut-être Voltaire ne mit-il pas à la chose beaucoup de malice; il n'en commit pas moins une méchante action, qui prend plus d'importance en raison même des sentiments qu'il professait alors pour Jean-Jacques, de la situation malheureuse et de la maladive sensibilité de celui-ci.

1. Rousseau, dès longtemps, s'attendait à tout de la part de Voltaire. Je trouve mention dans le *Recueil Adert* d'une note de De Luc spécifiant qu'à la date du 7 février 1755 Jean-Jacques lui aurait écrit : « Je suis très sûr, qu'à moins que je ne lui survive, je serai persécuté jusqu'à la mort. » Adert avait ajouté à la copie de cette note que la lettre en question ne s'était « pas retrouvée dans les papiers de De Luc. »

2. Cette note ne figure pas dans la *Correspondance*. Je ne sais si elle a jamais été publiée. Je suppose qu'elle était destinée au colonel Pictet, à qui Tronchin aurait été chargé de la remettre. Il ne voulut pas s'en défaire sans en garder une copie, qu'il annexa à son *Recueil*. C'est cette copie seulement que j'ai eue entre les mains. (Archives de Bessinges.) Il n'y a d'ailleurs aucune raison d'en suspecter l'authenticité.

pas qu'il ne pouvait le faire, c'est qu'il n'a pas voulu. Comment peut-on lui reprocher d'intriguer à Genève[1]? Il n'y a « couché que deux fois depuis huit années » et ne sort pas de sa retraite! Quant à ses sentiments pour Rousseau, ils ne sont point hostiles, au contraire :

Je n'ai vu qu'une seule fois le sieur Rousseau, à Paris, il y a vingt-sept ans.

Je suis si éloigné d'être son ennemi que je lui ai fait offrir, il y a quelques années, une de mes maisons pour rétablir sa santé[2].

1. Viridet, p. 38.

2. Cette assertion est exacte, mais elle corrige une légende un peu différente et fort accréditée, d'après laquelle Voltaire, *en apprenant la condamnation de Rousseau*, lui aurait aussitôt fait écrire pour lui offrir l'hospitalité : « Wagnière, dit M. Maugras, après avoir reproduit le récit que fait Pougens de cet épisode, raconte la même anecdote et il ajoute même que le patriarche, ignorant la direction qu'avait prise Rousseau, fit faire sept copies de la lettre, dans l'espoir qu'un des exemplaires au moins lui parviendrait. » (*Voltaire et Rousseau*, p. 217.) Il est déjà singulier qu'aucune de ces copies ne nous soit parvenue, alors que nous possédons tant de billets de Voltaire dont il n'exista jamais qu'un seul exemplaire, et que seul le poète Chabanon ait cru se souvenir de les avoir vues (Desnoiresterres, p. 322); mais il le serait plus encore que Voltaire, s'il avait eu réellement ce mouvement de générosité, ne s'en fût targué dans la note que j'ai sous les yeux, où il en invoque un autre, antérieur et moins méritoire. Nous pouvons donc croire que, dans l'esprit des témoins qui l'attestèrent plus tard, il se fit une confusion entre la première offre de Voltaire, qui est authentique, et la deuxième, qui ne l'est pas (voy. aussi sur cette affaire, Desnoiresterres, *Voltaire et J.-J. Rousseau*, p. 320 et suiv.). Peut-être même est-il possible de retrouver comment se fit cette confusion : l'origine en serait une autre anecdote, postérieure en date, et plus vraisemblable, encore qu'elle admette l'invitation à laquelle nous ne croyons pas, probablement par suite de la même confusion. La voici, telle que la raconte l'auteur des *Lettres sur la Suisse adressées à Mme M*** par un voyageur français en 1781* (Genève, 1783, 2 vol. in-8°) :

« Dans le temps où Rousseau étoit malheureux, persécuté, proscrit par Genève, qu'il appelloit son ingrate patrie, Voltaire lui avoit écrit qu'il le prioit d'accepter pour sa vie le château de Tornay, habitation charmante située sur le lac et qui est une dépendance de Ferney. La proposition n'étoit pas insultante. Rousseau lui répondit par une lettre pleine d'injures et refusa ses offres obligeantes, en l'assurant *qu'il n'accepteroit jamais rien d'un homme qu'il méprisoit autant que lui.*

« Peu de temps après cette belle épître, un jour que nous causions ensemble dans son cabinet, son secrétaire vint précipitamment dans sa chambre, lui disant : « Monsieur, voilà Rousseau qui entre dans la cour, faut-il le recevoir « dans le château? » Ce nom ranima dans cet instant tout le courroux de Voltaire qui, plus prompt que l'éclair, se lève furieux en s'écriant d'une voix de tonnerre : *S'il a l'audace d'entrer, qu'on le jette par la fenêtre.* Et puis, avec la même promptitude : *Non*, ajouta-t-il, *il est malheureux, qu'on le laisse*

Je n'ai point lu ses deux derniers livres; j'en ai parcouru un à la hâte, aiant des occupations plus pressées qui demandent tout mon temps.

Il est impossible qu'on ait pu prendre dans mon château de Ferney la résolution de condamner le sieur Rousseau, puisque j'habite depuis trois mois les Délices, où j'ai été malade à la mort.

J'ai été assez heureux pour rendre quelques services à des citoyens de Genève auprès du ministère de France. Voilà toute ma faction.

Je respecte tellement le Conseil de Genève que je n'ai parlé à personne ni du sieur Rousseau ni de ses livres, cela ne convient pas à un étranger; je ne sais que révérer le Conseil et ses décisions, et je ne m'informe jamais de ce qui se passe à Genève.

Il est faux que j'aie jamais rien écrit contre la religion chrétienne; j'ai toujours recommandé la religion et la tolérance. Je suis persuadé qu'un aussi honnête homme que M. Pictet, à la famille duquel je suis très attaché, sera fâché de m'avoir rendu si peu de justice.

Je l'assure de mes respectueux sentiments.

Voltaire, encore une fois, n'avait point l'habitude de répondre à des attaques par des compliments et rendait à l'ordinaire le mal pour le mal, l'injure pour l'injure, la calomnie pour la calom-

entrer. Malheureusement ce n'étoit pas lui, mais un homme qui avoit toute sa tournure. » (T. I, p. 248-249.)

La « belle épître » est perdue aussi, comme les sept copies de l'invitation. Mais si elle a jamais existé, Voltaire ne l'aurait-il pas conservée comme un monument de la noirceur d'âme de son rival? Et Rousseau, si soigneux en ce temps-là de sa correspondance, si soucieux de laisser des documents sur son attitude, n'en aurait-il pas gardé le brouillon dans ses grands registres, comme il fit de tant d'autres lettres beaucoup moins importantes? — On voit donc très bien, nous semble-t-il, comment la légende se forma sur un fait vrai, dont il suffisait de déplacer la date pour en changer le sens. — Pour être à peu près complet sur cette question, il faudrait citer encore ici un passage du *discours préliminaire* aux *Lettres sur l'histoire physique de la terre* de J.-A. De Luc (CXI, 11), dont Desnoiresterres fait grand état (p. 322 et suiv.). Ce passage, très vague d'ailleurs, me semble plutôt infirmer la légende favorable à Voltaire. De Luc affirme, il est vrai, que Voltaire le chargea, avec un de ses amis, d'offrir à Jean-Jacques un asile dans sa terre; mais il ne précise pas la date de cette invitation. Il la place « dans le temps où le caractère soupçonneux de cet infortuné avait commencé de troubler sa retraite aux montagnes de Neuchâtel ». On voit donc qu'il ne s'agit pas de l'invitation dont parle Pougens, puisque celle-ci aurait été faite au lendemain de la condamnation, avant que Rousseau fût tourmenté à l'excès par son « caractère soupçonneux » et pendant qu'il se trouvait encore à Yverdon. Il est donc probable que ce souvenir imprécis de De Luc se rattache à une « invitation » qui, postérieure au *Sentiment des citoyens*, n'était plus qu'une offre de Gascon.

nie. On peut donc s'étonner de le trouver si courtois dans cette occasion : il l'eût été beaucoup moins s'il se fût senti sur un meilleur terrain. Sa note, d'ailleurs, fourmille de contre-vérités : on sait si la seule considération du voisinage de Tronchin l'avait appelé d'abord à Genève; si le seul voisinage de terres qu'il possédait déjà l'avait décidé à acquérir le domaine de Ferney. Il se désintéressait si peu des affaires de Genève qu'il y devait intervenir par des pamphlets. Et la *Guerre civile de Genève,* publiée plus tard, donne la mesure exacte du respect qu'il avait pour le magistrat de cette République.

Ces dénégations ne convainquirent personne, et l'on continua à voir en Voltaire l'instigateur des persécutions dont Rousseau était la victime. Plus elles s'aggravèrent, plus cette rancune le gêna. Après la lapidation de Motiers, la fuite à Saint-Pierre et la deuxième expulsion du territoire bernois, il essaya d'en secouer la responsabilité. A cet effet, comme le raconte M. Maugras[1], il demanda une attestation officielle de son innocence au secrétaire d'État de Genève, Pierre Lullin[2], et au banneret de Freudenreich. Celui-ci lui répondit par une déclaration aussi catégorique que possible[3]. Lullin ne fut guère moins affirmatif, encore que sa réponse fût maussade[4]. Voltaire fut mécontent du ton, sans

1. *Voltaire et J.-J. Rousseau*, p. 436 et suiv.

2. *Correspondance*, éd. Garnier, 6250.

3. La lettre de Freudenreich a été publiée partiellement par Desnoiresterres, p. 357, et complètement par M. Maugras, p. 440 et suiv.

4. Voici le texte de cette lettre. Elle se trouve aux archives de Genève, et j'en dois l'obligeante communication à M. Eugène Ritter :

« Genève, 29 janvier 1766.

« Monsieur,

« J'ai eu l'honneur de mettre sous les yeux du Conseil la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 25 de ce mois, par laquelle vous souhaitez qu'il soit informé que le sieur Rousseau a répandu dans Paris que vous avez engagé le Conseil à le condamner, que la résolution en a été prise chez vous, que c'était la première cause de nos divisions.

« Je vous observerais d'abord, Monsieur, que le Conseil n'a point jugé la personne du sieur Rousseau; qu'il n'a jugé qu'*Émile* et le *Contrat social.*

« Je dois vous informer que Messeigneurs ont été étrangement surpris de l'imputation que vous dites que vous a faites le sieur Rousseau; cette calomnie retomberait plutôt sur eux que sur vous, et leur intégrité est trop connue pour qu'on puisse croire qu'aucun particulier influe jamais sur leurs jugements. D'ailleurs, Monsieur, vous connaissez mieux que personne ce qu'exige la bienséance, qui ne vous aurait jamais permis de vous ingérer dans une affaire qui vous est entièrement étrangère. J'ai l'honneur d'être, avec respect, votre très humble et très obéissant serviteur.

« *Signé :* LULLIN. »

doute, plutôt que du fond, qui lui donnait satisfaction, et riposta par une lettre piquée; il en fut fait lecture au Conseil, qui ne s'en émut point et décida de n'y pas répondre[1].

Aucun témoignage officiel n'établit donc que Voltaire ait été l'initiateur de l'arrêt du 19 juin 1762, non plus que des arrêtés d'expulsion dont le gouvernement bernois frappa par deux fois son malheureux rival. Mais son attitude fut-elle tout à fait inoffensive? Il l'affirmait avec la dernière énergie. Ayant au commencement de l'année 1766 attiré d'Yvernois à Ferney, il lui tint là-dessus les propos les plus catégoriques : « Il n'y a qu'un scélérat qui puisse dire que j'ai eu la moindre part à la condamnation de Rousseau, lui dit-il. J'aimerais autant qu'on dise que j'ai fait rouer Calas plutôt que de dire que j'ai persécuté un homme de lettres... *Il est faux et calomnieux que j'ai jamais écrit à Paris ou ailleurs contre M. Rousseau*... M. Marc Chappuis est témoin que j'ai offert une maison à M. Rousseau. Écrivez-lui, Monsieur, que je la lui offre toujours et que, s'il veut, je me fais fort, auprès des médiateurs, de le faire rentrer dans tous ses droits à Genève...[2]. » La proposition arrivait un peu tard, et Voltaire savait bien qu'elle n'avait aucune chance d'être acceptée. De plus, dans la phrase que j'ai soulignée, il oublie le *Sentiment du citoyen*, les lettres injurieuses dont sa correspondance est émaillée, les propos qui encourageaient les ennemis de Rousseau à le traiter sans ménagement ni crainte[3], et même qu'il lui arriva de les exciter très clairement à la sévérité. Nous pouvons lire en effet dans une de ses lettres au conseiller François Tronchin : « Tenez pour certain que M. le duc de P(raslin) méprise Jean-Jacques comme il le doit. *Que le conseil soit ferme et tout ira bien*[4] ». Cela est-il assez clair? Mais voici, dans une autre lettre au même confident, qui l'est plus encore :

1. Registre du Conseil, 31 janvier 1766.

2. Publié par G. Maugras, p. 435, 436.

3. Mlle de Bondeli à Mme Necker, du 5 octobre 1764 :

« ... M. Meister a quitté Genève, dégoûté des Genevois, enthousiasmé d'Abauzit et surtout de M. Moultou. Un ecclésiastique qu'il n'a pas nommé a achevé de l'indisposer contre cette sainte cité... Il faisait avec lui la comparaison de Voltaire et de Rousseau et celle des procédés qu'on a avec l'un et avec l'autre; l'homme de Dieu convint du fait et ajouta pour la gloire du Seigneur et l'avancement de son règne, *mais Voltaire est bien avec le duc de Choiseul et on n'a aucune raison de ménager un pied plat sans crédit et sans influence.* » (Arch. du château de Coppet.)

4. 12 janvier 1765. Publ. par H. Tronchin, *le Conseiller François Tronchin et ses amis*, p. 182.

... On paraissait soupçonner que Mme la duchesse de Luxembourg protégerait le misérable dont il s'agit et pourrait même procurer une médiation favorable aux brouillons. Je répondis et je réponds encore, sur ma tête, qu'il n'en sera rien. Vous êtes bien persuadé que le Conseil peut déployer toute sa fermeté et toute sa justice sans avoir à craindre de jamais perdre la moindre des prérogatives que la médiation lui assure. Ce sont les brouillons qui doivent craindre de perdre leurs privilèges pour peu qu'ils en abusent. *On attend que le Conseil agisse contre le livre séditieux de la Montagne comme on agit contre un perturbateur du repos public. L'auteur est tel et doit être déclaré tel.*

Voilà ce qu'on dit, car, pour moi, je ne dis mot, je ne suis pas de la paroisse[1].

La restriction finale ne fait qu'ajouter une note hypocrite à la cruauté de l'avis. On jugera maintenant si Voltaire pouvait affirmer, une année plus tard, n'avoir jamais rien écrit contre Rousseau; si son rôle, dans l'affaire, fut aussi neutre et réservé qu'il le prétendit; s'il était sincère en offrant une de ses maisons à l'adversaire qu'on traitait, d'autre part, selon son désir, « en perturbateur du repos public »; et, pour tout dire, s'il ne méritait pas ce surnom d'*Inquisiteur* que lui donnaient Rousseau et ses amis.

Ces misérables sentiments, ces rancunes, ces bassesses ne se manifestèrent que plus tard. Au moment où nous sommes, le colonel Pictet se trompe en accusant Voltaire, comme sur les deux autres motifs auxquels il attribue la condamnation. Elle n'avait pas des « dessous » si compliqués : les magistrats du Petit Conseil, — M. Maugras l'a bien vu[2], — conservateurs rigoureux, hostiles à des doctrines politiques qui risquaient de rouvrir les questions ajournées plutôt que résolues par la médiation, soucieux de réfréner les aspirations démocratiques de la bourgeoisie, frappèrent ces deux livres en parfaite bonne foi, parce qu'ils les jugèrent dangereux pour la religion qui cimentait leurs institutions nationales.

La lettre anonyme circula pendant quelques jours sous le manteau. Le 8 juillet, le colonel Pictet crut devoir écrire au Premier Syndic pour s'en reconnaître l'auteur. Elle faisait grand bruit. Beaucoup l'approuvaient sans trop oser le dire, car aucune

1. 22 janvier 1765. *Ibid.*, p. 183, 184.
2. P. 228 et suiv.

opposition sérieuse ne se manifestait encore contre l'arrêt du Petit Conseil. D'autres s'en indignaient. Je trouve dans le *Recueil Tronchin* deux brouillons de réponses qui semblent être du conseiller François et sont d'un ton très vif. Il paraît surtout préoccupé de défendre Voltaire, dont les « plaisanteries profanes » ne peuvent être comparées, selon lui, à « un livre systématique où toutes les preuves de la religion sont combattues l'une après l'autre avec toute la force dont une si mauvaise cause est susceptible ». Comment d'ailleurs Voltaire, dont le déisme est notoire, aurait-il pu réclamer ou provoquer un jugement par quoi « ses propres opinions sont condamnées »? Il déplore ensuite qu'un citoyen de Genève « ait insulté en France la religion et le gouvernement françois »; et il admoneste vertement l'impudent qui s'avise de le soutenir[1].

Cependant, le Petit Conseil commençait à s'occuper de cette nouvelle affaire, qui venait inopinément de se greffer sur la pre-

1. « ... Homme aveugle! Quand vous ne seriés pas un menteur, comment seriés-vous un citoyen? Vous ignorés qu'attaché inviolablement à la bienheureuse constitution de nôtre État, un citoyen montre sa soumission à la loi, en honorant ses ministres, et qu'il ne parle qu'avec un respectueux ménagement du magistrat qu'il a choisi lorsqu'il le soubçonne de s'être trompé. » (Arch. de Bessinges.)

Dans une lettre du 12 juillet adressée à ses correspondants habituels, les Freudenreich, le conseiller J.-L. Dupan s'exprime avec une égale horreur sur le compte du malheureux opposant :

« ... Je dis l'autre jour au Papa qu'il courait à Genève une lettre contre le Conseil à l'occasion de son arrêt contre les livres de Rousseau. Cette lettre est aussi absurde qu'insolente et séditieuse. On y fait quelques réponses qui courent aussi la ville et dans lesquelles l'auteur est traité comme il le mérite. Cet auteur est connu, c'est le frère du colonel Pictet, qui était lieutenant-colonel de Budé en Hollande. Il est allé reconnaître ses torts chez les syndics. On ne sait point encore ce que dira le Conseil, il n'y reste que quatre juges, tous les autres sont parents de Pictet, parce qu'en affaires criminelles les récusations s'étendent jusqu'aux enfants issus des germains. Ce Pictet a su se faire un nom en blâmant le Conseil et en injuriant Voltaire, mais il s'est fait un nom odieux...

« ... Je ne croyais pas que vous chasseriez Rousseau d'Yverdon; il n'a cependant que ce qu'il mérite. Il est bon que les orgueilleux soient punis. C'est dommage que les plus grands génies soient sujets à faire les plus grandes fautes. Cela console les pauvres en esprit comme moi.

« Mais tous les orgueilleux n'ont pas de l'esprit, nous en connaissons de bien sots et bien bêtes, tels que ce Pictet. Il a demandé pardon au Conseil par lettre ou requête bien humblement; ses parens étant sortis, le restans n'étant pas en nombre suffisant pour juger prendront des adjoints dans le Deux-Cent pour faire un Conseil des vingt-cinq, suivant nos loix, et dans ce Conseil on déterminera la procédure. Cela est humiliant. » (Arch. du château de Monnaz.)

mière, et, comme il était entré dans la voie de l'illégalité, il devait y poursuivre. Les actes de sa procédure[1] dénotent une singulière incohérence. Dans sa séance du 12, le Conseil décide d'entamer les poursuites; le 16, de passer outre à une protestation de Pictet contre cette résolution et de constituer le tribunal. L'affaire se corse. Dans le public, les avis se partagent, et l'on prend position. Marcet adresse, probablement à l'un des conseillers qui vont fonctionner comme juges, une lettre dont il transmet la copie à Rousseau[2]. Il y relève l'illégalité d'un arrêt porté à Genève contre un livre publié à l'étranger[3]. Il marque ensuite que l'intervention du colonel Pictet est la conséquence nécessaire de cette illégalité, puisqu'il est dans l'intérêt de « tout citoyen sage » qui a le souci de sa propre sûreté « de s'opposer aux abus d'une semblable jurisprudence »; il prête ainsi une portée générale à un incident dont le génie même de Rousseau garantissait le caractère d'exception, et c'est bien là l'art des agitateurs qui, dans la masse des abus dont les gouvernements, même les meilleurs, sont coutumiers, excellent à choisir ceux qui sont susceptibles de frapper l'imagination. — Rousseau ne semble pas comprendre encore tout le sens de sa propre affaire, toute l'ampleur que les événements vont donner à son rôle. Au lieu d'abonder dans le sens de Marcet, il lui répond en diminuant sa cause par des arguties[4] : il aurait voulu qu'avant de le condamner on s'assurât qu'il était bien l'auteur des écrits incriminés! Cette précaution lui paraît surtout indispensable pour la *Profession de foi*, parce qu'il l'a donnée comme « un écrit qu'il transcrit dans son livre »! Il se relève pourtant en cherchant à mettre d'accord les principes qu'il a soutenus dans les deux livres avec le christianisme et la constitution genevoise, et il retombe dans le paradoxe en représentant le *Contrat social* comme une apologie de cette constitution[5].

1. Publ. par Viridet, p. 27-36.

2. Elle est datée du 16 juillet (mss. de Neuchâtel) et publiée dans *les Premiers défenseurs genevois de Rousseau* (*Étrennes genevoises* d'Am. Roget, 1879).

3. « Car alors », dit-il, « un citoyen de Genève serait plus malheureux qu'aucun sujet d'un autre État, il se verrait condamné dans le dehors et tout de suite dans sa patrie sans être entendu. Sa patrie, qui devrait lui servir d'asile et le protéger, pour le mettre en état de se défendre contre les imputations à lui faites ou de se rétracter s'il s'agit d'opinions particulières, deviendrait donc pour lui un lieu inaccessible. »

4. *Correspondance*, sans date, CCCLXXVIII.

5. « Quant aux principes de gouvernement établis dans cet ouvrage, ils se

Sa dialectique, plus habile que loyale, n'empêche pas que dès ce moment, et de son aveu même, la question des droits souverains du peuple, qu'avait tranchée la médiation, se trouve de nouveau posée. Et c'est sans doute parce que, résolus à l'écarter, ils jugeaient nécessaire une action vigoureuse, que les conseillers furent amenés à maintenir leur attitude, même contre un homme de leur classe. Cet homme n'était pourtant rien moins qu'un révolutionnaire. Il n'avait aucune envie de susciter des troubles dans l'état ni de se poser en tribun ou en réformateur. Il manquait même singulièrement, à ce qu'il semble, et selon le mot à la mode, de « vertu » : dès qu'il peut mesurer les conséquences de sa lettre, qu'il n'avait point calculées, il s'efforce d'en rejeter la responsabilité sur le malheureux Duvillard, en affirmant avoir reçu de lui « une lettre provocative qui avait donné lieu à la sienne[1] ». Fait probablement faux, car le libraire le nie, et Pictet ne peut produire la prétendue lettre[2]. Il essaye alors, par une nouvelle lettre adressée à son frère et destinée au public, d'excuser sa manifestation, en déclarant qu'il s'en serait abstenu s'il eût lu l'*Émile* au lieu de s'en tenir au *Contrat* et en regrettant que son opinion ait été « rendue publique[3] ». Puis il écrit dans le même sens au Premier Syndic. Ces excuses, plutôt plates, qui équivalaient à une rétractation, ne sont pas admises : le Conseil est décidé à sévir avec rigueur. Pictet et Duvillard sont donc interrogés et « mis sous soumission », c'est-à-dire invités à se tenir à la disposition de la justice. Le Conseil se constitue en tribunal, selon les formalités prescrites. Suivant la loi, les parents des accusés se retirent : les quatre syndics sont dans ce cas, en sorte qu'aucun d'eux ne pourra exercer la présidence des débats, dont la charge leur est réservée. On ne semble pas s'apercevoir de cette irrégularité, que la loi de récusation n'avait pas prévue.

réduisent à ces deux principaux : le premier, que, légitimement, la souveraineté appartient toujours au peuple; le second, que le gouvernement aristocratique est le meilleur de tous. Peut-être importeroit-il beaucoup au peuple de Genève, et même à ses magistrats, de savoir précisément de quoi quelqu'un d'eux trouve ce livre blâmable et son auteur criminel. Si j'étois procureur général de la République de Genève, je l'obligerois à s'expliquer avec clarté ou je le poursuivrois criminellement comme traître à la patrie et criminel de lèse-majesté. » (*Ibid.*)

1. Marcet à Rousseau, 30 juillet (mss. de Neuchâtel).
2. Ibid.
3. Registres du Conseil du 19 juillet. Viridet, p. 30.

Le 20, séance avec interrogatoire des accusés. Ils sont « réduits dans les prisons » et interrogés de nouveau le lendemain. Le même jour, le Conseil, érigé en tribunal, prend une décision stupéfiante : celle de ne pas communiquer la procédure au Procureur général et de juger sans plus de façons. Un passage de l'*Extrait des registres* montre que quelques-uns au moins des juges en furent troublés, sans cependant que leur scrupule suffît à les arrêter[1].

Ainsi, le Petit Conseil prend une décision contraire aux principes essentiels du droit dans une affaire où il aurait dû se montrer d'autant plus circonspect qu'elle touchait à la politique et que, par conséquent, s'il en était juge, il y était aussi partie. Deux jours plus tard, le 23, il rend un arrêt extrêmement sévère : Pictet est condamné à être censuré, à « demander pardon à Dieu et à la seigneurie », à voir lacérer sa lettre, à « être suspendu de ses droits honorifiques, tant de sa qualité de membre du Magnifique Conseil des Deux-Cents que de la bourgeoisie pendant une année », et aux frais et dépens ; Duvillard s'en tire avec un mois de la même suspension[2]. Là-dessus le Petit Conseil se sépare après la prière, enchanté, comme toujours, de la besogne qu'il a faite. Ses partisans jubilent, comme si cet arrêté constituait une victoire décisive, comme s'il était inattaquable, comme s'il frappait, derrière le colonel Pictet, Rousseau, ses livres, tous leurs défenseurs. J.-L. Dupan annonce gaîment la nouvelle à ses amis de Freudenreich[3]; personne ne juge excessive une telle sévérité

1. « M. le président dit ensuite que, comme quelques personnes avaient témoigné des scrupules sur la résolution prise de ne point inviter les prévenus à pourvoir à leurs défenses conformément à l'Édit et sur la non-communication au Procureur général qui avait dénoncé ladite lettre anonyme, il invitait le Conseil à en faire un second tour, et les résolutions ci-dessus ont été confirmées. » (Viridet, p. 34.)

2. Viridet, p. 35, 36.

3. Il paraît trouver que la peine est légère et s'étonner surtout de l'indulgence que les pasteurs conservent à Rousseau :

« Si nos ministres avaient jugé Rousseau et ses livres, Pictet et sa lettre, ils n'auraient pas osé les en remercier, mais sûrement ils n'auraient ni brûlé ni condamné. On dirait que l'intérêt de la religion est ce qui les touche le moins, ils sont contents pourvu que leur vanité et leur orgueil soient satisfaits. Ils font consister leur plus grand plaisir à dire : Genève est la seule ville où l'on ne reçoit pas des comédiens, *c'est nous qui l'empeschons*. Rousseau a écrit contre les comédiens, c'est notre chevalier, il peut tout dire et tout écrire, même contre la religion. Pictet insulte Voltaire, l'ennemi né de la superstition, de l'abus de la religion, de l'intolérance et par conséquent de tous les ecclé-

contre un écrit privé, dont tout le crime est de discuter un acte officiel. Quelques-uns même trouvent qu'on est fort modéré : pendant que la procédure suivait son cours, Charles Bonnet remarquait qu'autrefois, au lieu de se borner à « faire rôtir les livres de Rousseau, on l'eût fait rôtir lui-même[1] », et Haller, à qui il envoie cette judicieuse observation, Haller, qui passe pourtant pour un grand esprit, qui est savant, qui est poète, lui répond sur le même ton de satisfaction : « ... Je ne brûlerais pas Rousseau, mais je ne lui accorderais jamais de liberté qu'il ne donnât caution de ne plus écrire que sous la censure d'un corps sensé de théologiens[2] ! »

Cependant, les plus clairvoyants parmi les membres du parti démocratique commencent à comprendre que ces excès de sévérité, que ces illégalités, que ces fautes leur fournissent des armes pour recommencer la lutte interrompue depuis un quart de siècle. Le 30 juillet, Marcet adresse à Rousseau une nouvelle lettre[3] qui ne manque pas d'élévation et témoigne d'un sens politique assez fin : il a déjà l'idée de recourir au seul moyen que l'Édit ait laissé aux mécontents, à une *Représentation* soumise au Conseil ; mais les arguments que Rousseau lui a suggérés, bons pour un avocat qui ne penserait qu'à l'intérêt de son client, ne sauraient appuyer utilement une démarche publique. Une telle démarche, en effet, ne peut s'inspirer que de l'intérêt général, ne peut discuter que la *légalité* de l'arrêt. Et l'arrêt ne lui paraît pas légal, puisqu'il a frappé des livres « imprimés chez l'étranger. » Il sait d'ailleurs que cet arrêt a été dicté par des raisons d'État plus positives que les prétextes derrière lesquels il s'abrite :

L'article de la religion n'est pas tant la cause de la condamnation du *Contrat* que le prétexte. En 1707, le Grand Conseil fixa des assemblées générales tous les cinq ans à jour nommé et de droit. Les Conseils que ces assemblées effrayaient proposèrent dans celle de 1712 de les abolir pour l'avenir, la supériorité des suffrages fut de leur avis. Pour la plus grande perfection d'un gouvernement, vous pro-

siastiques du monde, donc Pictet peut sans crime répandre les libelles séditieux contre le Conseil. » (Arch. du château de Monnaz.)

1. A Haller, 16 juillet. Publ. par Ritter, *Étrennes chrétiennes de 1893*, p. 202.

2. *Ibid.*, p. 203.

3. Mss. de Neuchâtel.

posez des assemblées périodiques de droit. Ne semble-t-il pas que vous voulez faire regretter à vos concitoyens de n'en avoir point et de les avoir perdues par leur faute et en même temps de reprocher aux Conseils d'avoir proposé de les abolir?

En même temps qu'il dégage et serre ainsi la question politique, Marcet ajoute qu'il a feuilleté les *Ordonnances ecclésiastiques* et qu'il y a découvert un article établissant l'illégalité de l'arrêt, du moins pour ce qui concerne la religion[1]. Il a donc trouvé ce qu'il cherche : une base de droit à l'action publique qu'il voudrait provoquer, non seulement dans l'intérêt de Jean-Jacques, mais dans celui de son parti. Comme Rousseau ne se presse pas de répondre, il revient à la charge, le 3 août, avec insistance[2]. La lettre qu'il reçoit enfin, datée du 10[3], est peu encourageante : le proscrit se dit fatigué, souffrant et d'ailleurs résolu à renoncer à ses droits de citoyen, mais il entend choisir son heure pour faire cette renonciation, qui sera son dernier écrit. Marcet réplique aussitôt[4], en tâchant de le réconforter; il reprend son idée, que toute l'affaire se ramène à une question de légalité, que c'est sur ce terrain qu'il faut amener les adversaires, et il intercale dans sa lettre un projet de procuration par laquelle Rousseau lui donnerait plein pouvoir pour demander copie de l'ar-

1. C'est l'article LXXXVIII sur lequel roulera dans la suite la partie essentielle de la discussion et qui est ainsi conçu :

« S'il y a quelqu'un qui dogmatise contre la doctrine reçue, qu'il soit appelé pour conférer avec lui; s'il se range, qu'on le supporte sans scandale ni diffame; s'il est opiniâtre, qu'on l'admoneste par quelques fois pour essayer de le réduire. Si on voit enfin qu'il soit besoin de plus grande sévérité, qu'on lui interdise la Sainte-Cène et qu'on en avertisse le magistrat afin d'y pourvoir. »

Après avoir transcrit cet article dans le *post-scriptum* de sa lettre, comme s'il l'avait découvert au dernier moment, Marcet conclut :

« De cet exposé, il résulte que le magistrat s'est attribué un droit qu'il n'a point et qu'il attaque celui du Consistoire contre la volonté du Souverain et sa loi. Comme j'ignore quelles sont vos dispositions sur tout cela, je n'en dirai pas plus, afin donc de me mettre en état de vous donner quelque conseil salutaire, dites-moi bien présentement votre résolution, s'il est nécessaire, j'agirai seul, je me croirai bien plus fort avec la loi que de tout secours humain...

« ... Quand votre dessein ne serait pas de revenir dans votre patrie, je ne crois pas qu'il vous convienne de laisser subsister le jugement, surtout pour ce qu'il y a de personnel. Je ne fais presque aucun doute que je n'en vienne à bout moi tout seul... » (Mss. de Neuchâtel.)

2. Mss. de Neuchâtel.

3. *Correspondance*, CCCLXXXIV.

4. Le 13 juillet. Mss. de Neuchâtel.

rêt du 19 juin et de faire en son nom « toute représentation et réquisition » qu'il jugerait nécessaire. Rousseau, dans sa réponse[1], persiste à trouver qu'il ne faut rien précipiter, que la démarche proposée aurait plus de chances d'aboutir après le changement des syndics, et se déclare prêt à signer la procuration demandée. Mais il ne la signe pas. C'est qu'en vérité il n'a aucune envie de suivre Marcet. Il est à Motiers, où il s'est fait admettre à la communion par le pasteur de l'endroit, M. de Montmolin, ravi d'avoir un tel catéchumène : acte habile par lequel il pense répondre aux critiques dirigées contre le vicaire savoyard, affirmer son attachement à la foi réformée, montrer qu'il n'est point sorti de l'Église. Il se plaît fort dans l'agréable maison que Mme Boy de la Tour a mise à sa disposition, où il y a une belle galerie qui donne sur une esplanade plantée de vieux ormeaux. Il botanise et se promène, tantôt seul, tantôt avec quelque ami, comme le naturaliste Gagnebin. Thérèse, après quelques hésitations, l'a rejoint. Il est en bons termes avec de braves gens : Dupeyrou, le millionnaire neuchâtelois, un peu parvenu, mais si dévoué, si fidèle! le colonel de Pury, beau-père de Dupeyrou, qui l'emmène quelquefois dans sa jolie campagne de Champ-du-Moulin, à l'autre extrémité de la vallée; le procureur général d'Ivernois, parent de son ami le négociant de Genève et son voisin au prieuré Saint-Pierre, dont la charmante fille, Isabelle, l'appelle « papa », l'écoute avec dévotion, lui enseigne à faire des lacets. Sa présence enorgueillit et réjouit ce petit monde, qui regarde bouche bée descendre devant sa modeste porte des étrangers du plus grand monde : Tissot, déjà célèbre, Sautersheim, dont on ignore les frasques, et toutes sortes de gens titrés. On le tient pour un saint, pour un dieu. On ne comprend rien aux colères qu'il suscite. Bien qu'on soit pieux et sévère, on accepte ses explications sur son ménage et Thérèse pour un modèle de gouvernante, à qui l'on témoigne mille égards. C'est une vie tranquille et charmante. Or, Marcet a des arrière-pensées qui peuvent mener loin. Dans sa lettre du 13, à la suite du projet de « requête » annexé au projet de « procuration », il a ajouté ces deux lignes suggestives : « Si le Conseil accorde la demande, tant mieux; s'il la refuse, tant mieux encore, c'est un grief bien grave de plus. » Voilà qui

1. Publ. par Streckeisen-Moultou, *Œuvres et correspondance inédite de J.-J. Rousseau*, p. 394-396.

montre clairement que, dans la pensée de cet ami un peu exigeant, il s'agit moins de redresser l'injustice dont Rousseau est la victime que de mettre en faute le Petit Conseil, le plus lourdement possible, afin de mieux l'attaquer. C'est donc de la politique! Et Rousseau hésite à mettre le pied dans cette galère. Que les Genevois entrent en campagne pour lui, c'est parfait; mais il voudrait rester en dehors de la mêlée. A moins encore qu'il ne médite de conduire son affaire comme il l'entend, sans s'inquiéter des avis de son conseiller. Et c'est peut-être bien le cas : ses lettres ne disent rien de ses desseins, mais elles indiquent qu'il médite quelque chose[1].

L'attitude expectante de Rousseau décevait ses bouillants amis, pressés d'agir. En attendant mieux, ils esquissèrent un mouvement offensif contre le Procureur général Tronchin. Ce magistrat, élu pour trois ans, arrivait en novembre au terme de son mandat, renouvelable par le Conseil général[2]. Les mécontents s'efforcèrent de l'éliminer. Il semblait difficile de le rendre responsable d'un arrêt dont la partie la plus contestable était contraire à ses conclusions; mais les partis n'y regardent pas de si près; quels que soient leurs programmes, ils cherchent moins à régler leur conduite selon la vérité dont ils se réclament qu'à s'assurer des avantages, fût-ce à ses dépens. On avait, du reste, d'autres griefs contre lui : on lui reprochait « ses liaisons avec Voltaire, sa dépense et ses belles maisons[3] ». En vérité, il était de ceux que leur élévation même désigne aux coups, et il les bravait avec une tranquille énergie. Il dédaigna de se justifier d'aucune des calomnies qu'on ne manqua pas de débiter contre lui. Il répondait simplement « à ceux qui voulaient l'exclure que s'ils avaient dessein de donner un pareil exemple ils ne pouvaient pas mieux choisir, parce qu'il n'y avait personne qui supportât son exclusion avec plus de sang-froid et d'indifférence[4] ». La cabale lui enleva quatre cents voix, mais il fut réélu. Les opposants affectèrent de considérer ce déchet comme un éclatant succès pour leur cause : en ce temps-là déjà, la tactique des partis dénaturait les faits pour en imposer en chantant victoire. De Luc,

1. Voir entre autres celle au colonel Pictet, du 23 septembre (*Correspondance*, CCCXCIV), et celle à Moultou, du 15 novembre (*Ibid.*, CCCCVIII).
2. *Tableau historique et politique des révolutions de Genève*, p. 184-185.
3. J.-L. Dupan aux Freudenreich. (Arch. du château de Monnaz.)
4. Ibid., du 23 novembre 1762.

qui s'était mis en tête de ramener Rousseau à Genève, tâcha de lui présenter les choses sous cet aspect[1], sans y réussir d'ailleurs. Rousseau lui répondit assez sèchement que, s'il n'y avait que quatre cents citoyens et bourgeois mécontents, l'on pouvait supposer que tous les autres étaient satisfaits; que par conséquent il n'avait rien à faire « parmi ces gens-là »; qu'au surplus il s'agissait moins de lui que d'eux-mêmes; que son cas devait les offenser tous et que, s'ils ne s'en inquiétaient pas, il ne s'en soucierait, pour son compte, pas plus qu'eux[2]. Rousseau se montrait ici trop sévère pour ses défenseurs. Ils hésitaient, c'est vrai, ils tâtonnaient; mais ils ne demandaient qu'à agir. Ils ne manquaient d'ailleurs aucune occasion d'affirmer leurs revendications. Ainsi, *le Mercure de Hollande*, qui s'imprimait à Genève, ayant annoncé dans son numéro d'août que Jean-Jacques « ne pouvait rentrer à Genève », plusieurs citoyens, — parmi lesquels Abraham-Gédéon Binet, — demandèrent aussitôt au Conseil de les autoriser à rectifier cette information : Jean-Jacques n'était point banni, Jean-Jacques pouvait très bien rentrer à Genève, au risque d'être arrêté, c'est vrai ; mais il y a tout de même une nuance.

Faut-il qualifier d'habile la réserve de Rousseau, sa résolution, fermement tenue, d'agir sans hâte, en comptant sur l'appui des circonstances? En tout cas, le zèle de ses partisans s'échauffait. Ils brûlaient de faire quelque chose, et ne savaient quoi. Ils s'exaltaient dans la recherche de leurs moyens d'action et dans l'attente. Un des plus solides de leurs adversaires, le syndic Jean Cramer, nous a laissé le récit d'une curieuse conversation qu'il eut avec De Luc, le mercredi 2 février 1763[3]. Elle ne dura pas moins de deux heures et demie et fut prudente, mesurée, lente, circonspecte. On se représente très bien ces deux hommes, lourds, plutôt solennels, qui s'observent avec méfiance, pareils à deux lutteurs d'égale force. De Luc débute par des compliments, que Jean Cramer écoute sans se dérider, puis, après ce préambule de politesse, il attaque la question Rousseau ; il lit deux lettres du pasteur de Motiers, certifiant que Rousseau se présente à la communion, la copie d'une de ses lettres à Jean-Jacques, la réponse

1. De Luc à Rousseau, 24 novembre 1782. Publ. par Aléxéieff, *Études sur Rousseau*, I, II, 2 vol. in-8°. Appendice, p. CXIX. Moscou, 1887.

2. 26 novembre. *Recueil Adert.*

3. Publ. par Aléxéieff, II ; Appendice, p. XCV-CVIII.

qu'il y a reçue, non sans interrompre sa lecture par toutes sortes de réflexions, que l'autre écoute sans broncher; enfin, il conclut qu'il est nécessaire que le proscrit rentre dans sa patrie « sans autre formalité » et que le gouvernement doit favoriser ce retour, puisque les « formes essentielles » n'ont pas été observées dans l'arrêt du 19 juin de l'année précédente. Cramer, — qui avait pris les instructions du Conseil avant de venir au rendez-vous, — répond presque aussi longuement par un discours en quatre points, dont il a d'avance arrêté dans son esprit le plan et la marche : il s'efforce de montrer que le Conseil est resté dans la légalité comme dans la justice, et que, si Rousseau veut mettre fin au scandale dont il est l'objet, il faut qu'il commence par rétracter ses opinions. Quand il a fini, De Luc se recueille un moment pour peser ses arguments ou pour en chercher d'autres. Il faut croire qu'il n'en trouve pas, car il dit que sa proposition étant mal accueillie il n'en sera « plus question »; et il en est bien fâché, « à cause des suites que cela pourrait avoir »; puis il s'anime, il élève la voix, en déclarant que les objections de son adversaire seraient « de quelque poids » si la sentence prononcée contre Rousseau n'était entachée de partialité et d'irrégularité, et, citant l'article 88 des *Ordonnances ecclésiastiques*, il oppose à la procédure suivie contre Rousseau une autre procédure suivie en 1576 contre un nommé Morelli, qui aurait dû servir de modèle, et à la sévérité qu'on a témoignée à l'*Émile* et au *Contrat social*, l'indulgence dont on use pour les ouvrages de Voltaire, celle qu'on a tout récemment encore gardée au *Sermon des cinquante*. Cramer réplique que la dialectique de Jean-Jacques est beaucoup plus dangereuse que les malices de Voltaire; que le Conseil n'a pas besoin de recourir aux lumières du Consistoire pour « comprendre le venin » des ouvrages incriminés; qu'en le frappant il n'a « fait que suivre l'usage de tous les pays où la liberté de la presse a quelques bornes ». Mais il sent bien qu'il en est pour ses frais d'éloquence : De Luc répète que l'arrêt était « contre les formes », que les magistrats sont tenus d'observer ces formes, que les citoyens et bourgeois ont le droit et le devoir de veiller à ce qu'elles soient observées. Sans illusion sur les dispositions de cet homme intraitable, Cramer essaye pourtant, en terminant, de l'exhorter « à deux choses, l'une à employer son crédit auprès du sieur Rousseau pour qu'il remplît complètement et à temps son devoir de véritable

chrétien et de bon citoyen; l'autre à ce que lui-même laisse tomber toute cette affaire et ne s'en mêle plus ». Et ils se séparent, ayant plaidé chacun sa cause avec vigueur et méthode, sans être ébranlés ni l'un ni l'autre.

En réalité, De Luc avait compris la force révolutionnaire que recélaient l'œuvre et la personne de Rousseau. Aussi va-t-il s'efforcer de l'attirer à sa cause en l'exhortant, l'excitant, l'irritant. Sa solennité, sa pédanterie, sa certitude en toutes choses, sa médiocrité d'esprit produisent sur Jean-Jacques un effet d'irritation et d'énervement qui pourraient lui nuire et qui, au contraire, lui profitent. De Luc, insupportable, trouve pourtant toujours les paroles qu'il faut. Rousseau, agacé, exaspéré, furieux, proteste, déclare qu'il ne bougera pas, et va quand même. Impossible d'imaginer un duo plus singulier : le grand homme, en grondant, finit toujours par faire ce que veut l'autre; et ce chef, d'intelligence moyenne, d'esprit assez vulgaire, n'a cependant pour lui qu'une habileté retorse et un robuste entêtement. Ainsi, quelques jours après l'échec de sa démarche auprès de Jean Cramer, De Luc écrit à Rousseau, le 19 février[1] :

... Vous ne pouvez demeurer tranquille spectateur d'une scène dont vous devés être le principal acteur; votre patrie a les yeux ouverts sur vous et vous réclame; vos concitoyens disent tous : *que fera Rousseau?* Les uns, il est vrai, le demandent en tremblant; leur plus ardent désir est qu'on réponde, *il ne fera rien*, parce qu'il n'aime ni sa religion ni sa patrie; mais heureusement c'est le petit nombre, et ils trouvent des citoyens qui leur répondent avec fermeté : *notre concitoyen se fera connoître...* Cette réponse suffit seule pour les atterrer; Rousseau connu, ils le seront aussi. Quelle catastrophe!...

Et il lui envoie le dessein d'une déclaration d'orthodoxie qu'il voudrait bien que Rousseau signât pour augmenter les embarras du Conseil. Pourquoi ne la signerait-il pas? N'est-il pas « chrétien réformé »? Ne peut-il pas regretter d'avoir écrit des choses que la malignité interprète contre sa religion? Rousseau n'entre pas d'abord dans ces vues, refuse de signer la déclaration, paraît résolu à rester en dehors du conflit, répond avec aigreur :

Vos Genevois, dites-vous, se demandent : *que fera Rousseau?* Je

1. Aléxéieff, II; Appendice, p. CXXI-CXXV.

trouve que ceux qui disent *il ne fera rien* parlent très sensément. Quant à ceux qui disent : *il se fera connoître,* j'ignore ce qu'ils attendent. Moi aussi je me demandois : *que feront les Genevois.* Je me répondois : *ils se feront connoître.* C'est aussi ce qu'ils ont fait...[1].

Mais, en même temps qu'il résiste, il se pique au jeu. Sans s'en apercevoir, il cède à cette volonté plus forte, si sûre d'elle-même. Les traces d'hésitation, de faiblesse qu'on remarquait dans ses premières lettres disparaissent. Il devient énergique, résolu. Il se sent appuyé par un parti puissant. Il dit que son affaire intéresse tous les citoyens de Genève. Il voit qu'elle est en même temps, pour eux un moment décisif de leur développement politique, et pour lui un épisode de sa carrière mondiale, de la grande page de l'histoire intellectuelle qu'il est en train de vivre. Et, tandis qu'il refuse encore d'intervenir directement dans les débats des Genevois, il se prépare à défendre son œuvre, sans distinguer encore, peut-être, que l'apologie qu'il en veut faire aura son contre-coup nécessaire sur les événements de sa patrie, sans se douter qu'il est dès maintenant engagé dans une sorte d'association avec ces médiocres agitateurs, ces De Luc, ces D'Yvernois dont il subit sans plaisir les lettres et les visites et qui l'entraînent malgré lui. Si bien qu'au moment même où il affirme qu'il ne fera rien pour les Génevois, et en le croyant réellement, il travaille pour eux en rédigeant dans le plus grand secret sa réponse à Mgr de Beaumont.

L'archevêque de Paris, en effet, avait lancé contre Rousseau, le 20 août 1762, un mandement retentissant. Ce prélat jouissait d'une autorité personnelle qui exhaussait encore celle de sa haute charge. On admirait la fermeté qu'il savait allier à beaucoup de douceur, sa bienveillance habituelle, la constance dont il avait fait preuve en défendant les puissants intérêts commis à sa garde. Il avait connu l'exil, résisté au roi, souffert pour ce qu'il croyait juste et vrai, combattu avec une égale ardeur les jansénistes, les visionnaires, les philosophes incrédules[2]. Mais il faut reconnaître que son mandement n'est point à la hauteur de sa réputation. Après un début brillant, où se trouve le portrait si souvent cité de Rousseau : « Du sein de l'erreur, en homme plein du lan-

1. *Correspondance*, CCCCXXXV.

2. Voir *Christophe de Beaumont, archevêque de Paris*, par le P. E. Régnault. Paris, 1882, 2 vol. in-8°.

gage de la philosophie sans être véritablement philosophe... », le prélat se lance imprudemment dans une discussion maladroite des points les plus audacieux de la *Profession de foi*. Les défauts de sa méthode soulignent les défaillances de son raisonnement : on le voit avec surprise assimiler les témoignages sur lesquels reposent le dogme de la révélation à ceux qui établissent les faits de l'histoire profane, exagérer certaines idées de Rousseau pour les rejeter facilement, ou même les interpréter ou les habiller avec une liberté excessive. Tout cela fait la partie belle à son redoutable adversaire.

Il semble parfois que la pensée de Rousseau se forme en lui comme malgré lui, par des actions étrangères à sa volonté, pour éclater au moment opportun. Il aspirait à la tranquillité. Il s'était promis de ne plus écrire. Il en avait presque pris l'engagement. Mais comment résister à la tentation de répondre à une attaque si éclatante? Ce mandement, lancé du haut du siège archiépiscopal de Paris à toute la chrétienté pour écraser un proscrit, avait bien des points faibles. Fallait-il manquer une telle occasion de s'exalter par la grandeur de l'adversaire, par l'ampleur d'une victoire certaine? Le même souffle intérieur qui avait saisi Rousseau lorsque ses yeux étaient tombés sur le programme du concours ouvert par l'Académie de Dijon l'emporta de nouveau. Il oublia ses projets de repos, il ne pensa plus à la paix de sa retraite et se mit au travail sans en rien dire, même à ses plus intimes. C'est seulement le 26 février 1763, quand son ouvrage est composé, qu'il l'annonce à Moultou[1]. Il vient de lui déclarer que, dans l'état de lassitude où il se trouve, « le repos et la paix sont les seuls biens » qu'il souhaite; il ajoute, comme s'il s'agissait d'une bagatelle :

... J'avois barbouillé une espèce de réponse à l'archevêque de Paris et, malheureusement, dans un moment d'impatience, je l'envoyai à Rey. En y mieux pensant, je l'ai voulu retirer; il n'étoit plus temps; il m'a marqué, en réponse, qu'il avoit déjà commencé; j'en suis très fâché. Il n'est pas permis de s'échauffer en parlant de soi, et, sur des chicanes de doctrine, on ne peut que vétiller. L'écrit est froid et plat. J'en prévois l'effet d'avance; mais la sottise est faite; il est inutile de se tourmenter d'un mal sans remède.

1. *Correspondance*, CCCCXXXIV.

Rousseau ne « barbouillait » jamais rien. Il savait fort bien ce qu'il faisait en envoyant à son libraire un manuscrit dont tous les termes étaient pesés. A aucun prix, sans doute, il n'eût renoncé à le publier. Il jugeait, comme il dit d'ailleurs au pasteur de Motiers, cet « écrit devenu nécessaire[1] ». Il en attendait le plus grand effet. Il y déploya toutes ses ressources, jusqu'à cet art de mise en scène dont il avait l'instinct : *Jean-Jacques Rousseau, citoyen de Genève, à Christophe de Beaumont, archevêque de Paris, duc de Saint-Cloud, pair de France, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, proviseur de Sorbonne*, etc. Cette accumulation de titres pompeux, opposés à sa simple qualité, n'est-elle pas, — comme d'autres l'ont vu et l'on dit avant nous, — une véritable trouvaille? Le bourgeois modeste, qui s'est fait sa renommée, grandit ainsi de toutes les dignités dont son adversaire est chargé, et gagne une première manche dès la couverture même de son écrit. Les premières lignes lui conquièrent le lecteur : il se pose en persécuté, magnifie ses malheurs, exagère les violences de ses ennemis, montre ce prince de l'église foudroyant un malheureux condamné, inoffensif, poursuivi, dont tout le crime est d'aimer la vérité. Puis il annonce ce que sera sa défense, avec cette exactitude d'expression qui lui donne toujours l'apparence d'avoir raison : « Vous avez deux objets dans votre mandement, l'un de censurer mon livre, l'autre de décrier ma personne. Je croirai vous avoir bien répondu si je prouve que, par-tout où vous m'avez réfuté, vous avez mal raisonné, et que, par-tout où vous m'avez insulté, vous m'avez calomnié. » Et sa réfutation commence, serrée, ardente, irréfutable, éloquente. Tantôt il suit phrase à phrase le mandement, qui s'effrite sous ses coups. Tantôt il reprend ses propres idées, les explique, les développe, en montre l'armature ou les étais. Il rectifie, corrige, discute le sens des mots, remonte à leurs origines, rétablit les faits historiques, interprète les textes avec toutes les ressources d'une critique dont l'érudition et la sagacité déconcertent; tandis qu'en d'autres morceaux sa pensée se dégage de ces précisions pour planer à grands coups d'aile sur le débat.

L'effet de cet ouvrage fut énorme. Du côté des amis de Rousseau, c'est de l'enthousiasme. Celui de Moultou, par exemple,

1. *Correspondance*, CCCCXLIX.

confine au délire[1] : il ne trouve pas d'exclamation pour l'exprimer; tout le monde lui demande cette « lettre » fameuse avant d'être lue et qu'il a reçue, — quelle satisfaction pour son amour-propre! — avant les libraires; mais il ne la communique qu'à ceux dont il est sûr, aux amis qui n'en feront pas « un mauvais usage », c'est-à-dire, je suppose, qui ne s'aviseront pas de la critiquer, car je ne vois pas quel autre « mauvais usage » on peut faire d'un document imprimé; il en partage, naturellement, toutes les idées. Pourtant, d'accord avec De Luc, il se hasarde à demander un « carton », du moins pour l'édition de Genève. Les deux hommes ont été froissés d'un jeu de mots sur l'*Héloïse* et l'*Aloïsia*, et aussi de la phrase : « On sait, j'en conviens, qu'il y a peu de prêtres qui croyent en Dieu; » phrase qui leur paraît excessive. En insistant pour qu'elle soit supprimée, De Luc ajoute :

Je suis convaincu que cette inimitable lettre, sans rien perdre de sa force, en auroit plus d'efficacité. Je le suis aussi qu'en général vous vous feriés, ainsi qu'à la chose, un très grand bien, si partout on vous parlez du *public*, des *auteurs*, des *chefs*, etc., vous laissiés quelque porte ouverte par laquelle les honnêtes gens pussent sortir de la foule...[2].

Que ses amis conseillaient mal Rousseau! Leur médiocre esprit d'intrigue ne percevait pas que dans une telle polémique un écrit ne peut être fardé de la sorte sans compromettre son auteur. Rousseau, qui savait ce qu'il devait à sa renommée, en eut le sentiment : sans s'opposer absolument à la confection d'un carton « pour Genève en particulier[3] », il veut leur laisser la responsabilité du maquillage, convaincu d'ailleurs que sa cause n'y gagnera rien : « Les Genevois m'ont fait trop de mal pour ne pas me haïr, dit-il, et moi, je les connois trop pour ne pas les mépriser. Je prévois mieux que vous l'effet de la lettre. J'ai honte de porter encore ce même titre dont je m'honorois ci-devant; dans six mois d'ici je compte en être délivré[4]. »

Quant aux adversaires, la lettre ne fait que les fortifier dans

1. Streckeisen-Moultou, *Amis et ennemis*, I, p. 77-79; lettres du 23 et du 30 mars.
2. Aléxéieff, II; Appendice, p. CXXV-CXXVI.
3. *Correspondance*, CCCCLV.
4. *Ibid.*, CCCCLV.

leur hostilité. Ils la trouvent insolente, paradoxale, s'étonnent de la ténacité de Jean-Jacques, s'indignent de son audace, trouvent ses arguments faibles, son christianisme suspect, sa morale vacillante et corruptrice, et ces protestants, si hostiles à l'Église, si violemment « anticléricaux », ne sont pas très loin de prendre le parti de l'archevêque[1].

Cette fois, le nouvel écrit de Rousseau provoqua une intervention du résident, mais on ne recourut pas, comme pour l'*Émile* et le *Contrat social*, à l'exécuteur de haute justice, et l'on ne fit pas à l'ouvrage un procès périlleux : on se borna à défendre de l'imprimer à Genève un bon mois après qu'il y eut été mis en circulation[2].

Édouard Rod[3].

1. Bonnet écrit à de Geer, de Thônex, le 14 mai 1763 : « ... Vous jugés bien qu'il ne se rétracte pas; ce sont toujours les mêmes principes ou plutôt les mêmes opinions, les mêmes préjugés, les mêmes erreurs. Il soutient qu'il est *chrestien*, et, si vous lui demandés en quoi consiste son christianisme, il vous répondra que c'est à *aimer Dieu de tout son cœur et son prochain comme soi-même*. Vous appercevés de reste l'astuce de cette réponse. Le prélat lui reprochoit de rejetter les miracles, et il lui réplique *qu'il n'a pas même besoin de miracles pour croire*. Sans doute, un homme qui ne reçoit de l'Évangile que la morale n'a pas besoin de miracles pour croire cette morale et la juger belle. Mais si les miracles sont faux, l'auteur de cette morale est un imposteur, car il s'est vanté de faire des miracles et il en appelle même à ces miracles pour constater sa mission divine... » (Bibl. de Genève, mss. Bonnet, copie de lettres.)

2. C'est le 29 avril que Montpéroux écrit au duc de Praslin :

« Il a paru des exemplaires de la lettre de Rousseau à M. l'archevêque de Paris qui ont été bientôt épuisés; j'en joins un icy. J'ay été averty que quelques libraires de cette ville se proposoient de faire imprimer cet ouvrage, ce qui en auroit facilité la publication dans le royaume. Je me suis adressé à Messieurs du Conseil, qui ont deffendu d'imprimer cet ouvrage. Les magistrats préposés sur la librairie sont chargés de veiller à ce que ces ordres soient exécutés sous les peines portées contre les contrevenants. » (Aff. étr. Genève, vol. 69, fol. 205.)

Le ministre approuve l'initiative du résident et lui écrit le 15 mai :

« ... Vous avez très bien fait d'engager Messieurs du Conseil à deffendre l'impression de cet ouvrage. Nous désirons que Messieurs de Genève se prêtent toujours à arrêter la publication des libelles de ce genre qui pénètrent très facilement de chez eux dans l'intérieur du royaume... » (Aff. étr. Genève, vol. 69, fol. 209. — Cf. L. Sordet, *Histoire des résidents de France à Genève*. Genève, in-8°, p. 86.)

3. M. Rod publiera prochainement un ouvrage sur l'*Affaire Rousseau*, dont le présent article est un fragment.

NAPOLÉON Ier ET L'ITALIE[1]

DEUXIÈME PARTIE

BONAPARTE ET LA RÉPUBLIQUE ITALIENNE

II. — La République italienne.

Le 7 pluviôse an X (27 janvier 1802), en partant de Lyon, Bonaparte signa l'arrêté qui fixait au 20 pluviôse ou 9 février l'entrée en fonctions du gouvernement constitutionnel de la République italienne[2]. Il en prévenait en même temps les citoyens Sommariva et Ruga, membres de la commission provisoire de gouvernement, en les priant de ne faire jusque-là aucune opération extraordinaire.

Melzi n'arriva à Milan que le 7 février, très fatigué, et l'installation du nouveau gouvernement ne put avoir lieu que le 14. Elle fut présidée par Murat. Quelques discours furent prononcés à cette occasion, par lui notamment, par Sommariva au nom du gouvernement provisoire, et enfin par Melzi. La cérémonie fut parfaite, écrivait Murat à Talleyrand : « Ce qui la rendit principalement belle fut le contentement qui régnait partout et dont l'expression était dans toutes les bouches comme sur tous les visages[3]. »

La nouvelle République fut aussitôt dotée d'un drapeau national, vert, blanc, rouge. Les préfectures et sous-préfectures furent pourvues de leurs titulaires. La censure fut réunie en tribunal extraordinaire pour examiner les dilapidations commises pendant les désordres des années précédentes, et tout le pays en fut satisfait.

1. Voir *Revue historique*, t. LXXXVIII, p. 36 et 264.
2. *Corr. Nap.*, VII, 5938.
3. Aff. étr., *Corr. de Milan*, n° 60, pièces 65 et suiv.

Les puissances étrangères reconnurent sans tarder l'existence de la République italienne, la Prusse et l'Autriche tout d'abord : Bonaparte en donnait la nouvelle à Melzi dès le 12 mars. L'Angleterre pourtant s'y refusa, et il ne fut pas question de la République italienne dans le traité d'Amiens, pas plus que du roi d'Étrurie ou de la République de Gênes. Le premier Consul en voulait conclure que l'Angleterre se désintéressait de ce qui se passait dans ces trois pays[1] : la conclusion était hardie. Il n'en fut point arrêté d'ailleurs dans l'organisation du gouvernement italien.

Il fonda le nouveau régime sur l'appui des classes conservatrices et de l'Église; il écarta de plus en plus du pouvoir les « Jacobins », dont les partisans étaient surtout nombreux dans les masses populaires et dont il avait à redouter les ambitions révolutionnaires. Pour ne pas obliger la noblesse à changer ses habitudes, le calendrier décadaire fut aboli en Italie[2]; on revint au calendrier grégorien; les cérémonies du culte reprirent toute leur ancienne régularité. Il en devait être bientôt de même en France.

Dès la bataille de Marengo et ensuite à Lyon, le premier Consul avait été tout particulièrement préoccupé de s'accorder avec le clergé italien; c'était en quelque manière une épreuve de ses nouveaux rapports avec l'Église. Cela lui paraissait aussi urgent que la constitution elle-même, et, à la séance solennelle de la consulte extraordinaire où fut proclamée la constitution de la République italienne, une loi organique sur le clergé fut aussi promulguée et acceptée au nom du clergé par l'archevêque de Ravenne[3]. C'était en quelque sorte une loi de garantie des droits de l'Église en Italie. Il y était dit que « les évêques de la République cisalpine sont nommés par le gouvernement et institués par le Saint-Siège, avec lequel ils communiquent librement pour les affaires spirituelles ». Aucun changement ne devait être fait dans les limites des diocèses; tous les biens du clergé régulier ou séculier lui devaient être assurés.

Ce n'était que le premier dessein du Concordat à intervenir entre la République italienne et le Saint-Siège. Le Concordat

1. Aff. étr., *Corr. de Milan*, n° 60, pièce 115. — Melzi, II, 15. — *Corr. Nap.*, VII, 5965, 5992, 6014.
2. Bignon, III, 296.
3. *Moniteur* du 11 pluviôse an X. — Botta, IV, 420-421.

français avait été achevé le premier. Le Concordat italien était plus difficile à finir; l'Église catholique n'avait pas subi en Italie les mêmes désastres qu'en France; elle n'avait pas perdu ses biens; les couvents n'avaient pas été fermés ni les moines sécularisés. Car l'influence révolutionnaire n'y avait pénétré qu'en 1796, c'est-à-dire à un moment où le gouvernement français avait cessé depuis longtemps de faire la guerre à la religion, et si, à l'instigation des généraux de l'armée de Bonaparte, le clergé avait souffert de quelques vexations personnelles, sa situation légale n'avait pas été atteinte. Surtout, la République italienne comprenait une partie des terres de l'Église, la Romagne, Bologne et Ravenne; la domination pontificale y était directement établie sur le clergé, et si à Milan le gouvernement nouveau pouvait aisément se faire reconnaître, comme au gouvernement autrichien avant lui, le droit de nomination des évêques, il n'en était pas de même dans la Romagne. Le pape y voulait conserver ses anciens droits, d'autant mieux qu'on ne pouvait rien lui offrir en échange.

Melzi sentait toute la gravité de cette question; il déclarait qu'il vaudrait mieux que la République perdît les anciennes légations que d'être bouleversée par des querelles religieuses que les droits particuliers de l'Église ne manqueraient pas de produire. Aussi la négociation du Concordat italien fut-elle longue; elle n'aboutit que le 16 septembre 1803; les ratifications en furent échangées à Paris entre le cardinal Caprara et Marescalchi, qui, comme ministre des relations extérieures de la République italienne, avait sa résidence auprès du premier Consul-Président[1]. Il fut publié à Milan le 26 janvier 1804 et complété alors par un décret organique qui en modifiait assez profondément le caractère.

Car, par suite des conditions particulières à l'Italie, le Concordat italien était plus favorable à l'Église que le Concordat français. La religion catholique, apostolique et romaine y était déclarée « la religion de la République italienne ». Le président de la République obtenait « les mêmes droits dont jouissait l'Empereur : il nommera aux évêchés et archevêchés des ecclésiastiques ayant les mœurs et les qualités exigées par les saints canons, et Sa Sainteté leur conférera l'institution canonique suivant les

1. Arch. nat., AFIV, 1708. — *Moniteur* du 25 nivôse an XII (le texte en trois langues, latin, français, italien). — Sclopis, p. 69.

formes établies ». Ils devaient prêter entre les mains du président un serment de fidélité presque traduit du serment du Concordat français. Mais aussi « les biens qui sont affectés à la dotation des évêchés, archevêchés, chapitres, séminaires et pour la fabrique des églises ne pourront être aliénés ni subir aucun changement que d'accord avec le Saint-Siège. — Les ordres religieux qui servent à l'Instruction publique et aux hôpitaux seront maintenus. Tous les religieux appartenant aux autres ordres devront rester dans les couvents soumis à leur règle et auront le droit de porter leurs habits jusqu'à ce qu'ils s'éteignent ».

Ainsi, il n'était pas question de la situation spéciale aux anciennes légations; elles entraient dans la condition commune aux autres parties de la République italienne. Mais les avantages territoriaux de l'Église lui étaient partout conservés et en vérité ne pouvaient pas lui être retirés. La plupart des couvents étaient maintenus. Melzi demeurait inquiet de la grande puissance ainsi garantie à l'Église, car il avait dès l'enfance été pénétré de la libre doctrine des philosophes du XVIIIe siècle : « Nous aurons affaire, écrivait-il à Bonaparte, à des personnes qui sont plus que prêtes à nous chicaner, et surtout à la droite du Pô... J'espère que vous approuverez que ma conduite soit donc réglée sur le principe que l'on n'a pu ni voulu dans le Concordat déroger ni diminuer en rien le droit de la souveraineté[1]. » Aussi, dans le décret organique du 26 janvier 1804, fit-il préciser avec grand soin les droits suprêmes de l'État sur le clergé italien; il fit établir notamment qu'aucune bulle ou bref de la papauté ne pourrait être publié dans la République italienne sans l'autorisation du gouvernement. Aussi bien était-il à cet égard d'accord avec le premier Consul, et ses précautions ne sont pas autres que celles des articles organiques annexés au Concordat français. Le pape Pie VII protesta contre les uns et contre les autres, en vain des deux côtés. Bonaparte n'était pas disposé à rien aliéner des droits du pouvoir civil.

Il lui plaisait de prendre à son service toute la force morale de l'Église, mais aussi de faire à cette nécessité politique les moindres sacrifices, et il exerça sur le clergé italien une autorité parfois assez rude. On en jugera par cet épisode qu'un peu plus tard, en 1806, le prince Eugène exposait à Napoléon :

1. Arch. nat., AF IV, 1708 (30 sept. 1803).

Sire, il y avait à Cornalba, département du Serio, une femme nommée Maddalena Vestali qui se faisait passer pour sainte et qui avait déjà réussi à abuser un certain nombre des crédules habitants de ce pays. Cette femme prétendait avoir des extases et avoir été stigmatisée; elle avait été recueillie par le curé de l'endroit, qui l'aidait de ses fourberies et avait lui-même cherché à faire croire qu'une figure de la Vierge en cire s'était d'elle-même tournée vers cette femme.

Le directeur de la police, après avoir fait arrêter cette femme et ce curé et les avoir fait tous deux transférer dans les prisons de Bergame, m'en informa et me demanda mes ordres.

J'ordonnai que Maddalena Vestali fût enfermée pour six mois dans une maison de correction. Le ministre du culte, consulté par le directeur de la police, était d'avis que le curé fût renvoyé dans sa paroisse après une forte réprimande. Je n'adoptai point cette proposition. Il me sembla que le curé était beaucoup plus répréhensible que la prétendue sainte, puisque, outre les intentions très suspectes d'un pareil manège, il avait profané le sacerdoce en faisant servir la religion à ses vues criminelles. J'ai, en conséquence, prononcé sa destitution et invité le ministre du culte à pourvoir sur-le-champ à son remplacement, mais j'ai cru devoir ordonner de plus que ledit curé garderait prison pendant le même espace de temps que sa complice[1].

Cependant, le nouveau gouvernement de la République italienne consacrait tous ses efforts à l'organisation et à la prospérité du pays. Bonaparte tenait la main à ce que ce fût « un gouvernement réparateur »; c'est le titre que les Mémoires de Melzi donnent au chapitre consacré à cette époque; il serait injuste de n'en pas attribuer le mérite, pour la plus grande partie même, au président Bonaparte.

Une des premières lois qui furent présentées au Corps législatif fut destinée à la création de l'instruction publique, où il y avait tout à faire et où beaucoup fut fait dans le temps même où en France était réglementé l'enseignement secondaire par l'institution des lycées. La loi du 8 septembre 1802 distingua le degré élémentaire représenté par les écoles communales, le degré moyen représenté par les écoles départementales et le degré transcendant représenté par l'État; les frais du premier degré étaient laissés aux communes, du deuxième aux départements; l'État ne

1. Arch. nat., AF IV, 1684.

se chargeait que de l'entretien des grandes écoles; il y avait, dans cette répartition des dépenses en proportion de l'intérêt, une idée ingénieuse, qui fit place un peu plus tard au système de la centralisation absolue. L'édifice de cet enseignement public était couronné, dès le 16 septembre 1802, par la création de l'Institut national italien, dont Bonaparte tint à être le président[1]. On sait combien il avait désiré être de l'Institut de France et qu'il y attribuait la plus grande importance pour son prestige même auprès de ses soldats les plus incultes. Il eut peut-être l'espérance que l'Institut d'Italie contribuerait au relèvement intellectuel et artistique de la nation, comme l'Institut d'Égypte devait tirer l'Égypte des sables; il eut du moins la conscience nette que cela était une part importante de sa fonction.

Il était convaincu aussi que les manifestations extérieures importent au prestige du pouvoir, que les panaches, les ors, les grands cortèges et la magnificence des palais sont utiles à éblouir les peuples et à les tenir dans la soumission. Il eût voulu que Melzi s'installât au Palais national de Milan; mais Melzi était simple de goûts, effrayé de toute représentation; il se tint chez lui. Pourtant il présida, sous la haute direction de Bonaparte, aux travaux qui furent aussitôt entrepris à Milan et qui furent poussés avec une activité toute napoléonienne. Le Dôme, la cathédrale de Milan, fut enfin terminé : « On en fit plus, dit Botta, dans l'espace de quelques années qu'on n'en avait fait pendant plusieurs siècles[2]. » Le Forum Bonaparte fut construit sur l'ancien emplacement des murs du château de Milan; « ce fut, dit encore Botta, une œuvre admirable et digne de la grandeur romaine ». Et cet historien n'est pas suspect de tendresse à l'égard de Bonaparte. « On refusait la liberté à Milan, dit-il, il fallait bien qu'on lui donnât la magnificence. » — « Les lettres et les sciences florissaient, dit-il encore, mais inspirées par la flatterie bien plus que par l'indépendance. Vouliez-vous parler avec quelque liberté, vous étiez aussitôt confiné dans un certain lieu d'où personne ne pouvait plus vous entendre. »

« En un mot, conclut-il à ce sujet, la littérature était esclave, les finances prospères, l'armée respectable, la liberté nulle. » Les épithètes élogieuses balancent harmonieusement les autres. Et

1. Arch. nat., AF IV, 1707.
2. Botta, IV, 426.

ces témoignages ont du poids venant d'un adversaire déclaré du régime où l'Italie était asservie[1].

La prospérité du pays fut en effet incontestable. De bonne heure, les poids et mesures furent unifiés dans toutes les régions de la République et préparèrent entre elles des relations plus étroites et fructueuses[2]. La banque de Milan fut instituée et put fournir aussitôt des ressources aux travaux publics. Bonaparte s'occupa avec une sorte de fièvre de la construction de la route du Simplon. Il pensait avoir à se rendre prochainement à Milan et il eût voulu prendre cette route; elle rapprochait considérablement Milan de Paris; il avait constitué le Valais en république sous son protectorat pour mieux disposer du passage, et il pressait les travaux. Ils devaient être achevés à frais communs entre la France et la République italienne, et d'abord, pour ménager l'amour-propre des Italiens, ils furent admis à diriger eux-mêmes par leurs ingénieurs la construction sur le flanc méridional des montagnes; puis, tout en gardant leur argent, on mit leurs ingénieurs sous la direction des ingénieurs français, sous prétexte qu'il fallait assurer, pour plus de hâte, l'unité de l'entreprise. Il y eut des correspondances délicates entre Bonaparte et Melzi. Bonaparte l'emporta; il ne resta à la République italienne que l'honneur de contribuer de ses deniers à ce grand ouvrage; elle eut l'avantage aussi d'être plus à portée du premier Consul et de ses bienfaits[3].

En attendant, on se réjouissait de toutes les marques de sa bonté. Marescalchi lui écrivait, le 25 novembre 1802 :

Le peintre David est venu m'inviter à aller voir un portrait auquel il travaillait et dont il m'a fait entendre que vous vouliez faire présent au gouvernement de la République italienne. Je me suis rendu à cette invitation avec tout l'empressement qu'elle devait naturellement exciter, et je ne puis m'empêcher de vous témoigner combien j'ai été frappé de la beauté de cet ouvrage, dans lequel l'artiste m'a paru se rendre presque digne du sujet. Mais ce qu'il m'est bien moins possible encore de contenir, c'est l'expression de la reconnaissance dont cette nouvelle marque de bonté paternelle m'a pénétré.

Quel don plus précieux pouviez-vous faire au peuple italien que

1. Melzi, I, 297-298. — Bignon, III, 299. — Botta, IV, 424-426.
2. Melzi, I, 295-296.
3. Arch. nat., AF IV, 1707.

celui de l'image du héros qu'il admire, qu'il respecte, qu'il chérit et à qui il a confié toutes ses destinées? Avec quels transports ce don sera reçu et contemplé[1]!

C'est sans doute un morceau de cette littérature dont parle Botta.

Melzi lui-même, dans un message au Corps législatif, le 1er septembre 1802, explique tout au long que tout est pour le mieux dans la meilleure des républiques. Les rapports de la République avec toutes les puissances étrangères sont excellents; on put craindre que le résultat des comices de Lyon n'amenât la guerre; cette crainte a été vaine, ils ont été suivis au contraire de la paix générale. L'Autriche elle-même a reconnu loyalement l'indépendance de la nouvelle République, dont l'avenir est ainsi garanti par tous les gouvernements. Au dedans, les divisions et les dissensions d'autrefois disparaissent; les Italiens n'avaient « ni les idées pratiques ni les coutumes ni ce sentiment national qui est le premier élément de la force et de la grandeur d'une nation; désormais, des sentiments communs sont nés; les magistrats issus d'une même autorité, représentants d'un même peuple, ont une grande influence morale à exercer et contribueront puissamment à la fondation de l'unité nationale. Mais il y a beaucoup à faire pour achever cette œuvre; c'est tout un nouvel ordre de choses à créer; il a fallu déjà à ces besoins extraordinaires des ressources extraordinaires; il y a d'autres institutions nécessaires auxquelles il faudra pourvoir; les progrès accomplis autorisent d'autres espérances; la tutelle de Bonaparte aidera à les réaliser; il y a lieu déjà de remercier l'armée française de son exemplaire et généreuse conduite dans la paix[2] ».

Il y a dans cet exposé de la situation une grande part de vérité. Le gouvernement de Bonaparte assurait dans toute la République l'ordre le plus parfait et une réelle prospérité matérielle. Mais les messages officiels ne sont pas faits pour dire toute la vérité; le Corps législatif était d'ailleurs assez mal disposé pour que le vice-président ne donnât point lui-même en son message matière à son esprit d'opposition. Et les rapports confidentiels que Melzi adressait au premier Consul par l'intermédiaire de Marescalchi étaient d'un tel ton que celui-ci les retenait sou-

1. Arch. nat., AF IV, 1707.
2. Melzi, I, 603-616.

vent et n'en communiquait à Bonaparte que le résumé. C'était assez pour que Bonaparte n'en fût pas content, et il écrivait à Melzi : « Dans votre correspondance secrète, il n'y a pas un mot qui ait du sens[1]. » On n'est pas obligé d'être de cet avis; il faut étudier le vrai sens de ces dépêches. Ce sera le revers de la médaille.

On observe, dans les relations de Bonaparte avec les Italiens après la consulte de Lyon, de continuels malaises; ils lui témoignent extérieurement, officiellement, de la reconnaissance; il demeure pour eux le bienfaiteur, sinon le libérateur; mais parfois les plaintes leur échappent; ils sentent le bien qu'il leur a fait, mais aussi la servitude où il les retient; ils regardent vers Paris avec défiance.

Le 11 septembre 1802, le Piémont fut annexé à la France. Les Cisalpins craignirent pour bientôt le même sort, ou au moins ils se persuadèrent que Bonaparte ne tarderait pas à s'attribuer la présidence à vie, comme en France. Ils ne le connaissaient pas encore tout à fait.

Le 30 mai 1802, Melzi annonçait à Bonaparte la clôture de la première session des collèges électoraux et de la censure. Il se félicitait du fonctionnement de ces assemblées :

Dans le plein succès de l'idée neuve qui en est le fondement, vous trouverez la plus belle sanction de la constitution que vous nous avez donnée... Sans doute que les intrigants ont cherché à se faire valoir par leurs manèges ordinaires; mais toutes les intrigues ont été noyées dans une immense majorité animée par l'amour du bien[2].

Cependant, à propos de la même session, dans un long rapport au premier Consul, le même Melzi manifestait moins de satisfaction; il faisait plutôt un triste tableau de la situation[3]. C'était trois mois seulement après la consulte de Lyon; ce qui s'y était passé avait sans doute singulièrement diminué l'enthousiasme qu'on avait pu éprouver d'abord pour Bonaparte; car voici quelques-uns des résultats obtenus : « La convocation des collèges électoraux n'a pas fait la moindre impression dans les esprits de leurs membres et ils ont paru regretter la peine qu'ils

1. *Corr. Nap.*, VII, 6150.
2. Arch. nat., AF IV, 1707. — Melzi, II, 66.
3. Melzi, II, 29-61. — Sclopis, 160-181.

s'étaient donnée pour arriver. » — Il est vrai qu'on leur laissait bien peu à faire! — « La plus grande froideur a régné dans les deux collèges des marchands et des propriétaires, et si dans celui des lettrés il a paru exister quelque mouvement, c'était dans un esprit absolument faux. » Ils refusèrent de nommer une mission pour porter à Bonaparte les hommages de l'assemblée; ils ne consentirent qu'à écrire une lettre dans ce sens, et encore on eut de la peine à trouver quelqu'un pour la rédiger. Après quinze jours de séances, les marchands estimèrent que c'était bien du temps perdu, et les savants réclamèrent hautement une indemnité pour les frais du voyage, protestant que, sans cela, ils n'étaient pas en état de le faire une seconde fois.

La censure au contraire s'intéressa trop à ses fonctions; elle prétendit à une sorte de permanence : « C'est là, observe Melzi, une pente de nature à se donner une consistance qui deviendrait nécessairement dangereuse et qui, malgré la lettre, est contraire à l'esprit de l'institution. »

Le Corps législatif montra le même ton d'indifférence et de froideur que les collèges. Il y exista d'abord une grande envie de faire du bruit; mais, dès qu'ils eurent été déjoués dans leur idée de rendre les séances publiques, ils furent tout déconcertés, et sans quelques intrigants il n'y aurait peut-être eu ni chicanes ni tracasseries. En somme, le nombre des législateurs qui se montrèrent constamment bien intentionnés fut fort petit. Tout le reste afficha une légèreté, une insouciance qui ne contribua que trop à avilir le Corps législatif dans l'opinion générale; on en entendit quelques-uns, dans les assemblées ou les loges du théâtre, devant les étrangers, s'acharner à couvrir de ridicule et d'odieux les mêmes lois qu'ils avaient faites la veille ou le matin, à proclamer leur défiance sur le sort de la République, leur répugnance pour tout ce qui s'y rapporte, à accuser le gouvernement même de faiblesse ou de trahison. Pour éviter des échecs trop graves, il fallut leur soumettre les projets de lois en bloc : « Une phrase, un mot les faisait rejeter, sans qu'on pût seulement démêler d'une manière sûre d'où venait le rejet. »

Dans le gouvernement, il n'y avait pas plus d'harmonie ni de bonne volonté. La Consulte, fière de son inamovibilité, voulait absorber tout le pouvoir et jouer au moins le rôle du Sénat français. Le Conseil législatif se mettait en opposition, si bien que Melzi proposait déjà un décret pour modifier ses attributions. Les

ministres étaient mal servis par leurs commis; ils manquaient d'autorité à cause de leur dépendance de Paris, et surtout on se plaignait autour d'eux de l'insuffisante organisation du ministère des relations extérieures, dont le titulaire, Marescalchi, étant à Paris, ne paraissait être, — comme il était, — que le serviteur des volontés du premier Consul; et c'était donc comme la preuve matérielle que la République n'avait pas de liberté.

Il y avait bien d'autres misères encore à signaler, les agitations des factieux, notamment des partisans de l'ancien gouvernement (c'est le parti des Jacobins et des voleurs, dit aimablement Melzi), les difficultés suscitées par l'occupation française, les jalousies entre les diverses régions de la Cisalpine, dont chacune veut des libertés particulières, dont la plupart refusent l'obéissance au gouvernement de Milan.

Ce rapport de Melzi se résumait dans la déplorable constatation que les Italiens n'avaient ni esprit politique ni esprit national, qu'ils n'étaient pas capables d'appliquer raisonnablement la constitution ni de comprendre les intérêts communs de la République, qu'il faudrait beaucoup de temps pour achever leur éducation; et le vice-président concluait qu'il n'était pas de force à accomplir une œuvre pareille, qu'il était désespéré dès le début, qu'il pliait déjà sous le poids de sa responsabilité et il demandait à Bonaparte de l'en décharger : « Abstraction faite de la volonté de Bonaparte, disait-il, le problème de la République italienne n'est pas encore résolu; notre situation est telle que, s'il retirait sa main un instant, nous retomberions dans la plus funeste anarchie. C'est donc à lui de découvrir le secret de donner à son ouvrage des bases plus fermes et la consistance nécessaire pour en assurer la durée... J'invoque pour ma patrie ce génie paternel qui en est la première comme la dernière espérance. »

Bonaparte entendit cette invocation, car tout cela n'était pas fait pour le détourner du gouvernement personnel de l'Italie; à mesure qu'il sentirait de l'opposition, il fortifierait au contraire son autorité; il eût été dès lors très dangereux de l'affaiblir en quelque manière; il allait fatalement à la domination de plus en plus absolue de l'Italie. Cela s'accordait avec les mystérieux desseins de son imagination impériale.

Les difficultés s'aggravèrent en effet de jour en jour, et il est impossible de prévoir ce que l'Italie serait devenue si Bonaparte l'avait abandonnée à elle-même : c'est l'excuse et ce fut la grande

force de son ambition. Le Corps législatif, quoique nommé à Lyon, ne cessa pas de faire de l'opposition. Les « exagérés », comme dit Melzi, des ex-Vénitiens surtout, formèrent, à la session de 1803, une assez redoutable cabale, autour de Salimbeni et Dalfiume, que l'on connaissait pour être des familiers du général Murat[1] : ce qui n'était pas pour faciliter le rôle du vice-président. Ils firent de l'opposition au Concordat, trop favorable au clergé; ils combattirent de parti pris toutes les propositions du gouvernement; dans la plupart des cas, il n'eut pour lui que 13 voix sur 75 : c'est peut-être une proportion assez exacte du nombre des partisans de Bonaparte en Cisalpine. Lorsqu'à la fin de l'année 1803, il fallut songer au renouvellement partiel du Corps législatif par les collèges électoraux, l'opposition prétendit exclure désormais de l'assemblée les prêtres, les militaires, tous les fonctionnaires plus ou moins dépendants du pouvoir exécutif. C'aurait été une épuration tout à fait contraire à celle que Bonaparte exécuta dans le Tribunat, et elle lui eût réservé des désagréments s'il n'y avait pas mis bon ordre. Melzi en venait déjà à lui proposer une réforme de la constitution, à parler de la suppression peut-être nécessaire du Corps législatif; mais, disait-il à Marescalchi, si l'on doit reviser la constitution, il faudra en faire une étude approfondie et non pas « une indigestion précipitée comme à Lyon[2] ». Ce sont des conseils où Bonaparte ne tarda pas à trouver son compte.

Aussi avait-il grand soin de réserver tout l'avenir. Et il maintenait en Italie une forte armée d'occupation très lourde aux habitants du pays. C'est une sorte de refrain plaintif qui sans cesse revient dans les rapports échangés entre Milan et Paris. Écoutons-le un moment.

Les généraux français se plaignent de la défectueuse administration avec laquelle ils ont affaire, de la mauvaise qualité des subsistances qu'on leur fournit, des retards qu'on met à les payer, de la malveillance ordinaire des populations. Les soldats font de la contrebande; en mars 1803, quelques soldats de la garnison de Côme ont été pris à ce métier et on leur a confisqué leurs petits profits; dans la nuit suivante, ils tombent à main armée sur

1. Melzi, II, 198 (à Bonaparte).
2. Melzi, II, 609-616.

la maison de la douane, reprenant leur butin et d'autres petites choses ensemble[1].

Les fournisseurs qui ont des difficultés avec l'administration militaire française imaginent de porter leurs créances au compte de la République italienne, sous la forme des frais d'entretien du corps d'occupation[2].

Bonaparte lui-même tient la main au paiement exact et rigoureux des sommes qui sont dues à son armée. Il a consenti, le 28 février 1802, que les principales villes de l'intérieur, Milan, Bologne, Modène, fussent délivrées des garnisons françaises; mais il a précisé ses exigences à l'égard de la République : il faut qu'elle paie mensuellement 1,800,000 francs. Les généraux français prétendent ensuite se faire payer en supplément la solde et les vivres des cinq jours complémentaires de la fin de l'année républicaine[3]. Le premier Consul a décidé que le général en chef serait logé à Milan avec un supplément de solde de 30,000 francs pour ses frais de représentation; Murat affirme qu'il s'agit de 30,000 francs « par mois »; Melzi a compris « par an »; il demande bénévolement des éclaircissements au premier Consul, qui d'ailleurs lui donna raison et calma l'avidité de son beau-frère[4].

Mais aussi il faut que la subvention de la République italienne soit payée très exactement en numéraire chaque mois à Paris entre les mains de Barbé-Marbois, ministre du trésor public[5]. Melzi fait observer les ennuis qui en résultent, les pertes irréparables que subit le trésor italien si pauvre par cette continuelle sortie de numéraire : « Cela, dit-il, va nécessairement arrêter dans son premier développement tous les progrès de la République italienne... Le conflit entre nous et nos finances était déjà périlleux; le conflit entre nos finances et celles de la France devient mortel[6]. » En vérité, il souffre de cette subvention, qui ainsi a tous les caractères d'un tribut. Bonaparte ne s'en émeut pas.

Melzi ne se fatigue point de se plaindre et de défendre son budget : les charges du pays sont accablantes; le seul département

1. Melzi, II, 457 (à Murat).
2. Melzi, II, 114 (à Bonaparte).
3. Melzi, II, 12, 99.
4. Melzi, II, 22. — Arch. nat., AF IV, 1707.
5. *Corr. Nap.*, VII, 6373. — Melzi, II, 104.
6. Melzi, II, 109 (à Bonaparte).

de l'Olona paie aujourd'hui 1/9 de plus que ce que toute la Lombardie et le Mantouan payaient ensemble autrefois à l'Autriche. Au total, la République italienne donne à l'armée française presque le tiers de son revenu; en effet, pour 1804, sur un budget de 90 millions de lires (la lire valant alors 76 centimes), il y a 52 millions pour la guerre, dont 25 1/2 pour les troupes françaises[1].

Bonaparte ne changea rien aux dispositions qu'il avait prises. Car il apparaît de plus en plus qu'il ne se préoccupait pas surtout des intérêts et des volontés du peuple cisalpin. En dépit du traité de Lunéville, où il avait déclaré que la République italienne serait une nation libre et indépendante, en dépit des éloquentes assurances données aux députés italiens à Lyon, elle n'était qu'un instrument de sa puissance, un élément de ses combinaisons politiques; il y continuait la tradition des commissaires du Directoire; il y faisait au delà des Alpes l'apprentissage du gouvernement impérial.

Au commencement de l'année 1803, le capitaine Ceroni, de l'armée italienne, écrivit quelques vers contre la domination française. Ils avaient pour épigraphe cette devise d'espérance : « Scilicet et tempus veniet. » Il y était question de l'odieuse cession de Venise à l'Autriche, de « l'iniquo mercato dell' Isonzo », du brigand de France qui, couvert du sang royal, accourt en criant : « La liberté ou la mort! » pour changer ensuite la liberté en tyrannie; et le poète enfin suppliait la terre d'engloutir à la fois le donateur et le don :

O terra, ingoja il donatore e il dono[2]!

Ces vers avaient été adressés par l'auteur à un membre du Corps législatif, Cicognara, au général Teulié et au préfet Magenta, qui, liés avec lui, l'avaient remercié de son envoi en termes variés.

Les officiers français du corps d'occupation connurent cette petite histoire; ils en éprouvèrent, ils en manifestèrent surtout une très vive émotion. Il est vrai qu'elle était la preuve d'un état d'esprit qui n'était pas favorable au régime de la domination

1. Sclopis, 71. — Melzi, II, 216 (à Bonaparte).
2. C. Cantu, *Correspondenza dei diplomatici della Reppublica e del Regno d'Italia (1796-1814)*, p. 44, note.

française; il est certain que l'opinion publique en Italie s'y montrait de plus en plus hostile, et à cet égard les sonnets de Ceroni sont assez caractéristiques. Mais, dans l'entourage de Murat, on s'empressa de donner à cet incident une importance exagérée; on y voulut voir la preuve d'une gigantesque conspiration tramée contre les Français, le signal de Vêpres sanglantes comme celles de Vérone; on voulut en chercher partout les traces; l'imagination et la bonne volonté aidant, on en trouva jusque dans l'entourage du vice-président, on le mêla lui-même au complot; on avait des preuves : on connaissait une lettre du chancelier autrichien Cobenzl à son agent à Milan, le baron de Moll, dans laquelle il y avait des choses aimables pour Melzi; donc celui-ci trahissait.

On connaissait l'existence d'un club secret qui se réunissait la nuit, souvent, chez un certain Reina; on avait des détails sur ce qui s'y passait et surtout sur une séance particulièrement grave. Le nommé Reina y avait prononcé un grand discours sur l'état de l'Europe : « Le Portugal et l'Espagne sont des tributaires de la France, avait-il dit; Madrid n'est plus qu'une vache échue au bercail de la France. La Suisse, la Hollande, les petits princes allemands ne sont plus que des oisons dans ce troupeau domestiqué. La République italienne seule a une apparence plausible d'indépendance, grâce à la fermeté de M. Melzi, qui, comme un nouvel « Orazio solo contro la Francia tutta », l'a délivrée des griffes de qui n'aspirait qu'à l'enchaîner et à lui mettre le mors... Si, obéissant à la force des circonstances, M. Melzi a dû couvrir le sacré jeu de la liberté, il ne l'a fait que pour la mieux conserver; c'était un droit à lui réservé, qui, à l'unanimité des voix, avait été élu président à Lyon et qui, cédant à la force, dut se contenter d'être un vice-président. » Et l'orateur, se tournant vers Melzi, concluait : « L'horizon est couvert d'épais nuages; les amis de la liberté se reposent en vous; ils n'espèrent de la conserver que par votre intrépide prudence. » Applaudissements. On sert alors des sorbets et, en la présence des domestiques, on ne laisse échapper que des mots indifférents. Puis, les domestiques éloignés, un autre conspirateur fait un retour sur l'histoire : il avait espéré que Bonaparte ne se serait pas laissé enivrer par la gloire dans laquelle il nage comme une baleine dans l'immensité de l'Océan; mais il faut bien constater que désormais son ambition est dangereuse pour l'Italie, qui ne peut être sauvée que par une puissante intervention étrangère; car il

n'est pas possible que la paix dure longtemps; on parle de la rupture entre la France et l'Angleterre; l'Autriche sans doute aussi s'y intéressera.

Le petit chien peut quelquefois s'échapper lorsque le mâtin et le grand dogue se mordent; espérons au reste que la belle cause de la liberté, qui est l'arbre de Dieu, ne périra pas et qu'on nous conservera malgré l'effort des vents occidentaux. Un coq avait déjà éplumé toute la tête d'une poule pharaonne lorsqu'un aigle, fondant sur l'agresseur, rendit le salut à la petite bête[1].

Le récit est pittoresque; il est dommage qu'il ne soit pas signé, que l'auteur ne soit pas un témoin de cette scène et qu'il rapporte seulement ce qu'*on* lui a dit. Il est bien probable d'ailleurs que, dans une grande partie de la société italienne, on ne se privait pas de parler de la sorte, sinon en des termes aussi colorés.

Un certain Haret, que Melzi a interrompu dans des opérations financières qui promettaient d'être fructueuses, raconte aussi des histoires du même genre : que le vice-président répète partout avec amertume la manière dont Bonaparte a été élu à Lyon, qu'il se plaît à lancer des diatribes contre Talleyrand, qu'il voit bien souvent le commissaire autrichien baron de Moll, que la garde du palais de Melzi est habillée à l'anglaise, qu'en l'absence du général Murat Melzi a fait prendre le modèle de son argenterie pour en faire faire une semblable en plaqué anglais, qu'il y a dans l'entourage du vice-président beaucoup d'espions de l'Angleterre ou du gouvernement napolitain[2].

Il faut passer sur toutes ces inventions, qui n'ont pas d'autre intérêt que de montrer l'animosité qui ne faisait que grandir entre les Français et les Italiens à Milan : le premier Consul y donna un moment quelque importance; il crut le vice-président coupable au moins de faiblesse; il crut que les agents de l'Autriche et de l'Angleterre étaient occupés, en effet, à préparer un soulèvement de toute l'Italie, et l'affaire Ceroni eut d'abord quelque gravité. Ce fut comme une petite crise où s'exaspérèrent pendant quelques jours les sentiments hostiles.

A la première nouvelle de cette affaire, Melzi écrivit à Bonaparte et à Murat qu'elle n'avait pas la moindre portée; que,

1. Arch. nat., AF IV, 1684.
2. Aff. étr., *Corr. de Milan*, n° 60, pièce 308.

pour modifier les dispositions des esprits italiens, il valait mieux employer la modération et la douceur que de faire un éclat; que le temps adoucirait bien des rancunes, moyennant quelque crédit de patience. Bonaparte ne fut pas de cet avis; il pensa qu'il fallait sévir aussitôt pour décourager à l'avenir toute tentative malveillante. C'est la différence des deux tempéraments[1].

Le premier Consul écrivit à Melzi une lettre très sévère :

Je n'ai pu voir qu'avec une vive douleur les principaux fonctionnaires de la République travailler les têtes et provoquer toutes les passions contre la France; tous les efforts que j'ai faits pour rendre l'Italie à l'indépendance seraient-ils infructueux, et serait-il irrévocablement dans le sort de ce pays de ne jamais rien être?

Quel est le plus grand crime que puisse commettre aujourd'hui un citoyen contre le bonheur et la tranquillité publics? N'est-ce pas d'inviter ses compatriotes à payer les Français de la plus noire ingratitude et à montrer à ceux-ci le compte qu'ils doivent faire sur les sentiments des citoyens de la République italienne...? Tout cela se traduit ici par l'image des Vêpres siciliennes. La faiblesse du gouvernement à Milan passe tout ce qu'il est possible de concevoir[2].

Et des ordres furent donnés pour l'arrestation des coupables.

La Consulte, en effet, se réunit extraordinairement le 11 avril. Le poème incriminé fut déclaré séditieux et injurieux à la nation française. Ceroni fut condamné à la perte de son grade et à trois ans de relégation; Cicognara et le général Teulié furent destitués et astreints à la résidence que fixerait le pouvoir exécutif; le préfet Magenta fut libéré.

Melzi fut très mécontent. Il avait adressé le 21 mars au premier Consul une longue justification de sa conduite[3] : il ne s'est jamais dissimulé, dit-il, l'état des esprits en Italie à l'égard de la nation française; mais il estime toujours que cela doit être traité comme on traite les passions, par la raison et par le temps, et il se félicite que la tranquillité n'ait pas cessé de régner, malgré toutes les mauvaises volontés. Mais ses plus grands ennemis et les plus grands ennemis de l'État sont les ambitieux et les intrigants qui ne cherchent qu'à nuire au gouvernement actuel dans l'esprit du premier Consul, pour arriver à le renverser et à s'em-

1. Sclopis, 61. — Melzi, II, 454 (23 février 1803).
2. *Corr. Nap.*, VIII, 6622 (11 mars). — Melzi, II, 128.
3. Arch. nat., AF IV, 1708. — Melzi, II, 143-153.

parer eux-mêmes du pouvoir; « les individus de cette clique » ont réussi à agir sur l'esprit même du général Murat; ils lui ont persuadé qu'il se trame dans toute l'Italie une redoutable conspiration contre les Français et que le vice-président est au moins coupable d'indulgence, sinon de complicité. Dans ces conditions, Melzi déclare qu'il ne peut plus garder sa part du pouvoir; il prie le premier Consul d'accepter sa démission.

Il semble bien que Melzi découvrait dans cette lettre toute la vérité. Murat, depuis son arrivée à Milan, rêvait d'y avoir toute l'autorité; il avait été déçu par la consulte de Lyon et par la nomination de Melzi à la vice-présidence; mais il entrait dans ses plans ambitieux de lui rendre la situation aussi difficile que possible, convaincu que, s'il parvenait à le renverser, il était tout désigné pour le remplacer et pour exercer désormais le gouvernement de l'Italie. Le 12 décembre précédent, un journal de Paris, *le Publiciste*, avait inséré cette note : « Des lettres d'Italie annoncent que le vice-président de la République italienne, le citoyen Melzi, va entreprendre un voyage dans ses propriétés en Espagne et que le général Murat remplira provisoirement ses fonctions. » C'était une invention dont tout le monde ne fut pas dupe.

Bonaparte comprit aussi le véritable caractère de l'affaire Ceroni. Entre Melzi et Murat, il n'hésita pas à préférer Melzi, ou plutôt il les garda tous deux : le premier lui était utile pour contenir les inquiétudes des Italiens et représenter à leurs yeux l'apparence au moins de la liberté; le second pour les tenir sous le joug, surveiller et châtier les malintentionnés.

Au reçu de la lettre de démission du vice-président, il lui écrivit aussitôt : « Vous avez tort de penser que j'aie jamais varié d'opinion sur vous, et j'espère, si vous avez un peu d'amitié pour moi, que toutes les tracasseries finiront[1]. » Le pauvre Melzi fut tout ému de cet appel à son amitié, et, coup sur coup, il adressa à Bonaparte les expressions de la plus humble reconnaissance : « Je n'ai pas d'expression pour vous rendre tout ce que votre bonté m'inspire. Elle est trop grande pour l'atteindre. Je ne puis que vous garantir que je le veux bien de tout mon cœur et de toutes mes forces. De tout le passé, je ne sens plus que le chagrin de celui que j'ai dû vous causer bien malgré moi. » — Et encore,

1. *Corr. Nap.*, VIII, 6665. — Melzi, II, 157.

quelques jours après : « Votre âme est aussi bonne que grande. Daignez agréer ma reconnaissance profonde, ma haute admiration. C'est pour y répondre de mon mieux que je me conforme avec dévouement à votre désir en reprenant ma tâche[1]. »

Tout aussitôt, dès sa première sortie, il se rendit chez le général en chef et sollicita l'honneur de tenir son enfant sur les fonts baptismaux. Murat, qui avait reçu des instructions en conséquence, en témoigna une grande joie. L'enfant, un beau garçon très bien portant, naquit le 13 mai suivant; il fut baptisé à la fin de juin et reçut les prénoms de Lucien-Napoléon-Charles-François, ce dernier en l'honneur de son parrain[2].

Bientôt, Melzi demanda au premier Consul le pardon de Teulié et de Cicognara; le 29 septembre 1803, Teulié fut autorisé à servir dans le corps italien appelé au camp de Saint-Omer; le 18 avril 1804, Cicognara put retourner chez lui et rentrer au service de la République[3]. Et ainsi il ne resta presque rien de l'affaire Ceroni; ce qui prouve suffisamment qu'elle n'avait pas un caractère bien sérieux. Elle avait été la manifestation d'un état d'opinion qui n'était que la conséquence du développement même de la puissance de Bonaparte en Italie; elle avait donné au premier Consul l'occasion de paraître plus que jamais l'arbitre impartial entre tous les partis, le justicier sévère et le maître généreux, le bienfaiteur impeccable de la République, seul capable de lui assurer l'ordre et de garantir son avenir.

Bonaparte était content que tout se fût terminé sans autre accident. Car la situation européenne recommençait alors à s'aggraver; ses relations avec l'Angleterre étaient de plus en plus mauvaises, à cause de la rupture de la paix d'Amiens qui fut consommée le 11 mai 1803. Ce n'était pas le moment de risquer de nouvelles complications en Italie, d'exciter quelque soulèvement populaire qui amènerait quelque intervention de l'Autriche; il ne convenait pas de provoquer déjà la formation d'une coalition.

Le *statu quo* se prolongea donc encore quelque temps en Italie. Murat reçut l'ordre de ménager les fonctionnaires italiens[4],

1. Arch. nat., AF IV, 1708. — Melzi, II, 160-163.
2. *Corr. Nap.*, VIII, 6666. — Melzi, II, 166.
3. *Corr. Nap.*, IX, 7140-7694.
4. *Corr. Nap.*, VIII, 6712.

et le gouvernement français n'eut pas pour le moment d'autre préoccupation dans la péninsule que de la défendre contre une descente éventuelle des Anglais ou peut-être des Russes. Dès le 9 mai, Bonaparte ordonnait qu'il y eût au moins 6,000 hommes en Romagne[1]. Le 17, il demandait au pape la permission de faire passer des troupes par la marche d'Ancône pour se rendre dans le royaume de Naples[2]. Le 23 mai, Gouvion Saint-Cyr recevait l'ordre de partir sur-le-champ de Rimini et, par Ancône, d'entrer dans les États du roi de Naples, pour mettre garnison à Pescara, Otrante, Tarente, Brindisi, c'est-à-dire dans toutes les positions occupées jadis par le général Soult et évacuées en vertu de l'article 11 du traité d'Amiens.

Ces ordres furent exécutés aussitôt, et la République cisalpine se trouva quelque peu soulagée de l'occupation militaire française, dont la charge se trouva répartie sur toute l'Italie. Melzi espéra que les troupes parties pour Naples ne seraient plus à la charge du trésor de la République; en effet, leur solde fut mise au compte du gouvernement napolitain; néanmoins, à cause des circonstances exceptionnelles et des frais où la France allait être entraînée, le premier Consul pria Melzi de continuer au trésor français le versement ordinaire des subventions mensuelles[3], et Melzi ne se refusa pas à cette prière.

D'ailleurs, il n'eût point été prudent de dégarnir tout à fait la République italienne; en l'absence de la plupart des troupes françaises, il fallait prendre des précautions, expliquait lui-même Melzi, « pour le cas où les parties soufrées de l'Italie s'allumeraient ». Il y avait bien la légion italique, jadis composée des réfugiés italiens en France avant Marengo et depuis en grande partie dispersée; à la nouvelle des mouvements militaires nécessités par la rupture de la paix, elle se reconstitua, et, en juillet 1803, Melzi espérait la porter à 1,500 ou 1,800 hommes; mais les éléments qui la composaient étaient comme autrefois particulièrement turbulents; elle était de nouveau comme le refuge de tous les Jacobins d'Italie, et ainsi d'un emploi dangereux. Il fut convenu avec Bonaparte qu'on l'enverrait à l'île d'Elbe et en Corse[4]; c'était une manière d'isoler ce foyer incen-

1. *Corr. Nap.*, VIII, 6729.
2. *Corr. Nap.*, VIII, 6752.
3. *Corr. Nap.*, VIII, 6790.
4. Melzi, II, 174-184. — *Corr. Nap.*, VIII, 7050.

diaire dont ces précautions prouvent suffisamment l'existence.

N'est-ce pas aussi par prudence que les meilleurs bataillons de l'armée italienne furent alors rappelés en France? Le général Pino fut chargé de l'organisation spéciale de cette division destinée à prendre garnison à Saint-Omer. Melzi s'en montra très honoré pour son pays : « Nos conscrits deviendront par là rapidement de bons soldats[1]. » Et Bonaparte disait lui-même l'extraordinaire valeur de ce nouveau bienfait : « Si j'ai voulu avoir un corps italien au camp de Saint-Omer, vous sentez facilement que ce n'est pas pour avoir 5 ou 6,000 hommes de plus; mais j'y suis porté par deux principaux motifs. Le premier est d'apprendre à l'Angleterre à connaître l'existence de la République italienne; le second est de donner de l'orgueil et de la fierté nationale à la jeunesse italienne, ce qui lui manque pour battre un égal nombre d'Autrichiens. » — Et ailleurs : « Ce sera avec grand plaisir que je verrai cet hiver le drapeau italien flotter sur les rives de l'Océan. Cela ne sera pas, à ce que je me souvienne, arrivé depuis les Romains[2]. »

Il est évident que la formation d'une armée italienne devait être le principal moyen de l'éducation du sentiment national italien; la réunion des jeunes gens des diverses provinces de la République sous le même drapeau ne pouvait manquer d'avoir les meilleures conséquences au point de vue de l'unité désirable et encore imparfaite des aspirations du pays[3]. Elle pouvait même devenir le foyer des espérances de toute l'Italie. Mais Bonaparte n'était pas pressé d'obtenir ce résultat; il voulait bien que l'armée italienne fût forte, mais à son service; que la nation italienne fût vivace et grande, mais sous sa tutelle; que le drapeau italien flottât sur les rives de l'Océan, mais à l'ombre du drapeau français, dans l'épaisse forêt des drapeaux de la grande armée.

Cependant, les troupes françaises de l'Italie ou les troupes italiennes elles-mêmes éparses de Saint-Omer à Tarente en passant par l'île d'Elbe et la Corse, la République italienne était elle-même assez mal gardée. Il fallut donc s'occuper de la conscription régulière de la jeunesse italienne. Dans la pensée de Melzi, c'était un progrès important dans la voie de l'indépendance, la

1. Melzi, II, 186.
2. *Corr. Nap.*, VIII, 7075; IX, 7140.
3. Melzi, I, 319.

promesse que bientôt la République suffirait à sa propre défense, l'espérance que la France pourrait lui retirer sa protection un peu lourde. Et il se donna à cette organisation militaire avec un vrai zèle.

Il y rencontra quelques difficultés. Les généraux et officiers français destinés à être les premiers cadres de cette conscription y mirent peu de bonne volonté; ils n'avaient pas beaucoup d'estime pour cette population italienne qu'on les avait habitués à traiter comme sujette; ils n'aimaient point trop qu'on apprît à se passer d'eux, et ils raisonnaient tout à fait à l'inverse de Melzi. D'autre part, les Italiens ne se pliaient pas volontiers à la conscription; les plus ardents s'enrôlaient avec enthousiasme dans la légion italique, mais les autres reculaient devant l'impôt du sang, qui pouvait paraître lourd en effet sous un maître comme Bonaparte. On eut de la peine à les réunir, puis à les retenir. Pourtant, on réussit à former en quelques mois une petite armée de 18,000 hommes. L'événement avait de l'importance; elle fut le noyau d'une armée qui rendit plus tard des services à Napoléon; elle fut surtout le premier groupement italien, une école d'éducation nationale. Parmi les espérances patriotiques à la fois cultivées et contenues par Bonaparte, elle fut une première satisfaction positive.

On en sentit peu d'ailleurs le bienfait, mais seulement les charges; les peuples comprennent mal qu'ils se fortifient dans les épreuves. Et l'opinion publique ne s'attacha pas davantage à la France. On le vit à la fête anniversaire de Marengo et de l'indépendance, le 22 juin 1803. Il y eut en particulier une représentation extraordinaire au Grand-Théâtre, en présence de toutes les autorités constituées, du vice-président et du général en chef. La représentation fut bien réussie; mais une allégorie de la Renommée portant l'image de Bonaparte, surannée par elle-même et d'ailleurs maladroitement exécutée, n'eut aucun succès; on comptait sur des applaudissements qui ne se produisirent point; les Français et Murat crurent même entendre des sifflets. Melzi, d'autre part, avait été accueilli à son entrée au théâtre par des applaudissements prolongés, et il en avait été ainsi dans toute la journée partout où il avait paru[1]. Les têtes recommencèrent à s'échauffer dans l'entourage de Murat; on y rêva peut-être d'une

1. Melzi, II, 566 (à Marescalchi).

autre conspiration, quoique d'habitude les conspirations ne s'annoncent pas aussi bruyamment; on comprit en tout cas que les Italiens n'avaient pas pour Bonaparte une irrésistible affection. On commit la faute de s'en émouvoir et de donner à ces incidents une signification qu'ils n'avaient peut-être pas. Caroline Murat, du moins, garda son sang-froid, et le Consul se contenta d'écrire à son beau-frère : « J'ai été satisfait de la fête de Marengo. Il est tout simple qu'on témoigne de l'attachement à Melzi, qui administre bien, et qui d'ailleurs représente aux Italiens un gouvernement national. Vivez bien avec lui[1]. »

Le 5 novembre 1802, le duc de Parme étant mort, Melzi demanda à Bonaparte l'annexion de Parme et de Plaisance à la République italienne; il estimait cette réunion « plus urgente même que la conservation d'autres portions de notre territoire actuel ». Et il en écrivait dans le même sens à Marescalchi; il rappelait qu'à Lyon Bonaparte avait absolument déclaré qu'au plus tard à la mort du duc Parme serait à la République cisalpine; si cette parole n'était pas tenue, ajoutait-il, nous serions tous entraînés ici dans un état de défiance qui empêcherait la formation de l'esprit public et détruirait désormais toute foi dans les paroles du premier Consul; ce serait tout à fait funeste à l'œuvre générale entreprise en Italie[2].

Bonaparte fit tout de suite à cette demande une réponse dilatoire et très peu sincère :

Parme et Plaisance conviennent bien à la République italienne, mais Parme et Plaisance sont l'objet d'une négociation qui fixe déjà l'attention de toute l'Europe. C'est un moyen de paix, et je ne pourrais me décider à commettre la précipitation de réunir aujourd'hui ce pays que par une compensation qui m'aiderait véritablement à soutenir la guerre. Cette compensation ne pourrait se trouver que dans une somme d'argent assez considérable, et je connais assez la situation de la République italienne pour croire qu'elle peut difficilement trouver cette somme[3].

Melzi insista : il s'inclinait devant les intérêts supérieurs d'une négociation générale; il convenait bien que la République ita-

1. Aff. étr., *Corr. de Milan*, n° 60, pièce 246. — *Corr. Nap.*, VIII, 6929.
2. Melzi, II, 194, 606-608.
3. *Corr. Nap.*, IX, 7323. — Melzi, II, 197.

lienne ne pouvait pas consacrer une grosse somme à cette acquisition. Mais il proposait un échange : « Tout ce que nous avons à la droite de l'Apennin ne nous sert presque à rien ; la Romagne est bien excentrique pour nous, et cette circonstance, réunie au caractère qui distingue les légations, ne nous laisse pas espérer de la voir de longtemps bien amalgamée avec les autres parties de la République. En raison de convenance de population et de produit, Parme et Plaisance vaudraient mieux pour nous que ces morceaux-là[1]. »

Bonaparte ne répondit point. Il laissa l'administration de Parme et de Plaisance aux mains de Moreau de Saint-Méry qui résidait depuis quelque temps déjà près du duc ; il garda le pays à sa disposition. Certes, l'annexion de ce duché à la République italienne était toute naturelle ; elle était même nécessaire à sa sécurité du côté du sud ; le pont de Plaisance avait été fort utile à Bonaparte en 1796 pour franchir le Pò et prendre à revers les Autrichiens de la Lombardie ; il en connaissait donc l'importance stratégique ; mais, comme il songeait plus à ses propres intérêts qu'à ceux de la République italienne, qu'il sentait au contraire le besoin de la surveiller, de la tenir en respect, il ne lui donna point Parme et Plaisance ; après quelques mois où il laissa un peu d'espérance à Melzi, pour lui faire croire peut-être que le duché serait la récompense de la bonne conduite de ses concitoyens, il en fit un département français. Dans l'antiquité romaine, Plaisance (Placentia) commandait le passage essentiel du Pò ; de là aussi Bonaparte surveillait les défilés de l'Apennin vers la Toscane et pouvait couper le long du fleuve les deux parties de la République italienne. En vérité, de Plaisance il demeurait le maître de toutes les routes de l'Italie péninsulaire ; il ne l'abandonna jamais, elle fut une de ses forteresses impériales.

Aussi, les Italiens sentaient-ils plus lourdement le joug. Ils étaient de plus en plus mécontents. Ils s'en prenaient au gouvernement, à Melzi, à la France ; ils s'agitaient contre le régime qui avait trompé leurs espérances nationales, qui ne faisait que sauver les apparences d'une domination étrangère. Il est difficile de saisir toutes les manifestations de l'irritation populaire ; elles sont dissimulées ou exagérées, selon les cas, par les papiers offi-

1. Melzi, II, 200.

ciels; elles échappent par nature à l'observation exacte, et on s'expose, en voulant trop préciser en cette matière, à donner de l'importance à des détails qui n'en ont pas. Cependant, lorsqu'on constate à travers tout un pays des faits isolés, mais très nombreux, concourant à un même résultat, on est en droit d'en tirer des conclusions à peu près fermes sur l'état général de l'opinion. Or, sous le bénéfice de ces réserves, il faut admettre que toute l'Italie, en 1803 ou au commencement de 1804, après environ deux ans du gouvernement régulier institué par la consulte de Lyon, témoignait peu d'attachement à ce régime et se trouvait tout entière dans une effervescence quasi révolutionnaire.

Aldini était un des personnages les plus remarquables de la Cisalpine; il l'avait longtemps représentée à Paris auprès du premier Consul, avec Marescalchi et Melzi, et Bonaparte, à Lyon, l'avait nommé membre du Conseil législatif. Fut-il jaloux de Melzi, insuffisamment satisfait de sa fonction, orgueilleux de se faire remarquer? Il affecta bientôt du mépris pour le gouvernement de Milan et mena contre lui la guerre d'intrigues et de moqueries. Il s'absenta pendant deux mois sans permission; il ne parut plus aux réunions du Conseil législatif; il garda chez lui sans les vouloir remettre les projets de lois qu'il avait à étudier et qu'il était ainsi impossible de faire aboutir. Il appela le Conseil législatif « un tripot de chiens »; il entretint des relations fréquentes avec l'ancien membre du gouvernement provisoire, Sommariva, devenu à Paris, à Milan et à Florence un agent de sourde opposition et peut-être d'entreprise d'insurrection jacobine.

Après une longue patience, Melzi se décida à agir : il prit un décret suspendant Aldini de ses fonctions. Aldini ne croyait pas qu'on se permettrait cette audace; il répondit au vice-président par une lettre insolente, qu'il porta chez de nombreux amis à travers Milan, et où il annonça qu'il redoutait peu les colères de Melzi, qu'il était sûr d'être soutenu par le premier Consul et que le vice-président ne tarderait pas à être désavoué. Melzi pria Bonaparte d'approuver sa conduite. L'approbation du premier Consul se fit attendre un peu; mais Aldini fut sans doute de bonne heure fixé sur les intentions de Bonaparte; il se tut tout d'un coup; il se montra même inquiet, quelque peu repentant; il eut peur pour sa liberté, et lorsqu'enfin le décret de Melzi eut reçu l'approbation complète du premier Consul, l'incident fut

clos sans plus de gravité. Il n'est qu'un des nombreux traits de l'opposition à Milan même[1].

Dès le premier jour, Bologne et la Romagne avaient montré la plus grande répugnance à l'union avec les autres parties de la Cisalpine. C'était une des manifestations ordinaires de l'esprit de clocher, de ces jalousies qui à travers les siècles n'avaient pas cessé de séparer toutes les villes de la région du Pò et qui n'ont disparu que dans le grand mouvement unitaire du XIXe siècle. On y fut irrité, dès la fin de 1801, de la suppression de la garde nationale par Murat; on se rappelle que le général en chef avait cru devoir prendre cette mesure de précaution au moment des élections de la consulte de Lyon. La colère populaire put être contenue par des mesures rigoureuses de l'administration nouvelle, mais les passions ne se calmèrent pas.

Un soir, le secrétaire général de la préfecture, De Sanctis, fut frappé d'un coup de couteau en rentrant chez lui et fut grièvement blessé[2]. L'assassin ne fut pas découvert. La situation de Bologne fut pendant quelque temps très troublée; des bruits alarmants circulèrent dans tout le pays; une société secrète, « les Amis du peuple », jeta à travers la ville des notes manuscrites désignant certains personnages, surtout des fonctionnaires, à la vengeance publique; il y eut de nombreux attentats, des attaques à main armée, dans les rues, même le jour, par des hommes masqués. Bologne fut un moment terrorisée. Le préfet Carlotti se décida à remettre la police au commandant français, le général Verdier; on défendit le port des armes; il y eut quelques arrestations, et une commission spéciale de cinq officiers tint la ville dans une sorte d'état de siège[3].

Marescalchi, qui en fit un rapport au premier Consul, attribuait ces événements à l'action des sociétés secrètes. Il signalait notamment l'existence de celle des Stillettanti, au nom redoutable, qui paraissaient en vouloir surtout à ceux qui avaient quelque fortune. Il signalait aussi l'activité de la loge des Illuminés; un de ses membres, Moliterno, fut arrêté à Calais[4]. Il liait cette action à celle que semblait encourager le gouvernement napoli-

1. Arch. nat., AF IV, 1707-1708.
2. Melzi, II, 82.
3. Arch. nat., AF IV, 1707.
4. Melzi, II, 539.

tain soutenu par les excitations de l'Angleterre : il s'agissait de chasser les troupes françaises du royaume de Naples et de toute l'Italie, pour les remplacer par des troupes anglaises ou russes; on retrouve là le souvenir des événements de 1799.

Il semble en effet qu'il y eut une certaine entente, d'un bout à l'autre de l'Italie, entre quelques sociétés secrètes dont les membres paraissent d'ailleurs avoir été alors peu nombreux et peu redoutables. Marescalchi y distingue Visconti et Sommariva ; un moment on pensa y prendre le général Lecchi et un officier napolitain, le capitaine Marulli. Il est impossible de préciser la nature exacte de ces sociétés, le nombre de leurs adhérents, leur action réelle, même leurs intentions : elles ne tenaient pas d'archives. Il s'agit surtout de « Jacobins » ; c'est ainsi que Melzi les appelle sans cesse, et il nourrit contre eux une haine inquiète.

Ils voulaient sans doute assurer la liberté de l'Italie. Concevaient-ils déjà l'unité de toute la péninsule en une nation. Cela n'est pas probable. Étaient-ils véritablement de force à soulever l'Italie derrière eux? Il ne semble pas : l'esprit public n'était pas mûr pour une pareille entreprise. Est-il exact, comme l'affirme Melzi[1], qu'ils avaient leur centre d'action en Toscane, à Arezzo, et que de là ils rayonnaient sur toutes les parties de l'Italie, de Milan à Naples? Il est bien difficile d'en être sûr.

En tout cas, ce mystère de rebellion, que l'on sentait partout, entretenait la crainte et la colère dans le monde du gouvernement. Bignon ne peut contenir son indignation contre ces misérables conspirateurs[2] :

Qu'ils étaient insensés, et combien depuis ils ont dû rougir de leur démence, ces esprits exaltés en des sens divers, les uns invoquant des démocraties impraticables, les autres voulant seulement ou l'unité de gouvernement pour l'Italie ou la nationalité de l'Italie avec ses divers gouvernements; tous assez aveugles pour ne pas voir qu'au lieu d'une dépendance brillante sous les lois du premier Consul, d'une dépendance allégée et embellie au moins par les lettres et par les arts, par tous les encouragements favorables à la prospérité et à la richesse du pays, c'était le joug de plomb, la verge de fer du gouvernement autrichien qu'ils appelaient sur leurs têtes!

1. Melzi, II, 74.
2. Bignon, III, 306.

Et Melzi s'effrayait à Milan : « Il me semble être environné de matières combustibles, et malheureusement la République italienne n'est pas d'amiante[1].

Cet honnête homme souffrait vraiment de ne pas pouvoir conduire la République italienne à des destinées certaines et pacifiques. Il avait accepté avec résignation l'œuvre de la consulte de Lyon; il espérait en tirer le repos de son pays et un ordre politique et social à peu près définitif; il voulait y habituer ses concitoyens, faire naître et développer en eux l'esprit de gouvernement au lieu de l'esprit d'opposition stérile; peut-être ainsi la République italienne eût-elle gagné le droit de vivre dans la paix et dans une sorte d'indépendance parmi les bouleversements du temps.

Melzi était presque seul à avoir cette sage modération, en butte aux reproches des patriotes et aux attaques des intrigants. Les circonstances n'étaient pas favorables au succès des œuvres de patience et d'expérience prudente. Les demi-succès étaient vite condamnés comme des échecs pour faire place à des inventions nouvelles. Les résultats de la consulte de Lyon étaient imparfaits; le régime qu'elle avait établi à Milan ne donnait pas satisfaction à tout le monde; on le constatait, et on estimait qu'il fallait le changer. Rien ne pouvait être plus favorable aux nouveaux desseins de Bonaparte; car lui seul savait très bien ce qu'il voulait.

Un agent spécial du gouvernement français, Jacob, fut envoyé à Milan à la fin de l'année 1803 pour étudier la situation de la République italienne. Il adressa à Marescalchi, le 3 décembre, un rapport intéressant et, dans l'ensemble, fort exact et modéré[2]. Il y fit un portrait assez réussi du vice-président :

Vous connaissez ses talents, ses lumières, son noble désintéressement, son dévouement entier à la chose publique, en un mot, toutes les belles et aimables qualités morales qui le font également chérir et respecter. Je me permettrai seulement d'observer que ce dévouement si louable est peut-être excessif dans ses effets et qu'il en résulte, sinon pour l'État, du moins pour lui, deux graves inconvénients.

1. Melzi, II, 99.
2. Arch. nat., AF IV, 1708.

Le premier est qu'il veut faire et qu'il fait effectivement trop de choses par lui-même. Il ne se borne point à diriger, à ordonner, il exécute, et son attention scrupuleuse s'étend jusqu'aux plus petits détails. Ainsi, il consume son temps et il épuise ses forces dans des travaux qu'il pourrait aisément et sans risques laisser à d'autres mains. C'est, du reste, ce que sa correspondance a souvent donné lieu de remarquer.

Le second est qu'il s'inquiète, qu'il s'irrite, qu'il s'effraye outre mesure des obstacles qu'il rencontre sous ses pas et de toutes les irrégularités qui se montrent dans les diverses branches de l'administration. Il tend à une perfection idéale qu'il n'est pas possible d'atteindre et il s'afflige de ne point y arriver.

Ce sont là, je n'en doute point, les vraies causes de sa mauvaise santé. Comment ne serait-il pas malade, menant une vie toujours solitaire, toujours laborieuse, toujours mélancolique, sans diversion, sans distraction quelconque? J'ai pris la liberté de lui citer l'exemple du premier Consul, qui, au milieu des occupations les plus nombreuses et les plus importantes dont jamais homme ait été chargé, sait trouver encore quelques moments pour des délassements également nécessaires au corps et à l'esprit. Il m'a répondu que, pour lui, il chercherait en vain à se distraire, car les affaires et les soucis le suivraient partout.

Il semble bien en effet, d'après tout ce qui précède, que Melzi n'était pas un homme de gouvernement. Avec les meilleures intentions du monde, il n'était pas de taille à dominer le détail de l'administration ni surtout à écarter de Milan la jalouse autorité du premier Consul.

Jacob constatait encore que la Consulte avait peu de considération à Milan, qu'il conviendrait sans doute de réformer, peut-être de supprimer le Conseil législatif, de calmer les têtes chaudes au Corps législatif, que la tranquillité pourtant était à peu près générale, que beaucoup d'incidents avaient été exagérés par le zèle des sous-préfets, que presque personne d'ailleurs ne portait intérêt à la chose publique. Et il disait fort judicieusement :

Il y a un esprit départemental qu'il sera bien difficile de détruire et qui est un résultat inévitable de la manière dont la République a été composée. Ses divers peuples, jadis indépendants et presque ennemis les uns des autres, qui se trouvent maintenant réunis sous un seul gouvernement, sont bien loin encore de se regarder comme

formant une seule et même nation. Chacun d'eux ne considère que son propre intérêt et ne voit en quelque sorte dans les autres que des rivaux dont la prospérité l'affligerait. On reproche souvent aux Milanais, et peut-être avec quelque raison, de vouloir concentrer la République dans leurs murs. Mais on pourrait dire aussi aux habitants des autres pays qu'ils devraient mieux comprendre qu'on ne peut éviter d'avoir une ville centrale et savoir mieux céder à cette nécessité.

Ainsi Melzi n'avait pas assez de caractère et les Italiens pas encore assez d'esprit national pour arrêter Bonaparte.

E. Driault.

(*Sera continué.*)

MÉLANGES ET DOCUMENTS

A PROPOS
DE LA GÉOGRAPHIE JUDICIAIRE DE LA FRANCE
SOUS L'ANCIEN RÉGIME.
LA QUESTION DU RESSORT DES PRÉSIDIAUX.

Une très intéressante discussion était engagée naguère (*Révolution française*, janvier et février 1901), à propos de l'Introduction au troisième volume de l'*Inventaire sommaire des archives départementales du Loiret* (série B), par M. Bloch, sur la nature et l'étendue du ressort territorial des présidiaux; la publication du bel atlas des bailliages en 1789 par M. Brette vient encore de rappeler l'attention sur la complication et les bizarres découpures des circonscriptions judiciaires de l'ancien régime. Aussi n'est-il peut-être pas sans intérêt de revenir en quelques mots sur cette question du ressort des présidiaux, qui a mis aux prises deux savants contradicteurs.

Pour M. Brette, il n'est pas exact, il n'est pas même possible que les bailliages ou sénéchaussées, auxquels étaient joints des présidiaux, aient eu à ce titre aucun ressort distinct de celui (fort mal délimité d'ailleurs) qu'ils possédaient comme bailliages ou sénéchaussées; la juridiction d'un présidial ne dépassait nullement les limites du bailliage auquel il était joint, avec lequel il était confondu; ce serait faire œuvre vaine que de chercher à tracer sur la carte les bornes du ressort des présidiaux; en aucun temps, en aucune circonstance, la possibilité même d'un ressort distinct n'est apparue au pouvoir royal[1]. Pour M. Bloch, au contraire, le ressort du bailliage-présidial est plus étendu comme présidial que comme bailliage; connaissant, en qualité de bailliage, des cas royaux dans l'étendue de son arron-

1. *Révolution française*, t. XL, p. 87 et suiv.

dissement, il connaît en outre, comme présidial, en appel, des cas présidiaux (c'est-à-dire des contestations ne dépassant pas 250 livres de capital ou 10 livres de rente d'après l'édit de 1551, 2,000 livres de capital ou 80 livres de rente d'après l'édit de 1774, qu'il avait pouvoir de juger en dernier ressort)[1] déjà jugés par les bailliages compris dans son ressort; le présidial d'Orléans, par exemple, connaît en appel des cas présidiaux jugés en première instance par le bailliage de Gien; et il n'y aurait nulle impossibilité, il y aurait même quelque intérêt, à s'efforcer de déterminer sur une carte, à un certain moment donné, les limites des ressorts des présidiaux, comme l'a fait avec tant de succès M. Brette pour celles des bailliages en 1789.

Tout ce qui concerne les anciennes justices est si mal connu, et réveille dans l'esprit des idées si confuses, qu'il importe de ne pas laisser dans l'indécision et l'obscurité les points, malheureusement trop peu nombreux, sur lesquels il est possible de voir clair. Celui-ci me paraît être du nombre.

Encore que, dans son savant *Recueil de documents relatifs à la convocation des états généraux*, M. Brette revienne à plusieurs reprises sur l'opinion, à mon sens trop désavantageuse aux présidiaux, qu'il s'est formée, la lecture en corrobore plutôt la manière de voir opposée. Ouvrons au hasard le tome III, nous y verrons nombre d'exemples de bailliages dont appel est porté, aux cas de l'édit, à un autre bailliage, mais bailliage-présidial, de la région. Pour n'en relever que quelques-uns, le bailliage de Montreuil (t. III, p. 100) a ses appellations portées, d'après Expilly, au Parlement de Paris, *excepté dans les cas présidiaux, où elles sont portées au présidial d'Amiens;* p. 189, d'après le dictionnaire de Bertin, le présidial de Châlons reçoit, en vertu d'un édit d'octobre 1637, dans les cas de l'édit, les appellations des sentences des bailliages de Vertus et de Sainte-Menehould, qui allaient auparavant au présidial de Vitry; p. 239, le bailliage de Nogent-sur-Seine relève directement du Parlement, et, dans les cas de l'édit, du présidial de Troyes; p. 432, le ressort de Chartres, comme présidial, est beaucoup plus considérable (que comme bailliage) : il s'étend sur les bailliages de Mortagne, de Bellême, de Châteauneuf-en-Thimerais, de Dourdan, d'Étampes, de Yenville et sur les cinq baronnies du Perche-Gouët; p. 468, d'après M. Brette lui-même, les bailliages de Châteauroux, Concressault,

1. Indépendamment du second chef de la juridiction présidiale (500 livres d'abord, 4,000 livres en 1774), qui disparut en 1777 et n'eut jamais que peu d'importance.

Dun-le-Roi, Issoudun, Mehun-sur-Yèvre, Vierzon, qui ressortissaient nûment au Parlement de Paris, « devaient être (aux cas de l'édit) du ressort du présidial de Bourges », etc.

La déclaration du 5 février 1731, sur laquelle insiste beaucoup M. Brette, infirme, plutôt qu'elle ne confirme, sa théorie. Voici ce qu'elle porte : « Les présidiaux ne prendront connaissance des cas qui sont présidiaux par la qualité des accusés et la nature du crime que lorsqu'il s'agira de crimes commis dans la sénéchaussée ou bailliage dans lequel le siège présidial est établi, et, à l'égard de ceux qui auront été commis dans d'autres sénéchaussées ou bailliages, *quoique ressortissant audit siège présidial dans les deux cas de l'édit des présidiaux,* nos baillis et sénéchaux en connaîtront, à charge de l'appel en cours de Parlement. » — Donc le présidial englobait dans son ressort, pour les cas de l'édit, certains bailliages voisins; il n'en était pas de même au criminel, et il était très naturel qu'il en fût ainsi, l'érection des présidiaux ayant précisément eu lieu pour procurer aux justiciables, à proximité de leur domicile, un dernier jugement de leurs contestations de faible importance.

Il est vrai que Levrier, lieutenant général au bailliage de Meulan, écrivait que la juridiction présidiale « n'a ni territoire, ni juridiction réelle et proprement dite. » Mais l'autorité de Levrier, que M. Brette juge considérable, nous paraît au contraire, en l'espèce, assez faible. Son siège, non présidial, étant en lutte ouverte avec celui de Mantes, qui l'était, il y avait tout naturellement tendance, chez les officiers de Meulan, à contester, à restreindre le plus possible, à faire disparaître toute suprématie présidiale. Que disait d'ailleurs Levrier, ainsi qu'une foule d'autres officiers des bailliages non présidiaux, lorsqu'en 1774 l'ampliation des présidiaux suscita de leur part des plaintes extrêmement vives? Tous déploraient d'être, dans un plus grand nombre de cas, placés dans la dépendance de sièges avec lesquels ils revendiquaient l'égalité; tous déploraient d'être, dans un plus grand nombre de cas, privés de leur principale distinction, de leur prérogative la plus honorable, à savoir le ressort immédiat aux cours de Parlement : « Les en priver pour les subordonner à leurs égaux dans le plus grand nombre des affaires, quoique dans les moins importantes, c'est les avilir, les réduire à la condition de juges subalternes, les dégoûter, en un mot les anéantir[1]. » Et quel

1. Mémoire pour les sièges non présidiaux, fonds Joly de Fleury 2153, p. 72 et suiv. — Les mémoires semblables sont nombreux dans ce volume. Levrier lui-même prit part à la campagne contre l'édit de 1774, comme on le voit par sa lettre du 24 décembre 1774 (2153, fol. 104).

remède proposaient-ils à ce qui, à leurs yeux, était un si grand mal? Présidialiser tous les bailliages; à défaut, restreindre le pouvoir des présidiaux au ressort de leur bailliage (aveu bien concluant que ce pouvoir était plus étendu); ou tout au moins, si on leur laisse leur arrondissement, augmenter le dernier ressort des bailliages[1].

Mais il y a plus : un document décisif sur ce point, document que ne semblent avoir connu ni M. Brette ni M. Bloch, me paraît être l'ordonnance de mai 1788 sur la réforme de la justice. Elle crée, comme on sait, quarante-sept grands bailliages[2] pourvus d'un ressort étendu et d'attributions considérables (jusqu'à 20,000 livres en dernier ressort), si considérables que les Parlements, qu'on laissait vivre en apparence, auraient été en réalité, si cette ordonnance avait prévalu, frappés à mort, et que les populations auraient eu enfin l'inappréciable avantage d'une justice suprême rapprochée d'elles. Au texte de l'ordonnance est annexé l'état, provisoire encore, mais complet, des territoires attribués aux futurs grands bailliages. C'est cet état qui jette un grand jour sur la géographie judiciaire de l'ancien régime; en énumérant les anciens ressorts, parfois en les groupant à nouveau, en les décomposant, il nous permet de voir clairement comment la France, à cet égard, était divisée. Deux points sont principalement à y remarquer : d'abord l'opposition que le législateur établit entre le ressort des bailliages présidiaux, comme bailliages et comme présidiaux, opposition qui est déjà significative; ensuite, et surtout, ce fait que les ressorts de certains présidiaux sont démembrés de telle sorte que des bailliages qui les composaient les uns sont attribués à tel grand bailliage, les autres à tel autre; d'où il résulte, avec évidence, que les présidiaux étendaient (pour les cas de l'édit) leur juridiction d'appel sur plusieurs bailliages. Voici ce que porte cet état :

PARLEMENT DE PARIS.

Grands bailliages. *Ressort à eux attribué.*

Châtelet de Paris. — Son ressort comme siège ordinaire et comme présidial. Les bailliages présidiaux de Mantes, Meaux et Melun.

1. Réflexions de Billecoq, lieutenant général du bailliage de Roye, sur l'édit de 1774 et l'ampliation des présidiaux (2153, fol. 104).

2. « Le présidial, dit M. Brette (*Révolution française*, t. XL, p. 91) était, même avant les édits de mai, qui le classèrent ainsi, une deuxième chambre des bailliages; comment la moindre partie aurait-elle pu avoir un territoire distrait de la partie principale? » Les *grands bailliages* de Lamoignon, qui sont confondus ici avec les *bailliages* proprement dits, n'ont absolument rien

Amiens. — Son ressort comme bailliage et comme présidial. — La sénéchaussée présidiale d'Abbeville. — Les bailliages de Guise, Péronne, Saint-Quentin, *lesquels seront distraits du présidial de Laon.*

Angoulême. — Son ressort comme sénéchaussée et comme présidial. La sénéchaussée présidiale de Guéret.

Beauvais. — Son ressort comme bailliage et comme présidial. Le bailliage présidial de Senlis. Le bailliage de Crespy en Valois, *qui sera distrait du présidial et du grand bailliage de Soissons, pour ressortir au présidial de Senlis.*

Bourges. — Son ressort comme bailliage et comme présidial.

Châlons-sur-Marne. — Son ressort comme bailliage et comme présidial. Les bailliages présidiaux de Reims et de Vitry-le-François.

Langres. — Son ressort comme bailliage et comme présidial. Le bailliage présidial de Chaumont-en-Bassigny.

Lyon. — Son ressort comme sénéchaussée et comme présidial. Le bailliage présidial de Mâcon.

Le Mans. — Son ressort comme sénéchaussée et comme présidial. Les bailliages présidiaux de la Flèche et de Château-Gontier. Les bailliages de Bellesme et Mortagne, *lesquels seront distraits du présidial de Chartres.*

Moulins. — Son ressort comme sénéchaussée et comme présidial. Le bailliage présidial de Saint-Pierre-le-Moutier.

Orléans. — Son ressort comme bailliage et comme présidial. Les bailliages présidiaux de Blois et de Chartres, *à l'exception des bailliages de Bellesme et de Mortagne, qui seront distraits de Chartres pour ressortir au Mans.*

Poitiers. — Son ressort comme sénéchaussée et comme présidial. La sénéchaussée présidiale de la Rochelle.

Riom. — Son ressort comme sénéchaussée et comme présidial. La sénéchaussée présidiale de Clermont-Ferrand. Le bailliage présidial d'Aurillac.

Sens. — Son ressort comme bailliage et comme présidial. Les bailliages présidiaux d'Auxerre, Montargis, Provins et Troyes.

Soissons. — Son ressort comme bailliage et comme présidial. Les bailliages présidiaux de Château-Thierry et Laon, *excepté le bailliage de Crespy, qui sera distrait de Laon pour ressortir à Beauvais, et ceux de Guise, Péronne et Saint-Quentin, qui devront ressortir à Amiens.*

Tours. — Son ressort comme bailliage et comme présidial. La sénéchaussée présidiale d'Angers. Le bailliage présidial de Châtillon-sur-Indre.

Parlement de Toulouse.

Toulouse. — Son ressort comme sénéchaussée et comme présidial. Les sénéchaussées présidiales de Castelnaudary et Montauban.

de commun avec eux; c'est une institution tout à fait à part, dont la durée fut éphémère (mai-septembre 1788) et dont beaucoup même ne réussirent pas à se constituer.

Auch. — Son ressort comme sénéchaussée et comme présidial. La sénéchaussée présidiale de Lectoure.

Carcassonne. — Son ressort comme sénéchaussée et comme présidial. Les sénéchaussées présidiales de Béziers, Limoux et Pamiers.

Nîmes. — Son ressort comme sénéchaussée et comme présidial. Les sénéchaussées présidiales de Montpellier et du Puy-en-Velay.

Villefranche de Rouergue. — Son ressort comme sénéchaussée et comme présidial. Les sénéchaussées présidiales de Cahors et Rodez.

Parlement de Grenoble.

Grenoble. — Son ressort comme bailliage. La justice de Grenoble. Le bailliage de Briançon. Les bailliages et les justices d'Embrun et Vienne.

Valence. — Son ressort comme sénéchaussée et comme présidial. La sénéchaussée de Montélimar. La justice de la principauté d'Orange et dépendances. Les bailliages du Buis, de Gap et de Saint-Paul-Trois-Châteaux. Les justices comprises dans ledit arrondissement.

Parlement de Bordeaux.

Bordeaux. — Son ressort comme sénéchaussée et comme présidial. Les sénéchaussées présidiales de Libourne et Saintes.

Condom. — Son ressort comme sénéchaussée et comme présidial. Les sénéchaussées présidiales d'Agen et de Nérac.

Dax. — Son ressort comme sénéchaussée et comme présidial. La sénéchaussée présidiale de Bazas.

Périgueux. — Son ressort comme sénéchaussée et comme présidial. Les sénéchaussées présidiales de Brives, Limoges, Sarlat et Tulle.

Parlement de Dijon.

Dijon. — Son ressort comme bailliage et comme présidial. Les bailliages présidiaux de Châtillon-sur-Seine et Semur en Auxois.

Châlons-sur-Saône. — Son ressort comme bailliage et comme présidial. Le bailliage présidial d'Autun.

Bourg-en-Bresse. — Son ressort comme bailliage et comme présidial. La sénéchaussée de Trévoux.

Parlement de Rouen.

Rouen. — Son ressort comme bailliage et comme présidial. Les bailliages présidiaux de Caudebec et Gisors. Les sièges particuliers qui ont été distraits desdits bailliages. Le bailliage d'Arques et les sièges qui en ont été distraits. Les justices situées dans ledit arrondissement.

Caen. — Son ressort comme bailliage et comme présidial. Les sièges qui en ont été distraits. Le bailliage présidial de Coutances et les

sièges particuliers qui en ont été distraits. Les justices situées dans ledit arrondissement.

Alençon. — Son ressort comme bailliage et comme présidial. Le bailliage présidial d'Évreux. Les sièges distraits desdits bailliages. Les justices situées dans ledit arrondissement.

Parlement d'Aix.

Aix. — Son ressort comme sénéchaussée. Les sénéchaussées d'Arles, Brignoles, Forcalquier, Hyères, Marseille et Toulon. Les justices royales et seigneuriales situées dans ledit arrondissement.

Digne. — Son ressort comme sénéchaussée. Les sénéchaussées de Barcelonnette, Castellane, Draguignan, Grasse, Sisteron. Les justices royales et seigneuriales situées dans ledit arrondissement.

Parlement de Pau.

Pau. — Toutes les juridictions et justices comprises dans le ressort du Parlement de Pau[1].

Parlement de Rennes.

Rennes. — Son ressort comme sénéchaussée et comme présidial. Les juridictions et justices situées dans son arrondissement.

Nantes. — Son ressort comme sénéchaussée et comme présidial. Les juridictions et justices situées dans son arrondissement. La sénéchaussée présidiale de Vannes, *excepté les juridictions d'Auray, Hennebont et Quimperlé, qui en seront distraites pour ressortir au présidial et grand bailliage de Quimper.*

Quimper. — Son ressort comme sénéchaussée et comme présidial. Les juridictions et justices situées dans son arrondissement. Les juridictions d'Auray, Hennebon et Quimperlé, *qui seront distraites de Vannes pour ressortir à Quimper.*

Parlement de Metz.

Metz. — Son ressort comme bailliage et comme présidial.

Les bailliages présidiaux de Sarrelouis, Sedan, Toul et Verdun.

Toutes les juridictions de justices comprises dans les ressort et arrondissement de tous lesdits sièges, soit qu'elles y aient eu ou non ressort jusqu'à ce jour.

Parlement de Besançon.

Besançon. — Son ressort comme bailliage et comme présidial. Les bailliages présidiaux de Lons-le-Saulnier et Salins.

1. L'état en donne une énumération inutile à reproduire ici.

Vesoul. — Son ressort comme bailliage et comme présidial. Le bailliage présidial de Gray.

PARLEMENT DE DOUAI.

Douai. — Toutes les juridictions et justices comprises dans le ressort du Parlement de Douai.

PARLEMENT DE NANCY.

Nancy. — Son ressort comme bailliage et comme présidial. Le bailliage présidial de Dieuze. Les bailliages de Boulay, Bouzonville, Briey, Commercy, Etain, Longuyon, Saint-Mihiel, Thiaucourt, Thobey et Villers-la-Montagne, *mis par édit de juin 1772 sous le ressort des présidiaux de Metz, Toul et Verdun, et qui, depuis la désunion des Parlements de Metz et de Nancy, ne sont rentrés sous le ressort d'aucun autre présidial.*

Mirecourt. — Son ressort comme bailliage et comme présidial. Le bailliage présidial de Saint-Dié.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE ROUSSILLON.

Perpignan. — Toutes les juridictions et justices comprises dans le ressort du Conseil supérieur de Perpignan.

CONSEIL SUPÉRIEUR D'ALSACE.

Colmar. — Tous les tribunaux, juridictions et justices du ressort du Conseil supérieur de Colmar.

Dans la plus grande partie du royaume, dans toute l'étendue des ressorts des Parlements de Paris, Toulouse, Bordeaux, Dijon, Besançon, Rennes, les présidiaux avaient des arrondissements, composés de plusieurs bailliages qui y déféraient leurs appels pour les cas de l'édit des présidiaux; de ces arrondissements, les uns restèrent intacts dans la nouvelle organisation judiciaire; les autres furent démembrés, tels les arrondissements des présidiaux de Laon, de Soissons, de Chartres, de Vannes.

S'il n'en était pas entièrement de même dans le ressort du Parlement de Nancy, il est précisément à remarquer que le fait était considéré comme exceptionnel. Dix bailliages de ce ressort ne dépendaient d'aucun présidial; la cause en était que, lors de la création du Parlement de Nancy en 1775, on avait distrait ces dix bailliages du ressort de Metz, auquel ils appartenaient, sans les rattacher à aucun présidial; en mentionnant ce fait, dont il n'eût pas parlé s'il eût été naturel et normal, le législateur de 1788 donne une autre

preuve concluante de l'existence ordinaire d'une certaine suprématie des bailliages présidiaux sur les bailliages non présidiaux.

Si, enfin, dans les autres ressorts du royaume les choses ne se passaient avec la même régularité, soit qu'il n'y existât point de présidiaux, comme en Provence, soit que les présidiaux n'étendissent pas partout leur compétence, comme il semble résulter des termes de l'ordonnance que cela avait lieu en Normandie, il n'en reste pas moins certain que, dans les 5/6es au moins de la France, les présidiaux possédaient ce ressort, relativement étendu au point de vue territorial, quoique fort restreint au point de vue de la compétence, que leur refuse M. Brette, et qu'il serait possible de tracer la carte de ces « arrondissements ». M. Brette a eu parfaitement raison d'insister sur l'incohérence et la confusion des institutions de l'ancien régime, en général, et des institutions judiciaires en particulier. Il aurait eu encore raison, certainement, s'il s'était borné à soutenir que cette supériorité des présidiaux pouvait être et était souvent éludée au fait; les simples bailliages, rivaux des présidiaux, les parlements, adversaires nés de la juridiction présidiale, recouraient ou se prêtaient à toutes les manœuvres possibles pour l'éluder, et les plaideurs eux-mêmes, instruits par l'expérience que leurs affaires risquaient fort de ne pas se terminer au présidial, même au premier chef de l'édit, préféraient souvent aller tout droit au Parlement. Ainsi était perdu pour les populations (et c'était fâcheux) l'avantage qui avait servi à la fois de motif et de prétexte à l'édit de création des présidiaux; ainsi, la compétence présidiale, attaquée à la fois en haut et en bas, était-elle de plus en plus diminuée comme importance pratique; mais sans jamais cesser d'être, même après l'édit de 1777 si défavorable aux présidiaux, une réalité.

M. Marion.

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

PUBLICATIONS RELATIVES AU MOYEN AGE.

M. l'abbé E. Vacandard a réuni en un volume six *Études de critique et d'histoire religieuse*[1], qui avaient déjà été présentées au public sous forme d'articles séparés, mais qu'il a remaniées de façon plus ou moins profonde. La première de ces études est plus spécialement théologique; elle est consacrée aux origines du symbole des apôtres qu'il fait remonter au début du second siècle; les cinq autres offrent de l'intérêt pour les historiens et méritent d'être analysées brièvement. M. Vacandard connaît bien les sources et la bibliographie, française et étrangère, des sujets qu'il embrasse; il s'efforce d'être impartial. 1° *Les Origines du célibat ecclésiastique.* Il faut distinguer deux périodes. Dans la première, du Ier au IVe siècle, le célibat est recommandé, mais il n'est pas obligatoire, tant dans l'Église latine que dans l'Église grecque; l'évêque peut cohabiter avec sa femme; on écarte seulement de l'épiscopat les veufs qui se seraient remariés ou les hommes qui auraient épousé des veuves. Dans la seconde période, du Ve au XIIe siècle, on édicte sur le célibat des prescriptions très précises, un peu moins rigoureuses toutefois en Orient qu'en Occident. Dans l'Église grecque, l'évêque est astreint à la continence absolue et doit quitter sa femme après l'ordination; les prêtres mariés peuvent garder leur femme; mais ceux qui, au moment de l'ordination, sont célibataires, ne peuvent pas se marier. Dans l'Église latine, la même règle s'applique tant aux évêques qu'à tous les clercs des ordres majeurs : ils doivent abandonner leur femme; il n'y eut quelques hésitations que pour les sous-diacres. A un certain moment, pourtant, l'ancienne règle se relâcha; mais Grégoire VII attaqua avec énergie le mal, et le concile de Latran de 1123 fixa les principes qui sont devenus ceux du droit canon. 2° *Les Élections épiscopales sous les Mérovingiens.* M. Vacandard suit de très près la théorie de

1. Paris, Lecoffre, 1905. 1 vol. in-12, VIII-390 p.

Hauck, qui peut se résumer ainsi : le cinquième concile d'Orléans (549) reconnut pour la première fois le droit du roi d'intervenir dans les élections épiscopales; à partir de cette date, cette intervention est légale. En 614, Clotaire II, par son célèbre édit, reconnaît le droit de l'Église de procéder à l'élection que le roi confirmera. Nous reconnaissons parfaitement la justesse de cette antithèse; mais nous nous séparons de Vacandard sur l'interprétation de beaucoup de détails; la phrase de l'édit : *si de palatio eligitur,* me paraît mal comprise, et l'auteur ne nous a point persuadé que toutes les nominations épiscopales, faites par Gontran ou Childebert II, aient été conformes aux canons de l'église[1]. 3° *L'Église et les ordalies.* Que les ordalies remontent à l'époque païenne, c'est une vérité qu'il est difficile de nier après la démonstration de Patetta. Mais l'Église chrétienne accepta les ordalies en Occident et en expliqua de façon différente les rites. Elle déclara légitimes devant les tribunaux laïques les épreuves de l'eau et du fer rouge; elle ne contesta même pas la valeur du duel judiciaire. Ce n'est qu'au XIIe siècle que les papes Alexandre III, Lucius III et Célestin III s'élevèrent contre ces usages et en préparèrent l'abolition. 4° *Les papes et la Saint-Barthélemy.* Il est prouvé aujourd'hui que le massacre de la Saint-Barthélemy n'a point été prémédité. La résolution de tuer les chefs protestants réunis à Paris n'a été prise qu'après le 22 août 1572, lorsqu'eut échoué le guet-apens contre Coligny. M. Vacandard n'a donc point de peine à disculper de ce crime le pape Pie V, mort le 1er mai de cette année. La seconde partie de son argumentation nous a moins convaincu. Il est certain que le successeur de Pie V, Grégoire XIII, à la nouvelle du massacre, fit chanter un *Te Deum* d'actions de grâces à l'église Saint-Marc, qu'il fit graver une médaille en souvenir de cette journée, qu'il chargea le peintre Vasari de représenter le glorieux événement dans une des salles du Vatican. D'après M. Vacandard, s'il se livra à de telles démonstrations, c'est qu'il ignorait le vrai caractère des faits; il croyait sincèrement à un complot des huguenots contre la vie du roi. L'attentat du 24 août, mieux connu, lui aurait inspiré des sentiments de tristesse et d'horreur. Et quelle preuve en donne-t-il? A la fin de 1572, le pape témoigna de l'humeur, quand le cardinal de Lorraine amena au Vatican l'assassin de Coligny, Maurevel. Nous eussions aimé contre les massacres des paroles de réprobation plus énergiques. 5° *La Condamnation de Galilée.* L'exposé des deux procès de Galilée devant le Saint-Office, en

1. Comment M. Vacandard a-t-il pu écrire cette phrase : « Ce qui domine chez Gontran, c'est la bonté » ?

1616 et en 1633, est clairement résumé. M. Vacandard n'a pas beaucoup de peine à réfuter la thèse du P. Grisar sur les « avantages moraux » de la condamnation. Il conclut : « Nous ne voudrions pas cependant nier *absolument* que la condamnation de Galilée fût, à certains égards, providentielle. Il s'en dégage une leçon de choses qui ne doit pas être perdue pour la suite des âges. Ceux qui détiennent l'autorité doctrinale peuvent y apprendre qu'il est toujours dangereux d'inféoder le dogme à un système scientifique ou théologique qui n'est pas dûment éprouvé. » Nous savons gré à M. Vacandard de telles déclarations; mais en quels termes mesurés il parle des droits de la science!

M. Bernard Monod, en composant sa thèse de l'École des chartes sur les relations de Philippe Ier avec le pape Pascal II (1100-1108), fut amené à lire les écrits de Guibert de Nogent, et cette lecture fit sur lui une impression très forte. Dans l'autobiographie, qui est une confession remplie de sincérité, dans les autres ouvrages, revivent les traits saisissants du moine; et devant nos yeux ressuscite toute une époque troublée du moyen âge, celle qui fut marquée par les croisades et les débuts du mouvement communal. On conçoit que l'idée soit venue à M. Bernard Monod de nous présenter et Guibert lui-même et son temps, et il s'est acquitté de sa tâche avec un véritable talent[1]. Tout en rédigeant sa thèse, où il accumulait les renvois, les notes et les savantes dissertations, il a composé avec amour cet excellent livre, écrit d'une plume vive et alerte, et à la tête duquel M. Gebhart a placé une jolie préface. Il a mené de front ces deux travaux avec une belle vaillance, comme s'il avait deviné que la vie lui était mesurée!

Guibert naquit le 10 avril 1053, dans un château voisin de Clermont-en-Beauvaisis, d'un noble seigneur, Évrard; à l'âge de huit mois, il perdit son père, dont il ne nous a pas tracé un portrait très flatteur; il fut élevé par une mère très pieuse, toute remplie de scrupules religieux, qui le destina au cloître; elle entra elle-même au couvent, tandis que son fils devint novice, puis moine, au monastère de Saint-Germer-de-Fly. Mais le jeune homme ne trouve pas tout de suite la paix de l'âme; il a la passion de savoir; avec les pères de l'Église, il dévore les poètes classiques, les *Bucoliques* de Virgile et Ovide; il est pris d'un véritable enthousiasme pour la poésie et il fait lui-même des vers. Tout cela constitue un péché; Anselme, prieur de l'abbaye voisine du Bec, à qui il se confesse, le ramène à l'étude

1. *Le Moine Guibert et son temps* (1053-1124). 1 vol. in-12, xv-339 p. Paris, Hachette, 1905.

de la Bible et le décide à employer ses talents à la prédication. Par ses commentaires de l'Écriture sainte et par ses sermons, Guibert arrive à la célébrité, si bien qu'en 1104 il est élu, à son insu, abbé du monastère de Nogent-les-Vierges-sous-Coucy, au diocèse de Laon. Il remplit ses fonctions jusqu'à sa mort (entre 1121 et 1124). Son autorité fut douce et paternelle, et les moines, ce semble, se montrèrent soumis; mais, du jour de son élection, Guibert fut mêlé aux graves affaires politiques et religieuses qui s'agitèrent dans le pays de Laon; alors qu'il rêvait du calme du cloître, il apprit à connaître de près la société de son temps et, en puisant dans ses œuvres, M. Bernard Monod va nous peindre cette société en un tableau très pittoresque.

Il trace des portraits très ressemblants du pape Pascal II, du roi Philippe Ier, de certains grands seigneurs comme Enguerrand de Boves, sire de Coucy, et son fils, Thomas de Marle, de quelques évêques comme Engeran et Gaudry, de Laon, dont l'un, « par ses propos licencieux, se montrait ouvertement un bouffon ou un baladin, » dont l'autre était sans cesse suivi d'un nègre, lui servant de domestique et au besoin de bourreau; il nous présente des abbés ou des moines frivoles, gourmands, voleurs, débauchés; il nous dépeint la colère terrible des bourgeois qui fondèrent la commune de Laon. Et voici les Juifs contre lesquels Guibert compose tout un traité; voici les hérétiques manichéens, les frères Évrard et Clément, du village de Bussi, qui sont jetés dans les flammes par une foule fanatique, avant toute espèce de jugement. A côté de toutes ces tristesses, M. Bernard Monod, en critique impartial, nous montre le bien; il insiste sur les idées généreuses qui ont rempli les cerveaux des hommes de ce temps et qui les ont poussés à l'action. Les Francs se sont précipités sur Jérusalem aux cris de : *Dieu le veut.* A la suite de l'auteur anonyme des *Gesta Francorum,* Guibert compose non sans talent une histoire de cette expédition, et il trouve le beau titre qui a fait fortune : *Gesta Dei per Francos.* Le sentiment national s'éveille; les importants événements religieux auxquels la France est mêlée révèlent à Guibert la grandeur de son pays et bientôt son patriotisme, se dégageant de toute autre idée, se montre exclusif en face des autres nations européennes, ainsi que Bernard Monod le montre en un chapitre d'une fine psychologie. Puis une grande inspiration artistique anime ce début du XIIe siècle — alors sont posés les principes d'une nouvelle architecture, — et sur lui passe aussi un souffle de renaissance littéraire : Guibert est un écrivain. M. Bernard Monod peut nous parler de sa méthode en théologie, de sa méthode en histoire — il s'élève contre les reliques et exprime

de très forts doutes sur l'authenticité de la plupart d'entre elles; — il peut même nous parler de son style. Le moine s'attache à bien écrire, il fait de nombreuses ratures, il s'applique à faire rimer ses fins de phrases.

En lisant ce livre, qui a été composé avec un juvénile entrain, nous avons été poursuivi par un sentiment de profonde tristesse à la pensée que sont anéanties toutes les espérances que l'histoire pouvait fonder sur Bernard Monod[1].

M. Achille Luchaire étudie depuis quelques années le règne d'Innocent III, et nous lui devrons sans doute bientôt une histoire de ce pontificat, qui remplacera avec avantage celle de Hurter. Il y a quelque temps, il nous a donné un fragment de ce travail, intitulé : *Innocent III, Rome et l'Italie*, dont il a été rendu compte ici[2]; aujourd'hui, il publie une étude sur *Innocent III et la croisade des Albigeois*[3]. On retrouve dans ce volume les mêmes qualités brillantes qui ont fait le succès du précédent. M. Luchaire connaît à fond les sources de son sujet; il a lu et relu les chroniques de Pierre des Vaux-de-Cernay, de Guillaume de Puylaurens, la superbe chanson de la croisade, et son récit en est tout imprégné; il s'est pénétré aussi des lettres d'Innocent III et a démêlé l'écheveau compliqué de la politique pontificale. Mais son érudition, si précise et si sûre, cherche à se dissimuler; il a voulu avant tout nous donner des événements une narration vive et pittoresque. On s'attache à son récit comme à un roman, et pourtant tous les faits qu'il nous raconte sont bien de la réalité historique.

M. Luchaire évoque devant nos yeux les paysages du Midi qui lui sont familiers. Quiconque a lu son livre, gardera le souvenir de la « plaine qui sépare Toulouse de Narbonne, véritable océan de blé, de maïs et de ceps de vigne », fermée au nord par la barrière sombre de la Montagne-Noire, au sud par les Corbières au ton roussâtre. Il n'oubliera plus jamais la Toulouse du moyen âge, « la ville rouge, énorme reliquaire, avec sa forêt de tours et de clochers, les églises pressées dans son enceinte, Saint-Sernin, la merveille des basiliques, toute rosée au soleil couchant, le grand clocher carré de la cathédrale Saint-Étienne et le sanctuaire de la Daurade, étincelant d'or et de mosaïques ». Il verra toujours se dresser devant lui la place de Muret, « blottie entre la Louge et la Garonne, dominée par sa forte citadelle

1. P. 116, au lieu de l'abbé de *Remiremont*, lisez l'abbé de *Ribemont*. On lira avec plaisir, sur le livre de Bernard Monod, l'article de M. Henry Roujon, paru dans le *Figaro* du 30 mai 1905.

2. Novembre-décembre 1904, p. 333.

3. 1 vol. in-12, 262 p. Paris, Hachette, 1905.

en triangle et par son énorme donjon ». Et M. Luchaire fait revivre les habitants qui à la fin du XIIe siècle et au début du XIIIe siècle, ont occupé ce beau pays; pour les bien dépeindre, il n'a eu qu'à regarder ceux d'aujourd'hui : « C'était un peuple aimable, beau parleur, de cœur léger et de mœurs faciles. » Comment, chez un tel peuple, a pu se développer une hérésie très austère? On nous l'explique dans un chapitre préliminaire qui est un modèle de psychologie pénétrante; on nous dit aussi en quoi consistaient exactement les doctrines albigeoises, sans du reste s'embarrasser dans des subtilités théologiques et sans distinguer entre le manichéisme pur et le manichéisme mitigé.

A ce peuple du Midi, il eût fallu des chefs; mais il en manqua absolument. Raimon-Roger, vicomte de Béziers et de Carcassonne, refuse de s'associer à son oncle Raimon VI pour repousser l'étranger. Raimon VI, comte de Toulouse, n'ose résister, courbe le dos sous l'orage, fait pénitence sur pénitence, multiplie les marques d'humilité, en appelle des légats au pape, négocie à Rome, ne se décide à l'action que lorsque la plus grande partie du Languedoc est conquise. Pierre II, roi d'Aragon, est lié à la papauté par la victoire même qu'il a remportée sur les Almoravides à Las Navas de Tolosa, et il faudra tous les excès des croisés pour qu'il se déclare, en 1213, le champion de l'hérésie.

Les chefs de la croisade, contrairement aux seigneurs du Midi, savent bien ce qu'ils veulent. M. Luchaire trace d'eux des portraits vivants et fouillés. Simon de Montfort a été, pendant toute la campagne, admirable d'endurance et d'énergie; il s'est multiplié, payant toujours de sa personne. Mais, tout en combattant pour Dieu, il a servi ses propres intérêts; il a accepté, en 1209, les fiefs de Raimon-Roger, qu'ont dédaignés, pour des raisons d'honneur, et le duc de Bourgogne et le comte de Nevers et le comte de Saint-Pol; il a poussé à la guerre contre le comte de Toulouse pour s'emparer de ses terres. Les clercs ne montrent pas plus de désintéressement que les laïques; l'abbé de Cîteaux, Arnaut-Amalric, qui a conduit toute cette entreprise, s'installe, le 12 mars 1212, dans l'archevêché de Narbonne, et bientôt disputera à Simon le duché de Narbonne; il abandonne son cloître pour devenir le chef suprême de l'Église du Languedoc, et les autres prélats du Nord imitent son exemple.

Mais surtout, dans son livre, M. Luchaire s'est attaché à la grande figure d'Innocent III. Il nous dit quelle fut la doctrine du pape sur la conduite à tenir envers les hérétiques; il nous montre que, pendant longtemps, son programme a été tout pacifique. Innocent III a voulu user de persuasion; il a encouragé les associations qui cher-

chaient à ramener les Cathares à l'orthodoxie par la prédication et qui ont été une première ébauche de l'ordre des dominicains; il a invité les clercs à réformer leurs mœurs, pour ne donner aucune prise contre l'Église. Même après l'assassinat de Pierre de Castelnau, le 15 janvier 1208, lorsque la croisade a été prêchée, il déplore les excès commis; il est indigné que tant d'alliage humain se mêle à l'enthousiasme de la croix; le jurisconsulte ne comprend rien à la rapacité de ces seigneurs du Nord se ruant, au mépris de tout droit, sur les fiefs du Midi. Il écoute à Rome le comte Raimon VI et le roi Pierre II; il est ému de leur malheur, et il envoie à ses légats et à Simon de Montfort l'ordre de s'arrêter; il ne veut surtout pas que l'innocent soit dépouillé pour le coupable et que le fils de Raimon VI soit à jamais déchu des biens paternels. Mais il a beau changer ses légats; ils n'obéissent pas à ses ordres, et par eux il est entraîné plus loin qu'il ne veut aller; toujours il finit par sanctionner ce qui a été fait en Languedoc; le concile œcuménique de Latran reconnaît à Simon la possession de Toulouse et de Montauban, ne laissant au jeune Raimon VII que Beaucaire, Nîmes et la Provence. M. Luchaire indique, pour la première fois de façon claire, les tergiversations du pape et explique ses volte-face subites. Une des citations bibliques qui revient le plus souvent dans les lettres d'Innocent III sur la croisade est le verset : « J'étais astucieux; je vous ai pris par la ruse. » Il a eu recours à la ruse en ménageant au début Raimon VI, pour l'empêcher de se mettre à la tête de la population de Languedoc; mais ce conseil s'est retourné contre lui; ses légats, se servant eux aussi de la ruse, ont empêché l'exécution de ses meilleurs desseins et ont mis une tache à son pontificat si glorieux. Il faut remercier M. Luchaire de ce nouveau livre; nous attendons avec impatience les volumes où il nous exposera les relations d'Innocent III avec la France, l'Angleterre, l'Allemagne, les princes d'Orient, et où il résoudra le problème, si souvent discuté, de la quatrième croisade.

M. Ferdinand des Robert a donné une seconde édition de son étude qu'a couronnée l'Académie de Metz : *les Seigneurs de Saulny*, 1240-1789[1]. Saulny, qui se trouve aujourd'hui au canton de Metz, appartenait à l'origine à l'abbaye de Saint-Martin devant Metz. Au milieu du XIIIe siècle, le village releva de Ferri de Chambley, plus tard des comtes de Bar, puis des ducs de Lorraine. Il fut tenu d'eux par diverses familles messines, faisant partie des paraiges, et sur lesquelles on nous fournit de nombreux détails. Le travail est accom-

1. 1 vol. in-8°, 247 p. Nancy, Sidot frères, et Paris, Henri Champion, 1903.

pagné de trente-huit pièces justificatives allant de 1327 à 1485. L'historien de la Lorraine trouvera à y glaner quelques renseignements.

Chr. Pfister.

RÉVOLUTION ET PREMIER EMPIRE.

C'est une excellente idée qu'a eue M. Wickham Legg de nous offrir son recueil de *Morceaux choisis relatifs à l'histoire de la Révolution française*[1]; on peut regretter seulement que ce soit un Anglais auquel on ait laissé l'initiative et l'honneur d'imaginer une collection de ce genre, permettant aux lecteurs, désireux de s'instruire plus à fond, de s'initier dans une certaine mesure aux sources mêmes au lieu de suivre docilement un historien unique, qu'il s'appelle Michelet ou Louis Blanc, Sybel ou Carlyle. L'auteur d'une compilation pareille ne pouvait entrer dans tout le détail des faits; son recueil serait devenu énorme; mais, pour faire connaître le mouvement général des idées, il rendra certainement des services. On y doit signaler pourtant une double lacune, toute volontaire il est vrai; M. Legg n'a donné de spécimens, ni de l'éloquence parlementaire, ni des pamphlets du temps. Malgré les raisons qu'il en donne, on regrettera qu'il n'ait pas joint quelques discours de Mirabeau, de Cazalès ou de Maury, quelques pages de Sieyès ou d'autres *brochuriers* de la Constituante à ses volumes. Le choix des documents est judicieux et varié, le commentaire impartial, et on lira surtout avec intérêt les articles des journaux du temps. Nous espérons que M. Legg ne nous fera pas attendre trop longtemps les volumes suivants sur la Législative et la Convention; il serait regrettable qu'il s'arrêtât en si bon chemin.

M. Armand Brette a mis au jour le troisième volume de son grand *Recueil de documents relatifs à la convocation des États généraux*[2]. Les deux premiers s'occupaient, on le sait, des actes préliminaires à la convocation, des autorités chargées de l'organiser et des élus de la nation eux-mêmes. Dans celui-ci, l'on assiste à la convocation proprement dite; on suit les opérations électorales dans les différents sièges de justice. On y trouvera, en dix chapitres, tous les bailliages

1. *Select documents illustrative of the history of the french Revolution. — The Constituent Assembly*, by L.-G. Wickham Legg. Oxford, Clarendon Press, 1905, xv-335, iv-297 p. in-18.

2. *Recueil de documents relatifs à la convocation des États généraux de 1789.* Paris, Impr. nat., 1904, 765 p. in-8°, avec atlas gr. in-fol.

des généralités d'Amiens, Soissons, Châlons, Paris, Orléans, Bourges, Moulins, Limoges, Riom, Lyon; le reste suivra dans le tome IV. L'étude préliminaire de M. Brette fait bien saisir l'inextricable confusion dans laquelle était tombée la monarchie absolue; son régime autocratique aboutissait au chaos, et les autorités administratives, judiciaires et financières ne parvenaient plus à fixer nettement les limites topographiques de leur sphère d'action. Les annotations de l'auteur et les cartes de son grand atlas présupposent un labeur immense, une masse de procès-verbaux et d'autres dossiers dépouillés avec un soin minutieux, une connaissance approfondie de toute la littérature locale imprimée relative à son sujet. On n'analyse pas un ouvrage de ce genre; on le reçoit avec reconnaissance, on l'utilise avec confiance et l'on ne peut que souhaiter une chose, c'est que M. Brette puisse nous en donner bientôt la fin; ce vaste inventaire de l'*État de la France au moment de la Révolution* sera pour les travailleurs provinciaux qui s'occupent de cette période un instrument de travail précieux entre tous.

M. Aulard vient de faire réimprimer son volume sur les *Orateurs de la Révolution*[1]; on relira avec plaisir ces esquisses, plus littéraires encore qu'historiques et de très inégale longueur, écrites il y a plus de vingt ans, alors que l'auteur faisait un cours de littérature française à la Faculté de Poitiers. Parmi ces portraits en pied des grands orateurs de la Constituante, Mirabeau occupe de droit, à lui seul, le tiers du volume. A ses côtés, les représentants du centre droit, de la droite et de l'extrême droite, Cazalès et Maury, surtout, sont traités encore avec détail. Dans le dernier tiers, les constitutionnels (Thouret, Le Chapelier, Sieyès, Rabaut-Saint-Étienne), le triumvirat (Duport, Lameth, Barnave) et l'extrême gauche (Pétion, Buzot, Robespierre) sont présentés assez en raccourci, ce dont on ne saurait s'étonner, car si M. Aulard s'est montré impartial pour tous, il n'a pas dissimulé qu'un petit nombre seulement de ces hommes, remarquables et remarqués à des titres divers, ont été vraiment orateurs « par la grâce de Dieu »; leur sincérité profonde, leurs passions mêmes ne les ont pas empêchés d'être trop souvent des parleurs bavards et naïfs ou des déclamateurs boursouflés, et certes, en sortant de la lecture patiente d'une demi-douzaine de volumes du *Moniteur*, on abondera dans le sens des conclusions du savant professeur à la Sorbonne.

L'histoire provinciale et locale nous fournit plusieurs travaux d'un

1. A. Aulard, *les Orateurs de la Révolution. L'Assemblée constituante.* Nouv. édit. Paris, E. Cornély et Cie, 1905, II-573 p. in-8°.

sérieux mérite. L'étude de M. Pierre Conard sur la *Peur dans le Dauphiné*[1] est une contribution de haute valeur sur ce mouvement bizarre, né de la surexcitation des populations après la prise de la Bastille, et qui se produisit dans les derniers jours de juillet et les premiers jours d'août 1789 d'une extrémité de la France à l'autre. La panique aboutit dans la plupart des provinces, et spécialement en Dauphiné, à des tentatives de jacqueries, dirigées contre les châteaux et leurs chartriers, et ne fut que difficilement réprimée par les gardes civiques et la maréchaussée. Il ne me semble pas encore établi que le seul bruit d'une attaque subite venu du dehors ait mis partout les foules en mouvement et qu'il n'y ait pas eu, çà et là, des instigateurs désireux d'exploiter les rancunes séculaires des populations rurales contre les seigneurs et les gens de loi, soit au profit de la contre-révolution, soit plutôt à leur profit personnel[2]. M. Porée, archiviste de l'Yonne, a fourni sur la formation de ce département en 1790[3] une monographie substantielle, d'une sobriété scientifique, d'une précision dans les détails, que nous voudrions voir trouver de nombreux imitateurs, car le même travail devrait et pourrait être fourni pour chaque département français. On s'y rend bien compte des difficultés sans nombre que suscita ce remaniement du territoire aux comités de la Constituante et à quelles sollicitations, à quelles intrigues locales ils eurent à résister pour aboutir dans cette partie de leur œuvre. C'est avec des parcelles de *cinq* provinces, de *quatre* diocèses, de *quatorze* bailliages et de *quatorze* élections que fut en définitive constitué le département d'Auxerre, auquel l'Yonne allait donner son nom.

C'est à l'histoire provinciale aussi qu'on peut rattacher, tout au moins dans une certaine mesure, le *Drame de Varennes*, de M. Gustave Lenôtre[4]. Nous avons, plus d'une fois déjà, eu l'occasion de signaler le grand talent du narrateur et la chance heureuse du fouil-

1. *La Peur dans le Dauphiné (juillet-août 1789)*, par Pierre Conard, agrégé d'histoire. Paris, G. Bellais, 1904, 282 p. in-8°, avec carte.

2. Ce fut le cas, par exemple, en Alsace, où les paysans du Sundgau se jetèrent sur les usuriers juifs, en même temps qu'on saccageait les abbayes dans la Haute et Basse-Alsace.

3. *La Formation du département de l'Yonne en 1790*, par Charles Porée, archiviste de l'Yonne. Paris, A. Picard, 1905, 208 p. in-8°, avec carte. Signalons parmi les pièces justificatives un très utile tableau de toutes les communes du département avec l'indication des circonscriptions dont chacune relevait en 1789 et relève en 1905.

4. G. Lenôtre, *le Drame de Varennes, juin 1791*, d'après des documents inédits. Paris, Perrin et Cie, 1905, 403 p. in-8°, avec grav. et plans.

leur patient qu'est le biographe du chevalier de la Maison-Rouge, du baron de Batz, du marquis de la Rouërie et de tant d'autres personnages secondaires du drame de la Révolution. Sur ce sujet si souvent déjà traité, si rebattu même, de la fuite de la famille royale en juin 1791, M. Lenôtre a réussi à écrire un ouvrage dont les épisodes, parus dans la *Revue de Paris*, ont eu beaucoup de succès et qui en auront davantage encore réunis et complétés dans ce volume. Comme il sait analyser subtilement les impressions individuelles, il sait aussi se pénétrer des grandes émotions populaires, et, à ce point de vue, les chapitres qui relatent l'agitation profonde des paysans champenois, la levée des gardes civiques accourant vers Varennes sont plus captivants encore que les pages relatant les émotions et l'attitude des députés, si souvent déjà décrites, dans la capitale. Les points obscurs de cette tentative désespérée, qui fut la vraie cause de la chute de la royauté dans notre pays, sont élucidés pour la plupart d'une façon satisfaisante, et il est douteux que ceux qui le restent encore puissent l'être jamais.

M. G. Arnaud, professeur au lycée Mignet, à Aix, a écrit une *Histoire de la Révolution dans le département de l'Ariège* depuis les origines de la période jusqu'à la fin de la Convention[1]. C'est une thèse de doctorat, établie sur le dépouillement des dépôts de Paris et surtout des archives locales et qui nous présente, en quatre livres (*la Fin de l'ancien régime; le Régime censitaire; le Régime démocratique; la Réaction de l'an III*), les destinées de ce coin de terre assez sauvage et très pauvre, formé par le petit comté de Foix, le diocèse de Mirepoix et le pays de Comminges. Dans le cadre étroit où se maintient avec raison l'auteur, le tableau des événements ne diffère pas beaucoup de ce que nous voyons ailleurs : enthousiasme initial, résistance prolongée des ex-privilégiés, la crise religieuse se greffant sur la crise politique, la guerre sur la frontière venant aggraver encore les discordes civiles, les misères matérielles d'une population peu fortunée qu'écrasent les réquisitions, les misères morales d'un gouvernement exercé tantôt par les exaltés de gauche, tantôt par les réactionnaires de droite, mais toujours outrancier. L'auteur a tenu sa promesse de ne mettre « ni sophistique ni déclamation » dans son histoire; tout au plus aurait-on désiré que, dans un travail aussi solide et consciencieux, il eût apporté un peu plus de vie et d'animation dans son récit[2]; avec des types révolutionnaires

1. *Histoire de la Révolution dans le département de l'Ariège (1789-1795)*, par G. Arnaud, professeur au lycée Mignet. Toulouse, Ed. Privat, 1904, 670 p. gr. in-8°.

2. On aurait voulu quelques chapitres supplémentaires sur l'administration

aussi caractéristiques que ceux de Vadier, de Gaston, de Chaudron-Rousseau, cela n'aurait pas été si difficile.

Le livre de M. L. Cahen sur *Condorcet et la Révolution française*[1] est, lui aussi, une thèse de doctorat. Pour l'écrire, l'auteur a patiemment dépouillé l'amas des papiers de Condorcet à la bibliothèque de l'Institut et toute la littérature des journaux et des feuilles volantes, auxquels « le grand philosophe républicain » a fourni des contributions si nombreuses. Ce n'est pas une biographie complète, et l'on trouvera les premiers chapitres sur l'homme et le savant bien courts. M. Cahen s'efforce d'y détruire la « légende mauvaise » sur la vanité de Condorcet, son esprit d'intrigue et son amour des pensions. Je ne sais s'il y a complètement réussi; l'inlassable quémandeur de grâces royales, qui abandonne ensuite la cause de la royauté, passera difficilement pour un esprit fier aux yeux des délicats, et l'on a quelque peine aussi à croire à la « profonde bonté » de l'écrivain qui eut tant de paroles haineuses pour Necker, pour Bailly, pour l'Église. Mais ce que les esprits pratiques reprocheront surtout à l'homme politique, toujours pressé de dire son mot sur toutes les questions du jour, c'est d'être resté un idéologue entiché de ses systèmes, ne sortant de ses démonstrations abstraites que pour prodiguer à ses compatriotes et aux étrangers des conseils parfois éloquents, mais généralement peu suivis, toutes ces adresses aux Parisiens, aux Français, aux Suisses, aux Bataves, aux Espagnols, aux Germains, dont il fut le fournisseur attitré sous la Législative. Assurément, il y a dans les écrits de l'ex-marquis académicien bien des élans généreux et, sur certaines questions qu'il connaissait mieux, des idées lumineuses et profondes. Mais c'est précisément en étudiant le long travail de M. Cahen, inspiré pourtant par une admiration très sincère, qu'on se rend compte combien peu de prise sur l'esprit de ses collègues, et dans la mêlée des ambitieux pratiques, devait avoir ce spéculateur en métaphysique politique égaré dans la Terreur. Ses désillusions douloureuses, qui ne l'empêchent pas, proscrit et hors la loi, de composer le *Tableau des progrès de l'esprit humain*, sa fin tragique[2] éveilleront toujours de légitimes sympathies; mais c'est dépasser, ce me

intérieure, sur l'organisation de l'enseignement, sur le fonctionnement des tribunaux, sur la vente des biens nationaux, etc.

1. L. Cahen, *Condorcet et la Révolution française*. Paris, F. Alcan, 1904, XXXI-592 p. in-8°.

2. Disons à cette occasion que M. Cahen n'est pas absolument convaincu de la mort de Condorcet par le poison. Une mort naturelle, suite de l'extrême fatigue et des conditions d'existence des derniers jours, lui paraît au moins possible.

semble, le jugement de l'histoire que d'affirmer que « la France n'a pas eu de meilleur citoyen ni la démocratie de meilleur serviteur » que lui.

La nouvelle publication des *Mémoires de Mme Roland* par M. Claude Perroud[1] nous donne enfin l'édition critique désirée de ces pages depuis si longtemps et pourtant si mal connues. Nul ne pouvait nous la donner aussi correcte et complète que le savant recteur de l'Académie de Toulouse, auquel nous devions déjà la *Correspondance de Mme Roland*. Une longue fréquentation de son héroïne, la connaissance minutieuse de son passé l'avaient supérieurement préparé pour cette tâche assez difficile. Nous signalons surtout l'excellente étude critique sur les différents morceaux réunis ici : notices historiques, mémoires particuliers, lettres de la prison, etc. Grâce à M. Perroud, on a donc enfin le dossier complet de la grande Girondine, et l'homme de cœur et de talent qui voudra se consacrer maintenant à écrire sa biographie, — pourquoi ne serait-ce pas M. Perroud lui-même? — trouvera dans ces quatre volumes tous les documents nécessaires pour juger avec équité cette femme restée si sympathique, malgré ses nombreuses et violentes antipathies, si passionnée pour ses amis et contre ses ennemis, mais si passionnée surtout pour la liberté. Quelle chance heureuse et peu probable, hélas! si tous les mémoires historiques relatifs à la Révolution étaient annotés et contrôlés avec le soin qu'on a mis à ceux-là!

On est quelque peu embarrassé pour juger dans une revue professionnelle la *Convention* de M. Jaurès[2]. Ce n'est pas évidemment un nouveau tableau complet de cette terrible et mémorable époque que le brillant orateur socialiste avait à cœur de nous donner. Rien ne ressemble moins à un livre d'histoire *écrit;* c'est plutôt une conférence *parlée* ou, si l'on veut, une série de conférences passionnantes, éloquentes parfois, où l'on rencontre, sinon des pensées toujours justes, du moins de belles et fortes images[3], mais trop souvent aussi

1. *Mémoires de Madame Roland*, nouvelle édition critique, contenant des fragments inédits publiés par Cl. Perroud, recteur de l'Académie de Toulouse. Paris, Plon-Nourrit et Cie.

2. *Histoire socialiste. La Convention*, par Jean Jaurès. Paris, Rouff, 1903-1904, deux tomes de 1824 p. gr. in-8° illustrées.

3. Je citerai, par exemple, celles-ci : « Les révolutions sont la forme barbare du progrès » (p. 1675). — « Le succès des Hébertistes aurait fait de la France une Pologne de septembriseurs » (p. 1762). — « Dans la Convention, comme dans un navire disloqué, l'eau amère et sombre était entrée, et il fallait que le navire s'enfonçât sous la vague et la nuit pour qu'il se sauvât en jetant la Gironde aux abîmes » (p. 1353), etc.

des affirmations tranchantes ou des assertions qui choqueront tout lecteur se refusant à n'être qu'un homme de parti[1]. Non pas que l'auteur n'ait essayé de distribuer équitablement, à son point de vue, l'éloge et le blâme aux personnages dont il raconte les actes; mais son tempérament de tribun l'emporte à chaque instant dans la région des tempêtes et il se grise en quelque sorte au milieu de ces « conflits de conscience qui rendaient inévitable l'intervention chirurgicale du bourreau[2] » (p. 1771). On n'entend plus alors la voix de l'Histoire; c'est, comme il le dit lui-même de la parole de Danton, « une magnifique coulée de passions confondues ». C'est par « la *double force de l'idéal* et de l'âpre appétit immédiat » que les sections des sans-culottes triomphent au 2 juin 1793, et la destruction de la Gironde fut « un grand et courageux effort ». Pour avoir osé parler de clémence, il accusera Camille Desmoulins d'avoir « planté le couteau au cœur de la Révolution »; la mort de Marat devient « un grand malheur[3] », et par moments son récit nous impressionne comme un hymne à la guillotine, « l'engin de mort, symbole d'une politique simple, grandiose et brutale[4] ». Pour ne pas juger l'auteur avec une sévérité qui deviendrait de l'injustice, il faut se reporter aux chapitres qui traitent des problèmes économiques du temps et qui les considèrent souvent sous une face nouvelle. Il faut surtout méditer le livre intitulé : *la Révolution et les idées politiques et sociales de l'Europe* (p. 442-854), dans lequel un lecteur français, socialiste ou non, trouvera bien des aperçus nouveaux sur les rapports internationaux dans le domaine philosophique, économique et

1. Ainsi, quand il prétend que, dès le 15 août, la Législative « consentait, au fond de sa conscience », aux massacres de Septembre, et quand il s'écrie, à ce sujet, après avoir constaté que Danton « ne s'obstina pas à lutter contre les forces populaires égarées » : « Comment épurer le métal des cloches quand elles sonnent le tocsin de la liberté en péril? »

2. A chaque instant les apostrophes éclatent, les interpellations se croisent, comme dans une séance orageuse des Chambres : O Babeuf! (p. 1548). — O socialistes, mes compagnons! (p. 1829). — Oui, ô Louvet! (p. 1268). — O Girondins! (p. 1439). — O révolutionnaires de Paris! (p. 1630). — O généraux! (p. 1646). — O Chaumette! (p. 1674). — O vous qui cherchiez la justice! (p. 1675). — O bien aveugle Collot d'Herbois! (p. 1754). — O mort, ouvrière sinistre! (p. 1811), etc.

3. Cette déclaration est suivie de l'aveu plutôt troublant qu'on « ne peut dire avec certitude s'il aurait guillotiné les Hébertistes ou s'il eût été guillotiné avec eux ».

4. Par moments, son tempérament oratoire entraîne M. Jaurès jusqu'à composer des harangues, comme nous les lisions autrefois dans les *Conciones;* telle une longue défense de Louis XVI que le pauvre monarque *aurait pu* débiter à la barre de la Convention.

littéraire, sujet qui a été rarement abordé dans les histoires de la Révolution écrites en France et jamais avec cette ampleur et cette richesse d'informations.

Le *Recueil des actes du Comité de Salut-Public* nous ramène dans un milieu non moins vivant, mais où nous serrons la réalité de plus près, en restant dans le domaine des faits[1]. M. Aulard nous a donné les tomes XV et XVI de cette importante publication, qu'il édite avec sa maîtrise accoutumée; ils embrassent moins d'un trimestre, mais c'est une des périodes les plus riches en événements et en péripéties dans toute l'existence de ce redoutable pouvoir exécutif de la Révolution terroriste; le premier de ces deux volumes s'ouvre au 8 juillet, le second s'arrête au 20 septembre 1794. On trouvera, soit dans les procès-verbaux du Comité lui-même, soit dans sa correspondance avec les représentants en mission, de nombreux renseignements inédits et curieux sur l'état intérieur de la république et sur son action militaire et politique au dehors; les pièces sont, comme toujours, accompagnées de toutes les annotations désirables[2].

C'est la suite de ses études économiques sur la Révolution que nous offre M. Charles Gomel dans le second volume de son *Histoire financière de la Législative et de la Convention*[3]. Le premier volume avait paru en 1902, et nous en avons parlé dans un précédent Bulletin. Le deuxième est naturellement écrit dans le même esprit; c'est plutôt un réquisitoire à fond contre la Convention, dont la gestion financière est assurément un des côtés les plus critiquables. Mais il est permis de se demander comment tout autre gouvernement, révolutionnaire ou conservateur, se serait mieux tiré d'une situation sans issue. Il n'est vraiment pas équitable de tenir si peu compte du milieu et des circonstances extraordinaires où se débattait la représentation nationale. Que dire du reproche fait sérieusement aux Girondins « d'avoir négligé de constituer une majorité fidèle » et de l'affirmation que « rien n'aurait été plus facile »? Et doit-on croire vraiment que Cambon « ne savait pas ce qu'il faisait » en pro-

1. *Recueil des actes du Comité de Salut-Public, avec la correspondance officielle des représentants en mission*, par F.-A. Aulard. Paris, Impr. nat., 1903-1904, 841-852 p. gr. in-8°.

2. L'arrêté de Hentz et Goujon, du 4 thermidor an II, que M. Aulard signale, comme lui manquant (t. XV, p. 370), se trouve dans le *Recueil de pièces authentiques servant à l'histoire de la Révolution à Strasbourg* (1795), t. I, p. 100-103. — Les pièces signalées comme manquantes, t. XV, p. 593 (annexes à la lettre de Duroy), se trouvent dans Heitz, *Sociétés politiques de Strasbourg* (1863), p. 363-367.

3. *Histoire financière de la Législative et de la Convention*, par Charles Gomel, t. II (1793-1795). Paris, Guillaumin et Cie, 1905, XX, 576 p. in-8°.

posant la création du grand livre de la Dette publique en août 1793? L'affirmation de l'auteur qu'une « assemblée jacobine est toujours prête à user envers ses adversaires de la pire intolérance » n'oblige-t-elle pas à constater que, depuis la Chambre introuvable de 1815 jusqu'à l'Assemblée de 1871, « élue en un jour de malheur », les législatures réactionnaires n'ont rien laissé à désirer sous ce rapport, et que si, par impossible, on les voyait revenir, elles agiraient encore d'une manière identique? L'ouvrage de M. Gomel rendra néanmoins des services par l'analyse soignée des principaux débats financiers de la Convention et des votes qui les ont suivis; il aurait pu être notablement réduit si l'auteur n'avait appuyé, bien plus qu'il n'était indispensable, sur nombre de faits purement politiques ou militaires[1].

Le côté social de la Révolution attire de plus en plus l'attention des historiens eux-mêmes, qui ont fini par s'apercevoir de la répercussion immédiate que les faits d'ordre économique ont eue sur les événements politiques et combien les crises révolutionnaires les plus intenses sont précisément celles qui coïncident avec la lutte des populations pour leur existence matérielle. Parmi les écrivains qui se sont consacrés à l'étude des problèmes sociaux de cette époque, M. Ferdinand Dreyfus tient un rang honorable. On connaît son ouvrage sur M. de la Rochefoucauld-Liancourt, *Un philanthrope d'autrefois*, où il a retracé en détail le rôle si honorable joué par le duc à la tête du Comité de mendicité de l'Assemblée constituante. Dans un nouveau travail, *l'Assistance sous la Législative et la Convention*[2], l'auteur a retracé les controverses théoriques et les propositions pratiques qui se sont produites au sein des deux grandes assemblées suivantes, afin d'arriver à l'application des principes d'assistance publique formulés par la première Assemblée nationale. Leur activité, comme celle de leurs Comités, a été prodigieuse (puisque du 20 janvier 1790 jusqu'à la fin de l'an II il y eut plus de 1,500 décrets rendus sur la matière), mais ni les décisions partielles, ni le *Code des secours publics* préparé en projet ne purent aboutir, à cause de la crise économique de plus en plus intense du pays. Un de ses plus lamentables résultats fut la liquidation, au moins partielle, des hospices et des orphelinats, la ruine et l'abandon des hôpitaux, dont les clients manquèrent à la fois d'abris, de nourriture et de

1. P. XVII, lire *1795* pour *1895*. — P. 450, lire *André Dumont* pour *Drumont*.

2. *L'Assistance sous la Législative et la Convention* (1791-1795), par Ferdinand Dreyfus. Paris, G. Bellais, 1905, 180 p. in-8°.

médicaments. M. Dreyfus étudie en particulier l'organisation des hôpitaux parisiens et l'organisation des secours à domicile dans la capitale, de 1789 à 1795. Il constate, en terminant, que les principes posés alors (abolition de la charité privée, de l'assistance par l'Église pour introduire l'assistance obligatoire de l'État), contrariés dans la pratique par la situation désastreuse du pays, n'en ont pas moins pénétré peu à peu dans la conscience populaire, et que, grâce à eux, « l'assistance cesse d'être un don du riche pour devenir une obligation sociale, fraternelle, universelle et humaine ».

M. Albert Mathiez, dont nous avons signalé l'année dernière l'important travail sur la *Théophilanthropie*, avait fait précéder cet ouvrage d'une étude sur les *Origines des cultes révolutionnaires*[1], qui en forme, en quelque sorte, l'introduction, mais qui ne m'était point parvenue quand je parlais ici de sa thèse de doctorat. Elle oriente, en effet, les lecteurs sur les idées générales de l'auteur en fait de religion, et, si je l'avais eue alors entre les mains, je n'aurais pas écrit évidemment que les idées de Mathiez sur la religion étaient « assez vagues et peut-être un peu superficielles », comme il me l'a reproché, non sans raison, dans une lettre à M. G. Monod, publiée par la *Revue*. Il s'était, en effet, assez clairement expliqué là-dessus dans ses *Origines;* seulement, nous avons, lui et moi, une notion si profondément différente du sens qu'il convient de donner au mot *religion*[2] que je ne réussirais pas, je le crains, à m'entendre avec l'auteur sur ce qui fait le fond même de sa pensée. Je suis assurément d'accord avec lui sur ce point que les cocardes, les autels de la patrie, les arbres de la liberté sont des symboles d'une doctrine *politique,* et que ces symboles ont été salués avec un grand enthousiasme au début de la Révolution. Mais je ne vois dans cet enthousiasme rien de spécifiquement religieux; je ne suis pas absolument sûr non plus qu'il faille y voir « une création anonyme et spontanée de l'âme française », un « fruit savoureux » de la philosophie du XVIIIe siècle. Il me semble plutôt que ces « cultes révolutionnaires » furent une arme de combat, perfectionnée après la rupture avec le

1. *Les Origines des cultes révolutionnaires* (1789-1792), par Albert Mathiez, professeur d'histoire au lycée de Caen. Paris, G. Bellais, 1904, 151 p. in-8°.

2. M. Mathiez admet la théorie de M. Durkheim que « dans la vie religieuse la notion de la divinité n'est en réalité qu'un épisode secondaire », et il « laisse de côté » le « sentiment individuel », qui est pour moi le *seul* sentiment *vraiment* religieux, celui qui *relie* l'être humain isolé au Divin, à l'Idéal, à l'Au-Delà (je ne chicanerai pas sur les mots). Il m'est donc absolument impossible de détourner les mots de leur sens usuel, jusqu'à comparer pour « l'exaltation mystique », pour « l'audace créatrice » les hommes de la Révolution et ceux de la Réforme.

clergé constitutionnel, afin de *détruire* le catholicisme en le *remplaçant*, ainsi que le dit fort bien M. Mathiez. Les adhérents de ces cultes rêvent d'un État omnipotent qui écraserait « l'erreur » et le « fanatisme », et leur jacobinisme logique aboutit, par l'intermédiaire des théories de Rousseau, à une espèce d'ultramontanisme à rebours qui ferme tous les temples, sauf ceux de la Raison.

Avec le nouveau volume de M. Arthur Chuquet, nous passons de l'histoire politique de la Révolution à son histoire militaire. L'infatigable explorateur de nos dépôts publics nous raconte dans sa *Légion germanique*[1] un intéressant épisode de cet élan de 1792 qui appelait aux armes les citoyens de tous les pays amoureux de liberté et disposés à combattre les tyrans. On recrutait alors les volontaires étrangers pêle-mêle avec les déserteurs ennemis pour en faire des légions batave, liégeoise, allobroge, etc. M. Chuquet nous a raconté avec ce soin minutieux et cette exactitude scrupuleuse du détail qu'il porte en tout sujet, et qui met tant de vie dans ces récits, l'existence fort courte et passablement tourmentée de la Légion germanique, créée par Anacharsis Clootz et le médecin Seiffert en juillet 1792, agréée par le ministre de la Guerre en août, mais qui ne put entrer en campagne qu'au commencement de 1793. L'effectif des troupes prévu ne fut jamais atteint et les officiers formaient un ensemble peu homogène d'Allemands, de Hollandais, de Belges, de Suisses, d'Alsaciens, etc. Ceux d'entre eux qui venaient de l'intérieur n'étaient pas tous recommandables; à côté des noms bientôt célèbres d'Augereau et de Marceau, nous rencontrons des figures louches comme ce Beffroy et ce Chasteignier-Burac qui s'appliquent à désorganiser le corps à peine engagé dans la lutte contre les rebelles de la Vendée, en dénonçant comme concussionnaires leurs officiers supérieurs allemands à la Convention et en obtenant d'elle leur arrestation; ce n'est qu'en 1796 que leur entière innocence fut enfin reconnue. La Légion elle-même se battit bravement à Saumur, en juin, mais les représentants du peuple en mission n'en prononcèrent pas moins la dissolution un peu plus tard; quelques-uns des légionnaires passèrent alors aux chouans, d'autres furent versés dans les régiments de l'armée régulière. M. Chuquet a prodigué les notes biographiques précises sur tous les personnages, connus ou obscurs, qui figurent dans son récit, et il a enrichi de la sorte notre littérature historique militaire d'une de ces monographies excellentes que nous ne sommes plus à compter.

1. Arthur Chuquet, de l'Institut, *la Légion germanique* (1792-1793). Paris, Chapelot et Cie, 1904, VII-386 p. gr. in-8°.

Nous ne nous arrêterons pas longuement au *Mystère de Quiberon*[1], qu'essaie de nous révéler M. Ad. Lanne, un partisan de la candidature des Naundorff au trône de France et un irréductible adversaire, dirait-on, de Hoche, « retors et dissimulé », tout prêt à trahir la République en faveur de Louis XVII, ce même Louis XVII que les commissaires de la Convention, « eux aussi, espéraient peut-être ». Si l'expédition de Quiberon échoua, c'est seulement, selon l'auteur, parce que le schisme se déclara entre ceux qui voulaient croire à la mort du petit dauphin et servir Louis XVIII et ceux qui voulaient croire à son évasion et rester fidèles par conséquent à Louis XVII. Il faudrait des arguments plus sérieux que ceux qu'on nous apporte[2] pour discuter ces « dessous mystérieux » et pour nous arrêter à la critique détaillée de ce roman plus ou moins historique.

C'est également le sort du petit prisonnier du Temple qui fait l'intérêt du livre de M. Barbey, intitulé : *Une amie de Marie-Antoinette*[3]. Cette ancienne actrice de Drury-Lane, lady Charlotte Atkins, a consacré son temps et son argent à enlever le petit Louis XVII de sa prison, avec le concours plus ou moins intermittent de l'avocat Cormier, du journaliste Peltier, de Louis de Frotté et d'un aventurier hongrois qui se faisait appeler le baron d'Auerweck. Il ressort des dossiers consciencieusement compulsés par M. Barbey que son héroïne a cru réellement (en novembre 1794) que, « par un coup du ciel, le roi et la France seraient sauvés ». Mais la question à résoudre est celle de savoir *s'il a été* sauvé; l'auteur, qui appartient à la chapelle des Naundorff, en est persuadé; Mme Atkins l'était également, et je l'en crois volontiers. Mais, pour ceux qui ne se passionnent pas pour ou contre « l'imbroglio le plus extraordinaire, le plus stupéfiant qui se soit jamais vu » (p. 233), l'histoire de la double substitution d'un enfant *muet* d'abord, puis d'un enfant *rachitique*, à l'orphelin du Temple, telle qu'on nous l'expose ici, n'emportera pas la conviction d'un lecteur de sens rassis et de jugement critique et,

1. Ad. Lanne, *le Mystère de Quiberon*, 1794-1795, préface par Henry Céard. Paris, Dujarric et Cie, 1904, 1 vol. in-18.

2. Ainsi l'on trouve, p. 310, l'affirmation « fondée sur des confidences indiscrètes peut-être mais très sûres » qu'il existe aux archives de la Guerre un dossier dont la publication « modifierait profondément la légende républicaine sur Hoche et sur Quiberon ».

3. *Une amie de Marie-Antoinette : Mme Atkins et la prison du Temple* (1758-1836), d'après des documents inédits, par Frédéric Barbey, avec une préface de Victorien Sardou. Paris, Perrin et Cie, 1905, XVI-454 p. in-18, portrait. C'est dans l'étude d'un notaire parisien que ces papiers ont été retrouvés. Ils sont très incomplets, peu clairs souvent, mais ils semblent authentiques.

s'il admet pleinement la bonne foi de l'auteur et celle de son héroïne, il réservera son jugement sur le fond même du récit.

Il n'y a pas lieu non plus de s'arrêter longuement aux exploits du chef de chouans, *Aimé Picquet de Boisguy,* que nous raconte M. le vicomte du Breil de Pontbriand[1]. On doit regretter ces monographies, trop nombreuses, qui viennent encore de nos jours entretenir les pires passions du passé, en glorifiant nos tristes guerres civiles et en réclamant l'admiration de nos contemporains pour « ces grands soldats de la France et du Christ » qui se sont mis en travers de la volonté nationale, luttant « contre un délire de sang, tel que le monde civilisé n'avait jamais rien connu de pareil ». Très jeune encore, — il était né en 1776, — Boisguy figure « dans une vingtaine de combats, véritables batailles, dont chacune coûtait à ses adversaires plusieurs centaines, et quelquefois au delà d'un millier d'hommes ». Il figure aussi plus tard parmi les détrousseurs des diligences publiques et, ce qui est plus grave, dans mainte scène de massacre de cette guerre fratricide où l'on fut, de part et d'autre, sans merci. Sans doute, c'est un sentiment respectable qui a mis la plume aux mains de l'auteur; il tenait à répondre par l'apologie de son héros au livre accusateur de M. Lemas, *Un district breton*, mais il s'abuse peut-être en croyant avoir détruit tout l'effet de certains épisodes de ce récit, tels que la « rôtissade » de Tremblay[2].

M. Ernest Daudet recommence à nouveaux frais le récit des intrigues politiques de ces émigrés auxquels il a déjà consacré de nombreux volumes. Son *Histoire de l'émigration pendant la Révolution française*[3] est comme le résumé de ses études précédentes sur les *Émigrés et la seconde coalition*, *Coblentz* et la *Trahison de Pichegru*. Il a trouvé, nous dit-il dans la préface, de nombreux et précieux documents inédits, dont la mise en œuvre lui donne « le droit d'affirmer que cette *Histoire* mérite d'être considérée comme une œuvre définitive ». Je crains que ce ne soit là une illusion, car d'abord il n'y a rien d'absolument définitif en histoire, et puis la

1. Vicomte du Breil de Pontbriand. *Un chouan : le général du Boisguy*, 1793-1800. Paris, H. Champion, s. d. (1904), x-476 p. in-8°, carte.

2. Il était peut-être superflu d'apitoyer le lecteur sur « cette jeune vie, close volontairement, brisée dans sa fleur par scrupule de devoir et d'honneur », quand nous apprenons, par la suite du récit, que Boisguy, créé général par la Restauration, commanda quinze ans la subdivision des Ardennes et, mis en réforme après la révolution de juillet, ne mourut qu'en 1839.

3. Ernest Daudet, *Histoire de l'émigration pendant la Révolution française*, t. I. Paris, Ch. Poussielgue, 1904, VIII-406 p. in-8°. T. II. Paris, Hachette, 1905.

façon dont M. Daudet traite certaines questions n'est pas toujours faite pour entraîner les convictions récalcitrantes; enfin, l'on peut trouver que l'auteur restreint un peu trop son sujet, car, en somme, ce qu'il nous raconte dans ses deux volumes, c'est l'histoire diplomatique des chefs de l'émigration, et même plus spécialement du seul comte de Provence [1]; ce n'est nullement une histoire complète des émigrés. Le premier volume s'arrête au 18 fructidor, le second pousse le récit jusqu'au lendemain du 18 brumaire et jusqu'à la douloureuse déception de la petite cour de Mitau, qui ne trouve pas en Bonaparte le Monck docile qu'elle avait rêvé. C'est en somme un spectacle assez médiocre que celui de tous ces agents, titrés ou subalternes, qui, se jalousant, se contrecarrant, se trompant à l'occasion, font et défont sans cesse cette nouvelle trame de Pénélope, berçant d'illusions et de promesses vaines une race condamnée, et à laquelle vingt ans de guerres et toute l'Europe coalisée procureront à peine une réapparition fugitive sur le trône de France. Mais l'auteur a bien agencé son récit; les scènes sentimentales (telles les amours de Madame Royale et du duc d'Angoulême) alternent habilement avec les conspirations militaires et les intrigues civiles; le talent du romancier vient en aide à l'historien, et le ton du narrateur est toujours assez modéré pour ne pas trop effaroucher le lecteur, à quelque parti qu'il appartienne [2]. Aussi peut-on lui prédire le succès dans les camps les plus divers, malgré les menues erreurs qu'on y peut relever en passant [3].

1. Il semble que M. Ernest Daudet, quelles que fussent ses sympathies pour le futur Louis XVIII, aurait dû plus nettement relever dans son premier volume ce qu'eut d'odieusement égoïste la conduite du comte de Provence et du comte d'Artois vis-à-vis de Louis XVI.

2. Il y a cependant un reproche sérieux à faire à l'auteur, qui paraît avoir une bien singulière façon de comprendre les obligations d'un historien critique à l'égard de ses lecteurs. Nous lisons à la page VII du tome I ceci : « Sources utilisées : Archives nationales, papiers des émigrés et des chouans; — archives des Affaires étrangères, correspondance générale; — archives de la Guerre; — archives d'un *grand nombre de départements;* — Archives impériales de Russie et d'Autriche; — Archives royales de Prusse, de Danemark, de Suède; — communications reçues d'Angleterre, etc. » Et puis, après cette énumération plutôt grandiloquente, plus une note, plus un renvoi aux sources dans tout le volume. — Et en tête du second volume se trouve un avis analogue; l'auteur, y est-il dit, a reçu communication des papiers inédits de Louis XVIII de 1796 à 1814, « richesses documentaires qui, pour la plupart, n'étaient jamais sorties... du dépôt où elles sont conservées ». On ne nous apprend pas même où se trouve ce dépôt, et jamais l'auteur ne songe seulement à rendre à la critique sa mission de contrôle possible par quelque renvoi plus précis.

3. Parmi les assez nombreux lapsus échappés à l'auteur, je signale l'existence d'un *électeur* possessionné en Alsace (p. 55), l'existence d'un *empereur*

On apprécie davantage le style et le savoir de M. Daudet quand on passe au *Roman d'exil* que M. de la Faye a consacré à la princesse Charlotte de Rohan[1]. M. le marquis de Costa de Beauregard y a joint une préface, écrite, au dire de l'éloquent académicien, « à l'heure où nous — (les royalistes sans doute?) — allons connaître à notre tour les affres de la persécution, de la misère, de l'exil », et qui recommande chaudement le livre au public pour la forme et le fond. Il est certain que la première ne se ressent en aucune manière de « l'insipide banalité de notre aube de siècle »; mais ce style paraîtra bien prétentieux à plusieurs et ne plaira pas à tout le monde; quant au fond même du récit, les éloges de M. de Costa de Beauregard ne me semblent guère plus mérités. Les amours du duc d'Enghien avec la belle Charlotte de Rohan nous toucheraient davantage, — car il y a quelque chose de très touchant dans cette idylle de la Forêt-Noire qui tourne brusquement à la tragédie, — si l'auteur n'y avait mêlé tant de sorties déclamatoires sur « l'odieux évangile des Droits de l'homme », sur « le sublime motif » qui poussait les émigrés sur la route de l'exil[2], et si son panégyrique du cardinal de Rohan, l'oncle de son héroïne et « le plus beau des princes de l'Église », ne témoignait par moments d'une admiration bien aveugle. L'auteur ne nous apprend d'ailleurs rien de bien neuf sur tout ce qui se passa soit avant, soit après le guet-apens d'Ettenheim et la catastrophe de Vincennes; il semble même assez mal orienté sur le passé de ces Rohan, dont il fait un si pompeux éloge[3].

d'Autriche en 1791 (p. 58), celle d'un « archiduc de Milan » (p. 61), celle d'un *margraviat* de Spire (p. 148) et d'un *grand-duché* de Bade en 1795 (p. 353). — M. Daudet serait bien embarrassé de voir les Vosges depuis Worms, puisque tout le massif de la Hardt s'interpose entre elles et lui (p. 68). — P. 118, M. Gomel n'a pas écrit une *Histoire française*, mais une *Histoire financière*. — P. 126, y eut-il vraiment beaucoup *d'émigrés* en Perse et au Siam? — Les fautes *géographiques* sont assez nombreuses; il faut lire *Schoenbornlust*, *Erlangen*, *Villingen*, *Jever*, etc., pour *Schoenbornlurst*, *Willingen*, *Erlang*, *Gevers*, etc. — T. II, p. 5, lire *Flachslanden* pour *Flaschlanden*, etc.

1. *Un roman d'exil. La Princesse Charlotte de Rohan et le duc d'Enghien*, par Jacques de la Faye. Paris, Émile Paul, s. d. (1904), VIII-407 p. in-8°, avec portraits.

2. P. 282, l'auteur compare la situation du duc d'Enghien à la citadelle de Strasbourg avec celle du Christ à Gethsémani.

3. Ainsi le cardinal de Rohan, évêque de Strasbourg, qui figure au mariage de la princesse de Rohan-Rochefort, en 1762, n'est nullement le bâtard de Louis XIV et de la « belle Soubise »; celui-ci était mort en 1749 déjà; c'était son *second* successeur, Louis-Constantin de Rohan-Guéménée-Montbazon, prince-évêque de 1756 à 1779. Le quatrième cardinal (celui que la Révolution baptisa du sobriquet de Cardinal-Collier) n'était donc pas *prince-évêque* en

Combien plus utiles pour le travailleur sérieux sont de simples répertoires comme celui de M. Aug. Kuscinski sur les *Députés au Corps législatif de l'an IV à l'an VII*[1], qui nous permet de nous retrouver dans la masse des députés élus, cassés, démissionnaires, invalidés, durant toute la durée de l'existence du Conseil des Anciens et des Cinq-Cents! Tout l'appareil législatif de cette époque si confuse, qui s'étend du 5 vendémiaire au 18 brumaire, a été examiné de près, épluché, classé avec la conscience scrupuleuse dont l'auteur est coutumier; les hommes sont catalogués et les lois inventoriées avec méthode, les règlements expliqués, les erreurs des assemblées elles-mêmes rectifiées, et grâce aux dispositions matérielles de son travail, tâche ingrate autant que nécessaire, on peut rapidement vérifier les noms ou les dates dont on a besoin.

Si nous revenons à l'histoire militaire de la Révolution sous le Directoire, nous rencontrons d'abord le quatrième volume de l'*Expédition d'Égypte* de M. C. de la Jonquière[2], autrefois déjà signalée à nos lecteurs. Il contient le huitième livre de tout l'ouvrage, relatif à la campagne de Syrie depuis les premiers préparatifs faits en décembre 1798. L'auteur y reste naturellement fidèle au procédé narratif adopté par la section historique de l'état-major : suivre jour par jour les événements, en joignant aux pièces officielles les citations des mémoires contemporains pour les confronter avec elles, de manière à présenter au lecteur un vaste amas de matériaux historiques, déjà triés, plutôt qu'un récit descriptif proprement dit. L'auteur est très sobre d'appréciations, non pas seulement morales, mais même purement militaires. Il n'en fera que plus d'effet en affirmant par exemple que, même Saint-Jean-d'Acre pris d'assaut, l'expédition n'aurait jamais pu aboutir à des résultats durables, vu la faiblesse des moyens dont disposait Bonaparte[3]. C'est encore à M. de la Jonquière que nous devons le *Journal de l'expédition d'Égypte*, rédigé par un jeune lieutenant d'artillerie, Jean-Pierre

1767, mais simplement coadjuteur de son oncle avec le titre d'évêque de Canope *i. p. i.*

1. *Les Députés au Corps législatif, Conseil des Cinq-Cents, Conseil des Anciens de l'an IV à l'an VII, listes, tableaux et lois,* par Auguste Kuscinski. Paris, Société de l'*Histoire de la Révolution française,* 1905, xix-419 p. in-8°. — Une seule faute d'impression à marquer p. 314, où il faut lire *Aurich* pour *Aurich.*

2. *L'Expédition d'Égypte,* 1798-1801, par C. de la Jonquière, chef d'escadron d'artillerie. T. IV. Paris, Charles-Lavauzelle (1904), 688 p. gr. in-8°, avec cartes et croquis.

3. Nous recommandons aussi à l'attention du lecteur les pages relatives au sort des pestiférés de Jaffa (p. 574-583).

Doguereau, qui fut plus tard général de brigade et mourut en 1826[1]. Aide de camp du général Dommartin, puis chef d'état-major de l'artillerie pendant une partie de la campagne de Syrie, Doguereau eut l'occasion de voir et d'entendre bien des choses, et comme, malgré sa jeunesse, il était un observateur attentif et un esprit ouvert, ses notes présentent un sérieux intérêt. M. de la Jonquière a donc eu raison de mettre au jour ce récit si sobre, qui contraste singulièrement avec tant d'autres impressions de guerre égyptiennes, riches en racontars, en rancunes ou en plaisanteries douteuses. L'éditeur était on ne peut mieux qualifié pour annoter judicieusement un texte pareil.

Les *Souvenirs du général Championnet*, mis au jour par M. Maurice Faure[2], sont un document d'ordre un peu composite. On ne peut qu'être reconnaissant au sénateur de la Drôme d'avoir publié ce volume, mais ce ne sont pas les *Mémoires* complets de Championnet qu'il faut y chercher. Ce sont des notes apologétiques incomplètes, écrites, à un moment douloureux de sa carrière, par le brillant divisionnaire de l'armée du Rhin et le général en chef de l'armée d'Italie, alors que, dénoncé par Faypoult et Méchin pour avoir voulu tenir tête aux agents du Directoire qui rançonnaient scandaleusement la péninsule, il était prisonnier à Grenoble de mars à juin 1799. Il existe trois volumes des manuscrits de Championnet, le *Journal des affaires de 1792 à 1797*, les *Opérations militaires de 1794 à 1796*, la *Défense de sa conduite pendant les événements de Naples*, soit autographes, soit dictés à des secrétaires. On comprend que, dans la situation dans laquelle il se trouvait, ses souvenirs ne pussent pas être toujours bien exacts ni précis; M. Faure a choisi dans ces manuscrits, appartenant aujourd'hui à M. Chaper, ce qui lui a semblé particulièrement curieux, résumant à sa guise les parties sacrifiées. On ne quittera pas cette lecture sans un sentiment de sympathique admiration pour ce général, honnête homme et bon citoyen, qui mourait, à trente-sept ans, d'une fièvre putride; on regrette seulement, pour sa mémoire, qu'il ait eu le malheur de vivre assez pour adhérer encore au 18 brumaire, dont il ne saisit pas évidemment les conséquences plus lointaines[3].

1. Général Jean-Pierre Doguereau, *Journal de l'expédition d'Égypte*, publié d'après le manuscrit original avec introduction et notes par C. de la Jonquière. Paris, Perrin et Cie, 1904, 439 p. in-8°, avec carte et portrait.

2. Maurice Faure, *Souvenirs du général Championnet*. Paris, E. Flammarion, s. d. (1904), LV-360 p. in-8°, avec portrait.

3. L'éditeur aurait bien dû corriger les nombreuses coquilles du texte de Championnet; il faut lire par exemple *Plobsheim*, *Kembs*, la *Zorn*, *Brumath*,

Puisque nous parlons des campagnes d'Italie, mentionnons à cette place le volume de M. André Bonnefous sur *Marie-Caroline, reine des Deux-Siciles*[1]. L'auteur nous avait raconté jadis l'histoire d'un roi fainéant; il a choisi cette fois, par amour du contraste sans doute, la biographie d'une reine énergumène, qui ne saurait être sympathique à personne, ni dans ses amours ni dans ses fureurs. C'est un groupe grotesque et sinistre à la fois que celui de ce roi de Naples phlegmatique et trompé et de cette reine corrompue qui s'affiche entre un amant irlandais et une courtisane anglaise, devenue grande dame de rencontre, traînant elle-même à sa suite, avec un mari complaisant, cet amiral borgne et manchot qui fut le grand Nelson. Mais de ce trop célèbre quatuor historique, c'est bien Marie-Caroline de Sicile qui excite encore le plus nos répugnances légitimes. Assurément cette fille de Marie-Thérèse, que nous voyons passer à cinquante ans sonnés, du commandeur Ruffo au marquis de Saint-Clair, était une femme énergique et qui savait haïr ses ennemis et les dompter par la terreur; mais son emportement brutal n'écoutait plus, une fois déchaîné, les conseils de la raison, et l'on ne peut s'intéresser à des malheurs qu'elle s'attira presque toujours elle-même. Quand elle ferma les yeux à Hetzendorf, près de Vienne, en septembre 1814, elle était vaincue, comme exilée sur la terre natale, et Murat continuait à régner à Naples, de l'aveu tacite de l'Autriche. Malgré les efforts de l'auteur, elle inspire si peu de compassion dans son malheur qu'on est presque content qu'elle n'ait pu jouir de la satisfaction posthume que le sort réservait, à si brève échéance, aux siens.

M. Édouard Gachot, dans la *Campagne d'Helvétie en 1799*[2], raconte une page glorieuse des annales militaires de notre pays, une page moins glorieuse de la politique étrangère du Directoire à la veille du 18 brumaire. L'auteur de la *Campagne de Souwarow en Italie* a suivi le généralissime russe au delà des Alpes et nous décrit avec de nombreux détails, peut-être un peu trop dramatisés, les difficultés terribles qu'il sut vaincre dans sa retraite célèbre à travers les glaces, devant Masséna vainqueur à la bataille de Zurich. Les

la *Wantzenau*, l'*Ill*, *Hoerdt*, *Froeschwiller*, *Pirmasens*, etc., pour *Blotsheim*, *Kemps*, *Sorno*, *Brumplum*, *Lavautzman*, *Illz*, *Herl*, *Freyschwiller*, *Permessen*, etc.

1. *Marie-Caroline, reine des Deux-Siciles*, par André Bonnefous. Paris, Perrin et Cie, 1905, VI-403 p. in-8°, avec portraits.

2. *Histoire militaire de Masséna. La Campagne d'Helvétie* (1799), par Édouard Gachot. Paris, Perrin et Cie, 1904, 570 p., avec planches et cartes.

menues erreurs ne manquent pas dans ce volume[1], et la littérature afférente étrangère plus récente ne paraît pas avoir été consultée par l'auteur. Ainsi, je ne vois cité nulle part le travail de M. R. Günther, *Der Feldzug der Division Lecourbe im Schweizerischen Hochgebirg, 1799,* paru à Frauenfeld en 1896. On constatera, par contre, que M. Gachot a soigneusement visité les champs de bataille qu'il a décrits.

On lira avec intérêt l'étude sur *Bonaparte et Moreau*, par M. Ernest Picard[2]. Elle est écrite avec une sobriété de ton qui frappe doublement dans un sujet aussi épineux, où l'éloge et le blâme s'imposent naturellement aux esprits prévenus en faveur de l'un ou de l'autre des deux grands hommes de guerre mis en présence. Le sujet est bien documenté, nettement circonscrit; il s'arrête au procès de Moreau, qu'il touche à peine et auquel il aurait dû s'arrêter peut-être davantage pour caractériser plus à fond l'attitude du premier Consul. L'auteur ne nous donne pas, en somme, une bien haute idée de Moreau, homme politique; s'il fut plus longtemps républicain que Bonaparte, n'était-ce pas que son amour-propre blessé ne pouvait supporter de voir un autre à la tête de l'État? En réalité, les deux rivaux ne se sont que fort peu connus; ils se sont rencontrés pour la première fois peu de jours avant le 18 brumaire et leur dernière entrevue eut lieu le 25 mai 1801; il leur resta pourtant, à tous deux, un sentiment de rivalité jalouse que Napoléon manifestait encore dans ses entretiens de Sainte-Hélène. Le commandant Picard, plus impartial, a su rendre justice aux talents militaires du vainqueur de Hohenlinden sans en méconnaître les limites et sans cacher ses faiblesses.

M. le commandant de Cugnac, qui a publié autrefois pour la section historique de l'état-major, en deux gros volumes, la *Campagne de l'armée de réserve en 1800*, a tenu à résumer pour son propre compte et à juger sous sa responsabilité personnelle les faits les plus saillants de la *Campagne de Marengo*[3]. C'est un récit strictement

1. P. 240, il fait de Lavater un curé catholique. Il écrit partout l'*Unerloch* pour l'*Urnerloch;* il parle (p. 12) des lacs *Hallwyler*, *Griffen* et *Pfoff* au lieu des lacs de *Hallwyl*, de *Greifensee* et de *Pfaeffikon;* p. 173 paraît une localité, *Grenze*, quand il s'agit de la *frontière* franchie par les Russes. A quoi peut bien servir le plan en relief reproduit p. 352?

2. *Bonaparte et Moreau*, par M. Ernest Picard, chef d'escadron d'artillerie. Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1905, xiv-443 p. in-8°.

3. *La Campagne de Marengo*, par le commandant de Cugnac. Paris, R. Chapelot et Cie, 1904, xi-252 p. in-8°, avec cartes et croquis.

professionnel qui permet aux gens, trop pressés pour étudier l'ouvrage plus complet auquel l'auteur renvoie sans cesse, de s'orienter sur cette campagne célèbre, bien combinée, moins bien conduite et qui se termina par une victoire alors que tout la destinait logiquement à aboutir à un désastre. Il est intéressant de voir comment le premier Consul, puis l'empereur, en 1805 d'abord, puis en exil, n'a cessé de *truquer* l'histoire et a réussi à faire accepter par beaucoup d'historiens la réalité de prétendus événements qui ne se sont jamais produits et de paroles historiques (celles de Desaix par exemple) qui n'ont jamais été prononcées. Cette monographie, d'un style un peu trop technique peut-être, explique très clairement tout ce que l'auteur a jugé utile de faire entrer dans le cadre restreint de son récit.

Nous avons, à deux reprises déjà, parlé du livre de M. Gilbert Stenger sur la *Société française pendant le Consulat*[1]; le troisième volume, qui vient de paraître, est consacré à Bonaparte et à sa famille, et nous introduit dans le grand monde et les salons du temps. L'auteur, avec un dédain candide, déclare dans sa préface qu'il n'a consulté « ni les archives ni les papiers exhumés de la poussière par M. un tel et un tel. Je n'en ai eu garde. Aux archives, j'aurais trouvé des notes de police bonnes à impressionner ceux qui ont l'esprit jacobin ou bonapartiste ». Mais il a consulté, en revanche, les journaux du temps, dont les rédacteurs « n'écrivaient pas pour les puissants du jour, mais pour le public et l'avenir ». Ainsi, M. Stenger en est à croire que, si l'on écrivait dans cent ans l'histoire de la troisième République d'après le *Soleil*, l'*Intransigeant* ou la *Libre Parole*, on trouverait dans ces journaux des matériaux plus authentiques que dans les mémoires des contemporains, « qui se griment pour les mascarades de l'avenir ». Pour le reste, c'est toujours la même méthode amusante de grouper par rubriques les détails piquants et les anecdotes plus ou moins connues, sans qu'ils soient toujours contrôlés avec le soin nécessaire. Le grand public prendra plaisir à ces causeries alertes et bien fournies, les historiens seront plutôt tentés de s'en défier, et pour cause[2].

1. *La Société française pendant le Consulat*, 3e série, par Gilbert Stenger. Paris, Perrin et Cie, 1905, 520 p. in-8°.

2. Il y a çà et là des répétitions (sur Lucien, p. 93 et 259; sur Laborie, p. 391 et 463); des confusions comme celle entre le tribun Mailla-Garat, l'amant de Mme de Coigny, et le ministre Dominique-Joseph Garat, sénateur de l'Empire (p. 428). M. de Jeaucourt *semble* au moins donner sous le Consulat des coups de canne au capucin Chabot, guillotiné en 1794 (p. 438); la forma-

C'est le même sujet qui a tenté l'éditeur du *Mémorial* de Norvins, M. de Lanzac de Laborie. Avec moins de développements, il nous offre à son tour un *Paris sous Napoléon,* dont le premier volume embrasse la période du consulat provisoire et du consulat à temps[1]. L'auteur nous confie dans sa préface que son « enfance a grandi dans l'horreur du bonapartisme », mais qu'il a « mûri dans la déception de ce qui lui est apparu comme le fonctionnement du parlementarisme » ; il semble avoir conservé plus vivante l'impression de ce second état d'âme que celle du premier, car son travail, très consciencieusement documenté d'ailleurs, n'est guère qu'un panégyrique de l'homme du 18 Brumaire, dans le cadre plus spécialement parisien d'alors. On y assiste à la renaissance de la société mondaine, aux complots plus ou moins authentiques des jacobins et à ceux, plus réels, des royalistes, au développement de la vie religieuse avant la mise en vigueur du Concordat, à tout le train quotidien de la capitale. M. de Lanzac de Laborie, outre les sources imprimées et surtout les recueils de M. Aulard, a utilisé les rapports de police aux Archives nationales, les dossiers administratifs, les papiers d'Émery à Saint-Sulpice, etc. En se bornant à Paris, il a pu approfondir le tableau des mœurs et des idées des habitants de la capitale; pourtant, il ne s'est pas assez demandé peut-être si ces rapports secrets nous renseignent d'une façon bien probante sur les sentiments intimes des Parisiens d'alors, qui n'allaient pas faire leurs confidences aux espions de Dubois ou de Fouché. J'ai quelque peine aussi à croire que, si les masses frivoles ne témoignèrent qu'un médiocre regret des libertés politiques perdues, l'aplatissement de l'élite intellectuelle ait été aussi universel qu'il le prétend.

Le livre de M. Driault sur la *Politique orientale de Napoléon*[2] nous amène en plein dans l'histoire du premier Empire. Pour ce qui concerne l'Europe, les intentions et les résultats de la politique napoléonienne, qu'on la blâme ou qu'on l'admire, sont à peu près tirés au clair. On sait que l'empereur « a précipité sans le savoir, sans le vouloir, le dénouement d'une crise qui se préparait depuis plusieurs

tion du parti des Clichiens est placée avant « la révolte de thermidor » (p. 446). — P. 243, l'auteur nous parle des « portraits des orgueilleux landgraves qui meublaient les salons des vieux châteaux du Rhin ». Il lui serait difficile de nommer un *landgrave* qui ait eu son château sur le Rhin.

1. L. de Lanzac de Laborie, *Paris sous Napoléon. Consulat provisoire et Consulat à temps.* Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1905, VII-377 p. in-8°.

2. E. Driault, *la Politique orientale de Napoléon. Sébastiani et Gardane* (1806-1808). Paris, F. Alcan, 1904, 410 p. in-8°.

générations »; qu'il a transformé à jamais la carte de notre continent en dégageant des limbes l'Allemagne et l'Italie modernes; qu'il a réveillé, par ses prodigieux remaniements de territoires, les populations esclaves et chrétiennes de la péninsule des Balkans; qu'il a forcé l'Angleterre à s'emparer de l'empire des mers pour ne pas étouffer dans son île. Il a été l'agent principal de l'expansion révolutionnaire en Europe, mouvement qui n'a plus cessé depuis, malgré toutes les réactions et toutes les Saintes Alliances. On est moins au clair sur le rôle qu'il voulut jouer en Orient, bien qu'on ait publié là-dessus des documents officiels et qu'on ait discuté les projets de Napoléon d'après des correspondances diplomatiques et des conversations intimes. M. Driault, bien préparé à ces nouvelles recherches par son excellente étude sur la *Question d'Orient jusqu'à nos jours*, a voulu examiner ce chapitre de la politique impériale d'après les dossiers des archives étrangères et montrer la très grande place que les problèmes orientaux ont tenue dans les combinaisons générales de Napoléon. Il ne croit pas à la sincérité des offres faites par l'empereur à Alexandre Ier au temps de l'alliance intime avec la Russie. Maître en Occident, il voulait aussi dominer du côté de l'Asie. L'examen détaillé des deux missions du général Sébastiani en Turquie et du général Gardane en Perse nous apporte de très curieux détails sur l'action française dans ces territoires alors si éloignés de notre Europe occidentale. Peut-être bien que le dernier chapitre de l'ouvrage (*Définition de la politique napoléonienne*) suscitera des polémiques. M. Driault penche à croire (il avoue que c'est une hypothèse) que Napoléon voulait avoir Constantinople, comme il eut Rome, afin d'être bien réellement l'*Imperator orbis romani*.

Le travail de M. Georges Servières s'occupe d'un autre domaine de l'activité impériale, infiniment plus restreint. Son livre, très intéressant par lui-même et riche en faits nouveaux, a le grand tort de s'introduire devant le public sous un titre qui ne lui revient pas de droit. Au lieu de s'appeler *l'Allemagne française sous Napoléon Ier*[1], il aurait fallu le baptiser, plus simplement, *les Villes hanséatiques et principalement Hambourg sous le premier Empire*. Encore que l'auteur ne connaisse pas la littérature historique allemande, assez riche sur la matière, et qu'il n'ait pas songé à confronter les documents de nos dépôts publics avec ceux des archives de l'Allemagne, il a si consciencieusement exploité les correspondances de nos agents avec

1. George Servières, *l'Allemagne française sous Napoléon Ier*, d'après des documents inédits. Paris, Perrin et Cie, 1904, VIII-492 p. in-8°, avec carte.

le gouvernement impérial que tout un chapitre de la politique économique du temps a été, pour la première fois, élucidé dans ses détails. Je ne sais si l'auteur n'attribue pas à Napoléon des visées trop élevées et trop systématiques à la fois, en signalant dans son attitude vis-à-vis de Hambourg « l'élaboration... d'une plus grande France, avec des éléments essentiellement germaniques[1] ». Mais il a soigneusement étudié (aux sources françaises du moins) les résultats matériels et moraux de ces agissements, qui aboutirent à la formation du département des Bouches-de-l'Elbe, en décembre 1810, et eurent pour résultat presque immédiat non seulement l'établissement d'une odieuse tyrannie intellectuelle et morale, mais encore la ruine matérielle de la grande cité, qui ne put revivre qu'après la crise libératrice de 1814. C'est un bon début pour l'auteur; il y révèle des qualités sérieuses d'historien[2].

Le Pape et l'Empereur, de M. Henri Welschinger[3], est consacré aux rapports, courtois d'abord, puis si troublés, entre Pie VII et Napoléon depuis la signature du Concordat et le couronnement jusqu'à la chute de l'Empire, rapports qui se résument dans les noms de Paris, de Savone et de Fontainebleau. Bien qu'il ait utilisé un certain nombre de documents inédits sur le concile national de 1811, conservés aux Archives nationales, on ne peut pas dire que le livre de M. Welschinger élargisse d'une façon notable l'histoire de cette lutte entre le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel, telle que l'a racontée déjà M. d'Haussonville dans son grand ouvrage sur l'*Église romaine et le premier Empire*[4]. Cependant, comme M. Welschinger écrit bien et que le spectacle de cette lutte entre la force matérielle des baïonnettes et la puissance immatérielle de doctrines séculaires conserve toujours un puissant attrait, son volume aura certainement du succès. Au fond, nous y voyons aux prises deux despotismes également entichés de leur autorité absolue, également contraires aux principes de liberté, également hostiles à l'indépendance de la pensée humaine. Pourtant, dans cette querelle qui com-

1. Le but poursuivi par Napoléon, c'était de fermer l'Allemagne aux marchandises anglaises.

2. Je ne sache pas que le major de Schill ait « promené l'étendard de la révolte » en *Hesse*, au mois de mai 1809 (p. 171).

3. Henri Welschinger, *le Pape et l'empereur*, 1804-1815. Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1904, IV-473 p. in-8°.

4. M. Welschinger a parfois une façon peu ordinaire de citer ses sources; p. 125, nous lisons au bas d'une page : « Communication faite par un savant hollandais au Comité des travaux historiques », et c'est tout!

mence au lendemain du Concordat, nous sommes attirés malgré tout vers le vieillard chétif qui ose résister au rude soldat de fortune, car il défend, en cette circonstance du moins, les choses intangibles de la foi, le domaine sacré des consciences[1]. Le livre aurait encore gagné en valeur historique si l'auteur n'avait, en plus d'un endroit, exagéré le rôle de Pie VII et singulièrement surfait l'importance intellectuelle de son héros; ce fut un bon moine, même un saint, si l'on veut, ce ne fut en aucune manière un homme d'État, et tout le monde ecclésiastique qui l'entoure, tant à Rome que dans l'exil, n'est guère plus digne d'admiration que les séides de l'empereur, les Maury, les Faesch, les Barral, dont l'auteur parle avec une sévérité à laquelle nous ne contredisons pas.

Les deux volumes de M. Jean Morvan sur le *Soldat impérial*[2] ont été diversement jugés déjà. Tandis que les uns y relevaient la grande abondance de matériaux groupés d'une façon pittoresque en tableaux à effet, d'autres, plus sévères, reprochaient à l'auteur d'avoir présenté plutôt des extraits d'impressions personnelles[3] au lieu de fournir des statistiques exactes d'après les documents officiels[4]. Il y avait, en effet, deux façons de renseigner le lecteur sur la vie matérielle des soldats de Napoléon, sur l'agencement de cette grande machine de guerre, supérieurement montée, mais qui finit par se détraquer à force d'usage. L'historien des *Chouans de la Mayenne* a choisi celle qui répondait à son tempérament; il est bon que ce livre ait été écrit comme une réaction nécessaire contre cet amour du panache, cette griserie de gloire militaire que certains s'acharnent à faire revivre parmi nous, au risque de faire revivre la légende napoléonienne dont la France a, deux fois déjà, failli mourir. Comme toute réaction, peut-être a-t-il dépassé le but, paraissant englober parfois, dans des jugements trop sommaires, les chefs ambitieux et avides et les généraux honnêtes, fidèles au devoir, braves sans for-

1. Il n'est pas exact de dire que le pape a défendu « la liberté de *tous* les citoyens » (p. 287). L'Église n'a jamais défendu ni prétendu défendre d'autre liberté que la *sienne*.

2. Jean Morvan, *le Soldat impérial*, 1800-1814. Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1905, VII-520-525 p. in-8°.

3. M. Morvan a une façon de citer ses sources absolument inadmissible pour un historien désireux d'être contrôlé par la critique. Il place au bas des pages, par paquets, *cinq*, *six*, jusqu'à *huit* noms d'auteurs de mémoires, etc., sans y ajouter aucune autre indication. Autant vaudrait ne rien citer du tout.

4. M. M. pourrait répondre que rien n'était menteur comme ces relevés de chiffres fournis par l'administration d'alors.

fanterie; les soldats qui tombent, silencieux et vaillants, dans la poussière des batailles, ceux, plus nombreux, qui succombent sous l'inclémence des saisons ou le poignard des assassins, et les *fricoteurs* odieux qui ne savent qu'assommer, violer et piller les populations sans défense. La légende des soins providentiels de l'empereur pour sa Grande Armée est ici percée à jour; on y voit combien peu, « travaillant dans le sublime, à grand renfort de chair humaine », il s'est attaché, par exemple, à améliorer son service sanitaire, absolument dérisoire les jours de grande bataille, et, dans une certaine mesure, il est vrai de dire que, « comblé dans sa vanité, le soldat (pour ce qui concerne le bien-être matériel) fut presque toujours leurré par lui » (II, p. 471). Mais il ne faut pas oublier que Napoléon, « joueur incomparable des égoïstes fibres humaines », sut prendre ce soldat par l'honneur, par la gloire, par son incroyable dédain même de la vie des hommes, qui lui donna je ne sais quoi de surhumain pour ses légions fascinées, et les entraîner à sa suite, enivrées et triomphantes dans la mort même, jusqu'au jour où, sous les yeux épouvantés des derniers représentants de la vieille garde, l'idole elle-même s'est effondrée[1].

Un type accompli des vieux grognards de la République et de l'Empire, c'est le *Maréchal Lefebvre, duc de Dantzig*, dont M. Joseph Wirth a voulu nous raconter en détail la carrière[2]. On désirerait n'avoir à donner que des éloges à une œuvre évidemment caressée pendant de longues années, fruit de l'enthousiasme presque naïf[3] d'un compatriote alsacien pour ce *pays* qui, de simple soldat, s'éleva jusqu'au rang de duc et de maréchal d'Empire et qui, « à un corps de fer, joignait un cœur d'or ». Mais l'auteur est trop dénué de sens critique pour qu'on n'en fasse pas la remarque, au moins en passant. Tout ce qui s'est dit et écrit en faveur de Lefebvre et de sa femme est pour lui parole d'Évangile. La note n'est-elle pas élogieuse? Ce ne sont plus que des « potins de cour » et des « calomnies » contre ces deux « âmes d'élite ». Mme de Rémusat[4], M. Victorien Sardou, M. Blumstein, bibliothécaire de la ville de Strasbourg,

1. On se demande, à ce propos, pourquoi l'auteur, au lieu de s'arrêter en 1814, n'a pas poussé son enquête jusqu'à Waterloo.

2. Joseph Wirth, *le Maréchal Lefebvre, duc de Dantzig* (1755-1820). Paris, Perrin et Cie, 1904, XI-526 p. in-8°, portrait.

3. Il va jusqu'à nous parler de la « vénération profonde » de Napoléon pour Mme Sans-Gêne (p. 430).

4. Nous apprenons à cette occasion que M. de Rémusat a publié les lettres de sa grand'mère *sous la Restauration*.

bien d'autres reçoivent des coups de boutoir vigoureusement appliqués. Les erreurs de détail et d'informations de noms propres et de noms de lieux sont assez nombreuses; mais, ce qui nous semble plus regrettable, c'est que l'auteur ne se soit pas rendu compte de l'impression fâcheuse faite sur nous par le soudard qui, après avoir « juré une fidélité sans bornes au héros qui éternise le bonheur et la gloire du peuple français », à ce « César descendu des cieux », se félicite hautement, plus tard, d'être débarrassé de lui, et l'accuse de ne lui avoir « accordé aucune faveur[1] ». Assurément, bien d'autres ont agi comme lui, mais on n'en fait pas des modèles de toutes les vertus, et, malgré M. Wirth, j'estime que le brave Lefebvre fut plus « grand homme » devant ses contemporains de Rouffach et de Colmar qu'il ne le sera jamais pour la postérité.

Faut-il mentionner ici les *Souvenirs de Maurice Duviquet*[2], édités par M. Frédéric Masson? Un hasard, heureux pour lui plutôt que pour le public, a fait tomber ces mémoires entre les mains de l'érudit académicien, qui, délaissant pour un temps empereurs, rois et grandes dames, a bien voulu s'intéresser à ce petit bourgeois de Clamecy et lui faire un sort; il y a facilement réussi, puisque la couverture du volume nous apprend qu'il est à sa *cinquième* édition, preuve manifeste de la confiance aveugle que le grand public accorde à son savant introducteur. En tout état de cause, et qu'il s'agisse des exploits douteux du volontaire de la Vendée, du *rond-de-cuir* de vingt administrations diverses, ou même des aventures de M. le Directeur des poudres et salpêtres de Sa Majesté westphalienne à Cassel, on ne peut que s'associer au jugement de l'auteur lui-même : « Tout cela, à la vérité, est bien peu de chose. » On n'avait pas besoin de tant de pages pour être convaincu que Joseph Prudhomme est de tous les temps et de tous les régimes, et si, vraiment, le futur duc d'Otrante aimait à s'entretenir avec le « petit frère » du secrétaire général au ministère de la Justice, pour lui tirer les vers du nez, la tâche ne devait pas être bien difficile pour le grand policier.

L'étude de M. le colonel Lanrezac sur la *Manœuvre de Lützen*[3]

1. Pas de « faveurs », mais 65,000 fr. de traitement, *quatre* dotations, le titre de duc et le brevet de maréchal! Et c'est de ce bienfaiteur qu'il disait en 1814 : « Je lui ai bien serré le bouton; je lui ai dit qu'il était temps pour nous de jouir du repos. Croit-il donc que, lorsque nous aurons des titres, des hôtels et des terres, nous nous ferons tuer pour *lui?* » (Morvan, II, p. 491.)

2. *Souvenirs de Maurice Duviquet (de Clamecy). — Vendée. — Armée de réserve. — La Westphalie sous Jérôme-Napoléon*, 1773-1814, publiés par Frédéric Masson, 5e édit. Paris, Ollendorf, 1905, x-324 p. in-18.

3. *La Manœuvre de Lützen*, 1813, par le colonel Lanrezac, professeur à

donne plus que ne promet le titre; l'auteur y examine toute la première partie de la campagne de 1813 en Allemagne jusqu'à l'armistice de Poischwitz, signé le 4 juin. Il expose et contrôle dans leurs détails les opérations qui précédèrent et suivirent les journées de Lützen et de Bautzen, marquant avec une lucidité parfaite les raisons pour lesquelles ces victoires restèrent stériles, les faiblesses inhérentes à ces dernières armées françaises et les fautes de leurs généraux, sans oublier la part de responsabilité qui incombe à l'empereur lui-même dans la direction de l'action militaire, comme aussi de l'action politique.

La publication de M. le lieutenant-colonel Grouard sur la *Campagne de 1815*[1] est consacrée à un nouvel examen des causes qui l'ont fait aboutir à la catastrophe de Waterloo. C'est, en somme, une réponse au récit de M. Henri Houssaye, dont il reconnaît tout le mérite littéraire, mais qu'il ne considère pas comme ayant écarté d'une façon définitive les arguments de Charras. Il croit, avec ce dernier, avec Jomini et plusieurs autres, que les principales fautes commises pendant la dernière campagne de Napoléon lui sont personnellement imputables et que c'est bien lui l'auteur responsable de la défaite. Sa démonstration, faite d'un ton très calme, entièrement professionnelle, fort solidement documentée, paraîtra sans doute assez concluante à l'historien, qui, sans connaissances techniques spéciales, est bien obligé de se guider d'après les impressions raisonnées des hommes du métier. En tout cas, le livre de M. Grouard montre bien que les plus récents travaux sur la matière n'ont pas encore mis fin à la controverse engagée au lendemain même des Cent-Jours.

Cette dernière période de l'histoire impériale, nous en retrouvons aussi le récit dans le huitième volume de l'*Europe et la Révolution française*[2], de M. Albert Sorel. Voici vingt ans qu'il nous donnait le premier tome de cette grande et belle œuvre; il la termine aujourd'hui par le tableau des catastrophes ultimes de l'Empire et de sa chute définitive. Nous assistons au triomphe de l'Europe coalisée, maîtresse enfin de l'expansion révolutionnaire de la France, grâce à

l'École supérieure de guerre. Paris et Nancy, Berger-Levrault et Cie, 1904, 279 p. in-8°, avec cartes.

1. *Stratégie napoléonienne. La critique de la campagne de 1815*, par A. Grouard, ancien élève de l'École polytechnique. Paris, R. Chapelot et Cie, 1904, xiv-271 p. in-8°, cartes.

2. *L'Europe et la Révolution française*, par Albert Sorel. 8e partie : *la Coalition, les traités de 1815*. Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1904, 520 p. in-8°.

la réunion de ses forces longtemps divisées, et lui faisant payer bien cher les humiliations et les violences du passé, en lui passant la camisole de force des traités de 1815. Ce tableau, M. A. Sorel l'a peint avec sa maîtrise accoutumée, et, grâce à la merveilleuse magie de son style[1], il nous emporte par-dessus les obstacles, étouffe les objections qui naissent sur nos lèvres et, pour un peu, nous ferait partager son admiration pour tous ces héros, illustres ou anonymes, qui, pendant un quart de siècle, ont bouleversé l'Europe d'un élan magnifique et stérile. Je ne vois pas pourtant quelle reconnaissance durable la France devrait à ce génie dominateur, monstrueusement égoïste, dont « l'incomparable épopée » se termine par une écrasante défaite, et qui a tout fait pour appeler à l'existence ou pour hâter le développement de ces nationalités nouvelles, placées en sentinelles vigilantes sur nos frontières, afin de rendre les ambitions d'autrefois impossibles dans l'avenir. L'amour seul de la patrie, qu'on sent vibrer, si profond, dans les lignes émues qui terminent son beau livre, aurait dû, ce me semble, inspirer à l'auteur des paroles plus sévères pour celui qui attira sur la France, trop soumise à ses caprices, de si lamentables revers. Mais l'*Europe et la Révolution française* n'en restera pas moins, même pour ceux qui n'en acceptent pas la philosophie quelque peu fataliste, un des plus beaux livres de notre littérature contemporaine, et l'historien français peut répéter à bon droit l'*Exegi monumentum* du poète romain.

Rod. Reuss.

1. Nous citerons en particulier les belles pages sur Waterloo, sur les réflexions de Napoléon avant la seconde abdication, et toute la conclusion.

BOHÊME.

(1899-1904.)

II.

1.

La première partie de ce Bulletin a commencé par les publications de sources; puis on a indiqué les ouvrages qui traitent soit d'une grande période de l'histoire de Bohême, soit de l'histoire générale de ce pays, ou qui d'après leur programme se proposent de le faire. La seconde partie sera consacrée à des travaux embrassant un champ plus restreint; c'est souvent, comme on sait, des monographies de ce genre qui font accomplir le plus de progrès à la science; je procéderai chronologiquement, de période en période.

Dans le domaine des recherches archéologiques, on a depuis longtemps déjà déployé beaucoup de zèle en Bohême et en Moravie. Le musée du royaume de Bohême possède une riche collection d'objets appartenant à la préhistoire et aux temps historiques, des périodes pré-slave et slave; J.-L. Píč a beaucoup fait dans ces derniers temps pour l'accroître et la classer méthodiquement. En outre, il dirige actuellement une revue archéologique déjà vieille d'une cinquantaine d'années[1] et il a entrepris de décrire systématiquement et historiquement les antiquités du pays dans un ouvrage qui prendrait de vastes proportions s'il devait atteindre le but final marqué dans le programme, qui est le XIe siècle[2].

Réunir et classifier les matériaux archéologiques, c'est la condition nécessaire de tout le travail ultérieur. Mais ici commencent aussitôt les difficultés, et commence aussi le désaccord dans les esprits. Quand on constate un changement dans la qualité des objets archéologiques, faut-il en conclure que la population à laquelle se rapportent ces objets a été changée, qu'ils appartiennent à une civilisation différente? Comment déterminer ethnographiquement cette population nouvelle? Et quelle valeur ont auprès d'eux les témoignages des sources historiques proprement dites, les données des auteurs anciens? Entre ces deux espèces de témoignages, s'il y a

1. *Památky archaeologické a místopisné.*
2. *Starožitnosti země České.* I, 1-2; II, 1-2. Prague, 1899-1903.

contradiction, laquelle doit l'emporter? Les sources archéologiques doivent-elles prendre le pas sur les sources historiques?

On vient d'indiquer en quoi consiste le mérite principal de l'œuvre accomplie par J.-L. Píč. Ce sont les parties descriptives; les déductions historiques, au contraire, ont soulevé des contradictions. Elles touchent, il est vrai, à des questions où une entente est pour ainsi dire impossible[1]. Un tableau d'ensemble des recherches archéologiques relatives à la Moravie a été esquissé par J.-L. Červinka[2].

Le premier peuple que les sources historiques et les récits des auteurs de l'antiquité mentionnent en Bohême sont les Boïens; ils ont donné au pays son nom ancien. Ils ont été remplacés ensuite par les Marcomans de race germanique. Dans un mémoire qui a paru en 1900 dans *Český Časopis historický*, t. VI, Lubor Niederle a entrepris[3] de soumettre à une revision critique les textes relatifs à l'histoire des pays bohémiens dans la période antérieure aux Slaves; cette revision s'étend d'ailleurs aussi aux ouvrages modernes qui s'occupent de ces questions. L'étude est remarquable; elle montre quels résultats, pour autant que les sources historiques les comportent, peuvent être considérés comme acquis; les recherches archéologiques en devront tenir compte[4]. L'auteur défend les droits de l'histoire, on pourrait même dire ses privilèges; mais il donne aussi la parole à l'archéologie et il cherche à concilier les résultats auxquels sont parvenues ces deux sciences; ainsi pour la question sur laquelle se termine son travail. Cette question se pose

1. Je renvoie au rapport critique de K. Buchtela, *Vorgeschichte Bœhmens* (tirage à part de *Věstník Slovanských Starožitnosti*); voyez aussi le rapport de Lubor Niederle dans *Č. Č. H.*, t. VII et VIII.

2. J.-L. Červinka, *Morava za pravěku*. Brno, 1902 (fragment du recueil intitulé *Vlastivěda*, qui a été mentionné précédemment). L'auteur a fondé sous le titre *Pravěk* une revue consacrée aux études préhistoriques.

3. Le principal ouvrage de cet auteur est le volume intitulé Antiquités slaves (*Slovanské starožitnoski*, I, 1-2. Prague, 1902-1904). Le titre est le même que celui de l'ouvrage bien connu de Šafařík, et le programme est semblable : il se rapporte à l'histoire primitive des Slaves. Il sera divisé en sept parties. Je renvoie au compte-rendu de J. Jagič (*Archiv f. Slavische Philologie*, 1903); comp. aussi Jaroslav Bidlo dans *Wiener Abendpost*, 1904. Avant son grand ouvrage, l'auteur avait donné des études sur les plus anciens témoignages concernant l'Europe orientale : *Starověké zprávy o zeměpisu východní Europy* (Prague, 1899. Académie).

4. Le mémoire est fourni d'une riche annotation; on peut s'y mettre bien au courant des travaux modernes, en particulier des essais, nombreux jusqu'à la satiété, essais qui cherchent à prouver que les Marcomans étaient d'origine slave. Ils n'ont pas cessé depuis. Selon L. Niederle (*Č. Č. H.*, VIII), l'ouvrage de Paul Papáček (*Kelové a Němci či Slované?* Prague, 1902) est manqué dans ses lignes principales, mais peut être utilement consulté pour les détails.

ainsi : quand a commencé pour la Bohême la période slave? L'histoire n'y a donné aucune réponse certaine ni directe. A la lumière directe des sources historiques, la Bohême slave ne nous apparaît pas avant le VIIe siècle, au temps de Samó, et cela seulement à condition que nous ayons localisé sûrement les récits de Frédégaire, notre seul témoin pour ce fait. Car le fait que la Bohême a formé le centre de la domination de Samo n'est encore qu'une hypothèse, la meilleure, il est vrai, parmi toutes celles qui sont possibles. Sur l'époque à laquelle, avant Samo, le flot des peuples slaves atteignit la Bohême, les textes historiques seuls ne permettent que des raisonnements et encore ceux-ci ne donnent-ils aucune réponse précise. Les historiens sont eux-mêmes en désaccord; ils font venir les Slaves, les uns au Ve siècle, les autres au VIe. Les opinions des archéologues diffèrent également; ils sont d'accord seulement sur ce point qu'ils font débuter plus tôt la période slave de l'histoire bohême. Ici cependant on peut supposer un intermédiaire entre l'histoire et l'archéologie. L. Niederle est aussi entré dans cette voie. Les découvertes archéologiques dans la région nord-est de la Bohême et dans la partie septentrionale de la Moravie sont aussi une preuve que les Slaves se sont établis de bonne heure, — et il incline à reculer fort loin cette époque, — dans ces parties des deux pays, à côté des peuples, en particulier des Marcomans, que nous connaissons par l'histoire. Pour l'expansion ultérieure de la population slave, il trouve du temps et de l'espace en cherchant à prouver que dans les territoires occupés par cette population germanique s'était déjà produit au second siècle un déplacement vers le sud, dans la direction du Danube, si bien qu'en Bohême il ne leur resta tout au plus que le sud du pays.

Samo a été souvent comparé à un météore. Après lui, l'obscurité se fait complète. C'est seulement au temps de Charlemagne[1] que l'on trouve des notices fragmentaires dans les sources franques. Dans le

1. Qu'il me soit permis de signaler en note un petit article que j'ai publié dans *Č. Č. H.*, t. VIII, sous le titre : *Kosmas*, II, 8. La Bohême fut, comme on sait, tributaire de l'Empire. Au temps de Kosmas († 1125), on contait que cette situation avait commencé au temps de Charlemagne; on y désigne Peppin, fils de Charles, comme celui qui imposa le tribut aux Bohémiens. Mais les sources franques ne parlent que de campagnes (805, 806) où figurait un autre fils du grand empereur appelé Charles, comme son père. Comment expliquer cela? A. Bachmann s'est occupé de la question (*Mitt. Inst. œsterr. Gesch.*, t. XX); je ferai observer que Kosmas ne connaît qu'un fils de l'empereur, et c'est Peppin; dans II, 8, il le met à la place de son frère aîné, Charles. — Sur le tribut imposé à la Bohême, il y a un mémoire d'Émile Bundil, publié en 1901 dans le Programme de l'École réale de Kladno; sur les rapports de la Bohême avec l'empire allemand en général, Fr. Vavřínek, avec lequel je ne

courant du IXe siècle avancé, il commence à devenir possible d'édifier à l'aide de ces documents une histoire sans lacunes, d'abord pour la Moravie, puis pour la Bohême. Pour la Bohême, mais non pour la Moravie, nous possédons aussi des fragments d'anciennes traditions; est-il possible de les utiliser pour l'histoire? La tentative a été faite plusieurs fois, en dernier lieu par H. Schreuer; la tradition a précisément pour objet d'éclairer le point sur lequel la lumière du dehors pourrait tomber le moins, l'histoire intérieure du pays. Ce que Schreuer nous promet, c'est précisément ce que nous aimerions le plus, à coup sûr, connaître, si cela était possible : l'histoire des institutions de la Bohême à l'époque légendaire. L'opinion qu'une tradition est souvent le reflet d'un état de civilisation est exacte; mais la méthode suivie par l'auteur la pousse à l'absurde. S'il était réellement possible de trouver dans la tradition tout ce que H. Schreuer prétend en faire sortir, nous serions mieux renseignés sur le développement intérieur d'une époque pour laquelle nous n'avons que des traditions, que sur les premiers siècles sur lesquels se projette déjà la lueur des sources historiques. Même la méthode comparée que l'auteur appelle à son secours a des dangers qui sont connus; H. Schreuer n'y a pas échappé; on sait souvent chez lui par avance ce qu'on trouvera dans l'histoire légendaire de la Bohême. Ceci est encore une manière de *petitio principii* semblable à celle qu'il reproche lui-même à d'autres. La critique a trouvé vaine au total la tentative de Schreuer, pour jeter tant de lumière, trop de lumière, pourrait-on dire, dans l'obscurité des temps anciens de la Bohême[1]. Une objection que nous rencontrons sous la plume des critiques porte aussi contre le point de départ même de tout le travail : ce que nous lisons dans Kosmas, est-ce la tradition populaire authentique, pure de toute altération? Il serait injuste de reprocher à l'auteur qu'il ne connaît pas cette question et qu'il néglige les travaux où elle a été discutée. Il a raison aussi de justifier Kosmas de l'accusation portée contre lui d'avoir, non pas sans doute tiré son récit de sa propre imagination, mais puisé dans des auteurs anciens au point qu'il ne reste plus que peu de chose ou même rien de la « senum fabulosa narratio » qu'il allègue comme sa source ancienne. Mais l'auteur trouve dans la légende contée par Kosmas une suite dont tous les chaînons se tiennent parfaitement; il cherche et il trouve au

puis toujours pas me mettre d'accord, a écrit un article dans *Sborník věd právních a státních*, t. IV (titre d'une revue de droit et d'histoire du droit qui a été fondée en 1901 sous la direction de B. Rieger).

1. *Untersuchungen zur Verfassungsgeschichte der Böhmischen Sagenzeit* (dans les *Forschungen* dirigées par G. Schmoller). Leipzig, 1902.

moins un noyau authentique de traditions vraiment anciennes dans des parties où il n'en existe pas et où l'on se rappelle le mot de Mommsen sur la noix vide[1].

Dans la seconde moitié du IXe siècle, il semble que le centre de gravité de l'histoire du peuple bohémien pour l'avenir se trouve en Moravie. Cependant, comme au temps de Samo, nous voyons apparaître subitement un « empire » qui, après un demi-siècle, est détruit par les Magyars, quand ceux-ci pénétrèrent dans la région où ils sont encore aujourd'hui. On sait qu'ici, plus encore que l'histoire politique, les affaires religieuses fixent l'attention des érudits, en particulier l'activité des apôtres des Slaves, Cyrille et Méthode, et ses conséquences. Il s'agit de la première langue écrite des Slaves, des débuts de la plus ancienne liturgie slave. Les deux frères de Thessalonique n'appartiennent pas seulement à l'histoire de la Bohême, mais bien plutôt à l'histoire des Slaves en général. Cependant, l'érudition a de difficiles problèmes à résoudre, de ces problèmes dont c'est la destinée de ne pouvoir jamais être résolus sans contradiction. Quelle a été celle des langues slaves qui eut ce privilège, possédé par le latin dans l'Église occidentale, d'être choisie pour la langue liturgique des Slaves[2]? Comment expliquer l'attitude hésitante des

1. Je citerai pour exemple l'épisode de l'*aurea aetas* qui aurait autrefois régné en Bohême. De cette question s'est occupé en dernier lieu M. Dvořák (*Č. Č. H.*, t. VIII). Je remarque que Schreuer connaît et cite ce mémoire. De deux articles de W. Tille (*Č. Č. H.*, t. X), il ressort que plusieurs traits de la légende de Přemysl, telle que nous la lisons dans Kosmas, ont été empruntés aux auteurs de l'antiquité. — Je ne connais qu'un compte-rendu tout à fait favorable, celui de Jar. Hanel (*Zeitschrift der Savigny Stiftung*, t. XXIII); les autres se distinguent uniquement par le degré de l'opposition. Je noterai les suivants : J. Lippert, dans M. des V. für Gesch. d. Deutschen in Bœhmen, t. XLI; J. Loserth, dans la Histor.-Zeitschrift, t. XCII ; J. Pekař, dans *Č. Č. H.*, t. VIII ; J. Rachfahl : *Zur ältesten Wirtschafts- und Socialgeschichte Bœhmens*, dans Jahrbücher für Nationaloekonomie, 1903 ; Richter, dans le Jahrbuch publié par Schmoller, 1904. H. Schreuer a répondu à la critique par un article : *Zur altböhmischen Verfassungsgeschichte* (Mitt. Inst. œsterr. Gesch., t. XX); il insiste beaucoup sur ce point (et il voit en même temps là-dedans une preuve que ses résultats sont justes), qu'il a réussi à fixer chronologiquement la légende. Comme d'autres avant lui, il identifie Přemysl avec Samo, mais, comme eux, sans fondement suffisant.

2. En opposition avec la théorie pannonienne, qui cherchait en Pannonie la patrie de cette langue liturgique et qui eut Miklosich pour représentant, celle qui domine aujourd'hui est la théorie macédonienne qui place en Macédoine la patrie de la langue slave élevée par les deux frères au rang de langue ecclésiastique. Son principal représentant est V. Jagic. Son mémoire *Zur Enstehungsgeschichte der kirchenslavischen Sprache* (Denkschriften der Akademie von Wien, 1900) n'est cependant pas restreint à l'étude de cette seule question.

papes en présence de cette tentative, les rapports des deux frères eux-mêmes avec Constantinople et Rome, avec Photios et les papes de leur temps[1]? Nous savons que ces questions dépassent les limites de ce Bulletin ; nous savons aussi qu'un livre tel que celui de François Pastrnek, qui nous renseigne sur l'état actuel de la science et sur les résultats des recherches, ne saurait être mal accueilli, encore qu'il n'apporte pas de réponse définitive à chaque question[2].

La question qui intéresse spécialement et entièrement l'histoire de notre pays concerne la diffusion de la liturgie slave en Bohême. Que, dans le monastère de Sázava, fondé dans la première moitié du XIe siècle, la liturgie slave ait été en vigueur pendant un temps, personne ne le conteste; mais on se demande si déjà auparavant il y eut un temps où en Bohême les deux liturgies, latine et slave, ont existé côte à côte. Et ici encore la philologie a son mot à dire, car il s'agit de savoir jusqu'à quel degré, en vieux bohémien, on peut constater l'influence du slave ecclésiastique et quand elle commença. La question est ancienne et a donné lieu à de fréquentes polémiques; aujourd'hui encore, on ne saurait la considérer comme résolue en ce qui concerne le degré de diffusion de la liturgie slave en Bohême avant la fondation du monastère de Sazava, mais on ne peut douter que la liturgie slave fût alors connue en Bohême, s'il est vrai que le premier prince chrétien, Bořivoj, ait reçu le baptême des mains de Méthode. Mais ici encore nous sommes en présence d'une vieille question controversée : la série des princes chrétiens de la Bohême a-t-elle réellement commencé avec lui[3]?

Il défend l'authenticité de la lettre d'Hadrien II (869) qui concède la liturgie slave. D'une façon générale, ce mémoire est le plus important qui ait paru dans les années sur lesquelles porte le présent Bulletin. La question touchée en dernier lieu ne peut cependant toujours pas être considérée comme résolue. Voir le compte-rendu de Pastrnek dans *Archiv für slavische Philologie*, 1901.

1. A. Lapôtre, dans son ouvrage : *l'Europe et le Saint-Siège à l'époque carolingienne;* t. I : *le Pape Jean VIII* (1895), résout le problème par le roman des registres de Jean VIII; L.-K. Gœtz (*Geschichte der Slavenapostel Konstantinus und Methodius*, 1897) en déclarant faux les actes des papes qui permettent le culte en langue slavonne.

2. Fr. Pastrnek, *Dějiny slovanských apoštolů Cyrilla a Methoda*. Prague, 1902. L'ouvrage reproduit aussi les sources (légendes, etc.), mais non pas sous forme d'édition nouvelle, ce qui serait cependant fort désirable; il reproduit les textes d'après les éditions existantes; pour les légendes slaves, il donne aussi la traduction latine de Miklosich, qu'il a revue, il est vrai. Dans les questions controversées, l'auteur se rapproche d'ordinaire, mais non partout, de V. Jagič.

3. L'article de H. Spangenberg sur la légende de Bořivoj (M. des V. Gesch. der

Tandis que, dès le début du xe siècle, commence dans l'histoire de la Moravie une longue période d'obscurité, aussitôt que nous franchissons les limites de ce siècle, nous rencontrons dans l'histoire de la Bohême un terrain plus sûr qu'auparavant : à cette époque se rapporte le livre de Jos. Kalousek, qui donne plus que ne promet le titre : *Apologie de saint Wenceslas*[1]. On y trouve bien l'histoire du culte de ce saint national et l'on y montre quand et pourquoi ce culte prit une importance politique; et, de même qu'en Hongrie on parle de la couronne de saint Étienne, en Bohême on parle de la couronne de saint Wenceslas, bien que Wenceslas lui-même n'ait jamais porté la couronne royale. Si cependant on demande contre qui se tourne cette *Apologie,* on répond qu'elle est dirigée avant tout, mais non point exclusivement, contre une source ancienne, contre la légende de Gumpold, évêque de Mantoue, qui l'a composée à la demande de l'empereur Otton II. Jos. Kalousek pense que la légende peint uniquement l'ascète, l'homme à qui le cloître eût mieux convenu qu'un trône, et qu'elle néglige le souverain, bien que Wenceslas ait aussi su régner. Que les légendes aient plutôt fait ressortir le côté ascétique de leurs saints, le fait est connu, mais l'ascétisme n'est pas inconciliable avec les qualités du souverain. Ce qui justifie cependant jusqu'à un certain point l'opposition de Kalousek à la légende retracée par Gumpold, car je ne saurais aller aussi loin que lui, ce sont d'autres sources, d'autres légendes, qui ne donnent pas la même image du saint, du souverain, que le récit de l'Italien. J'ai déjà fait remarquer que Kalousek donne plus que le titre ne promet, par exemple un examen critique des sources qui correspondait à l'état actuel de la science.

Aussitôt après son livre, parut une étude critique qui remettait en question beaucoup de points que l'on pouvait tenir pour établis; elle porte sur la plus complète parmi les légendes de saint Wenceslas, que l'auteur de l'étude, Jos. Pekař, dans le titre même de son livre, désigne comme « la plus ancienne chronique de Bohême[2] ». A vrai

D. in B., t. XXXVIII) aboutit à cette conclusion inacceptable que Bořivoj fut bien le premier prince chrétien, mais qu'il ne reçut pas le baptême de Méthode. Cependant, les deux choses sont inséparables : si Bořivoj a été chrétien (et Spangenberg montre qu'il le fut), il s'ensuit que Bořivoj a été baptisé par Méthode. Cf. J. Pekař dans *Č. Č. H.*, t. VI.

1. *Obrana knížete Václava Svatého.* Prague, 1901 ; comp. mon compte-rendu dans *Č. Č. H.*, t. VIII; je termine l'article en déclarant que c'est un ouvrage fondamental pour l'histoire de la Bohême au xe siècle.

2. *Nejstarší kronika česká.* Le travail a paru d'abord sous ce titre dans *Č. Č. H.*, t. VIII (1902); puis étendu et remanié, il a paru sous forme de livre

dire, nous avons affaire ici avec une double légende, celle de sainte Ludmila, épouse et veuve de Bořivoj, et celle de saint Wenceslas, son petit-fils (*Vita et passio s. Wenceslai et s. Ludmilae, aviae eius*). Il y a plus : cette légende nous apporte encore la pré-histoire payenne; elle parle des débuts du christianisme en Moravie et en Bohême, de Cyrille et de Méthode, du premier prince chrétien de la Bohême, Bořivoj. C'est pour cela que Jos. Pekař a pu désigner cette légende amplifiée comme la plus ancienne chronique de la Bohême. Quand a-t-elle été rédigée? Si nous interrogeons le texte lui-même, le prologue nous répondra. Ce prologue s'adresse à Adalbert (Vojtěch), deuxième évêque de Prague, le martyr qui trouve la mort en prêchant le Christ aux payens de la Prusse lointaine (997), le troisième saint du peuple tchèque. L'auteur du prologue donne son nom : Christianus [1]; il dit qu'il était moine : « Humillimus et omnium monachorum nec dicendus infimus frater. » Son langage montre qu'il a assez conscience de ce qu'il veut faire; il n'est pas satisfait de ce qui a déjà été écrit sur la vie et la mort des deux saints personnages; il veut le compléter, en utilisant surtout le témoignage de la tradition encore vivante. En outre, dans la dédicace, il s'adresse à l'évêque comme à son parent : « Pontifex inclite et nepos carissime. »

Le premier éditeur de cette légende, au XVIIe siècle, Balbin, a donné créance à l'auteur du prologue : la grande légende est du Xe siècle; celui qui l'a écrite est le premier en date des historiens de la Bohême. Cent ans plus tard, la critique commence son œuvre; Gelasius Dobner identifie le moine Christianus du prologue, non pas avec le fils du meurtrier et successeur de saint Wenceslas, que Kosmas connaît sous le nom de Strachkvas et dont il raconte qu'il fut élevé à Ratisbonne, au monastère de Saint-Émeram, et qu'il y fut moine, avec le fils du prince Boleslas Ier, que déjà la *Vita Adalberti* connaît comme le moine Christianus [2]. Dobner tient la grande légende pour une compilation composée au XIIe siècle à l'aide de sources plus anciennes. L'érudit qui, après Dobner, peut être considéré comme le second fondateur de la période critique pour l'histo-

(Prague, Bursik et Kohout, 1903); en appendice, l'auteur a donné une nouvelle édition de la légende.

1. *Christianus*, et non *Christannus*, comme Dobner l'a appelé par erreur.

2. Je crois qu'il faut s'en tenir résolument à ceci : ou le prologue est authentique, c'est-à-dire que l'auteur de la grande légende a écrit la légende et le prologue déjà au Xe siècle, et alors c'est le fils du prince, le moine Christianus; ou bien le prologue n'est pas authentique, il n'a pas été composé au Xe siècle, au temps où vivait saint Adalbert, et alors l'auteur du prologue, à quelque époque qu'il ait écrit, a voulu se faire passer pour ce Christianus.

riographie de la Bohême, Jos. Dobrovský, est allé encore plus loin : d'après lui, la légende s'est formée au XIVe siècle, car nous n'en avons pas de manuscrits antérieurs à cette époque; quant au récit lui-même, tout ce qui ne se rencontre pas dans des textes plus anciens, en particulier dans Gumpold, n'est que fantaisie et mensonge. Pour lui, le « Pseudo-Christianus » est un imposteur. M. Jos. Kalousek estime que c'est là de l'hypercritique. Il admet sans doute que la légende, dans son ensemble, est une œuvre postérieure, composée au XIVe s., mais que le « Pseudo-Christianus » n'a pas inventé les faits qu'il raconte, qu'il n'est pas un imposteur. Il a utilisé des sources antérieures; ainsi, il a incorporé dans son récit une légende ancienne de sainte Ludmila[1]; beaucoup d'autres passages que Dobrovský déclare avoir été inventés par l'auteur se trouvent dans d'autres récits inconnus de Dobrovský et que l'érudition n'a trouvés qu'après lui.

Actuellement, Jos. Pekař veut faire remonter toute la légende au Xe siècle; mais l'opinion un peu naïve de Balbin doit être maintenant remplacée par des convictions scientifiques; l'hypercritique négative de Dobrovský par la critique positive qui crée cette conviction. Voici les principes sur lesquels il fonde sa démonstration : les motifs allégués autrefois par Dobrovský et Dobner ne valent plus aujourd'hui; le prologue ni le récit lui-même ne contiennent rien qui nous empêche de faire remonter la légende au Xe siècle; tout au contraire. L'analyse des sources conduit au même résultat; sans doute, l'auteur de la grande légende a utilisé des légendes antérieures, mais celle de sainte Ludmila, que nous offre un manuscrit du XIIe siècle, n'y a pas été incorporée; elle a été détachée d'une œuvre plus considérable, qui est précisément la légende amplifiée du « Pseudo-Christianus », que Kosmas († 1125) a connue et qu'il a utilisée comme une de ses sources.

Je dois me borner à résumer le plus brièvement possible la suite du travail; mais il convient de dire qu'il contient plus de choses

1. Cette Vie ou plutôt Passion de sainte Ludmila est désignée d'ordinaire comme « Légende de Wattenbach », parce que cet érudit la trouva dans un ms. du XIIe siècle et fut le premier à la publier (1849). Plus tard, V. Tomek s'efforça de prouver qu'elle fut composée déjà au Xe siècle et qu'elle était plus ancienne que la légende de Gumpold. Les premiers mots montrent que la *Passio* a été détachée d'un ensemble plus considérable : « Mater b. Wenzlai quosdam proceres suos, filios iniquitatis, Tunnam et Gommonem *loquor*, valida cum manu ad perdendam socrum suam direxit. » Ce récit plus développé est-il déjà la grande légende dans l'état où nous la possédons? Voyez Holder-Egger dans *Mon. Germ. hist.*, *SS.*, t. XV.

qu'on ne peut en mentionner ici; je signalerai en particulier un tableau du développement des légendes fort différent, en ce qui regarde l'époque où elles furent composées, de l'opinion courante. Je voudrais soulever seulement une question, qui me semble d'une particulière importance. Une des nombreuses légendes de saint Wenceslas, que l'on désigne par les mots du début : *Crescente fide*, était considérée jusqu'ici comme un remaniement ancien de la légende de Gumpold. Jos. Kalousek maintient cette opinion; mais J. Pekař est arrivé à des conclusions nouvelles. D'après lui, la légende *Crescente fide* a été justement la source principale de la légende écrite en Italie; elle a été elle-même composée à Ratisbonne, ville qu'au xe siècle tant de liens rattachaient d'ailleurs à la Bohême; puis, à peine composée, elle parvint à l'évêque de Mantoue, qui la remania dans le style pompeux qui était alors à la mode.

De même que sur le détail et sur l'ensemble des faits contenus dans l'ouvrage de Pekař, il m'est impossible d'insister sur les polémiques suscitées par le livre de Kalousek. L'auteur a rencontré des adversaires, mais aussi des critiques qui ont partagé ses vues en tout ou en partie[1]; les adversaires mêmes ont abandonné la position prise par Jos. Dobrovský. Tous admettent que la grande légende a utilisé des légendes plus anciennes, y compris Jos. Pekař lui-même, qui place dans le nombre non seulement le récit *Crescente fide*, mais encore son remaniement par Gumpold, puis trois autres légendes. Pekař a pris aussi une part très vive à cette polémique[2]; à ce propos, il a élargi le cercle des questions qui se rattachent à la question principale; en même temps, les matériaux utilisés soit par lui soit par ses adversaires se sont accrus : ce sont pour la plupart des légendes à moitié oubliées ou jusqu'alors inconnues, ou des manuscrits non utilisés de textes déjà connus. La polémique qui dure encore et ne peut être considérée comme achevée pour toutes les

1. Contre Jos. Pekař ont pris la parole Jos. Kalousek (*Osvěta*, t. XXXIII) et Fr. Vacek (Č. Č. *Mus.*, 1903-1904, et dans la revue intitulée *Hlidka*). A l'opinion de Jos. Pekař s'est rallié résolument Alex. Brückner (Bibl. Warszawska, 1903; Kwartalnik Hist., 1903; Beilage zur Allgemeine Zeitung, nov. 1903); Herm. Jireček (*Osvěta*, 1904) peut être aussi rangé parmi ses partisans, bien qu'il ne soit pas nettement prononcé. B. Bretholz a pris une position intermédiaire dans un article intitulé *Kosmas und Christian* (Zeitschr. Gesch. Mæhrens, t. IX); il combat l'opinion que Kosmas aurait connu et utilisé la légende, mais il incline à en placer la rédaction au xiie siècle, aussitôt après Kosmas, tout comme autrefois G. Dobner; d'ailleurs, l'article de B. Bretholz ne se renferme point dans l'examen de cette seule question des rapports de Kosmas.

2. *C. Č. H.*, t. IX-X.

questions porte aussi sur l'importance de la thèse défendue par Pekař, sur les conséquences qu'il en a tirées, lui et d'autres[1]. Ici encore, je me contenterai d'une observation : si la grande légende est une œuvre du xe siècle ou si, pour l'endroit où elle raconte les débuts du christianisme en Bohême, il y a une source ancienne, alors est résolue définitivement une question que j'ai déjà touchée : Bořivoj a été le premier prince chrétien de la Bohême, et il a reçu le baptême des mains de Méthode.

A côté de la grande légende, une autre a aussi, dans ces dernières années, occupé les historiens et plus encore les philologues. Écrite en langue slave, elle a été appelée, du nom de son premier éditeur (1827), la légende de Vostokov. Bien qu'elle soit conservée seulement dans des manuscrits de date assez récente, on la tient pour ancienne, pour la plus ancienne même de toutes celles que nous possédons. Les locutions proprement bohémiennes qu'on y remarque (la langue est le vieux slave, le slave d'église) avaient fait croire qu'elle fut composée en Bohême[2]; on exprime aussi l'opinion, et Vostokov tout le premier, que la légende fut originairement écrite en langue bohémienne. Des manuscrits découverts depuis[3] ont conduit à reprendre l'examen de cette légende et des questions connexes et à en donner de nouvelles éditions. Celle de Pastrnek (1903) renseigne, dans l'introduction et dans le commentaire qui accompagnent le texte, sur les travaux concernant cette légende et sur l'état de la question[4].

1. Si Alex. Brückner prétend réduire l'ancienne tradition populaire à ce que nous trouvons dans la grande légende, et déclare que tout ce qu'il y a de plus dans Kosmas a été inventé par celui-ci, il tombe à son tour dans l'hypercritique que l'on reproche à J. Dobrovský.

2. Une autre opinion vient d'être exprimée dans une étude d'un caractère surtout philologique de V. Vondrák où sont étudiés deux importants textes en slavon ecclésiastique et les idiotismes bohémiens qui s'y rencontrent (*O původu kijevských listů a pražských zlomků*. Prague, 1904). D'après lui, la légende aurait été écrite par un auteur d'origine tchèque (et plus proprement morave) qui connaissait le slavon ecclésiastique et qui vivait dans le sud, en territoire croate.

3. Les trois textes nouvellement découverts sont écrits en caractères glagolitiques. Deux ont été publiés par V. Jagič : l'un à Varsovie (1902), dans les publications de l'Université (*Legenda o sv. Vjač.*); l'autre dans l'Archiv für slavische Philologie (1903). Ajoutez un mémoire de V. Vondrák, dans *Č. Mus. Č.* (1903). Le troisième texte a été édité par Pastrnek.

4. *Slovanská legenda o sv. Václavu* (*Věstník* de la Société des sciences, 1903). L'édition a pour base le texte même que Vostokov avait déjà publié. Jos. Pekař, dans son compte-rendu (*Č. Č. H.*, t. IX), donne la préférence à un autre texte qui se trouve dans un recueil de vies de saints formé au

On n'a pas encore, je crois, expliqué pourquoi la Bohême reçut si tard, c'est-à-dire dans la seconde moitié du xe siècle, un évêché séparé. Les historiens ne se sont pas encore occupés de cette question; ils en ont étudié d'autres, qui toutes, d'ailleurs, se rapportent à la fondation de l'évêché de Prague (vers 970); il y a, sur ce point, de nombreux travaux dus à des auteurs tchèques, allemands et polonais et ils se sont encore multipliés dans les dernières années[1]. Tout a donné plus ou moins lieu à des controverses, à commencer par l'année de la fondation. Qu'à cette fondation aient dû contribuer le chef de l'empire, le prince du pays, la cour de Rome, on le conçoit, mais K. Uhlirz n'a voulu voir qu'un côté de la question[2] quand il n'attribue de valeur qu'au récit d'Otloh dans sa biographie de l'évêque Wolfgang, affranchissant la Bohême de sa dépendance à l'égard de Ratisbonne, à laquelle le pays était jusqu'alors rattaché. A la vérité, Wolfgang eut bien cette part dans la fondation de l'évêché; mais son biographe raconte uniquement ce qui se rapporte à ce fait. Il n'est pourtant pas croyable que l'évêché de Prague se soit formé pour ainsi dire à l'insu du seigneur du pays. Sur les négociations avec la curie, qui n'ont pu manquer de se produire, nous n'avons pas de renseignements directs. La lettre de Jean XIII à Boleslas de Bohême, suspecte depuis longtemps aux historiens, a été fabriquée par Kosmas, par qui seul nous la connaissons. Ainsi que l'a montré M. Dvořák[3], elle observe dans son dispositif les usages de la chancellerie pontificale en vigueur au temps où écrivait ce chroniqueur, mais non ceux du xe siècle. Cependant, l'intérêt des historiens s'est porté depuis des années, non sur la lettre du pape, mais sur le « Privilegium », l'acte constitutif de l'évêché de Prague. Cet acte, nous ne le connaissons pas sous sa forme originale et authentique, mais par une allusion faite dans un diplôme, incontestablement authentique[4], de l'empereur Henri IV, du 29 avril 1086;

xvie siècle par l'archevêque Makarius. Je ferai remarquer que les manuscrits anciens dont il est ici question se trouvent hors de la Bohême (en Russie, dans les pays des Slaves du sud, à Rome) et qu'ils ne viennent pas de Bohême.

1. Un bon exposé du sujet a été donné par Jos. Pekař (*Č. C. H.*, t. X).

2. *Die Errichtung des Prager Bistums* (Mitth. f. Gesch. der Deutschen in Bœhmen, t. XXXIX).

3. *O listině papeže Jana XIII* (dans le *Věstník* de la Société des sciences de Prague, 1899). H. Spangenberg, *Die Gründung des Bistums Prag* (Histor. Jahrbuch, 1900), estime que la lettre pontificale est un faux, mais que Kosmas le trouva déjà fabriqué.

4. Ad. Bachmann (Mitt. Inst. f. œsterr. Gesch., t. XXI) et W. Schulte, *Die*

en vertu de ce diplôme, l'évêché de Moravie est supprimé et incorporé à celui de Prague, ce qui étendait si loin les limites de l'évêché de Prague, telles qu'elles existaient au xe siècle, qu'outre la Bohême et la Moravie elles englobaient encore des parties importantes de la Pologne et de la Hongrie. La question se pose donc ainsi : lorsqu'en 1085 l'affaire fut discutée au concile de Mayence[1], l'évêque de Prague, Gebhard-Jaromir, frère du roi Wratislas, a-t-il présenté à l'empereur un document ancien et authentique[2] qui promettait réellement à l'évêché de Prague une si vaste étendue? C'est cette grande étendue précisément qui a suscité les doutes de nombreux historiens, sans compter d'autres données qui ne se rencontrent que dans le récit du chroniqueur. L'authenticité de la charte de fondation a trouvé un défenseur convaincu dans Jos. Kalousek, qui est revenu à nouveau sur le sujet[3]; dans les rangs des adversaires, nous trouvons au contraire Jos. Pekař parmi les historiens tchèques[4] et Ch. Potkański parmi les Polonais[5].

Les dernières années ont vu s'accroître aussi les travaux relatifs au second évêque de Prague, saint Vojtěch-Adalbert; mais les questions qui s'y rapportent sont d'une autre nature; elles appartiennent

Gründung des Bistums Prag (Histor. Jahrbuch, 1901), estiment que ce diplôme impérial a été plus tard falsifié en partie par Gebhard.

1. H. Spangenberg, *Die Königskrönung Wratislaws und die angebliche Mainzer Synode des Jahres 1085* (Mitt. Inst. œsterr. Gesch., t. XX), a cherché à prouver que le concile de Mayence, où Wratislaw reçut la couronne royale et où l'on discuta la question de la réunion des deux évêchés, eut lieu, non pas en 1086, année où fut promulgué le diplôme de Henri IV, mais déjà en 1085.

2. Kosmas ne dit pas expressément que ce fut l'acte original de fondation, et il ne peut en avoir eu l'idée, puisqu'il mentionne à cette occasion le second évêque, Vojtěch-Adalbert.

3. *O listině císaře Jindřicha* (*Č. Č. H.*, t. VIII).

4. *Č. Č. H.*, t. X. Il raisonne ainsi : si Gebhard a réellement présenté un diplôme à Mayence, où « Moure », c'est-à-dire Mailberg, était nommé comme formant la limite du côté de la Bavière, ce diplôme est un faux; le Mailberg n'a pas formé cette limite au xe siècle.

5. Dans la revue intitulée : *Kwartalnik historyczny*, 1903. Cette discussion se rattache en partie à une autre, à savoir : au temps où fut fondé l'évêché de Prague, l'autorité de Boleslas II s'étendait en Pologne aussi loin que le diocèse, d'après le document en question. Je dis « en partie », car Cracovie se trouvait à cette époque sous la domination bohémienne, ce que nous apprend la relation du voyage d'Ibrahim-ibn-Jakub, conservée dans Al-Bekri. Le sujet a encore été étudié par Fr. Westberg dans les publications de l'Académie de Saint-Pétersbourg en 1899 (*Ibrahim-ibn-Jakubs Reisebericht aus dem Jahre 965*), puis en 1903 (en russe).

plutôt à l'histoire littéraire : quel est l'auteur de la plus ancienne *Vita*, de celle qui a été écrite aussitôt après sa mort, une des plus belles vies de saint qu'ait produites le moyen âge en général? Est-ce, comme on l'a généralement admis, Johannes Canaparius, moine, puis abbé († 1004), du monastère de San Alessio au mont Aventin, qui a compté aussi le saint parmi ses membres? Non, a répondu Wojciech Kętrzyński dans un article détaillé, paru en 1898[1]; l'auteur de la première *Vita* est le frère de Vojtěch-Adalbert, Radim-Gaudentius. En 1904, le sujet a été repris dans une dissertation spéciale par H.-G. Voigt, que j'ai déjà mentionné dans mon dernier Bulletin comme l'auteur du meilleur livre qu'il y ait sur Adalbert en général. Mais son nouvel ouvrage ne se renferme pas dans l'examen d'une seule question; il attire dans le cercle de ses recherches toutes les autres légendes et Passions et pose de nouveau à peu près toutes les questions agitées par les auteurs anciens et récents au sujet de saint Adalbert[2]. Dans un précédent ouvrage (1898), Voigt tenait résolu-

1. Dans les publications (Rozprawy, t. XXXVII) de l'Académie de Cracovie. Ici encore, W. Kętrzyński présente une série d'autres thèses; une d'elles peut se résumer ainsi : l'auteur de la seconde *Vita* (c'est un remaniement de la première, mais avec beaucoup de détails nouveaux) n'est pas Bruno de Querfurt, mais un moine anonyme de San Alessio, Allemand d'origine saxonne. Cette thèse a été combattue dans *Č. Č. H.*, t. V, par Fr. Hýbl (*Nejstarší Životopisy sv. Vojtěcha*), qui s'était déjà occupé de Bruno dans *Č. Č. H.*, t. IV. Dans son plus ancien article, il défendait aussi, avec de bons arguments, Canaparius comme auteur de la première *Vita*. Voyez encore le compte-rendu, par R. Kaindl, du livre de Voigt dans *Mitt. Inst. œsterr. Gesch.*, t. XX; l'article de M. Perlbach, intitulé : *Zu der æltesten Lebensbeschreibung des h. Adalbert* (Neues Archiv, t. XXVII); *Analecta Bolland.*, t. XVIII.

2. H.-G. Voigt, *Der Verfasser der Rœmischen Vita des h. Adalbert* (Prague, Société des sciences, 1904). A propos de cet ouvrage, j'ajouterai les remarques suivantes : l'auteur indique les ouvrages les plus récents sur le sujet, excepté ceux qui sont écrits en langue tchèque; pas une seule fois on n'y trouve mentionnés les deux articles de Fr. Hýbl, qu'il aurait été fort utile de consulter. Voigt tient pour Bruno, en tant qu'auteur de la *Vita* plus récente, contre Kętrzyński. Ce qu'il dit sur les deux recensions, sur l'époque et le lieu de leur composition, se trouve déjà essentiellement dans Fr. Hýbl; d'autre part, il incline, avec Kętrzyński, à attribuer à Bruno un *Liber de passione martyris*, qui est aujourd'hui perdu. Il étudie en détail la *Passio s. Adalberti*, que nous possédons et qu'il faut distinguer du *Liber*. Une autre question est de savoir qui est l'auteur du poème *Quatuor immensi* qui a pour base essentielle la *Vita* (de Canaparius); je remarque que l'opinion exprimée d'abord par Dobner que le chroniqueur Kosmas en est l'auteur a été récemment soutenue par M. Dvořák (*Č. Č. H.*, t. VII). On a aussi beaucoup étudié dans ces dernières années les ouvrages attribués à saint Adalbert, par exemple la *Passio s. Gorgonii*. Contrairement à Poncelet (*Analecta Bolland.*, t. XVIII), Voigt

ment Canaparius pour l'auteur de la première *Vita;* aujourd'hui, il admet qu'on puisse proposer d'autres noms, par exemple celui de Radim-Gaudentius, et un autre moine et abbé de San Alassio, Leo. Mais ils rencontrent tous trois un dangereux rival dans la personne de Gerbert, qui fut le pape Silvestre II. Si étonnant que le fait paraisse, il n'est pas nouveau, puisque d'anciens manuscrits italiens désignent déjà le pape comme l'auteur de la *Vita.* Voigt présente toute une série d'arguments en faveur de cette opinion; en premier lieu, la comparaison de style de la *Vita* avec celui des autres œuvres de Gerbert; mais je dois avouer que je continue de tenir pour Canaparius.

A l'histoire de la Bohême au xe siècle se rapporte encore un article de K. Uhlirz sur les événements militaires des années 976 et 977[1]. Pour celle des xie et xiie siècles, il y a peu de chose à signaler[2]. Nous sommes moins indigents pour le xiiie; je mentionnerai un article de l'auteur du présent Bulletin sur la bulle d'or de Frédéric II pour la Bohême, de l'année 1212[3], et un autre de B. Bretholz sur un diplôme du même souverain pour le margrave de Moravie, qui confère à celui-ci l'investiture de « Mocran et Mocran[4] ». La première pensée qui vient à l'esprit est que le texte est erroné; au lieu de ce membre de phrase « Mocran et Mocran », impossible par sa tautologie, on propose de lire « marchionatum Moraviae »; mais, d'autre part, il faut bien se dire que ces mots se trouvent dans un

incline à croire que saint Adalbert en est l'auteur. J'ajouterai, en terminant, que Voigt a aussi traité assez en détail les questions relatives aux origines de l'évêché de Prague.

1. *Die Kriegszüge K. Otto II nach Bœhmen in den J. 976 u. 977* (dans le Festschrift d. Vereins f. Geschichte d. Deutschen in Böhmen, 1902). Voyez aussi K. Uhlirz, *Jahrbücher d. deutschen Reiches unter Otto II und Otto III*, Bd. I (Leipzig, 1903) et le compte-rendu que j'ai donné de ce volume dans *Č. Č. H.*, t. IX.

2. Fr. Klíma, *Břetislav I*, dans le programme du Gymnase de Příbram, 1901, 1902.

3. Jar. Goll, *K výkladu privilegia Fridricha II pro Království České*, dans le *Věstník* de la Société des sciences, 1903. Je me suis proposé d'y montrer entre autres comment Ad. Bachmann (*Bœhm. Geschichte*, p. 387) en est venu à interpréter tout à fait à tort la phrase « *ab ipsis* in regem electus », en comprenant comme s'il y avait « ex ipsis », c'est-à-dire élu dans la famille des Přemyslides, et non « ab ipsis », c'est-à-dire élu par les Bohémiens. L'article traite encore du rapport entre le diplôme et les diplômes antérieurs de Philippe de Souabe et d'Otton IV, dont l'existence s'y trouve impliquée, et aussi de l'importance d'un autre diplôme de Frédéric II, du 26 juillet 1216.

4. B. Bertholz, *Mocran et Mocran* (Mitt. d. Instit. f. œsterr. G. Ergænzungsband, VI). Cf. G. Friedrich, dans *Č. Č. H.*, t. VII.

document original. Malgré tout, B. Bretholz tient la correction pour nécessaire, et il montre comment la faute a pu être commise. — Sur le très important conseiller et homme d'État de Přemysl, Ottocar II, l'évêque d'Olmutz, Bruno, nous avons une étude de M. Eisler[1]; nous y noterons un point particulier. Dans un court article des *Mittheilungen* de l'Institut historique d'Autriche (t. XXIII), j'ai attiré l'attention sur le fait qu'on a jusqu'ici faussement interprété le mémoire composé par Bruno en 1273 pour le pape Grégoire et le concile de Lyon; le futur empereur dont il y est question n'est pas le roi de Bohême, mais Alfonse de Castille; après l'élection de Rodolphe de Habsbourg, Ottocar ne s'abandonna pas à l'illusion qu'il pourrait le chasser et devenir empereur, mais il eut l'espoir et sans doute aussi l'illusion que le pape Grégoire reconnaîtrait Alfonse, avec qui les prédécesseurs de Grégoire ont négocié pendant plusieurs années à ce sujet. M. Eisler s'en tient à l'interprétation traditionnelle; à tort selon moi, car je pense que ma manière de voir demeure la seule acceptable. Il importe peu qu'on ait mis si longtemps à s'en apercevoir, car il arrive qu'une erreur une fois commise se maintienne longtemps avec opiniâtreté. L'article de M. Eisler n'est pas encore terminé; la seconde partie, plus importante, traitera de Bruno considéré comme évêque. Bruno a introduit la féodalité dans son évêché, sur le modèle de l'archevêché de Magdebourg, où il avait été chanoine[2]. — Pour l'époque de Wenceslas II (1278-1305), il faut mentionner les travaux de W. Pfeffer[3] et de F. Græbner[4]. — La principale source pour l'histoire de la Bohême sous les deux derniers rois de l'ancienne dynastie et pour le début de la période suivante est, comme on sait, le *Chronicon Aulae regiae*. Ce qui donne à la traduction tchèque de cette chronique par J.-V. Novák une valeur originale, c'est l'introduction par V. Novotný[5]; il y discute, entre autres questions, les opinions présentées par ceux qui se sont occupés avant lui de la chronique[6], sur l'époque où l'abbé Pierre rédigea

1. Dans la Zeitschrift d. Vereins f. Geschichte Mæhrens und Schlesiens, 1904.

2. Sur ce sujet, voyez K. Lechner, *Die ältesten Belehnungs- und Lehensgerichtsbücher des Bistums Olmütz*. Brünn, 1902.

3. *Die Böhmische Politik unter K. Wenzel II*. Halle, 1901.

4. *Böhmische Politik, vom Tode Ottokars II bis zum Aussterben des Přemysliden* (dans les Mitt. d. Vereins f. Gesch. d. Deutschen in Bœhmen, t. XLI et XLII).

5. *Kronika Zbraslavská*. Prague, 1905. L'appendice contient des corrections à l'édition du *Chronicon A. R.* de J. Emler.

6. Outre Loserth, Emler et Bachmann, c'est A. Seibt; dans ses *Studien zu den Königssaler Geschichtsquellen*, ce dernier a montré, contre Loserth, que,

les parties dont il est l'auteur. — Pour l'histoire de Wenceslas IV, je noterai les deux articles où A. Polák, s'appuyant surtout sur les *Deutsche Reichstagsakten*, expose la politique ecclésiastique du roi au temps du grand schisme[1].

I. Goll.

(*Sera continué.*)

dans les parties versifiées de la chronique, on ne trouve pas seulement des réflexions sur les faits, mais aussi le récit de certains faits; d'autre part, il a exagéré l'importance de ces vers et parfois il les a mal compris. Voyez le compte-rendu par V. Novotný dans *Č. Č. H.*, t. VII. Les études d'A. Seibt ont paru en 1898 dans les *Prager Studien aus dem Gebiete der Geschichtswissenschaft*, dirigés par A. Bachmann. Sans importance est l'étude de Th. Hoschek, *Der Abt von Königssal und Königin Elisabeth* (n° 5 du même recueil). Cf. Loserth, dans *Zeitschrift f. œsterr. Gymn.*, 1902.

1. *Čas. Mus. Mor.*, 1904. Ajoutez l'article de S. Steinherz, *Das Schisma von 1378 und die Haltung Karl's IV*, dans les Mitt. d. Inst. f. œsterr. Gesch., 1900, qui complète sur ce point ce qu'on trouve dans Valois et dans Gayet.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Edmond Demolins. **Les grandes routes des peuples. Essai de géographie sociale. Comment la route crée le type social.** Tome I : *les Routes de l'antiquité.* Paris, Firmin-Didot, 1901. In-8°, XII-462 pages.

Heureux les hommes qui peuvent inventer des « sciences nouvelles » et renouveler encore la géographie ou découvrir l'anthropogéographie après Ratzel et tant d'autres! Voici comment M. Demolins vante dans sa préface les conclusions de son livre : « Si on veut bien me suivre à travers les pages de cet ouvrage, je crois qu'on arrivera à constater que cette nouvelle explication du monde modifie singulièrement la conception que nous nous faisons de la géographie et de l'histoire. La géographie cesse d'être une aride nomenclature..., elle explique la nature et le rôle social de ces diverses routes et par conséquent l'origine des diverses races. Elle devient ainsi le facteur primordial de la constitution des sociétés humaines. L'histoire cesse d'être le récit d'événements inexpliqués et inexplicables..., elle aboutit à la plus haute et à la plus exacte des philosophies... Mais voilà de bien grands mots et des promesses bien pompeuses! Le lecteur n'est pas tenu de me croire sur parole et il a le droit d'exiger des preuves. J'ose croire qu'il pourra les trouver dans les pages qui suivent. » Cette réclame immodeste nous fait attendre beaucoup, et, d'autre part, les sciences nouvelles nous ont rendus exigeants. Dès que l'on nous parle de science, il nous faut des documents, et tout au moins une description précise de faits, plus ou moins certains, mais connus aussi bien que possible, et il faut avouer qu'en général l'exposé des faits nous fait préjuger de la valeur des conclusions. Or, c'est là le point faible du livre de M. Demolins. Son ethnographie paraît être singulièrement incomplète, et comme il cite ses auteurs, souvent même des livres de troisième main, on ne peut pas lui reprocher de voiler les lacunes de sa documentation. Elles sont telles qu'il serait ridicule de vouloir les indiquer avec plus de précision. On s'étonne de la quantité de lois que M. Demolins arrive à échafauder sur des substructions aussi nuageuses, et l'on admire qu'il ait réussi, comme il l'annonce au début de sa préface, à résoudre avec si peu de données le problème du monde.

« Nous nous rencontrons, sans autre préoccupation que celle de la science, lit-on (p. 146), avec les traditions les plus anciennes, les plus générales et les plus respectables de l'humanité, qui font venir les premiers hommes des plateaux de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan, voi-

sins des régions de l'Asie où évolue depuis l'origine du monde le groupe principal des sociétés pastorales. » Ainsi, les routes dont il s'agit ici, ce sont les divers secteurs qui rayonnent autour du plateau central de l'Asie et dans lesquels se sont répandus les peuples divers sortis de l'arche de Noé. Quel dommage que M. Demolins n'ait pas plus de style! C'était là le sujet d'un beau livre. Si l'on fait abstraction de cette théorie, depuis longtemps battue en brèche, de l'origine des races humaines, la route n'est autre chose que le terrain de parcours et l'aire d'expansion des pasteurs tartares, des commerçants arabes, des matelots méditerranéens, des agriculteurs chinois, des chasseurs américains et des pêcheurs samoyèdes. Car il ne s'agit pas du tout ici des phénomènes sociaux auxquels donnent lieu les routes de commerce, les points de passages, et qui doivent attirer l'attention des géographes. Autrement dit, on réédite une idée qui n'a rien de neuf, à savoir que les conditions d'existence d'un peuple et toutes leurs conséquences dépendent étroitement du milieu où il vit. Il serait déjà fort honorable d'expliquer, comme l'auteur tente de le faire, la déduction des conséquences. Si l'on passe sur les prétentions scientifiques du livre, trop complaisamment étalées et trop peu justifiées, on y trouvera un grand nombre d'hypothèses ingénieuses et qu'on aimerait à voir mieux exprimées. Les chapitres sur les toundras, sur la route des déserts et sur les chasseurs américains sont particulièrement recommandables.

H. Hubert.

Edmond Demolins. **Les grandes routes des peuples. Essai de géographie sociale. Comment la route crée le type social.** Tome II : *les Routes du monde moderne.* Firmin-Didot, 1903; in-8°, 540 pages et carte.

L'état des sociétés primitives est l'état nomade; les familles patriarcales vivent, dans les steppes de l'Asie centrale, des produits de leurs troupeaux; elles vont refluer en Europe par diverses routes; les conditions de milieu, la route qu'elles suivent amènent les changements sociaux que nous observons dans les peuples d'Europe.

M. Demolins nous présente d'abord deux types de transition : le Bachkir demi-nomade, qui, ne pouvant vivre uniquement du produit de ses troupeaux, sur un sol où l'espace manque, se livre à une sorte de petite culture aussi rapprochée que possible de la cueillette. La culture maraîchère donne plus de stabilité à la famille; la tente devient une maison. La prolongation du travail amène la prolongation ou l'appropriation du sol; la propriété des foyers se constitue; celle des terres tend à se développer. Une sélection se fait entre les familles, selon leurs capacités et leur prévoyance. Enfin paraissent des embryons d'organismes sociaux, dépassant la famille, pour la culture intellectuelle, la religion et quelques autres services publics.

Un autre type de transition, la famille patriarcale de Haourân, présente des formes nouvelles : la culture des céréales, permettant d'accumuler la richesse, amène le perfectionnement de l'outillage, l'emploi des animaux comme force motrice, une industrie plus complexe pour élaborer les céréales, l'extension de bâtiments plus stables et plus vastes, enfin la formation d'un patronage, les plus capables dirigeant les imprévoyants; le voisinage se complique, les services publics se développent.

Suit un examen de l'industrie des communautés ambulantes, manufacturant chez leurs clients les matières qu'on leur fournit. Dans une société plus stable, la fabrication devient stable, elle aussi ; le capital intervient, la concurrence et le progrès des méthodes. Enfin la machine apparaît et avec elle la fabrication patronale : le petit atelier, la fabrique collective, enfin le grand atelier.

Ceci dit, M. D. étudie la formation des peuples d'Europe.

Le Finnois a pris la route du Nord. La pauvreté et l'éparpillement des ressources naturelles fait que chez lui la population est peu dense. La culture tient encore beaucoup de la cueillette. La vie en communautés réduites et relativement isolées voue cette race à l'oppression.

Les Slaves du Nord ont suivi la grande plaine Ponto-Boréale, sont devenus agriculteurs, gardant la forme communautaire que domine la communauté juxtaposée du *Mir*. Les influences d'une autre race, particulariste, les ont attachés au sol par une organisation politique et administrative.

Les Slaves du Sud, par la route des Balkans, ont été rejetés de l'autre côté du Danube et sont devenus des agriculteurs purs. Chez eux, la propriété devient perpétuelle; la propriété particulière apparaît au sein de la propriété communautaire. La hiérarchie se développe (la *Zadruga,* etc.).

Les Turcs venus par la même route vivront aux dépens des Slaves du Sud sans être obligés de subir la même transformation. Ils gardent leur caractère nomade et compriment la population dont ils vivent par une organisation militaire forte, mais peu solide, et l'influence de leurs lettrés religieux (*Ulémas*).

Viennent les types de l'Europe méridionale. La route de la mer a transformé les pasteurs en commerçants ; ils gardent la famille patriarcale et des aptitudes à la méditation et à la philosophie. Les colonies forment des villes : l'organisation de la cité unit un certain nombre de familles agglomérées, crée des écoles, des pouvoirs publics démocratiques ou aristocratiques. Les luttes politiques apparaissent.

La montagne forme le type pasteur réduit, exploité par la ville de commerce qui parfois lui fournit une riche proie (les brigands).

Des conquérants, les Normands particularistes, dans l'Italie méridionale, fondent leur empire par la force, attachent étroitement l'homme à la terre, en ce pays où la cueillette facile fait négliger l'agriculture, et fusionnent par des mariages avec les populations soumises.

C'est maintenant l'histoire des Celtes, venus, en plusieurs vagues, par la route de la vallée du Danube. Ils arrivent avec leurs troupeaux réduits et leur civilisation néolithique. Les pasteurs stables triomphent des chasseurs instables (paléolithiques). Les forêts traversées ont réduit les troupeaux ; le porc a pris une importance considérable. La culture se développe ; les habitudes patriarcales fondent les villages. La bête de trait et le chariot apparaissent. Le bœuf est substitué au cheval. Les riches, assez heureux pour garder des chevaux, constituent une aristocratie militaire opposée à l'autorité des patriarches, constituée en pouvoir religieux ; le régime politique du clan prend une énorme importance, amène des luttes internationales..., les Romains seront vainqueurs.

Enfin les types de l'Europe occidentale, formés en Scandinavie, où les pasteurs agriculteurs deviennent pêcheurs, puis marins, nous montrent les familles particularistes, en leurs domaines petits, isolés les uns des autres, se suffisant à eux-mêmes (domaine plein), lançant sur toute l'Europe les migrations particularistes qui leur permettent de se débarrasser de leur excès de population. Les types franc, saxon, normand en dérivent et l'avenir semble devoir leur appartenir.

Tout ceci postule deux hypothèses :

1° L'homme a vécu d'abord, — et sans doute a été créé, — au centre de l'Asie ;

2° La première forme sociale est la famille patriarcale des pasteurs nomades.

Non seulement rien ne permet de vérifier ces hypothèses, mais les faits connus semblent les contredire formellement. Les plus anciennes traces humaines n'ont pas été retrouvées dans l'Asie centrale, et, d'autre part, nous connaissons des formes de société beaucoup plus simples que la famille patriarcale et que nous devons considérer comme logiquement antérieures. Ce travail de M. D. ne semble pas exclusivement scientifique. Des notions, banales actuellement en sociologie, paraissent inconnues à l'auteur, qui les découvre en leur donnant des noms nouveaux. Ainsi, dans sa préface, il nous avertit que « le mot de route... désigne non seulement les régions parcourues par les migrations des peuples, mais encore (et surtout ?) le lieu où ces peuples se sont établis » (p. v).

De même, p. 348 et suiv. : « La descendance ne constitue pas la race... La naissance... fixe le lieu qui agira sur la formation..., l'Éducation..., le Métier... et les autres influences sociales... »

Le terme de « clan » lui sert à définir le régime gaulois désigné par les Romains sous le nom de Familia, comprenant les Devoti, les Ambacti, les Oberati et les Clientes, luttant pour le pouvoir politique contre les autres Familiæ (chap. III, p. 395. Cf. pour le « clan » des cités de l'Italie méridionale, p. 268). On pourrait multiplier ces exemples.

L'école de Le Play, à laquelle appartient M. D., a été entraînée dans une voie beaucoup trop étroite par son fondateur. Le Play, intelligent, homme

de bien et catholique, en employant sa méthode d'observation, n'avait pas tant comme but d'établir une « science sociale » que de chercher un remède à un état de choses qui lui paraissait défectueux. Outre qu'il partait d'un certain nombre d'idées préconçues, son observation ne pouvait être que partielle et très incomplète. Et nous devons reconnaître que, si la méthode de Le Play a été mieux systématisée par M. de Tourville, elle n'a cependant pas fait les progrès qu'on était en droit d'en attendre. Seule, la prétention de tout expliquer s'est accrue démesurément. Que l'on compare les monographies de cette école avec les publications américaines, et on se rendra compte du danger d'une méthode trop étroite et sans critique externe.

Dans le livre de M. D. nous retrouvons, grossis, tous les défauts de Le Play : généralisations téméraires, ignorance de faits observés d'autre part, abus de l'imagination et surtout un ton de dogmatisme bien peu de mise en telle matière. Si M. D. avait fait une étude plus approfondie des documents archéologiques, il se fût aperçu que c'est à peine si aujourd'hui nous pouvons entrevoir quelques-unes des migrations préhistoriques des peuples, et que d'ailleurs ces migrations s'accordent assez mal avec ses hypothèses. Présenté sous forme de roman, le livre de M. D. eût été louable. Il renferme beaucoup de vues ingénieuses, d'analyses fines, parfois amusantes.

Il est à craindre que cette allure dogmatique, ces vaticinations infaillibles sur l'avenir, cette confiance exagérée en soi n'attirent à la « science sociale » des esprits plus capables de se contenter d'affirmations fortes que de collaborer à l'établissement d'une science, et n'en éloignent les travailleurs consciencieux et réfléchis.

R. Chaillié.

Giovanni Oberziner. **Origine della plebe Romana.** Leipzig, Brockhaus; Gênes, Sordomuti, 1901. In-8°, 232 pages.

Cette étude sur l'origine de la plèbe romaine sort de l'ornière habituelle. Après avoir montré que les renseignements fournis sur cette matière par les historiens latins et grecs, en particulier par Tite-Live et Denys d'Halicarnasse, sont essentiellement confus et contradictoires, que les souvenirs authentiques de l'époque primitive ont été profondément altérés par l'intrusion des légendes grecques et de la légende d'Énée, qui a supplanté de très bonne heure celle de Romulus; après avoir énuméré et rejeté tous les systèmes proposés depuis le moyen âge jusqu'à nos jours, M. Oberziner expose sa théorie, qu'il a su rendre originale et neuve par l'emploi de l'archéologie et des découvertes préhistoriques. D'après lui, ces différences si profondes qui séparent jusqu'à la fin de la République les patriciens et les plébéiens ne peuvent s'expliquer par de simples inégalités politiques et sociales dans le sein d'une même race. La plèbe n'est pas, comme l'a pensé

Mommsen, une dérivation de la clientèle, puisqu'à l'époque historique la clientèle et le plébéiat sont deux institutions distinctes. Malgré la présence incontestable de beaucoup d'éléments étrusques dans la légende et les institutions de Romulus, la plèbe ne représente pas non plus un élément étrusque. En réalité, il y a en présence deux races, une race primitive et une race conquérante, comme le montre la légende d'Hercule et de Cacus, qui paraît avoir un sens historique plutôt que mythologique. La population primitive, composée soit de Sicules, soit de Ligures, est celle qui a habité les cavernes de l'époque néolithique, vivant de la chasse, pratiquant la trépanation du crâne, adorant des idoles de terre cuite, inhumant ses morts et peignant leurs squelettes en rouge. Le peuple conquérant, les Italiotes, comme on les appelle généralement aujourd'hui, sont venus probablement par la vallée de l'Adige; ce sont les habitants des *terremares* de la vallée du Pô pendant l'âge de bronze. Quand ils arrivent dans le Latium, ils en sont déjà au premier âge du fer, ils bâtissent leurs cabanes sur des collines fortifiées, pratiquent l'incinération des morts, un culte purement symbolique où il n'y a pas de représentations anthropomorphiques de la divinité, connaissent probablement déjà le *templum,* sont depuis très longtemps agriculteurs, comme le prouve la parenté des mots grecs et latins relatifs à l'agriculture. Ces conquérants, bien armés, triomphent aisément des indigènes qui sont réduits, comme les populations primitives de la Grèce, à une condition inférieure, mais gardent cependant leur liberté personnelle, leur culte et forment une classe spéciale en face des patriciens. Malgré les progrès politiques et sociaux des plébéiens, la distinction des deux populations ne s'effacera jamais complètement.

M. O. ne nous paraît pas avoir prouvé entièrement sa thèse. La liste des cultes qu'il attribue aux plébéiens (Jupiter, Neptune, Mars, Gradivus, Vulcanus, Védius, Summanus, Cérès, Liber, Libera, Vénus, Mercurius, etc.) est passablement arbitraire. Il en est de même des quelques traits du droit plébéien primitif qu'il croit pouvoir retrouver, par exemple l'absence d'une puissance paternelle, analogue à celle des patriciens, et l'absence de la *manus* dans le mariage. Il est bien évident que les populations primitives du Latium, antérieures aux Italiotes, ont formé une partie de la plèbe, mais sans doute après une longue évolution dont nous ne connaissons pas les phases; la plèbe a dû comprendre d'autres éléments; M. O. reconnaît lui-même que les Italiotes étaient déjà divisés à leur arrivée en nobles et en clients. Rien n'empêche d'admettre que les indigènes ont passé aussi par l'état de clients avant de devenir des plébéiens. L'origine de la plèbe est un des points les plus obscurs de l'histoire primitive de Rome. En tout cas, M. O. a eu le mérite de réunir, d'interpréter avec perspicacité les documents archéologiques, de relier d'une manière précise la *préhistoire* à l'histoire.

Ch. Lécrivain.

Francesco-Paolo Garofalo, prof. nell' Università di Napoli. **Studi storici.** Nola, Fr. Zammit, tipografo editore, 1904.

M. Garofalo, professeur à l'Université de Naples, est un des représentants les plus distingués et les plus actifs de la nouvelle école de philologie italienne. Sa curiosité, qui aime à se disperser dans tous les sens, s'est plusieurs fois portée, avec une prédilection marquée, sur les questions intéressant l'organisation des provinces occidentales de l'empire romain, et notamment sur celles qui touchent à notre patrie. Sur les huit dissertations réunies dans cette brochure de 115 pages, cinq se rapportent à ce dernier objet; deux concernent l'Espagne; une seulement, *Studi sull' Itinerarium Antonini,* appelle notre attention vers l'Europe orientale et l'Asie. Des deux dissertations relatives à l'Espagne, l'une est un recueil d'inscriptions, l'autre est consacrée à l'interprétation du texte de Strabon (III, 4, 20) sur la constitution des trois diocèses de l'Espagne citérieure par Auguste. On sait que ces trois diocèses ont été, depuis Claude, réduits à deux, la Gallécie et l'Asturie d'une part, la Tarragonaise de l'autre. Il s'agit d'examiner comment était réglée, avant cette date, la triple division de la province. Le texte de Strabon parait assez clair. Il distingue : 1° l'ancienne Lusitanie, nouvellement appelée Gallécie, à laquelle il rattache l'Asturie et la Cantabrie; 2° la région montagneuse qui s'étend de là jusqu'aux Pyrénées; 3° le pays intérieur, τὴν μεσόγαιαν. Cette distribution présente néanmoins des difficultés sur lesquelles M. Garofalo aurait bien fait de s'expliquer, au lieu de les supposer connues en laissant à son lecteur le soin de se débrouiller. Mais il se contente de donner les deux hypothèses émises par ses prédécesseurs : Hübner, qui incorpore l'Asturie à la Gallécie en détachant la Cantabrie; Kornemann, d'après lequel la Gallécie toute seule aurait formé le premier diocèse, l'Asturie et la Cantabrie contribuant à former le second. Ni l'une ni l'autre ne le satisfont. Il croit que le premier diocèse comprenait la Gallécie et l'Asturie, et peut-être aussi, mais à l'origine seulement, la Cantabrie qui, pour avoir pris part au soulèvement de l'Asturie, aurait dû être, pendant quelque temps, soumise au même régime militaire et administratif. Il se pourrait aussi, ajoute-t-il, que le rattachement de la Cantabrie à l'Asturie fût tout simplement une erreur de Strabon suggérée précisément par le fait de cette commune révolte. Puis la Cantabrie aurait été annexée au deuxième diocèse formé par la région pyrénéenne. — Nous arrivons aux dissertations concernant la Gaule. Il n'y a rien de très nouveau, il faut le reconnaître, dans celle qui a pour titre : *Sulla storia di Massalia,* non plus que dans l'appendice sur Carthage et Syracuse. Ce sont des résumés très sommaires, bien documentés, sur le développement de la puissance maritime des trois grandes cités méditerranéennes. Sur le siège de Marseille par César, nous relevons quelques noms de généraux massaliotes fournis par les scholies de

Lucain. Sont-ils inédits? Nous n'oserions l'affirmer. — A propos de l'Aquitaine (*Sulla provincia Aquitania*), M. Garofalo maintient pour le vers de Tibulle (I, 7, 11) la lecture *Testis Arar Rhodanusque celer magnusque Garumna,* contrairement à la correction *Testis Atur Duranusque* déjà proposée par Scaliger, puis reprise et défendue par O. Hirschfeld (*Aquitania in der Römerzeit,* p. 6-7, 434-435 des *Sitzungsberichte* de l'Académie de Berlin). Son raisonnement, qu'il présente d'ailleurs avec une certaine timidité, ne semble pas devoir prévaloir contre les arguments développés par le savant allemand. Qu'il me soit permis ici de placer un mot *pro domo.* M. Garofalo, qui croit la division de la *Gallia comata* en trois provinces contemporaine de l'organisation de la Narbonnaise et qui, par conséquent, la fait remonter à l'an 27 av. J.-C., me reproche de m'être contredit sur ce point en commençant par dater de l'an 27 l'organisation définitive de la Gaule, puis en rejetant à une date ultérieure (16-13), « pour suivre Mommsen », la division en trois provinces des contrées soumises par César (*Hist. de France,* I, p. 129). La vérité, c'est que j'ai dit ceci : l'année 27 est celle où la monarchie impériale est fondée. La même année est celle qui a vu le triomphe de Messala. La Gaule est pacifiée. Le moment est venu de lui donner son organisation définitive. Mais je n'ai pas dit que cette organisation ait été complète dès 27. J'ai dit que le travail entamé en 27 pour la Narbonnaise par Auguste, lors du séjour qu'il fit à Narbonne, fut continué et achevé par lui pour la *Gallia comata* entre 16 et 13, pendant les trois ans où il résida à Lyon. — Les deux dissertations dont il nous reste à parler sont celles qui apportent les conclusions les plus importantes et les mieux établies. I, *Sul numero degli Helvetii e soci.* M. Garofalo s'attache à justifier, contre Strabon et Orose, les chiffres de César (I, 29). Ces chiffres sont les suivants : 368,000 individus pour la masse des émigrants, dont un effectif d'environ 92,000 combattants. Sur ce nombre, 110,000 individus renvoyés dans leurs foyers. Strabon (IV, 3, 3) nous dit que 400,000 individus succombèrent et que 8,000 rentrèrent dans leur pays. Il y a là une double confusion : 1° Strabon applique aux victimes de la guerre le chiffre qui est celui de la population totale (368,000, chiffre rond 400,000). 2° Le chiffre de 8,000 doit être un chiffre partiel représentant peut-être un *pagus* sur le total des 110,000. Orose (VI, 7, 5) dit que la population totale s'élevait à 157,000 individus, dont 47,000 périrent et dont 110,000 furent autorisés à s'en retourner. Voici comment il est arrivé à ces évaluations. Il a emprunté à César le chiffre des 110,000 et à une autre source celui des 47,000. Puis, additionnant les deux, il a obtenu celui de 157,000. Le chiffre de 47,000 est donc le seul dont il y ait à tenir compte. Dans la source à laquelle notre auteur a eu recours, il s'appliquait vraisemblablement aux seuls combattants tués sur les champs de bataille, tandis que celui de César devait comprendre tous les disparus pour des causes diverses, hommes, femmes, vieillards, enfants. — II, *Intorno ai pagi.* M. Garofalo revient ici sur une question qu'il avait abordée déjà précédemment

à propos des Helvètes (*Sugli Helvetii,* Catana, 1900), et qui tend à prendre une importance capitale dans le problème de la formation de notre nationalité. De plus en plus, les *pagi* nous apparaissent comme les éléments primaires, les molécules ethniques dont le rapprochement a formé la cité, et dont l'histoire, traversant les âges, nous fait remonter d'une part jusqu'aux plus anciennes migrations des Celtes et, de l'autre, nous conduit jusqu'aux individualités encore vivaces de nos « pays » actuels. On peut lire là-dessus les observations pénétrantes de M. Jullian dans la *Revue des Études anciennes* (1901). M. Garofalo montre après lui comment le mouvement de concentration, ébauché au temps de l'indépendance, se poursuit sous la domination romaine pour aboutir à la création de la commune sur le modèle italique, et non sans laisser subsister plus d'un compromis entre les institutions indigènes et étrangères. Il a eu, de plus, l'heureuse idée d'illustrer par la comparaison avec les Galates d'Asie Mineure nos données si malheureusement insuffisantes sur le régime du *pagus* gaulois. Nous pouvons entrevoir en effet, chez ces enfants perdus de la famille celtique, les phases successives d'une évolution qui se dérobe à nos regards dans la Gaule proprement dite. Dans cette constitution décrite par Strabon, et qui représente évidemment le dernier effort tenté par ces bandes errantes pour consolider, par un gouvernement plus centralisé, les résultats de la conquête, dans cet état fédéré avec ses trois peuples divisés chacun en quatre tétrarchies, nous saisissons avec ce dernier groupement le noyau primitif, lequel n'est autre que le *pagus*. Car ces mots tétrarchie, tétrarques, sont des termes d'emprunt substitués tardivement aux vocables de la langue nationale. Le mot employé par Polybe au lieu de tétrarque est Βασιλεύς (XXII, 20). Le *pagus* avait donc un roi, et de cette royauté il est resté une trace au temps de César, chez les Éburons, dans la coexistence de leurs deux rois Ambiorix et Catuvolcus, préposés chacun à une moitié de la cité : « Catuvolcus rex dimidiae partis Eburonum » (VI, 31).

G. Bloch.

André Michel. **Histoire de l'art depuis les premiers temps chrétiens jusqu'à nos jours.** T. I : *Des débuts de l'art chrétien à la fin de la période romane,* 1re partie. Paris, Armand Colin, 1905. Gr. in-8°, 440 pages et 207 grav. (L'ouvrage paraît par livraisons à 1 fr. 50.)

C'est une belle entreprise que vient de commencer M. André Michel. C'est aussi une tâche ardue, et il ne faut pas moins que tout son savoir et toute son ardeur pour en assurer le succès. S'il est une partie de l'histoire où les synthèses sont particulièrement difficiles, c'est bien en histoire de l'art. La diversité des monuments artistiques, leur dispersion aboutissent à une division infinie du travail scientifique. La mul-

tiplicité incohérente des monographies est loin d'atteindre celle des monuments. De plus, en art plus qu'ailleurs, c'est une des infirmités de l'histoire de ne pouvoir donner une « image intégrale » du passé, mais seulement une interprétation de témoignages disparates, — parfois quelques pages de manuscrits ou quelques boucles de ceinturon, — et qui doivent d'avoir survécu à de purs hasards, nullement à leur importance. Surtout pour les époques lointaines, il y a entre ce que l'art nous a laissé et ce qu'il a dû être réellement une différence telle que toute reconstitution semble hasardeuse et même impossible aux esprits prudents et soucieux avant tout d'exactitude. Et pourtant l'intelligence n'est satisfaite que lorsqu'elle voit comment se raccordent tous ces fragments disparates. Cette cohésion que chaque auteur cherche à mettre dans son étude particulière, c'est M. André Michel qui l'assure entre tous les chapitres. Mais on voit combien est complexe ce que l'on comprend sous le titre habituel d'histoire de l'art.

La première partie du tome I, qui vient de paraître, prend l'histoire de l'art aux premiers temps chrétiens et la conduit jusqu'au xe siècle, époque de confusion et d'obscurité. Des religions, des races, des civilisations se heurtent ou se mélangent. Les monuments de l'art racontent, avec bien des lacunes, cette histoire à leur façon. La manière dont le récit est conduit donne toute garantie pour les tomes suivants, car ce livre était certainement le plus difficile à construire. Cependant, si on voulait chicaner, ne pourrait-on pas regretter que le chapitre sur l'art byzantin n'ait pas été placé sinon tout à fait en tête, au moins après l'étude sur les catacombes. Il est, à plusieurs reprises, fait allusion à l'influence byzantine, alors que nous ne connaissons pas encore Byzance. Lorsque deux arts sont contemporains, c'est celui qui influe sur l'autre qui, semble-t-il, doit logiquement passer d'abord. De plus, on aurait évité de couper l'histoire de l'art mérovingien et carolingien en deux parties que sépare le chapitre sur l'empire d'Orient. Malgré la différence qu'il y a entre la miniature et l'architecture, il me semble de bonne méthode de ne pas séparer ce qui s'est développé au même moment, dans le même pays. — Cette critique n'a d'ailleurs rien de grave et, malgré tout, la composition de l'ouvrage reste nette.

M. Pératé raconte les premiers essais de l'art chrétien. Son exposition est lucide, parfaitement ordonnée; le récit est vivant et attachant. Rarement la science se présente-t-elle d'aussi bonne grâce. Rien ne nous fait mieux connaître que l'art la vie des premiers chrétiens. Pourchassé par les persécutions, le culte s'est réfugié sous terre, auprès des morts. Sous la Rome païenne, une Rome chrétienne se creuse. C'est dans les catacombes que l'on trouve les origines de l'art chrétien. Mais l'idée religieuse agit longtemps avant d'avoir trouvé une expression artistique qui lui soit propre, et à ses débuts l'art chrétien n'est que l'art païen accommodé à des besoins nouveaux. Dans les fresques très simples qui décorent les catacombes, le Bon Pasteur n'est rien d'autre que Mercure ou Orphée; c'est le monstre d'Andromède qui

avale Jonas et c'est le char de Pluton qui ravit Élie au ciel. Peu à peu pourtant se forme ce langage symbolique, exclusivement chrétien, — oiseaux, navire, poisson, « alphabet de cette langue grandiose que parleront les basiliques et les cathédrales ». Quelques épisodes de la vie du Christ sont aussi représentés. La prière des mourants est ainsi fixée sur les tombes; on y voit les miracles demandés, attendus de celui qui guérit les aveugles et ressuscite les morts. — Après le triomphe de l'Église, son art se développe au grand jour, sur les murs et sous les absides des basiliques. Il emprunte à l'Orient ses motifs et ses techniques. Constantinople a conservé tout son éclat, tandis que l'empire d'Occident a sombré. Les personnages qui défilent sur les murs des basiliques de Ravenne et de Rome ont la majesté des hauts dignitaires de Byzance. Puis tout cela se fixe, s'amaigrit et se dessèche. Mais les motifs principaux de l'art chrétien sont constitués, types, costumes et scènes. Il reste à y mettre de la vie. Beaucoup plus tard seulement, la fresque dégagera ces personnages emprisonnés dans leur réseau de mosaïque.

M. Enlart montre ce que furent ces premières églises chrétiennes d'Occident. Le culte nouveau s'installa dans les constructions d'autrefois. Le temple était trop petit pour recevoir les fidèles. Les basiliques furent les premières églises. L'évêque siégea dans l'abside à la place du magistrat. Avant d'entrer, le fidèle passe par le baptistère, dont le plan reproduit souvent celui des anciens thermes, et il séjourne un temps dans le porche des catéchumènes, qui est l'*atrium* des maisons romaines. Aux temps mérovingiens, on continue à se servir des constructions antiques. On pille les ruines pour en utiliser les colonnes que l'on mélange avec de lourds piliers. Puis l'architecture byzantine s'impose à l'Italie et sert de modèle à l'Occident. L'église d'Aix-la-Chapelle que fit construire Charlemagne est une copie lourde et gauche de Saint-Vital de Ravenne. De ci de là apparaissent quelques églises entièrement voûtées et, dans la décoration, les entrelacs et les monstres d'origine septentrionale. L'art roman péniblement se forme. Peut-être pourrait-on souhaiter que M. Enlart eût rattaché plus fortement cette histoire à l'histoire générale. Il n'y a pas d'art qui tienne à la vie d'aussi près que l'architecture; l'auteur donne une étude exclusivement technique; ne pense-t-il pas que, sans être moins savante, elle eût été beaucoup plus intéressante s'il y avait cherché le cadre de la vie mérovingienne et carolingienne? D'ailleurs, ses constructions restent fortes, bien que détachées de tout, mais un peu à la façon des murs cyclopéens, sans ciment, par la seule lourdeur des masses amoncelées.

Voilà pour l'Occident. A plusieurs reprises déjà, on a dû parler de l'influence orientale. En un chapitre magistral, et, pour longtemps, définitif, M. Millet donne une étude complète, détaille par le menu l'histoire de l'art byzantin. Son effort est patient, son analyse méticuleuse, sa méthode impeccable. Il examine tour à tour, sans hâte, chaque cube de la mosaïque byzantine. Cette minutie a ses inconvénients:

Elle rend myope et l'on regrette parfois que M. Millet ne s'éloigne pas plus souvent de son objet pour dégager les effets d'ensemble. La faute n'est pas tant imputable à l'auteur qu'à une certaine méthode scientifique d'après laquelle un détail, pourvu qu'il soit exact, est toujours intéressant. Cela peut se soutenir, mais alors il faut se résigner à ce que les arbres cachent quelquefois la forêt.

L'art chrétien ne se développe pas en Orient comme en Occident, au milieu des ruines et de l'anarchie. L'empire reste fort et l'art y devient vite un des modes de l'action gouvernementale. Les empereurs aménagent Constantinople en capitale et le faste de leur cour sert de modèle aux artistes qui veulent représenter la gloire céleste. Les éléments de cet art sont, comme la civilisation entière de Byzance, le résultat de la culture antique et d'influences orientales. Les églises sont des basiliques à coupoles. Sainte-Sophie dresse la sienne « par delà la lumière de ses multiples fenêtres, comme suspendue en plein ciel ». La décoration plastique des temples antiques disparaît devant la décoration en couleurs. La polychromie orientale remplace la sculpture grecque. Les parois des églises sont incrustées de marbres aux teintes variées et les figures de mosaïque se découpent sur des fonds d'or. Cet art impérissable va pour de longs siècles fixer le style byzantin. Il pourra se continuer sans aucun souci de réalisme. Il se recommencera, hiératique et morne, sans contact avec la nature. Il lui suffit de fournir à l'architecte une décoration colorée, au théologien une figuration symbolique du dogme. Les miniatures des manuscrits répondent aux mêmes besoins; elles commentent ou expliquent le texte sacré. L'image participe de la sainteté de l'évangile.

Ajouterai-je que, dans cette étude, toute objective, où il a condensé ce qu'il est humainement possible de faire tenir en 150 pages, l'auteur a conservé toute sa clairvoyance de jugement et même une certaine sévérité? L'art byzantin, qu'il connaît autant qu'homme au monde, ne semble pas l'avoir beaucoup séduit. Pococurante expliquait à Candide qu'il ne lisait pas la philosophie de Cicéron, parce que, ayant appris que Cicéron doutait de tout, il estimait en savoir autant que Cicéron. Ceux qui voudront s'éprendre d'art byzantin ne doivent pas bouder pour des raisons de ce genre la science de M. Millet. Pococurante confondait à tort l'ignorance et le doute. Après la lecture du chapitre sur l'art byzantin, ceux qui continueront à ne goûter qu'à demi ou pas du tout les figures de Ravenne ou de Daphni sauront au moins abondamment pourquoi.

M. P. Leprieur nous ramène à l'art occidental. Il étudie la peinture mérovingienne et carolingienne. L'art italien de cette période est examiné à part en deux courts chapitres par M. Bertaux. L'exposé de M. Leprieur est, malgré l'obscurité et la confusion de l'époque, d'une grande clarté. Des divisions générales, extrêmement judicieuses, montrent nettement le chemin suivi. L'auteur a su éviter les interminables discussions qui bien souvent dissimulent mal la futilité du débat.

Ses conclusions sont mesurées, perspicaces; il tire des monuments de cette époque tout ce qu'on en peut tirer, je crois, sans se laisser entraîner aux hypothèses aventureuses que la rareté et les lacunes de nos connaissances rendent faciles. Il nous intéresse à cet art rudimentaire des miniatures mérovingiennes et carolingiennes, art souvent gauche et contourné et aussi rude et violent. Car c'est dans les feuillets des manuscrits seulement qu'il est possible d'étudier la peinture de ces temps : elles ne sont plus « les basiliques mérovingiennes, toutes fleuries d'or et de pierres rares dont Fortunat nous a si joliment montré les figures, en haut des parois, aller, venir, s'agiter et vivre, dès qu'un rayon de soleil les touche ». Les miniatures qui ont survécu permettent de se faire une idée de cet art disparu. D'abord, un emprunt constant aux arts d'Orient, une transcription barbare de motifs asiatiques; le plus souvent une faune bizarre en forme de lettres, poissons, oiseaux, etc., se contournent et se groupent de manière à dessiner des majuscules. Ensuite, la prédominance d'un style septentrional, pratiqué surtout par les moines irlandais; une décoration à la fois fantasque et logique, des entrelacs compliqués et géométriques où des êtres humains et des monstres s'emmêlent et s'enchevêtrent. Puis, aux temps carolingiens, M. Leprieur découvre dans les miniatures un « extraordinaire élan vers un idéal renouvelé, non seulement de luxe et de splendeur, mais encore de noblesse et de style ». D'ailleurs, ici encore, il croit la part de l'Orient considérable. C'est en Orient qu'il faudrait chercher le véritable foyer artistique.

M. Marquet de Vasselot traite à part cette question des influences orientales sur l'art mérovingien et carolingien. Et rien ne semble plus légitime qu'une pareille méthode, quand il s'agit de périodes obscures où l'histoire de l'art se présente bien moins sous la forme de vérités à exposer que sous celle de problèmes à résoudre. Jusqu'ici, il n'y a guère que l'influence byzantine et l'influence arabe qui aient été sérieusement étudiées. Ces problèmes sont d'une importance extrême, ils dépassent la simple histoire de l'art et intéressent au plus haut point l'histoire générale. Des motifs décoratifs continuellement semblables en des pays très éloignés obligent à supposer des relations commerciales, et l'on devine alors le rôle important des Syriens, grands caboteurs de la Méditerranée avant la conquête arabe. Ainsi encore pour la civilisation des Sassanides, dont l'influence que font soupçonner certains textes est attestée par des monuments artistiques nombreux. A l'époque carolingienne, les emprunts à l'art sassanide, transformé par les Arabes, deviennent très fréquents. Une dissertation très savante et un peu touffue de M. Molinier sur les bijoux mérovingiens aboutit, si j'ai bien compris, à une conclusion analogue.

Cette période, qui n'est pas la moins intéressante à étudier, est de beaucoup la plus ingrate à exposer. L'art, loin de pouvoir exprimer des individualités, comme après la Renaissance, n'exprime nettement aucune collectivité déterminée, comme au XIIe et au XIIIe siècle. Nous

sommes, au moins en Occident, à une époque de désordre où, dans l'architecture, comme dans les bijoux, les éléments d'origines les plus variées coexistent et reflètent la confusion ethnique et l'anarchie sociale. L'historien ne pourrait, sans quelque peu forcer les choses, prévoir la grande efflorescence romane. Il faut se résigner au spectacle de ces incertitudes et de ces efforts.

Louis Hourticq.

Saint Louis (Louis IX of France), the most Christian King, by Frederick Perry, M. A., Fellow at All soul's College Oxford. London, G. P. Putnam's Sons, 1901.

Le livre de M. Perry appartient à la collection des « Héros des nations », que l'éditeur et les auteurs de cette série de biographies se sont proposé de livrer à l'admiration des hommes. C'est une intention à la fois respectable et profitable à l'histoire, mais à une condition, c'est que la vérité, non seulement matérielle, mais morale, sera scrupuleusement observée. Or, je ne vois pas très bien Nelson, Jules César, Napoléon, Henri IV, Louis XIV, Charles XII, Laurent de Médicis, Annibal en « héros d'une nation », sinon dans le sens de Carlyle, qui n'a pas prévalu.

Passe pour saint Louis. L'influence bienfaisante du pieux roi de France justifie le plus souvent le panégyrique. On aurait donc cherché volontiers dans le livre de M. Perry une esquisse de ce bon héros, qui ne se consolait pas de « l'assez dur pain » que mangeaient les Français du XIIIe siècle. Malheureusement, sauf pour le chapitre XI (« Vie personnelle de saint Louis »), M. Perry a adopté la forme annalistique. De cette façon, les faits principaux se dégagent difficilement des détails inutiles, trop consciencieusement recueillis; puis les étudiants, auxquels le livre est destiné, auront grand'peine à s'y reconnaître; enfin, la personnalité de saint Louis fuit constamment.

Le plan adopté force M. Perry à s'occuper bien plus de l'histoire générale que de son personnage. Le premier chapitre est le résumé de l'histoire de France depuis Hugues Capet. Le second est plutôt consacré aux grands vassaux, Pierre Mauclerc, Raymond VII, Philippe Hurepel, Thibault de Champagne.

Dans les chapitres suivants, après s'être mis en règle par quelques mots sur la douceur du gouvernement de saint Louis, l'auteur nous donne le détail des intrigues seigneuriales et le récit de la guerre anglaise, où saint Louis ne tient pas encore la place prépondérante. Même dans l'histoire de la croisade, où M. Perry abrège Joinville avec soin, et où les traits caractéristiques sont nombreux, nous aimerions à voir discuter plus longuement l'opinion assez fondée, qui considère les deux expéditions d'Égypte et de Tunis comme des fautes graves.

Le livre est généralement exact, pas tout à fait au courant cependant. Il suffira de dire que M. Perry croit que les Établissements (p. 297) sont *un code légal* et parle d'une pragmatique sanction de saint Louis.

L'impression du livre est admirable et l'illustration utile, mais empruntée surtout au XIVe siècle.

P. Bondois.

Francesco Ruffini. **La libertà religiosa.** T. I. Turin, Bocca, 1901.

M. François Ruffini n'est pas un inconnu pour les amis des lettres italiennes. Après avoir fait de fortes études à Turin et à Leipzig, il fut chargé d'un cours de droit ecclésiastique à l'Université de Pavie. De là il fut appelé à celle de Gênes, et enfin à Turin, où il enseigne actuellement, comme titulaire de la chaire d'histoire du droit italien et donne en outre un cours sur l'exégèse des sources du droit ecclésiastique. Il a fait déjà les preuves de sa haute valeur, en publiant une traduction italienne du *Traité de droit ecclésiastique, catholique et évangélique* de Friedberg, professeur à Leipzig, et des livres sur *la Représentation juridique des paroisses* (Turin, 1896), sur *la Classification des personnes juridiques de Sinibaldo dei Fieschi* (Turin, 1898). L'auteur était donc parfaitement qualifié pour traiter l'histoire de la liberté religieuse en Europe.

L'idée première de son dernier livre lui fut suggérée par une conférence d'Ignace de Döllinger sur l'histoire de la liberté religieuse, donnée à l'Académie des sciences de Monaco. L'illustre professeur de Munich, un des rares adversaires persévérants de l'infaillibilité du pape, s'était proposé de transformer le discours en livre, mais la mort ne lui permit pas de mener l'entreprise à bonne fin.

Dans ce premier volume, M. Ruffini a esquissé l'histoire de l'idée de liberté religieuse, depuis le XVIe siècle jusqu'à la fin du XVIIIe. Il consacrera le second à exposer la législation comparée et les présentes conditions de la liberté religieuse, surtout en Italie.

L'auteur commence, dans l'introduction, par définir les termes « liberté de penser » et « liberté de conscience », « liberté ecclésiastique » et « liberté religieuse ». Il démontre avec justesse que la tolérance civile est le contraire de la vraie liberté et qu'il faut garantir aux divers cultes une égalité complète de droits. La liberté religieuse est à ce prix.

Le chapitre I traite des précurseurs. Il remonte jusqu'aux Pères de l'Église. Tertullien, Lactance et Salvien prônent le principe de la liberté religieuse; toute contrainte exercée sur la conscience ne peut que vicier la foi. Themistius (de Paphlagonie), parmi les penseurs, s'en fit le champion éloquent. Saint Augustin, par contre, fut le premier docteur qui eut recours au bras séculier pour ramener les hérétiques et fonder le système de l'intolérance civile. Son exemple eut des conséquences

fatales, parce qu'il détermina la règle de conduite de l'Église catholique à l'égard des dissidents de tous les temps. Seul au moyen âge, Marsile de Padoue s'éleva à la notion de la liberté, en matière de croyance. Au XVIe siècle, ce furent des Français et des Italiens, Michel de L'Hôpital et Sébastien Castellion, J. Aconcio et les Sozzini, qui furent les vrais initiateurs de la tolérance.

Chapitre II. La période hollandaise s'ouvre au XVIIe siècle. Coolhaas, Coornhert et les Arminiens prennent en main la défense du principe libéral contre l'intolérance des Calvinistes. Ici, relevons une légère erreur de l'auteur, qui range parmi les Hollandais Fr. Junius (François Du Jon), qui était un protestant français réfugié aux Pays-Bas. Où il ne se trompe pas, c'est en signalant l'influence de la « méthode » de Descartes sur les idées libérales de D'Huisseau, de l'école de Saumur et de Bayle; le dernier se fait le champion de la tolérance contre Jurieu et les orthodoxes wallons. C'est aussi à l'école des Arminiens tolérants que Locke prit les notions de liberté religieuse, qu'il acclimata plus tard en Angleterre et qu'il essaya d'appliquer en rédigeant la constitution de la colonie américaine de la Caroline.

Le discours de Gérard Noodt, recteur de l'Université de Leyde, *De religione ab imperio jure gentium libera* (1806), traduit en français, allemand, anglais, fit époque et contribua au triomphe des idées de tolérance aux Pays-Bas. L'auteur reproche vivement aux Hollandais leur intolérance à l'égard des catholiques, et il a raison; mais il a oublié de dire qu'ils firent de tout temps bon accueil aux Juifs et n'a pas assez loué la protection donnée à l'Église des vieux catholiques d'Utrecht.

Chapitre III. L'auteur étudie dans ce chapitre les vicissitudes de la liberté religieuse dans les pays protestants aux XVIIe et XVIIIe siècles.

Le Danemark, la Suède et la Norvège, avec leur Église luthérienne d'État, se montrent les adversaires les plus opiniâtres de la liberté religieuse; de même la Suisse calviniste. Ce n'est qu'au milieu du XVIIIe siècle qu'Alfonse Turretin fait pénétrer à grand'peine à Genève le premier germe de largeur. L'intolérance n'est pas moins grande dans les églises établies d'Angleterre et d'Écosse : catholiques, baptistes ou quakers sont impitoyablement persécutés. Cependant, les idées arminiennes, propagées par Locke, tendent à diminuer peu à peu cet exclusivisme. Milton propose, l'un des premiers, la séparation de l'État et des Églises, comme moyen de tolérance. Mais cette théorie ne sera appliquée que longtemps après et sur une terre vierge, en Amérique. La séparation ne suffit pourtant pas à faire aboutir l'idée de liberté religieuse. Roger Williams et lord Baltimore, Defoe et W. Penn furent les vrais défenseurs de la liberté. C'est à l'Allemagne et à son école de jurisconsultes que l'auteur attribue le mérite d'avoir fondé sur une base durable le principe de la liberté des cultes. Puffendorf, Thomassin et Böhmer en exposèrent la théorie rationnelle, et ce furent les princes électeurs de Brandebourg qui l'appliquèrent courageusement et largement dans leurs États.

M. Ruffini passe enfin aux pays catholiques. Quant à l'Espagne et la Russie, elles brillent par leur intolérance. En France, Henri IV reprend les principes posés par L'Hôpital, réalise le premier une liberté religieuse partielle dans l'édit de Nantes; mais le pays n'était pas mûr pour cette liberté. Ni les gallicans, ni les jansénistes, ni même les libres-penseurs (excepté Saint-Evremont) n'ont défendu ce principe quand il s'agissait de dissidents. Il fallut attendre le XVIIIe siècle, avec Marmontel, Turgot et Voltaire, pour voir le triomphe de la tolérance.

En Autriche, ce fut un ecclésiastique catholique, Hontheim, dit Febronius, qui restaura l'idée de tolérance sur la base de l'indépendance des évêques vis-à-vis du pape. Joseph II reprit ces idées et proclama une liberté des cultes limitée dans ses États. Les Pays-Bas autrichiens seuls repoussèrent ce bienfait; par contre, il fut secondé dans ses efforts par l'élite de l'épiscopat : les von Hay, les von Heberstein et Colloredo. C'est d'Allemagne et de France que la notion de liberté religieuse est venue en Italie; si les lois à l'égard des protestants et des juifs étaient restrictives, il y a eu, dès le XVIIIe siècle, une certaine tolérance et des évêques comme Scipion Ricci, des écrivains tels que Giannone Pilati, Zola, qui ont peu à peu acclimaté les idées de tolérance sous l'influence du fébronianisme.

L'auteur conclut que « la liberté religieuse moderne tire sa première et plus féconde source du mouvement commencé après la Réforme chez diverses nations étrangères par des Italiens qui y étaient réfugiés pour cause de religion, à savoir par les Sociniens ». Cette analyse succincte ne peut donner qu'une faible idée de l'ouvrage du savant Ruffini; il est puisé aux meilleures sources, plein d'aperçus heureux, écrit avec verve, animé d'un esprit libéral. Nous n'y avons relevé que quelques taches. Ce premier volume, si brillamment réussi, nous fait concevoir les meilleures espérances pour le second.

G. Bonet-Maury.

Le Grand Électeur Frédéric-Guillaume de Brandebourg. Sa politique extérieure, 1640-1688, par Albert Waddington, correspondant de l'Institut. T. I. Paris, Plon, 1905. In-8°, XV-496 pages, avec un portrait et une carte.

Tous ceux de nos lecteurs qui s'occupent de l'histoire d'Allemagne connaissent la thèse remarquable de M. Albert Waddington sur l'acquisition de la couronne royale par les Hohenzollern au commencement du XVIIIe siècle. Le règne du Grand Électeur à l'étude duquel le savant professeur de Lyon s'est attaché depuis plusieurs années offre encore un plus vif intérêt. C'est le véritable point de départ de la fortune inouïe du Brandebourg. C'est à ce moment que le père du premier roi de Prusse a véritablement pris rang parmi les souverains européens.

La figure de Frédéric-Guillaume attire depuis longtemps l'attention des historiens. Naguère encore, M. Philippson lui consacrait trois gros volumes. Tout récemment la *Revue historique* annonçait (LXXXVIII, 397) l'important ouvrage de G. Pagès. Mais nous ne devons pas regretter de voir se multiplier les travaux relatifs à une époque qui, au double point de vue des transformations intérieures et de la politique extérieure, offre un inépuisable intérêt. M. W. a compulsé avec soin les énormes recueils des XVIIe et XVIIIe siècles. La collection monumentale des publications des archives de Prusse, ainsi que le recueil *Urkunden und Acten* commencé en 1864, et dont dix-huit volumes ont déjà paru, lui ont fourni de précieuses indications; il a même su découvrir encore dans les archives de Paris et de Berlin quelques documents nouveaux dont il a tiré parti.

Le tome I, seul paru jusqu'ici, comprend une période de vingt ans, de 1640 à la paix d'Oliva (1660). Il débute par un excellent tableau de la situation en 1640 de l'électorat de Brandebourg, « ce noyau solide autour duquel devaient s'agglomérer les acquisitions ultérieures ». Les 76,000 kilomètres carrés qui en dépendaient étaient, je crois, plus dissemblables que le dit M. W. (p. 8) au point de vue de la nature du sol, du genre de culture et du climat; mais il n'est pas douteux qu'ils donnaient à leur maître une supériorité sur les autres princes allemands : ils le forçaient à sortir des intérêts locaux et même des intérêts purement allemands pour se mêler à toutes les grandes questions européennes. Sans doute il était encore difficile de prévoir en 1640 le « glorieux avenir qui attendait le Brandebourg ». Mais je crois, contrairement à ce que pense M. W., que les ravages de la guerre de Trente ans étaient plutôt propres à faciliter qu'à entraver l'œuvre que Frédéric-Guillaume allait entreprendre.

Nous ne pouvons entrer ici dans l'étude détaillée des premières années d'un règne exceptionnellement fécond en événements de toute sorte. Nous tenons du moins à signaler l'excellent portrait qui nous est donné du Grand Électeur, « robuste jeune homme, de haute taille, assoupli de bonne heure par tous les exercices physiques, un peu massif et matériel, mais doué d'une personnalité vigoureuse... Il avait certainement une intelligence ouverte, une puissance de travail peu commune, une grande énergie. Une de ces qualités principales, ce fut un jugement très sûr qui lui permit de discerner dans les circonstances difficiles la conduite la meilleure et d'avoir le sens du possible. » Aussi sa politique, qui fut toujours marquée au coin de sa volonté personnelle, fut-elle, avant tout, dirigée « par l'intérêt immédiat du pays. » M. W. trouve qu'on aurait mauvaise grâce à le lui reprocher.

Il s'est en somme très bien trouvé d'être, comme le disait un jour Leibnitz, du « parti qui lui a rapporté le plus ». Élevé dans les principes sévères du calvinisme, il s'y conforma strictement et n'admit « aucun compromis en matière religieuse ». S'il avait appartenu à une

classe sociale plus humble, « il aurait vécu comme ces bourgeois des villes du Saint-Empire qui unissaient au goût du bien-être et du confort matériel le culte des vertus familiales ».

Les chapitres qui nous retracent l'histoire de l'administration intérieure intéresseront particulièrement ceux qui s'occupent des institutions de l'Allemagne. Frédéric-Guillaume se montra fort adroit pour faire reconnaître son pouvoir en Brandebourg et mettre fin aux désordres des gens de guerre. Sa principale tactique fut de réduire à l'impuissance les assemblées provinciales (*Landtage*) en s'appuyant sur le recès (*Reichsabschied*) du 18 mars 1654. Il entreprit contre ces assemblées dans toutes les possessions électorales une lutte acharnée qui se termina par l'abolition « des libertés qui l'offusquaient ». Il créa en même temps ou au moins réorganisa un conseil d'État qui comprit toutes les branches de l'administration; et dans chaque territoire il eut une régence (*Regierung*), composée de conseillers, présidés par un chancelier et subordonnés à un gouverneur (*Statthalter*), investi du pouvoir public en l'absence du prince. Pour compléter ce système administratif et lui donner toute sa valeur, il établit un service postal rapide et sûr entre les différentes provinces.

L'organisation militaire fut aussi l'objet d'une constante sollicitude. Tout était à créer sous ce rapport. Frédéric-Guillaume ne recula devant aucun obstacle; son activité ne s'est manifestée nulle part d'une manière plus éclatante que dans l'organisation de l'armée.

C'est surtout par sa politique extérieure qu'il s'est mis « hors de pair dans le Saint-Empire de nation germanique ». Sa grande habileté fut de chercher en Hollande et en France le point d'appui solide dont il avait besoin et que lui refusaient également la Suède et l'Empereur. Sous ce rapport, on peut dire qu'il a inauguré une politique nouvelle et s'est lancé « hors des chemins battus ». Dès 1644, il recueillait les fruits de sa conduite. Des négociations furent alors entamées en grand secret avec Louis XIV. Un agent distingué, dont M. W. a bien mis en relief le rôle considérable, le baron de Dohna, passait quatre mois à Paris pour discuter avec Mazarin et Brienne; il obtenait d'eux la promesse de soutenir les prétentions du Brandebourg sur la Poméranie et dans les pays rhénans et westphaliens. L'œuvre de Dohna fut continuée par Abraham de Wicquefort (dont M. W. a déjà fait connaître les services dans un mémoire qu'il a présenté en 1902 à l'Académie des sciences morales et politiques). Wicquefort parvint à faire naître « une intelligence très particulière » entre son « altesse électorale » et la cour de France. On alla même jusqu'à échanger des vues au sujet d'une union commerciale. L'amiral G. de Lier rédigea, en 1648, avec Servien, un exposé des conditions auxquelles on pourrait opérer la « combination » d'une compagnie française et d'une compagnie brandebourgeoise pour trafiquer en Orient et en Occident, au sud et au nord de la ligne et dans la mer du Sud d'Amérique (p. 166).

M. W. nous montre que c'est surtout grâce à la France que Frédéric-Guillaume retira du traité de Westphalie une somme de profits inespérée. Son avidité avait paru aux autres puissances, et surtout aux Suédois, « démesurée ». Notre ambassadeur à Stockholm, P. Chanut, détermina la reine Christine à se montrer plus conciliante, et les ministres de celle-ci, Oxenstiern et Salvius, furent stimulés, selon toute vraisemblance, par des motifs peu avouables (ils reçurent l'un 20,000 l'autre 25,000 thalers).

En 1648, Frédéric-Guillaume est devenu finalement, après une série de négociations qu'il est impossible d'indiquer ici, « le plus grand terrien » de l'Allemagne. On le voit former des plans grandioses de puissance maritime et commerciale, voire d'expansion coloniale. Il a en même temps l'habileté de se placer à la tête du « corps évangélique », dont la direction n'appartient plus que de nom à l'électeur de Saxe, et de se préparer à jouer le rôle de champion du protestantisme germanique. Déjà au lendemain de la paix de Westphalie une véritable renommée s'est attachée à son nom.

Bien intéressante aussi cette période de la guerre du Nord (1655-1660), sur laquelle M. Émile Haumant avait déjà attiré notre attention. M. W. a étudié à nouveau les origines de cette fameuse ligue du Rhin de 1658 sur laquelle on a tant écrit. Il est impossible de soutenir, comme l'avaient fait Mignet, Valfrey, Chéruel, que ce fut une création de Mazarin et de la diplomatie française, mais ce ne fut pas non plus une chose germanique. Ce fut le développement d'unions et d'ententes qui remontent aux années 1651 et 1652, et le talent de Mazarin fut d'en faire « un instrument de domination en Allemagne ». Frédéric-Guillaume le sentit. M. W. le prouve en analysant ses agissements depuis le mois d'octobre 1658 jusqu'en décembre 1659.

La paix d'Oliva (mai 1660) ne fut pas un succès pour le Brandebourg. Elle n'assura à l'Électeur d'autre bienfait « que la cessation des hostilités ». Mais on doit reconnaître en somme qu'au moment où s'arrête le premier volume de M. Waddington, la situation du Brandebourg est déjà tout autre qu'avant la guerre du Nord. La Pologne est déchue de son rang glorieux; la Suède, qui doit à la France d'avoir échappé à un désastre, vit sur son ancienne renommée; le Danemark est très faible; la Russie ne préoccupe encore personne. Le Brandebourg attire au contraire de plus en plus l'attention. Les troupes du Grand Électeur se sont déjà distinguées sur les champs de bataille; sa diplomatie a pris une véritable importance en louvoyant habilement entre des voisins rivaux et en sachant faire pencher la balance du côté qu'il a choisi. Le Brandebourg apparait à tout observateur clairvoyant comme une puissance pleine d'avenir, capable de prendre bientôt dans le Nord la place de la Suède. « Cette grande fortune qui attendait la maison de Hohenzollern a été sans doute, dans une large mesure, le résultat de certaines circonstances, mais il faut rendre hommage également à l'ha-

bileté et à l'énergie de Frédéric-Guillaume, qui sut adopter une ligne de conduite parfois critiquable, mais toujours inspirée par la raison d'État. » En sachant « garder ses mains libres et s'allier au moment opportun avec le plus accommodant », il a rendu au Brandebourg des services incomparables et a suivi la politique la mieux appropriée « aux besoins du moment ».

Georges BLONDEL.

Daniel HALÉVY. **Essais sur le mouvement ouvrier en France.** Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition, 1901. In-18, 295 pages.

Ce petit livre d'histoire contemporaine est venu à son heure. Il est écrit avec vie, avec entrain, sans pédanterie aucune; il est plein de faits et d'idées. L'auteur a observé personnellement plusieurs des aspects du mouvement qu'il décrit; il s'est mêlé aux universités populaires; il a assisté aux congrès socialistes de ces dernières années; il a causé avec plus d'un coopérateur ou d'un syndicaliste de marque. Ce qu'il n'a pu voir lui-même, il l'a décrit d'après les meilleures sources; il s'est servi en particulier des copieux et inappréciables volumes que l'Office du travail vient de publier sur les associations professionnelles ouvrières. M. Halévy a mis ainsi à la portée du grand public les éléments les plus importants du mouvement syndical de ces dernières années. Il a dépeint, non sans enthousiasme, l'esprit qui anime la classe ouvrière dans ses tentatives, souvent embryonnaires, parfois imposantes, pour s'organiser. Il a su trouver les faits les plus caractéristiques et les plus convaincants; il a fait des portraits attachants de ces hommes obscurs, dont l'énergie et le dévouement journaliers font vivre les coopératives, les bourses du travail, les associations de toutes sortes. Il a su garder néanmoins le jugement critique de l'historien. Tous ceux qui voient avec sympathie grandir le rôle de la classe ouvrière dans l'histoire d'aujourd'hui lui seront reconnaissants de son effort.

Charles RIST.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

---

1. — **Revue des Études anciennes**. T. VII, n° 2. — C. Jullian. Notes gallo-romaines; XXVI : l'Origine de Bayonne (elle fut fondée tout d'une pièce au IVe siècle sous le nom de *Lapurdum*, et fondée en tant que place forte). — Id. Chronique gallo-romaine. — P. Jouguet. Chronique des papyrus; 2e article. = Bibliographie : *Taaks*. Alttestamentliche Chronologie (inutile, l'auteur s'étant efforcé de prouver, ce que d'autres avaient montré avant lui, que la chronologie de l'Ancien Testament manque de base scientifique).

2. — **Revue d'histoire moderne et contemporaine**. T. VI, n° 9. Juin 1905. — V.-L. Bourrilly. Les rapports de François Ier et d'Henri II avec les ducs de Savoie, Charles II et Emmanuel-Philibert, 1515-1559 (d'après des travaux récents). — M. Marion. Le travail d'histoire moderne en province : Bordeaux, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne, Landes. = Comptes-rendus : *Ph. Pouzet*. Les anciennes confréries de Villefranche-sur-Saône (précieux travail). — *M. Faure*. Souvenirs du général Championnet (intéressant, mais peu de critique. Il serait bon de publier le texte complet de ces Mémoires). — *H. Bourgin*. Fourier. Contribution à l'étude du socialisme français (résumé du livre, qui est une thèse, par l'auteur lui-même).

3. — **La Révolution française**. 1905, 14 juin. — Edme Champion. Doutes sur l'authenticité de l'ouvrage de Voltaire : *la Bible enfin expliquée* (Voltaire ne peut être l'auteur de cet ouvrage qui n'est d'ailleurs qu'un amas de notes incohérentes, où les étourderies et les maladresses abondent). — Ferdinand-Dreyfus. Les secours à domicile pendant la Révolution. — G. Dubois. Le général Cambray et les administrations municipales de la Manche en l'an V; épisode de l'histoire de la chouannerie. — A. Aulard. Doctorat de M. Charles Schmidt : le Grand Duché de Berg; la réforme de l'Université impériale (résumé de ces deux thèses par l'auteur lui-même).

4. — **Bulletin critique**. 1905, 5 juin. — *L. Piccolo*. Contributo alla storia di Palmira (bon. C'est probablement Hadrien qui éleva Palmyre au rang de « colonia juris italici »). = 15 juin. *F. Macler*. Histoire d'Héraclius par l'évêque Sébéos, traduite de l'arménien et annotée (ce texte n'était encore connu que par une traduction russe; utile, mais insuffisant). — *J. Chavanon* et *G. Saint-Yves*. Joachim Murat (bonne biographie, neuve sur certains points de détail, intéressante). = 25 juin. *E. Cuq*. Les institutions juridiques des Romains; 2e édit., t. I : l'Ancien droit (édition refondue, mise au courant des dernières découvertes

et abrégée de moitié. Important). — *L. de Lanzac de Laborie.* Paris sous Napoléon. Consulat provisoire et Consulat à temps (ouvrage très intéressant et qui fait penser). — *Ed. Herriot.* Mme Récamier et ses amis (beaucoup de documents et de renseignements sur les hommes et les choses de l'époque). = 5 juillet. *R. Andree.* Votive und Weihegaben des katholischen Volkes in Süddeutschland (décrit avec beaucoup de science et de charme la forme matérielle de la piété populaire et du culte des saints dans l'Allemagne du Sud). — *F. Lot.* Études sur le règne de Hugues Capet. — Œuvres complètes de *Flavius Josèphe;* t. III : Antiquités judaïques, livres IX-XV, trad. p. *Joseph Chamonard* (trad. exacte et précise; annotation intéressante par Th. Reinach). = 25 juillet. Correspondance de M. *Louis Tronson,* troisième supérieur de la Compagnie de Saint-Sulpice. Lettres choisies, publiées et annotées par *L. Bertrand* (correspondance fort intéressante pour l'histoire religieuse à la fin du XVIIe siècle). — *M. Bourguin.* Les systèmes socialistes et l'évolution économique (important).

5. — **Polybiblion.** 1905, avril. — Henri Froidevaux. Histoire coloniale et colonisation (ouvrages publiés en 1903 et 1904). — *G. de Letourneau.* Histoire du séminaire d'Angers, depuis son union avec Saint-Sulpice, en 1695, jusqu'à nos jours (intéressant pour l'histoire du recrutement du clergé en France). — *Fr. Hünemörder.* Deutsche Marine und Kolonialgeschichte in Rahmen einer Geschichte der Seefahrt und des Seekrieges (bon abrégé; mais c'est avant tout une œuvre de propagande). = Mai. M. Sepet. Ouvrages sur Jeanne d'Arc et son temps, sur Napoléon Ier et son temps. — *V. de Marolles.* Le cardinal Manning (excellent résumé). — *Comte Albert de Mun.* Discours et écrits divers. — *Jos. Berthelé.* Archives de la ville de Montpellier. Inventaires et documents; t. III : le Cartulaire montpelliérain des rois d'Aragon et des rois de Majorque (bon). = Juin. L. Robert. Hagiographie et biographie ecclésiastique. — *Abbé P. Dabry.* Les catholiques républicains. Histoire et souvenirs, 1890-1903 (intéressant). — *Abbé Villerey.* Notre-Dame de Gray. Étude sur la vie religieuse à Gray depuis 1620 (beaucoup de documents). — *J. Lejear.* Histoire de la ville de Verviers; période française, 1794-1814 (utilise beaucoup de documents et en publie beaucoup trop). — *Comte F. Golovkine.* La cour et le règne de Paul Ier; portraits, souvenirs et anecdotes (curieux). — *H. d'Alméras.* Les romans de l'histoire : Émile de Sainte-Amaranthe; les Chemises rouges; le Demi-Monde sous la Terreur (peu édifiant, mais assez intéressant).

6. — **Revue critique d'histoire et de littérature.** 1905, no 24. — *Sir Robert K. Douglas.* Europe and the far East (de bonnes parties, mais d'assez nombreuses erreurs matérielles). — *H. Lechat.* La sculpture antique avant Phidias (très remarquable). = No 25. *Lacour-Gayet.* La marine militaire de la France sous le règne de Louis XVI (excellent et en partie nouveau). — *Fr. Barbey.* Une amie de Marie-Antoinette : Mme Atkyns et la prison du Temple (l'auteur manque de préci-

sion; il accepte trop facilement les témoignages qu'il rencontre. De bonnes parties, ainsi tout ce qui concerne les aventures d'Auerweck, baron hongrois qui pourrait bien avoir trempé dans l'assassinat des plénipotentiaires français de Rastadt). — *Simon Gruget.* Histoire de la constitution civile du clergé en Anjou; publiée par l'*abbé Uzureau* (récit curieux, beaucoup trop long, partial et borné, mais qui, venant d'un témoin direct, méritait d'être recueilli. Il est fort bien édité). = N° 26. *P. Foucart.* Le culte de Dionysos en Attique (remarquable). — *Alf. Heubaum.* Geschichte des deutschen Bildungswesens seit der Mitte des XVI^ten^ Jahrh. (bonne histoire de l'éducation en Allemagne. Premier volume où l'auteur étudie le système d'éducation approprié à chaque classe du peuple). — *Abbé Roussel.* Histoire de l'abbaye des Célestins de Villeneuve-lès-Soissons (bonne étude sur une abbaye, ou plutôt un monastère, qui n'a pas eu d'histoire). = N° 27. *G. Cardinali.* Creta e le grandi potenze ellenistiche sino alla guerra di Litto (bon). — *Ad. Harnack.* Die Mission und Ausbreitung des Christentums in den drei ersten Jahrhunderten (c'est le premier travail d'ensemble qu'on ait écrit sur la diffusion du christianisme depuis qu'on possède à peu près toutes les données du problème, textes et inscriptions). — *E. Pears.* The destruction of the Greek empire and the story of the capture of Constantinople by the Turks (beaucoup de recherches, mais peu de sens historique). — *L. Villari.* The Republic of Ragusa (livre magnifiquement imprimé qui n'apprend rien de nouveau). — *Legg.* Select documents illustrative of the history of the French revolution (ingénieux et instructif). = N° 28. *Bjœrnbo* et *Petersen.* Fyenboen Claudius Claussœn Swart (Claudius Clavus), Nordens ældste kartograf (excellente étude sur un cartographe médiocre qui fut un des correspondants du Pogge et ne craignit pas de le tromper). — *E. Gossart.* Espagnols et Flamands au XVIe siècle (important). — *Jean Destrem.* Le dossier d'un déporté de 1804 (bon). — *Commandant Sauzey.* Les Allemands sous les aigles françaises. Le contingent badois (excellent). — *Ch. Auriol.* La France, l'Angleterre et Naples de 1803 à 1806 (beaucoup de documents très intéressants). — *H. Houssaye.* 1815. La seconde abdication; la Terreur blanche (œuvre admirable, qui sera longtemps lue et consultée). = N° 29. *Ch. Fossey.* Manuel d'assyriologie; t. I : Explorations et fouilles; déchiffrement des cunéiformes; origine et histoire de l'écriture (excellent résumé). — *Millet, Pargoire* et *Petit.* Recueil des inscriptions chrétiennes du Mont Athos. — *L. Eisenmann.* Le compromis austro-hongrois de 1867 (œuvre forte et très fouillée. Beaucoup de sens critique et d'impartialité). — *Henri Cordier.* L'expédition de Chine en 1857-58. Histoire diplomatique; notes et documents.

7. — **Bulletin de Correspondance hellénique.** 1905, juillet-août. — P. Graindor. Fouilles de Karthaia, île de Kéos. — Pappaconstantinou. Épigraphie de Thralles. — M. Holleaux. Sur les assemblées ordinaires de la Ligue aitolienne (prouve que l'assemblée de la Ligue à Thermos n'était pas la seule qui fût tenue chaque année; les confédé-

rés étaient régulièrement convoqués en assemblée générale au moins deux fois par an). — F. Mayence. Fouilles de Délos, exécutées aux frais de M. le duc de Loubat. — F. Dürrbach. Note sur une dédicace de Délos.

8. — **Nouvelle Revue historique de droit français et étranger.** 1905, mars-avril. — R. Dareste. Lois des Homérites (les Homérites ou Himyarites occupaient l'ancien royaume de Saba, dont Negra était la capitale; une loi datée de 523 a été insérée dans la vie de saint Aréthas publiée par Boissonade en 1833. Analyse des 63 articles de cette loi). — Paul Collinet. Contributions à l'histoire du droit romain; III : l'histoire de la *Confessio in iure.* — Jaromir Čelakovsky. Les origines de la constitution municipale de Prague. — Henri Hayem. La renaissance des études juridiques en France sous le Consulat; suite et fin en mai-juin. = Comptes-rendus : *E.-Ch. Babut.* Le concile de Turin (longue discussion par J. Declareuil). — *G. Platon.* Du droit de la famille dans ses rapports avec le régime des biens en droit andorran (excellent). — *Ciccaglione.* Manuale di storia del diritto italiano (bon). — *Vito La Mantia.* Testo antico delle consuetudini di Messina adottato in Trapani, 1331. = Mai-juin. R. Dareste. Le statut de Raguse de 1272 (résume le document publié en 1904 par Bogišic et Jireček). — Auguste Dumas. Le Conseil des prises sous l'ancien régime, xviie et xviiie siècles (utilise d'assez nombreux documents inédits). = Compte-rendu : *Chr.-V. Christensen.* Baarpróven (histoire de la « preuve par la bière », usitée au moyen âge et dont on retrouve des survivances dans les pays scandinaves encore au xixe siècle).

9. — **Revue des Bibliothèques.** 1904, août-octobre. — L. Dorez. Les lettres d'indulgence du pape Nicolas V; lettres de Karl Bernhardi et du baron Ludwig de Riedesel au marquis Léon de Laborde (se rapportent aux origines de l'imprimerie). — P. Vanrycke. Les bibliothèques universitaires hollandaises : Leiden, Utrecht, Groningue, Amsterdam). = Novembre-décembre. L. Thuasne. Rabelæsiana (1° note sur une lettre autographe de Rabelais adressée de Metz, le 6 février 1547, au cardinal Jean Du Bellay; 2° un passage de la correspondance d'Érasme rapproché de passages similaires de Rabelais). = 1905, janvier-février. L. Dorez. Rabelæsiana. « Maistre Jehan Lunel » (cf. *Rev. hist.*, t. LXXXVIII, p. 192). = Mars-avril. Henri Omont. Rapport sur la Bibliothèque nationale fait à la Commission d'instruction publique de la Convention nationale en 1794-1795. — L. Thuasne. Rabelæsiana. La lettre de Gargantua à Pantagruel (signale de nombreux rapprochements entre la lettre de Rabelais et les traités sur l'éducation antérieurs à Rabelais et dont il s'est inspiré. Érasme, ici comme ailleurs, a été un des principaux fournisseurs de Rabelais. Intéressant). = A part : Table des matières contenues dans le *Cabinet historique;* suite.

10. — **Revue de Géographie.** 1905, mai. — Aug. Pawlowski. Le marais vendéen; l'ancien golfe de Poitou. — P. Chemin-Dupontès.

A travers l'Afrique romaine (avec des vues de monuments romains à Timgad, Tebessa, etc.). = Juin. La question du Maroc. — Isachsen. La tribu la plus septentrionale du monde (la tribu d'Esquimaux qui habite sur la côte du cap York, dans le détroit de Smith). — Cauquil. L'Hinterland de Quang-tchéou-wan.

11. — Société nationale des Antiquaires de France. Séances. 1905, 21 juin. — M. Gauckler expose les principales découvertes faites à Tabarka par le capitaine Bonnet dans le domaine de la mosaïque. — M. de Mély étudie les signatures des primitifs français et les origines de la Renaissance italienne. — M. Monceaux fait une communication sur les poèmes figurés d'Optatianus Porphyricus. — M. Ravaisson-Mollien résume un travail de M. Durand-Gréville relatif à l'inscription latine du retable de Gand par les Van Eyck, conservé au musée de Berlin. = 28 juin. M. Héron de Villefosse présente la photographie d'un petit bronze récemment trouvé à Feurs (Loire) et qui figure le dieu gaulois dit dieu au maillet. — M. Merlin lit une note concernant quelques découvertes faites à Utique par M. G. Hauvette. — M. Pallu de Lessert fait une communication sur une inscription de Tubrynica publiée dans le *Bulletin* de la Société de Sousse par M. le Dr Carton. = 5 juillet. M. Gauckler ajoute quelques observations à sa précédente communication sur la mosaïque chrétienne récemment découverte à Tabarka. Il communique ensuite une épitaphe chrétienne découverte près du port militaire. — M. Monceaux montre le fac-similé d'une inscription chrétienne récemment découverte près du lac de Tunis, entre la Goulette et Rade. = 19 juillet. M. Maurice fait une communication sur les monnaies de Carthage portant la personnification de cette ville. — M. Monceaux présente un estampage de l'inscription chrétienne dont le R. P. Delattre lui avait envoyé un fac-similé et qu'il a communiquée à une des précédentes séances. — M. Mazerolles lit une note de M. le commandant Mowat sur une inscription d'Anne d'Autriche ornée de son médaillon à son effigie et fixée au mur de l'église Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle.

12. — Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France. *Mémoires.* T. XXXI, 1904. — Jules Guiffrey. Les Gobelin, teinturiers en écarlate au faubourg Saint-Marcel (généalogie et histoire de cette famille depuis 1450; en 1601, les Gobelin louèrent leurs ateliers à des tapissiers appelés en France par Henri IV; certains membres de la famille continuèrent, d'ailleurs, le métier de teinturiers même après l'arrivée des tisseurs flamands. Nombreuses pièces justificatives. Tableaux généalogiques et planches). — Colonel Borrelli de Serres. Livre de dépenses d'un dignitaire de l'Église de Paris en 1258; fragment. — A. de Boislisle. Le président de Lamoignon, 1644-1709 (le portrait qu'a fait de lui Saint-Simon, équivoque, malveillant même quant au fond, doit être amendé et réformé; le président Chrétien-François fut vraiment « un de ces types de l'honnête homme qui, en bon nombre, honorèrent

le règne de Louis XIV et la robe parisienne »). — Léon Mirot. Le Bernin en France; les travaux du Louvre et les statues de Louis XIV (long mémoire, très documenté, de 127 pages). — Valère Fanet. Paris militaire au xviiie siècle; les casernes.

13. — Annales de Bretagne. 1904, novembre. — L. Dubreuil. Le district de Redon, du 1er juillet 1790 au 18 ventôse an IV; suite. = 1905, janvier. J. Loth. Une proclamation du général Danican pendant la Convention, en breton (texte et traduction). — J. Letaconnoux. Les subsistances et le commerce des grains en Bretagne au xviiie siècle (analyse et conclusion d'un mémoire composé presque uniquement à l'aide de pièces d'archives inédites). — F. Duine. Saint Armel (Breton d'outre-Manche qui passa en Armorique, probablement au vi^e siècle; sa fête est fixée au 16 août). — A. Rébillon. Recherches sur les anciennes corporations ouvrières et marchandes de la ville de Rennes; suite et fin : les Corporations rennaises et la Révolution (important). = Comptes-rendus : *R. Giffard.* Essai sur les présidiaux bretons (bon). — *Callegari.* Il druidismo nell' antica Gallia (ce livre constitue le travail d'ensemble le plus complet qui ait paru sur les druides). = Avril. Henri Sée. M. Paul Parfouru (notice nécrologique). — F. Péan. Un lycée à la fondation de l'Université : lycée de Pontivy, 1803-1816. — A. Botrel. La communauté de Lamballe en 1788, 1789 et 1790 (d'après les registres de la communauté conservés aux archives municipales). — E. de Martonne. Le laboratoire de géographie de l'Université de Rennes, 1902-1905. — J. Loth. Le prétendu saint Germain armoricain (M. Baring Gould s'est absolument fourvoyé : saint Germain d'Auxerre n'a rien à voir avec la Bretagne; si des textes disent qu'il naquit « en Armorique », ils entendent ce mot comme on l'entendait au ve siècle, où l'Armorique comprenait cinq provinces : la 2e et 3e Lyonnaise, la Sénonaise, la 1re et 2e Aquitaine).

14. — Annales du Midi. 1905, juillet. — P. Boissonnade. Production et commerce des céréales, des vins et des eaux-de-vie en Languedoc dans la seconde moitié du xviie siècle. — A. Thomas. Sur la date d'un mémorandum des consuls de Martel (il y est question d'une comtesse de la Marche qui doit être identifiée avec Jeanne de Fougères, veuve de Hugues XII de Lusignan; le mémorandum ou compte de Martel qui la mentionne ne peut être antérieur à l'année 1275). — E. Aude. Les plaintes de la Vierge au pied de la Croix et les quinze signes de la fin du monde, d'après un imprimé toulousain du xvie siècle.

15. — Revue africaine. 1904, 3e et 4e trimestres. — Colonel Robin. Notes historiques sur la Grande Kabylie, de 1838 à 1851; fin. — H. S. Les relations de l'Espagne et du Maroc pendant le xviiie et le xixe siècle, par Rouard de Card. = 1905, 1er trimestre. René Basset. La légende de Bent el Khass. — S. Gsell. Un article de M. Gauckler sur la mosaïque (note sur l'article du *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines*). — Snouck Hurgronje. L'interdit séculier en Hadhramôt. = 2^e trimestre. Max Van Berchem. L'épigraphie musulmane en Algérie.

— Alfred Bel. Trouvailles archéologiques à Tlemcen. — M. Morand. Les rites relatifs à la chevelure chez les indigènes de l'Algérie.

16. — Revue de Gascogne. 1905, juillet-août. — A. Clergeac. La désolation des églises, monastères et hôpitaux de Gascogne, 1356-1378 (d'après les registres du Vatican). — V. Auriol. La coutume de Cadeilhan ; 1er art. (histoire de Cadeilhan, Gers, arr. et cant. de Lombez). — A. Degert. L'ancien diocèse d'Aire (avec une carte. Formation et origines ; premiers évêques). — Abbé S. Daugé. Ruines gallo-romaines de Saint-Lary. — V. Dufort. Le bien matrimonial de saint Vincent de Paul. — J. Duffo. Élections d'abbés à Saint-Savin (en 1345 et en 1419 ; d'après le ms. de la Bibl. nat. lat. 12697). — A. Degert. Deux lettres inédites d'Henri IV, 1584, 1585. — E. Castex. Construction d'un couvent de Capucins à Gondrin, 1627-1628.

17. — Revue d'histoire de Lyon. Tome III, 1904, fasc. 6. — Justin Godart. Les origines de la coopération lyonnaise ; fin. — Ph. Pouzet. Les anciennes confréries de Villefranche-sur-Saône ; fin : les Confréries de dévotion. — J. Fayard. Les cahiers des paysans beaujolais aux États généraux de 1789 ; fin. = Tome IV, 1905, fasc. 1. Ph. Fabia. Domitien à Lyon. — Roustan et Latreille. La querelle universitaire à Lyon, 1838-1843 ; suite dans le fasc. 2, fin dans le fasc. 3. — E. Vial. Le chevalier du guet et sa compagnie, 1565-1792 (article richement documenté) ; fin dans le fasc. 2. — Réponses faites par le syndic et les neuf membres qui composent l'assemblée municipale de la paroisse de Saint-Georges-de-Renneins aux questions proposées par le contrôleur général et par l'assemblée provinciale, 1788. = Fasc. 2. Henri Lechat. La statue de bronze trouvée à Coligny (Ain) et conservée au musée de Lyon. — F. Chambon. Les correspondants lyonnais de Victor Cousin. — Deux lettres inédites de l'imprimeur Louis Perrin sur les événements d'avril 1834. = Fasc. 3. E. Réveil. De quelques associations fraternelles et politiques à Lyon, 1848-1850. — Joanny Bricaud. La franc-maçonnerie lyonnaise au xviiie siècle. — S. Charléty. L'établissement du Concordat à Lyon. = Bibliographie : *A. Besançon* et *E. Longin*. Registres consulaires de la ville de Villefranche ; vol. I, 1398-1489. — *J.-B. Giraud*. L'acier de Carmes ; notes sur le commerce de l'acier à l'époque de la Renaissance.

---

18. — Analectes de l'ordre de Prémontré. I, livr. 1. — M. de Troostembergh. Les chartes de l'Ile-Duc à Gempe (c'est une chronique de 1718, plus une série de chartes datées de 1222 à 1259). — R. van Wæfelgem. Nécrologe de l'abbaye du Parc (commence au xiiie s.).

19. — Annales de la Société d'émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre. LIII, livr. 3-4. — A. Poncelet. Dix lettres inédites relatives à François Lucas de Bruges (ce sont des correspondances intéressantes du fameux commentateur des Évangiles avec Plantin, Juste Lipse, le P. Lessius, Bellarmin, etc. Le

texte est éclairé par d'excellentes notes). — E. Rembry. Les remaniements de la hiérarchie épiscopale en Belgique au XIXe siècle (fin de ce travail considérable et bien documenté). = Nouv. sér., 1re livr. C. Callewaert. Les origines du style pascal en Flandre (démontre que ce style n'a pas été utilisé en Flandre dans les documents diplomatiques avant le dernier tiers du XIIe siècle). — Dom U. Berlière. Une invasion de l'abbaye des Dunes (curieux incident des luttes religieuses, exposé d'après deux lettres du pape Benoît XII conservées au Vatican).

20. — Annales du Cercle archéologique de Mons. T. XXXIII. — E. de la Roche. Harvengt et ses seigneuries (monographie rédigée d'après les documents des archives). — E. Poncelet. Sceaux et armoiries des villes, communes et juridictions du Hainaut ancien et moderne (érudition remarquable). — Dom U. Berlière. Pierre de Viers, abbé de Lobbes, 1348-1354 (biographie intéressante reconstituée d'après les archives du Vatican). — V. Bernard. Épitaphier d'Herchies (dressé avec soin). — A. Gosseries. Un concordat pour la conservation des bois de Chimay et de Couvin (curieuse réglementation forestière du XVIIIe siècle). — E. Matthieu. Un manuscrit de l'abbaye de Belian à Mewin (il s'agit d'un mémorial de ce couvent de chanoinesses; il contient l'unique transcription connue d'importantes chartes du XIIIe s. qui ont disparu). — L. Lemaire. Les pauvres honteux de la ville de Mons (détails intéressants pour l'histoire de la charité).

21. — Annales de l'Académie royale d'archéologie de Belgique. 3e sér., t. VI, 3e livr. — F. Donnet. Un candidat malheureux à l'évêché de Bruges en 1689 (P. van Halmale tenta de se faire nommer à prix d'argent, mais échoua). — De Ghellinck. Un livre de raison anversois du XVIe s. (détails intéressants pour l'histoire des années 1543 à 1626, extraits d'un registre de la famille van Halmale). — Van den Gheyn. Contributions à l'iconographie de Charles le Téméraire et de Marguerite d'York (trente documents nouveaux et importants).

22. — Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg. XXXIX. — J. Vannerus. Documents relatifs à la seigneurie de Lignière et à la famille d'Everlange (1681-1805). — J. Fréson. Procès de sorcellerie (analyse de nombreux documents judiciaires de la fin du XVIIe siècle concernant la cour de Weismes près de Malmédy). — A. de Leuze. Les familles de Leuze et de la Neuveforge. — M. Schweisthal. Les Francs des bords de la Moselle et leurs descendants de Transylvanie (étudie les analogies du langage parlé par un groupe ethnique de ce pays avec le dialecte luxembourgeois). — J.-B. Sibenaler. Les autels païens christianisés des églises de Latour, de Wolkrange et de Villers-sur-Semois. — J.-B. Douret. La presse luxembourgeoise (indications bibliographiques sur les journaux de la province). — C. Hallet. Le pillage des églises dans l'ancien duché de Bouillon pendant la Révolution française (d'après des documents authentiques).

23. — Les Archives belges. 1904, n° 9. — Comptes-rendus :

P. Kalkoff. Die Anfänge der Gegenreformation in den Niederlanden (étudie surtout le rôle du nonce Jérôme Aléandre dans la répression de l'hérésie à ses débuts). — *P. Michotte.* Études sur les théories économiques qui dominèrent en Belgique de 1830 à 1886 (explique parfaitement les origines du mouvement social actuel). = N° 10. *K. Lamprecht.* Zur jüngsten deutschen Vergangenheit (cherche à expliquer par l'action de facteurs psychiques communs l'ensemble de l'évolution politique, économique, intellectuelle et morale de la nation allemande). — *Van den Bogaert.* Recherches sur l'histoire primitive des Belges. Les Bergelmir (sans valeur). = 1905, n° 1. *H. Dubrulle.* Documents tirés des archives de l'État à Rome et concernant le diocèse de Cambrai (304 actes se rapportant au pontifical de Pie II). — *G. Kurth.* Notger de Liège et la civilisation au xe siècle (voy. le résumé des dix-sept chapitres de cet important ouvrage dans la *Rev. hist.*, LXXXVII, 438). — *F. de Potter.* Gand, depuis ses origines jusqu'aujourd'hui (Gent van den oudsten tijd tot heden); t. VIII (travail inutilisable, on ne peut s'y fier). — *F. Desmons.* La peste de 1668 à Tournai (fait avec soin d'après les documents de l'époque par un médecin-historiographe). — *Adam Hamilton.* The Chronicle of the English Augustinian Canonesses Regular of the Lateran, at St Monica's in Louvain (source de premier ordre pour l'histoire des persécutions religieuses en Angleterre). — *J. Simonis.* L'art du médailleur en Belgique (excellent). = N° 2. *Gilliodts van Severen.* Cartulaire de l'ancienne estaple de Bruges (903 documents datés de 862 à 1451; l'introduction viendra plus tard). — *Pynacker-Hordyck.* Willelmi, capellani in Brederode, postea monachi et procuratoris Egmondensis, chronicon (chronique particulièrement importante pour l'histoire de Louis de Bavière et pour celle des troubles de la Flandre maritime, ainsi que pour la bataille de Cassel. Bonne introduction critique). — *J. Hérent.* La bataille de Mons-en-Pévèle (sans originalité). — *Eloy.* Histoires et anecdotes de mon émigration, publiées par M. Charles-Ed. Gendebien (journal d'un écolâtre de Mons, émigré en Allemagne en 1794; intéressantes observations sur les mœurs et les institutions des pays qu'il traverse). — *Dom U. Berlière.* Les évêques auxiliaires de Cambrai et de Tournai (monographie de haute valeur). — *A. R. Villa.* Ambrosio Spinola, primer marques de los Balbases (excellente biographie de cet illustre aventurier du xviie siècle, écrite d'après les documents des archives de Simancas et les papiers de la famille de los Balbases). — *A. Lacheret.* L'évolution religieuse de Guillaume le Taciturne (sans valeur). — *D. A. Destrée.* Une mystique inconnue du xviie siècle : la Mère Jeanne de Saint-Mathieu Delcloë (constitue un nouveau chapitre dans l'histoire de la mystique chrétienne). — *G. van Hoorebeke.* Biographie d'Olivier le Dain (malgré de graves défauts de méthode, il apporte sur les origines du personnage des contributions intéressantes). = N° 3. *H. Dubrulle.* Bullaire de la province de Reims sous le pontificat de Pie II (960 actes; excellent répertoire). — *D. Berten.* Coutumes des pays et comté de Flandre.

Coutumes des seigneuries enclavées dans le vieux bourg de Gand; t. IX (intéressant, mais déparé par des erreurs chronologiques et des détails inexacts). — *E. Dupréel.* Histoire critique de Godefroid le Barbu, duc de Lotharingie (œuvre de valeur; l'auteur abuse peut-être un peu de la conjecture). — *A. Martinet.* Léopold Ier et l'intervention française en 1831 (bon ouvrage de vulgarisation; rien de neuf). — *Dom U. Berlière.* Un ami de Pétrarque. Louis Sanctus de Beeringen (monographie de premier ordre). — *M. de Wulf.* Un théologien philosophe du XIIIe s. Étude sur la vie, les œuvres et l'influence de Godefroid de Fontaines (œuvre remarquable et entièrement nouvelle). — *Ch. de Villermont.* La société au XVIIIe siècle. Les Rupelmonde à Versailles, 1685-1784 (attachant tableau de certains aspects de la société française au XVIIIe s.). — *F. van Duyse.* Het oude nederlandsche Lied (œuvre de grande valeur). = N° 4. *E. Gossart.* Espagnols et Flamands au XVIe siècle. L'établissement du régime espagnol dans les Pays-Bas et l'insurrection (excellent livre où, pour la première fois, on indique les facteurs économiques de la Révolution au XVIe siècle. L'auteur fait également ressortir les traits des caractères essentiellement différents des Flamands et des Espagnols). — *H. Dubrulle.* Cambrai à la fin du moyen âge (beaucoup de détails inédits).

24. — Bulletin bibliographique et pédagogique du Musée belge. 1904, n° 9. = Comptes-rendus : *H. Rott.* Friedrich II von der Pfalz (bien documenté, mais parfois tendancieux). = N° 10. *E. Wiese.* Die Politik der Niederländer während des Kalmarkriegs (1611-1613) und ihr Bündniss mit Schweden (1614) und den Hansestädten (fait très consciencieusement d'après les meilleures sources; l'auteur n'a pas suffisamment rattaché son sujet à l'histoire générale). — *P.-J. Blok.* Verspreide studien op het gebied der geschiedenis (intéressantes dissertations, notamment sur le Taciturne, Huygens, Jean de Nassau, l'historien Fruin, et le rôle des Jésuites). = 1905, n° 1. *C. Smeesters.* L'essor industriel et commercial du peuple belge (tableau bien dessiné; l'auteur a eu le tort de négliger presque entièrement l'agriculture). = N° 2. *P. Hume Brown.* History of Scotland (t. I : Depuis les origines jusqu'à Marie Stuart; t. II : De Marie Stuart à la Révolution de 1689. Excellent manuel). — *Déchelette.* L'oppidum de Bibracte (excellent). = N° 3. *E. Pariset.* Histoire de la fabrique lyonnaise. Étude sur le régime social et économique de l'industrie de la soie à Lyon depuis le XVIe siècle (travail remarquable, fait d'après les archives de la ville de Lyon). = N° 4. *G. Kurth.* Notger de Liège et la civilisation au Xe siècle (reconstitution aussi solide qu'ingénieuse).

25. — Bulletin de l'Institut archéologique liégeois. T. XXXIV, n° 1. — J.-E. Demarteau. L'Ardenne belgo-romaine. Étude d'histoire et d'archéologie (travail considérable, mais fort touffu. Belles photogravures). — T. Gobert. La loterie à Liège dans les siècles passés (cette source d'alimentation du trésor public ne produisit pas grand'chose).

= N° 2. R. Dubois. L'élection et le couronnement de l'empereur Mathias, 1612 (journal de voyage de Ferdinand de Bavière, prince-évêque de Liège, conservé aux archives de Huy). — D. Brouwers. Contribution à l'histoire des États du duché de Limbourg au xviiie s. (soutient, contrairement à l'avis d'Ernst, que les États du Limbourg existaient dès le xiiie s.). — T. Gobert. Les archives communales de Liège (notice historique du plus haut intérêt).

26. — Bulletin du Cercle archéologique, littéraire et artistique de Malines. XIV, 1904. — H. Coninckx. La fin de deux régimes (il s'agit du régime français tombé en 1814 et du régime hollandais détruit par la Révolution de 1830; intéressants chapitres d'histoire locale). — J. Laenen. L'ancienne bibliothèque des archevêques de Malines (histoire de cette importante collection créée par Jacques Boonen, de H.-G. de Precipiano, et du cardinal d'Alsace, qui occupèrent le siège de Malines au xviie et au xviiie s.). — V. Hermans. Le *Livre de Champt* de Marguerite d'Autriche (attribue à Albert Dürer les splendides miniatures qui ornent ce précieux manuscrit). — J. Laenen. La mutualité du métier des forgerons à Malines (elle remonte à 1257 et subsista jusqu'à la Révolution française).

27. — Bulletin de la Commission royale d'histoire. T. LXXIII, livr. 3-4. — Dom U. Berlière. Jean de West, évêque urbaniste de Tournai (reconstitue, d'après les archives du Vatican, la biographie de ce personnage, † 1384). — R. Maere. Instruction concernant les affaires des Pays-Bas remise à Caetani, nonce à Madrid, 1592 (description intéressante de la situation religieuse des Pays-Bas). — G. Simenon. Suppliques adressées aux abbés de Saint-Trond (classe ces actes d'après l'objet auquel ils se rapportent; il s'agit des xvie, xviie et xviiie s.). — N. de Pauw. L'adhésion du clergé de Flandre au pape Urbain VI et les évêques urbanistes de Gand (1379-1395). — H. Pirenne. Rapport sur la publication des documents relatifs aux corporations des métiers.

28. — Bulletin de la section scientifique et littéraire de la Société des Mélophiles de Hasselt. XXXVIII, 1904. — P.-J. Maas. Une forme germanique de la propriété collective dans le Limbourg (il s'agit d'un bloc de plus de 5,000 hectares possédé en commun par plusieurs communes dès le xive siècle et qui fut ensuite usurpé par l'Ordre teutonique). — A. Hansay. Les comptes domaniaux de la seigneurie d'Oupeye (intéressante contribution à l'histoire économique du xive s.). — F. Stroven. Les chanoinesses de l'ordre du Saint-Sépulchre du couvent dit de Jérusalem à Saint-Trond (liste des prieures et des religieuses, depuis la fondation du couvent en 1539 jusqu'à sa suppression en 1796).

29. — Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg. XXII, 1904. — F. Huybrigts. Étude comparative des occupations romaines et franques de la Hesbaye et des contrées au sud de la Meuse et de la Sambre dans la province de Namur et dans le Hainaut

(se fonde surtout sur la numismatique). — E. Van Wintershoven. Chronique tirée des registres paroissiaux d'Emael (beaucoup de curieux détails sur la sorcellerie et sur les souffrances nées de l'occupation étrangère au XVIIe et au XVIIIe siècle). — Paquay. Le trésor de Notre-Dame à Tongres (inventaire sommaire; historique des pièces principales). — L. Renard. Les antiquités tongroises au musée archéologique de Liège (notice bien illustrée). — J. Libot. Le lieutenant général Tieken de Terhove (général tongrois qui prit une part importante aux guerres du premier Empire et à la révolution belge de 1830).

30. — Bulletin du Cercle historique et archéologique de Courtrai. 1904, n° 4. — T. Sevens. Het lakenwezen te Kortrÿk (aperçu des vicissitudes du métier de la draperie à Courtrai, d'après le livre de la corporation). — J. Bethune. Un fonctionnaire trop intéressé : le marquis Devenish, gouverneur de Courtrai (exactions commises par ce personnage au détriment des Courtraisiens pendant les années 1719-1739). — H. de Poorter. Le projet de jonction de Bruges à la Lys en 1584 (d'après des documents des archives de Courtrai). = N° 5. J. Bethune. Un soulèvement des tisserands de damassés en 1741. — A. de Poorter. Premières origines de la prévôté Saint-Amand-lez-Courtrai (il s'agit d'une filiale d'Elnone, antérieure à 1130). — Th. Sevens. Inventaire sommaire des archives de la ville de Courtrai). = N° 6. A. de Poorter. Documents relatifs à l'abbaye de Saint-Amand (actes du XIIIe siècle).

31. — Leodium. 1904, n° 12. — G. Kurth. Entrée du parti populaire au Conseil communal de Liège en 1302 (étude critique sur un passage de Jean d'Outre-Meuse). — E. Schoolmeesters. Tableau des archidiacres du diocèse de Liège pendant le XIIe siècle. — Id. Condamnation d'une fille de Borset qui avait feint de vivre sans boire ni manger (condamnation prononcée par l'évêque de Liège Jean-Théodore, le 24 mai 1726). = 1905, n° 1. G. Monchamp. Pétrarque et le pays liégeois (détails sur le séjour fait à Liège par le poète au mois de juin 1333). = N° 2. J. Ceyssens. Le dernier cardinal liégeois, Jean Gualthère de Sluse de Visé, et ses prédécesseurs à Rome (1628-1687). = N° 4. Thonon. Un évêque d'Ypres de la Hesbaye wallonne (il s'agit de Guillaume Delvaulx, 1681-1761, professeur à l'Université de Louvain, où il combattit énergiquement le Jansénisme, puis seizième évêque d'Ypres en 1732). — G. Simenon. L'instruction populaire à Saint-Trond pendant l'ancien régime (d'après les documents des archives).

32. — Le Musée belge. 1905, n° 2. — P. Graindor. Un lécythe à scène dionysiaque (intéressante dissertation). — T.-P. Waltzing. Orolaunum Vicus. Les inscriptions (troisième partie de cet important travail : les Inscriptions du palais Mansfeld dont l'origine est douteuse; 23 grav.). — C. Hontoir. Comment Clément d'Alexandrie a connu les mystères d'Éleusis (expose les controverses). — E. Hohlwein. La police des villages égyptiens.

33. — Ons Hemecht. Revue de la Société historique, littéraire et artistique du Luxembourg. T. X, 1904. — J. Depoin. Sifroi Kunuz, comte de Mosellane, tige de la maison de Luxembourg (étude originale sur le premier comte de la province). — Das Grossherzogthum Luxemburg unter Wilhelm I (détails nouveaux sur la période de 1815 à 1840).

34. — Revue belge de numismatique. 1905, n° 1. — L. Forrer. Les signatures de graveurs sur les médailles grecques. — B. de Jonghe. Un denier noir frappé à Ypres par Gui de Dampierre (on n'en connaît qu'un exemplaire). — E. Bernays. Un demi-gros de Jean de Bavière, duc de Luxembourg (xve siècle). — P. Bordeaux. Jeton franco-allemand de la première République et méreaux mayençais contremarqués de 1792 à 1814. — E. Peny. Jetons et méreaux de charbonnages. = Compte-rendu : *A. Luschin von Ebengreuth.* Allgemeine Münzkunde und Geldgeschichte des Mittelalters und der neueren Zeit (excellent). = N° 2. F. Alvin. Contributions à la sigillographie nationale (étudie les sceaux de l'abbaye de Ninove, de la léproserie de Malines, de Leliendael, de Corssendonck et de la chapelle Sainte-Anne à Bruxelles). — A. de Witte. Biographie de A.-C. Teixeira de Aragoo (numismate portugais † 1903). — V. de Munter. Biographie d'Édouard Van Even (archiviste belge † 1905). — A. de Witte. Biographie d'H. Morin-Pons (auteur de la *Numismatique féodale du Dauphiné* † 1905). = Comptes-rendus : *J. Simonis.* L'art du médailleur en Belgique ; II (précieuse contribution à l'histoire numismatique du xvie siècle). — *H. Halke.* Einleitung in das Studium der Numismatik (bon). — *F. Mazerolle.* Les médailleurs français du xve siècle au milieu du xviie (excellent). — *A. Blanchet.* Traité des monnaies gauloises (très remarquable). — *Sovorinos.* Numismatique de l'empire des Ptolémées (ouvrage qui peut être considéré comme définitif).

35. — Revue bénédictine de l'abbaye de Maredsous. 1905, n° 1. — D.-G. Morin. Le catalogue de l'abbaye de Gorze au xie siècle (d'après un manuscrit de la bibliothèque municipale de Reims). — D.-R. Ancel. La question de Sienne et la politique du cardinal Carlo Caraffa (rectifie certaines appréciations de G. Duruy en se fondant sur des documents nouveaux). — D.-P. Bastien. Questions de principe concernant l'exégèse catholique contemporaine (jusqu'à quel point la critique est-elle condamnée? D'après l'ouvrage du P. Lacome). = Comptes-rendus : *Kœnig.* Pius VII. Die Säkularisation und der Reichs Konkordat (d'après les archives de la Nonciature et du ministère des Affaires étrangères à Vienne). — Histoire de l'instruction publique dans le grand-duché de Luxembourg (recueil de mémoires publiés à l'occasion du troisième centenaire de la fondation de l'Athénée. Très intéressant). — *Cramer* et *Pijper.* Bibliotheca reformatoria neerlandica (reproduction de pièces rarissimes avec des préfaces très érudites). — *Granderath.* Geschichte des Vaticanischen Konzils (travail d'une par-

faite objectivité, fait d'après les archives secrètes du Vatican et de la secrétairerie d'État). — *Hilgers*. Der Index der verbotenen Bücher, in seiner neuen Fassung dargelegt und rechtlich-historisch gewürdigt (étude approfondie et bien documentée). — *E.-C. Babut*. Le concile de Turin (étude sur l'histoire des églises provençales au ve siècle et sur les origines de la monarchie ecclésiastique romaine, 417-450; beaucoup de recherches). = N° 2. D.-G. Morin. Un écrivain inconnu du xie siècle : Walter, moine de Honnecourt, puis de Vézelay (d'après les inscriptions de la collection Salis à la bibliothèque municipale de Metz; détails sur la biographie de ce Bénédictin, indications nouvelles sur les idées de Roscelin et sur les difficultés qui existaient au xiie siècle dans l'Église de France). — D.-A. Clément. Conrad d'Urach, de l'ordre de Cîteaux, légat en France et en Allemagne (première partie d'un travail considérable sur cet important personnage du xiiie siècle). — F. Uzureau. L'abbaye de Fontevrault (détails intéressants sur sa suppression en 1790). = Comptes-rendus : *E. Likowski*. L'union de l'Église grecque-ruthène en Pologne avec l'Église romaine, conclue à Brest, en Lithuanie, en 1596 (dissipe les erreurs qui régnaient au sujet de l'acte de Brest). — *Dom U. Berlière*. Inventaire analytique des *Libri obligationum et solutionum* des archives Vaticanes (limité aux diocèses de Cambrai, Liège, Thérouanne et Tournai; c'est une édition modèle). — *J. Schnitzer*. Quellen und Forschungen zur Geschichte Savonarolas (Savonarole sort grandi de cette étude approfondie). — *E. Abbe*. Autour de Jean XXII. Hugues Géraud, évêque de Cahors. L'affaire des poisons et des envoûtements de 1317 (cherche à réhabiliter ce pape). — *A. Houtin*. Un dernier gallican, Henri Bernier, chanoine d'Angers (intéressant, mais tendancieux). — *G. Grupp*. Kulturgeschichte der römischen Kaiserzeit; t. II (ouvrage considérable; étude approfondie du ve s.).

36. — Revue de bibliographie et de bibliothéconomie (Tijdschrift voor Boek en Bibliotheekwezen). 1904, n° 1. — M. Rooses. Les caractères de l'imprimerie plantinienne de 1555 à 1589 (donne les noms et les œuvres des graveurs et fondeurs de caractères qui travaillèrent pour Plantin). — P. Verheyden. Le *Livre de Champt* de Marguerite d'Autriche (c'est un célèbre et magnifique manuscrit, orné de miniatures et conservé aux archives de la ville de Malines, dont l'auteur est inconnu. L'auteur de cet article conteste les appréciations de Baes et Destrée et présente des conjectures nouvelles). = N° 2. P.-C. Molhuizen. Étude sur la bibliothèque de l'Université de Leyde. = N° 3. V.-A. de la Montagne. Livres néerlandais imprimés en pays wallon (complément aux *Bibliographische adversaria* de M. Nÿhoff). = N° 4. C.-P. Burger. Les plus anciennes impressions d'Amsterdam (étude sur les éditions faites en cette ville de 1501 à 1550). — J.-D. Rutgers van der Loeff. L'inventeur harlemois de l'imprimerie (étude sur Laurent Coster, d'après l'ouvrage de Ch. Enschedé). — K. van de Woestyne. L'exposition du Livre à Gand (intéressant compte rendu de cette remarquable exposition). = N° 5. H.-G. Bellaard. De nouveaux

fragments du *Miroir historique* de J. van Maerlant (ces fragments ont été retrouvés aux archives de l'État à Bois-le-Duc dans des registres scabinaux de la ville de Tilbourg). — E. de Bom. L'exposition du livre moderne au musée Plantin à Anvers (parle surtout des merveilles venues d'Angleterre). = 1905, n° 1. W.-P.-C. Knuttel. La bibliothèque royale de la Haye. — E.-W. Maes. Le bréviaire Grimani (histoire et description de ce superbe manuscrit à miniatures). — E. Ljunggren. Un livre rare (c'est la plus ancienne édition du drame *Titus Andronicus* de Shakespeare (1594) découvert par le sous-bibliothécaire de Lund). = N° 2. S.-G. de Vries. Les manuscrits de Juste Lipse (notice sur ce fond important de l'Université de Leyde).

37. — Revue de Belgique. 1905, n° 3. — J. Carlier. Le baron Lambermont (détails intéressants sur la carrière de l'éminent homme d'État).

38. — Revue de droit international et de droit comparé. 2e sér., VI. — P. de Pelsmaeker. Des formes d'association à Ypres au xiiie siècle (étudie, d'après des chirographes des archives de la ville d'Ypres, les types d'association commerciale et industrielle existant au moyen âge).

39. — Revue générale. 1904, n° 11. — L. de Béthune. Le baron d'Anethan d'après sa correspondance (infiniment plus intéressant que la biographie de cet homme d'État publiée en 1899 par M. Pettinck (voy. *Rev. hist.*, LXXX. 376-377).

40. — Revue historique de l'ancien duché de Brabant (Bijdragen tot de geschiedenis van het oude hertogdom Brabant). 1904, livr. 7-11. — K. van Rooy. La commune de Gierle pendant la Révolution française (d'après le journal du curé de l'époque). — E. Geudens. Histoire des rues d'Anvers (d'après les archives communales). — P.-J. Goetschalckx. Les origines de la paroisse de Linth (intéressant chapitre d'histoire ecclésiastique). — L. Philippen. Le béguinage de Sainte-Catherine-aux-Champs à Diest (publication de chartes et bonne dissertation sur l'histoire du béguinage). — J. B. Stockmans. L'obituaire de l'église Saint-Pierre à Anderlecht (excellente édition de ce document, qui remonte au xiiie siècle).

41. — Revue de l'Instruction publique en Belgique. 1904, n° 6. — Comptes-rendus : *E. Marcs.* Studien zur Geschichte des Niederländischen Aufstandes (ouvrage de premier ordre). — *Lindner.* Weltgeschichte seit der Völkerwanderung (c'est le meilleur tableau de l'histoire universelle que nous possédions actuellement). — *Flach.* Les origines de l'ancienne France ; t. III (ce livre restera longtemps le centre des travaux relatifs à l'histoire constitutionnelle de la France du xe et du xie siècle). — *Van Loesch.* Die Kölner Kaufmanngilde im zwölften Jahrhundert (corrobore les idées émises par M. Pirenne sur l'origine des villes médiévales). — *U. Berlière.* Inventaire analytique des *Libri obligationum et solutionum* des archives Vaticanes au point de vue des

anciens diocèses de Cambrai, Liège, Thérouanne et Tournai (analyse de 1,955 actes compris entre les années 1296 et 1548; édition irréprochable). = 1905, n° 1. Comptes-rendus : *J.-E. Demarteau.* L'Ardenne belgo-romaine (fines observations, verve malicieuse et esprit humoristique. On ne distingue pas très bien le plan). — *J. Warichez.* Les origines de l'Église de Tournai (beaucoup de sagacité et de prudence). — *L. van der Kindere.* La chronique de Gislebert de Mons (édition parfaite). — *N. Pietkin.* La germanisation de la Wallonie prussienne (il s'agit de la région d'Eupen-Malmédy-Monjoie, d'où le gouvernement prussien cherche à extirper la langue française). — *Gilliodts.* Cartulaire de l'ancienne estaple de Bruges (importante contribution à l'histoire économique). = N° 2. H. van der Linden. Un projet de création d'une Faculté commerciale au xviiie siècle (ce projet fut présenté en 1765 au comte de Cobenzl par Nicolas Bacon, conseiller de commerce; l'esprit routinier du Conseil des finances le fit échouer). = Comptes-rendus : *G. Espinas.* Jehan-Boine Broke, bourgeois et drapier douaisien (ce travail jette plus de lumière sur le patriciat urbain que toutes les études générales antérieures). — *C. Terlinden.* Le pape Clément IX et la guerre de Candie, 1667-1669 (d'après les archives secrètes du Saint-Siège; beaucoup de détails inédits). — *G. Grupp.* Kulturgeschichte der römischen Kaiserzeit; t. II (ouvrage de haute valeur).

42. — Revue des bibliothèques et des archives de Belgique. I, livr. 6. — A. Bayot. Un manuscrit du livre de Baudouin de Flandre (description d'un manuscrit de la Bibliothèque royale de Bruxelles contenant une chronique des comtes de Flandre pour les années 1180-1292). — G. des Marez. Les documents relatifs à Michel-Florent van Langren, cosmographe et mathématicien du roi, conservés aux archives de la ville de Bruxelles (relatifs aux projets de transformation et de fortification de la ville au xviie siècle). — R. d'Awans. Les archives et la bibliothèque communale de Malines (excellente notice sur cet important dépôt). — F. Alvin. Le Cabinet des médailles à la Bibliothèque royale (intéressant inventaire). = II, livr. 1. H. Dubrulle. Inventaire des chartes de l'abbaye de Saint-André-du-Cateau (documents datés de 1033 à 1300). — E. Fairon. Le dépôt des archives de l'État à Liège (bon aperçu sommaire). — L. Verriest. Aperçu des collections des archives communales de Tournai. = Livr. 2. I. Vannerug. Le dépôt des archives de l'État à Anvers. = Livr. 3. A. Carlot. Le dépôt des archives de l'État à Namur. — C. Hodevaere. Le dépôt des archives de l'État à Mons. = Livr. 4. A. Poncelet. Quelques autographes précieux (analyse de curieuses lettres adressées à des Jésuites ou écrites par des membres de la Compagnie durant les xvie et xviie siècles, et conservées aux archives du royaume). = Livr. 5. A. Nelis. Le manuscrit 757e des Archives générales du royaume (étudie un manuscrit du xve siècle contenant un commentaire de Denis le Chartreux sur la règle du Tiers-Ordre franciscain). — A. Bayot. La première partie de la Chronique dite de Baudouin d'Avesnes (l'auteur l'a retrouvée : elle

commence à la création du monde). — A. van Zuylen van Nyevelt. Le dépôt des archives de l'État à Bruges.

43. — Revue historique de l'ancien pays de Looz. 1904, n° 1. — P.-J. Maas. Marlborough dans la Campine limbourgeoise (d'après les documents conservés aux archives de l'État à Hasselt, et d'après les ouvrages de Roussel et de Ledhyard). = N° 3. E. Briers. Notes sur la justice répressive au pays de Lummen à la fin du siècle dernier (xviiie). = N° 4. A. Hansay. La population du pays de Liège au xve siècle. = A. Paquay. La répression des troubles calvinistes à Hasselt par Gérard de Groesbeeck, 1566-1567 (d'après les documents des archives de l'État à Hasselt). — C. Bamps. A propos du siège de Hasselt par Gérard de Groesbeeck en 1567 (fait connaître des pièces très curieuses relatives aux troubles religieux et conservées à l'hôtel de ville de Hasselt). — A. Hansay. La coutume de Cosen et Weyer (seigneurie située entre Hasselt et Saint-Trond). = N° 7. G. Robyns. De Liège à Eindhoven (historique de la grande chaussée de Liège à Eindhoven, construite au xviiie siècle).

---

44. — Gœttingische gelehrte Anzeigen. 1904, décembre. — *Miketta.* Der Pharao des Auszuges (l'auteur, qui est catholique, tient l'exode pour un fait absolument historique, puisqu'il est attesté par l'Ancien Testament; quant à l'époque où cet événement se produisit, il croit pouvoir la placer entre 1500 et 1455, sous Aménophis III. Les arguments qu'il tire des documents égyptiens ne semblent pas à K. Sethe très solides. Ne pourrait-on pas rapprocher plutôt l'exode de l'expulsion des Hyksos?). — *R.-E. Brünnow* et *A. von Domaszewski.* Die Provincia Arabia; Bd. I (excellent recueil de documents, qu'il reste à mettre en œuvre). — *Sillem.* Briefsammlung des Hamburgischen Superintendenten Joachim Westphal, 1530-1575; 1e Abtheilung: Briefe aus den Jahren 1530-1558 (correspondance fort intéressante pour l'histoire des disputes théologiques, concernant surtout la sainte Cène, qui divisèrent les Luthériens et les Calvinistes). — *W. Erben.* Das Privilegium Friedrich I für das Herzogtum Œsterreich (remarquable étude de diplomatique; mais les conclusions n'en sont pas absolument convaincantes). — *Fr.-E. Welti.* Die Stadtrechnungen von Bern aus den Jahren 1430-1452. = 1905, janvier. *A. Harnack.* Geschichte der altchristlichen Litteratur bis Eusebius; II, 2 : die Chronologie der Litteratur von Irenæus bis Eusebius (longue analyse et discussions par G. Krüger. 56 pages). = Février. *E. von Dobschütz.* Die urchristlichen Gemeinden. Sittengeschichtliche Bilder (pas beaucoup de faits nouveaux; mais les faits connus sont présentés d'une manière nouvelle. Remarquable). = Mars. *E. W. Brooks.* The sixth book of the Select letters of Severus, patriarch of Antioch, in the syriac version of Athanasius of Nisibis (important pour l'histoire des doctrines et du mouvement monophysites). — *Joh. Kretschmar.* Gustav Adolfs Plæne und Ziele in Deutschland, und die Herzöge zu Braunschweig und Lüneburg (important; beaucoup de faits nouveaux). — *L. Schmitz-Kallenberg.* Practica cancellariae apostolicae

saeculi xv exeuntis (utile). — *H. Bullinger*. Diarium. Correspondenz mit den Graubündnern. — *G. von Schulthess-Rechberg*. Heinrich Bullinger der Nachfolger Zwinglis (bon). — *J.-M. Reu*. Quellen zur Geschichte des kirchlichen Unterrichts in der evangelischen Kirche Deutschlands 1530-1600 (histoire approfondie de l'enseignement du catéchisme en Allemagne au xvie siècle). — *G. Wissowa*. Religion und Kultus der Rœmer (remarquable manuel). = Avril. *Paul Hassel*. Joseph Maria von Radowitz, 1797-1848 (apporte nombre de documents nouveaux sur la politique du roi de Prusse Frédéric-Guillaume IV). — *Edw. Armstrong*. The emperor Charles V (excellent résumé, très bien informé). — *L. Moltesen*. Acta pontificum danica, 1316-1536; vol. I, 1316-1378 (l'auteur a dépouillé avec beaucoup de conscience les registres du Vatican; publie beaucoup de nouveau; la bibliographie est insuffisante). — *G. Steinhausen*. Geschichte der deutschen Kultur (ouvrage abondamment illustré, mais d'une illustration un peu banale et qui nuit à la réelle valeur du livre). = Mai. *Th. Kolde*. Luthers Werke; vol. XXV et XXVII. — *Rud. Steck*. Die Akten des Jetzerprozesses nebst dem Defensorium (important pour l'histoire des luttes entre Franciscains et Dominicains, du parti qu'en surent tirer les humanistes et, par conséquent, des préliminaires de la Réforme). — *Hermann Ethé*. Catalogue of Persian mss. in the library of the India Office; vol. I. = Juin. *Hugo Schumann*. Der Steinzeitgræber der Uckermark (important). — *Fritz Wolters*. Studien über Agrarzustænde und Agrarprobleme in Frankreich, 1700-1790 (très intéressant). — *Ad. Harnack*. Die Mission und Ausbreitung des Christentums in den ersten drei Jahrhunderten (présente sous un jour nouveau l'histoire des missions chrétiennes qui ont conquis le monde païen). — R. Archivio di stato di Lucca. Regesti; vol. II : Carteggio degli Anziani, raccolto o riordinato da *L. Fumi*. — Bibliotheca reformatoria Neerlandica; 2e partie : Het offer des Heeren, door *S. Cramer* (réimpression critique du « Livre des martyrs » des Memnonites néerlandais. Important pour l'histoire des Anabaptistes). — *Alf. Doren*. Deutsche Handwerker und Handwerksbruderschaften im mittelalterlichen Italien (à utiliser avec précaution).

45. — Historisches Jahrbuch. Bd. XXV, Heft 4. — Ph. Schneider. Le traité de Conrad de Magenberg, *De limitibus parochiarum civitatis Ratisbonensis*, et la Chronique universelle d'André de Ratisbonne (maintient, contre les critiques de Grauert et de Leidinger, cette thèse que le traité de Conrad a été une des sources qu'a utilisées André de Ratisbonne pour sa Chronique universelle ou Chronique des papes et empereurs romains). — V. Schweitzer. Christian IV de Danemark et les villes de la Basse-Allemagne en 1618-1625; suite et fin. — Alfred Herrmann. La Correspondance de Napoléon Ier; suite et fin (essaye de caractériser Napoléon d'après les lettres publiées par Lecestre et Brotonne). — L. Pfleger. Un adversaire de Flacius Illyrikus : Wilhelm Eisengrein (Mathias Flacius Illyrikus publia en 1556 son Catalogue des Témoins de la vérité, préface aux Centuries de Magdebourg, dont les

six premiers volumes parurent de 1559 à 1562; trois ans plus tard commencèrent à paraître les réponses faites par les catholiques à cette rude attaque menée par les protestants; W. Eisengrein, un des plus notables champions du parti catholique, publia en 1565 son *Catalogus testium veritatis*. Sa biographie). = Comptes-rendus : *J.-P. Kirsch*. Die pæpstlichen Annaten in Deutschland wæhrend des XIV Jahrh. (important). — *Fr. von Bezold*. Briefe des Pfalzgrafen Johann Casimir, mit verwandten Schriftstücken; Bd. III, 1587-92. — *Schwickerath*. Jesuit education; its history and principles (remarquable; article à consulter pour les indications biographiques qu'il contient sur l'histoire de l'enseignement). = Bd. XXVI, Heft 1. F.-X. Funk. L'authenticité des canons de Sardique (réponse aux objections de Friedrich, qui a commis des erreurs nombreuses et grossières); fin dans Heft 2. — Fr. Lauchert. Sébastien Haydlauf, évêque de Freisingen, et ses écrits (né en 1539; évêque de Freisingen en 1569; mort vers la fin de 1580. En dehors d'une oraison funèbre du duc Albert de Bavière, 1580, ses ouvrages sont d'un caractère purement théologique). — P.-A. Kirsch. L'attitude du Saint-Siège lors de l'élection à l'empire de Charles VII et de François Ier, 1742 et 1745 (utilise surtout la Correspondance de Rome au ministère des Affaires étrangères de Paris). — A. Lorenz. A quelle époque a été établi le calendrier actuel des Juifs? (le mois de septembre de l'année 770 paraît être le point de départ de ce calendrier). — P.-M. Baumgarten. L'envoi du chapeau rouge (l'envoi du chapeau rouge, qu'il faut distinguer de la barrette rouge, a toujours été exceptionnel; le plus ancien exemple remonte au pontificat de Clément V). = Comptes-rendus : *A. Franz*. Das Rituale von St Florian aus dem XII Jahrh. (remarquable). — *C. Eubel*. Bullarium Franciscanum; t. VII. — *Ilgner*. Die volkswirtschaftlichen Anschauungen Antonins von Florenz, 1389-1459 (analyse intelligente des œuvres du célèbre scolastique). — *H. Crohns*. Die Summa theologica des Antonin von Florenz und die Schætzung des Weibes im Hexenhammer (Antonin de Florence a refait avec plus de virulence encore l'Alphabet des femmes de J. Dominici, le *Formicarius* de J. Nider; il est en partie responsable des crimes inspirés par le « Marteau des sorcières ». Article intéressant sur la psychologie et l'éthique de la femme au moyen âge). — *J. von Gerlach*. Ernst Ludwig von Gerlach. Aufzeichnungen aus seinem Leben und Wirken, 1795-1877. = Heft 2. H. Schroers. La pseudo-isidorienne *Exceptio spolii* et le pape Nicolas Ier (le pape a connu cette *Exceptio;* on n'en saurait conclure qu'il ait connu le recueil entier des fausses décrétales. Les citations de ces décrétales que l'on a pu relever dans ses écrits doivent avoir été empruntées à des ouvrages d'origine franque). — Stephan Ehses. Paolo Sarpi a-t-il, pour son Histoire du concile de Trente, puisé à des sources aujourd'hui inconnues? (c'est peu probable; Sarpi reproduit d'ordinaire les textes sans fidélité et il ne craint pas d'y ajouter des inventions de son cru). — R. Guggenberger. Urbain VI reconnu par les cardinaux séjournant à Avignon. — G. Sommerfeldt. Deux ser-

mons politiques de Heinrich d'Oyta et de Nicolas de Dinkelsbühl, 1388 et 1417. — B. Duhr. Pour servir à la biographie du P. Friedrich Spe (ce jésuite, qui entra au noviciat de Trèves le 22 septembre 1610, est l'auteur d'une *Cautio criminalis,* sorte de commentaire juridique pour la poursuite des sorcières, qui fut subrepticement publiée en 1631). — P.-A. Kirsch. Les droits héréditaires de Marie-Thérèse reconnus par le Saint-Siège. = Comptes-rendus : *W. Christensen.* Dansk statsforvaltning i det 15 århundrede (bonne histoire de l'administration en Danemark au xve siècle). — *K. Schrauf.* Acta facultatis medicae Universitatis Vindobonensis; III, 1490-1568. Die Matrikel der Ungarischen Nation an der Wiener Universitæt, 1453-1630.

---

46. — Századok (*les Siècles*). 1905, janv. — J. Vértesy. La valeur littéraire de la Chronique illustrée (elle fut composée sous le règne de Louis le Grand, en 1358, et raconte les hauts faits des Magyars jusqu'en 1330. Quoiqu'écrite en latin, on sent que l'auteur pense en magyar; il caractérise avec une grande force les rois arpadiens. La Chronique se trouve aujourd'hui à Vienne). — J. Illésy. La vente du Jász-Kunság à l'Ordre Teutonique; suite en févr. (ce territoire, occupé jadis par les Turcs, fut vendu à l'Ordre Teutonique, sans que les autorités magyares fussent consultées. Le tout-puissant archevêque Kollonics et la chancellerie viennoise avaient tout préparé pour le céder, en 1702, à un ordre étranger qui avait laissé de tristes souvenirs en Hongrie. Le prix fut fixé à 500,000 florins). — J. Karácsonyi. Le lieu de naissance et la famille de Benoît Makrai (il a étudié aux Universités de Prague, de Vienne, de Paris, en 1397, et de Padoue; il est originaire de Gacsalkér, dans le comitat de Zaránd). = Comptes-rendus : *A. Németh.* Histoire de l'Académie royale, école de droit, de Györ; 3e partie : 1806-1850 (intéressant, mais la sortie contre les universités de nos jours était inutile). — Mittheilungen des k. und k. Kriegsarchivs; Dritte Folge, III Bd. (contributions à l'histoire des voies navigables, des campagnes de 1809 en Italie; un mémoire de Wimpffen de 1809). — *J. Szinnyei.* Lexique des écrivains hongrois; t. VII-IX (l'infatigable bibliographe est arrivé jusqu'à la lettre O, et il faut souhaiter qu'il puisse achever ce monument d'érudition). — *D. Szabó.* Histoire des diètes hongroises, 1519-1524 (utile). — *R.-F. Kaindl.* Studien zu den ungarischen Geschichtsquellen (suite des études importantes de l'historien autrichien; cette fois, il s'occupe de la légende des saints Gérard, Émeric, Ladislas, Zoerard et Marguerite). — *E.-G. Gardner.* Dukes and poets in Ferrara (intéressant; quelques remarques sur les humanistes hongrois). — *Th.-A. Fischer.* The Scots in Germany (bon). — *F.-M. Nichols.* The epistles of Erasmus (utile). — *R. Temesváry.* Bibliographie gynécologique hongroise (jusqu'en 1900; rendra des services). — Répertoire historique slave. = Févr. F. Mátyás. Légendes populaires et données historiques sur l'attentat de Félicien Zách (dernier travail du savant historien. L'attentat contre le roi Charles-Robert et sa famille eut lieu

le 17 avril 1330. Les sources hongroises donnent comme motif la destitution de Zách, « dignitatum privatio » ; c'est une chronique italienne qui mentionne pour la première fois sa fille, Claire, et l'outrage qu'elle subit de Casimir, frère de la reine. Cette chronique date de 1344. La Chronique polonaise est encore plus récente; mais tout ce qui se rapporte à la fille de Zách est de pure fantaisie). — P. Tóth-Szabó. Jászó et le droit du patronage; suite en mars (la célèbre abbaye de Prémontré a eu des discussions avec le roi Louis-le-Grand parce que celui-ci a nommé de son propre gré son chapelain, Nicolas, prieur de Jászó. Histoire de cette querelle et des vicissitudes de l'abbaye jusqu'en 1526). = Comptes-rendus : *L. Szádeczky*. Les poésies et la correspondance du baron Pierre Apor (important; voy. *Rev. hist.*, juill.-août 1904). — *J. Karácsonyi* et *S. Borovszky*. Regestrum Varadinense (quelques erreurs; voy. *Rev. hist.*, juill.-août 1904). — *V. Bunyitay, R. Rapaics, J. Karácsonyi*. Monumenta ecclesiastica, tempora innovatae in Hungaria religionis illustrantia; t. II : 1530-1534 (documents sur la Réforme en Hongrie, édités par la société Saint-Étienne ; ils sont tirés des archives de Vienne, du Vatican et de quelques villes minières du nord de la Hongrie. Publication importante). — *W. Norden*. Das Papsttum u. Byzanz (travail approfondi).—*Spyridion P. Lambros*. Ecthesis Chronica and Chronicon Athenarum (plus complet que les éditions antérieures). — *S. Márki*. Le nom de Kolozsvár (Castrum Clus en 1173, Claudiopolis en 1559, Klausenburg en 1348, Coloswar en 1600). = Mars. D. Angyal. Contributions à l'histoire de l'exil en Turquie de François II Rákoczi (voir les publications hongroises annoncées plus loin, dans la Chronique. Les documents tirés des Archives nationales de Paris ont été publiés dans *Történelmi Tár*). = Comptes-rendus : *L. Erdélyi*. Histoire des Bénédictins de Pannonhalma; tomes VII-IX (ces volumes sont dus à T. Füssy, qui a écrit l'histoire de l'abbaye de Zalavár, et à P. Sörös, qui a écrit celle de l'abbaye de Bakonybél. Cette publication est un vrai monument à la gloire des Bénédictins hongrois; elle contient de nombreux documents inédits et éclaire d'un jour nouveau la mission civilisatrice de l'ordre). — *M. Erdujhelyi*. L'influence des couvents et des prieurés hongrois sur l'agriculture (pour le grand public). — *J.-R. Kiss*. Le procès de Georges Radvánszky, 1724-1725 (bon). — *I. Kont*. Un poète hongrois : Jean Arany, 1817-1882 (leçons détachées d'un cours libre à la Sorbonne. Éloge). — *Ch. Hughes*. Shakespeare's Europe (analyse). — Nécrologie : Jean Illéssy, 1861-1905. = Avril. M. Sufflay. Les deux chartes d'Arbé (les deux chartes qui datent de 1071 et de 1111 ont une grande importance pour la Hongrie et la Croatie; les historiens magyars et croates en ont tiré beaucoup de renseignements, mais elles sont apocryphes. Par un examen minutieux, l'auteur démontre qu'elles furent fabriquées de toute pièce par Chrysogonus, évêque d'Arbé, en 1367). — G. Téglás. L'importance des monuments de la Dobroudja pour l'histoire de la Dacie (sur le monument d'Adam-Klissi). — G. Éble. Notes sur la vie d'Alexandre Károlyi (Károlyi, en concluant la paix de

Szatmár, en 1711, était convaincu que Rákoczi reviendrait en Hongrie, où il aurait bénéficié de l'amnistie. Publie des nécrologies de Károlyi, mort en 1743). — A. K'ROLYI. Le Codex Héderváry (contient la copie des actes du Conseil de lieutenance siégeant à Pozsony de 1549 à 1551, puis des rescrits royaux de 1552 à 1556). = Comptes-rendus : *J. Bokor*. Jordanès, De origine actibusque Getarum (traduction réussie). — *Jules Pauler* et *Alexandre Szilágyi*. Les sources de la conquête du pays (critique favorable des sources slaves éditées par Jagič, Thallóczy et Hodinka et des sources magyares éditées par Fejérpataky et Marczali). — *F. Szinnyei*. Jean Bacsányi (soigné). — *G. Ráth*. Le livre de l'industrie d'art; t. II (éloge). — *E. Brandenburg*. Politische Korrespondenz des Herzogs und Kurfürsten Moritz von Sachsen (important). — Mémoires concernant l'histoire de la civilisation hongroise (ces travaux sont dirigés par R. Békefi, professeur à l'Université de Budapest, et ont pour but de retracer, d'après les sources, les différentes phases de la civilisation magyare. Neuf fascicules ont paru jusqu'ici). — Nécrologie : le comte Géza Kuun, 1838-1905 (savant orientaliste; a publié en hongrois, en latin, en allemand et en italien, éditeur du *Codex Cumanicus* conservé à Venise, auteur de : *Relationum Hungarorum cum Oriente gentibusque orientalis originis historia antiquissima,* 1893-1895). — Répertoire historique slave. = Mai. S. DOMANOVSZKY. La chronique de Pozsony (étudie les rapports de cette chronique du XIVe siècle avec celle de Kézai). — M. WERTNER. Campagnes hongroises au XIVe siècle (énumère, d'après les sources, toutes les campagnes de 1302 à 1400). — E. BERZEVICZY. La Hongrie à la Diète de Worms en 1521 (l'ambassade hongroise se composait de Verböczy, le codificateur de la loi magyare, qui avait invité un jour Luther à dîner, du prieur Jérôme Balbi, connu comme humaniste, et de Bernard Frangipan). = Comptes-rendus : *L. Bártfai Szabó*. François Forgách de Ghymes (éloge). — *L. Zoltai*. Debreczen vers la fin de la domination turque, 1662-1692 (étude économique très fouillée). — Les œuvres du comte Étienne Széchenyi éditées par *K. Szily;* t. I (éloge). — *A. Main*. The emperor Sigismund (rien de nouveau).

---

47. — The Athenæum. 1905, 17 juin. — *Albert Hartshorne*. Memoirs of a royal chaplain, 1729-1763; the correspondence of *Edmund Pyle,* chaplain in ordinary to George II, with Samuel Kerrich (intéressant; donne une idée peu relevée du monde clérical en Angleterre au XVIIIe siècle). — Le mystère de Tilsitt (pour justifier l'attentat commis contre Copenhague et la saisie de la flotte danoise en 1807, Canning a déclaré avoir appris par une voie secrète que, le 25 juin, Napoléon Ier et Alexandre avaient résolu de former contre l'Angleterre une ligue maritime où devait entrer la flotte danoise; mais quelle est cette voie secrète? Aucune réponse certaine n'a été jusqu'ici donnée à cette question, la correspondance de Canning et de ses principaux agents n'ayant pas encore pu être étudiée). — *Lethaby*. Mediæval art, 312-1350 (bon

exposé du développement de l'architecture et des arts auxiliaires dans l'Europe occidentale). = 24 juin. *R. Nisbet Bain.* Scandinavia; a political history of Denmark, Norway and Sweden, 1513-1900 (remarquable). — *A. Bonnefons.* Marie-Caroline, reine des Deux-Siciles (intéressant; mais l'auteur paraît avoir mal connu les documents anglais). — Middle Temple records; minutes of Parliament, 1501-1703; translated and edited by *C. Tr. Martin;* 3 vol. — Cromwell et les prisonniers irlandais (plusieurs de ces prisonniers furent déportés dans les Indes occidentales, aux Barbades par exemple; d'autres furent peut-être même vendus comme esclaves). = 1er juillet. *Dicey.* Law and opinion in England (remarquable). — *Mrs. Huddy.* Mathilda, countess of Tuscany (sans valeur; c'est une simple paraphrase du poème de Donizo). = 8 juillet. *Sir D. M. Wallace.* Russia (la première édition de ce livre, en 1877, a été fort bien accueillie; cette édition nouvelle, refondue, sera consultée avec beaucoup de fruit par ceux que préoccupe le mouvement révolutionnaire qui ébranle en ce moment l'empire des tsars). — *Brand* et *Ellis.* Faiths and Folklore (M. Carew Hazlitt a réédité, sous forme de dictionnaire et avec de nombreuses additions, la compilation bien connue de John Brand et de Sir Henry Ellis; œuvre utile, mais forcément très incomplète. M. Hazlitt considère que le droit du seigneur est un fait réel, appartenant aux institutions régulières du moyen âge). = 15 juillet. *Mary Bateson.* Records of the borough of Leicester; vol. IV. = 29 juillet. *J. B. Bury.* The life of saint Patrick (très important et attachant). — *Abbot Gasquet.* Henry III and the Church (ouvrage très consciencieux; l'auteur se met volontiers du côté du clergé anglais, qui fit une opposition opiniâtre à l'ingérence excessive de la papauté dans les affaires intérieures de l'Église d'Angleterre). — *Aylmer Maude.* A peculiar people, the Doukhobors (très intéressant). — *A. Macdonald.* Clan Donald; vol. III. — *J. R. Mortimer.* Forty years' researches in the burial mounds of East Yorkshire (très bon et admirablement illustré). = 29 juillet. *R. Nisbet Bain.* The first Romanovs, 1613-1725 (intéressant récit par un homme très compétent). — *George W. Stow.* The native races of South Africa (utile collection de faits concernant les Hottentots et leurs invasions sur les territoires des Bushmen aborigènes). — *E. Maunde Thompson.* Customary of St Augustine's, Canterbury, and St Peters, Westminster; vol. II (textes intéressants, édités avec beaucoup d'érudition). — *W. J. Hardy.* Middlesex county records; calendar of Sessions books, 1689-1709. — *H. G. Woods.* Register of burials at the Temple Church, 1628-1853. — Sur le nom de Gwent (essai, par David Owen, sur l'étymologie et le sens de ce mot, par lequel on traduit le « Venta » des Romains).

48. — The English historical Review. 1905, juillet. — W. Warde Fowler. Notes sur Caius Gracchus; 2e partie : la loi « de Civitate » (si certaines propositions de Caius eurent un caractère démagogique très accusé, du moins on ne peut dire de lui qu'il ait aspiré à la tyrannie). — W. T. Waugh. Sir John Oldcastle; 1er art. (en appendice, une

Note sur la prétendue abjuration d'Oldcastle). — Ernest Broxap. Les sièges de Hull pendant la Grande Guerre civile, 1642-1643. — W. H. Stevenson. Un prétendu établissement des Parisii dans le comté de Lincoln (il a bien existé, au xive siècle, dans ce comté des gens portant le nom de Paris; par exemple le grand chroniqueur de Saint-Alban; mais ce nom y avait été directement importé de la capitale du royaume capétien. Il n'y a jamais eu dans le comté de localité portant ce nom. Les Parisii dont parle Ptolémée étaient établis dans le comté d'York; il n'y en a pas de trace dans celui de Lincoln). — Miss A. M. Allen. La date des statuts « albertins » de Vérone (le recueil de statuts attribué à Alberto Ier, qui fut « capitaneus generalis » de Vérone de 1277 à 1301, doit avoir été écrit en 1276-1277). — Andrew Clark. Le servage dans un manoir d'Essex, 1308-1378 (documents analysés). — W. L. Newman. La correspondance de Humphrey, duc de Gloucester, et de Pierre Candido Decembrio (après que Léonardo Bruni d'Arezzo, auteur d'une traduction latine de la Politique d'Aristote dédiée au duc de Gloucester, eut été remercié, Decembrio offrit au duc ses services de traducteur attitré, ce qui donna lieu à un échange de lettres pendant les années 1438-1445). — H. A. L. Fisher. Les discours dans l'ouvrage de lord Herbert de Cherbury *Life and reign of Henry VIII* (le discours prononcé en 1511 par Wolsey est une fabrication littéraire). — Ch. Hughes. Nicolas Faunt et son discours touchant l'office de principal secrétaire d'État, 1592 (publié d'après un manuscrit de la Bodléienne. Faunt fut secrétaire de Walsingham en 1580). — C. Litton Falkiner. Correspondance de l'archevêque Stone et du duc de Newcastle (publie dix-huit lettres de 1752 à 1757). = Comptes-rendus : *Chas. Bigg*. The Church's task under the roman empire (l'ouvrage comprend quatre morceaux : sur l'éducation, la religion, la situation morale et sociale pendant les premiers temps de l'empire romain; intéressant). — *Freeman*. Western Europe in the fifth century; in the eighth century and onward (deux volumes d'essais dont York Powell devait surveiller la publication. Des erreurs nombreuses que l'auteur n'eût peut-être pas commises. Intéressant comme tout ce qui vient de Freeman, mais déjà un peu vieilli). — The great roll of the Pipe for the 22^d yeard of the reign of king Henry II (important). — *S. Armitage-Smith*. John of Gaunt (bonne biographie). — Calendar of entries in the papal registers relating to great Britain and Ireland. Papal letters; vol. V, 1396-1404, prepared by *W. H. Bliss* et *J. A. Twemlow;* vol. VI, 1405-1415, by *Twemlow*. — *S. Cramer* et *F. Pijper*. Bibliotheca reformatoria neerlandica; I : Polemische Geschriften der Hervormingsgezinden; II : Het offer des Heeren (cette dernière publication est un livre des martyrs, particulièrement hollandais, avec un recueil de chansons relatives aux premières victimes de la Réforme). — *J. Murdoch* et *I. Yamagata*. A history of Japan during the century of early foreign intercourse, 1542-1651 (très intéressant). — *A. W. Whitehead*. Gaspard de Coligny, admiral of France (excellente biographie, bien au courant). — *W. H. Frere*. The

english church in the reigns of Elizabeth and James I (fait avec beaucoup de conscience et de soin). — *W. H. Hutton*. The english church, from the accession of Charles I to the death of Anne (disproportionné; Laud occupe dans ce volume une place excessive; de nombreuses omissions; index insuffisant). — *W. Cunningham*. The growth of industry and commerce in modern times (3e édition, revue et très augmentée, utile et instructive; le caractère fondamental de l'ouvrage n'a, d'ailleurs, point changé : c'est moins une histoire complète qu'une série d'études sur le développement industriel et commercial). — *A. Cook Myers*. Immigration of the Irish quakers into Pennsylvania, 1682-1750, with their early history in Ireland (bon). — *J. W. Fortescue*. Calendar of colonial State Papers; 4 vol., 1685-1697 (important). — *W. Ch. Ford*. Journals of the continental Congress, 1774-1789; vol. I, 1774 (excellent). — *Th. Schiemann*. Geschichte Russlands unter Kaiser Nikolaus I (excellent). — *Sir William Lee-Warner*. The life of the marquis of Dalhousie (habile mise en œuvre de la correspondance du marquis, classée par lui-même).

49. — Edinburgh Review. Vol. III, janvier-avril 1905. — La Réforme en Angleterre (à l'occasion de la nouvelle *Histoire moderne* de Cambridge, t. II. Il est probable que, même sans l'affaire du divorce, Henry VIII se fût brouillé tôt ou tard avec l'Église. Le clergé n'était pas de taille à lui résister, ne pouvant s'allier ni à la noblesse qui était détruite, ni aux communes dont le jour n'était pas venu. Riche et nombreux, il n'avait ni influence ni prestige, et sa fortune l'exposait à toutes les convoitises. Quant à la suppression des monastères, elle n'était pas justifiée. « Non seulement les victimes furent ruinées, mais le tort fait à leur réputation n'a jamais été redressé. Peut-être est-ce l'acte le plus injuste et le plus maladroit de toute l'histoire d'Angleterre »). — La question de couleur aux États-Unis (très embarrassante et dangereuse pour les États sudistes. Elle ne repose pas sur un désir caché de rétablir l'esclavage, mais sur les souvenirs du gouvernement des *carpet-baggers* appuyés du vote noir, puis sur la crainte de voir les nègres émancipés prétendre à la fusion sociale, enfin sur les excès brutaux que les nègres commettraient, dit-on, sur les femmes blanches. Néanmoins, il importe que l'État fédéral s'occupe de faire respecter les droits des noirs dans la mesure convenable, car les États sudistes ont besoin des nègres et ceux-ci n'ont, d'ailleurs, aucun désir d'émigrer. La fusion sociale n'est guère à craindre dans un pays où les socialistes eux-mêmes font résolument bande à part, suivant leur couleur, et où le noir qui épouse une blanche se disqualifie aux yeux de ses congénères autant que le blanc qui épouse une noire. On constate même avec satisfaction, symptôme d'amélioration morale, que, sauf en Louisiane, le nombre des mulâtres est très restreint. Quant au lynchage, peut-être serait-il moins fréquent si la justice criminelle était un peu plus expéditive). — La chute du Directoire (d'après les ouvrages récents d'Albert Vandal, Albert Sorel

et la grande *Histoire moderne* de Cambridge. Tout favorable à Bonaparte). — L'évêque Creighton (très intéressante figure d'historien, dont on vient de publier la biographie et la correspondance. Creighton avait l'esprit juste, vraiment tolérant, naturellement modéré. Sa polémique avec Lord Acton, à propos de son Histoire des papes, est pleine de sens. Il estimait que la tolérance, — on aurait même pu rappeler ici l'excellent petit livre qu'il a consacré à cette question, — est une affaire d'opportunisme plus que de principe; qu'il faut juger les gens d'après leur critérium moral plus que d'après des idées absolues; qu'il ne faut pas, en histoire, être dupe des grands mots et des beaux prétextes. Les hommes excellent à présenter sous de brillantes phrases « leur désir de gagner *six pence,* d'économiser *six pence* ou de ne pas se laisser voler *six pence* ». Ce n'était donc pas la Réforme qui l'étonnait, mais la Contre-Réforme. « Si le pape avait cessé de gruger l'Allemagne, personne ne se serait soucié de *la justification par la foi*). — Spencer en Irlande (des recherches récentes permettent de rétablir sa carrière officielle et de montrer l'influence que son séjour dans l'île a exercée sur sa poésie. Il est regrettable que l'excellente édition complète de ses œuvres, en dix volumes, dont neuf seulement ont paru, par le Rév. Grosart, 1882-1884, ne soit pas dans le commerce). — Homère et ses commentateurs (approuve, dans l'ensemble, les conclusions de M. Victor Bérard et les observations de M. Arthur Evans. Discute les autres travaux de Lang, Leaf, Bekker. « Ce que M. Bérard a fait pour la géographie de l'*Odyssée,* il lui reste, pour lui ou pour un autre, à le faire pour l'*Iliade.* M. Lenthéric a montré, par ses études sur le Rhône et le golfe du Lion, que la tâche convient particulièrement au génie français »). — L'Histoire de vingt-cinq ans (par M. Spencer Walpole. Les deux premiers volumes vont de 1856 à 1870. « La grande difficulté, avouons-le, est de découvrir une direction claire dans la conduite opportuniste des ministres anglais sur le terrain des affaires étrangères. » Même chez Lord Palmerston et Lord Salisbury, il n'y a jamais eu d'action continue digne du gouvernement anglais. Palmerston, très porté pour le peuple, « toujours prêt à recommander chez les autres l'extension du suffrage populaire et à le refuser chez lui », favorisa la création de la Belgique et de l'Italie; mais, dans l'affaire des duchés, il eut tort de ne pas comprendre la Prusse et de se méfier de la France. Car, « si la France et l'Angleterre eussent marché d'accord dans la circonstance, la France eût évité les désastres de 1870 et l'Europe la prépondérance des empires militaires sur les gouvernements libéraux ». C'est aussi Palmerston qui a lancé l'Angleterre dans la russophobie, dont Lord Salisbury a parfois aperçu les inconvénients, sans oser trop s'en écarter. Mais « l'attitude générale du peuple anglais, dans les affaires étrangères, est celle d'une ignorance noire et d'une apathie qu'interrompent seulement parfois des éclats de patriotisme tapageur ». Le fait est d'autant plus grave que, dans les pays où le service militaire n'existe pas, les classes inférieures deviennent plus sentimentales,

plus agressives, plus belliqueuses que la bourgeoisie, parce qu'elles n'ont rien à perdre. « L'idée que le gouvernement populaire incline vers une idée pacifique a toujours été une idée fausse »). — Le Tibet. — Le Lord chef-justice Coleridge (1820-1894. A noter son attitude dans les questions religieuses, notamment à l'occasion de la loi sur le blasphème, où, tout en étant très croyant lui-même, il déclara que le christianisme ne faisait plus loi en Angleterre, et son voyage aux États-Unis, où ce qui le frappa le plus était non l'immensité du territoire ou la fortune du pays, mais le fait que la plupart des gens, bourgeois, ouvriers, paysans, sont propriétaires de la maison qu'ils habitent). — L'Arabe (étude ingénieuse de psychologie, d'après l'histoire, la littérature et l'ethnographie étudiées sur le vif. L'Arabe doit au désert où il vit ses qualités et ses défauts; la civilisation, qui le transforme en Maure, l'amoindrit. Il est plus sentimental, plus imaginatif que réfléchi. Il lui manque le goût de l'effort commun, de l'ordre, de la cohésion, de la prévoyance. Entre ses mains, la science dégénère : l'astronomie devient astrologie; la médecine s'occupe de philtres et de talismans; la chimie n'est plus que la recherche de la pierre philosophale. Mais il a des qualités superbes d'endurance, de courage, de dignité chevaleresque, de moralité même, suivant son interprétation personnelle de ses devoirs). — Sainte-Beuve et les romantiques (intéressant et bien renseigné). — Un gentilhomme libéral en France avant la Révolution (le duc de la Rochefoucauld-Liancourt. Une légère erreur : le fait que La Rochefoucauld eut des pauvres pour parrains n'est pas la preuve de sentiments démocratiques dans sa famille. C'était un usage assez répandu autrefois chez les catholiques. Pour en prendre un exemple célèbre, ce fut le cas de don Juan d'Autriche, et cependant les rois d'Espagne n'avaient guère d'inclination pour la démocratie. De même, il n'est pas exact de dire que la duchesse de la Rochefoucauld donna une preuve d'amour paradoxal à son mari, en demandant le divorce pour lui conserver une partie de sa fortune, sous la Révolution. Le cas fut assez fréquent, entre autres parmi la noblesse bretonne).

50. — The Scottish Review. 1905, janvier. — Andrew Lang. Knox considéré comme historien (quand il raconte les événements de l'année 1559, Knox dépasse les limites « du journalisme honnête »; il a transformé certains faits dont il avait été lui-même témoin, dissimulé la vérité sur quelques points essentiels. Son témoignage est des plus suspects). — Hay Fleming. L'influence de Knox (elle fut très grande; rapides indications en 5 pages). — G. A. Sinclair. La littérature périodique au XVIIIe siècle (en Écosse). — Murray Rose. Marie, reine d'Écosse, et son frère (réédite la lettre de James Stuart à Marie, du 10 juin 1561, qu'a découverte et publiée M. Philippson; lettre fort intéressante, mais qu'il ne faudrait pas étudier isolément; James Stuart y donne à la reine sa sœur de bons et honnêtes avis et cependant, déjà, il l'avait trahie. C'est le prince des fourbes). — Prof. Sanford Terry. Le siège du château d'Édimbourg, mars-juin 1689. — Capi-

taine George S. C. Swinton. Six chartes anciennes (retrouvées en expédition originale; deux fac-similés). = Avril. R. D. Melville. L'emploi et les modes de torture en Angleterre et en Écosse. — A. W. Ward. Jacques VI et la papauté (à propos de l'ouvrage d'A. O. Meyer sur Clément VIII et Jacques Ier d'Angleterre). — H. W. Lumsden. Les Écossais à Leffingen, 1600. — Th. H. Bryce. Sur certains points d'ethnologie écossaise (avec des illustrations). — W. R. Scott. Entreprises industrielles en Écosse avant l'union; III : le Groupe textile; suite en juillet. = Juillet. Andrew Lang. La maison de Marie, reine d'Écosse, en 1573 (publie un « estat par elle dressé pour le règlement de sa maison »). — R. C. Mac Leod. Le chartrier de Dunvegan (Dunvegan est l'ancienne résidence de Mac Leod, dans l'île de Skye; analyse quelques documents du xvie et du xviie siècle). — Thomas Duncan. Les « Maries » de la reine (quelques détails biographiques sur quatre demoiselles d'honneur de Marie Stuart : Marie Fleming, Marie Seton, Marie Beaton et Marie Livingstone). — George A. Sinclair. Les Écossais à Solway Moss, 1542 (justifie surtout contre les reproches de Froude la conduite d'Olivier Sinclair dans cette journée désastreuse pour les Écossais). — A. Black Scott. Nynia dans la région septentrionale du pays des Pictes (note la présence et suit la trace de saint Nynian dans la région située au nord des Grampians et dans les îles). — J. Crabb Watt. Dunnottar et ses barons (surtout au xvie et au xviie siècle; parmi ces barons se trouve la famille de Keith, célèbre au xviiie, principalement par les deux frères Georges et James, dont le premier fut ami de Frédéric II et correspondant de Voltaire et le second feld-maréchal en Prusse). — C. S. Terry. La bataille de Glenshiel, 1719. — Étienne Dupont. Le château de Brix en Normandie (château d'où les Bruce d'Écosse ont tiré leur nom. L'article est en français). = Comptes-rendus : *Sir Archibald C. Laurie*. Early scottish charters prior to AD. 1153 (excellent). — *Paul Vinogradoff*. The growth of the manor (réfutation fort savante et le plus souvent heureuse des théories de Seebohm). — *W. R. Scott*. The records of a scottish cloth manufactory at New Mills, Haddingtonshire, 1681-1703. — *A. Parnell*. The war of the succession in Spain, 1702-1711 (réédition à bon marché; l'ouvrage est une utile collection de faits, mais ce n'est pas une histoire qui explique les événements et en fasse connaître les acteurs). — *P. Hume Brown*. Scotland in the time of Queen Mary (intéressant tableau de la vie écossaise, surtout dans les villes). — *Ch. S. Terry*. The Pentland rising and Rullion Green (bonne histoire de ce soulèvement, ou campagne de quinze jours, novembre 1666; intéressant épisode de la restauration de l'ancienne constitution ecclésiastique en Écosse). — *Ph. Sidney*. A history of Gunpowder plot (intéressant, mais peu méthodique; la réfutation des opinions exprimées par le P. Gasquet n'est pas toujours convaincante). — *Ch. S. Terry*. John Graham of Claverhouse, viscount of Dundee, 1648-1689 (excellent). — *W. L. Mathieson*. Politics and religion in Scotland, 1550-1695 (excellent; on peut consi-

dérer M. Mathieson comme « the historian elect of scottish moderatism »). — *W. Perrett.* The story of king Lear from Geoffrey of Monmouth to Shakespeare (excellent). — *E. Kröger.* Die Sage von Macbeth bis zu Shakspere (important; mais l'auteur se laisse emporter par son imagination quand il essaie de montrer comment le type classique de Tarquin s'est transformé en Macbeth sous la plume de Fordun et de Wyntoun).

---

51. — The American historical Review. 1905, janvier. — Fr. J. Turner. La politique de la France à l'égard de la vallée du Mississipi au temps de Washington et d'Adams (traite surtout de la question de la Louisiane et de la politique de Vergennes à cet égard). — Henry E. Bourne. Un gouvernement improvisé à Paris en juillet 1789 (comment fut constituée l'Assemblée des représentants de la Commune). — Jesse S. Reeves. Le traité de Guadalupe-Hidalgo (histoire des négociations qui préparèrent ce traité; signé avec le Mexique le 2 février 1848; utilise des documents inédits qui permettent de déterminer le caractère de Nicholas P. Trist, le principal négociateur américain qui fut désavoué par son gouvernement). — Ch. M. Andrews. Matériaux concernant l'histoire coloniale de l'Amérique qui se trouvent aux archives anglaises. — Correspondance de Franklin Pierce, 1852-1862; suite. = Comptes-rendus : *S. P. Scott.* History of the Moorish empire in Europe (s'efforce de prouver que la question de race et de religion a joué un très faible rôle dans les luttes de l'islamisme en Espagne; ce sont deux civilisations qui ont été en conflit. Le christianisme n'a exercé aucune influence sur le résultat final. En détruisant la civilisation de l'Islam, supérieure à la sienne, l'Espagne s'est appauvrie à jamais). — *G. C. Lee.* The history of North America (grande histoire en vingt volumes qui sera, dit le comité directeur de l'entreprise, « la première histoire narrative de l'Amérique du Nord vraiment définitive. » Annonce des volumes I-IV). — *H. W. Elson.* History of the United states of America (résumé qui n'est pas sans mérite). — *Clive Day.* The policy and administration of the Dutch in Java (excellent). — *E. H. Blair* et *J. A. Robertson.* The Philippine Islands, 1493-1898 (analyse des tomes XVI-XVIII contenant les relations pour les années 1609-1620). — *Lady Burghclere.* George Villiers, second duke of Buckingham, 1628-1687 (bon). — *W. Wood.* The fight for Canada; a naval and military sketch from the history of the great imperial war (excellente étude sur la campagne de 1759, le siège et la prise de Québec). — *L. Cl. Hatch.* The administration of the american revolutionary army (bon). — *Z. F. Smith.* The battle of New Orleans (n'apprend rien de nouveau, mais donne un bon récit des événements). — *J. Fr. Bright.* A history of England; vol. V : 1880-1901 (intéressant; bien informé; impartial). — *Ch. A. Beard.* The office of Justice of the peace in England (c'est le meilleur exposé que l'on ait encore donné des fonctions du juge de paix en Angleterre avant le xviie siècle; les informa-

tions de l'auteur ne sont pas aussi complètes qu'elles auraient dû l'être). = Avril. Le Congrès de l'association pour l'histoire d'Amérique à Chicago. — Goldwin Smith. De la manière d'écrire l'histoire. — G. B. Adams. Méthodes de travail dans les séminaires historiques (des méthodes qu'il importe d'employer dans les universités américaines). — W. G. Brown. Oliver Ellsworth; première période de sa vie (Ellsworth fut un des plus notables citoyens du Connecticut, un de ceux qui contribuèrent le plus à la fondation de l'Union). — H. B. Learned. Origine du titre de « superintendent of finance » (à la tête du département des finances, le Congrès, en 1781, plaça un « superintendant » qui fut Robert Morris, de Philadelphie; celui-ci garda ce titre jusqu'au 1er novembre 1784, époque à laquelle il fut supprimé. Le nom était d'importation française, car, après l'alliance de 1778, il y eut en Amérique un véritable engouement pour les choses de France). — Documents relatifs à la conspiration Blount, 1795-1797 (conspiration ayant pour but de faire envahir les possessions espagnoles de l'Amérique du Nord par des gens des frontières et par des Indiens soutenus par la Grande-Bretagne; l'affaire se rattache aussi aux visées de la France concernant la Louisiane et aux relations tendues des États-Unis et de la France pendant l'administration d'Adams). = Comptes-rendus critiques : *G. E. Howard.* A history of matrimonial institutions, chiefly in England and the United States (important). — *R. W. Carlyle* et *A. J. Carlyle.* A history of mediæval political theory in the West; I : The second century to the ninth (les auteurs connaissent bien les textes et les analysent avec intelligence; ils sont moins bien renseignés sur les ouvrages de seconde main qui leur auraient épargné de nombreuses erreurs de détail). — *L. M. Larson.* The king's household in England before the Norman Conquest (thèse des plus estimables). — *Frere.* The english church in the reigns of Elizabeth and James I, 1558-1625 (intéressant; quelques points nouveaux; mais l'auteur, malgré d'évidents efforts pour demeurer impartial, n'est pourtant pas équitable envers les puritains). — The american nation; a history, edited by *A. B. Hart;* vol. II : Basis of american history, 1500-1900, by *L. Farrand* (étude remarquable sur le sol, le climat, les races des États-Unis). — *Sir Arthur Helps.* The spanish conquest in America and its relation to the history of slavery and to the government of colonies; edited by *M. Oppenheim;* 4 vol. (excellente réédition d'un ouvrage aussi intéressant que dénué de critique). — *W. E. Chancellor* et *Fl. W. Hewes.* The United States; a history of three centuries, 1607-1904; in ten parts; Part I : Colonization, 1607-1697 (ouvrage sans originalité, écrit d'une façon prétentieuse et rempli de menues erreurs). — *Allan Fea.* Memoirs of the king Martyr; being a detailed record of the last two years of the reign of his most sacred Majesty king Charles I, 1646-1649 (important recueil de faits, de dates et de témoignages sur les deux dernières années de Charles Ier, depuis son évasion d'Oxford, 27 avril 1646, jusqu'à son exécution). — The letters and speeches of O. Cromwell, with

elucidations by Th. Carlyle; edited by *S. C. Lomas* (réédition remarquable, savante autant que judicieuse, du Cromwell de Carlyle; mais pourquoi avoir réédité Carlyle? Pourquoi n'avoir pas fait un ouvrage nouveau?). — *F. A. Gasquet.* The adventures of king James II of England (utile; fait mieux connaître Jacques II, meilleur comme administrateur que comme roi; les progrès de la marine anglaise de 1660 à 1688 sont en grande partie son œuvre). — The writings of *Samuel Adams,* edited by *H. A. Cushing;* vol. I. — *E. Gr. Dexter.* A history of education in the United States (intéressante collection de faits). — *Marcus R. P. Dorman.* A history of the British Empire in the XIXth Cent.; vol. II : The campaigns of Wellington and the policy of Castlereagh, 1806-1825 (bon). — *A. C. Buell.* History of Andrew Jackson (biographie attrayante due à un journaliste avisé; peu de critique. — *A. S. Colyar.* Life and times of Andrew Jackson (partial et insuffisant). — *Th. C. Dawson.* The South American republics; vol. II : Peru, Chile, Bolivia, Ecuador, Venezuela, Colombia, Panama (assez bon précis où, malheureusement, les erreurs de détail sont trop nombreuses). — *Ch. E. Akers.* A history of South America, 1854-1904 (ouvrage bien illustré, accompagné de bonnes cartes; excellent exposé des faits depuis environ l'année 1875). — *Robert E. Lee.* Recollections and letters of general Robert E. Lee (très intéressant).

---

52. — Rivista storica italiana. Vol. III, fasc. 2. — Publications de l'*Istituto storico italiano,* 1891-1903 (utile analyse du *Bullettino* et des *Fonti*). — *D. Battaini.* Il metodo negli studî storici (sans valeur). — *G. Biscaro.* Il comune di Treviso ed i suoi più antichi statuti fino al 1218 (bon). — *V. Poggi.* Gli antichi statuti di Carpasio (ces statuts sont du XVe siècle). — *H. Laven.* Konstantin der Grosse und das Zeichen am Himmel (l'auteur tient le miracle du labarum pour un fait authentique; mais tout ce qu'on peut dire, semble-t-il, c'est que les contemporains ont en effet attribué à une intervention divine les victoires de Constantin sur Maxence). — *L. M. Hartmann.* Geschichte Italiens im Mittelalter; II, 2 (cette 2e partie va depuis les trêves conclues par les Lombards avec l'empereur jusqu'au couronnement de Charlemagne en 800. Remarquable). — *Degli Azzi Vitelleschi.* Regesti dell' archivio di stato in Lucca; I : Pergamene del diplomatico, 1, 790-1081. — *J. Chrys. Huck.* Ubertin von Casale und dessen Ideenkreis (dissertation sur les opinions théologiques et les doctrines politiques d'un chef des spirituels au XIIIe siècle; sur les rapports de ses idées avec celles de Joachim de Flore. L'auteur n'est pas toujours bien informé). — *Ed. Piva.* L'opposizione diplomatica di Venezia alle mire di Sisto IV su Pesaro e ai tentativi di una crociata contra i Turchi, 1480-1481 (bon). — *Gius. Portigliotti.* Un grande monomane : Fra Girolamo Savonarola (Savonarole fut un des plus intéressants phénomènes de pathologie collective morbide de son temps). — *A. Pellegrini.* Relazioni inedite di ambasciatori Lucchesi alla Corte di Vienna, sec. XVII-XVIII. — *Maria Begey.* Per un'

opera inedita di Pietro Giannone (étudie l'*Apologia dei teologi scolastici*, écrite par Giannone en prison après son abjuration, et cette abjuration elle-même). — *Schipa*. Il regno di Napoli al tempo di Carlo di Borbone (beaucoup de recherches; des documents inédits; le jugement de l'auteur sur Charles III est beaucoup trop sévère). — Ouvrages relatifs à la Révolution française. = Fasc. 3. *Ant. Medin*. La storia della Repubblica di Venezia nella poesia (très érudit et intéressant). — *L. Schütte*. Der Apenninenpass des Monte Bardone und die deutschen Könige (bon). — *A. Pellegrini*. Storia di Pieve di Cento dal 1220 ai giorni nostri. — *P. Barresi*. Gli usi civili in Sicilia; ricerche di storia del diritto (insuffisant; ne vaut que pour l'époque moderne). — *H. Marucchi*. Le Forum romain et le Palatin; d'après les dernières découvertes (l'auteur est bien au courant de ces découvertes; mais il manque souvent de méthode et parfois de critique). — *Th. Sommerland*. Die Lebensbeschreibung Severins als kulturgeschichtliche Quelle (érudition débordante; d'utiles observations sur la situation du Norique au ve siècle). — *U. G. Mondolfo*. Terre e classi sociali in Sardegna nel periodo feudale (intéressant). — *Ag. Rossi*. Alcune osservazioni intorno all' *Historia Sicula* del Malaterra (rien de nouveau). — *E. Milano*. Il Regestum comunis Albe (cartulaire d'Alba rédigé en 1215; contient 500 documents. Important). — *P. Santini*. Quesiti e ricerche di storiografia fiorentina (excellent travail sur les sources anciennes de l'histoire de Florence). — *N. Rodocolico*. Cronaca Fiorentina di Marchionne di Coppo Stefani (bon). — *G. Picinelli*. Cenni storici sui privilegi e sulle prerogative della città e dei consiglieri di Cagliari nel sec. XIV (bon). — *P. Piccolomini*. La vita e l'opera di Sigismondo Tizio, 1458-1528 (très bonne étude sur un des notables historiens de Sienne au XVe-XVIe siècle). — *J. Schnitzer*. Quellen und Forschungen zur Geschichte Savonarolas; I : Bartolomeo Redditi und Tommaso Ginori (très utile). — *R. Honig*. Bologna e Giulio II, 1511-1513 (bon). — *Ilario Rinieri*. Corrispondenza inedita dei cardinali Consalvi e Pacca nel tempo del Congresso di Vienna, 1814-1815 (très important et bien publié). — Ouvrages relatifs au « Risorgimento », 1815-1900. = Fasc. 4. *Muratori*. Rerum Italicarum scriptores; nouv. édit. — Miscellanea Valdostana. — *Benussi*. La regione Giulia (bonne étude sur les pays de Goritz, de Trieste et sur l'Istrie). — *V. Lazzarini*. I titoli dei dogi de Venezia (bon). — *F. Carlesi*. Origini della città e del comune di Prato (bon). — *G. Volpe*. Una nuova teoria sulle origini del comune (critique trop appuyée, mais souvent heureuse, des théories de Gabotto sur les origines de la féodalité en Piémont). — *G. Santoli*. I consoli a Pistoia (bon travail de 14 pages). — *L. Zanutto*. Il pontefice Bonifazio IX (quelques documents nouveaux). — *L. Rossi*. La guerra in Toscana, 1447-1448 (excellent). — *A. Sorbelli*. La biblioteca capitolare della cattedrale di Bologna nel secolo XV. — *E. Sol*. Il cardinale Ludovico Simonetta, datario di Pio IV e legato al Concilio di Trento (bon). — Alcuni ricordi di Michel-

angelo Caetani, duca di Sermoneta, raccolti dalla sua vedova, 1804-1862. — *U. Pesci.* Firenze capitale, 1865-1870 (beau et bon livre). = Vol. IV, fasc. 1. *G. Colaneri.* Bibliografia araldica e genealogica d'Italia. — *Lottici* et *Sitti.* Bibliografia generale per la storia Parmense. — *F. Largaiolli.* Bibliografia del Trentino, 1475-1903. — *Al. Barbiellini-Ansidei.* Una nuova pagina della storia d'Italia, ossia la vera fine dell' ultima dinastia Longobarda e l'origine del potere temporale dei papi (ouvrage prolixe et qui n'apprend rien de nouveau). — *P. Egidi.* Carta di rappresaglia concessa da Luigi di Savoia, senatore di Roma, 1311 (document intéressant). — *A. de Gerbaix de Sonnaz.* Amé V de Savoie et les Savoyards à l'expédition de l'empereur Henri VII de Luxembourg à Rome, 1308-1313 (bon). — *V. Bellio.* Le cognizioni geografiche di Giovanni Villani (travail utile et bien dirigé). — *B. Ricci.* Di Aldobrandino d'Este, vescovo di Modena e Ferrara, e di un frammento di sue visite pastorali (bon). — *G. Coggiola.* Diario del concilio di Costanza, di Andrea Gatari, 1433-1435 (bonne édition d'un texte important). — *R. Predelli.* I libri commemoriali della Repubblica di Venezia; t. VI (comprend les années 1495-1574). — *G. Scaramella.* Il lodo di Ferrara fra Firenze e Venezia (bon; mais l'auteur, qui a connu et utilisé les documents vénitiens, a négligé ceux des archives florentines). — *A. Bossola.* L'assedio di Valenza del 1656 (intéressant). — *G. A. Furse.* Marengo and Hohenlinden (de bonnes parties; mais l'auteur, mal informé, a donné trop bonne hospitalité à des récits légendaires). — Ouvrages relatifs au « Risorgimento », 1815-1904. = Fasc. 2. *C. Bertacchi.* Introduzione metodologica e storica al dizionario geografico universale (bon). — *K. Kretschmer.* Historische Geographie von Mitteleuropa (bon manuel). — *L. Zdekauer.* Sulla compilazione di un codice diplomatico della Marca d'Ancona (bon). — *Fr. M. Crawford.* The rulers of the South : Sicily, Calabria, Malta (ouvrage de vulgarisation qu'on feuillette avec intérêt, mais qui n'est pas assez au courant). — *W. Ohr.* Die Kaiserkrönung Karls des Grossen (discute la thèse présentée par W. Sickel; nie que Charlemagne ait été élu empereur; montre que le couronnement de Charles par Léon III n'était, de la part de ce dernier, qu'un acte spontané de reconnaissance pour les services rendus). — *E. Robiony.* Le guerre dei Franchi contro i principi di Benevento (superficiel). — *G. Guerrieri.* Le relazioni tra Venezia e Terra d'Otranto fino al 1530 (important). — *R. Caggese.* Su l'origine della parte guelfa e le sue relazioni col comune (bon). — *L. Zdekauer.* La dogana del porto di Recanati nei sec. XIII e XIV (instructif). — *L. Ciaccio.* Il cardinal legato Bertrando del Poggetto in Bologna, 1327-1334 (bon). — *Gellio Cassi.* I Veneziani in Friuli, 1411-1420 (bref récit de la conquête du Frioul par les Vénitiens, d'après des livres connus). — *A. Messeri.* Galeotto Manfredi, signore di Faenza (biographie détaillée, avec des documents inédits). — *R. Marcucci.* Francesco Maria I Della Rovere; 1re partie : 1490-1527 (très intéressant). — *U. Santini.* Gli statuti di Forlimpopoli

dei sec. XV-XVI. — *A. Cantono.* Un grande riformatore del sec. XVI (biographie, sans valeur originale, de saint Charles Borromée). — *C. Dell' Acqua.* Di San Pio V papa, insigne fautore degli studî e degli studiosi (peu de critique). — *I. Raulich.* Storia di Carlo Emanuele I, duca di Savoia; vol. II (raconte les événements des années 1588-1598. Bon). — *E. Robiony.* Gli ultimi dei Medici e la successione del granducato di Toscana (bon). — *Gius. Della Santa.* Il viaggio di Gustavo III, re di Svezia, negli Stati Veneziani e nella Dominante (très intéressant).

53. — R. Deputazione di storia patria per le provincie di Romagna. Atti e Memorie. 3e sér., t. XXI, fasc. 4-6, juill.-déc. 1903. — E. Costa. Documents nouveaux sur Pietro Pomponazzi (célèbre humaniste et professeur de philosophie à Bologne de 1512 à 1525). — Id. Andrea Alciato à l'Université de Bologne (luttes qu'il dut subir pour devenir professeur; il ne resta d'ailleurs à Bologne que quatre ans et en 1541 il fut obligé de retourner à Pavie). — U. Santini. La commune de Forlimpopoli. — A. Sorbelli. La bibliothèque capitulaire de la cathédrale de Bologne au XVe siècle. = T. XXII, fasc. 1-3, janvier-juin 1904. U. Santini. Les statuts de Forlimpopoli, du XVe et du XVIe siècle. — E. Costa. Les premiers cours de droit civil donnés dans l'après-midi, à l'Université de Bologne, pendant le XVe siècle (intéressant exposé de la lutte entre l'enseignement traditionnel et scolastique du moyen âge, qui se donnait le matin, et l'enseignement nouveau, que donnaient l'après-midi les professeurs étrangers). = Fasc. 4-6, juill.-déc. 1904. A. Sorbelli. Baldassarre Azzoguidi, premier imprimeur de Bologne; sa vie et ses éditions. — A. Palmieri. De l'office de la « saltaria », surtout avant l'époque communale (étude sur la condition juridique des terres incultes, non appropriées au *saltus,* et des agents chargés de la garde de ces terres, dits *saltarii* ou *saltuarii*). — L. Sighinolfi. Sur l'aloi de l'argent et sur les statuts des orfèvres à Bologne pendant la seigneurie de Giovanni d'Oleggio.

54. — Nuovo Archivio veneto. Nuova serie, n° 13 (1904). — Carlo Lagomaggiore. L'*Istoria viniziana* de M. Pietro Bembo; étude critique, avec des documents inédits; suite dans les nos 14-17 (étude approfondie). — Ad. A. Michieli. Ugo Foscolo à Venise; fin (discours et documents variés). — Le P. Aug. Tormene. Le bailliage à Constantinople de Girolamo Lippomano, et sa fin tragique; suite au n° 14; fin au n° 15 (examen critique des sources relatives au crime et à la mort de Lippomano; beaucoup de documents inédits). — Carlo Cipolla. Notes d'histoire véronaise (notes sur le cardinal E. Noris). — Vittorio Lazzarini. Le testament du doge Andrea Dandolo (il s'agit du doge, ami de Pétrarque, mort le 7 septembre 1354; le testament est du 3 septembre précédent). — Vincenzo Bellemo. Une opinion nouvelle concernant la patrie de Jean Cabot le Navigateur (le nom patronymique « Gaboto » se trouve pendant environ deux cents ans dans des docu-

ments de Gaète). — Giovanni Dolcetti. Comment Giacomo Casanova s'enfuit des plombs de Venise, 1756. = Comptes-rendus : *Luzzatto*. Travaux relatifs aux relations commerciales entre Venise et la Pouille. — *P. Herre*. Europæische Politik im Cyprischen Krieg, 1570-1573; 1re partie : Vorgeschichte und Vorverhandlungen (bon). = N° 14. Antonio Bonardi. Venise et la ligue de Cambrai (détermine l'opinion des contemporains sur Venise et sa politique en 1508-1509; publie quelques documents nouveaux). — Edmondo Solmi. Lettres inédites du cardinal Gasparo Contarini tirées de la correspondance du cardinal Ercole Gonzaga, 1535-1542. — R. Battistella. La commune de Trévise et la chevalerie (montre quelle place, à Trévise, les chevaliers ont occupée dans la commune, comment on devenait chevalier, comment le rôle de la chevalerie s'est peu à peu modifié et a été réduit à l'impuissance); suite dans le n° 15; fin dans le n° 16. — Umberto Castellani. La confrérie des Flagellants à Mestre (constituée en 1302 par l'évêque de Trévise, Tolberto Calza, sous le titre de « scola et congregatio beate et gloriose Virginis Marie Verberatorum de Mestre »; à sa tête se trouvaient un « gastaldo » et un « massario », élus chaque année par les frères. Le but de la confrérie était de pratiquer les œuvres de pénitence et de charité. Elle dura jusqu'aux premières années du xixe siècle). — Benv. Cessi. Un traité entre les gens de Carrare et ceux d'Este, 1354. = Comptes-rendus : *L. Rossi*. La guerra in Toscana dell' anno 1447-48 (travail très méritoire). — Relazione di Antonio Giustinian sopra i boschi del Trivigiano e del Friuli, 1528. — *Dalla Santa*. La lega di Cambray e gli avvenimenti dell' anno 1509 descritti da un mercante veneziano contemporaneo (publie deux lettres d'un marchand vénitien, Martino Merlini, à son frère, résidant à Beyrouth). = A part : C. Cipolla. Publications relatives à l'histoire de l'Italie au moyen âge. = N° 15. Carlo Bullo. Le « cancellier grande » de Chioggia; suite dans le n° 16; fin dans le n° 17. — Antonio Spagnolo. L'archidiacre Pacifico, de Vérone, inventeur de la boussole (réédite, avec un facsimilé, une belle inscription gravée sur marbre, qui est l'épitaphe de cet archidiacre, mort à Vérone le 24 déc. 846; de Pacifico, il y est dit : « Horologium nocturnum nullus ante viderat; en invenit argumentum et primum fundaverat... »; on en a conclu qu'il avait inventé la boussole marine, conclusion inadmissible. Pacifico avait simplement construit une horloge où, avec les heures, était représenté, sur une sphère mobile, le cours du soleil et des étoiles). — L. Frati. Le voyage de Venise à Constantinople du comte L. F. Marsili, 1679. = Comptes-rendus : R. Commissione per la pubblicazione dei documenti finanziari della repubblica di Venezia; 2e série : Bilanci generali. — *A. Ferretto*. Codice diplomatico della relazioni fra la Liguria e la Toscana ai tempi di Dante, 1265-1321; 2e partie : 1275-1281. — *C. Manfroni*. Don Giovanni d'Austria e Giacomo Foscarini, 1572 (récit minutieux, d'après des documents inédits). = N° 16. Vittorio Lazzarini. Originaux très

anciens de la chancellerie vénitienne; observations diplomatiques et paléographiques (avec un fac-similé). — Melchiorre Roberti. Les juges vénitiens avant 1200. — Gius. Della Santa. Un épisode de la vie universitaire de Giasone del Maino (en 1488, Del Maino enseignait le droit civil à Padoue; Florence lui offrit, pour l'attirer chez elle, des honoraires plus élevés que Padoue; négociations entre le sénat vénitien et le professeur à ce propos. Del Maino partit et le sénat accorda à son successeur les honoraires qu'on lui avait refusés à lui-même. Documents). — Cogo. Sur l'*Istoria civile* de Pietro Giannone; observations à propos d'une publication récente (le *Saggio sulla Istoria civile del Giannone* de Giov. Bonacci, 1903. Long article critique où l'auteur défend Giannone contre les sévérités parfois venimeuses de Bonacci). = Comptes-rendus : *C. Contessa*. Una breve relazione sulla Corte di Francia nel 1682, e alcune spigolature sulla polizia estera degli Inquisitori di Venezia (la relation est du marquis Michele Sagramoso de Vérone, envoyé à Paris par le duc de Mantoue pour féliciter Louis XIV au sujet de la naissance du duc de Bourgogne). — *L. Rossi*. Firenze e Venezia dopo la battaglia di Caravaggio, 14 sett. 1448 (bon). = N° 17. Vincenz. Bellemo. Sur deux erreurs dans les voyages des Cabot et sur le cosmographe Salvatore de Pilestrina (met en doute l'interprétation donnée par Biggar de la lettre de Pasqualigo; quant au cosmographe Salvatore, il porte le nom d'une ile que les Vénitiens avaient fait évacuer après 1380 et dont ils avaient transporté les habitants à Chioggia; comme il y eut au xve s. des relations assez actives entre Chioggia et les Baléares, rien de plus naturel que de rencontrer un Salvatore de Pellestrina établi à Majorque en 1511). — G. Ghirardini. Le musée municipal d'Adria; discours inaugural. = Comptes-rendus : *A. Corsale*. Statuta et ordinamenta notariorum Rhodigii et comitatus (intéressant pour l'histoire de Rovigo). — *Giov. Guerrieri*. Le relazioni tra Venezia e Terra d'Otranto fino al 1530 (utilise de nombreux documents inédits). — *G. B. Picotti*. I Caminesi e la loro signoria in Treviso, 1283-1312 (consciencieux).

---

55. — Boletin de la R. Academia de la Historia. T. XLIV, janvier-juin 1904. — Comte de Cedillo. Inscription romaine à Polán (province de Tolède). — Fidel Fita. Nouvelles inscriptions romaines de Caldas de Malavella, de Herramélluri et d'Astorga. — Pierres romaines de Caldas de Mombuy (détails historiques inédits). — Nouvelles inscriptions romaines de Carthagène, de Herramélluri et d'Astorga. — Nouvelles inscriptions romaines des provinces de Cádiz, Cordoue, Cáceres et Orense. — Nouvelle inscription romaine de Cabra, dans la province de Cordoue. — Mario Roso de Luna. Nouvelles inscriptions romaines de la région de Norba Cæsarina (Cáceres). — J. Sanguino y Michel. Nouvelle pierre romaine de Ibahernando (première lecture et note rectificative). — Mario Roso de Luna. L'écriture ogmique en Estré-

madure. — F. Fita. Le chandelier sidéral de Herramélluri (gravé sur plaque d'ardoise. Comparaison avec d'autres monuments symboliques du même genre trouvés en Espagne). — Le sanctuaire « del Pilar » et San Braulio à Saragosse. Documents antérieurs au XVIe siècle (douze pièces, la plus ancienne de 987, provenant des archives de l'église métropolitaine de la Vierge « del Pilar »). — Le *Pilier* de Saragosse. Son temple et sa tradition historique jusqu'à l'année 1324 (autre série de dix-huit documents). — Sur la déclaration du temple de Notre-Dame del Pilar, de Saragosse, comme monument national (avis favorable). — Enrique Romero de Torres. Commission provinciale des monuments de Cordoue (note sur les monuments dont la Commission a réussi à obtenir la conservation). — Manuel-G. Simancas. Notes historiques relatives au règne d'Isabelle la Catholique (extraits du manuscrit d'un chanoine de la cathédrale de Tolède, D. Juan de Chaves Arcayos). — A. Rodríguez Villa. L'empereur Charles-Quint et sa cour (continuation de la publication des lettres de D. Martín de Salinas, chargé d'affaires de l'infant D. Ferdinand, frère de l'empereur. Ces documents, très importants, ont été depuis (1905) publiés avec tables, en un fort vol. in-8°, tiré à petit nombre). — Id. La bataille de Rocroy (reproduction d'une relation du duc d'Alburquerque publiée par la duchesse d'Albe dans le Recueil de Mémoires imprimé en 1904 pour le Centenaire de la *Société des Antiquaires de France*). — Marquis de Ayerbe. Étude historique sur le combat naval entre Espagnols et Portugais sur le Rio-Grande, l'après-midi du 19 février 1776 (épisode de la lutte pour la possession de la colonie du Sacramento). — Cesáreo Fernández Duro. Monument érigé en Californie à Vancouver et à Bodega y Quadra (pour célébrer leur rencontre en 1792 en vue de l'exécution du traité anglo-espagnol de 1790. Note sur ce traité relatif à la navigation, le commerce et la pêche dans le Pacifique. Quelques renseignements sur Bodega). — Fran. Fernández y González. Le basque et les langues sémitiques. Discours prononcé au XIIIe congrès international des orientalistes, à Hambourg, en 1902 (preuves à l'appui de l'opinion de l'auteur qui fait du basque une langue sémitique). = Comptes-rendus bibliographiques : *C. Fernández Duro*. Le siège de Barcelone en 1713-1714, par D.-J. de la Llave y García. — *J. G. de Arteche*. History of the Peninsular War, par M. Oman. — Le terroir, les nationalités et l'armée, par J. M. de Casanova. — *J. M. Asensio*. Notes pour l'histoire de Villafranca de los Barros, par M. Cascales y Muñoz. — *C. Fernández Duro*. Commentaire de D. García de Silva y Figueroa sur son ambassade auprès du roi Chah Abas de Perse, de la part du roi d'Espagne Philippe III. — *A. Carrasco*. L'action du Bruch (en 1808), par D. J. Servitje y Guitart. — *J. Catalina García*. Arts et industries du Buen Retiro, par D. N. Pérez-Villamil. — *A. Carrasco*. Une épisode de la guerre de Sécession ; New Madrid et l'île n° 10 en 1862, par D.-J. de la Llave y Sierra.

---

56. — Oversigt over Videnskabernes Selskabs Forhandlinger. 1903. — C. Blinkenberg et K. F. Kinch. Exploration archéologique de Rhodes (l'exposé se continue dans les vol. pour 1904 et 1905). — F. Jonsson. Le poète Egil Skallagrimsson chez le roi Erick Blodœxe à York. — H. G. Zeuthen. Un exposé de l'histoire des mathématiques aux xvie et xviie siècles. = 1904. H. Hœffding. Pour le centenaire de la mort d'Immanuel Kant. — C. Jœrgensen. Notes sur les monnaies d'Athènes. I : Solon et la monnaie d'Athènes; II : Une prétendue drachme du temps de Conon. — K. Hude. Les contradictions prétendues entre Hérodote et Thucydide. — K. Nyrop. Gaston Paris et ses rapports avec Diez. = 1905. F. Jonsson. Le Krákumál, chant funèbre de Ragnar Lodbrok. — W. Thalbitzev. Les Skrælings en Markland et Grœnland, leur langue et leur nationalité (ce sont des Esquimaux).

57. — Videnskabernes Selskabs Skrifter. 6e sér. Section des lettres, vol. VI, n° 2. — A. Bjœrnho et Carl Petersen. Claudius Claussœn Swart (Claudius Clavus), le plus ancien cartographe du Nord (les auteurs ont découvert à la bibliothèque de Vienne deux manuscrits qui donnent une description des pays scandinaves, par Clavus, qui diffère du texte jusqu'ici connu et conservé dans un manuscrit à Nancy; par leurs savantes et profondes recherches, ils ont déterminé l'étendue de l'œuvre scientifique de Clavus et donné des contributions de haute valeur à l'histoire de la géographie).

58. — Historisk Tidskrift. 7e sér., vol. IV. — K. Erslev. Le soldat Nils Kjeldsen en 1864 (étude critique). — N. Abrahams. Le commerce des Danois aux îles des Indes occidentales en 1671-80. — E. Arup. Le côté financier de l'acquisition des duchés du Slesvig et du Holstein en 1460-87. — P. Lundhye. La célèbre foire de Halœre (selon l'auteur, le lieu est identique à Skanœr). = Comptes-rendus : *Erslev.* Testamenter fra Middelalderen (excellente édition). — *W. Christensen.* Dansk Statsforvaltning i det 15. Aarhundrede (ouvrage très savant et très utile sur l'administration de cette époque). = A. Krarup. Bibliographie historique. = Vol. V. P. Lauridsen. Le Holstein-Gottorp et la couronne en 1658. — F. Baijer. Martin Hübner pendant son voyage en 1752-1765 et son ouvrage *De la saisie des bâtiments neutres.* — E. Madsen. Les troupes nationales et l'administration militaire au xvie siècle. — E. Holm. Un trait caractéristique du gouvernement de cabinet à l'époque de Guldberg, 1772-1784. — J. Hertzsprung. L'administration, l'économie et les bâtiments des couvents au xiiie siècle. — Kr. Erslev. Les *Meliores regni,* le Danehof et le rigsraad (les *meliores* sont les devanciers du rigsraad, le Danehof n'était qu'une assemblée où fonctionnaient les *meliores,* surtout en matière judiciaire). — Id. Les droits de douane sur les harengs aux foires de la Scanie. — L. Bobé. Les satires de F.-L. Stolberg contre les hommes d'État de 1784. — C.-A. Trier. La défense de la traite des nègres aux îles des Indes occi-

dentales en 1792. — J. Fridericia. Le coup d'état de 1660 (remarques critiques sur le livre qu'a consacré à ce sujet un érudit américain, J. O. Evjen). = Comptes-rendus : *A. Friis*. Les Bernstorff et le Danemark; I : les Traditions de la famille et son histoire avant son entrée en Danemark. — *A. Krarup*. Bibliographie historique.

59. — Aarbœger for nordisk Oldkyndighed. 1903. — P. Lauridsen. De l'expression *Terra in censu* dans les diplômes du moyen âge. — A. Hammerich. Les lurs de bronze considérés comme instruments de musique (polémique contre M. K. Kroman, qui répond dans le vol. pour 1904). — S. Larsen. La chanson populaire sur Nils Ebbesen. = 1904. S. Müller. Les chemins et les villes aux âges de la pierre et du bronze. — F. Jonsson. Le saga de Njál. — B.-M. Olsen. Le Landnamabók et le saga d'Égil. — A. Bugge. La dernière époque de l'histoire des Scandinaves en Irlande. — J. B. Loeffler. L'église de Dalum en Scanie. = 1905. K. Nyrop. Une curiosité dans le « Museum regium » (études sur fable d'une femme qui accoucha d'une multitude d'enfants). — M. Mackeprang. Les urnes placées dans les murailles des églises danoises pour augmenter la résonance.

60. — Danske Magazin. 5e sér., vol. V. — J. C. W. Hirsch. La bibliothèque de la famille Coijet. — H. Rœrdam. Lettres de T. Klevenfeldt à C. Deichmann. — J. Estrup. Lettres personnelles du roi Christian VI au comte Frédéric Danneskjold-Samsœe. — A. Tuxen. Documents trouvés dans les archives du comte Jean-Adolphe de Plœn. — K. C. Rockstroh. Documents sur la situation de Copenhague pendant le siège de 1658.

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — L'Académie des inscriptions et belles-lettres a partagé le prix Bordin entre MM. Glotz (*la Solidarité de la famille dans le droit criminel en Grèce*) et Audollent (*Carthage romaine*). Elle a partagé le prix La Fons-Mélicoq entre MM. Boulanger (*le Mobilier funéraire gallo-romain et franc en Picardie et en Artois*) et Georges Daumet (*Calais sous la domination anglaise*), et attribué en outre deux mentions à MM. Georges de Lhomel (*Cartulaire de la ville de Montreuil-sur-Mer*) et A. de Loine (*la Maladrerie du Val de Montreuil* et *le Cueilloir de l'Hôtel-Dieu de Montreuil de 1477 et ses miniatures*). — Elle avait mis au concours un examen critique des trois derniers livres du *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais; le prix a été attribué à feu Auguste Molinier, notre très regretté collaborateur.

— Une circulaire du ministre de l'Instruction publique, en date du 15 mars 1905, relative à la communication avec déplacement des documents conservés dans les archives départementales, communales et hospitalières, détermine dans quels cas et sous quelles conditions le prêt extérieur des pièces historiques pourra être autorisé. A l'avenir, le prêt pourra avoir lieu, non seulement pour les registres, mais encore pour les liasses et les pièces isolées. Les documents donnés en communication devront être déposés dans un établissement public tel qu'un dépôt d'archives, une bibliothèque municipale ou une bibliothèque universitaire. Rien n'est changé au régime spécial des Archives nationales qui ne comporte la communication avec déplacement qu'au profit des administrations publiques qui ont opéré le versement des dossiers.

— MM. Milhaud et Deandreis, sénateurs, ont pris l'initiative d'une proposition de loi ayant pour objet d'autoriser les notaires à déposer dans les archives départementales leurs minutes antérieures à 1790. Le rapport rédigé par M. Legrand, au nom de la commission nommée pour l'examen de cette proposition, conclut à son adoption. Le dépôt ne pourra toutefois avoir lieu qu'après avis conforme des chambres de discipline et assentiment du Conseil général; les particuliers intéressés auront, en outre, le droit d'y former opposition. Le vote, désormais probable, de cette proposition, qui vient d'être adoptée en seconde lecture par le Sénat, sera bien accueilli, particulièrement des historiens économistes qui verront une mine nouvelle de renseignements ouverte à leurs investigations.

— Dans le 37e fascicule du *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines* (Hachette, 1905), nous mentionnerons les articles *Olympia*

(C. Gaspar); *Oppugnatio* (A. de Rochas); *Oraculum* (P. Monceaux); *Ordo judiciorum* (Ch. Légrivain); *Ostrakon* (P. Jouguet); *Pactum* (L. Beauchet); *Palaestra* (G. Fougères); *Palatini* (R. Cagnat) et *Palatium* (E. Saglio); *Pallium* (G. Leroux); *Panathenaia* et *Panhellenia* (E. Cahen); *Papyrus* (G. Lafaye); *Paronomon graphè* (G. Glotz); *Parentalia* (J. A. Hild).

— Moïse Schwab, *Rapports sur les inscriptions hébraïques de la France.* (Extrait des *Nouvelles archives des missions scientifiques,* t. XXII.) — Les Juifs ont été au moyen âge répandus dans toute la France, quoiqu'ils fussent peu nombreux, et il était intéressant de recueillir les traces épigraphiques qu'ils ont laissées de leur séjour. Les inscriptions hébraïques de France avaient pour la plupart été déjà étudiées, mais elles étaient disséminées dans une foule de recueils. M. Schwab a donc fait un travail très utile en les réunissant et en les rendant ainsi accessibles. Les plus anciennes ont une valeur paléographique, et, dans leur ensemble, elles intéressent l'histoire de France en fournissant une liste d'endroits habités par les Juifs. La plupart sont des inscriptions tombales. Dans une substantielle introduction, M. Schwab a parlé des localités étrangères où l'on a trouvé le plus grand nombre d'épitaphes juives. Le premier chapitre du livre est consacré au haut moyen âge. Les inscriptions ont été trouvées à Narbonne, Auch, Arles, Vienne en Dauphiné et à Hammamlif. Le deuxième chapitre va du xiie au xive siècle. On y relève les noms de Toulouse, Narbonne, Béziers, Nîmes, Arles, Carpentras, Mâcon, Dijon, Soissons, Paris, Limay, Mantes, Senneville, Orléans, Issoudun, Montreuil-Bonnin, Mende, Sèvres, Metz et l'Alsace. Le troisième chapitre contient les inscriptions écrites à partir du xve siècle et qu'on a trouvées dans la Drôme, et, chose plus étonnante, en Bretagne, à Quimperlé et à Landernau. La fin de l'ouvrage est consacrée aux cimetières d'Algérie, de Bayonne, d'Avignon et de Paris (xviiie siècle). Un index alphabétique facilite les recherches dans ce volume, qui fait honneur à la science et à la patience de M. Schwab.

Mayer Lambert.

— Le 5e fascicule du *Répertoire des sources historiques du moyen âge,* par Ulysse Chevalier, nouvelle édition (A. Picard et fils), commence le tome II et comprend les mots de « J. A. de Hollande » à « Laurent, archidiacre de Rome ». Les articles sur Jeanne d'Arc et sur Jésus-Christ ont été notablement augmentés.

— Dans le tome II du *Recueil général des Sotties* publié par M. Émile Picot pour la Société des Anciens textes français (Firmin-Didot, 1904), il faut signaler deux pièces de circonstance dues au poète de cour Pierre Gringore : une *Sottie contre le pape Jules II,* qui fut représentée à Paris le mardi gras, 25 février 1512, et la *Sotye nouvelle des Croniqueurs,* qui fut représentée en mai 1515. Cette dernière est une satire contre les ministres, surtout les ministres sortis des rangs de l'Église, auxquels on attribuait les maux de la France. Jamais de tels morceaux,

remplis d'observations malignes ou offensantes, n'auraient vu le jour sans la complicité du pouvoir royal. M. Picot donne, p. 110-115, la bibliographie des poésies morales et satiriques de Gringore, et, p. 106, il énumère quelques-uns des factums qui ont été composés pour la défense de la politique française au temps de la ligue de Cambrai.

— Rares sont les études sur les subsistances et le commerce des grains au XVIIIe siècle. M. J. Letaconnoux a fait de ce sujet, en ce qui concerne la Bretagne, le thème de son mémoire pour le diplôme. Il nous donne ses positions de thèses (Rennes, extrait des *Annales de Bretagne,* 1905, 12 p.), en attendant le mémoire lui-même.

— M. Edmond Lamongère a consacré quelques pages à un maître répétiteur toulousain de l'avant-dernier siècle, *Pierre Barthès* (Tulle, 1904, in-8°, 18 p.), qui écrivit un journal de déc. 1737 à déc. 1780. C'était un « petit bourgeois original, égoïste et d'esprit étroit ».

— L'étude de M. Charles Prud'homme qui a pour titre *Michel de Servan (1737-1807). Un magistrat réformateur* (Paris, Larose et Tenin, 1905, in-8°, 213 p.) donne, à la suite de la biographie de l'avocat général au parlement de Grenoble, une analyse étendue de ses écrits qui eurent tant d'influence sur la réforme du droit pénal et de l'instruction criminelle par les assemblées de la Révolution. Ce sont notamment les idées de Servan qui triomphèrent en 1791 devant l'Assemblée constituante, lorsque celle-ci substitua au système des preuves légales le principe de la conviction personnelle du juge. Robespierre avait demandé que l'on exigeât, dans l'intérêt de l'accusé, la double garantie de la conviction personnelle et de la preuve légale.

— M. Joseph Joubert publie un *Stanley, le roi des explorateurs* (Angers, Germain et Grassin, 1905, in-4°), qui est une apologie naïvement enthousiaste du grand voyageur. Le choix des sources n'est peut-être pas toujours très judicieux. Il est de plus regrettable que la rivalité fameuse de Stanley avec Savorgnan de Brazza ne soit pas mieux exposée et que la conduite de l'Américain, qui manqua en la circonstance et de tact et d'esprit, soit si aisément excusée. L. J.

— La librairie Émile Paul a mis en vente une *Bibliografia ibérica del siglo XV; enumeracion de todos los libros impresos en España y Portugal hasta el ano de 1500,* avec des notes critiques par C. Hæbler. Ce volume renferme la description minutieuse et détaillée de 720 ouvrages, dont plusieurs se rapportent à l'Amérique (in-8°, VII-386 p. Prix : 25 fr.).

— Nous avons reçu la 1re livraison d'une Revue consacrée à l'histoire monastique : *Archives de la France monastique. Revue Mabillon* (Paris, Poussielgue, 1905. Prix de l'abonnement annuel : 12 fr. Directeur : dom J. M. Besse, à Chevetogne, Belgique). Elle publiera « des études sur tous les sujets qui se rapportent à l'histoire des moines et des monastères, histoire littéraire, liturgie, archéologie, chapitres généraux,

correspondances des Bénédictins de Saint-Maur et autres ». Celles de ces études qui seraient assez étendues paraîtront en volumes. Ainsi nous avons annoncé déjà *le Recueil historique des archevêchés, évêchés, abbayes et prieurés de France,* par dom Beaunier; un autre volume : *les Moines de l'ancienne France,* par dom Besse, est sous presse. — Dans la 1re livraison de la *Revue Mabillon,* nous signalerons l'article de dom Besse sur l'Ordre de Cluny et son gouvernement, et une Note de L. Levillain sur quelques abbés de Saint-Denis (1° le procès-verbal d'élection de l'abbé Albert; 2° les abbés de 980 à 1049, liste chronologique).

— M. Émile Bourgeois vient de publier un très important *Rapport sur les archives d'art de la manufacture de Sèvres* (Cerf), suivi d'un *Inventaire sommaire* de ces archives. Grâce à M. Bourgeois, ces archives, qui étaient laissées dans un désordre et un abandon complet, ont été reconstituées, et on peut maintenant en apprécier et en utiliser les richesses.

Allemagne. — La Direction des *Monumenta Germaniae historica* a, dans le courant de l'année 1904, fait paraître les volumes suivants : 1° série des « Auctores antiquissimi », le tome XIV qui termine la série et qui comprend : « Fl. Merobaudis reliquiae; Blossii Aemilii Dracontii carmina; Eugenii, Toletani episcopi, carmina et epistulae » ; il a été publié par Fried. Vollmer; 2° série des « Scriptores », *Scriptores rerum germanicarum : Ionae Vitae sanctorum Columbani, Vedastis, Johannis,* par Bruno Krusch; 3° série des « Leges » : *Legum sectio III, Concilia;* tomi II, pars prior, par Albert Werminghoff. La série des « Scriptores » s'est augmentée en 1905 des *Vitae Bonifatii, archiepiscopi Moguntini,* parues en même temps que le t. Ier des *Diplomata Karolina.* Le t. V des *Scriptores rerum merovingicarum* est actuellement sous presse; de même, le t. XXXII de la principale série des « Scriptores », qui contiendra la chronique de Salimbene; un demi-volume sera, espère-t-on, distribué avant la fin de la présente année. Dans la série des « Antiquitates », les grands travaux entrepris par le professeur von Winterfeld en vue des *Poetae latini* ont été interrompus par la mort de ce dernier, et l'on ne prévoit pas encore qui pourra les reprendre; en attendant, on a décidé de terminer le tome IV de ces *Poetae latini,* publié en 1899, en y ajoutant sous forme d'appendice les poèmes d'Adhelm, qui auraient aussi bien pu figurer parmi les « Auctores antiquissimi ».

— Nous avons reçu le tome X du *Grosses Konversations-Lexikon* de Meyer (6e édit. Leipzig, Bibliographisches Instituts, 1905). Il renferme les mots de *Ionier* à *Kimono.* Les articles *Italien, Japan, Jerusalem, Juden, Kalender, Kanada, Kap Colonien, Kastilien, Kaukasien, Kelter* comptent parmi les plus importants au point de vue historique; ils ont été soigneusement revus et mis au courant (dans l'article Japon, la guerre russo-japonaise est résumée jusqu'à la prise de Port-Arthur). L'article *Kanal* intéresse au plus haut point l'histoire du développement économique de l'Allemagne; les statistiques sont poussées jusqu'en

1900 pour l'Allemagne, à laquelle est consacrée une carte particulière. Les cartes des Dictionnaires sont, comme on sait, publiées aussi à part dans le *Hand-Atlas;* nous en avons reçu les livr. 13-18.

— Erich Keller, *Alexander der Grosse, nach der Schlacht bei Issos bis zu seiner Rückkehr aus Aegypten.* Berlin, Ebering, 1904. In-8°, 73 p. (*Historische Studien,* fasc. 48.) — Dans cette dissertation, M. K. essaie, par la comparaison avec Arrien, Diodore, Justin et Plutarque, surtout de déterminer quelle tradition suit Quinte-Curce, comment il la rend et quelle en est la valeur pour la partie de la campagne d'Alexandre qui va d'Issus à son retour d'Égypte. Quinte-Curce suit en général la Vulgate et des morceaux de la bonne tradition représentée par Arrien; chez lui, la légende est dans son plein développement; il traduit ses sources avec négligence, inintelligence; sa tendance est hostile à Alexandre. Le récit d'Arrien est généralement préférable au sien, en particulier pour les sièges de Tyr et de Gaza. Il faut rejeter : la seconde destruction de la digue devant Tyr, l'attentat du transfuge arabe et le supplice de Batis, le séjour d'Alexandre à Jérusalem, son expédition contre les Samaritains, les jeux isthmiques placés à une année où il n'y en avait pas. M. K. accepte avec raison, contre Kaerst, la lettre d'Alexandre à sa mère sur l'oracle d'Ammon (Plat., *Alex.*, 27). Cette dissertation est un modèle de précision et de sagacité. — Ch. Lécrivain.

Autriche. — Parmi les publications de la Commission pour l'histoire de la Styrie, nous avons à signaler le fascicule 20 : *Regesten zur Geschichte der Familien von Teufenbach in Steiermark,* I, 1074-1547 (d'après les archives particulières du baron de Teuffenbach (Graz, Histor. Landes Commission, 1905, vi-189 p.), publiés par M. Anton Mell, et le fascicule 21 : *Das Archiv der steirischen Stænde im Steiermærkischen Landesarchive* (rapport préliminaire sur la réorganisation des archives des états provinciaux de Styrie), par le même (1905, Ibid. La pagination fait suite à celle du fasc. précédent, p. 192-247).

Bohême. — Le 12 juin 1905 est mort à Prague Vatslav-Vladivoi Tomek. Il avait atteint l'extrême limite de la vieillesse, et bien qu'il continuât à préparer la publication de ses *Mémoires,* dont le premier volume a paru l'année dernière, personne, depuis assez longtemps déjà, n'ignorait que ses jours étaient désormais comptés. Sa mort n'en a pas moins produit dans le pays entier une douloureuse surprise, et, au milieu d'un peuple si profondément déchiré par les partis, les haines se sont tues, les rivalités se sont effacées dans la commune douleur d'un deuil national. Dernier service que rend à ses compatriotes le grand écrivain disparu : il leur apprend à oublier des ressentiments, qui ne sont pas tous illégitimes, pour ne se rappeler que la bonne volonté constante, le labeur acharné et les mérites supérieurs de l'homme qui eut, comme nous tous, ses faiblesses et ses erreurs, mais qui fut un bon et un grand serviteur de la science et de la patrie.

Tomek était né à Kralové-Hradets (Kœniggrætz) le 21 mai 1818. Son

père était un petit tailleur, dont les affaires marchaient assez mal. Quand le jeune Tomek, bien doué, que ses maîtres avaient remarqué, partit pour Prague afin de continuer ses études à l'Université, sa famille, chargée d'enfants, n'était guère en mesure de le soutenir. Il mena la dure vie de tant d'étudiants tchèques, faite de misère et de privations, donnant des leçons à peine payées, s'attachant par les souffrances qu'il supportait pour elle à la cause slave; c'est dans des épreuves analogues que se sont trempées les convictions de la plupart des chefs de la Renaissance tchèque. En 1839, un de ses camarades le recommanda à Palatsky, qui cherchait un précepteur pour ses enfants. Tomek, qui étudiait le droit, mais que ses goûts poussaient vers l'histoire, avait déjà publié quelques essais dans les *Kviéty*. Palatsky remarqua vite ses dons naturels, encouragea sa vocation, lui assura une situation, le mit en relations avec le comte Léo Thun, qui était à ce moment un des principaux représentants de la noblesse nationale. Thun resta dès lors le fidèle protecteur du jeune homme qu'on lui envoyait pour classer ses archives; il lui sera beaucoup pardonné pour cela.

Thun était un aristocrate, dans le sens complet du mot, orgueilleux, hautain, très infatué de son propre génie, mais animé d'intentions généreuses et qui prenait au sérieux ses devoirs envers son peuple. Il avait reçu une éducation très soignée, il connaissait la France et l'Angleterre et il avait reconnu la nécessité de réorganiser complètement l'enseignement en Autriche. Devenu ministre de l'Instruction publique au moment de la réaction qui suivit la Révolution de 1848, en même temps qu'il acceptait le Concordat de 1855 et qu'il poursuivait sans modération les hommes qui ne s'inclinaient pas sous la domination de l'Église romaine, il s'efforça d'améliorer les gymnases et de réveiller le goût des recherches. Tomek, pieux, traditionnaliste, conservateur presque timoré, lui inspira une confiance absolue; il l'envoya en France et en Allemagne pour compléter ses connaissances et visiter les grands établissements scientifiques. Les universités allemandes n'inspirèrent au jeune voyageur aucune admiration, et l'éducation que recevaient dans les séminaires les futurs historiens lui parut bien incomplète et formelle. Au contraire, il fut très vivement frappé par l'organisation de notre École des chartes, et, à son retour, il demanda qu'on créât en Autriche un établissement analogue. Son plan a été réalisé en partie en 1854 par la fondation de l'Institut pour les recherches historiques en Autriche, qui a rendu de si éclatants services à la connaissance du moyen âge. Tomek, de retour à Prague, avait été nommé professeur d'histoire d'Autriche à l'Université (1851), et il a continué son enseignement jusqu'en 1888.

Pendant la Révolution de 1848, il avait été assez activement mêlé aux événements, et il devait à plusieurs reprises jouer un rôle important dans les affaires publiques. Au moment du réveil de la vie politique après 1859, il servit de médiateur entre la noblesse historique et les

chefs du parti national populaire, et ce fut dans sa maison que se rencontrèrent le 6 janvier 1861 Rieger et le comte Martinits; de ces conférences sortit le parti vieux-tchèque, qui a dirigé la politique de la Bohême de 1860 à 1891 et qui, s'il n'a pas réussi à faire reconnaître le droit d'état tchèque, a du moins solidement établi la domination de la race slave à Prague. Député au Reichsrath et à la Diète, membre de l'administration municipale, appelé à la Chambre des seigneurs, Tomek, qui n'était ni un orateur ni un tacticien parlementaire très actif, était toujours un conseiller écouté; on admirait sa science, on connaissait la solidité de ses convictions et la fermeté de son dévouement; on savait qu'il était aussi incapable d'imprudence que de défection et que sa résolution était toujours dictée par les motifs les plus nobles et les plus purs. Par la dignité de sa vie, la simplicité de ses allures, l'acharnement aussi de son labeur, il commandait le respect. On sentait en lui une haute conscience et la volonté de faire tout ce qu'il faisait aussi bien qu'il le pouvait. Quand, en 1880, l'Université tchèque de Prague fut créée, les professeurs, au moment de désigner leur premier recteur, hésitèrent; les juristes mettaient en avant Randa, dont les travaux sont connus dans tout le monde savant. Le sort désigna Tomek, et je crois que ce jour-là le hasard fut intelligent. Ce qui a sauvé la Bohême de la mort définitive, c'est le droit sans doute, mais c'est surtout l'histoire. Que pèseraient les chartes et les promesses de Ferdinand II, de Léopold II et de leurs successeurs s'il n'y avait, pour en réclamer l'exécution, un peuple que les souvenirs de son passé protègent contre les défaillances et les abdications, et ce passé, nul mieux que Tomek ne l'a aimé, ne l'a connu et n'a contribué à nous le faire comprendre.

Les honneurs et les charges que lui conférait la reconnaissance de ses concitoyens, il les acceptait avec une reconnaissance un peu détachée; il s'acquittait de ses fonctions avec soin, avec dévouement, parce qu'il ne croyait pas avoir le droit de se soustraire à ces missions; il avait aussi des idées très arrêtées sur la nécessité de varier ses travaux, d'entretenir la jeunesse de l'esprit par une hygiène méthodique et bien réglée. Jamais vie ne fut plus ordonnée, plus minutieusement fixée; il tenait à remplir tous ses devoirs, envers lui-même comme vis-à-vis des autres; il ne connaissait ni la hâte ni l'impatience; il accomplissait chaque jour, chaque mois, chaque année, la tâche qu'il s'était fixée, et il arrivait ainsi à fournir une somme de travail absolument extraordinaire, parce qu'il ne connaissait ni la fatigue, ni le dégoût, ni le souci, ni même la maladie. C'était un bon ouvrier, toujours prêt, toujours alerte et qui faisait parfaitement tout ce qu'il était tenu de faire, mais il avait tout de même ses préférences. Au fond, les affaires ne l'intéressaient pas très vivement, il n'était complètement heureux que pendant l'été, lorsqu'il parcourait ces campagnes de Bohême, dont chaque pierre éveillait chez lui d'inépuisables souvenirs, mais plus encore dans les archives, au milieu de la poussière des chartes.

Quand il quitta l'enseignement, ses disciples et ses amis publièrent le catalogue de ses publications; il est long, et il ne saurait être question de le reproduire ici, mais simplement d'indiquer quelques-uns de ses travaux les plus considérables. Son *Histoire de l'Université de Prague*, qui date de 1849, attira pour la première fois l'attention sur lui et le mit hors de pair; forcé d'aboutir à une date précise, il lui avait été impossible de donner à son travail les larges proportions qu'il avait d'abord rêvées; mais son œuvre, dans son élégance sèche et nerveuse, est un modèle de précision, de méthode et de clarté, et, il y a quelques mois à peine, le P. Denifle constatait le rare mérite d'un essai qui nous donne tout ce qu'il est nécessaire de savoir et qui, depuis un demi-siècle, n'a pas été dépassé. Dès ce moment, les traits essentiels du talent de Tomek sont fixés : la netteté, la haine de la déclamation et du bavardage, la solidité des recherches, la conscience scrupuleuse; il y joindra plus tard le sens de la réalité et le don de reproduire la vie. Son manuel d'*Histoire de l'Autriche* (1858), un peu sec et incolore, n'en marque pas moins un progrès fort important et une évolution décisive de l'historiographie autrichienne; ici, l'historien est bien servi par le patriote, son instinct national lui a montré combien était étroite et fausse la conception qui dominait jusque-là et qui, ne s'occupant que de la Marche orientale, rejetait dédaigneusement dans l'ombre les Magyars et les Slaves; Tomek sent et prouve que Prague et Budapest ne méritent pas moins d'attention que Vienne et que ce n'est pas la politique seulement, mais aussi l'histoire qui, dans la monarchie des Habsbourgs, doit être fédéraliste; l'idée était si juste et si féconde que, depuis lors, son exemple a fait loi et que bien rares sont les centralisateurs assez farouches ou les Allemands assez intransigeants pour essayer de revenir à la vieille tradition, partiale et fausse. Beaucoup moins connue que ces livres, qui sont sans cesse réédités et où s'est formé l'esprit des générations nouvelles, l'*Histoire du cloître et de la ville de Politse* (1881, en tchèque) se lit avec un très vif plaisir : il a été écrit avec joie, pendant les vacances, et je ne connais rien qui nous donne une idée plus exacte, plus profonde, plus réelle de la destinée de la Bohême entière; je ne connais pas de livre surtout qui nous permette de mieux comprendre la méthode de l'écrivain, de saisir sur le vif son procédé de travail et d'apercevoir plus clairement la cause de la confiance et de l'intérêt avec lesquels nous le suivons.

Il me semble qu'il agit sur nous par deux qualités essentielles, la précision de la pensée et la passion du document direct. Il appartient à l'école patriotique qui, avec Iungmann, Chafarjik et Palatsky, a dominé presque tout le XIXe siècle, mais il s'en distingue par son aversion pour la rhétorique, par sa précision un peu sèche, par son sens critique plus éveillé et plus exigeant. Nous savons par ses *Mémoires* qu'il a eu sa crise romantique, mais elle n'a sans doute pas duré longtemps, et elle n'a jamais dû être bien profonde. Il nous avoue lui-même que Schiller était alors son poète préféré, ce qui prouve que ses égarements ne

furent jamais bien dangereux. Très vite il nous apparaît comme parfaitement rassis, avec une sainte horreur de la phrase, sans aucun goût pour les considérations générales. Il fait de l'histoire comme un naturaliste fait de l'histoire naturelle, il se place en face d'un texte et il cherche à nous donner l'impression qu'il a ressentie lui-même. Naturellement, cela ne le préserve pas toujours de l'erreur. Nous sommes tous les prisonniers de notre génération, et quand on dit d'un écrivain qu'il aime la vérité par-dessus tout, cela ne signifie pas qu'il ne lui arrive pas par moments d'être dupe de son imagination et de ses sentiments; cela veut dire simplement que, chez lui, ces erreurs sont rares et ces péchés véniels. Que Hanka et les enthousiastes qui, à côté de lui, rêvaient pour les Slaves la domination et la régénération de l'Europe et qui préparaient leur triomphe par de pieuses fraudes aient exercé sur lui une action réelle, nous n'en saurions douter, et avec quelle ténacité il s'attachait aux illusions qui avaient bercé sa jeunesse, nous en avons eu la preuve dans la passion avec laquelle il a défendu jusqu'à la fin l'authenticité des manuscrits suspects. Mais, chez lui, ces échappées sentimentales étaient extrêmement rares, et elles sont surtout curieuses à signaler parce qu'elles montrent combien profonde fut l'émotion produite sur la jeunesse par le lyrisme romantique de 1820. Presque toujours Tomek fut protégé contre ces imprudences par son contact permanent avec les documents. De tous les patriotes tchèques de l'époque héroïque il a été, — peut-être avec Havlitchek, — celui qui a été le moins hanté par ces idoles, qui a le plus fidèlement continué les traditions de cet admirable Dobrowsky, le guide le plus sûr, le plus pondéré, le plus clairvoyant, celui auquel on revient sans cesse quand on a suivi quelque temps les prophètes décevants du sentimentalisme subjectif. Par là il est, je ne dirai pas plus grand historien que Palatsky, ce qui ne serait pas sans doute exact, puisque Palatsky conserve encore le mérite d'avoir frayé la voie, que son œuvre est plus architecturale et plus complète et que son talent est plus souple, plus complexe et plus chaud; mais il est plus voisin de nous, plus conforme à nos habitudes actuelles. Palatsky est un romantique, son époque est celle des grandes constructions philosophiques et des vastes synthèses, des enthousiasmes sonores et des illusions radieuses; il est optimiste, éloquent et pathétique. Tomek se soucie peu de nous convaincre ou de nous émouvoir, il décrit. Profondément catholique, d'une orthodoxie un peu étroite, il n'en a pas moins tracé le réquisitoire le plus âpre, le plus irréfutable aussi contre l'Église du xve siècle; fédéraliste et partisan de la noblesse historique, il signale avec une implacable fidélité son égoïsme, sa cupidité et il salue comme une délivrance le triomphe de l'absolutisme habsbourgeois. Bien des gens ne le lui ont pas pardonné, l'ont accusé de trahison. Accusation absurde, et dont je crois qu'il lui fut toujours impossible de comprendre le sens. Il n'aimait ni Hus ni Ferdinand II, mais il ne lui venait pas à l'esprit que ses antipathies ou ses affections pussent avoir un retentissement dans son œuvre; il

pensait que chacun sert son pays en faisant de son mieux la besogne qu'il a acceptée et qu'il n'est pas pour un historien de devoir supérieur à celui de chercher et de dire la vérité.

Palatsky, dont l'histoire s'arrête en 1526, avait espéré que Tomek continuerait son œuvre. Mais il le détourna lui-même vers d'autres travaux, lui inspira la pensée de cette *Histoire de Prague,* qui demeurera l'œuvre maîtresse, l'impérissable monument de l'écrivain. Il en avait conçu la première pensée en 1840 et il en publia le premier volume en 1855, c'est le seul que Tomek ait traduit en allemand; en 1901 a paru le douzième volume, qui nous conduit jusqu'en 1609. Ce développement ne paraîtra excessif qu'à ceux qui ne savent pas quel rôle extraordinaire appartient à Prague dans la vie du peuple tchèque et comment, aux XVe et XVIe siècles surtout, la vie entière de la nation se concentra dans ses murs. Que cependant les lecteurs soient demeurés fidèles à l'écrivain pendant un si long espace de temps, qu'il ait fallu à plusieurs reprises rééditer ces volumes compacts, il me semble que cela fait honneur à la fois au patriotisme de la nation et au talent du maître. On ne lui adresse qu'un reproche de quelque importance : l'absence de références, et je regarde pour ma part en effet comme tout à fait déplorable que l'auteur ne nous ait pas fourni des renseignements précis sur les textes dont il se sert. Il me semble que cela se rattache à un trait assez singulier de la nature de Tomek. Il n'a pas fondé d'école et il n'aimait pas l'enseignement; ses cours étaient froids et monotones; il n'avait de goût que pour la recherche personnelle. A un certain degré, les passions sont exclusives et envahissent l'âme tout entière; il avait le fanatisme de la recherche et personne n'a éprouvé à un degré plus violent le goût du document immédiat; c'est par là qu'il nous donne d'une manière si vive l'impression de la réalité et de la vie. Nul plus que lui ne justifie la célèbre définition de Michelet : « L'histoire est une résurrection », ce qui, on l'entend bien, ne veut pas dire qu'il y ait aucun rapport entre les procédés des deux hommes. Michelet est un évocateur, c'est-à-dire que jamais nous n'oublions en le lisant, quelque prestigieux que soit le tableau qu'il nous présente, le thaumaturge qui tire les morts de leurs tombeaux; Tomek est un introducteur discret qui se confond avec les personnages au milieu desquels il nous laisse; ce monde de chanoines, de théologiens, de bourgeois, de professeurs, lui est si familier qu'il ne s'étonne pas de leurs habitudes et ne se scandalise de leurs vices; il est leur contemporain, il vit dans leurs horizons, et, sous sa conduite, nous entrons en familiarité avec ces représentants de sociétés disparues, qui ne nous paraissent plus différentes de nous. Je crois bien que c'est là le mérite essentiel, le caractère propre de Tomek : son récit est candide. On a souvent, à propos de lui, parlé de couleur, mais c'est plutôt atmosphère qu'il faudrait dire; il a la sincérité du peintre de plein air; de là, son charme souverain. Il nous met en contact direct avec le passé; discrètement, il s'efface après nous avoir préparé la fête. Ne lui demandons ni considérations philosophiques

ni réflexions grandiloquentes. A-t-il un système du monde? je n'en sais rien, mais, dans tous les cas, il se garde de nous en parler. Il n'intervient jamais pour expliquer, il lui suffit de montrer comment les faits se succèdent, il ne croit pas qu'on ait le droit d'attendre davantage d'un historien. Il me semble bien que Palatsky avait une âme plus haute, un esprit plus ouvert, qu'il était plus complètement un homme, dans la plus large et la plus noble acception du mot; Tomek a été peut-être un érudit plus attentif, plus minutieux, plus absorbé dans son œuvre, parce qu'il la dépassait moins. Si l'on donne au mot histoire son sens réel, précis, si on y voit, non pas la conseillère des nations, mais uniquement l'ouvrière consciencieuse qui cherche dans les textes un tableau fidèle du passé, personne n'a mieux compris sa tâche que Tomek, et il conservera sa place tout à fait au premier rang des grands historiens du XIXe siècle. E. Denis.

Hongrie. — Parmi les dernières publications historiques, il importe de signaler les suivantes :

1° Ignace Acsády, *Histoire du royaume de Hongrie.* (*A magyar birodalom története.* Budapest, Athenaeum, 1903-1904, 2 vol. gr. in-8°, 792 et 828 p., avec 59 pl. et 523 ill. dans le texte.) Après avoir édité, pour le Millénaire, la grande Histoire nationale en dix volumes, vrai monument de l'historiographie magyare contemporaine, l'Athenaeum nous offre aujourd'hui une Histoire en deux volumes dû à la plume d'un seul écrivain. M. Acsády s'est fait connaître jusqu'ici principalement par ses études sur l'histoire économique de la Hongrie, par ses recherches sur la condition des serfs et par ses livres sur les XVIe et XVIIe siècles hongrois. Son nouvel ouvrage ne donne pas seulement le résumé des travaux antérieurs, mais il est conçu dans un autre esprit que les Histoires générales de ses prédécesseurs. M. Acsády est le premier qui donne dans son exposé une large place aux questions économiques, si importantes dans la vie des nations. Il cherche les conditions d'existence du peuple dès l'époque la plus reculée, ne néglige pas les courants littéraires non plus et se montre toujours imbu de principes libéraux. Il n'hésite pas à flétrir l'œuvre antinationale, réactionnaire, de certains prélats qui ont influé sur les destinées du peuple, et il détruit maintes légendes que le faux patriotisme a forgées. Dès le début, il écarte de son récit tout ce qui n'est pas prouvé par des documents ou les données de l'ethnologie et de la philologie, pour retracer un tableau des anciens Magyars, de la conquête du pays et de leurs invasions en Europe. Il voit en saint Étienne non seulement l'homme pieux qui a converti son peuple au christianisme et a fondé des églises et des couvents, mais aussi le soldat et le diplomate. L'auteur marque nettement la tendance des rois arpadiens à conserver une grande indépendance en face de la papauté et à diriger l'Église dans un esprit national. L'œuvre de la dynastie arpadienne est considérée sous tous les rapports : politique, militaire, économique et civilisateur. A l'époque suivante, c'est surtout le règne de Louis le Grand qui se détache avec vigueur; nous

voyons le roi imbu des mêmes principes que ses prédécesseurs vis-à-vis du Saint-Siège, agrandissant et fortifiant le royaume. Le plaidoyer pour le roi Sigismond (1387-1437) est particulièrement intéressant et tranche nettement sur l'opinion courante qui a toujours représenté ce roi comme un tyran, parce qu'il a voulu maîtriser les factions oligarchiques. M. Acsády est très sévère à l'égard de celles-ci, il n'hésite pas à traiter de brigands plusieurs des seigneurs que la légende a entourés d'une auréole. Sa caractéristique des Hunyad est sympathique, sans exagération. Avec l'avènement des Habsbourg (1526), l'auteur se meut sur un terrain qu'il a particulièrement cultivé. Contrairement à quelques historiens, il donne le beau rôle à Zápolya, contre Ferdinand Ier, et dans les luttes nationales et religieuses qui ont dévasté le pays pendant deux siècles, il est de cœur avec ceux qui ont lutté pour la liberté de conscience ou pour l'indépendance nationale, tels Martinuzzi, Bocskay, Bethlen et les Rákoczy. L'histoire des soulèvements nationaux est traité sobrement, sans trop de détails, car M. Acsády aime mieux insister sur les faits sociaux que sur les campagnes militaires. Le portrait de Marie-Thérèse est très réussi, et Joseph II est loué à cause de son esprit libéral et du soulagement qu'il a apporté au sort des jobbagyones (serfs). L'auteur prouve que la résistance que l'empereur a rencontrée en Hongrie était due uniquement aux ordonnances sur l'emploi de la langue allemande, comme langue officielle, et que les esprits libéraux n'hésitaient nullement à l'aider dans ses autres réformes. Avec François II, la réaction prend le dessus et la Hongrie dut recommencer en 1825 à s'affranchir au point de vue politique, social et économique. Ce travail d'affranchissement fut accompli dans les diètes qui se succédèrent de 1825 à 1848. M. Acsády caractérise brièvement cette époque, la plus importante pourtant dans la vie du peuple magyar. Le règne de François-Joseph Ier est également écourté; pour le connaître, il faudra toujours avoir recours au dernier volume de la grande Histoire nationale, où M. Beksics a décrit les phases de ces cinquante dernières années.

Le style de M. Acsády est clair et vif. A part quelques redites fâcheuses dans le chapitre sur Marie-Thérèse, l'ouvrage est très bien composé et mériterait la traduction dans une langue plus répandue que le hongrois. L'illustration est de premier ordre et fait honneur aux éditeurs. — T. II, p. 768. On ne peut guère citer Vörösmarty parmi les écrivains qui, après la Révolution, ont continué à produire; la carrière de l'auteur du *Zalán* est bien finie après Világos.

2° Dans l'ouvrage de M. Acsády, nous trouvons une rapide esquisse de l'activité du comte Étienne Széchenyi (1791-1860). Son rôle politique commence avec l'ouverture de la Diète de 1825, année où il fonde l'Académie hongroise, se continue par la publication de ces trois immortels pamphlets : *Hitel* (Crédit, 1830), *Világ* (Lumière, 1831) et *Stadium* (le Stade, 1833), devient ensuite prépondérant jusqu'en 1841, lorsque Kossuth fonda le *Pesti Hirlap*. Széchenyi est le régénérateur de

la Hongrie et avec Kossuth et Deák le créateur de la Hongrie moderne. Il n'a pas seulement agi par la parole, mais aussi par la plume. Vingt livres ou brochures ont paru de son vivant, trois après sa mort. Ces ouvrages sont devenus rares. L'Académie vient de décider d'en donner une édition définitive. Après avoir publié, en neuf volumes, le Journal de sa vie, ses discours, ses articles politiques, sa Correspondance et ses Impressions de voyage (1884-96), elle donne aujourd'hui le premier volume de ses *Œuvres,* renfermant *Hitel* et *Világ* (*Gróf Széchenyi István munkái,* 2e sér., t. I. Budapest, Académie, 1904. In-8°, LXVII-244 + 378 p., avec le portrait de Széchenyi). Elle a confié l'impression des Œuvres complètes à M. Koloman Szily, l'éminent linguiste, bibliothécaire de l'Académie. En guise d'Introduction, on a fait réimprimer le discours de M. Paul GYULAI sur *Széchenyi, écrivain* (1892), chef-d'œuvre de précision et de goût, et le grand économiste de l'Académie, M. Jules Kautz, a écrit une étude approfondie sur ces deux pamphlets qui ont exercé une influence décisive sur leur temps. M. Kautz démontre que pas un homme d'État avant Széchenyi n'avait des vues aussi nettes sur les réformes à accomplir; que personne ne les avait formulées avec tant de précision, personne n'avait allié autant de sens pratique au patriotisme le plus élevé. Sans doute, Széchenyi voulait agir d'abord par des réformes économiques, mais c'est l'épanouissement de la race et du génie magyars qu'il avait surtout en vue; il voulait transformer un pays aux mœurs féodales en un État moderne, agir d'abord sur la société, car il croyait que le changement politique s'effectuerait plus facilement si les réformes sociales le précédaient. M. Kautz va peut-être un peu loin en comparant les pamphlets de Széchenyi au *Contrat social* de Rousseau et à la *Critique de la raison pure* de Kant, mais il y a quelque chose de vrai dans le rapprochement avec l'ouvrage de Smith sur la *Richesse des nations.* Quoi qu'il en soit, ces trois ouvrages de Széchenyi sont la base sur laquelle repose la Hongrie moderne. Le texte a été reproduit avec un soin minutieux; M. Szily a ajouté à la fin du volume (p. 359-378) un petit lexique qui rendra de bons services. Au moment où Széchenyi commençait à écrire, la réforme de la langue était à peu près accomplie par Kazinczy et les néologues. Széchenyi emploie donc tantôt des mots qui, alors, étaient nouveaux et depuis ont obtenu droit de cité, tantôt des néologismes tombés en désuétude, ce qui rend son style parfois obscur. Le lexique dressé par M. Szily groupe ces deux catégories de mots en expliquant ceux qui sont peu connus aujourd'hui.

3° et 4°. Dans l'histoire de la Hongrie moderne, le nom de Széchenyi est inséparable de celui de François Deák (1803-76), le promoteur du dualisme. La vie de Deák est entièrement contenue dans les six volumes où M. Kónyi a réuni ses discours, en les accompagnant de notes précieuses, qui font de cette publication un véritable répertoire de l'histoire contemporaine. Mais il manquait encore une biographie qui coordonnât toutes les données éparses, qui montrât en Deák non seulement l'ora-

teur, mais aussi l'homme. C'est M. Zoltán Ferenczi que l'Académie a chargé de cette tâche. M. Ferenczi, bibliothécaire de l'Université de Budapest, s'est fait connaître jusqu'ici par sa biographie de Petöfi et par une histoire du théâtre de Kolozsvár. Dans ces dernières années, cependant, il a exploré la vie des hommes politiques qui, avant et après la Révolution de 1848, ont joué un rôle important. Travailleur acharné et très consciencieux, il a élevé à Deák un vrai monument d'érudition (*Deák élete*. Budapest, Académie, 1904. 3 vol., 463, 433, 445 p.). Il a pu réunir sur son enfance, sur ses études à l'École de droit de Györ (Raab), sur son activité au service du comitat de Zala, des renseignements très intéressants. Après l'élection de Deák comme député à la Diète (1833), M. Ferenczi a trouvé une base solide dans les discours et dans l'histoire des Diètes. Il suffisait de retracer avec beaucoup de détails cette histoire pour montrer le rôle prépondérant que Deák y joua, dès 1835, comme *leader* de l'opposition libérale. L'exposé démontre son grand ascendant sur l'Assemblée; il grandit d'année en année, et, en 1840, Széchenyi le désigne comme centre autour duquel tous les éléments libéraux doivent se grouper. Széchenyi s'est toujours efforcé de gagner Deák pour former un contrepoids nécessaire à la politique plus agressive, plus véhémente, de Kossuth, mais Deák s'esquivait, soit que ses sympathies l'eussent attiré du côté de Kossuth, soit pour éviter, dès 1841, une scission dans le camp libéral. Entré comme ministre de la Justice dans le premier Cabinet formé, en 1848, sous la présidence de Batthyány, Deák, ce juriste consommé, ne pouvait accomplir aucune des réformes qu'il aurait voulu introduire. Le ministère dont Széchenyi, Kossuth et Eötvös firent partie donna sa démission au bout de quelques mois, et Kossuth devint l'âme de la Révolution. Après la défaite de Világos, Deák était un oracle, mais le point culminant de son activité est la période de 1861 jusqu'à la conclusion du Compromis (1867). Pour cette période, le public français trouve maintenant dans le récent ouvrage de M. Eisenmann sur le dualisme un exposé aussi détaillé qu'exact. Celui de M. Ferenczi se distingue également par des recherches minutieuses, par une grande connaissance des différents facteurs qui ont contribué à trouver cette base d'entente entre les deux moitiés de la monarchie. Mais partout l'auteur magyar appuie sur cette idée que le Compromis n'était pas aux yeux de Deák le « nec plus ultra » des revendications magyares. Il a fallu beaucoup sacrifier pour arriver à s'entendre. Les événements récents montrent suffisamment qu'il est possible, sur la base même du Compromis, d'obtenir davantage en vue de l'autonomie nationale.

Deák avait au plus haut degré la confiance du roi; un mot de François-Joseph rapporté par M. Ferenczi (*Er meint es ehrlich, nur weiss er die Verhältnisse der Monarchie nicht genug zu würdigen; alles betrachtet er vom juridischen Standpunkte aus,* t. III, p. 182) montre cependant que Deák, s'il est la plus haute expression du génie politique magyar, s'il est incomparable comme légiste et comme connaisseur de l'ancien

droit magyar, était moins versé dans les questions de politique européenne touchant la Hongrie. Ce qui manquait à Deák sous ce rapport, le comte Jules Andrássy et le baron Joseph Eötvös (pron. Eutveuche), ses deux collaborateurs, le possédaient au plus haut degré. La part de ce dernier dans l'élaboration du pacte qui régit depuis trente-huit ans les destinées de la monarchie des Habsbourg, devient de plus en plus manifeste. Eötvös était homme d'État, publiciste, romancier et poète. Il a sa place aussi bien dans l'histoire politique que dans l'histoire littéraire; dans l'une comme dans l'autre, elle est éminente. Il y a peu d'écrivains magyars, de son temps, qui aient une vue aussi haute et aussi large du mouvement des idées en Europe, qui les aient mieux adaptées aux besoins de la Hongrie. Ame ardente et généreuse, il emploie ses facultés d'écrivain à relever le niveau intellectuel, moral et social de ses contemporains. Élève de l'école du libéralisme classique, il plaide pour une organisation politique, judiciaire et administrative plus en rapport avec les idées modernes. Il voit dans le système des comitats, qui entravait l'action des Diètes, le plus grand obstacle aux réformes libérales, et combat, — malgré Deák et Kossuth, — cette citadelle vermoulue, ancien legs de la constitution féodale. Après la victoire des *Centralistes,* dont il était l'âme, il a cependant démontré dans son ouvrage magistral : *l'Influence des idées dominantes du XIX*e *s. sur l'État* (1851, 1854), accueilli avec beaucoup de faveur en France comme en Allemagne, que la centralisation des pouvoirs qu'il prêchait avant 1848 ne voulait nullement dire : omnipotence de l'État, écrasement du self-governement des comitats. Il visait seulement l'unité dans l'administration et dans la justice, unité qui était loin d'exister alors. De cet ouvrage, encore aujourd'hui le chef-d'œuvre de la littérature politique hongroise, découlent ses théories sur les nationalités, théories qui n'ont nullement vieilli et auxquelles il faudra revenir en Hongrie, comme ailleurs, si l'État ne veut pas jouer le rôle odieux d'oppresseur.

C'est à cet homme d'État, à cet écrivain d'élite que M. Ferenczi a consacré une étude fort attachante dans les *Monographies historiques* éditées avec tant de luxe par l'Athenaeum (*Báro Eötvös József, 1813-1871*. Budapest, 1904. In-8°, 304 p., 11 pl. et fac-similés, 55 ill. dans le texte). Il y caractérise l'homme et son œuvre, nous donne même l'analyse de ses romans et ne laisse échapper aucun trait qui puisse éclairer cette physionomie si sympathique à tous ceux qui aiment le progrès, l'affranchissement du peuple de la servitude et de l'ignorance.

5° Eötvös a été deux fois ministre de l'Instruction publique : en 1848, et, après le dualisme, de 1867 à 1871. La Hongrie contemporaine a toujours eu la chance d'avoir dans ce poste des hommes, non seulement éminents comme orateurs politiques, mais aussi comme écrivains et comme penseurs. Eötvös est une des gloires littéraires de son pays, Trefort un économiste et un publiciste très distingué, dont les études sur Thiers, Mignet et d'autres historiens français sont fort appréciées, Wlassics un jurisconsulte de premier ordre. Leur successeur,

M. Albert Berzeviczy, après avoir donné un volume très apprécié sur les villes et les artistes d'Italie, vient de réunir en deux volumes ses *Discours et Études* (*Beszédek és tanulmányok*. Budapest, Singer et Wolfner, 1905. 2 vol. in-8°, 484 et 532 p.). Ce recueil nous montre un homme politique de haute valeur et un écrivain de race. Nous avons là la quintessence de vingt-cinq ans d'activité déployée non pas sur le terrain d'une politique de récrimination éternelle, mais sur le terrain de la vie sociale et scolaire. M. Berzeviczy, comme député, comme secrétaire d'État et comme ministre, avait toujours en vue de servir la civilisation hongroise, le développement de la culture intellectuelle, le progrès des lettres et des arts. Nous pouvons admirer dans ces volumes l'orateur des assemblées politiques aussi bien que le vice-président de la société littéraire la plus importante de la Hongrie : la *Société Kisfaludy*. De ses nombreux discours à la Chambre, les éditeurs ont choisi ceux qui se rapportent aux questions scolaires, depuis les écoles maternelles jusqu'aux universités, mais M. Berzeviczy ayant pris une part active à l'élaboration et à la discussion des lois politico-ecclésiastiques qui, de 1892 à 1895, ont si fortement agité le pays, nous trouvons dans le premier volume comme l'écho de ces luttes mémorables où les idées libérales ont finalement triomphé. Dans les discours prononcés aux séances solennelles des différentes sociétés, c'est toujours l'homme d'action qui parle; il ne se paye pas de mots, mais demande des faits pour que le progrès s'accomplisse dans tous les domaines qui touchent la culture nationale. Le critique esthétique se montre avec toutes ses qualités dans les discours sur les poètes Petöfi, Vörösmarty et Tompa; le politique lettré dans les pages sur Pulszky, sur Balthasar Horváth, ministre de la Justice dans le cabinet Andrássy (1867), sur Horánszky et dans l'Introduction mise en tête d'un choix des Œuvres de Széchenyi; l'historien dans les études sur les Mémoires du comte Vitzthum, sur la *gentry* hongroise, sur le rôle que les villes du Nord, comme Bártfa, Eperjes, Sárospatak et Kassa, ont joué dans la civilisation magyare; l'homme versé dans toutes les questions d'enseignement, dans les études sur l'University-Extension des principaux pays de l'Europe, et dans le mémoire, — le plus long de ce recueil, — sur la nécessité d'une troisième Université en Hongrie. Dans cette dernière étude, il y a une foule de renseignements sur la vie universitaire à l'étranger qui montrent jusqu'à l'évidence que la question si souvent discutée doit forcément aboutir à la création d'un troisième centre de hautes études, car il est anormal qu'un pays de dix-sept millions d'habitants, — la Croatie mise à part, — n'ait que deux universités (il y a en outre *dix* écoles de droit, dont, il est vrai, la plupart végètent).

Ce recueil, qui sera lu et consulté par tous ceux que la vie intellectuelle du peuple magyar intéresse, n'embrasse pas le projet de loi sur l'enseignement primaire que M. Berzeviczy a élaboré dernièrement et qui marque un grand progrès vers l'unité des écoles primaires, de la formation des maîtres et de la surveillance de l'État.

6° M. Victor Morvay vient de consacrer une monographie au comte *Jean Fekete de Galantha (Galánthai Gróf Fekete János, 1741-1803.* Budapest, Athenaeum, 1903. In-8°, 248 p., 12 pl. et 67 ill. dans le texte. Série des *Monographies historiques*). Elle a le grand mérite de faire connaître, d'après des documents inédits, un seigneur hongrois, soldat, orateur et écrivain, presque totalement ignoré encore il y a quelques années. Dans notre ouvrage sur l'influence de la littérature française en Hongrie (1902), nous avons accordé une belle place à Fekete parmi les écrivains sur lesquels la littérature française a le plus agi vers la fin du XVIIIe siècle. Depuis, M. Morvay a fait de grandes recherches sur cet auteur, qui est le seul correspondant hongrois de Voltaire que nous connaissions. La vie et les œuvres de Fekete sont l'exemple le plus frappant de ces Hongrois francisés qui n'étaient pas rares à l'époque de Marie-Thérèse et de Joseph II. Élevé au Theresianum de Vienne, le jeune Fekete fait la connaissance du prince de Ligne, qui devient son modèle. Soldat, il se distingue dans la guerre de succession de Bavière, mais il donne bientôt sa démission et voyage en Europe. Il dissipe peu à peu l'immense fortune que son père lui avait laissée, se retire dans son château de Fóth, non loin de Pest. De bonne heure, il commence à écrire des vers français qu'il soumet à Voltaire, en les accompagnant régulièrement d'un envoi de vin de Tokaï. En 1781, il publie deux volumes à Genève, sous le titre : *Mes rapsodies ou recueil de différents essais de vers et de prose;* d'autres essais, en français, sont encore inédits et se trouvent à la bibliothèque de l'Académie de Budapest.

M. Morvay a établi toutes les circonstances de sa vie d'après les documents conservés aux archives de Vienne; il analyse minutieusement ses œuvres françaises et magyares, — ces dernières entièrement inédites, — caractérise son rôle à la Diète de 1790-1791, où ses discours véhéments lui valurent le titre de Mirabeau hongrois. Son esprit libéral se manifeste surtout dans les œuvres françaises inédites; il y a là des pages sur Joseph II (« Ombre de Joseph II, viens nous sauver des griffes de ceux que tu as su terrasser en les démasquant! Ne souffre pas que les grandes et salutaires entreprises de ton génie soient offusquées par le charlatanisme religieux, » etc.), sur le codificateur de la loi magyare Verböczy (« Ce vile rabuliste qui mérite l'*us* qu'on a mis à la fin de son nom par sa pédanterie, comme il aurait mérité le gibet par ses crimes et son infâme conduite »), sur l'hypocrisie de la cour, etc., que M. Morvay aurait dû utiliser davantage pour faire ressortir le libéralisme de Fekete. — P. 35, lire *le Père Ch. Porée,* au lieu de *Charles Porée père,* ce qui n'est pas la même chose. P. 79, *Mercier* pour *Menier.* P. 90, Fekete a vu Voltaire à Ferney; c'est prouvé par la lettre de Voltaire à Noverre, du 2 avril 1765. P. 88, la poésie de Voltaire à Fekete en lui envoyant les *Scythes* n'est pas la même que celle qu'il adressa, plus tard, à Fekete et à Beloselski (cf. *Œuvres de Voltaire,* X, p. 583 et 595). P. 194, l'auteur reproche à Fekete que, dans sa lettre à Sche-

dius, il n'a pas parlé du théâtre hongrois. Ce reproche n'est pas mérité; il n'existait pas encore de théâtre hongrois à cette époque, et Fekete pouvait ne pas parler des traductions assez faibles de Molière, de Corneille et de Kotzebue.

7° Dans les *Monumenta Hungariae historica*, il y a une série consacrée aux sources turques concernant l'histoire de Hongrie. Cette série vient de s'enrichir d'un volume intitulé : *Voyages en Hongrie d'Evlia Cselebi* (*Evlia Cselebi... magyarországi utazásai, 1660-1664*. Traduits avec des notes par J. Karácson. Budapest, Académie, 1904. In-8°, xv-547 p.). Evlia Cselebi était un voyageur turc du xviie siècle. Né vers 1611 à Constantinople, il entra comme page à la cour de Mourad IV (1631), fit son premier voyage en Perse, accompagna les armées turques et fut chargé de missions diplomatiques. Son père avait accompagné Soliman à Bude (1541) et à Szigetvár; lui-même voyagea en Hongrie de 1660 à 1664, assista au siège de Nagy-Várad, vit Nicolas Zrinyi, le ban de Croatie, l'auteur de la première épopée hongroise, « la Zrinyiade », connut le prince transylvanien, Jean Kemény. On ne connaissait jusqu'ici que des fragments de l'œuvre importante d'Evlia, publiés dans une traduction anglaise par Hammer (Londres, 1846); Ahmed Dsevdet a découvert dernièrement le manuscrit complet dans la bibliothèque de Pertev pacha. Il se compose de dix volumes, dont six ont paru jusqu'ici (le sixième avec le concours de l'Académie hongroise); la partie concernant le voyage en Hongrie (t. V et VI) vient d'être traduite en magyar par M. Karácson, curé d'un petit village du comitat de Györ. Il y a ajouté une intéressante préface, la traduction hongroise de la préface que M. Vámbéry a mise en tête de l'édition turque, de nombreuses notes et un Index très détaillé.

8° MM. Alexandre Kolosvári et Clément Ovari, professeurs à l'Université de Kolosvár, viennent de publier un nouveau volume de leur *Corpus statutorum Hungariae municipalium* (*A magyar törvényhatóságok jogszabályainak gyüjteménye*, t. V, 2. Budapest, Académie, 1904. In-8°, lix-585 p.). Il donne les statuts et règlements des comitats au delà du Danube de 1391 à 1798. Cette partie de la Hongrie étant limitrophe de l'Autriche, la plupart de ces documents sont en allemand. Nous y trouvons des renseignements intéressants sur la vie municipale. Un Index de 59 pages est divisé en dix parties et facilite les recherches.

9° et 10° M. David Angyal, qui étudie surtout l'histoire des xvie et xviie siècles, vient de publier deux brochures, une en hongrois, l'autre en allemand. La première, intitulée : *Contribution à l'histoire de l'exil en Turquie de François II Rákoczi* (*Adalékok II. Rákoczi Ferencz törökországi bujdosása történetéhez*. Budapest, Athenaeum, 1905. In-8°, 97 p.), est entièrement puisée aux Archives nationales de Paris (*Turquie*). L'auteur y raconte les projets de Rákoczi après la paix de Szathmár (1711), qui avait mis fin au soulèvement national. Rákoczi vint, en 1713, en France, où il resta jusqu'en 1717. L'ancien allié de Louis XIV fut royalement reçu, il obtint une pension digne de son rang, mais après

la paix de Rastadt il conserva peu d'espoir d'intéresser la France à sa cause. Il se tourna donc, tantôt du côté de la Turquie, tantôt du côté de l'Espagne, et finalement du côté de la Russie. Partout il dut constater avec amertume que les grandes puissances ne voulaient plus l'aider à reconquérir la principauté de Transylvanie. En 1717, il quitte la France et s'embarque pour la Turquie, croyant que le sultan l'aiderait à soulever la Hongrie, mais la paix de Passaroviez (1718) força la Sublime Porte à renoncer à tout compromis avec Rákoczi, dont la situation devint même difficile, car il ne pouvait plus quitter ce pays où on ne lui accordait qu'une partie de sa pension. L'Autriche le fit même interner à Rodosto au bord de la mer de Marmara. Rákoczi avait compté un moment sur l'intervention d'Alberoni, puis sur celle du tzar, car il se serait contenté de sa nomination comme prince de Moldavie et de Valachie, mais tous ces espoirs furent vite déçus. C'est dans la pratique religieuse, comme jadis chez les Camaldules de Grosbois, qu'il trouva sa consolation. Il adressa encore plusieurs mémoires au cardinal Dubois et eut surtout à cœur de voir prospérer *les missions françaises en Orient,* car il considérait les missions italiennes comme des agents de l'empereur d'Autriche. Dans les dernières années de sa vie, il eut encore des relations avec Bonneval, l'aventurier qui se fit musulman pour pouvoir entrer au service de la Turquie.

M. Angyal donne les documents qui servent de base à son récit (p. 29-97); ils complètent ceux que le savant roumain Hurmuzaki a publiés dans le tome VI de son recueil. Ce sont, en grande partie, des lettres de Bonnac, ambassadeur de France à Constantinople, très importantes pour l'histoire des relations politiques entre la France et la Hongrie. Ces relations, commencées après la bataille de Mohács (1526), ont pris fin avec la défaite de Rákoczi. Depuis ce temps, la France n'a connu que l'empire d'Autriche. Pour tout le cours des XVIIIe et XIXe siècles, la Hongrie ne figure plus dans les archives françaises; les historiens français ne s'en occupent plus, et c'est une des causes de l'ignorance des choses de Hongrie, qui est si grande en France.

La seconde brochure, *Geschichte der politischen Beziehungen Siebenbürgens zu England* (Budapest, Kilian, 1905. In-8°, 104 p.), retrace, d'après des documents inédits et les meilleures sources magyares, les rapports politiques de la Transylvanie avec l'Angleterre de 1526 à 1711. La brochure étant écrite en allemand et ayant paru dans la *Œsterreichisch-Ungarische Revue* (t. XXXII), il suffira de la signaler à ceux que cette question pourrait intéresser.

— Nous avons reçu les brochures suivantes : 1° Joseph Illés, *l'Ordre de succession à l'époque des Arpad* (*A törvényes öröklés rendje az Arpádok Korában.* Budapest, Académie, 1904. In-8°, 110 p.), étude juridico-historique d'après les *Monumenta Hungariae* et les meilleurs ouvrages sur l'ancien droit public hongrois. — 2° Jean Karácsonyi, *l'Origine des Sicules* (*A székelyek eredete.* Budapest, Académie, 1905. In-8°, 74 p.). M. Karácsonyi, dont nous avons annoncé à plusieurs

reprises les travaux généalogiques, prouve que tout ce que les anciennes chroniques racontent sur les Huns et sur les Sicules est de pure fantaisie et n'a pris naissance qu'après 1268; que l'auteur de ces légendes est Kézai, chapelain du roi Ladislas IV (1272-1290), et que son récit sur l'origine hunnique des Sicules (Széklers) est faux. Les Sicules ne descendent ni des Huns, ni des Kabares, ni des Avares, mais bien des Magyars qui, sous les Arpad, puisqu'ils connaissaient particulièrement les routes des forêts, servaient d'éclaireurs; que cette tribu s'est établie, après l'invasion des Mongols, dans la partie de la Transylvanie qu'elle occupe encore aujourd'hui et y a obtenu certains privilèges. I. Kont.

Pays-Bas. — Très peu de temps après l'apparition du tome VI de la *Geschiedenis von het Nederlandsche Volk,* de M. P. J. Blok, auquel la *Revue* consacrera prochainement un compte-rendu détaillé, a paru la traduction allemande du tome II de cet excellent ouvrage, par M. O. G. Houtrouw (Gotha, F.-A. Perthes, 1905). Elle a pour objet l'histoire du peuple néerlandais pendant le xive siècle et l'époque bourguignonne (cf. *Rev. hist.,* t. LIX, p. 175). L'auteur s'est borné à enrichir son ouvrage, dont l'évolution originale date de 1893, de quelques renvois à des travaux récents; il n'en a point modifié le fonds. L'appendice consacré dans le texte hollandais aux sources de l'histoire des Pays-Bas de 1300 à 1559 a disparu dans la traduction.

— Le répertoire d'histoire néerlandaise de M. Louis D. Pettit (*Repertorium der Verhandelingen en bijdragen betreffende de Geschiedenis des Vaderlands*), paru en 1863, accru de suppléments en 1872, 1884, 1893, n'avait pas été enrichi depuis cette dernière date. Dans une nouvelle édition (Leyde, E.-J. Brill, 1905, in-8°, xxix-283 p.), l'auteur comprend les ouvrages parus jusqu'en 1900. Le plan est à peu près celui du type classique de Dahlmann-Waitz : 1° Introduction; 2° division en sept époques (jusqu'à 1900). Il n'y a malheureusement ni index alphabétique ni numérotage des articles. Mais ce qui est très précieux, quand il s'agit de lettres, menues pièces, etc., insérées dans de gros recueils, c'est que ces documents sont strictement classés par année, parfois même (exemple 1572) par mois. La bibliographie française est suffisamment abondante. Pour la période 1795-1900, l'auteur paraît avoir procédé de façon résolument critique. C'est un choix plutôt qu'un répertoire. H. HR.

Danemark. — Sous le titre de *Acta pontificum danica* (1316-1536), M. L. Moltesen a entrepris de publier, en majeure partie d'après les diverses séries des archives du Vatican, tous les actes émanés des papes ou à eux adressés, intéressant l'histoire du Danemark, du début du xive siècle à l'époque de la Réforme. Le premier volume, qui vient de paraître (Copenhague, G. Gad, 1904, in-8°, 383 p.), renferme le texte ou l'analyse de 759 documents se rapportant à la période avignonnaise (1316-1378). Ces documents se répartissent comme suit : pontificat de

Jean XXII, 252 pièces; Benoît XII, 36; Clément VI, 115; Innocent VI, 144; Urbain V, 129; Grégoire XI, 83. Les textes paraissent édités avec soin. Ils sont accompagnés des références bibliographiques nécessaires, et le volume se termine par une table alphabétique des noms de personne et des noms de lieu. L.

Suède. — Le *Fonds historique de Charles X-Gustave,* dont dispose l'Université de Lund en vue d'encourager les recherches historiques, est administré par un conseil composé de représentants des trois pays scandinaves. Ce Conseil d'administration avait décidé d'utiliser une partie des revenus à l'organisation d'un premier Congrès historique pour les pays du Nord. La date du Congrès fut fixée du 2 au 4 juin et les invitations furent lancées, mais les Norvégiens, sous l'empire de leur pénible situation politique, s'abstinrent. Pour cette raison, un certain nombre d'historiens danois, trouvant le moment inopportun, renoncèrent aussi à donner leur adhésion. D'autres, pensant que, malgré la gravité des circonstances politiques, rien ne pouvait empêcher de se tenir un Congrès ayant un but purement scientifique, annoncèrent leur présence et contribuèrent de leur mieux à un bon résultat. Bien qu'ainsi l'adhésion à ce Congrès ait été incomplète, il ne comptait pas moins de cent soixante-trois membres suédois, neuf finnois et vingt-huit danois; il eut lieu sans aucune dissonance et réussit parfaitement.

Le programme fut peut-être trop riche, mais il fut entièrement rempli. Parmi les lectures, nous signalerons le discours du professeur d'Upsal, N. Edén, sur la situation politique de la Suède en 1655; le sagace érudit montra que Charles X ne donna point pour but à sa politique d'accroître le pouvoir de la Suède, mais, trouvant la Suède entourée d'ennemis et menacée de tout côté, il résolut de prévenir ses adversaires en attaquant la Pologne. Un point spécial des guerres de ce roi fut mis en lumière par l'archiviste G. Grove, de Copenhague, qui raconta en détail le combat dans le Sund en 1658 entre les flottes hollandaise et suédoise. M. Grove avait consulté des documents inédits aux archives de Hollande; il présenta en outre aux auditeurs des dessins du célèbre peintre de marine Will. de Velde, qui se trouvait notoirement à bord d'un vaisseau de la flotte.

L'histoire de Charles XII fut traitée dans un discours que le professeur A. Stille, de Lund, prononça sur la situation politique du roi pendant son séjour en Turquie. A l'aide des dépêches des diplomates vénitiens et français à Constantinople, il put montrer combien la politique variable de la Sublime Porte et les intrigues du sérail expliquent et peuvent même justifier en partie le long séjour, apparemment si singulier, de Charles XII en Turquie. M. Quennerstedt, ancien professeur à l'Université de Lund, qui possède une riche collection d'objets intéressant l'histoire de Charles XII et de ses *Carolins,* avait ouvert son musée aux membres du Congrès et en fut lui-même le savant démonstrateur.

Nous nommerons encore parmi les autres lectures celle du professeur

L. Stavenow, de Gothembourg, qui exposa le conflit entre le pouvoir royal et la bureaucratie à l'époque de Gustave III; le professeur M. Schybergson, de Helsingfors, montra le développement des études historiques à l'Université d'Åbo, et M. J. Steenstrup, de Copenhague, dans une lecture sur l'histoire des pêcheurs considérés comme classe de la société, montra que, sur les côtes des pays du Nord, une population vivant exclusivement de la pêche ne semble pas avoir existé avant le XVIe siècle.

Les sujets de pédagogie et de science des archives ne furent pas oubliés dans les discussions du Congrès. Nous mentionnerons encore que M. le professeur S. Clason, de Lund, et le bibliothécaire A. Bjœrnbo, de Copenhague, avaient proposé de discuter la question suivante : « Serait-il utile d'établir des catalogues méthodiques des manuscrits conservés dans les archives de l'étranger concernant l'histoire des pays scandinaves? » Le Congrès fut unanime à encourager des démarches à cet égard.

En somme, on peut dire que le Congrès, par ses intéressants discours, par les idées qui furent exprimées dans les conférences et pendant les débats, ainsi que par l'arrangement de ses expositions, fut une belle inauguration des congrès historiques scandinaves. I. S.

Russie. — Le tome XIV du *Recueil des traités et conventions conclus par la Russie avec les puissances étrangères,* publié, par ordre du ministère des Affaires étrangères, par M. F. de Martens, contient les traités conclus avec la France de 1807 à 1820 (Saint-Pétersbourg, Zinserling).

Grande-Bretagne. — M. Montagu Barrows est mort, le 10 juillet, à l'âge de quatre-vingt-six ans; il était né en 1819. Après avoir servi dans la marine anglaise, il fut nommé professeur d'histoire (« Chichele professor ») à Oxford (1862) et il occupa son poste pendant près de quarante ans; il eut pour successeur, en 1900, M. Oman. Il a publié peu de livres, et la plupart portent sur des sujets volontairement limités, mais qu'il aimait à rattacher à l'histoire générale : *Wiclif's place in history; Oxford during the Commonwealth; Cinque Ports,* etc. Il a exposé ses vues d'ensemble dans ses *Commentaries of the english history,* résumé élégant et clair, assez personnel pour ne pas ressembler à un simple précis. Il avait aussi pour l'érudition pure un goût dont il donna au moins deux preuves notables : d'abord en composant l'histoire de la famille des Brocas de Beaurepaire et de Roche-Court, où il fait preuve d'une connaissance étendue des archives et de la bibliographie des anciennes provinces anglaises de la Guyenne, puis en suggérant et en faisant adopter les mesures nécessaires à la continuation des *Rôles gascons* après la mort de Francisque-Michel. Il ne cessa de porter à ce travail le plus vif intérêt. Les érudits français qui s'occupèrent à leur tour de cette publication étaient certains de rencontrer chez lui le recueil le plus empressé et l'appui chaleureux de son initiative. Ils ne perdront pas le souvenir de cet homme qui conserva jusque dans l'âge le plus avancé la passion de la science patiente et désintéressée. B.

— Il y a, dans le Royaume-Uni, quatorze universités (huit en Angleterre, une en Galles, quatre en Écosse, une en Irlande), sans compter les collèges qui dépendent de ces universités ou qui les constituent. Pour l'Angleterre seule (y compris Galles), on compte pour l'exercice scolaire de 1905 environ 18,000 étudiants. Ces chiffres sont considérables. Jusqu'ici, les communications entre les universités ont été plutôt faibles; le mouvement qui pousse vers les hautes études n'est pas organisé. C'est pour remédier à ce défaut d'organisation qu'a été créée une revue mensuelle intitulée : *The University Review* (Londres, Sherratt et Hughes. Prix de chaque livraison : 6 d.). Dans le premier numéro (mai 1905) se trouvent une brève introduction sur le mouvement universitaire par M. James Bryce, une série de « questions à discuter » par Sir Oliver Lodge, quelques considérations sur la réforme des examens dans les universités par le prof. Arthur Schuster; enfin, une chronique universitaire qu'il importera de rendre de plus en plus précise et abondante.

— La Société qui s'est formée l'an dernier pour la publication des registres épiscopaux (*Canterbury and York Society*, ou *Societas Cantuar-eboracensis*) a publié son premier fascicule, contenant la première partie d'un des rôles de l'évêque de Lincoln, 1209-1235.

— Une société sociologique (*The Sociological Society*) s'est fondée en 1904, sous la présidence de M. James Bryce; elle se propose de faire paraître un et, si possible, deux volumes de mémoires par an (chez Macmillan); l'idée de publier aussi une revue trimestrielle a été abandonnée à cause des frais qu'elle eût entraînés. Dans le tome I, nous trouvons une note sur l'origine et l'emploi du mot sociologie, par M. Victor V. Branford; une étude du Dr E. Westermarck sur la situation de la femme dans les civilisations primitives; une autre de M. Harold H. Mann sur la vie dans un village agricole en Angleterre; une vue d'ensemble sur la sociologie et les sciences sociales par MM. Durkheim et Fauconnet.

Canada. — Mlle Lucy Elizabeth Textor publie, dans la série des *University of Toronto Studies*, une intéressante monographie intitulée : *A Colony of Emigrés in Canada, 1798-1815* (Toronto, the University Library, 1905, in-8°). C'est l'histoire bien étudiée et bien exposée d'un petit groupe de royalistes français qui, de loin, suivent avec intérêt, avec passion, les événements de leur pays, rêvent d'y rentrer au plus tôt, combinent et complotent tous les plans possibles et savent parfois y intéresser le gouvernement britannique. Mais tous ces projets s'évanouissent et à la désillusion la misère souvent s'ajoute. Mlle Textor nous initie à la vie privée des émigrés en nous les montrant parfois réduits à tenir boutique. D'autres, il est vrai, demandèrent au gouvernement et obtinrent des concessions de terres. L. J.

Italie. — Roberto Cessi, *Un passo dubbio di Ennodio* (Padoue, Gallina, 1905, in-8°, 36 p.). — Où Théodoric a-t-il établi les Alamans

vaincus par Clovis? On a proposé les emplacements les plus divers : la Vindélicie, la Pannonie, le Norique. Du texte d'Ennodius (*Panegyricus,* 15), M. Cessi tire l'hypothèse, très vraisemblable et habilement soutenue, que le peuple nomade des Alamans a été d'abord établi dans une région inconnue de l'Italie cisalpine, aux mêmes conditions que les Goths, mais, qu'après 507, il a dû repasser les Alpes en traversant le Norique. Ch. Légrivain.

— Carlo Pascal, *Dèi e Diavoli, saggi sul paganesimo morente* (Firenze, Le Monnier, 1904, 1 vol. in-16, 183 p.). — Dans ce petit volume, M. Carlo Pascal a réuni trois études indépendantes, de dimensions et d'importance très inégales, qui ont pour lien commun de toucher également à l'histoire de la fin du paganisme. Le titre du livre est celui de la première étude, qui est de beaucoup la plus considérable; l'auteur y montre comment les dieux païens sont devenus des démons, et il cherche la raison de cette métamorphose dans la conception du polythéisme antique comme dans les croyances des chrétiens. La seconde partie est intitulée : *l'Ultimo Canto romano e la fine del paganesimo;* c'est surtout un ingénieux commentaire du poème de Rutilius Namatianus, un des derniers païens convaincus, un des derniers, aussi, qui aient eu foi dans le destin de Rome. La troisième étude traite de la destruction des idoles.

A vrai dire, l'ouvrage ne renferme rien de bien nouveau; mais il est écrit de verve et se lit avec plaisir. C'est l'œuvre d'un lettré bien informé. P. M.

— Nous avons reçu de M. G. Bourgin la rectification suivante :

« En publiant récemment dans la *Revue historique* (1904, t. LXXXV, p. 285-287) un document sur les prêtres émigrés dans les États pontificaux, j'ai commis une confusion entre deux membres d'une famille portant le même nom et le même prénom. M. le sénateur Greppi, ancien ambassadeur d'Italie, m'a prié de publier la rectification suivante; ce que je fais très volontiers. G. B. »

« Une branche de la famille Greppi s'est séparée, dans le courant du XVIe siècle, de la branche principale en résidence à Milan pour aller s'établir dans la petite ville de Jesi, qui faisait partie, en ce temps-là, des États de l'Église. Les deux branches de la famille Greppi n'entretinrent entre elles que de bien rares rapports. L'Antoine Greppi, signataire de la lettre datée de Jesi 14 février 1793, ne doit pas être confondu avec le comte Antoine Greppi, père du Paul Greppi dont la correspondance a été récemment publiée. »

L'un des propriétaires-gérants, G. Monod.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

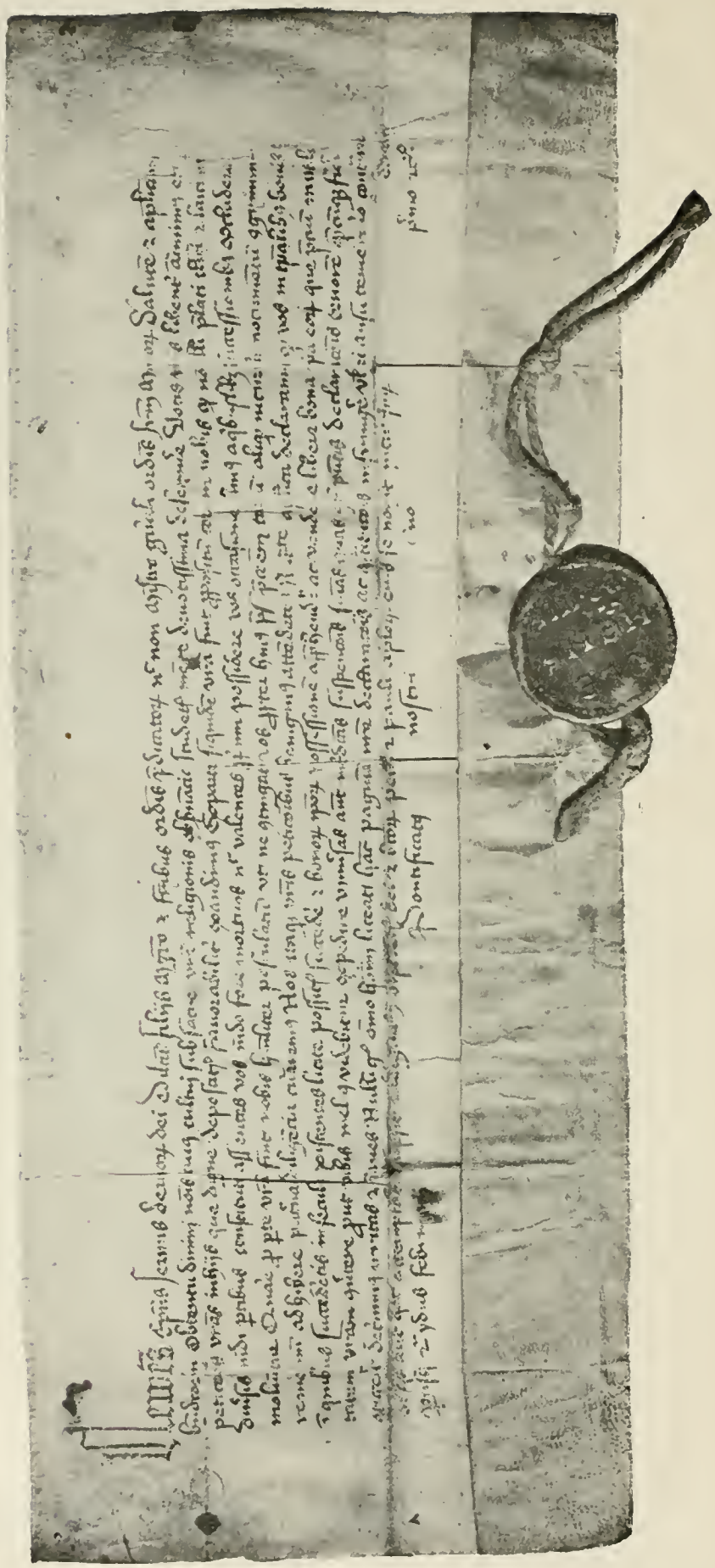

Bulle apocryphe de Clément IV.

MARIE DE MÉDICIS

Petite princesse de Toscane, élevée dans le palais Pitti que venait d'embellir l'Ammanati, au milieu des richesses d'art accumulées par sa famille et des élégances réalisées par son père, Marie de Médicis avait eu une enfance triste. A peine âgée de cinq ans, en 1578[1], elle avait perdu sa mère, la pâle et délicate archiduchesse Jeanne d'Autriche, peu intelligente, morte sous les brutalités de l'homme dur qu'elle avait épousé[2]. Quatre enfants restaient en bas âge, un fils, Philippe, trois filles, Éléonore, Anne et Marie. Le père, François-Marie de Médicis, — qui, en 1574, avait succédé comme grand-duc de Toscane à Côme Ier, — prince vigoureux, violent, doué de qualités d'esprit brillantes, de goûts raffinés, mais égoïste, aristocrate, emporté dans ses sentiments jusqu'à la cruauté, était tout entier à des passions qu'il ne savait ni discuter ni modérer. Sa liaison avec la célèbre Bianca Capello avait été la fable de l'Italie et des cours étrangères; deux mois après la mort de sa femme, il l'épousait; puis, trop absolu pour supporter la présence de ses enfants, qui lui rappelaient des souvenirs importuns, il les installait au Pitti et se retirait dans la

1. Les contemporains ne sont pas tous d'accord sur la date de naissance de Marie de Médicis. Palma-Cayet (*Chronologie septennaire*, éd. Michaud, XII, 121), *le Traité de mariage de Henri IIII, roy de France et de Navarre, avec la sérénissime princesse de Florence* (Honfleur, J. Petit, 1606, in-8°, p. 25) la font naître en 1573; Mathieu de Morgues (*les Deux faces de la vie et de la mort de Marie de Médicis*. Anvers, Plantin, 1643, in-4°, p. 35) en 1574; J.-B. Matthieu (*Éloge historial de Marie de Médicis, royne de France et de Navarre*. Paris, G. Loyson, 1626, in-8°, p. 6) en 1576. Nous avons adopté la date de 1573 fournie par les archives de Florence (cf. Riguccio Galluzzi, *Histoire du grand-duché de Toscane*. Paris, 1782, in-12, V. 330). Lorsque l'enfant naquit, on crut quelque temps que c'était un garçon, et le peuple fit des feux de joie. Le grand-duc se consola en disant « qu'il croyoit qu'elle seroit grande » (P. Matthieu, *Panégyrique sur le couronnement de la reine*. Paris, P. Mettayer, 1610, in-12, p. 26).

2. Elle avait été mariée en 1565. Voir Mathieu, *l'Arrivée de Marie de Médicis en la ville de Lyon*. Rouen, J. Osmont, 1601, in-12, p. 141.

solitude de Pratolino avec Bianca, s'enfermant, ne recevant plus personne, occupé à surveiller l'accroissement de sa fortune qu'assuraient des galions chargés de marchandises, des comptoirs de banque créés dans les principales villes d'Italie, des magasins trafiquant à son compte de diamants et de céréales[1]. Leur belle-mère fut pour les enfants un objet de honte et de douleur. Marie de Médicis avouait plus tard qu'en voyant « la veuve d'un bourgeois de Florence » prendre la place de sa mère, « elle ne pouvoit souffrir cet abaissement fait par le poids d'un amour déréglé[2] »; le duc Gonzague de Mantoue écrivait à l'archiduc Ferdinand : « Le grand-duc n'a pas craint sinon d'abandonner entièrement ses filles à cette femme avilie, du moins de permettre qu'elles aillent publiquement ensemble avec elle dans Florence[3]. » Moins d'un an après la mort de Jeanne d'Autriche, Bianca Capello donnait des fêtes brillantes, bals, carrousels, tournois, chasses de taureaux et de bêtes fauves au filet, comédies, parties de campagne. Elle avait fait croire au grand-duc qu'un certain Antonio était leur fils, et le prince, pris de passion pour cet enfant, le comblait de faveurs, lui donnant des apanages de soixante mille écus, palais à Florence, maison aux champs, à la Magia; il se préoccupait plus de suivre avec anxiété les fausses grossesses imaginées par Bianca de temps à autre que de savoir ce que devenaient ses filles au Pitti[4].

1. Bibl. nat., fonds italien, mss. 272, 273, 344, 345, 348. On trouvera une intéressante image de François de Médicis dans la notice d'Eug. Plon (*Notice sur un portrait en cire peinte de Francesco de Médicis, ouvrage de Benvenuto Cellini, offert par le prince à Bianca Capello; Gazette des beaux-arts*, 2e période, XXVIII, 279). Le caractère du grand-duc est naturellement adouci dans le livre de P. de Boissat (*le Brillant de la royne ou les vies des hommes illustres du nom de Médicis*. Paris, 1613, in-8°); dans celui de J.-C. Boulenger (*De serenissimae medicaeorum familiae insignibus et argumentis dissertatio*. Paris, 1617, in-4°), moins dans celui de A. Castelnau (*les Médicis*. Paris, 1879, in-8°). Cf. Marc Noble, *Memoires of the illustrious house of Medici*. London, T. Cadell, 1797, in-8°.

2. Propos tenu par elle à M. de Morgues (*les Deux faces de la vie et de la mort de Marie de Médicis*, p. 21).

3. Cité par R. Galluzzi, *Histoire du grand-duché de Toscane*, IV, 155. Nous allons plusieurs fois mentionner ce travail. Judicieusement fait d'après les documents d'archives de Florence analysés, transcrits ou donnés par extraits, cet ouvrage ne paraît pas avoir été jusqu'ici suffisamment connu et apprécié des historiens. Nous nous servons de la traduction parue à Paris en 1782.

4. Sur Florence et les Médicis pendant l'enfance de Marie de Médicis, voir Alfred von Reumont, *Geschichte Toscane's seit dem Ende des florentinischen Freistaates*. Gotha, F.-A. Perthes, 1876, in-8°, p. 319 et suiv.

De cette période de sa vie, l'enfant qu'était Marie de Médicis ne garda que des impressions douloureuses. Hasards ou présages, le souvenir d'accidents terribles resta gravé dans sa mémoire et, soixante ans après, elle en parlait encore avec effroi; la foudre était tombée trois fois dans sa chambre, une fois cassant les vitres, une seconde fois blessant la femme de chambre, une troisième fois brûlant les rideaux du lit; des tremblements de terre avaient par trois fois aussi secoué Florence et ébranlé le palais grand-ducal; enfin un jour, près de Pise, se promenant au bord de la mer, la petite princesse avait manqué se noyer. D'autres peines allaient encore et plus gravement l'attrister[1].

Chétif et d'une santé maladive, son frère Philippe mourait en 1583. Sa sœur Anne, plus âgée qu'elle de cinq ans, jeune fille vive et piquante, qui contribuait à donner quelque gaieté à leur petit groupe, était emportée assez brusquement le 19 février 1584, après une fièvre causée par des saignements de nez prolongés; elle avait quinze ans[2]. Cette même année 1584 n'était pas achevée qu'Éléonore s'en allait, mariée au duc de Mantoue[3], et Marie de Médicis demeurait seule, à onze ans, sans mère, presque sans père, dans ce grand palais où l'étiquette la condamnait à demeurer enfermée le plus possible, n'ayant plus personne des siens qui l'aimât, qui pût l'élever et en qui elle eût confiance.

La voyant isolée, l'entourage eut alors l'idée, avec l'approbation du grand-duc, de lui donner une petite compagne. On fit choix d'une enfant âgée de huit ans, plus jeune qu'elle de trois ans, et qui se nommait Léonora Dori. C'était une fille pas jolie, très intelligente, maigre, brune, petite, nerveuse, douée surtout d'un esprit endiablé, d'une gaieté entraînante, ce que, plus tard, son secrétaire appellera « une humeur plaisante et bouffonesque[4] ».

1. M. de Morgues, *les Deux faces de la vie et de la mort de Marie de Médicis*, p. 21. « A la sortie de l'enfance... », dit-il. Les faits lui ont été rapportés par la reine.

2. Galluzzi, IV, 273.

3. Les fêtes furent très courtes, à peine quelques chasses de taureau (*Ibid.*, IV, 272).

4. Tallemant des Réaux, tout en lui trouvant « les traits du visage beaux », la déclare « laide à cause de sa grande maigreur » (*Historiettes*, éd. Paulin Paris, in-8°, I, 200). Un curieux dessin conservé à la réserve du Cabinet des Estampes ne laisse aucun doute sur cette laideur. L'expression « humeur plaisante et bouffonesque » se relève dans la déposition faite au procès de Léonora par son secrétaire André de Lizza (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 221, fol. 111 r°).

D'où sortait-elle? Les contemporains, dans vingt et trente ans, seront malveillants; les uns la diront fille d'un menuisier, les autres d'un charpentier et d'une mère diffamée; la tradition s'établira qu'elle était « fille de basse naissance », « de la plus basse naissance, aussi dépourvue d'éducation que dénuée des grâces de son sexe[1] ». L'impopularité extrême dont elle a joui doit mettre en garde contre ces informations. Interrogée à son procès en 1617 sur son état civil, Léonora déclarera que sa mère s'appelait Catherine de Dori; qu'elle n'a pas connu son père, lequel était gentilhomme florentin[2]. La cour d'Henri IV, sollicitée en 1600 d'accepter Léonora comme dame d'atour à Paris et interrogeant pour savoir si elle était en mesure, par ses origines, de pouvoir monter dans les carrosses de la reine, recevra comme réponse que l'amie de Marie de Médicis est de bonne bourgeoisie et qu'à Florence bonne bourgeoisie vaut noblesse.

Les deux petites filles s'entendirent très bien. Fine, adroite, prudente, Léonora s'attacha à sa maîtresse, s'appliquant à être très complaisante, « très diligente à la suivre et à faire ce qui estoit de sa volonté », à l'amuser. Abandonnée, ainsi qu'elle

1. C'est l'ambassadeur vénitien Angelo Badoer qui la dit fille d'un *falegname*, « d'un menuisier » (*Relazione di Francia*, 1613-1615, dans N. Barozzi, *Relazioni degli Stati Europei*, II, *Francia*, I, p. 112). Voir aussi le *Mercure françois* (1617, p. 235); Bassompierre (*Remarques sur les vies des rois Henri IV et Louis XIII*. Paris, 1665, in-12, p. 286), lequel donne des détails, disant que le menuisier en question travaillait aux ordres d'un ingénieur aimé du grand-duc, et sollicita de celui-ci pour sa fille la place qu'elle eut. Mais on a donné également un menuisier pour père à Concini et à de Luynes (*Extrait de l'inventaire qui s'est trouvé dans les coffres de M. le chevalier de Guise*, 1615, dans E. Fournier, *Variétés hist. et litt.*, V, 362). Une chanson satirique composée en 1617 contre Léonora dit :

J'estois fille d'un mercier,
Mon mari d'un menuisier

(dans *les Uniques et parfaites amours de Galigaia et de Rubico*, éd. Tricotel. Paris, 1885, in-12, p. 42). Galluzzi (V, 362), généralement bien informé, se fait l'écho des rancunes des Florentins contemporains de la régence de Marie de Médicis, très montés contre leur compatriote. Il rabaisse l'origine de celle-ci. Tallemant des Réaux (*Hist.*, I, 197) la croit « femme de chambre, fille de basse naissance ». Contarini la dit fille de la nourrice de Marie de Médicis (Barozzi, *Relazioni*, II, 1, 557), ce qui est inexact; nous connaissons par ailleurs la famille de la nourrice de Marie de Médicis (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 86, fol. 88 r°, et Bassompierre, *op.* et *loc. cit.*).

2. L'interrogatoire de la maréchale d'Ancre commence le 22 mai 1617 et est dirigé par Jehan Courtin et Guillaume Deslandes, conseillers au Parlement (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 221, fol. 207 r° et suiv.).

l'était, ne vivant, retirée dans son palais, qu'entourée de grandes personnes un peu austères pour elle, Marie se prit d'affection pour la compagne dévouée qui ne cherchait qu'à lui faire plaisir, « lui faisoit passer le temps, lui servoit de conseil », et ainsi se fonda cette faveur que l'habitude ensuite ne devait que fortifier et qui allait durer jusqu'à la mort[1].

Le grand-duc François, pris d'une fièvre violente, mourut brusquement le 19 octobre 1587, jeune encore, — quarante-sept ans, — et le lendemain, quelques heures après, Bianca Capello le suivait, double mort mystérieuse qui excita les soupçons des Florentins, mortels ennemis de leur grand-duc[2]. La disparition de son père allait modifier le sort de Marie. A défaut d'héritier mâle, le grand-duché de Toscane revenait au frère de François, Ferdinand, cardinal-diacre de la sainte Église romaine. Ferdinand abandonna la pourpre, prit le pouvoir. Fort et épais comme son frère, bien qu'il n'eût encore que trente-huit ans, pas distingué de formes, mais bon, libéral, aussi modéré et bienveillant que François avait été dur et sec, « d'un naturel jovial et d'un entretien agréable, Ferdinand aima sa nièce comme sa fille[3] ». Le 30 avril 1589, il épousait Christine, princesse de Lorraine, nièce de Catherine de Médicis, qui avait elle-même négocié ce mariage. Christine, ou Chrétienne, avait seize ans, le même âge que Marie de Médicis[4]. L'arrivée à Florence de cette

1. « Interrogée (au procès, Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 221, fol. 207 v°) comment elle a acquis la bienveillance de la dame royne mère », Léonora répond « que c'estoit en la bien servant, comme elle a fait; en se rendant très diligente à la suivre et faire ce qui estoit de sa volonté ». La déposition du secrétaire André de Lizza, citée plus haut, est tout à fait importante sur ce point (*Ibid.*, fol. 410 v°). Il parle « de la grande et longue familiarité qu'elle a eue avec ladite dame royne dès sa jeunesse »; « que ladite dame royne mère estant à Florence resserrée comme est la coutume des lieux, ladite maréchale (d'Ancre) l'entretenoit ordinairement, lui faisoit passer le temps et lui servoit de conseil ». Marie de Médicis tutoyait Léonora (Louise Bourgeois, *Récit véritable de la naissance de messeigneurs et dames les enfans de France*. Paris, M. Mondière, 1625, p. 26).

2. Voir G.-E. Saltini, *Tragedie medicee domestiche*, 1557-1587. Firenze, G. Barbera, 1898, in-16. L'imagination populaire a fait une large place aux poisons et aux assassinats dans l'histoire des Médicis.

3. M. de Morgues, *op. cit.*, p. 14. Sur la valeur politique du grand-duc, consulter G. Uzielli, *Cenni Storici sulle imprese scientifiche, marittime e coloniali di Ferdinand I, granduca di Toscana*, 1587-1609. Le ms. italien 189 de la Bibl. nat. contient une vie de ce prince.

4. Elle était petite-fille de Henri II par sa mère Claude de France, qui avait

jeune grande-duchesse fit reprendre au Pitti l'air de fête et de gaieté qu'il avait perdu depuis longtemps. La parité des âges de la tante et de la nièce était un avantage; elle était aussi un inconvénient, en raison de la difficulté pour les princesses de conserver les distances entre elles[1]. Des fêtes somptueuses marquèrent les premiers temps du séjour de Christine; ce furent des galas au Pitti comme jamais Marie n'en avait vus. Ferdinand était plein de bonté pour Marie, Christine se montrait gracieuse. Les enfants, deux fils, une fille, allaient bientôt absorber le temps et les affections de celle-ci.

L'éducation de Marie de Médicis avait été confiée par le grand-duc François à Mme Orsini, une Romaine. Sévère, étroite d'idées, Mme Orsini, — d'elle-même ou par ordre, — s'était appliquée à tenir sa jeune élève dans la retraite la plus absolue; elle ne lui laissait voir personne, veillait à ce que Marie ne sût rien de la politique et des affaires, « la suivoit attentivement ». La petite princesse de Toscane y gagna de ne pas connaître les usages du monde, mais, en retour, on lui prêcha la docilité et le respect à l'égard de son père, celui-ci mort, à l'égard de son oncle et de sa tante[2]. Pour les études, comme il fallait quelque émulation, on lui adjoignit, par le commandement du grand-duc François, Antonio, le fils de Bianca, puis un cousin, Virginio Orsino, fils du duc de Bracciano et d'Isabelle de Médicis. Antonio était trop haï, en raison de son origine, pour produire quelque impression sur Marie de Médicis; il n'en fut pas de même de Virginio; de cette camaraderie, née de bonne heure, devait éclore un sentiment plus tendre, réciproque, semble-t-il, mais qui n'alla jamais, chez la princesse, jusqu'à la passion. Qu'y eut-il entre eux? On ne le sait pas bien; et, sans une indiscrétion de Christine, la tante, des jalousies aiguës d'Henri IV et des propos légers de la

épousé Charles II, duc de Lorraine, et fut élevée par Catherine de Médicis, laquelle l'aimait beaucoup. Ce fut un Gondi qui négocia le mariage en 1588. On trouve l'original du contrat de mariage de Christine et de Ferdinand dans le ms. Dupuy 98, fol. 183 de la Bibl. nat.

1. Il y eut plus tard des froissements entre elles (Arch. de Florence, Filz IV, ind. II). Lettre de Marie de Médicis au grand-duc, du 15 juillet 1603, pleine de récriminations contre sa jeune tante.

2. R. Galluzzi, V, 330. Francesca Orsini était apparentée aux Médicis par le duc de Bracciano, dont il va être question (P. Litta, *Famiglie celebri italiane*. Milano, 1844, t. VII).

cour de France, plus tard, on ignorerait cette idylle incertaine des deux jeunes gens[1].

François de Médicis avait prescrit que sa fille reçût toute l'instruction désirable en ce temps. On ne lui apprit pas cependant le français. En revanche, les notions des arts lui furent enseignées d'une manière pratique. Le grand-duc était un savant et un artiste; il était botaniste, chimiste, lapidaire; il faisait de la peinture et de la porcelaine, notamment de l'imitation de la porcelaine chinoise; il s'entendait merveilleusement aux pierres précieuses[2]. Par goût personnel hérité de son père, Marie se mit avec ardeur à la peinture, à l'architecture, la musique, la sculpture et la gravure[3]. Elle devait plus tard donner à Philippe de Champaigne un dessin gravé par elle, probablement à ce moment; ce dessin existe encore : il autorise à penser que le maître de la princesse collaborait notablement à certaines œuvres trop achevées de son élève pour être d'un enfant amateur[4]. Comme le grand-duc,

1. Virginio avait un frère qui fut élevé avec Éléonore, sœur de Marie. « Virginio avoit toujours esté amoureux d'elle (de Marie) et on disoit qu'elle aussi témoignoit de ne l'avoir pas haï » (Bibl. nat., ms. fr. 3445, fol. 39 v°). Cf. Sully, *Économies royales*, éd. originale, II, 20; princesse de Conti, *Hist. des amours de Henri IV*. Paris, 1664, p. 68; la lettre plus haut citée de Marie de Médicis au grand-duc du 15 juillet 1603.

2. Il avait une imprimerie particulière où il imprimait des livres en langue étrangère (*Épistres françoises des personnages illustres et doctes à M. de la Scala*. Harderwyck, H. Laurens, 1624, in-12, p. 378). Scaliger conteste sa moralité (*Scaligeriana*, éd. de 1669, p. 243).

3. J.-B. Matthieu, *Éloge historial de Marie de Médicis*, p. 7-8; M. de Morgues, *les Deux faces de la vie et de la mort de Marie de Médicis*, p. 13. Jusqu'ici, les biographes de Marie de Médicis ne paraissaient rien savoir de l'enfance et de la jeunesse de la princesse (voir par exemple : Thiroux d'Arconville, *Vie de Marie de Médicis, princesse de Toscane*. Paris, Ruault, 1774, 3 vol. in-8°; Pardoe, *The life of Marie de Medicis*. London, Colburn, 1852, 3 vol. in-8°; B. Zeller, *Henri IV et Marie de Médicis*. Paris, Didier, 1877, in-12).

4. Ce dessin porte écrit au bas (Cabinet des Estampes, Ad 13, Rés.) : « La planche de cette estampe a été gravée par la reyne Marie de Médicis, qui la donna à M. Champagne dans le temps qu'il la peignoit; lequel Champagne a escrit derrière la planche ce qui suit : « Ce vendredi 22 de febvrier 1629, la « royne mère Marie de Médicis m'a trouvé digne de ce rare présent fait de sa « propre main (*signé :* Champaigne). » L'épreuve porte en effet gravé : *M. de Med. fecit*. Une note manuscrite ajoute que la reine aurait exécuté ce travail à l'âge de quatorze ans. C'est une gravure sur bois. L'œuvre est trop remarquable pour être d'un enfant. Lorsque Marie vint en France, en 1600, elle voulut amener avec elle « un gentilhomme florentin qui servirait de peintre, de sculpteur et d'ingénieur pour toutes sortes d'inventions, ornements et fan-

elle s'adonna aussi aux pierreries, sut de bonne heure discerner les vraies des fausses et s'éprit pour les parures en joyaux d'une passion dont on devait, jusqu'à sa mort, constater les dispendieux effets[1]. Elle eut également du goût pour les mathématiques. Sous le règne de Ferdinand, le théâtre et la musique, très à la mode à la cour grand-ducale, furent l'objet de ses préférences : c'était le temps où les musiciens Jacobo Péri et Julio Caccini composaient de véritables opéras et où Octavio Rinuccini mettait en musique la pastorale de *Daphné*[2].

Vers dix-sept ans, elle était devenue une grande et blonde jeune fille, très bien portante, un peu grasse, sinon forte, agréable de fraîcheur et d'éclat, régulière de traits, — sans être positivement jolie, — saine et vivante. Sa figure trahissait sa double origine : la mère autrichienne, le père Médicis; de sa mère, elle avait le bas du visage, le menton avançant, l'ovale assez pur, les lèvres légèrement accusées, pas très distinguées, le nez fin et bien dessiné; du père, elle tenait le front large et beau, le regard droit et ferme, l'ensemble assuré de la bonne bourgeoise qui a de la fortune. Mais hélas! de la mère elle gardait l'intelligence insuffisante et du père aussi la volonté tenace, deux traits qui, réunis, ne donnent que de l'entêtement. Gracieuse, aimable, souriante, Marie était une princesse dont le regard et le front annonçaient une personne un peu bornée et têtue; on s'en rendit compte de bonne heure[3].

Il fut très tôt question de la marier. Riche héritière de ces gros

taisies artistiques » (note du cabinet du grand-duc, conservée aux arch. de Florence, citée par B. Zeller, *Henri IV et Marie de Médicis*, p. 40).

1. Nous traiterons ailleurs, d'après la correspondance et les comptes de Marie, des relations de la reine avec les orfèvres-joailliers de son temps.

2. Galluzzi, V, 567.

3. Il y a un beau portrait de Jeanne d'Autriche aux Offices de Florence; elle est représentée avec son fils Philippe; l'auteur de cette toile n'est pas identifié. Le tableau de Rubens au Louvre, donnant la mère de Marie de Médicis, est tout à fait insuffisant au point de vue iconographique. De Marie de Médicis elle-même, à l'âge que nous venons de dire, existe un très intéressant portrait en buste de Scipione Pulzone, actuellement au Pitti. La physionomie, bien rendue par le peintre, est caractéristique. Les représentations du grand-duc François, comme celles de tous les Médicis, sont nombreuses (Eug. Müntz, *le Musée de portraits de Paul Jove*, dans *Mém. de l'Acad. des inscr. et belles-lettres*, t. XXXVI, 2e série, 1898, p. 326-331).

commerçants et banquiers qu'étaient les Médicis, elle constituait un parti « royal ». Ferdinand, son oncle, attentif à suivre une politique susceptible de lui procurer les profits les meilleurs, entendait bien ne la placer qu'aux conditions les plus avantageuses et ne la céder que contre espérances politiques larges et sûres. Un instant, l'aventure de Virginio avait inquiété. De cinq ans plus âgé que la princesse, Virginio n'avait-il pas osé, comme l'écrira plus tard Sully, « concevoir des espérances par-dessus sa condition »? Christine avait dû défendre au jeune homme d'adresser la parole à Marie et le faire surveiller. Mais Marie ne voulait pas de lui[1].

Il y eut pour elle une longue série de négociations diverses projetées, étudiées et rompues[2]. Dès son avènement au trône, en 1587, Ferdinand, mal assuré encore de ses moyens, songeait à une union avec le fils du duc de Ferrare; Marie avait quatorze ans. L'idée n'eut pas de suite. Informées que le grand-duc pensait à un mariage, les cours étrangères s'agitèrent. Un gouvernement paraissait surtout préoccupé, c'était celui du roi d'Espagne, à qui il importait que les trésors accumulés à Florence n'allassent pas, grâce à une alliance dangereuse, soutenir les entreprises de quelque adversaire politique. Il mit à suivre tous les projets, à les contrecarrer, à en proposer une persévérance inlassable. L'insuccès de la combinaison avec Ferrare établi, il insinua la sienne, un mariage avec le prince de Parme, Farnèse[3]; malheureusement, il s'était mal informé; Farnèse avait des vues ailleurs et déclina. L'année suivante, en 1589, il revint à la charge et présenta un nouveau candidat, le duc de Bragance. Cette fois, ce fut Ferdinand qui refusa. La grande-duchesse Chris-

1. Cf. la lettre déjà citée plus haut de Marie de Médicis au grand-duc du 15 juillet 1603.

2. « Maintenant, ô très vertueuse reine, l'on a tant parlé de vous, avec égale louange et envie, non seulement en Italie et en Allemagne, mais aussi en Angleterre et en Espagne, que vous avez été la continuelle matière de tous les discours qui se sont faits depuis dix ans en çà, ès cours impériales et royales, quand on parloit de quelque grand mariage » (*Harangue du cavalier Philippe Cavriana à Marie de Médicis à son département de Toscane*. Paris, Morel, 1600, in-12, p. 11; traduction de G. Chappuys).

3. Matthieu, *Éloge historial de Marie de Médicis*, p. 8. Tout ce qui concerne les projets de mariage, dont nous résumons les péripéties, est conté par R. Galluzzi, d'après les archives de Florence (*Histoire du grand-duché de Toscane*, t. V, p. 5, 17, 63, 281, 318, 323).

tine, de son côté, pensait à un prince français de la famille de Lorraine, M. de Vaudémont; elle fut un peu surprise en se heurtant à un refus énergique de Marie de Médicis. Qu'était-ce à dire? On accusa la petite confidente de la princesse, Léonora, d'avoir donné de fâcheux conseils; les explications furent embarrassées; il y eut une scène, et Léonora manqua être chassée[1]. Ferdinand conçut alors un brillant projet; c'était de donner sa nièce à l'archiduc héritier de l'empereur Rodolphe II, lequel, veuf de l'archiduchesse Maximilienne-Grégoire, ne se refusait pas à convoler en secondes noces[2]. Le grand-duc tenta l'impossible pour y arriver, insinuations, artifices, flatteries, cadeau au gouverneur du prince, le marquis de Denia, bassesses même; rien n'aboutit. Entre temps, le roi d'Espagne réapparaissait, offrant une seconde fois Bragance; mais Bragance n'était pas prince régnant, et le grand-duc déclara qu'il ne pouvait accepter pour sa nièce un personnage réduit à l'état de particulier; il prétendait la placer « dans un rang au-dessus même de sa naissance et lui ménager un parti plus avantageux ». Sur quoi, l'empereur Rodolphe, réflexion faite, se ravisait, demandait Marie de Médicis soit pour lui-même soit pour son frère l'archiduc héritier et envoyait un conseiller, Corradino, à Florence afin de négocier. Ferdinand était enchanté. On convint du contrat; la jeune fille aurait 600,000 écus si elle épousait l'empereur, 400,000 si elle prenait l'archiduc; puis Corradino ajouta que, quant à la date du mariage, on ne pouvait pas la fixer, qu'il fallait attendre la paix et autre chose. Après des tergiversations bizarres, le grand-duc comprit qu'on se moquait de lui, qu'on allait le tenir en suspens tant qu'il y aurait intérêt pour l'empereur à ce que la princesse de Toscane n'épousât pas quelque adversaire et que, les difficultés passées, on romprait. Outré de colère, il reprit sa parole. Marie de Médicis ne tenait pas à ce mariage[3].

1. Déposition d'A. de Lizza au procès de Léonora en 1617 (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 221, fol. 411 r°). « Lui a dit la maréchale que la grande-duchesse de Florence, ayant voulu marier ladite dame royne avec Monsieur de Vaudémont, elle déconseilla à ladite dame royne ledit mariage et fit tant qu'il fut rompu, lui disant qu'il falloit qu'elle fût mariée en France ou en Espagne, et pour cet effet la grande-duchesse la voulut chasser hors du service de ladite dame royne. »

2. Voir Gindely, *Rudolph II und seine Zeit*. Prague, 1863-65, 2 vol. in-8°.

3. R. Galluzzi, V, 330. Richelieu (*Mém.*, I, 7) dit qu'elle « refusa la couronne impériale ».

Elle avait, elle, son idée. Certaine religieuse, célèbre à ce moment en Italie par sa sainteté, la Passitea, capucine habitant Sienne, où elle avait fondé un grand monastère des aumônes qu'on lui donnait, ayant eu une fois l'occasion de la voir, lui avait prédit d'un ton singulier qu'elle serait un jour reine de France. Cette prédiction l'avait vivement frappée. Léonora, ambitieuse et intelligente pour deux, n'avait pas eu de difficulté à la convaincre qu'elle ne devait attendre que cette couronne. Lui avait-elle déconseillé tous les autres partis? On en était convaincu à Florence, et la grande-duchesse lui en voulut vivement; on le lui reprocha plus tard à son procès et elle s'en défendit gauchement. Ses insinuations, vraies ou fausses, se trouvèrent d'accord avec les propres désirs de Marie de Médicis[1].

Les relations de la France et du grand-duché de Toscane, à ce moment, étaient extrêmement étroites; elles étaient celles du besogneux et du prêteur. A court d'argent depuis longtemps, les rois très chrétiens avaient pris l'habitude de s'adresser au banquier

1. M. de Morgues, *les Deux faces de la vie et de la mort de Marie de Médicis*, p. 14; Nic. Pasquier, *Lettres* (Paris, 1623, in-8°, p. 17). A la suite de la prédiction de la Passitea, Marie, « en son enfance, ne vouloit céder aux princesses ses aînées, se donnant en opinion le titre de roine » (P. Matthieu, *Panégyrique sur le couronnement de la royne*, p. 22). Léonora, à son procès, s'est expliquée sur ce qu'était la Passitea (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 221, fol. 227 r°); elle a ajouté d'ailleurs que « ladite Passitea a dit à la dame royne mère que icelle dame seroit cause de sa ruine et de toute la France et que on la chasseroit en son particulier ». La rédaction de cette phrase n'est pas claire. Il s'agit en réalité de Marie de Médicis; le scribe eût mis, s'il s'était agi de Léonora, non « icelle dame », mais « elle répondante », selon l'usage. La Passitea vint plus tard deux fois en France, où elle effrayait beaucoup le dauphin par sa coiffure extraordinaire (*Journal* d'Héroard, éd. Soulié et Barthélemy, I, 34). Elle demeura en relations épistolaires avec la reine (Canestrini et Abel Desjardins, *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*. Paris, 1859-1875, in-4°, t. V, p. 540). Celle-ci lui faisait des cadeaux (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 93, fol. 46 r°). Léonora nia à son procès avoir déconseillé à Marie le mariage avec l'héritier de l'empereur, observant « qu'elle estoit une jeune fille, qu'elle ne pouvoit pas penser à cela » (*Ibid.*, fol. 208 r°). Afin de donner le change, elle déclara même (*Ibid.*) « qu'elle croyoit que ladite dame royne eust esté mieux en Espaigne qu'en France, à cause des guerres et troubles de France qui estoient lors auparavant que ladite dame royne mère fût mariée, d'autant qu'en ce temps-là tout estoit paisible en Espaigne ». Guillaume Colletet, dans son roman à clef intitulé *le Roman satyrique* (Paris, T. du Bray, 1624, in-12, p. 777), a mis en scène, sous des noms supposés, Marie de Médicis et Léonora discutant le mariage de la princesse.

richissime de Florence qui, par intérêt et par politique, donnait. De 1562 à 1569, Charles IX avait ainsi reçu 192,857 ducats d'or. Luttant pied à pied pour conquérir le royaume, que la mort d'Henri III lui avait laissé, sans ressource, sans fortune, Henri IV dut recourir, dans de plus larges mesures encore, au trésor de Florence[1]. On attribuait au grand-duc un revenu énorme, vingt millions, disait-on, près du budget des recettes du royaume de France. D'esprit aussi commercial que son frère, Ferdinand avait continué toutes les affaires de celui-ci, vendu des grains, armé pour le transport et le cabotage, fait, par ses comptoirs, le change et la banque, pris intérêt dans toutes les affaires des principales maisons de Florence, même organisé la contrebande dans les colonies espagnoles sous pavillon hollandais et anglais, avec part, assurait-on, aux bénéfices de la piraterie de ces deux nations contre les sujets du roi d'Espagne. La banqueroute de Philippe II, qui avait ruiné nombre de maisons florentines, ne l'avait pas ébranlé; on devait trouver à sa mort des réserves immenses[2].

Les emprunts d'Henri IV à Florence furent très nombreux. Il fallait, pour transporter des bords de l'Arno à Paris cent mille écus, dix-sept charrettes escortées par cinq compagnies de cavalerie et deux cents hommes de pied[3]. Les demandes continuelles créèrent entre les deux princes une situation bizarre. Afin d'excuser ses requêtes et d'en obtenir l'effet voulu, Henri IV se faisait humble; il parlait de protection; il laissait entendre qu'il désirait avoir des conseils; il multipliait les formules respectueuses et les témoignages de soumission. Du côté de Florence, on élevait le verbe avec humeur; on articulait des plaintes et des reproches qui, chaque jour, allaient s'accentuant; on prenait un ton de liberté et de remontrance singulier : « Vous dépensez trop, disait-on, nous ne pouvons pas nous ruiner pour vous. Comment le royaume de France, qui est plus riche que nous, ne vous suffit-il pas? » Henri IV alors allait plus loin; il proposait de se faire catholique,

1. Sur les 192,857 ducats, on n'en avait restitué que 147,624; il restait dû par Henri IV 45,232 ducats. Henri IV emprunta 928,218 ducats au total (Arch. de Florence, *Carteggio degli affari di Francia*, Filz XXV, Spoglio, ind. 1. Canonico Baccio Giovannini segretario residente in Francia, dal 1599 al 1607).

2. R. Galluzzi, V, 555.

3. Harlai de Sancy raconte dans ses *Mémoires* les aventures d'un convoi de ce genre qu'il fut chargé de conduire en 1595 (Bibl. nat., ms. fr. 3445, fol. 85 r°).

pensant de la sorte plaire au grand-duc; pressé par la nécessité, il eût promis tout ce qu'on eût voulu[1].

Or, en 1592, le cardinal de Gondi, chargé par lui d'une négociation d'emprunt de ce genre, s'étendant avec Ferdinand sur les projets du roi de France et lui expliquant ses intentions, hasarda l'idée que le prince pourrait bien obtenir en cour de Rome l'annulation de son mariage avec Marguerite de Valois, et, devenu libre, épouser Marie de Médicis. Gondi, qui avait pensé à tout, ajouta que le grand-duc donnerait certainement à sa nièce un million d'écus d'or en dot. Sur le moment, Ferdinand entra dans la combinaison avec empressement, ne parut pas faire d'objection au chiffre de la dot, ce que le cardinal prit pour un acquiescement, et Henri IV, prévenu du résultat de la démarche, ravi, — car, après tout, il avait le temps de réfléchir avant l'annulation de son premier mariage, — se dépêcha d'envoyer La Clielle à Florence afin de confirmer ce qu'avait dit Gondi; des promesses furent données en son nom; en attendant, les prêts devenaient plus faciles[2].

Puis les choses tombèrent. Henri IV était trop occupé de gagner son royaume; son cœur était pris ensuite et la cour de Florence, très au courant de ce qui se passait à Paris, n'avait pas de peine à penser que la passion du roi pour Gabrielle d'Estrées rendait impossible une union quelconque. Ferdinand chercha ailleurs un mari pour sa nièce.

1. La correspondance avait lieu entre le ministre d'Henri IV, Villeroy, et celui du grand-duc, Vinta; elle était secrète. M. de Bellièvre causant avec le chevalier Guicciardini : « Venne ad esaltare sopra tutti i principi la magnanimita del gran duca di Toscana, che in tempi cosi difficili avessi preso la protezione del regno e fattoli non pur di parole, ma di effetti, notabili benefizii » (dépêche de Bonciani à Vinta d'avril 1597, dans *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*, documents recueillis par G. Canestrini et publiés par Abel Desjardins, t. V, p. 329. Voir *Ibid.*, p. 295). — Sur les critiques qu'on peut formuler contre cette publication, consulter Flammermont, *les Correspondances des agents diplomatiques étrangers en France* (Paris, Leroux, 1896, p. 395, note). Voir encore R. Galluzzi, V, 151, 161, 239, 244.

2. Le récit de R. Galluzzi (V, 332) est très précis pour tous ces détails (cf. Canestrini, *Négociations*, V, 293). Il y aurait une curieuse étude à faire sur tous les Gondi qui, au XVIe siècle, ont joué un rôle si important à la cour de France, et à l'époque d'Henri IV ont leur place dans l'histoire des arts, entre autres. La publication de d'Hozier (*Remarques sommaires sur la maison de Gondi*. Paris, 1652, in-fol.) et de M. de Corbinelli (*Histoire généalogique de la maison de Gondi*. Paris, J.-B. Coignard, 1705, 2 vol. in-4°) ne sont que des travaux généalogiques.

Cette passion pour Gabrielle d'Estrées, dont on voulait, à n'importe quel prix, écarter les conséquences menaçantes, à savoir un mariage, décida l'entourage d'Henri IV à reprendre quelques années après le projet d'union avec Marie de Médicis. Tout le royaume souhaitait le remariage du prince, tout le monde redoutait le scandale de l'union avec la maîtresse. Dès 1597, le légat parla de la princesse de Toscane au cardinal de Gondi, le pape étant très partisan de l'annulation du mariage de Marguerite, de l'éloignement de Gabrielle et de l'idée florentine[1]. Il ne fallut rien moins que la question d'argent criante et inéluctable pour décider Henri IV à subir ce que la nécessité de ses finances et le souci de sa dignité imposaient aux ministres.

Les dettes de la France à l'égard des Médicis étaient devenues de plus en plus considérables. Le roi avait hérité du reliquat impayé de ses prédécesseurs, et, avec les sommes qu'il avait empruntées lui-même, se trouvait devoir un chiffre supérieur à ce que ses moyens normaux lui permettaient de rendre. Le public parlait de 200 millions[2] : c'était excessif; le roi, causant avec Claude Groulart, lui avouait plus de 500,000 écus[3]; exactement, il devait 1,174,147 écus d'or au soleil[4]. Où pourrait-il jamais trouver pareille somme? Impatienté des retards sans nombre de la cour de France à le payer, plein d'humeur, le grand-duc de Toscane avait fini par mettre la main sur le château d'If et les îles Pomégues, en face de Marseille, comme gage, et le roi avait dévoré sa honte sans rien dire[5]. On

1. Dépêches de Bonciani à Vinta du 23 et 26 avril 1597 (Canestrini, *Négociations*, V, 335 et 336). Le fait de l'existence de Marguerite de Valois et surtout de l'excessif amour du roi pour Henriette d'Entraigues sont considérés comme de sérieux obstacles. Il était plus ou moins question d'un projet de mariage avec une infante. Ce qu'il y a de certain, écrit Bonciani, c'est que devant les prières et les instances de tous le roi finira par prendre femme pour le bien du royaume.

2. R. Dallington, *The view of Fraunce. Un aperçu de la France en 1598.* Versailles, 1892, in-8°, p. 114.

3. Conversation d'Henri IV avec Groulart à Saint-Germain (*Mémoires de Groulart*, éd. Michaud, t. XI, p. 582).

4. Chiffre établi par R. Galluzzi (V, 302). B. Zeller (*Henri IV et Marie de Médicis*, p. 17) dit 973,450 ducats.

5. On devait des annuités à Florence. Cette annuité s'élevait encore à 100,000 livres en 1612 (État du budget présenté par Jeannin aux États généraux de 1614, dans Fl. Rapine, *Recueil de ce qui s'est fait en l'Assemblée des États en 1614*. Paris, 1651, in-4°, p. 548). La cour de Florence, en prenant le château d'If, déclara qu'elle voulait seulement protéger Marseille contre un coup

lui fit peur et on le raisonna. S'il se décidait à épouser Marie de Médicis, lui dit-on, il pourrait d'un coup éteindre ses dettes, obtenir de plus « une bonne source de deniers pour employer à ses affaires et nettoyer son royaume des dettes excessives qu'il portoit[1] »; puis avoir, dans son nouvel oncle, un banquier d'accès facile. Henri IV prit résolument son parti. « Je suis de ceux », écrivait-il gaillardement à M. de Chatte, « qui pensent qu'un bon mariage leur doit aider à payer une partie de leurs dettes[2] ». Le sort en était jeté. Seulement, contradictoire, comme il le fut toujours dans les questions où le cœur et l'intérêt étaient mêlés, il gardait Gabrielle d'Estrées, après celle-ci, Henriette d'Entraigues, marquise de Verneuil, en leur promettant, à l'une et à l'autre, de les épouser.

On chargea Geronimo Gondi d'aller trouver le grand-duc à Florence et de reprendre les pourparlers. Ferdinand, tenu au courant par ses agents diplomatiques, attendait. Le pape était de son côté. Rome voulait bien annuler le mariage de Marguerite de Valois afin de permettre l'avènement au trône de la princesse de Toscane, mais non celui d'une maîtresse, soucieuse de légitimer ses enfants[3]. Gondi fut très bien reçu. Sur le principe même du mariage, il n'y avait pas de difficulté, on était d'accord; mais, lorsque le négociateur parla du million de dot, le grand-duc indi-

de main possible des Espagnols (Canestrini, *Négociations*, V, 339). Le cardinal d'Ossat fut chargé par Henri IV d'aller négocier l'évacuation des îles (*Lettres du cardinal d'Ossat*, éd. Amelot de la Houssaie. Paris, 1698, in-4°, t. I, p. 517 et suiv., p. 617).

1. Mot répété par Henri IV à Groulart (*op.* et *loc. cit.*).

2. M. de Chatte était ambassadeur en Angleterre (Eug. Halphen, *Lettres inédites du roi Henri IV à M. de Sillery*. Paris, A. Aubry, 1866, in-8°, p. 34). Rapprocher le passage de Saint-Simon (*Parallèle des trois premiers rois Bourbons*, p. 129) « de grandes sommes dues au grand-duc, l'espérance d'en tirer de nouvelles, la considération de sa réputation personnelle dans l'Europe, la rareté des princesses à pouvoir épouser couvrirent, comme ils purent, ce premier exemple de mésalliance qu'Henry laissa à sa postérité ». Le sentiment public était cependant unanime à désirer que le roi se remariât pour avoir des enfants (Amb. vénitien. Bibl. nat., ms. italien 1749, fol. 127 v°). Parlement, princes, seigneurs, tout le monde était d'accord (*Traité de mariage de Henri IV, roi de France et de Navarre, avec la sérénissime princesse de Florence*. Honfleur, J. Petit, 1606, in-8°, p. 4).

3. Dépêche de Bonciani au grand-duc (Canestrini, V, 344). Henri IV avait déclaré nettement qu'il ne voulait épouser personne autre que Gabrielle d'Estrées, afin de légitimer ses enfants. « Ne perdons pas espoir », avait dit le légat à Bonciani (*Ibid.*, p. 361).

gné se récria : jamais il ne donnerait une somme aussi exorbitante! En vain Gondi invoqua-t-il que quelques années auparavant Ferdinand avait accepté ce chiffre, le Florentin nia énergiquement[1]. De Paris, les ministres Villeroy et Rosny, informés de la difficulté, mandèrent à Geronimo de rentrer, et il fut décidé que les discussions se poursuivraient au Louvre entre le gouvernement et l'envoyé florentin Baccio Giovannini[2]. Henri IV commença par insister pour avoir, même, un million et demi de dot, le million représenté par les dettes et le reste livré en deniers comptants. Entendez bien, disait-il : en 1592, vous consentiez à admettre le chiffre de un million, et je n'étais pas roi assuré! Aujourd'hui où je le suis, je vaux moitié plus! Giovannini riposta qu'il avait ordre de ne pas suivre la cour de France sur ce terrain et qu'il ne pouvait offrir que 500,000 écus; l'empereur se contentait bien, lui, de 400,000 pour l'archiduc héritier! Mais, sous main, l'envoyé florentin suppliait le grand-duc, son maître, de consentir à des sacrifices. Si le roi n'épouse pas Marie, disait-il, il n'épousera personne ou qu'une maîtresse; ce royaume se ruinera et vous perdrez toutes vos créances[3]. De leur côté, les ministres d'Henri IV conseillaient à celui-ci de baisser ses prétentions et de descendre jusqu'à 800,000 écus. On écrivait au pape de peser sur le grand-duc de Toscane[4]; on introduisait à Rome le procès en annulation du mariage de Marguerite de Valois et on le poussait avec activité[5]. Ferdinand consentit à monter jusqu'à

1. Il affirma qu'il y avait eu malentendu; qu'en 1592 il avait cru qu'on parlait de subsides à avancer à la France et non de dot. Il ajouta « qu'exiger de lui une somme si considérable et si disproportionnée à l'état de sa famille c'estoit manifestement faire un vil trafic de son alliance »! (Galluzzi, V, 337). Le voyage à Florence de Gondi est de mai 1599 (*Lettres missives de Henri IV*, éd. Berger de Xivrey, VIII, 734, 735).

2. Giovannini (habile diplomate du temps; voir Flammermont, *les Correspondances diplomatiques d'étrangers*, p. 402) négocia avec Sully, auquel il avait été recommandé, par Henri IV, de soigneusement cacher l'affaire « à cette écervelée d'Entraigues ».

3. Les négociations nous sont connues dans le détail par les dépêches de Giovannini au grand-duc (Canestrini, V, 375 et suiv.).

4. Le pape envoya à Florence le cardinal Aldobrandini (Eug. Halphen, *Lettres inédites du roi Henri IV à M. de Sillery*, p. 37).

5. Sur ce procès d'annulation de mariage, voir : Bibl. nat., mss. fr. 15590, fol. 202-230; fr. 15599, fol. 480 et suiv.; fr. 13766, 25020, 10200; nouv. acq. fr. 7109; arch. des Aff. étr., France 770; les curieuses *Lettres du cardinal d'Ossat*, éd. Amelot de la Houssaie, t. II, p. 75 et suiv., et l'article de P. Féret,

600,000 écus. Alors les ministres de France, de plus en plus préoccupés de la passion du roi pour Henriette d'Entraigues, se décidèrent à lui faire accepter ce chiffre. Après tout, déclarait Sully, jamais reine de France n'avait eu si forte dot; et sans ironie il ajoutait, parlant à Henri IV : « Il n'est pas de la dignité de votre personne de prendre une femme pour de l'argent, de même qu'il ne faut pas que le grand-duc achète votre alliance pour une somme. » Moitié lassitude, moitié insouciance, — il avait l'esprit ailleurs, — Henri IV céda. Il fut donc arrêté que la dot serait de 600,000 écus, dont 350,000 donnés comptant et le reste à valoir en créances. L'affaire était conclue[1]!

Pauvre princesse Marie! Il avait été bien peu question de sa personne, de ses goûts, de son bonheur pendant ces discussions intéressées. Le roi de France ne savait à peu près rien de sa future fiancée et il n'avait rien demandé. On lui avait parlé « des vertus, des grâces, de la piété chrétienne et de la beauté » de cette « princesse accomplie »; il s'en tenait à ces banalités[2]. Il attendit six mois après la décision du mariage pour s'enquérir auprès de M. d'Alincourt, revenant de Florence, de ce que celui-ci pensait de Marie de Médicis, et M. d'Alincourt, en bon courtisan, ne put faire « qu'un honorable récit de la personne et du mérite de la princesse[3] ». Henri IV se déclara « très content », ajoutant, il est vrai, « comme je fais du contenu des articles du contrat de

Nullité du mariage de Henri IV avec Marguerite de Valois, dans *Revue des Questions historiques*, XX, 77.

1. Galluzzi, V, 352; Canestrini, V, 389 et suiv., 398. « Il re la vuole (Marie de Médicis), ma vuole anche maggior dote per onore e commodo suo » (dépêche de Giovannini au grand-duc du 31 décembre 1599). Il résulte de tout ce qui précède que la célèbre scène contée par Sully (*Économies royales*, éd. originale, I, 382), au cours de laquelle Henri IV passa en revue les princesses de l'Europe qu'il était susceptible d'épouser, scène qui eut lieu dans un voyage de Bretagne en 1598, ne se serait pas produite précisément au début de la négociation poursuivie à Florence.

2. *Harangue du cavalier Philippe Cavriana à Marie de Médicis à son département de Toscane*, p. 13. L'auteur attribue à ces seules qualités le choix d'Henri IV. Le passage serait presque ironique. Néanmoins, Henri IV savait que Marie de Médicis était « assez belle » (Sully, *op.* et *loc. cit.*).

3. Les instructions d'ailleurs données à d'Alincourt et à Brulart de Sillery pour négocier le mariage ne contenaient naturellement aucune recommandation sur le « côté moral » (Bibl. nat., fr. 17826, fol. 240-250, et ms. Dupuy 557, fol. 1 et 29-58).

mariage[1] ». Tout au plus s'était-il assuré qu'elle avait bonne santé et semblait en mesure d'avoir des enfants, puis qu'elle savait monter à cheval, car il projetait de la faire beaucoup voyager, de lui montrer le royaume pendant un an, et, entre autres, de la mener à Pau voir la maison paternelle de l'ancien roi de Navarre, ainsi que le jardin planté par lui dans sa toute jeunesse[2]. Les deux cours avaient échangé les portraits des futurs.

Pour Marie, il était temps que ces discussions prissent fin. Elle venait d'avoir vingt-sept ans. Depuis qu'on parlait de son mariage, que tant de partis avaient été proposés et n'avaient pas abouti, elle désespérait! A défaut du roi de France, lorsqu'on lui avait présenté l'archiduc Matthias, homme difforme et violent, elle avait dit qu'elle irait plutôt dans un couvent que de l'épouser. Une profonde mélancolie la minait; sa santé était atteinte; sa beauté, faite d'éclat et de fraîcheur, se fanait[3]. La décision du mariage avec le roi de France la ranima. Elle aussi ne se préoccupa pas de l'homme; elle ne fit aucune objection aux histoires de maîtresses et à la faveur éclatante d'Henriette d'Entraigues. Comme elle, tout le peuple de Florence exultait de l'événement qui allait la mettre sur le principal trône royal de l'Europe; c'était la réalisation des rêves de la petite princesse.

Le mariage avait été arrêté à la fin de décembre 1599[4]. On

1. Eug. Halphen, *Lettres inédites du roi Henri IV*, p. 47 et 63. M. d'Alincourt ne revint de Florence que le contrat réglé et signé et rapportant le portrait de Marie de Médicis. Le roi envoya alors le sien par M. de Frontenac qui allait servir de premier maître d'hôtel à la future reine, et auquel il confia sa première lettre à sa fiancée (*Traité de mariage de Henri IV, roi de France et de Navarre, avec la sérénissime princesse de Florence*, p. 7). M. de Frontenac, de retour à Paris, donna quelques détails au roi sur la princesse (lettre d'Henri IV du 11 juillet 1600, *Lettres missives*, V, 249).

2. Propos d'Henri IV à Giovannini, transmis par celui-ci à Florence (Galluzzi, V, 360). Sur les plantations faites par Henri IV en Navarre dans sa jeunesse, voir G.-B. de Lagrèze, *Henri IV, vie privée, détails inédits*. Paris, F. Didot, 1885, in-12, p. 145.

3. *Ibid.*, p. 339.

4. Henri IV déclara sa décision à Giovannini le 30 décembre 1599 (dépêche de celui-ci au grand-duc, Canestrini, *Négociations*, V, 388). Il ne ratifia le mariage conclu à Florence par une déclaration publique enregistrée au Parlement que le 21 octobre 1600 (Isambert, *Recueil général des lois françaises*, XV, 245). Il partait pour une campagne en Savoie; par peur d'Henriette d'Entraigues, il pria ses ministres de n'annoncer la nouvelle qu'après son éloignement (B. Zeller, *Henri IV et Marie de Médicis*, p. 30). Le mariage fut assez

envoya Sillery à Florence avec son fils d'Alincourt dans les premiers mois de 1600 pour dresser le contrat, lequel fut signé le 25 avril[1]. Il ne restait plus qu'à procéder au mariage lui-même.

Ce fut très long. Pour beaucoup de raisons, il fut décidé que Marie ne viendrait en France que dans cinq mois, en septembre[2], puis que les cérémonies auraient lieu à Florence, Henri IV devant être représenté par le duc de Bellegarde, son grand écuyer, auquel il donnerait procuration. En réalité, le mariage ne fut célébré que le 5 octobre. La guerre avec le duc de Savoie, l'amour, plus violent que jamais, d'Henri IV pour Henriette d'Entraigues et mille autres prétextes avaient retardé. Ce furent, dans la capitale de la Toscane, dix jours de fêtes somptueuses[3]. M. de Bellegarde était venu accompagné de trente gentilshommes français et d'une suite brillante[4]. Un légat pontifical, le cardinal Aldobrandini, qui devait donner la bénédiction nuptiale, était entré à Florence sous un dais, escorté de cinq cents cavaliers, au bruit des canons et des vivats de la foule. La cérémonie se déroula au milieu d'une affluence énorme. Les artistes Jean de Bologne et Buontalenti avaient dessiné arcs de triomphe, décorations de théâtres, danses, costumes. Le 13 octobre, Marie de

mal vu des cours de l'Europe pour des raisons d'intérêt, surtout de la Savoie (Galluzzi, V, p. 346, 364).

1. La mission de Sillery et d'Alincourt fut définie par des lettres patentes du 6 janvier 1600 (*Traité de mariage de Henri IV*, p. 6). Sur cette mission, voir Richelieu (*Mém.*, I, 7), Canestrini (V, 374). On trouve le texte du contrat de mariage dans plusieurs manuscrits (Bibl. nat., ms. fr. 3434, fol. 23-32; ms. fr. 10205, fol. 32-36; mss. fr. 15597, 17861; nouv. acq. fr. 6976; ms. Dupuy 98, fol. 208 et 212; ms. Dupuy 701, fol. 168 et 180, etc., et Arch. nat., K. 934). Le contrat a été imprimé par Dumont (*Corps diplomatique*, t. V, part. II, p. 4). Le 23 mai 1601, par acte passé à Fontainebleau, Marie de Médicis dut renoncer à la succession de ses père et mère (Bibl. nat., ms. Dupuy 744, fol. 150; texte de cette renonciation).

2. Entre autres pour éviter les chaleurs; attendre les galères du grand-duc qui devaient aller à la foire de Messine; attendre encore que la grande-duchesse qui devait accompagner Marie de Médicis fût accouchée (Canestrini, V, 414).

3. Les détails en sont donnés avec abondance dans les documents contemporains (Eug. Halphen, *Lettres inédites du roi Henri IV*, p. 41 et suiv.; Canestrini, V, 445; Palma-Cayet, *Chronologie septennaire*, éd. Michaud, XII, 116; M. A. Buonarroti, *Descrizione delle felicissime nozze di Madama Maria Medici*. Florence, 1600, in-4°; Bibl. nat., ms. Dupuy 76, fol. 135, et coll. Moreau 746, fol. 233).

4. On lui avait délivré de longues instructions qui sont datées d'août 1600 (Bibl. nat., ms. fr. 3434, fol. 1-11).

Médicis partit enfin de Florence pour venir en France, subit à Pise de nouvelles fêtes, banquets, combats sur l'Arno, illuminations; s'embarqua à Livourne, où l'attendait une petite escadre de dix-huit bâtiments, fournie par le grand-duc, Henri IV, le pape et l'ordre de Malte[1]. La galère qui devait transporter la nouvelle reine, — et sa dot, — était magnifique, étincelante d'or et d'argent, partout marquetée[2]. La traversée fut longue; on fit escale à Portofino; on resta huit jours à Gênes, à cause du mauvais temps; on mouilla encore à Antibes et à Toulon; après vingt-trois jours d'un interminable voyage, dont les concerts et les jeux parvenaient difficilement à distraire « les ennuis et les dégoûts », le cortège mit pied à terre à Marseille le 9 novembre, à cinq heures du soir. Henri IV n'était pas là; il faisait le coup de feu dans les montagnes de la Savoie. La réception fut grandiose; de Paris était venue une foule de grands personnages, ministres, gentilshommes, prélats, dames de la nouvelle reine; la cour, chargée d'assurer l'entretien de tout ce monde, équipages compris, eut sept mille bouches à nourrir; les matelots maltais manquèrent se battre avec les Italiens. La grande-duchesse de Toscane, qui avait accompagné sa nièce jusqu'à Marseille, la livra, ainsi que la dot, solennellement aux mains des Français, contre quittance, puis dit adieu en pleurant à Marie de Médicis et se rembarqua[3]. Alors la reine de France se mit en marche pour

1. Cette escadre de dix-huit bâtiments n'avait pas été rassemblée pour faire honneur à la princesse, mais pour assurer sa sécurité contre les entreprises de pirates et corsaires qui infestaient la Méditerranée; par précaution, on suivit les côtes, tellement on redoutait « de recevoir quelque grand affront » (*Lettres du cardinal d'Ossat*, II, 225). Si cette escadre était formée de navires de toutes provenances, c'est que le roi de France, alors totalement dépourvu de vaisseaux, fut obligé « d'en mendier des uns et des autres en cette occasion du passage de la reine » (*Ibid.*). « Le roi n'avoit nul vaisseaux », dit à ce propos Bassompierre (*Remarques sur les vies de Henri IV et de Louis XIII*, p. 80). Les États généraux de 1614 se plaindront de la facilité qu'ont les pirates de venir voler impunément jusqu'aux îles d'Hyères (*Cahier général du tiers état de 1614*. S. l. n. d., in-4°, p. 223). Le roi était obligé d'avoir recours à de simples particuliers qui frétaient des bâtiments à son compte (N. Valois, *Inventaire des arrêts du Conseil d'État*, II, 65).

2. Cette galère est décrite en détails, d'après les minutes des dépêches de la secrétairerie d'État de Florence, par B. Zeller (*Henri IV et Marie de Médicis*, p. 51-52); et par Matthieu (*l'Entrée de Marie de Médicis en la ville de Lyon*. Rouen, J. Osmont, 1601, in-12, p. 12); Agrippa d'Aubigné (*Hist. universelle*, éd. de Ruble, IX, 338).

3. Les renseignements contemporains abondent sur le voyage de la reine, de

Lyon, lentement, afin de donner le temps au roi de finir sa guerre et de venir la rejoindre; elle donna une fête à Avignon, s'arrêta ici et là, mit quinze jours pour effectuer le trajet; enfin parvint le 3 décembre à Lyon, où elle fut accueillie comme on avait la coutume d'accueillir les reines de France : sous un dais, les rues tendues de tapisseries; magistrats, clergé, noblesse en procession; au bruit des détonations de l'artillerie, des sonneries des cloches et des acclamations du peuple[1]. Henri IV avait annoncé sa venue pour le 10; le 9 au soir, il arrivait *incognito*, se rendait à l'hôtel occupé par la reine, montait à la salle où elle soupait et la regardait, caché derrière M. de Bellegarde. Marie étant ensuite passée dans sa chambre, le roi alla frapper à la porte, se fit reconnaître, combla la princesse de caresses, embrassant même « à la française » Léonora Galigaï, puis avoua à sa femme qu'on ne lui avait préparé ni chambre ni lit, ce que la reine comprit[2]. Le lendemain, à la cathédrale, Henri IV refit solennellement pour son propre compte la cérémonie nuptiale

Florence à Paris. Voir, par exemple, *A true discourse of the whole occurences in the queenes voyage from her departure from Florence until her arrival at the citie of Marseille, together with the triumphs there made at her entrie.* London, 1601, in-8°. — P. Matthieu, *Histoire de France du règne de Henri IV.* Paris, J. Métayer, 1605, in-4°, t. I. — Les *Mémoires* de Philippe Hurault, éd. Michaud, X, 603. — L'Estoile, *Journal,* éd. Champolion, VII, 242. — Le Dran, *Voyage de Marie de Médicis en Provence* (Arch. des Aff. étr., France, 1700; Bibl. nat., ms. fr. 20154). — Il y eut une fausse alerte durant la traversée. On crut apercevoir des Turcs et tout le monde eut très peur (Agrippa d'Aubigné, *op.* et *loc. cit.*). Henri IV avait eu d'abord la pensée de venir se marier à Marseille (Eug. Halphen, *op. cit.*, p. 51). Des raisons matérielles (Amb. vénit., Bibl. nat., ms. italien 1749, fol. 141 r°), surtout les affaires de Savoie (A. Galitzin, *Lettres inédites de Henri IV.* Paris, Techener, 1860, in-8°, p. 317), l'en empêchèrent. Il s'excusa auprès de la grande-duchesse (*Lettres missives*, VIII, 787).

1. *L'Entrée de la roine à Lyon le 3 décembre 1600.* Lyon, T. Ancelin, 1600, in-8°. — *Le Discours de la réception et magnificence qui a esté faicte à l'entrée de la royne en la ville de Lyon* (3 décembre). Paris, B. Chalonneau, 1600, in-8°. — Matthieu, *l'Entrée de Marie de Médicis en la ville de Lyon.* Rouen, J. Osmont, 1601, in-12. Pour les détails des fêtes et réjouissances organisées au XVIIe siècle à l'occasion de ces entrées, voir Th. Louise, *la Joyeuse entrée d'Albert et d'Isabelle à Valenciennes* (20 février 1600). Valenciennes, 1877, in-8°. Cette solennité coûta 43,153 livres.

2. Amb. vénit. (Bibl. nat., ms. italien 1749, fol. 149 r°). — Palma-Cayet, *Chronologie septennaire,* XII, 123. — Surtout les *Mém.* de Ph. Hurault, X, 605. — Sully, *Économies royales,* t, 457. Les détails de la rencontre du roi et de la reine ont été très connus de tous à ce moment.

accomplie à Florence par procuration. C'était toujours le cardinal Aldobrandini, venu d'Italie, qui officiait, Marie était somptueusement parée d'un manteau bleu fleurdelysé et portait sur la tête la couronne royale[1]. On resta quelque temps à Lyon pour diverses affaires, la paix avec la Savoie entre autres; après quoi, Henri IV achemina lentement la reine vers Paris, où elle ne devait parvenir que deux mois après, en février 1601, tandis que lui-même, courant devant à franc-étrier, allait rejoindre sa chère Henriette d'Entraigues au château de Verneuil. Le grand-duc Ferdinand fut informé que, le jour de son mariage à Lyon, sa nièce, « au lieu de montrer de la joie d'être unie à un aussi grand époux, n'avoit fait que gémir, pleurer et murmurer[2] ». Était-ce regret du passé, appréhension de l'avenir, émotion soudaine ou désenchantement imprévu?... Quelques mois après naissaient à Henri IV, à peu de jours d'intervalle : de Marie de Médicis, le dauphin ; d'Henriette d'Entraigues, Gaston, duc de Verneuil!

L'air très heureux, Henri IV, les jours qui suivirent son mariage, répétait à qui voulait l'entendre que la reine était belle, plus belle qu'on ne lui avait dit et qu'il ne l'avait cru d'après ses portraits; qu'il l'aimait non seulement comme sa femme, mais comme sa maîtresse, et qu'elle était bien celle qui lui convenait le mieux[3]. Toute épanouie par ses grandeurs nou-

1. « Voyage du cardinal P. Aldobrandini pour les fiançailles de la reine de France » (Bibl. nat., ms. italien 377). — Dépêche de B. Vinta au grand-duc, du 18 décembre (Arch. de Florence, Filz XXVI, ind. I, p. 86). On ne sait pourquoi Villegomblain écrit que le mariage fut célébré à Lyon « avec peu de cérémonie » (Villegomblain, *Mémoires des troubles arrivés en France*. Paris, 1667, in-12, p. 216). On taxa les villes du royaume pour payer les frais (N. Valois, *Inventaire des arrêts du Conseil d'État*, II, 30, 53, 59).

2. Le fait est mentionné dans une lettre très vive du grand-duc à Concini, de 1604 (citée par Galluzzi, V, 452). Le grand-duc attribuait les sentiments de la reine aux mauvais offices de Concini.

3. Donnant audience à l'ambassadeur vénitien Cavalli, à Lyon, Henri IV lui disait : « Che veramente la regina era bella, non solo per moglie, ma per favorita e ch'era di gran spirito e che era quello che importava anco piu » (Amb. vénit. Bibl. nat., ms. italien 1749, fol. 149 v° et 158 r°). De son côté, Angelo Badoer écrit que le roi aime la reine « come moglie infinitamente » (dans Barozzi, *Relazioni degli stati europei*, II, *Francia*, I, p. 112). « Quand le roi vit la reine », dit P. Matthieu (*Suite de l'histoire de France concernant la mort déplorable de Henri IV*. Genève, P. Marceau, 1620, in-12, p. 15), « il dit ne l'avoir jamais crue si belle... ».

velles, Marie, en effet, était resplendissante. Dans une seconde circonstance, elle paraîtra aussi à ses contemporains la plus belle des femmes de la cour, ce sera le lendemain de la mort du roi, lorsque le sombre de ses vêtements de deuil, faisant ressortir son beau teint de blonde, dissimulera mal la satisfaction intime qu'elle éprouvera à se sentir reine régente du royaume[1].

La jeune fille bien portante et fraîche s'était développée en une belle jeune femme éclatante de santé. « Elle est fort riche de taille, dit un contemporain qui la vit passer dans Paris à ce moment, grasse et en bon point ; a l'œil fort beau et le teint aussi, mais un peu grossier, au reste, sans fard, poudre ni autre vilainie[2]. » Le roi disait : « Elle a un naturel terriblement robuste et fort[3]. » « En mon particulier, écrivait-elle elle-même journellement aux gens auxquels elle donnait de ses nouvelles, je ne fus jamais plus saine[4]. » Avant de la connaître, Henri IV lui avait mandé gaiement « qu'elle se tint saine et gaillarde[5] ». Ce dernier mot lui avait plu, et elle l'avait gardé. « Quant à moi, écrit-elle à l'un ou à l'autre, je suis toujours gaillarde[6]. »

Pour lui faire conserver cette heureuse santé, dont il avait besoin, avouait-il, afin « d'avoir d'aussi beaux enfants que ceux qu'il avoit eus de Gabrielle[7] », Henri IV la soumit à une hygiène spéciale ; d'abord la purgation et la saignée[8]. Sur ses conseils pressants, tels, comme l'envoyé florentin, se purgeaient trois

1. Fontenay-Mareuil, *Mém.*, éd. Michaud, p. 49. « Bien qu'il y en eût lors de très belles dans la cour et principalement Mlle d'Urfé, depuis duchesse de Crouy, et Mlle de Bains, toutes deux filles de la roine et dans la fleur de l'âge, rien n'égaloit la roine, qui estoit sans doute beaucoup plus belle que du temps du feu roy, comme si son sang se fût renouvelé depuis qu'elle avoit l'autorité. »

2. *Journal* de l'Estoile, éd. Champollion, VII, 243. Voir aussi A. Valladier, cité par S. Dupleix (*Hist. de Henry le Grand*, 1632, in-fol., p. 430) : « Beau teint sans vermillon, œil attrayant et agréable, port brave et plein de majesté, sans affectation, belle et haute stature... », etc.

3. *Lettres missives*, V, 481.

4. Lettre à la duchesse de Lorraine, Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 89, fol. 28 v°.

5. Lettre du 27 novembre 1600, dans *Lettres missives*, V, 357.

6. « Gaillarde à vostre service », ajoute-t-elle (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 86, fol. 71 r°).

7. Mot d'Henri IV à Giovannini qui le répète à Florence (cité par Galluzzi, V, 351).

8. « Purger, saigner, baigner » sont les trois remèdes essentiels du temps, d'après Beauvais-Nangis (*Mém.*, éd. Monmerqué, p. 118).

fois en trois jours afin « d'expulser tous les excréments et superfluités et ne pas laisser souffrir la nature », puis se faisaient tirer deux livres de sang[1]. Le chirurgien Hélie Bardin eut mission de donner à la reine ses coups de lancette à intervalles réguliers, « afin de la rafraîchir et aussi pour la rendre plus disposée ». Il en coûtait au trésor 150 livres par séance, et Marie était convaincue que l'opération lui avait fait le plus grand bien[2]. « On m'a tiré du sang si mauvais, écrivait-elle une fois à Concini, que j'avois bien besoin de le faire[3]. » Henri IV croyait encore à l'excellente efficacité des eaux de Pougues et de Spa. Il en prenait des quantités qu'on lui apportait où il résidait, se rendait parfois dans quelque endroit tranquille, comme Monceaux ou Fontainebleau, afin de faire sa cure. Il imposa à sa femme sa méthode. « J'en prends, écrivait celle-ci à Léonora, parlant des eaux de Spa, plutôt pour faire provision de santé que pour maladie. » En quelques heures, elle en buvait « jusqu'à neuf verres, lesquels j'ai rendus fort bien, et par les deux côtés ». Des huit jours durant, elle suivait le système[4].

Elle ne fut jamais malade. Venant d'Italie, elle souffrait d'un mal d'estomac dont les médecins italiens n'avaient pu venir à bout, « parce qu'ils n'avoient jamais reconnu la cause du mal et m'ordonnoient toutes choses chaudes », tandis que les médecins français l'avaient guérie, reconnaissant « que son mal provenoit

1. Canestrini, V, 592.

2. On payait Hélie Bardin sur certificat de M. Petit, médecin ordinaire (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 92, fol. 5 v°. *Ibid.*, 89, fol. 247 r°).

3. *Ibid.*, 88, fol. 171 v°. Uniquement « pour être plus saine et gaillarde ».

4. Sully, *Économies royales*, II, 251. Tous les ans, Henri IV faisait sa cure régulière, mais n'importe où, sans aller à Pougues ou à Spa (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 86, fol. 102 v°). La reine prend aussi ces eaux « pour éviter quelque douleur d'estomac dont j'estois quelquefois travaillée et aussi pour la conservation de ma santé » (*Ibid.*, fol. 193 v°, 196 r°, 197 v°). Les eaux de Pougues ont été extrêmement à la mode à cette époque (voir J. du Val, *l'Hudrothérapeutique des fontaines médicinales*. Rouen, J. Besongne, 1603, in-12). Elles étaient prônées dans des publications spéciales (T. Pidoux, *la Vertu et usage des fontaines de Pougues en Nivernois et administration de la douche*. Nevers, 1598, in-8°. — Du même, *Des fontaines de Pougues en Nivernois, de leur vertu, faculté et manière d'en user*. Paris, Nivelle, 1584, in-8°. — A. du Fouilhoux, *Discours de l'origine des fontaines ; ensemble quelques observations de la guarison de plusieurs grandes et difficiles maladies faite par l'usage de l'eau médicinale des fontaines de Pougues en Nivernois*. Nevers, 1595, in-8°).

de la chaleur du foie et ne m'ordonnant que des choses froides et rafraîchissantes[1] ». Elle gardait, pour le principe, la caisse d'eaux médicales que lui avait envoyée le grand-duc de Toscane, « eaux et remèdes propres à plusieurs sortes de maladies dangereuses[2] »; elle conservait dans la liste des gens de sa maison le distillateur Charles Huart, destiné à lui préparer « de bons et salutaires remèdes[3] »; elle n'avait à user ni des uns ni des autres. Tout au plus fut-elle prise de quelque mal de dents; mais alors, peu confiante cette fois dans les médecins français, cependant nombreux autour d'elle et experts, à son dire, elle fit venir d'Italie un certain Geronimo, « opérateur », « en toute diligence, avec toutes les recettes, médicamens qu'il a pour ce, ensemble les engins les plus propres pour en faire arracher, s'il en étoit besoin », afin d'être soignée[4].

Les principaux incidents de sa vie physique ont été les grossesses. Elle les a eues pénibles, en raison des tourments, des peines et des scènes violentes que causa dans le ménage l'histoire de la marquise de Verneuil. La première, celle du dauphin, avait été assez bien supportée. Au moment de l'accouchement, Marie « fut tenue quelque temps en grand péril », parce qu'elle avait mangé trop de fruits, crut-elle[5]. Les autres furent fâcheuses. En 1605, partant enceinte de Tours pour aller à Amboise, elle dictait, donnant de ses nouvelles à une amie : « J'estois tellement indisposée et incommodée de ma grossesse que je ne peux vous escrire de ma main[6]. » Les médecins s'inquiétaient d'interminables et violents dérangements. « Une fâcheuse maladie de flux de ventre, mande-t-elle deux ans après à la grande-duchesse de Toscane, dans des circonstances semblables, dont j'ai été travaillée depuis dix ou douze jours, » l'oblige à garder le lit et l'ac-

1. Lettre à la duchesse de Mantoue, sa sœur, de 1608 (*Ibid.*, 87, fol. 243 r°). Marie de Médicis lui rappelle le fait, parce qu'Éléonore est toujours souffrante, ce que Marie attribue à l'impéritie des médecins italiens; elle cite son cas en conseillant des médecins français.

2. *Ibid.*, 87, fol. 144 v°.

3. *Ibid.*, 91, fol. 142 r°.

4. *Ibid.*, 88, fol. 66 v°.

5. Lettre de l'ambassadeur vénitien Cavalli (Bibl. nat., ms. italien 1750, fol. 84 r°). — P. Matthieu, *Histoire de France du règne de Henri IV*, II, 106. — *Journal* d'Héroard, t. I, p. 2 et suiv.

6. Elle voyageait en litière (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 86, fol. 315 r°).

cable[1]. Pour le second fils, — un duc d'Orléans qui devait mourir de bonne heure, — les fatigues extrêmes de la grossesse, jointes aux soucis causés par Henriette d'Entraigues, eurent pour effet que l'enfant vint dans le plus pitoyable état, hydrocéphale, convulsionnaire, peu viable. Pendant la grossesse qui précéda la naissance d'Henriette, il fallut supprimer tous les plaisirs de la cour, bals et autres; Marie de Médicis maigrissait, de violentes coliques la torturaient. Les suites de ces couches furent un instant redoutables. « Depuis estre accouchée, mandait-elle à la duchesse de Mantoue, j'ai été travaillée de très grandes douleurs de coliques et suffocation de matrice dont j'ai enduré beaucoup de douleurs; » longtemps elle demeura prostrée et affaiblie. Henri IV était préoccupé[2].

Ce n'était pas que les soins lui manquassent. Elle avait désiré accoucher de tous ses enfants à Fontainebleau, où elle se plaisait beaucoup; tous y sont nés, sauf Henriette[3]. On lui installait dans la chambre ovale, dite aujourd'hui de Louis XIII, un beau « lit de velours cramoisi rouge, accommodé d'or », recouvert d'un baldaquin ou pavillon de toile de Hollande, la chaise tout auprès pour le travail, également garnie de même velours rouge[4]. Elle avait près d'elle une sage-femme réputée, Louise Bourgeois, femme du chirurgien-barbier Martin Boursier, laquelle n'était pas seulement une matrone de plus ou moins d'expérience, mais une savante connaissant la médecine, sachant écrire des livres en termes techniques et qui nous a laissé le détail des *Six couches de Marie de Médicis*[5]; puis un accoucheur, apprécié des femmes

1. *Ibid.*, 87, fol. 143 r°.

2. *Ibid.*, fol. 329 r°. — *Lettres* de Malherbe, dans *Œuvres*, éd. Lalanne, III, 120. — Il y avait eu probablement congestion et hémorragie interne (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 87, fol. 375 v°, 376 r°, 377 r°). Les « suffocations de matrice » paraissent être assez répandues en ce temps (voir Nic. Pasquier, *Lettres*. Paris, 1623, in-12, p. 422. — Courval-Sonnet, *les Exercices de ce temps*. Rouen, G. de la Haye, 1631, in-12, p. 8).

3. Voir ce que dit l'Estoile à ce propos (*Journal*, VIII, 208).

4. La chambre ovale n'était pas la chambre à coucher de la reine, qui était à côté, donnant sur le jardin dit de la reine, aujourd'hui de Diane. On trouve le détail de l'installation pour l'accouchement dans le livre de Louise Bourgeois, la sage-femme (*les Six couches de Marie de Médicis*, avec notes et éclaircissements du docteur A. Chéreau. Paris, L. Willem, 1875, in-12, p. 108).

5. Louise Bourgeois avait trente-huit ans en 1601; elle a écrit cinq ou six livres curieux qui témoignent en anatomie et pathologie de connaissances précises (*Observations diverses sur la stérilité, perte de fruict, fécondité,*

du temps, fort demandé et célèbre pour son habileté, M. Honoré, « très expert, confie Marie de Médicis à la duchesse de Lorraine, qui attend un enfant et à qui elle le propose; je suis aise de l'avoir près de moi quand je suis en semblable accident »; enfin, le médecin ordinaire du roi, M. Petit, qui ne manquait jamais[1].

En même temps que les secours matériels, ceux du ciel, plus importants pour les contemporains d'Henri IV, étaient abondamment sollicités. On faisait dire dans toutes les églises de Paris et d'ailleurs les prières des quarante heures[2]; Marie de Médicis « commençait une dévotion » appelée « des trois jeudis[3] »; le trésorier général de sa maison, M. Florent d'Argouges, délivrait des prisonniers et distribuait d'abondantes aumônes[4]; enfin et surtout, tout le monde priait sainte Marguerite. La dévotion à sainte Marguerite pour l'heureuse délivrance des femmes en couche était fort à la mode[5], et Marie de Médicis la goûtait; elle

accouchement et maladies des femmes. Paris, A. Saugrain, 1609, in-8°, livre qui a eu plusieurs éditions. — *Recueil des secrets de Louyse Bourgeois.* Paris, M. Mondière, 1635, in-8°). Ayant accouché en 1627 la femme du duc d'Orléans, Mlle de Montpensier, laquelle mourut de fièvre puerpérale pour avoir été mal délivrée, elle fut fort compromise; les médecins qui firent l'autopsie l'incriminèrent dans leur rapport. Elle se défendit vivement dans des publications qui fournissent des renseignements biographiques sur son compte (*Fidèle relation de l'accouchement, maladie et ouverture du corps de feue Madame* (s. l. n. d), in-8°. — *Apologie de Louise Bourgeois contre le rapport des médecins.* Paris, M. Mondière, 1627, in-8°). La première édition de l'histoire des accouchements de Marie de Médicis a paru sous le titre de : *Récit véritable de la naissance de messeigneurs et dames les enfants de France.* Paris, M. Mondière, 1625, in-8°.

1. Louise Bourgeois dit que M. Honoré n'a assisté qu'à la naissance du premier duc d'Orléans (*les Six couches*, p. 144). La lettre de la reine à la duchesse de Lorraine (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 87, fol. 249 v°) contredit cette affirmation. Marie de Médicis appelait M. Petit à Fontainebleau dès que le moment approchait (*Ibid.*, fol. 370 v°). Sur les accouchements de la reine, voir « Documents concernant la naissance » des enfants de Marie de Médicis (Bibl. nat., ms. Dupuy 76, fol. 219-246).

2. On imprimait et distribuait un opuscule contenant les prières pour la circonstance (*les Prières extraites des oraisons qui se chantent en l'Église durant les quarante heures pour l'heureux accouchement de la roine.* Paris, N. Barbote, 1601, in-8°).

3. *Lettres* de Malherbe, dans *Œuvres*, éd. Lalanne, III, 113.

4. Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 87, fol. 204 r°.

5. Dans ses curieuses satires, Courval-Sonnet décrivant un accouchement dit :

> Le mari tout fâché faisant la chattemite
> Lit la vie et la mort de sainte Marguerite

(Courval-Sonnet, *les Exercices de ce temps*, p. 53).

faisait lire autour d'elle la vie de la sainte; il y avait à Saint-Germain-des-Prés une relique de la ceinture de la bienheureuse qui avait pour vertu d'empêcher de crier; cette relique était fort demandée, même par de simples particuliers, auxquels on la confiait, et, en son honneur, on célébrait tous les ans une fête solennelle à l'abbaye, « afin de rendre fécondes les femmes stériles » et de faciliter le travail de celles qui ne l'étaient pas. Marie de Médicis demandait au prieur de lui envoyer à Fontainebleau le fragment en question de la ceinture; deux moines venaient l'apporter dans un carrosse de la reine; on installait la précieuse relique dans la chambre ovale, sur une table recouverte d'un tapis, et, pendant que la reine souffrait, les deux religieux, à genoux dans une pièce voisine, priaient pieusement[1].

On dit que Marie de Médicis mourut plus tard, en 1642, d'une hypertrophie du cœur[2]. Cette affection cardiaque a dû lui venir à la suite des émotions nombreuses et des déceptions de la seconde moitié de sa vie. Rien ne la révèle dans le temps de sa gloire et de sa puissance. Peut-être la nature nerveuse et sanguine que l'envoyé florentin Guidi constatait chez elle l'y prédisposait-elle[3]. C'est cette nature nerveuse et sanguine qui explique surtout le caractère moral de Marie de Médicis.

1. La ceinture de Sainte-Marguerite avait été volée le 6 septembre 1556, il n'en restait qu'un fragment (Dom Bouillart, *Histoire de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés*. Paris, 1724, in-fol., p. 188. — Cf. « Pièces concernant certaines reliques données à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés ou accordées par elle à d'autres églises ». Bibl. nat., ms. fr. 16865). Ce fragment était conservé dans la chapelle de la sainte située du côté sud de l'église (Piganiol de la Force, *Description de Paris*. Paris, G. Desprez, 1765, VIII, 50). Marie de Médicis donna à cette chapelle une statue de la bienheureuse qu'elle acheta le 10 janvier 1608 (J. du Breul, *le Théâtre des antiquités de Paris*. Paris, 1612, in-4°, p. 317). La fête annuelle de sainte Marguerite était populaire (Th. Platter, *Description de Paris*, dans *Mém. de la Soc. de l'hist. de Paris*, 1896, XXIII, p. 210). Beaucoup de gens, même humbles, avaient recours à la ceinture en question (Tallemant, *Historiettes*, I, 94; II, 530. — L'Estoile, *Journal*, IX, 298). Marie de Médicis y tenait beaucoup (lettre au prieur de Saint-Germain-des-Prés, de 1607. Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 87, fol. 103 r° et 193 r°. — Louise Bourgeois, *les Six couches*, p. 110).

2. Voir une discussion technique de sa dernière maladie d'après le journal de cette maladie et l'autopsie de la reine dans le livre du docteur A. Masson (*la Sorcellerie et la science des poisons au XVII° siècle*. Paris, Hachette, 1903, in-18, p. 235 et suiv.). Cf. sur la mort de Marie de Médicis, Bibl. nat., mss. fr. 23061, 10761 et 16696.

3. « Sua sensitiva e sanguigna natura » (lettre de Guidi au grand-duc de Toscane du 29 juillet 1608, dans Canestrini, V, 574).

Marie de Médicis a laissé dans l'histoire une impression défavorable. Résumant le sentiment de la postérité, Saint-Simon traçait d'elle un portrait excessivement sévère. Quand on voit le curieux dessin que Van Dyck a tracé pour la représenter sur ses vieux jours, on est tenté de donner raison au rude auteur du *Parallèle des trois premiers Bourbons*[1]. C'est bien la figure d'une femme méchante, jalouse, dont la physionomie antipathique annonce un esprit « borné à l'excès, toujours gouverné par la lie de la cour, sans connaissance aucune et sans la moindre lumière, dure, altière, impérieuse...[2] ». Et, de fait, depuis sa chute du pouvoir en 1617 jusqu'à sa mort à Cologne, elle a passé sa vie dans des intrigues misérables, préoccupée surtout de brouiller les affaires du royaume, de provoquer des troubles et de renverser Richelieu. Mais, pour juger équitablement le caractère de la mère de Louis XIII, il faudrait analyser plusieurs éléments distincts : savoir ce qu'elle était en venant en France, en 1600; quelle impression a produite sur elle sa vie d'intérieur avec Henri IV, vie d'humiliations et de larmes; déterminer les modifications amenées par l'exercice du pouvoir absolu de 1610 à 1617, dans tout l'épanouissement d'une vanité satisfaite, d'une volonté obéie et de goût contenté; enfin, mesurer la profondeur de la chute provoquée par le « coup d'État » du 24 avril 1617, qui, de reine toute puissante, la rabaissa au niveau d'une particulière prisonnière à Blois ou en fuite et révoltée; et, de la souveraine adulée, ne fit plus qu'une basse intrigante, chagrine, querelleuse, dépensière, — et dépourvue d'argent, — ambitieuse, — et dénuée d'influence[3]. Si elle était morte à la fin de 1616, sa réputation eût été meilleure; peut-être justifierait-on toute sa politique de la régence en disant que, sans expérience et

1. Ce portrait de van Dyck est actuellement au musée de Munich. C'est une esquisse au bistre. Il a été gravé par P. Pontius, van Sompel et J. Mathan. Sur les autres portraits de Marie, par van Dyck, consulter J. Guiffrey, *Ant. van Dyck*. Paris, Quantin, 1882, in-fol., p. 271.

2. Saint-Simon, *Parallèle des trois premiers Bourbons*, p. 6.

3. Nous reviendrons un jour sur cet événement du 24 avril 1617 pour montrer que, contrairement à l'opinion traditionnelle qui le représente uniquement comme l'aventure d'un favori renversant un autre favori, version accréditée par Richelieu surtout, afin de « couvrir la couronne » pour ainsi dire, il a été véritablement un « coup d'État » personnel de Louis XIII, voulant renvoyer sa mère, et que, loin d'en être le principal acteur, Luynes l'eût fait échouer, par sa pusillanimité et son manque de décision, s'il n'eût tenu qu'à lui.

sans autorité morale, elle ne pouvait rien faire de mieux que de suivre les conseils prudents de vieux ministres circonspects et de temporiser, concilier, céder. L'année de la chute de Concini lui a été fatale. La disgrâce et le malheur ont eu pour résultat de développer ses défauts jusqu'à l'odieux et de faire disparaître ce qu'elle pouvait avoir de qualités. L'histoire l'a jugée sur sa conduite finale, les contemporains, en 1605, n'étaient peut-être pas aussi rigoureux.

L'impression qu'elle fit en arrivant en France fut en effet excellente. On la célébra en éloges dont les termes évidemment étaient vagues et d'une banalité que le genre d'ailleurs comportait en ce temps[1]. Les poètes l'environnèrent d'une auréole charmante[2]. Elle s'était présentée au roi son mari craintive et timide, — elle a toujours eu un fond de timidité, — très résolue à être soumise et obéissante[3]; Henri IV lui témoigna sa joie par mille prévenances. « Je ne saurois vous dire, écrivait-elle au grand-duc, de quelles marques d'honneur et de faveur Sa Majesté m'a entourée et avec quelle bonté elle me traite en toute occasion[4]. » Le public la trouva « belle et gracieuse[5] »; chacun répétait combien, dans les cérémonies publiques, elle savait montrer « une

1. Voir par exemple Jérôme de Bénévent (*Discours des faits héroïques de Henry le Grand*. Paris, J. de Heuqueville, 1611, in-8°, p. 304) : « Cette pudique tourterelle..., cette sage et vertueuse princesse qui est entre les reines ce que le lys est entre les fleurs,... ceste royne dont la vertu n'est moins blanche que le lys, moins resplendissante que le soleil, cette fleur de beauté..., » etc. Richelieu lui-même (*Mém.*, I, 7) : « Cette princesse, en la fleur de ses ans, faisoit voir en elle les fruits les plus mûrs de sa vertu, et il sembloit que Dieu l'eût rendue si accomplie que l'art qui porte envie à la nature eût eu peine à beaucoup ajouter à son avantage; » B. Legrain, *Décade contenant la vie de Henry le Grand*. Paris, J. Laquehay, 1614, in-fol., p. 369, *l'Éloge de Marie de Médicis*, par G.-B. Strozzi (Bibl. nat., fonds italien, ms. 1506), participe du même genre.

2. Malherbe et Racan la chantèrent (Louis Arnould, *Honorat de Bueil, seigneur de Racan*. Paris, Colin, in-8°, 2e éd., p. 97). J. Bertaut, dans sa paraphrase du 43e psaume, exaltait l'aspect magnifique de Marie de Médicis (J. Bertaut, *Œuvres*, éd. A. Chenevière. Paris, 1891, in-12, p. 61). On pourra relever dans le *Catalogue de l'histoire de France* de la Bibliothèque nationale (Paris, Didot, 1855, in-4°, t. I, p. 405 et suiv.) les nombreux hymnes, épithalames, « rencontres », stances, etc., composés par une foule de poètes connus ou inconnus en l'honneur de la reine.

3. Canestrini, V, 460.

4. Cité par B. Zeller (*Henri IV et Marie de Médicis*, p. 65).

5. *Harangue du cavalier Philippe Cavriana*, p. 12.

gravité majestueuse et vraiment royale[1] ». Sully fut sous le charme : « Il n'y a rien, dictait-il plus tard dans ses *Économies royales*, qui soit plus digne d'admiration que son beau port et contenance, sa bonne mine, sa belle taille, sa grâce, sa majestueuse présence et sa vénérable gravité, voire sa gentillesse, industrie et dextérité à gagner les cœurs et s'acquérir les volontés et affections des personnes lorsqu'elle y vouloit employer ses cajoleries et les charmes de ses belles paroles, courtoisies, promesses, caresses et bonnes chères estant d'autant plus puissantes et pleines d'efficaces qu'elles estoient moins communes et ordinaires[2]. » L'ambassadeur vénitien la trouvait angélique, *di qualita veramente angeliche*[3], et le bon l'Estoile, se faisant l'interprète du sentiment populaire, écrivait : « L'humeur de la roine plaira au roi, car elle est prompte et gaie, porte une grandeur au front assez modérée et toutefois est accorte[4]. »

Malheureusement, il était des ombres à ce tableau. Personne ne parlait de son intelligence. Sur ce point, aux premières entrevues à Lyon, Henri IV s'était trompé[5]. Le grand-duc de Toscane, mieux informé et connaissant sa nièce depuis longtemps, avouait à M. d'Alincourt, l'ambassadeur du roi de France, qu'elle était loin de valoir sa sœur, la duchesse de Mantoue[6]. Il fallut bien s'en apercevoir lorsque le roi son mari, soucieux de l'avenir, chercha à la faire assister aux conseils du gouvernement pour lui apprendre le maniement des affaires ; elle manifesta une incapacité si surprenante, une indifférence si

1. *Histoire générale de tout ce qui s'est passé au parc royal sur la resjouissance du mariage du roy*. Paris, 1612, in-8°, p. 9.

2. *Économies royales*, éd. Petitot, IX, 167.

3. Et elle aime beaucoup le roi, jusqu'à en être jalouse, dit-il, ce qui est un travers bourgeois, « che sono piu proprie di donne private » (dans N. Barozzi, *Relazioni degli stati Europei*, II, *Francia*, I, p. 111).

4. *Journal*, VII, 243.

5. Voir la phrase plus haut citée du roi à l'ambassadeur vénitien Cavalli : « Che veramente la regina era di gran spirito » (Bibl. nat., ms. italien 1749, fol. 158 r°).

6. D'Alincourt rapporta le propos à Henri IV, lequel le redit à Marie de Médicis ; celle-ci, furieuse, fit une scène à l'envoyé florentin Guidi (Canestrini, V, 574). Les médailles du temps, représentant Marie de Médicis de profil, accusent remarquablement son air peu intelligent caractérisé par le menton qui avance de la mère autrichienne. Voir notamment la belle médaille de N. Guinier, gravée en 1601 pour la naissance du dauphin (F. Mazerolle, *les Médailleurs français*. Paris, Impr. nat., 1902, in-4°, II, 145).

ennuyée qu'il fallut y renoncer[1]. Peut-être son ignorance de la langue française, au début, était-elle cause de cette répugnance[2]. Le cardinal de Richelieu, cependant, la jugeait plus tard à sa valeur, mais, par discrétion, attribuait son insuffisance « au peu de connoissance qu'elle avoit des affaires générales, au peu d'application de son esprit, qui refuit la peine en toutes choses[3], et ensuite à l'irrésolution perpétuelle en laquelle elle étoit ». Cette irrésolution, dont la politique hésitante de la régence a été le témoignage, pouvait bien venir en grande partie des avis temporisateurs de conseillers plus que prudents; elle venait aussi de l'impossibilité de la souveraine à voir clairement toutes les raisons des partis à prendre et à choisir. Les défaillances de la volonté ne sont que des faiblesses de l'intelligence[4].

Nous venons de voir la réserve qu'indiquait Sully lorsqu'il parlait de l'amabilité de Marie de Médicis, appréciant cette ama-

1. Priuli, *Relazione,* dans N. Barozzi, II, *Francia,* I, 208. L'essai n'aboutit pas, dit-il, « o per incapacita della principessa, o per la poca inclinazione ch'ella abbia avuto in materia tale ». Ce fut à la suite d'une grave indisposition qu'Henri IV se décida à faire paraître Marie au Conseil, tout en ayant l'intention de bien rester « le maître de la boutique », « il maestro di bottega » (Zeller, *op. cit.*, p. 180). Sully s'attribua le mérite de lui avoir suggéré l'idée (Canestrini, V, 519).

2. Marie de Médicis ne disait pas un mot de français en arrivant en France. Son mariage décidé à Florence, on avait vaguement cherché à lui faire lire quelque livre français, et elle avait jeté les yeux sur *Clorinde, ou l'amante tuée par son amant,* d'ailleurs sans succès (P. Matthieu, *Hist. de France, règne de Henri IV.* Paris, P. Guillemot, 1605, in-4°, p. 250). Le chancelier avait répondu pour elle aux harangues (Ph. Hurault, *Mém.*, éd. Michaud, X, 604), ou elle répondit en italien (Palma-Cayet, *Chronologie septennaire,* XII, 121). Elle se mit peu à peu au français, mais garda de fortes traces de son origine. Elle disait : « Diou m'en garde! » « I fa cho », pour « il fait chaud », (Tallemant des Réaux, II, 145), « du soucré », pour « du sucre » (*Journal* d'Héroard, I, 83); elle conserva des interjections italiennes : « Oime, ie morio! » (*Ibid.*, I, 3). Puis elle finit par désapprendre au moins d'écrire l'italien (Bentivoglio, *Lettere.* Florence, 1867, in-18, III, 70; lettre du 24 octobre 1618 : « Io non so piu scrivere italiano, » dit-elle). Catherine de Médicis parlait beaucoup mieux le français qu'elle. « La reine mère, dit Scaliger (*Scaligeriana,* éd. de 1669, p. 47), parloit aussi bien son goffe parisien qu'une revendeuse de la place Maubert, et l'on n'eût point dit qu'elle estoit italienne. »

3. Richelieu, *Mém.*, I, 99.

4. Les contemporains rendaient hommage à sa bonne volonté. « Nous estimons le bon naturel de la reine, dit Fl. Rapine (*Recueil de tout ce qui s'est fait en l'Assemblée générale des États en 1614,* p. 491); elle est reconnue de tous, sans fiction et dissimulation, portée au bien, à la paix et tranquillité du royaume. »

bilité d'autant plus qu'elle n'était pas commune; elle était très peu commune. La reine paraissait inabordable; elle est « assez grave de son naturel, écrit Richelieu, et peu caressante[1] ». La princesse de Conti, son amie intime, cependant, remarquait de son côté que la souveraine « estoit assez froide à tout le monde[2] », et un ambassadeur étranger notait pour son gouvernement combien Marie se montrait peu affable à l'égard des princes et des courtisans, fort différente en cela des précédentes reines de France[3]. Du peu d'amabilité au caractère agressivement désagréable, il n'y a qu'un pas. Pour beaucoup, cette froideur, qui n'était que la marque d'une personnalité peu douée du côté de l'esprit et du cœur, était de la morgue. « Elle est d'humeur altière », jugeait Fontenay-Mareuil[4]. On la trouvait hautaine. Elle était surtout entière. Irrésolue dans les grandes affaires, comme elle devait le manifester, elle était intraitable dans les petites. Henri IV en était outré. « Il disoit souvent à ses confidents qu'il n'avoit jamais vu femme plus entière et qui plus difficilement se relâchât de ses résolutions[5]. » Constatant que le dauphin avait une volonté aussi irréductible, le roi, une fois, s'était échappé à dire à la reine : « Étant de l'humeur que je vous connois et prévoyant celle dont votre fils sera, vous entière, pour ne pas dire têtue, madame, et lui opiniâtre, vous aurez assurément maille à départir ensemble[6]. » Il disait vrai.

Or, cette froideur apparente cachait une nervosité extrême. Tout agissait sur elle; le moindre fait causait un ébranlement maladif avec répercussions interminables. Elle déclarait à

1. *Mém.*, I, 125.

2. Princesse de Conti, *Histoire des amours de Henri IV*. Leyde, 1664, in-12, p. 80.

3. Priuli, *op. cit.*, p. 209. Les ambassadeurs Gussoni et Nani écrivaient d'elle (*Relazione*, dans Barozzi, II, *Francia*, I, 472) : « Donna di gran maniera, di molta gravita, e veramente tratta con tanto decoro e con modi cosi proprì alla sua grandezza, che nulla piu ha anco mista la gravita con l'affabilita e certo nell' apparenza riesce molto bene, e assai prudente, ma un poco timida, e per sesso e per la natura e tarda nelle risoluzioni. »

4. Fontenay-Mareuil, *Mém.*, p. 123. Beauvais-Nangis estime (*Mém.*, éd. Monmerqué, p. 131) que les éclats des princes et leurs départs de la cour sous la régence furent dus aux imprudences de la reine, faisant trop grise mine aux gens et leur battant trop froid.

5. Richelieu, *Mém.*, I, 11.

6. *Ibid.* Richelieu est fort bien informé de tout ce qui concerne le ménage royal. Il a évidemment reçu des renseignements de témoins très sûrs.

Henri IV « qu'elle se tourmentoit tellement en tout qu'elle s'esbahissoit si elle n'estoit maigre. » Elle avait de perpétuelles colères, et pour des riens[1].

Une nervosité développée se traduisant par une sensibilité excessive à propos de mille détails de la vie quotidienne va souvent avec une humeur changeante, disposée, pendant les temps calmes, à prendre les choses gaiement. Le propre des sanguins-nerveux est d'être tantôt irritables et déprimés, tantôt optimistes. Marie de Médicis appartenait à cette catégorie de tempéraments. Elle aimait rire et plaisanter, — Léonora avait dû son succès à son humeur joyeuse. — L'amusement lui plaisait; bals, comédies, parties, tout ce qui entraînait, distrayait, provoquait la gaieté de l'âme et du corps était son fait. « Nous continuons à vivre gaiement, comme de coutume, » écrivait-elle une fois en 1609 à la duchesse de Montpensier; elle eût pu l'écrire tous les jours[2]. Pareille prédisposition, chez une personne peu intelligente, produit souvent la légèreté inconsistante. A regarder parler et agir Marie de Médicis durant les dix premières années de son séjour en France, on finit par avoir l'impression d'une femme peu assurée d'elle-même, instable, agitée, incapable d'une suite d'idées un peu ferme et raisonnée, en somme, une nature assez médiocre et vacillante[3].

Par une contradiction fréquente chez les caractères de ce genre, la mort d'Henri IV la changea brusquement. Devant les responsabilités qui s'imposaient à elle, elle se réforma. Autant elle avait été auparavant insouciante, se levant tard, ne s'occupant de rien, que de ses toilettes et de ses plaisirs, autant elle s'appliqua aux affaires avec une constance inattendue : elle fut

1. Henri IV raconte cet aveu de la reine à Henriette d'Entraigues (*Lettres missives*, III, 605). Il est vrai que, le cas échéant, Marie de Médicis savait faire preuve de sang-froid. Ainsi, à l'accident du bac de Neuilly, le roi admira son calme (Richelieu, *Mém.*, I, II). Le public attribua aux colères perpétuelles et tourments de la princesse le mauvais état dans lequel le premier duc d'Orléans vint au monde (*Mercure françois*, 1611, p. 160).

2. Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 87, fol. 329 v°. Sur ces genres de natures, consulter le livre de M. A. Fouillée, *Tempéraments et caractères*. Paris, Alcan, 1895, in-8°.

3. La remarque est surtout frappante dans l'imbroglio de disputes, de froissements et de brouilles auxquels donnent lieu les rapports entre eux de Marie, de Giovannini, des Concini, d'Henri IV et de Mme de Verneuil (Galluzzi, V, 456 et suiv.).

sur pied de bonne heure, tint conseil toutes les matinées, des heures durant, donna audience sans discontinuer pour traiter des intérêts publics. Les ambassadeurs étrangers, Contarini, Gussoni, Nani, étonnés, l'écrivaient à Venise[1]; elle-même avoua, dans un document public, que le travail seul avait pu « accoiser » (diminuer) l'affliction profonde causée par l'assassinat de son mari, et elle en avait tiré cette maxime qu'elle redisait aux autres : « Toute douleur s'allège quand on travaille de toute affection à ce qui tourne au bien de la République[2]. » Voulait-elle donner tort au mot de l'écrivain du XVIe siècle : « Vengeance, colère, amour, légèreté, impatience rendent les femmes incapables au maniement des affaires d'État; leur domination est pleine d'inconstance, leurs entreprises sont défectueuses pour estre craintives, irrésolues, soudaines, indiscrètes, glorieuses, ambitieuses[3]. » En présence de nombreux écrits qu'elle recevait, remplis de conseils et « d'avis à la royne mère, des moyens propres à tenir le gouvernement du royaume », et qui attestaient de la part de leurs auteurs de sérieuses appréhensions sur ses aptitudes aux fonctions que les hasards et la fortune lui donnaient l'occasion de remplir, était-elle soucieuse de mériter l'estime des gens de bien et de s'acquitter de ses nouveaux devoirs avec zèle[4]? Henri IV reconnaissait volontiers que, si elle était discrète et gardait bien ce qu'elle ne voulait pas dire, « elle étoit aussi désireuse d'honneur, glorieuse par excès de courage », et que, si on pouvait « l'accuser de paresse, ou pour le moins de fuir la peine », elle ne reculait devant rien « si elle étoit poussée à l'embrasser par pas-

1. Dans N. Barozzi, H, *Francia*, I, 557 et 473.

2. Lettre au président Jeannin à propos de la mort de son fils assassiné, le baron de Monjeu, publiée dans le *Mercure françois* (1611, p. 1).

3. Gaspard de Saulx-Tavannes, *Mém.*, éd. Michaud, 1re série, VIII, 69, 187.

4. Il s'écrivit beaucoup de ces avis et conseils, nous en avons retrouvé quelques-uns : « Advis à la royne mère du roi Louis 13e des moyens propres à tenir le gouvernement d'Estat après la mort du roy Henry IV » (Bibl. nat., ms. fr. 17326, fol. 1-4, et aussi ms. fr. 17333, fol. 44 et suiv.). — « Harangue à la reine mère sur son gouvernement au commencement de sa régence » (Bibl. nat., ms. fr. 19131, fol. 120; ms. fr. 3804, fol. 48). — Vincent de la Faye, « Sonnets, sizains, quatrains, contenant les préceptes d'Isocrate touchant le gouvernement d'un royaume » (1611) (Bibl. nat., nouv. acq. fr. 1772). — « Conseil donné à la royne mère du roy pour le gouvernement et conservation de l'Estat » (1610) (Bibl. nat., ms. Dupuy 203, fol. 169, et aussi mss. fr. 18055, 15644, 23339, 23937. Cf. Nic. Pasquier, *Lettres*. Paris, 1623, in-8°, p. 41-55).

sion[1] ». Vraie Médicis, Marie a eu la passion du pouvoir, de la grandeur, de l'autorité suprême, et c'est cette passion qui explique sa transformation en 1610.

Cette passion explique, — étant assez absorbante par elle-même, — que Marie n'en ait pas eu d'autres. Il faut ranger parmi les erreurs historiques tout ce qui a pu être dit des prétendus amours de Marie de Médicis. D'un tempérament très froid, la reine était insensible aux sentiments qu'elle eût pu provoquer et trop peu imaginative pour suppléer à l'insuffisance de sa nature, rien moins qu'ardente, par les rêves romanesques d'un esprit désœuvré. La malignité publique de son temps lui a prêté pour Concini un penchant coupable, mais, à vrai dire, c'était un bruit plaisant chez les contemporains plutôt que l'expression d'une conviction certaine[2]. Si par ailleurs on avait connu les véritables relations de la reine et du maréchal, relations généralement tendues et non amicales, quelles que fussent les apparences, — le pouvoir extraordinaire de Concini fut dû, en partie, à un jeu double du personnage qui a trompé tout le monde, en se servant du crédit réel de sa femme, faisant croire aux ministres qu'il pouvait tout sur l'esprit de la reine et à celle-ci que lui seul tenait ministres et princes, ce qui a fini par être vrai à force de malentendus, — on se fût convaincu que l'hypothèse de cette faiblesse n'était pas même vraisemblable[3]. Dramaturges et romanciers lui ont prêté

1. Propos rapportés par Richelieu (*Mém.*, I, II). Henri IV la disait aussi vindicative.

2. Voir, par exemple, *les Jeux de la cour* (s. l., 1620, in-8°, p. 3) et la chanson du *Recueil dit de Maurepas* (Leyde, 1865, I, 32), dont E. Fournier (*Variétés hist. et litt.*, VIII, 281) donne une version plus complète :

Si la roine alloit avoir
Un enfant dans le ventre,
Il seroit bien noir,
Car il seroit d'encre.
O Guéridon des Guéridons
Don, daine,
O Guéridon des Guéridons,
Don, don.

3. Il y aurait une étude à faire un peu critique et serrée sur ce curieux personnage si peu sympathique qu'est Concini. Elle est encore à entreprendre. Le dernier essai, tenté dans une thèse récente de l'École des chartes, ne paraît pas suffisant (M. Pigallet, *Étude sur Concini, maréchal d'Ancre*, dans *Positions des thèses de l'École des chartes de l'année 1903*. Mâcon, impr. de Protat, 1903, in-8°, p. 135 et suiv.).

ensuite le cardinal de Richelieu ; c'eût été le fait, chez elle, d'une passion d'automne bien tardive, — car elle aurait eu à cette date de quarante-cinq à cinquante ans, — et chez le cardinal, si sec, tout en intelligence, très peu doué sur le chapitre du cœur, et pas du tout du côté des sens, d'un effort hors de proportion avec ses manières ; sans parler de la sévérité de Louis XIII, qui n'eût jamais toléré près de lui le soupçon d'un désordre aussi scandaleux[1]. En réalité, les plus qualifiés de ses contemporains ont rendu hommage à l'intégrité de ses mœurs[2]. Légende aussi, — il est à peine besoin de le dire, — que la thèse renouvelée de nos jours, d'après laquelle, descendante de toute une lignée d'empoisonneurs, Marie de Médicis aurait empoisonné elle-même, se livrant aux sortilèges, aux incantations, à la magie. Il n'est aucun texte sérieux qui donne l'ombre d'apparence à cette accusation mélodramatique[3].

Elle n'eut que la passion du pouvoir. Cette passion explique qu'en vraie héritière d'une famille connue pour sa magnificence, la reine ait tenu à exercer l'autorité suprême avec des formes de libéralité royales, et ceci est un des traits caractéristiques de Marie de Médicis.

Les contemporains ne tarissent pas sur sa bonté : « Libéralité et magnificence, s'écrie Matthieu de Morgues, sont les vertus morales qui ont le plus éclaté en nostre princesse. » Bassompierre, qui en savait quelque chose, déclarait « qu'en magnificence et générosité la reine avoit dépassé toutes les autres princesses du monde ». Richelieu la trouvait « de son naturel magnifique », et, lorsqu'elle donnait, — Dieu sait si elle donnait autour d'elle, — elle aimait à dire que ce qu'elle faisait était « pour faire paroître sa grandeur et libéralité[4] ». Elle a mis un point d'honneur

1. Ce qu'on a dit de ces amours est résumé dans le livre anonyme (œuvre de Denis Mater, d'après Barbier) intitulé : *Amours secrètes du cardinal de Richelieu avec Marie de Médicis* (Paris, Michel, an XI, in-12).

2. Voir, par exemple, Balzac, *Entretiens* (Paris, 1658, in-12, p. 371).

3. Dr A. Masson, *la Sorcellerie et la science des poisons au XVIIe siècle*. Paris, Hachette, 1904, in-12, p. 214. L'auteur n'invoque que des on-dits qui ne reposent sur aucune preuve. Voir aussi Cabanès, *Poisons et sortilèges ; 2e série : les Médicis, les Bourbons, la science au XXe siècle*. Paris, Plon, 1903, in-16.

4. M. de Morgues, *les Deux faces de la vie et de la mort de Marie de Médicis*, p. 38. — Bassompierre, *Mém.*, éd. Chanterac, I, 301. — Richelieu, *Mém.*, I, 58. — Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 92, fol. 115 r°. — Contarini écrit (dans

à se donner cette réputation. Peut-être se mêlait-il à ses sentiments quelque préoccupation de vanité et une tendance peu douteuse à la dissipation, — les embarras perpétuels de ses finances en ont été la suite. — Ce sont surtout les dons faits au nom de la religion qui témoignent de cette profusion inconsidérée et nuancée d'ostentation.

Étant donné son esprit, sa religion, évidemment, ne pouvait être ni forte ni éclairée; elle n'était que formaliste. Marie de Médicis, conformément au protocole royal, entendait la messe le matin, au Louvre ou ailleurs. En bonne paroissienne, elle faisait régulièrement ses pâques tous les ans à l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois[1]; elle suivait à pied, selon la tradition royale, la procession de la Fête-Dieu, qui venait dans la cour du Louvre après la messe dite dans la chapelle du Petit-Bourbon[2]. Si le pape prescrivait un jubilé, ce qui eut lieu en 1601, elle ne manquait pas de le gagner, fallût-il aller à Orléans pour la circonstance[3]. Elle rendait le pain bénit dans plusieurs églises de Paris, aux Cordeliers, par exemple, le dimanche de Quasimodo, au nom de la confrérie du Saint-Sépulcre, dont elle faisait partie, et deux de ses écuyers, accompagnés de quatre de ses dames, allaient présenter ce pain pendant la grand'messe, menés dans deux carrosses de la souveraine[4]. Elle avait des dévotions spéciales, des saints, ses préférés, saint Jean-Baptiste, protecteur de Florence, saint François, dont elle portait le cordon, saint Dominique, de qui elle avait le rosaire, sainte Thérèse, sainte Madeleine, saint Louis de Gonzague; puis encore saint Jérôme, sainte Cathe-

Barozzi, II, *Francia*, I, 557) : « Della regina madre diro ritrovarsi in questa principessa una singolare bonta, grande religione, animo nobilissimo, azioni splendidissime. »

1. Voir les *Lettres* de Malherbe, dans *Œuvres*, éd. Lalanne, III, 128.

2. *Journal* d'Héroard, II, 7. On trouvera une description brillante des processions de ce temps dans Th. Coryate (*Voyage à Paris*, 1608, dans *Mém. de la Soc. de l'hist. de Paris*, t. VI, 1879, p. 37).

3. Ce fut à l'occasion de ce voyage à Orléans que le roi et la reine posèrent la première pierre de la cathédrale de Sainte-Croix (P. Matthieu, *Histoire du règne de Henri IV*. Rouen, 1615, in-8°, II, 70; S. Dupleix, *Hist. de Henry le Grand*, p. 432. Cf. E. Lefèvre-Pontalis et E. Jarry, *la Cathédrale romane d'Orléans d'après les fouilles de 1890*. Orléans, H. Herluison, 1904, in-8°, p. 10).

4. *Journal* de l'Estoile, X, 396. Sur la façon dont on donnait le pain bénit en ce temps, voir F.-G. d'Ierni, *Paris en 1596*, dans *Bull. de la Soc. de l'hist. de Paris*, 1885, p. 167.

rine, sainte Cécile, sainte Ursule; la plupart de ces dévotions datant de Florence[1]. Elle en acquit une nouvelle en France, celle du roi saint Louis, non sans arrière-pensée de visée personnelle. Quinze jours en effet après la mort d'Henri IV, elle faisait enlever, au bout de la grande galerie du Louvre, un tableau représentant Philippe VI de Valois, pour mettre à la place celui de Louis IX[2]; elle assurait vouloir donner à son fils le grand héros du moyen âge comme modèle, « afin que Louis XIII imitât les vertus, la vaillance et la dévotion de ce saint roi aussi bien qu'il estoit héritier de son royaume[3] »; elle répétait « qu'elle proposoit journellement la vie de saint Louis, de glorieuse mémoire, pour exemple au roi »; mais elle ajoutait : « Comme, de notre part, nous désirons suivre et imiter les recommandables vertus de la reine Blanche de Castille, sa mère[4]. » Passer pour Blanche de Castille, suggérer la comparaison était son rêve! Et « l'officieux » *Mercure françois* ne manquait pas de signaler les similitudes, jusque-là extérieures, des deux gouvernements : mêmes mécontentements et soulèvements de grands apaisés; mêmes fondations de couvents; même esprit de charité chez deux reines étrangères également soucieuses de conserver l'État[5]. Malheureusement, le public ne parvenait pas à se convaincre de la ressemblance.

1. Dans une lettre du 22 juin 1611, Marie de Médicis envoie à la duchesse de Sforza, qui la lui a demandée, la liste de ses dévotions préférées (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 88, fol. 192 v°). M. de Morgues donne une liste analogue (*les Deux faces de la vie et de la mort de Marie de Médicis*, p. 42). La reine portait le scapulaire de sainte Thérèse (*Ibid.*). Pour la dévotion à saint Léonard, voir N. Valois, *Inventaire des arrêts du Conseil d'État*, II, 170.

2. *Mercure françois*, 1614, p. 594. On sait que les portraits des rois de France se trouvaient dans la petite galerie, notre galerie d'Apollon (cf. Th. Coryate, *op. cit.*, p. 33). Mais le texte du *Mercure* dit bien « au bout de la grande galerie ». Cette galerie d'ailleurs s'appelait « la galerie des peintures » (Fl. Rapine, *op. cit.*, p. 386).

3. *Mercure françois, loc. cit.*

4. Dans le préambule de l'acte de fondation à Paris d'un couvent de religieuses de sainte Élisabeth, daté du 31 janvier 1614 (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 91, fol. 213 v°).

5. *Mercure françois*, 1614, p. 594. Cf. P. Matthieu, *Panégyrique sur le couronnement de la royne*, p. 32, et Florentin du Ruau, *le Tableau de la régence de Blanche, Marie de Médicis, royne mère du roi et du royaume*. Poitiers, A. Mesnier, 1615, in-8°. A l'instigation des Jésuites, Henri IV avait manifesté également quelque préférence pour saint Louis; il avait demandé à Rome que la fête du bienheureux, le 25 août, fût chômée (*Lettres missives*, VII, 393). Marie de Médicis, régente, reprendra l'idée et fera insister auprès du pape par son ambassadeur M. de

Vraie dévote, avec les formes voulues, elle faisait des pèlerinages; elle faisait des vœux; elle chargeait tel comme l'évêque d'Avranches d'aller au Mont-Saint-Michel, au sanctuaire de l'archange, accomplir un vœu formulé par elle[1]. Elle tenait aux reliques, en recevait beaucoup, en envoyait de même; expédiait des reliques de la vraie croix à la duchesse de Lorraine, sa nièce, enceinte[2]; adressait « deux morceaux » des reliques de saint Vincent de Vannes à la femme d'un ambassadeur d'Espagne, pour qu'elle en mît une au cou, dans un reliquaire, l'autre dans une boîte d'ivoire, sur un autel[3]; réclamait à l'évêque de Meaux des reliques de saint Fiacre, qu'elle faisait porter à sa tante, la grande-duchesse, laquelle bâtissait une chapelle à ce saint aux Augustins de Florence[4]. Elle multipliait aux églises et chapelles de ces dons faciles par lesquels on croyait racheter de quelques bonnes œuvres payées les fautes commises contre les lois du décalogue : lampes

Brèves (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 88, fol. 178 v°). La faveur ne sera accordée qu'à Louis XIII, en 1618, par un bref du pape Paul V (*Mercure françois*, 1618, p. 271). Puisque nous parlons des requêtes adressées à Rome par Marie de Médicis, disons qu'elle appuya, encore à la demande des Jésuites, la canonisation de saint Ignace de Loyola et de saint François Xavier (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 88, fol. 12 v°), et, à la demande des Oratoriens, celle de saint Philippe de Néri (*Ibid.*, fol. 65 v°). Ces canonisations ne devaient être obtenues qu'en 1622 (Giov. Briccio, *les Pompes et magnificences des cérémonies observées à Saint-Pierre de Rome pour la canonisation des glorieux SS. Isidore de Madrid, Ignace de Loyola, François Xavier, Térèse de Jesus et Philippe Néri, Florentin, par l'autorité de N. S. P. le pape Grégoire XV, le 12 mars 1622*. Paris, J. Guerreau, 1622, in-8°).

1. L'évêque, en souvenir, lui envoya « des coquilles et des médailles » du Mont-Saint-Michel (*Ibid.*, fol. 146 v°). Courval-Sonnet décrit d'une façon piquante les pèlerinages à cette époque (*les Exercices de ce temps*, p. 29). On trouve dans la correspondance de Marie de Médicis une lettre, du 20 mars 1612, adressée à un Père Juvenal, capucin, remerciant celui-ci d'avoir donné « l'avis d'une entreprise sur la forteresse du Mont-Saint-Michel. J'ai à vous prier, ajoute-t-elle, de tenir l'affaire secrette et m'escrire particulièrement et bien au long ce que vous en avez appris afin que j'y pourvoie » (*Ibid.*, 89, fol. 20 r°).

2. La grossesse était pénible. « J'espère, écrit la reine, que vous et votre enfant en aurez du soulagement » (*Ibid.*, fol. 92 v°), octobre 1612.

3. En 1608 (*Ibid.*, 87, fol. 278 r°). Cette même année, elle demanda à l'évêque de Vannes de lui envoyer, par un chanoine, des reliques de saint Venant de Vannes « avec le procès-verbal et attestations sur ce nécessaires » (*Ibid.*, fol. 236 r°). Il s'agit probablement du même objet différencié par une erreur du copiste.

4. « Ayant quelque particulière dévotion envers saint Fiacre » (*Ibid.*, 89, fol. 15 v°).

à la Sainte-Chapelle de Notre-Dame de Montserrat, à l'église du Gésu à Rome, à Notre-Dame de Chartres[1]. Mais, cependant, un peu inquiète, elle se décidait, afin de calmer des scrupules, à demander au pape, par l'ambassadeur de France, M. de Béthune, « quelques dispences pour le repos de ma conscience et éviter autant que je pourraï les occasions qui se présentent souvent de pécher » ; elle ajoutait : « Vous en trouverez le mémoire ci-inclus, » et ce mémoire était long[2]. Machinale et facile, la religion de Marie de Médicis s'accommodait de gestes extérieurs puis se pourvoyait de concessions et de tolérances afin de suffisamment atténuer les contraintes de la loi divine.

Dans ses dons et aumônes il faudrait distinguer : ceux que les habitudes françaises ont imposés à la reine de France ; ceux que la tradition florentine des Médicis la sollicitait de continuer à Paris ; ceux qu'elle décida, inspirée par son goût de « magnificence » ; ceux dont un sentiment de pitié et de charité intimes étaient vraiment la source. Ceux-ci furent les moins nombreux : il y en eut quelques-uns.

C'était bien peut-être par un bon mouvement de son cœur qu'encore jeune fille, ayant à ses ordres une de ces esclaves turques prises dans des razzias sur les côtes barbaresques, elle la libérait, la faisait baptiser, nommer Jeanne Médicis et la mariait à un Florentin appelé Montanti[3]. Encore à Florence, elle avait converti une de ses femmes de chambre provenant de la même origine, avait été sa marraine et lui avait fait épouser Mattiati Vernacini, emmenant le couple en France en 1601[4]. Du reste, le goût des conversions devait la suivre longtemps, car ne s'avisait-elle pas plus tard de vouloir faire abjurer certain médecin juif portugais, Montalto, en qui elle avait grande confiance, et n'eut-elle pas

1. L'abbé de Monserrat lui envoya en retour « des ceintures et autres choses de dévotion », en l'assurant de ses prières pour elle et ses enfants (*Ibid.*, 89, fol. 24 r°). Marie de Médicis avait commandé à Toussaint de Saint-Jean, maître menuisier de Paris, moyennant la somme de 1,100 livres, « un placart ou armature pour la décoration et ornement au-devant des reliques de Notre-Dame de Chartres pour servir à attacher la lampe d'or que nous avons donnée à l'église dudit lieu », 25 juin 1611 (*Ibid.*, 92, fol. 7 r°, et 93, fol. 43 r°).

2. Elle pria le cardinal d'Ossat d'appuyer la démarche de l'ambassadeur (*Ibid.*, 86, fol. 141 r°).

3. *Ibid.*, 89, fol. 296 v°.

4. *Journal* de l'Estoile, VIII, 367.

l'idée de le faire instruire par le cardinal du Perron[1]? Elle chargeait M. de Brèves, ambassadeur à Constantinople, de lui envoyer du Levant des familles turques à convertir, gens travaillant à des broderies; elle donnait de l'argent; on embarquait ces Levantins sur des vaisseaux vénitiens, « aux moindres frais possibles »; on les conduisait à Paris après leur avoir fait dire « qu'ils estoient en volonté de se faire chrestiens s'ils estoient aidés de quelque moyen de vivre[2] ». Elle devait s'inquiéter des missions en pays païens, et le lieutenant pour le roi « en aucun pays des sauvages des Indes occidentales » ayant demandé quelques capucins « pour vacquer autant qu'ils pourront à l'establissement de la foi chrestienne », elle s'entremettait et en obtenait quatre du Père provincial de l'ordre en France. Protéger les missionnaires, en l'espèce des capucins, et rapatrier les huguenots, « s'il s'en trouvoit », fut l'instruction qu'elle prodigua aux gouverneurs de colonies, secondant les efforts de tous ceux qui partaient pour les terres lointaines, afin de fonder des établissements, mais surtout afin d'assurer la propagation de la religion. M. Jean de Biencourt, sieur de Poutrincourt, s'en allant au Canada, en Acadie, avait reçu ainsi 500 écus et deux jésuites, les PP. Biard et Massé[3].

1. Déposition de Léonora Galigaï à son procès (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 221, fol. 209 r°).

2. Lettre de la reine à M. de Champigny, résident à Venise (*Ibid.*, 87, fol. 263 r°), année 1608.

3. *Ibid.*, 88, fol. 162 v°. Les « sauvages des Indes occidentales » étaient ce qu'on appela les « Toupinambours ». Le « lieutenant pour le roi », M. de Razilly, en ramena dix en 1612 et les exhiba à Paris, où ils eurent un grand succès (*Mercure françois*, 1612, p. 6; Dr Semelaigne, *Yves d'Évreux, ou Essai de colonisation au Brésil, chez les Topinamboux, de 1612 à 1614*. Paris, 1887, in-12). La recommandation de rapatrier les huguenots est faite à M. de la Renardière, toujours aux Indes, 12 octobre 1611 (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 88, fol. 232 r°). — Sur l'affaire de M. de Poutrincourt, voir G. Marcel (*Factum du procès entre Jean de Biencourt, sieur de Poutrincourt, et les Pères Biard et Massé*. Paris, Maisonneuve, 1887, p. XIII); Palma-Cayet (*Chronologie septennaire*, p. 262 et suiv.); les lettres de la reine des 7 août 1612 et 4 janvier 1613 à M. de Biencourt fils (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 89, fol. 67 v° et 119 r°); Héroard (*Journal*, II, 75); la collection Margry (Bibl. nat., nouv. acq. fr. 9261 : « Voyages des sieurs de Monts et de Poutrincourt », 1603-1610; — 9264-9267 : « Missions des récollets dans la Nouvelle-France »; — 9281 : « Copies de pièces concernant de Monts, Poutrincourt, Latour, extraites des archives du comté de Suffolk, Massachussets »); Fr. Parkmann, *The Jesuits in North America in the seventeenth Century*. London, 1885, in-8°; le P. Camille de Rochemonteix, *les Jésuites et la Nouvelle-France d'après beaucoup de documents inédits*. Paris, 1895-96, 2 vol. in-8°.

Elle était touchée sans doute encore lorsqu'elle accompagnait elle-même aux Carmélites deux de ses femmes de chambre se faisant moniales[1] ; ou bien qu'elle obtenait du roi Henri IV, à force d'instances, la grâce d'une pauvre jeune femme détenue au For-l'Évêque et condamnée à mort[2], — le cas est peu fréquent dans la vie de Marie de Médicis, — ou qu'elle écrivait et faisait écrire par le roi à tel gouvernement étranger, celui de Venise, afin d'obtenir le rappel d'un malheureux banni du territoire de la République[3].

Mais le reste de ses bonnes œuvres n'a été qu'actes impersonnels, obligatoires pour la fonction, portant leur marque d'ostentation et de parade.

Ainsi la reine donnait aux pauvres à la semaine sainte et à Noël : donations réglées; pendant la semaine sainte : 120 livres aux couvents des Quatre-Mendiants; 224 livres aux sept églises dans lesquelles, le jeudi saint, elle allait faire ses stations; 42 livres aux gueux qui tendaient la main près des portes de ces églises; 426 livres à des pauvres honteux; 109 livres pour les treize filles auxquelles ce même jeudi saint elle lavait les pieds; menues aumônes à des soldats malades, aux garçons des offices de Sa Majesté, « à un pauvre homme d'église », « à une pauvre damoiselle folle ». Lorsque le carême commençait, le grand aumônier recevait 690 livres à distribuer, à raison de 15 livres par jour, pour les quarante jours. Le mercredi saint, Marie touchait 300 livres à donner elle-même, de la main à la main. La Noël lui coûtait 2,400 livres, distribuées dans des conditions analogues. C'étaient toutes dépenses annuelles fixes prévues dans le budget[4].

De même, Marie de Médicis, chaque année, fournissait à treize jeunes filles les moyens matériels de se marier, fondation tradi-

1. Une demoiselle Straler, Flamande, et Gratienne (Héroard, *Journal*, I, 180).

2. Nommée Anne Hébert (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 86, fol. 185 r°).

3. Un gentilhomme de Padoue nommé Ant. Dotti (*Lettres missives*, VI, 274). Il faudrait ajouter, — pour la rareté des démarches de ce genre, — les efforts faits par Marie de Médicis afin d'arrêter les scandales d'une certaine abbesse de Saint-Amand de Rouen (lettres au premier président du parlement de Rouen, M. Faucon de Ry. Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 88, fol. 190 v°, 201 r°, année 1611).

4. Voir, par exemple, les comptes de la reine de 1612 (*Ibid.*, 93, fol. 74 r°) et de 1616 (*Ibid.*, 94, fol. 32 v° et 33 r°; 92, fol. 128 v°).

tionnelle et imitation de ce qui se faisait à Florence, où Laurent le Magnifique dotait ainsi des filles peu fortunées[1]. En août, le premier aumônier de la reine, le cardinal de Bonzi, présentait à la souveraine une liste de jeunes filles susceptibles d'obtenir la faveur enviée ; Marie choisissait, et les sommes étaient remises le 15 août avec des cérémonies spéciales[2]. Une Madame Dujardin remettait les gratifications, lesquelles variaient entre 150 et 300 livres, plutôt 300, moyennement, cent écus. « Les treize pauvres filles » ensemble, sous la conduite de Mme Dujardin, allaient communier, accomplir un certain nombre de dévotions « à la chapelle qui est sous terre, dans l'église de Saint-Victor », et venaient se présenter à Sa Majesté « au jour de la feste de Nostre-Dame de la mi-août », afin de la remercier et l'assurer qu'elles prieraient pour elle[3].

La reine, encore, délivrait des prisonniers détenus pour dettes, chaque année, à la semaine sainte, ou bien au moment d'un de ses accouchements, le nombre total de ces heureux, à chaque opération, variant entre cinquante et soixante-dix qu'on tirait de partout, de la Conciergerie, du Petit-Châtelet, du Grand-Châtelet, du For-l'Évêque, de Saint-Victor, de Saint-Martin-des-Champs, de l'Évêché, surtout des quatre premières geôles. On donnait à chacun des « testons », pièces de menue monnaie, voire même 25 livres, et ils étaient tenus, sortant de prison, d'aller à Notre-Dame de Paris prier Dieu pour Sa Majesté en chantant un *Salve regina*. Cela coûtait à la reine 1,500, 2,400, 3,000 et 5,000 livres[4].

1. Au moyen âge, Marguerite, par exemple, femme de saint Louis, allait jusqu'à « repaistre chacun jour » les treize jeunes filles pauvres toute l'année (Bibl. nat., nouv. acq. fr. 9175, fol. 329 r°). De simples particuliers donnaient de quoi doter douze jeunes filles annuellement, tel le président Forget, mort en janvier 1611 (d'après son épitaphe à la chapelle de l'Hôtel-Dieu de Paris. *Mercure françois*, 1611, p. 291).

2. Lettre de la reine au cardinal de Bonzi, datée d'Angers, le 12 août 1614 (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 89, fol. 275 v°). Léonora Galigaï prit peu à peu l'habitude de désigner deux des treize élues, et on la laissa faire (*Ibid.*, 87, fol. 133 r°).

3. *Ibid.*, 92, fol. 11 r° ; 86, fol. 303 r°. Cette dame Dujardin demanda à se retirer en juin 1515 (*Ibid.*, 91, fol. 236 r°). Une fois, en 1609, une des jeunes filles, Anne Lambert, se conduisit mal, « s'absenta de la présence et obéissance de sa mère » pour mener « mauvaise vie, au scandale de ceux à qui elle appartenoit ». La reine révoqua le don et raya Anne de la liste (*Ibid.*, 91, fol. 236 r°).

4. M. de Morgues, *les Deux faces de la vie et de la mort de Marie de Médi-*

Marie de Médicis payait les pensions d'écoliers et d'étudiants : 600 livres « à Louis Sauger, pauvre escollier, estudiant au collège de la Flèche », afin de « lui donner moyen de continuer ses études et l'y entretenir ». Elle prenait à son compte les frais d'étudiants en théologie qui s'instruisaient au couvent des Augustins de Paris; elle recommandait au grand-duc de Toscane des jeunes gens allant « à la Sapience de Pise », et elle secondait le développement des collèges que les Jésuites établissaient un peu partout[1].

Elle faisait d'innombrables largesses aux hôpitaux et aux couvents. En 1612, de ses deniers et de ceux de la reine Marguerite, « on meubloit et accommodoit » trois maisons aux faubourgs Saint-Victor, Saint-Marcel et Saint-Germain, deux pour les hommes, une pour les femmes, où on enfermait en huit jours, ramassés sur le pavé de Paris, « les gros gueux et les caymans qui demandoient l'aumône, l'épée au côté, avec le collet empezé sur la peccadille[2] ».

Elle s'occupait de l'hôpital de la Charité, fondé au faubourg Saint-Germain par les *Fratri ignoranti*, les frères de Saint-

cis, p. 44. Les mentions dans les comptes de la reine de sommes affectées à cette dépense sont très nombreuses (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 92, fol. 30 r°, 55 r°; 93, fol. 1-3, 72 r°, 275 r°; 94, fol. 30 r°, 34 r°, 96 v°, etc.). Il existe, concernant Marie de Médicis, une pièce de vers intitulée : *le Salve regina des prisonniers, adressé à la royne mère du roy* (s. l. n. d.), in-8°, 8 p. (réimprimée par E. Fournier, *Variétés hist. et litt.*, VIII, 193). Les États généraux de 1614 se préoccuperont des prisonniers détenus pour dettes et voudront améliorer leur sort (*Cahier général du tiers état de 1614*. S. l. n. d., in-4°, p. 76).

1. Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 92, fol. 138 v°; 94, fol. 242 r°; 89, fol. 90 r°; 86, fol. 190 r°, 311 v°. Le jeune homme qui va à la Sapience de Pise est le fils d'un maître des requêtes et s'appelle Pierre de Cabrairolles. On trouvera des documents sur les collèges des Jésuites au temps de Henri IV et de Louis XIII dans le ms. Dupuy 74 de la Bibl. nat.

2. Richelieu, *Mém.*, I, 63. — *Mercure françois*, 1612, p. 503. Un mandement de Louis XIII du 27 août 1612 fixa les conditions dans lesquelles le vagabondage devait être réprimé. Tous « les pauvres invalides » hospitalisés étaient tenus de travailler (Isambert, *Recueil*, XVI, 28). L'idée fut reprise plus tard et on songea à établir au Cours-la-Reine une « maison des œuvres de miséricorde » (*Un dépôt de mendicité sous Louis XIII*, dans *Revue rétrospective*, 2e série, t. III, p. 207). Henri IV s'était déjà préoccupé de la question (*Lettres patentes pour la réformation des hôpitaux, maladreries et autres lieux pitoyables du royaume*. Paris, J. Mettayer, 1600, in-8°). Cf. Yves de la Brière, *l'Assistance par le travail à Paris au début du XVIIe siècle*, dans *Études* (*Revue des Pères de la Compagnie de Jésus*) n° du 5 avril 1903.

Jean de Dieu, qu'elle avait fait venir d'Italie; elle le soutenait contre le parlement, contre l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, dans le ressort de laquelle le nouvel établissement s'était bâti; contre des voisins querelleurs; elle lui donnait beaucoup d'argent et se mêlait assez au fonctionnement de la maison pour vouloir nommer les médecins[1].

Elle consentait à protéger l'Oratoire naissant, qu'elle avait la pensée d'installer à l'hôtel des Monnaies[2]; elle favorisait les Carmélites, venues d'Espagne à l'instigation de la duchesse de Longueville, et les aidait de ses écus afin de leur permettre de bâtir leur prieuré de Notre-Dame-des-Champs[3]; elle secondait les Capucines, qu'il fallait défendre contre les Capucins, et à qui elle faisait une rente annuelle[4]. Elle donnait régulièrement à une infinité de couvents, aux religieuses de l'*Ave Maria*[5], aux Capucins[6], aux

1. J. du Breul a consacré une notice à la fondation de la Charité (*Théâtre des antiquités de Paris*. Paris, 1639, Supplément, p. 42). Voir aussi Palma-Cayet (*Chronologie septennaire*, p. 288); J.-A. de Thou (*Hist. univ.*, X, 261); E. Leguay (*De l'ordre de la Charité de Saint-Jean de Dieu et de ses établissements en France*. Paris, 1854, in-8°). Les lettres de Marie de Médicis concernant l'hôpital sont nombreuses (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 86, fol. 37 v°, 45 v°, 89 r°, 126 v°, 148 r°, 194 r°; 92, fol. 87 v°, 110 r°, 209 r°). Exilée à Blois en 1618, elle se mêlera encore de désigner pour la Charité le chirurgien François Thévenin, « opérateur en l'extraction de la pierre » (*Ibid.*, 91, fol. 132 r°).

2. Des lettres patentes de décembre 1611 honorèrent l'Oratoire du titre de fondation royale (*Mercure françois*, 1613, p. 286). En juillet 1613, Marie de Médicis insistait auprès de l'évêque d'Orléans, pour qu'à la première assemblée de la Sorbonne ce prélat fît cesser l'opposition des docteurs à l'établissement de l'Oratoire (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 89, fol. 163 r°). Voulant donner l'hôtel des Monnaies à la nouvelle Compagnie, elle chargea la marquise de Menelay de chercher un logis ailleurs pour cette « administration » (*Ibid.*, fol. 144 r°).

3. Elle leur fit donner leurs passeports (*Ibid.*, 86, fol. 148 r°), mais, quoique invitée, ne put venir elle-même poser la première pierre de leur église (*Ibid.*, fol. 89 v°. Cf. Palma-Cayet, *Chronologie septennaire*, p. 289), à la construction de laquelle elle contribua (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 93, fol. 303 r°).

4. *Ibid.*, 86, fol. 101 r°. Sur l'installation des Capucins à Paris, voir Bibl. nat., nouv. acq. fr. 4135; leurs missions : *Ibid.*, 10220. Henri IV avait pris ces religieux sous sa protection (Isambert, *Recueil*, XV, 246). Marie de Médicis demanda au pape l'autorisation d'entrer dans les monastères; le pape répondit qu'il le permettait pour les monastères de femmes, quant aux monastères d'hommes, ajouta-t-il en riant, ce ne serait qu'avec la permission du roi (*Lettres du cardinal d'Ossat*, II, 262).

5. 600 livres le 28 mars 1611, pour réparer les bâtiments, par exemple (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 93, fol. 47 r°).

6. Bibl. nat., fol. 37 v° (cf. *Mémoires de Richelieu*, I, 63).

Ursulines du faubourg Saint-Jacques, aux Carmes déchaussés; elle s'intéressait à l'établissement de certaine congrégation d'ecclésiastiques « vivant en société, desquels la principale fin estoit de tendre à la perfection de l'ordre de prestre, et, par ce moyen, s'employer continuellement à instruire le peuple en la doctrine chrétienne[1] ».

Mais, de tous ces bienfaits et largesses, quels étaient ceux qui venaient de son initiative, ceux que son entourage obtenait d'elle sans qu'elle y prêtât à peine attention, ceux que les aumôniers, enfin, sollicités, faisaient en son nom sans presque qu'elle le sût? Gestes convenus, formalités traditionnelles inhérentes à la charge royale, que l'absence de note personnelle gracieuse ou émue rend caractéristique de la souveraine froide et tout extérieure qu'a été Marie de Médicis[2]!...

Louis BATIFFOL.

1. Sans autre spécification. L'acte est du 2 janvier 1612 (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 91, fol. 161 r°). Sur l'ensemble des bonnes œuvres de Marie de Médicis, voir P. Matthieu, *Panégyrique sur le couronnement de la royne*, p. 55. L'efflorescence des ordres religieux à cette époque, qui fut très considérable, provoqua des critiques vives et des oppositions ardentes (B. Legrain, *Décade commençant l'histoire du règne de Louis XIII*. Paris, 1619, in-fol., p. 427). Le Parlement fit des remontrances (Fl. Rapine, *Recueil de tout ce qui s'est fait en l'Assemblée des États en 1614*, p. 239).

2. Le présent article doit servir de manière d'introduction à un travail plus considérable sur la vie intime de Marie de Médicis, tous les autres traits de caractère de la reine se trouvant disséminés dans le livre entier dont ils constitueront pour ainsi dire la trame.

NAPOLÉON Ier ET L'ITALIE[1]

TROISIÈME PARTIE

NAPOLÉON ROI D'ITALIE

(Suite et fin.)

Le couronnement de Milan.

Le renouvellement des hostilités avec l'Angleterre remettait en question tous les résultats de la Révolution et paraissait ramener la France à la situation de 1793, lorsque les alliés prétendaient la contenir dans ses vieilles frontières sous le gouvernement de la monarchie absolue. On savait que Pitt avait jadis refusé toute négociation avec le premier Consul tant que les Bourbons ne seraient pas rétablis sur le trône.

Rien ne pouvait être plus avantageux à Bonaparte que « la conspiration anglaise » de Cadoudal et de Pichegru. Cette entreprise royaliste causa en France, de février à mai 1804, la plus vive et la plus générale émotion; on se demanda avec angoisse quel serait l'avenir si le premier Consul périssait : la royauté serait-elle donc restaurée par les armées étrangères? Et alors tous les avantages sociaux de la Révolution, l'égalité civile, la vente des biens nationaux, ne seraient-ils pas tout d'un coup perdus? L'arrestation, le jugement et l'exécution du duc d'Enghien redoublèrent l'anxiété générale : c'était encore une tête de sang royal jetée en défi aux rois de l'Europe. Ce défi ne serait-il pas relevé comme en 1793? La France révolutionnaire sortirait-elle victorieuse de cette nouvelle crise?

Il fallait pour cela que Bonaparte vécût, ou, du moins, s'il

1. Voir *Revue historique*, t. LXXXIX, p. 50.

venait à succomber, que le pays fût assuré d'un régime politique définitif. Ce fut la grande habileté et le grand avantage de Bonaparte de pouvoir confondre sa cause avec celle de la Révolution même, d'en paraître la personnification nécessaire : toute sa popularité du moment, toute sa force, toute sa gloire n'ont pas d'autre raison historique.

La France de la Révolution fut tranquillisée lorsque le sénatus-consulte du 18 mai 1804 déclara que « le gouvernement de la République est confié à un empereur », que « la dignité impériale est héréditaire dans la descendance directe, naturelle et légitime de Napoléon Bonaparte, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, avec exclusion perpétuelle des femmes et de leur descendance », enfin qu'à défaut d'héritiers directs Joseph et Louis pourraient être appelés au trône impérial. Lorsque le plébiscite approuva ce sénatus-consulte par 3,572,329 suffrages contre 2,569, c'était en quelque manière la Révolution qui se proclamait héréditaire ; tant que régneraient les Bonaparte, les principes révolutionnaires étaient garantis, et la chute de Bonaparte ne pouvait être que le signal d'un retour offensif de l'ancien régime. Les faits d'ailleurs n'ont-ils pas donné raison à cette conception ?

Napoléon eut en lui toute la force révolutionnaire, et c'est pourquoi il fut longtemps invincible et régna sur l'Europe. Lorsqu'au camp de Boulogne, le 6 août 1804, il présida à la distribution des aigles nouvelles, à la naissance de la Grande Armée, lorsqu'en dépit du ridicule il s'assit sur le fauteuil de Dagobert, avec le bouclier de François Ier à ses pieds et devant lui le casque de Bayart, où il prenait les croix d'honneur qu'il attachait sur la poitrine de ses soldats, il employait à son service les plus illustres souvenirs de l'ancienne France royale ; il affirmait, par des symboles, comme il les aimait, que la Révolution française, dont il était « le fils », était le terme de toute l'évolution historique de la France, qu'il était en vérité le représentant de toute la France du passé et de toute la France du présent, avide de gloire et de liberté.

Le titre royal, outre qu'il ne pouvait rappeler que les imperfections et les misères de l'ancien régime, n'aurait pas eu une signification assez étendue ; le titre impérial seul pouvait couronner dignement, comme à Rome autrefois, l'édifice des siècles écoulés. Il concentrait en un moment exceptionnel et sur un seul

homme toute la force des idées généreuses et de la passion de gloire qui avaient grandi en France à travers les temps passés et qui allaient lui donner quelques années d'une grandeur extraordinaire. Il portait au delà des frontières l'éclatant rayonnement de la France nouvelle ; il lui préparait la domination de l'Europe, et, par elle, si courte qu'elle dût être, le triomphe de la Révolution dans le monde.

Un des traits les plus remarquables de l'intelligence de Napoléon Bonaparte fut le sens instinctif, mais singulièrement pittoresque, de l'histoire du passé et de l'importance historique de son temps et de sa carrière. Il retrouva exactement la signification classique du titre impérial ; il remonta d'un seul élan de son imagination jusqu'à Charlemagne, jusqu'à Rome même, et fut aussitôt à l'aise dans ce rôle en apparence archaïque ; on ne dirait pas un parvenu. C'est là la grande transformation de son personnage en 1804.

Parti d'Arras, le 31 août 1804, par Mons, il était le 3 septembre à Aix-la-Chapelle ; il y résida jusqu'au 11. Il y reçut en audience solennelle l'ambassadeur d'Autriche, Philippe de Cobenzl, qui lui remit, au nom de son souverain, ses nouvelles lettres de créance ; dans la vieille capitale de Charlemagne, c'était déjà comme une abdication du chef du Saint-Empire devant le nouvel empereur d'Occident.

Puis Napoléon prit possession, lentement, de l'ancien domaine carolingien, parcourut, au milieu de l'admiration populaire, les antiques forteresses de l'empire romain le long du Rhin. De Cologne, le 15 septembre, il demanda au pape de venir sacrer à Paris le premier empereur des Français, et il prit les premières dispositions au sujet de ce voyage[1]. Par Coblentz, il fut à Mayence le 21 septembre et y resta jusqu'au 3 octobre ; de là il félicita l'empereur François II de l'érection de sa maison en maison impériale d'Autriche. N'était-ce pas une ironie que de dater de la capitale religieuse du Saint-Empire romain germanique la constatation que François II n'était plus qu'empereur d'Autriche ? Cependant il organisait les fortifications de Mayence avec le plus grand soin : « Cette affaire lui paraissait ne devoir souffrir aucun retardement[2]. » Il remerciait le bourgmestre et les magistrats de

1. *Corr. Nap.*, IX, 8020, 8027.
2. *Corr. Nap.*, IX, 8057.

la ville libre impériale de Francfort de leurs bons sentiments à son égard : « Je me persuade, leur écrivait-il, qu'ayant éprouvé déjà tout l'intérêt que je porte à l'indépendance et à la prospérité de votre ville, vous ne manquerez pas de vous en montrer toujours reconnaissants[1]. » C'était comme la consécration de l'œuvre accomplie par le recès de la diète germanique de 1803.

Il revint par Trèves, qui fut jadis la capitale de la préfecture des Gaules. Il y fut du 6 au 8 octobre. Il y donna des instructions pour le voyage du pape, pour la mise en marche des flottes contre l'Angleterre, pour les opérations du camp de Boulogne. Il enveloppa dans sa pensée toute l'Europe occidentale. Il revint à Paris pour les derniers préparatifs du sacre.

Ces événements ne pouvaient pas manquer de modifier la condition politique de l'Italie. L'Empereur ne pouvait pas rester à Milan un président provisoire de la République : l'Empire enveloppe dans sa signification propre l'Italie comme l'Allemagne ; l'Italie devenait une partie de l'Empire et non plus seulement une annexe de la France.

On s'en rendit compte de bonne heure à Milan et l'on y prit aussitôt des résolutions très importantes. Le 21 mai 1804, trois jours après le sénatus-consulte qui avait donné la couronne impériale à Napoléon, Marescalchi avait écrit au gouvernement italien pour l'inviter à s'occuper de la situation nouvelle ; il en avait apparemment l'ordre de Napoléon, et il est vraisemblable qu'il préparait ses concitoyens à aller au-devant des désirs du nouvel Empereur ; il est possible aussi que cette lettre de Marescalchi ait été toute spontanée ; il avait d'ailleurs à faire part au gouvernement de Milan de la proclamation de l'Empire français.

Dès le 29 mai, Melzi écrivait à l'Empereur :

L'hommage que je viens porter au pied du trône de Votre Majesté contient tous les sentiments que doit inspirer l'élévation de Votre Majesté dans cette admirable combinaison des résultats d'une reconnaissance nationale sans exemple et de la marche merveilleuse du génie étonnant qui l'avait commandée. La parole manque à l'expression ; que Votre Majesté daigne la retrouver dans les projets de décrets de la Consulte d'État que j'ai l'honneur de lui soumettre[2].

Le premier de ces décrets comportait la construction d'un

1. *Corr. Nap.*, IX, 8069.
2. Arch. nat., AF IV, 1708. — Melzi, II, 212.

monument, composé essentiellement d'un colossal portique à l'antique servant de cadre à une statue équestre de Napoléon, « pour perpétuer le souvenir de cette grande époque ».

Dans le second, disait Melzi, « nous avons cherché à profiter de cette heureuse circonstance pour manifester hautement tout ce que nous devons de reconnaissance, de confiance, d'attachement à notre fondateur, et, dans le même temps, à assurer les destinées de la nation italienne en les associant d'une manière absolue et fixe aux destinées de celui qui avait daigné en être le chef ».

Voici en effet quel était le vœu de la Consulte d'État : après avoir considéré que « la félicité du peuple italien ne doit pas être plus longtemps abandonnée à des hasards que la prudence humaine ne peut ni prévoir ni calculer », elle présentait à l'approbation de l'Empereur les articles suivants[1] :

1. — Le gouvernement de la République italienne est confié à un chef inamovible qui prend le titre de roi avec tous les honneurs et prérogatives analogues.

2. — Sa Majesté Napoléon, empereur des Français, est nommé roi.

3. — Après Napoléon Ier, aucun ne peut être chef de la République italienne s'il ne réside constamment dans son territoire.

4. — La dignité royale est héréditaire dans la descendance naturelle et légitime de Napoléon Ier, de mâle en mâle, selon l'ordre de la seconde géniture, à l'exclusion perpétuelle des femmes et de leurs descendants, et elle est incompatible dans la même personne avec l'Empire des Français.

5. — A défaut de descendants mâles, naturels et légitimes de Napoléon Ier, il peut nommer lui-même un successeur dans la ligne masculine des princes français ses frères contemplés (pour visés) dans le sénatus-consulte organique du 18 mai 1804 (29 floréal an XII).

6. — Le successeur nommé transmet la dignité royale à sa descendance naturelle, directe et légitime, de mâle en mâle, selon l'ordre de primogéniture et à l'exclusion perpétuelle des femmes et de leurs descendants.

7. — A défaut de nomination ou de descendance masculine, naturelle et légitime du nommé, la dignité royale passe à celui des princes français contemplés dans le susdit sénatus-consulte du 18 mai 1804, ou, dans leurs descendances mâles, naturelles et légi-

1. Le texte est dans Arch. nat., AF IV, 1708, et dans Aff. étr., *Corr. de Milan*, n° 60, pièce 287 (en date du 28 mai 1804).

times, à celui qui sera choisi par la Consulte d'État aux termes de la constitution, et, ensuite, à ses descendants mâles naturels et légitimes, l'ordre de primogéniture gardé, toujours à l'exclusion des femmes et de leurs descendants, et sous les conditions établies aux articles précédents.

8. — Dans le cas où la descendance mâle des princes Bonaparte désignés dans le susdit sénatus-consulte du 18 mai 1804 viendrait à manquer ou se trouverait réduite à un seul individu empereur des Français, la Consulte d'État pourvoit, aux termes de la constitution.

9. — La majorité du roi, la régence, les droits et les devoirs de la famille royale, les premières dignités de l'État, les fonctions et prérogatives y annexées et la mesure de la liste civile seront réglés par la réformation de l'acte constitutionnel qui sera proposée aux collèges électoraux.

10. — Les bases à conserver dans la susdite réformation sont : 1° le maintien de la religion catholique, apostolique et romaine; 2° l'intégrité du territoire de la République; 3° son indépendance politique; 4° le maintien de la liberté civile, de l'égalité des droits, de l'abolition de la féodalité et de l'irrévocabilité de l'aliénation des biens nationaux; 5° le système représentatif national et l'indépendance du pouvoir judiciaire; 6° l'habileté des seuls nationaux aux dignités et emplois de l'État.

11. — L'Empire français se rend garant de la nouvelle forme de gouvernement de la République italienne et s'engage à faire accéder a cette garantie l'empereur d'Allemagne et les autres puissances amies dans le sens du traité de Lunéville.

12. — Il sera conclu entre les nations française et italienne un traité d'alliance offensive et défensive fondé sur les vrais principes du droit des gens et calculé sur les avantages et les forces respectives des deux États, avec exclusion formelle de toute dépendance et de tout tribut et détermination expresse du concours respectif en temps de guerre.

13. — Le présent décret de la Consulte d'État sera porté en copie authentique par les consulteurs à chacun des collèges électoraux, lesquels, d'après l'appel nominal de tous les membres intervenus, prononceront sur l'acceptation ou le refus, aux termes de l'article 128 de la Constitution, en séance permanente et sans discussion.

Signé : Melzi, vice-président, Caprara, Paradisi, Fenaroli, Costabili, Luosi, Moscati, Guicciardi, secrétaire des séances secrètes.

Il n'est pas nécessaire d'analyser ce document pour y rechercher les vraies intentions du gouvernement italien et le fond de

sa pensée, car la Consulte a pris soin d'envoyer à Marescalchi des instructions confidentielles aussi intéressantes que le vœu lui-même :

Autant, dit-elle, il était juste et commandé par le devoir d'offrir à Sa Majesté Impériale la dignité royale, et de lui accorder, à défaut de descendance, le droit de nommer son successeur, autant la politique et le véritable intérêt national dictent-ils impérieusement les deux conditions qui limitent le droit de nomination à la ligne masculine des seuls princes français ses frères, et obligent les héritiers de la dignité royale à résider dans le territoire de la République italienne. La première restriction est fondée sur le sénatus-consulte lui-même; d'ailleurs, vous ne pouvez ignorer, citoyen collègue, quelles craintes et quelles alarmes avait produit dans l'Assemblée nationale de Lyon le bruit répandu que Lucien Bonaparte pût être destiné au gouvernement de la République italienne. La seconde condition, de la résidence, consolide la souveraineté et l'indépendance nationales, prévient l'exportation du numéraire et l'émigration des familles riches qui tendent toujours à s'établir dans le lieu où réside le chef de l'État, rassure enfin et réjouit tous les Italiens qui espèrent voir restituer à leur patrie la gloire antique et se soustraire à l'influence toujours désagréable des étrangers; en outre, elle évite la jalousie des puissances étrangères qui craignent avec tant de raison l'excessif agrandissement de l'Empire français.

Vous observerez, citoyen collègue, que la Consulte s'est bornée au seul titre de roi, sans ajouter la dénomination d'Italie ou autre quelconque; elle ne pouvait se déterminer à aucune expression sans crainte d'alarmer les autres princes ou États d'Italie ou de ne point donner dans les hautes vues de Sa Majesté Impériale. Elle vous exprime confidentiellement pourtant son propre désir pour la dénomination de roi d'Italie ou des Italiens.

La Consulte insiste tout particulièrement sur la garantie et le traité d'alliance des articles 11 et 12 :

Quant à la garantie, la France et l'Autriche s'y sont engagées par le traité de Lunéville; c'est le moyen le plus sûr pour animer les faibles qui, votant pour un roi de la famille impériale de France, craignent d'attirer la guerre dans l'État, pour décourager les partisans de l'Autriche qui voient leurs futiles espérances toujours éventées, et pour contenir les anarchistes et les forcer à reconnaître et respecter le rétablissement de l'ordre et d'un système permanent. Non moins nécessaire que la garantie est le traité d'alliance, qui doit

enfin porter l'État au niveau de cette indépendance dont s'honorent les autres nations.

Et la Consulte récapitulait ainsi ses instructions à Marescalchi :

1° Opinion et désir général que Napoléon Ier, sous la forme la plus convenable et la dénomination la plus propre, continue à être chef de la République et conserve son digne représentant actuel.

2° Probabilité et facilité de faire adopter dans la ligne du second né de Sa Majesté et des autres princes français Bonaparte l'établissement de la dynastie héréditaire.

3° Convenance absolue d'établir les bases fondamentales de la monarchie constitutionnelle.

4° Nécessité d'une garantie expresse pour cette forme de gouvernement.

5° Besoin indispensable d'un traité d'alliance avec diminution actuelle des charges et assurance pour leur cessation entière après la paix.

6° Observance du plus profond secret jusqu'au moment où aura lieu la réunion des collèges électoraux[1].

Il n'y a pas lieu d'étudier longuement ces textes pour constater qu'en offrant le titre de roi d'Italie à Napoléon la Consulte était surtout préoccupée de garantir l'indépendance de son pays ; elle ne désirait point, elle redoutait une union intime avec la France ; il fallait préciser ce point pour mesurer la distance de ce vœu aux volontés que Napoléon imposa.

L'Empereur daigna donner son approbation en principe ; il exprima le désir qu'on ajoutât quelque développement aux idées qui y étaient exprimées. Et Marescalchi lui présenta, en juillet 1804, tout un projet de constitution, où la Consulte soulignait encore ses intentions et profitait de l'occasion pour apporter à la Constitution de 1802 les corrections qui paraissaient nécessaires[2].

Elle complétait le titre du nouveau roi en l'appelant « roi constitutionnel de la République italienne ». Elle instituait un vice-roi national, disant : « Si l'on a cru devoir établir par la Constitution un vice-roi national qui réside dans l'État durant le règne de l'Empereur, c'est autant pour satisfaire le vœu général qui désire la continuation de notre excellent vice-président que pour

1. Arch. nat., AF IV, 1708.
2. Arch. nat., AF IV, 1709.

rendre la représentation plus importante. » Elle désirait aussi que le corps diplomatique italien eût sa résidence à Milan.

Elle introduisait quelques modifications dans l'organisation du Corps législatif en le divisant en deux chambres : une chambre mixte de 30 membres, composée de propriétaires de biens-fonds d'une valeur censitive d'au moins 4,000 écus, chargée d'émettre un vœu sur les projets de lois, et une chambre électorale de 45 membres pour les examiner, les voter ou les rejeter.

Surtout elle voulait créer un organisme nouveau, le « magistrat suprême conservateur ». Il devait être composé de huit consulteurs d'État à vie et se compléter lui-même, à mesure des décès, sur des listes présentées par les collèges provinciaux, en dehors même, par conséquent, de l'action du roi. Les membres de la Consulte actuelle devaient former d'abord le magistrat suprême. Son rôle, ainsi absolument indépendant, aurait été d'une importance considérable : régler tout ce qui n'est pas prévu par la Constitution, dissoudre les collèges électoraux ou les chambres, choisir le roi parmi les princes dans l'ordre de l'hérédité, nommer le roi dans le cas d'extinction des lignes dynastiques et proposer aux collèges le décret pour l'avènement d'une nouvelle dynastie. Toute la réalité du pouvoir eût été entre les mains de ce « magistrat suprême ». Mais il fallait une certaine naïveté pour se figurer que l'Empereur consentirait à créer contre lui-même une pareille autorité.

Melzi, d'ailleurs, renouvelait à Marescalchi les instructions confidentielles de la Consulte :

L'exécution du projet est toujours subordonnée à deux conditions essentielles qui sont celle de la garantie et celle d'un traité avec la France. Les deux choses doivent précéder toute tentative auprès des collèges électoraux. Il est nécessaire que l'Empereur des Français remette à la République italienne un acte solennel de garantie du traité de Lunéville qui ne lui a jamais été communiqué. Il est de la dignité de Sa Majesté Impériale elle-même que cette garantie solennelle précède sa nomination au trône d'Italie et l'établissement de la dynastie dans sa famille, afin que l'Europe entière voie et reconnaisse dans cet acte mémorable un témoignage libre et spontané de la reconnaissance d'un peuple qui unit ses destinées à celles de son auguste bienfaiteur et de sa descendance. Le traité d'alliance n'est pas moins nécessaire pour mettre les deux États sur le niveau d'une égalité morale.

L'Empereur cette fois ne fut pas content. Il vit en tout cela (et il n'avait pas tout à fait tort) des précautions prises contre lui-même, et il s'en prit à Melzi, qui avait tenu la plume. « Il eut la bonté, dit Marescalchi, fort embarrassé de cette aventure, de regarder cette lettre comme écrite *sans réflexion* et dans un moment que *la goutte le travaillait plus qu'à l'ordinaire*[1]. »

Le conflit était grave. Il portait sur la question même de l'indépendance de l'Italie, dont Melzi, au nom de la Consulte, se faisait le tenace représentant contre l'Empereur. Mais il sentait bien qu'il n'était pas de taille à vaincre ; il faisait depuis quatre ans son devoir de bon Italien, uniquement préoccupé des intérêts et de la liberté de son pays ; il avait du moins le grand mérite de rester lui-même très indépendant de caractère et de ne point se plier à la volonté du maître ; et cela était d'autant plus honorable qu'il savait que cette volonté écraserait la sienne.

C'est pourquoi, dès le 29 mai 1804, dans la lettre même où il présentait au nouvel Empereur l'hommage de la Consulte, il faisait valoir son état de santé pour obtenir sa retraite :

Votre Majesté Impériale connaît mon vœu constant et sincère. Depuis vingt-six mois qui se sont écoulés, j'en ai passé douze à peu près entre le lit et le fauteuil, et il devient inutile d'ajouter que toutes mes facultés en sont restées sensiblement affaissées... Le jour que Votre Majesté me permettra de rentrer dans la vie privée, elle aura fait un heureux de plus[2].

Et il écrivait, d'autre part, à Cambacérès pour le prier d'appuyer cette demande de retraite ; il fondait sa résolution sur l'établissement d'un nouvel ordre de choses pour lequel il n'était pas fait ; il y disait son « intime conviction de ne pas pouvoir soutenir désormais ce fardeau, de suivre ce que mon honneur et ma conscience m'ordonnent en demandant d'en être déchargé[3] ».

Napoléon était irrité, sinon étonné, de la conduite de Melzi. Mais il ne voulait pas se séparer brutalement de lui ; il ne lui convenait pas de faire un éclat. Il ne consentit point à la retraite de Melzi : « Vous êtes engagé dans la lice, il faut que désormais vous mouriez au milieu des hommes et des embarras du gouver-

1. Les mots en italiques le sont dans le texte de Marescalchi. — *Corr. Nap.*, IX, 7968.
2. Melzi, II, 213-214.
3. Aff. étr., *Corr. de Milan*, n° 60, pièce 288.

nement des nations[1]. » Et Melzi acceptait cet « honorable décret de mort ». — « Votre Majesté m'ordonne de rester à mon poste. J'obéis et j'y resterai tant que l'honneur me le permettra[2]. » Mais l'Empereur fit aussitôt comme si son décret de mort était déjà exécuté ; le mois suivant, sans consulter le vice-président, il destitua le ministre de la Guerre Triulzi et le remplaça par le général Pino, qui avait été souvent du parti de l'opposition contre Melzi. Celui-ci envoya sa démission formelle. C'était pendant le voyage dans le pays rhénan ; Marescalchi fut très ennuyé, il en fit part à Talleyrand et prit le parti de ne pas communiquer à l'Empereur la lettre de Melzi et de la renvoyer à son auteur avec quelques réflexions pour le faire changer d'avis et le conseil de venir lui-même à Paris[3].

En effet, il ne semble pas que l'Empereur ait eu à répondre à ces plaintes nouvelles de Melzi. Toute la Consulte de Milan fut invitée bientôt à venir à Paris pour le sacre.

Cependant, à Paris on n'était pas absolument troublé par les vœux de la Consulte. Thiers a une façon toute simple d'expliquer cela[4] : Napoléon, dit-il, ne tarda pas à se fatiguer des réflexions assez amères et des plaintes très déraisonnables de Melzi, où il aperçut beaucoup plus le désir de se ménager une espèce de popularité que l'intention de travailler en commun à la constitution future de l'Italie ; sans donc se tourmenter davantage de toutes ces réclamations chagrines, il prit peu à peu le parti de convertir cette République en monarchie vassale ; il savait que l'Italie serait contente d'avoir un roi, car « les changements sont toujours agréables aux imaginations inquiètes ». Et voilà pourquoi Napoléon est devenu roi d'Italie.

On se persuadait bien, en effet, dans l'entourage politique de Napoléon, qu'il n'avait pas à s'occuper des désirs des Italiens. « On peut constituer comme on voudra la Lombardie, y disait-on ; le régime monarchique est de toutes les formes celui qui lui convient le mieux. Elle n'est pas fondée à réclamer comme un droit de se donner un roi et des lois. Elle était province dépendante avant la guerre ; elle a été conquise, elle a subi toutes les condi-

1. *Corr. Nap.*, IX, 7814.
2. Melzi, II, 216 (11 juillet 1804).
3. Aff. étr., *Corr. de Milan*, n° 60, pièce 294. — Melzi, II, 221.
4. *Hist. du Consulat et de l'Empire*, V, 21.

tions qu'on a voulu lui imposer ; elle obéira au roi qu'on lui donnera ; elle sera bien aise qu'on la dispense de faire ses lois. Ce qu'elle a le droit d'exiger, c'est une administration conforme à ses besoins, propre aux localités et qui lui garantisse que les impositions qu'on prélèvera pour la défendre ou pour la gouverner ne seront pas au-dessus de ses moyens[1]. »

C'est la nette affirmation du droit de conquête, et, en dépit des apparences, c'est bien le seul que Napoléon a toujours appliqué à l'Italie. Elle était son bien, deux fois gagné par l'épée ; il ne l'aliéna jamais. Elle était, du reste, l'un des éléments, l'élément principal de l'édifice impérial qu'il construisait.

Quelques jours avant l'entrée du pape à Paris, Melzi et la Consulte de Milan y arrivèrent eux-mêmes, après un voyage fatigant ; ils descendirent de voiture au milieu de la nuit. Napoléon l'apprit et tout de suite il manda Melzi, avec lequel il eut une conversation de plus de quatre heures ; alors seulement il le laissa se coucher[2]. Il remit d'ailleurs ses conclusions à plus tard.

Le sacre eut lieu le 2 décembre. La cérémonie fut très imposante ; ce n'est pas ici le lieu d'en redire les détails, ils sont connus. Elle renouvela le souvenir des temps de Charlemagne ; c'était encore le pape de Rome qui présidait à la restauration de l'empire d'Occident. Charlemagne avait pris la couronne de fer des rois lombards avant de devenir empereur ; Napoléon ne pouvait être vraiment empereur, après le sacre pontifical, que s'il prenait aussi la couronne d'Italie. Otton le Grand, le fondateur du Saint-Empire romain germanique, était venu prendre ensemble en Italie la couronne lombarde et la couronne impériale. C'est un fait historique que la couronne que donne le pape est le symbole de la domination de l'Europe occidentale, qu'elle a un caractère en quelque manière universel, comme la religion catholique elle-même. Un empereur n'est pas un roi ; il y a un roi pour chaque nation, sacré par un évêque national ; un empereur gouverne les nations, il règne en principe sur le monde ; il ne peut y avoir en vérité qu'un empereur. N'est-ce pas aussi l'antique tradition de l'Empire romain ?

Est-il nécessaire de chercher ailleurs les causes de la forma-

1. Aff. étr., *Corr. de Milan*, n° 60, pièce 304 *bis*.
2. Melzi, I, 321.

tion d'une nouvelle coalition contre Napoléon? La cause suffisante est dans son titre impérial, parce que pour lui ce n'était pas un vain titre et qu'il prétendait lui donner tout son sens.

Certes, la diplomatie de l'Angleterre et ses promesses de subsides contribuèrent puissamment à armer encore une fois l'Europe contre la France; mais elle n'y aurait peut-être pas réussi si Napoléon n'avait pas de son côté justifié par ses entreprises toutes les inquiétudes. Car il lui reste toujours la principale part de la responsabilité dans les longues années de guerre qui suivirent son avènement au trône impérial et qui y étaient renfermées en germe.

L'Autriche, naturellement, fut la plus émue de ces nouveautés, parce qu'elle en était la plus menacée, et, dès le lendemain du sacre, elle redoubla ses préparatifs militaires; le gouvernement français y porta toute son attention.

La France n'avait alors à Vienne qu'un chargé d'affaires, M. Dodun. Le 11 nivôse (1er janvier 1805), M. de la Rochefoucauld, ministre de France à Dresde, fut nommé d'urgence ambassadeur à Vienne et invité à s'y rendre immédiatement :

Les motifs, disait Talleyrand, qui ont engagé Sa Majesté Impériale à vous prescrire de vous rendre immédiatement à Vienne, pour y entrer en exercice de l'honorable fonction qu'Elle vous a confiée, se trouvent dans les rassemblements extraordinaires de troupes que l'Autriche fait dans la partie de ses États qui avoisine l'Italie. On parle d'un cordon de 12,000 hommes, d'un nouveau grade donné à M. de Chantecler, qui doit les commander, du rappel de M. de Mack. La présence d'un ambassadeur à Vienne devient d'autant plus nécessaire qu'il ne faut peut-être que quelques explications pour détruire dans leur principe des sollicitudes qui, en se prolongeant, pourraient porter préjudice à la bonne harmonie des deux États[1].

Dans les jours suivants, des lettres de Venise, de Trieste, informaient le gouvernement français des grandes dispositions militaires qui étaient prises dans la région :

Il arrive des troupes dans le Frioul; on prépare des logements le long du Tagliamento pour 34,000 hommes; on assure qu'il vient par le Tyrol 30 à 35,000 hommes pour border l'Adige. Toutes ces troupes ont, dit-on, des trains de grosse artillerie; on a arrêté ici (à Venise) toutes les barques de l'Adige pour porter des farines à Vérone. On

1. Aff. étr., *Corr. Vienne*, n° 376 (12 nivôse). Talleyrand à La Rochefoucauld.

arme dans l'arsenal. On organise toute une escadre de petits bâtiments pour croiser dans l'Adriatique. Il arrive à Trieste, dans l'Istrie et la Croatie, 18,000 hommes de troupes autrichiennes commandées par le prince de Rosenberg qui a son quartier général à Trieste. On parle ici d'un camp de 60,000 hommes qui doit avoir lieu au printemps prochain sur les bords de la Piave; on raisonne beaucoup sur un rassemblement de troupes aussi considérable. Un officier écrit de Bohême que l'on dégarnit cette partie de troupes et qu'on en a fait partir trois régiments pour l'Italie. Le général Bellegarde, sous le prétexte du camp de Pordenone, augmente le nombre des chevaux de son écurie.

Ces renseignements n'avaient rien d'absolument précis; on est généralement disposé à grossir ces chiffres d'opérations militaires pour augmenter l'importance de la nouvelle et parce que l'émotion en pareil cas transforme aisément les compagnies en régiments. Il n'est pas douteux pourtant qu'il y eut des mouvements de troupes dans les provinces autrichiennes de l'Italie. Le chancelier Louis de Cobenzl en écrivait à Talleyrand, le 23 janvier, qu'il s'agissait uniquement d'un cordon sanitaire à établir dans la région du Pò contre la contagion de la fièvre jaune qui sévissait à Livourne. Il profitait de l'occasion pour offrir à son « ancien camarade » (il avait connu Talleyrand au collège) quelques faisans de Bohême pour sa table, et il se moquait légèrement :

Vous n'avez pas voulu que le comte Philippe[1] les qualifiât de mauviettes quand il vous en a présenté de ma part; mais permettez-moi de vous représenter à mon tour que vouloir prendre pour un armement belliqueux notre cordon fébrifuge, c'est transformer des faisans non pas en mauviettes, mais en autruches.

La Rochefoucauld arriva à Vienne ce jour-là même, 3 pluviôse (23 janvier), « après un voyage aussi dur que désagréable », et il continua avec le chancelier autrichien au sujet de ces armements une conversation qui ne fut jamais concluante. Cobenzl continua d'affirmer qu'ils n'avaient aucune importance, constata que la France fortifiait aussi son armée d'Italie. Talleyrand expliqua que les armements français avaient pour cause

1. Philippe de Cobenzl, ambassadeur d'Autriche à Paris, cousin du chancelier.

les armements autrichiens, Cobenzl que les armements autrichiens avaient pour cause les armements français. La situation ne cessa pas d'être critique entre les deux gouvernements pendant tous les premiers mois de l'année 1805; on put croire que la coalition que préparaient les gouvernements anglais et russe serait une chose accomplie dans ce moment.

Il faut tenir le plus grand compte de ces circonstances pour comprendre le règlement des affaires d'Italie.

La Consulte de Milan, dès le 28 mai 1804, avait offert la couronne royale à Napoléon, et, quoique la chose fût demeurée secrète, il paraissait vraisemblable à tous que Napoléon ne garderait pas le titre de président de la République et évident qu'il ne renoncerait pas à l'Italie.

Le 1er janvier 1805, Napoléon écrivait :

Au Sérénissime et Très Puissant Empereur, Monsieur mon frère, l'Empereur des Romains, Empereur héréditaire d'Autriche. Monsieur mon frère, plein de confiance dans les sentiments que Votre Majesté Impériale a bien voulu me témoigner, je m'empresse de lui écrire directement pour l'instruire des nouvelles circonstances qui m'ont mis à même de lui donner une preuve de ma considération et du prix que j'attache à l'union de nos deux États. De concert avec le gouvernement de la République italienne, j'ai cédé tous mes droits sur ce pays, que j'avais depuis la Consulte de Lyon, à mon frère Joseph, que j'ai proclamé roi héréditaire de cette contrée, avec la clause de renonciation à la couronne de France, comme cela fut fait au commencement du siècle dernier pour Philippe V, de manière que les deux couronnes ne puissent être réunies sur une même tête. J'ai sacrifié ma grandeur personnelle, j'ai affaibli mon pouvoir; mais j'en serai amplement récompensé si je puis avoir fait quelque chose d'agréable à Votre Majesté.

Puis il invitait l'empereur d'Autriche à ne pas continuer à former de nouvelles armées dans la Carniole et le Tyrol, ce qui obligeait la France à en faire autant sur le Rhin et sur l'Adige, et il le mettait en garde contre les instigations des Anglais, qui avaient seuls la volonté de troubler la paix[1].

Le 2 janvier, Napoléon écrivit aussi au roi d'Angleterre, au roi d'Espagne, au roi et à la reine de Naples. Il leur donna les assurances les plus pacifiques, mais il ne leur parla point de son

1. *Corr. Nap.*, X, 8250.

intention de donner le trône de Lombardie à Joseph[1]. Cette communication fut spéciale à l'Autriche. Elle fut précisée le 2 janvier aussi par une dépêche de Talleyrand à La Rochefoucauld, qui devait « faire ressortir devant le gouvernement autrichien le désintéressement de Sa Majesté et préparer la cour de Vienne à voir de bon œil toutes les dispositions qui vont être prises pour la formation du gouvernement de la République italienne[2] ».

Il faut donc bien admettre que Napoléon fut particulièrement préoccupé des dispositions de l'Autriche lorsqu'il pensa à donner la couronne d'Italie à son frère Joseph. Joseph, non seulement était désigné avec son frère Louis par le vœu de la Consulte italienne, mais surtout il était dans la famille Bonaparte l'homme de la paix, et on lui attribuait, avec beaucoup d'exagération, un rôle de modération sur l'Empereur; on souhaitait à l'étranger, en Angleterre notamment, qu'il en vînt à succéder à son frère sur le trône impérial pour la garantie de la paix de l'Europe. Son nom était donc tout à fait utile pour donner à l'Autriche l'illusion de la paix générale, pour l'endormir sur les secrètes ambitions de Napoléon.

L'Autriche ne fut point pour cela tirée d'inquiétude; elle craignait que l'Italie ne demeurât comme une province de l'empire de Napoléon sous le nom de son frère Joseph; au lieu de voir dans cet avènement la séparation de la France et de l'Italie, elle y voyait au contraire leur union définitive et une violation du traité de Lunéville, qui avait garanti « l'indépendance de la nation cisalpine ». Indépendance bien illusoire, en effet, sous un prince français, sous un Bonaparte! L'Autriche, perspicace par crainte, vit plus clair dans le jeu de Napoléon que les historiens qui ont essayé de le découvrir. Elle fit immédiatement les plus grandes réserves; dès le 23 janvier, le chancelier Louis de Cobenzl demanda à La Rochefoucauld des explications complémentaires sur la nouvelle condition de l'Italie, sur le choix de Joseph, sur le concert qui serait établi entre le gouvernement français et le gouvernement italien, sur les moyens de la séparation des deux couronnes.

L'Autriche a reconnu les résolutions de la Consulte de Lyon. Mais

1. *Corr. Nap.*, X, 8252, 8253, 8254 et 8255.
2. Aff. étr., *Corr. Vienne*, n° 376 (12 nivôse).

la présidence temporaire qui en est résultée alors n'impliquant ni droit héréditaire, ni droit de souveraineté, ni la faculté de les transmettre, l'Empereur Napoléon trouvera sans doute conforme à l'équité que le nouvel arrangement soit revêtu des formalités propres à constater le libre assentiment des parties constitutives du gouvernement actuel de la République italienne.

En d'autres termes, il faudra que le nouvel état de choses soit soumis à l'approbation de la nation italienne elle-même.

Cobenzl continuait :

La renonciation du prince Joseph à la couronne de France et la clause qu'elle ne sera jamais réunie à celle du nouveau royaume qu'il est question d'établir sont assurément des points essentiels et qui contribuent à en empêcher la dépendance immédiate de l'Empire français; mais la considération qu'elle n'en formerait pas moins une partie du domaine de la maison régnante en France semble ne rendre que plus indispensables des arrangements propres à éloigner toute dépendance de fait. On connaît les alarmes que l'établissement d'une branche cadette des Bourbons sur le trône d'Espagne causa jadis à toute l'Europe, et l'on sait que l'indépendance de fait des deux branches fut établie de la manière la plus assurée.

L'Autriche demandait encore des éclaircissements sur le sort des autres républiques de l'Italie, sur les limites du nouveau royaume :

Co-garante, par le traité de Lunéville, de l'état de choses qu'il s'agit de changer, il lui était impossible d'adhérer à des arrangements dont elle ne connaissait ni le mode ni l'étendue[1].

Huit jours plus tard, le 10 pluviôse, La Rochefoucauld annonçait que sans doute le changement en faveur de Joseph ne souffrirait pas de grandes difficultés, mais qu'il fallait s'attendre à ce que l'Autriche demandât en compensation une augmentation de territoire, par exemple Mantoue; ce n'étaient d'ailleurs encore que des bruits vagues qui couraient parmi les chefs du gouvernement. Talleyrand relevait aussitôt vigoureusement ce qu'il y « avait d'inconvenable (*sic*) » dans une pareille insinuation :

La France n'acquiert pas le plus léger accroissement de territoire ou de force. Vous ne devez pas laisser subsister une prétention aussi

1. Aff. étr., *Corr. Vienne*, n° 376 (3 pluviôse). La Rochefoucauld à Talleyrand.

peu fondée que celle qu'aurait la cour de Vienne de tirer pour son propre compte avantage de quelques dispositions organiques qui seraient prises dans la République italienne et qui par leur nature ne devraient qu'être agréables à l'Autriche[1].

Talleyrand écrivait cela le 7 ventôse (26 février 1805), et, à cette date, il y avait déjà longtemps que la combinaison Joseph avait été abandonnée. Elle avait duré assez pour tenir l'Autriche dans l'indécision et la préparer doucement à d'autres changements. Elle aurait dû savoir gré à Napoléon de ces ménagements.

Joseph avait en effet refusé la couronne d'Italie.

Voici comment il raconte l'événement dans le fragment historique qu'il écrivit lui-même en 1830 et qui fait le premier volume de ses *Mémoires*[2] :

Quelque temps avant d'accepter cette couronne pour lui-même, Napoléon me proposa de la placer sur ma tête, à la condition de payer à la France un subside annuel de trente millions qui eussent été consacrés à l'entretien d'une armée de 30,000 hommes. M. Melzi vint aussi m'en faire part à Mortfontaine[3]. A mon retour à Paris (c'était un dimanche), aux Tuileries, l'archichancelier m'en parla comme d'une chose convenue, qui lui avait donné quelque peine, mais enfin qu'il était parvenu à déterrer l'original de la renonciation qu'on avait exigée de Philippe V et qu'il l'apportait à l'Empereur. Celui-ci, sortant dans ce moment de son cabinet, me parla du projet de la Lombardie.

On voit que la proposition n'était pas très ferme. Joseph continue :

Éclairé par l'indiscrétion de Cambacérès, je me montrai récalcitrant, appuyé sur ce que je croyais être mon devoir en restant exclusivement enchaîné à la France; d'autant plus que le vote populaire ne s'étant porté que sur moi et sur notre frère Louis, dont la santé était assez chancelante, je ne pensai pas qu'il fût convenable d'éluder le vœu populaire, car enfin sans héritiers il n'y a pas d'hérédité.

Napoléon soupçonna l'indiscrétion de Cambacérès; il prit la couronne pour lui-même, ne me conserva aucune rancune pour mon

1. Aff. étr., *Corr. Vienne*, n° 376 (10-13 pluviôse, 7 ventôse).
2. *Mémoires de Joseph*, édition Du Casse, I, 92.
3. Voir plus haut, ce que pensait Melzi en 1801 de l'établissement de Joseph en Italie.

refus, et depuis, à Naples comme en Espagne, il proposa toujours de me laisser avec la France les rapports que lui-même, les autorités et près de quatre millions de Français m'avaient donnés.

Or, l'éditeur des *Mémoires de Joseph*, M. Du Casse, louant son héros, ajoute, sans preuve, « qu'outre cette cause, le prince Joseph, dans les vues d'une saine politique, et surtout dans l'intérêt des peuples qu'il était appelé à gouverner, n'aurait vraisemblablement (?) accepté cette couronne qu'avec des conditions que Napoléon ne paraissait pas disposé à accorder ». Le subside annuel affirmait la pensée de lier la Lombardie à la France, Joseph ne s'y serait point prêté; avec Melzi, il voulait incorporer à la Lombardie Gênes et Venise (Venise était alors à l'Autriche); il ne voulait pas n'être qu'un préfet, un commissaire impérial. Et M. Du Casse admire la généreuse résolution et le noble caractère de Joseph.

M. Frédéric Masson en tire une preuve de la conception du clan qu'il attribue à Napoléon[1]. Il affirme qu'il fut toujours, lui puîné, embarrassé d'occuper un rang supérieur à son aîné et qu'il ne devait se tenir quitte envers lui qu'après l'avoir placé ailleurs et satisfait. Tout de même, il ne lui céda pas la couronne impériale; c'eût été pourtant son devoir de puîné. Il le renferma assez durement alors dans ses fonctions de colonel et lui refusa le privilège, pourtant modeste, d'avoir un aide de camp[2]. Du moins, il le pria d'accepter la couronne d'Italie; il espéra un moment l'avoir satisfait, et, en grande joie de cet événement capital, il fit préparer le pacte de famille où allait se résoudre enfin cet obsédant problème politique. Du même coup, il contentait l'Autriche, car, dit encore M. F. Masson, l'Autriche veut bien que la Lombardie entre dans le système napoléonien, car elle sait ce que durent les systèmes d'alliance politique; ainsi, « combien de temps a-t-il fallu à l'Autriche pour avoir raison du système de Louis XIV? Combien, plus récemment, pour mettre à néant le pacte de famille? » Outre qu'on ne voit pas bien que l'Autriche ait si facilement ni si rapidement mis à néant le pacte de famille de 1761 et le système politique de Louis XIV, qui en était le principe, il semble aussi que le système de ces alliances politiques, fondées sur les liens du sang, ait eu maintes fois

1. F. Masson, *Napoléon et sa famille*, III, ch. xv, p. 7 et suiv.
2. *Corr. Nap.*, X, 8550, 8761-8762, 8863 (avril-juin 1805).

quelque importance dans l'histoire et que les Habsbourg d'Autriche en fournissent eux-mêmes des exemples assez remarquables, en sorte que le raisonnement de M. F. Masson n'est pas convaincant. Aussi bien venons-nous de voir dans les dépêches de Vienne que l'Autriche ne prenait pas si aisément son parti du système politique de Napoléon.

D'ailleurs, on nous dit, après Joseph lui-même en ses *Mémoires,* qu'il refusa la couronne d'Italie pour conserver ses droits sur la couronne impériale. Or, qu'on lise dans Rœderer[1] les pièces qui lui furent remises par le prince Joseph, qui aimait à le consulter et qui l'emmena avec lui à Naples. Il en résulte que Joseph renonçait à la couronne impériale comme roi d'Italie, c'est-à-dire qu'il ne pouvait pas être à la fois roi d'Italie et empereur; mais, si Napoléon venait à mourir sans héritier, Joseph conservait le droit de lui succéder sur le trône impérial en abandonnant la couronne d'Italie.

Il y a, aux archives des Affaires étrangères et aux Archives nationales, plusieurs projets de pacte de famille entre lesquels on peut choisir; l'un donne à Joseph le titre de roi de Lombardie pourvu qu'il renonce à tous droits sur la couronne de France; un autre annexe à la Lombardie de Joseph Parme, Plaisance et la partie du territoire génois située à l'est des rivières Trebbia et Lavagna; un autre ne cède que Parme et Plaisance, sans territoire génois; un autre déclare, à peu près comme Rœderer, que le prince Joseph pourra succéder au trône de France, qu'en ce cas la couronne de France reviendra à la descendance du prince Louis, que même l'empereur Napoléon se réserve le droit d'appeler le prince Joseph au trône de France si le bien de son empire l'exigeait[2].

Il est impossible de fonder des conclusions fermes sur cette masse de documents contradictoires; il faut s'en tenir aux faits solides qui résultent des *Mémoires de Joseph* (en n'oubliant point qu'ils ont été écrits en 1830) et de la conduite que Napoléon tint ensuite. Il est certain que Joseph reçut, plus ou moins formellement, l'offre de la couronne d'Italie, qu'il objecta ses droits à la couronne impériale, qu'on causa quelque temps de cette affaire dans les chancelleries ou dans les parlotes

1. III, 520, 522.
2. Aff. étr., *Corr. de Milan*, nos 60 et 61. — Arch. nat., AF IV, 1709.

de la Consulte italienne alors à Paris, qu'on s'y intéressa à l'étranger, puis que Napoléon y renonça. Joseph conserva le droit de se vanter dans ses *Mémoires* et ses admirateurs le droit de le louer d'avoir refusé la couronne d'Italie. Mais pour qu'on pût affirmer qu'il se posa dans cette occurrence en frère aîné dont Napoléon devait respecter les droits de naissance et que ce fut Napoléon qui fut « joué » par ce refus, il faudrait d'autres preuves ; il faudrait aussi que Joseph n'eût pas accepté un an après la couronne de Naples dans des conditions de dépendance pareille. Il est bien plus vraisemblable, d'après tout ce qui précède, sans que nous puissions donner à cet égard une affirmation sans réserve, que si Napoléon avait absolument tenu à donner l'Italie à son frère, celui-ci ne l'aurait pas longtemps refusée, mais que Napoléon ne tenait pas à donner l'Italie à qui que ce soit.

Il existe aussi un projet de décret, qui fut présenté à la Consulte, en faveur du fils aîné de Louis Bonaparte et d'Hortense de Beauharnais[1]. Napoléon l'adoptait et le nommait roi d'Italie sous le nom de Napoléon II. Mais Napoléon Ier était régent, en son nom, jusqu'à sa majorité. Même il préférait rester lui-même roi d'Italie, au moins jusqu'à la paix générale, et ne proclamerait qu'alors le jeune Napoléon II. Mais, d'après M. Masson lui-même, Joseph avait refusé la couronne d'Italie le 27 janvier; Louis, mis au courant des honneurs réservés à son fils, se fâcha, déclara qu'il gardait pour lui seul sa femme et ses enfants, qu'il ne voulait pas d'adoption. Cette proposition, cette grande colère de Louis furent l'affaire de quarante-huit heures, et, le 30 janvier, Napoléon, « joué » par ses frères, se rejeta vers les Beauharnais[2]. Le 1er février, Eugène était nommé archichancelier d'État. Il y a même aux Archives un projet de décret qui le nomme prince de Parme et de Plaisance[3].

Nous n'avons pas à faire fond sur toutes ces intrigues, où les frères de Napoléon se sont donné le beau rôle; Napoléon a songé, plus ou moins sérieusement, à donner la couronne à son frère Joseph ou à son neveu Napoléon II, mais il ne s'est pas tenu à cette idée. Elle lui permettait de sonder les dispositions de la cour de Vienne, de calculer le degré de son opposition aux arrangements à intervenir en Italie. L'Autriche avait signé, le 4 novembre 1804,

1. Aff. étr., *Corr. de Milan*, n° 61, p. 40-42.
2. F. Masson, *Napoléon et sa famille*, III, ch. xv.
3. Arch. nat., AF IV, 1709.

avec la Russie, un traité dont il connaissait mal les conditions; elle avait aussitôt armé; s'il prenait tout d'un coup, avec le titre impérial, le titre aussi de roi d'Italie, pour lui-même, n'était-ce pas de quoi hâter la coalition européenne qu'il redoutait alors? Il n'était pas tellement sûr de la soumission de l'Italie elle-même; il ne fallait pas tout risquer en procédant avec trop de précipitation, et il était aussi souple diplomate que qui que ce soit de son temps. Il dosa, en quelque manière, l'amertume du coup qu'il porta à l'Autriche. Il manifesta les intentions les plus conciliantes, renonçant à l'Italie, qu'il pouvait garder. Nul doute que, si Joseph ou Louis avait accepté l'Italie, il ne lui eût fait de telles conditions ensuite, ou ne les eût tenus, comme plus tard, si étroitement liés, qu'il serait quand même resté le maître. Mais, en vérité, lui seul, étant empereur, pouvait être roi d'Italie; maître de la couronne de Charlemagne, la couronne de fer des rois lombards ne pouvait être qu'à lui; la donner à un autre eût été un non-sens historique, il ne le commit point. Il fut content que l'on pensât qu'il la prenait malgré lui, que, ses deux frères la refusant, il fallait bien qu'il la gardât pour lui; assurément la violence qu'il se fit fut très douce.

Avec une extrême habileté, l'Empereur devint roi d'Italie et fit croire, pour ne pas effaroucher ses ennemis, que c'était par accident, que ce n'était pas le naturel complément de son titre impérial. L'Autriche ne fut pas dupe; il n'est pas nécessaire que nous le soyons. D'ailleurs, nous y devons voir la suite logique de toute cette politique italienne que nous analysons depuis Marengo. Il était trop jeune encore et trop fraîchement empereur pour abdiquer déjà une si belle part de sa puissance.

Sa résolution prise, Napoléon, dit Thiers[1], « agit en créateur qui avait fait de l'Italie ce qu'elle était et qui avait le droit d'en faire encore ce qu'il croyait utile qu'elle devînt ». Il tint grand compte des vœux de la Consulte dans la mesure où ils s'accordaient avec son ambition; mais il ne se mit pas en peine de consulter les collèges électoraux, comme Melzi et ses collègues l'avaient demandé; il ne prit point d'engagement au sujet des charges financières, dont l'Italie se plaignait; il ne promit aucune garantie de la part des puissances étrangères : la sienne devait suffire.

1. T. V, livre 21.

La Consulte, toujours réunie à Paris, fut mise au courant des volontés de l'Empereur et ne s'y opposa pas. Le 17 mars 1805, à une heure, en grand costume, elle fut reçue par l'Empereur, sur son trône, entouré de ses grands officiers. Le vice-président lut et remit le procès-verbal de la délibération, qui devint le deuxième statut constitutionnel de l'Italie, complétant le premier statut de Lyon et promulgué le jour même par le décret suivant[1] :

Napoléon, par la grâce de Dieu et les constitutions Empereur des Français et roi d'Italie, à tous ceux qui ces présentes verront, salut.

Statut constitutionnel.

(Extrait des registres de la Consulte d'État du jour 17 mars 1805.)

La Consulte d'État, vu le vœu unanime de la Consulte et de la députation réunies, du jour 15;

Vu l'article 60 de la Constitution sur l'initiative constitutionnelle;

Décrète :

Art. 1er. — L'Empereur des Français Napoléon Ier est roi d'Italie.

Art. 2. — La couronne d'Italie est héréditaire dans sa descendance directe et légitime, soit naturelle, soit adoptive, de mâle en mâle, et à l'exclusion perpétuelle des femmes et de leur descendance, sans néanmoins que son droit d'adoption puisse s'étendre sur une autre personne qu'un citoyen de l'Empire français ou du royaume d'Italie.

Art. 3. — Au moment où les armées étrangères auront évacué l'État de Naples, les îles Ioniennes et l'île de Malte, l'Empereur Napoléon transmettra la couronne héréditaire d'Italie à un de ses enfants légitimes mâles, soit naturel, soit adoptif.

Art. 4. — A dater de cette époque, la couronne d'Italie ne pourra plus être réunie à la couronne de France sur la même tête, et les successeurs de Napoléon Ier dans le royaume d'Italie devront résider constamment sur le territoire de la République italienne.

Art. 5. — Dans le courant de la présente année, l'Empereur Napoléon, de l'avis de la Consulte d'État et des députations des collèges électoraux, donnera à la monarchie italienne des constitutions fondées sur les mêmes bases que celles de l'Empire français et sur les mêmes principes que les lois qu'il a déjà données à l'Italie.

Signé : Napoléon, Melzi, Marescalchi, Caprara, Paradisi, Fenaroli, Costabili, Luosi, Guicciardi.

1. *Moniteur* des 27-28 ventôse an XIII. — *Corr. Nap.*, X, 8443, 8448.

Voilà tout ce qui restait du vœu de la Consulte italienne.

Le lendemain, 18 mars 1805, une grande séance impériale fut tenue au Sénat, au palais du Luxembourg, à deux heures de l'après-midi. Talleyrand y lut son rapport et le décret précédent; Melzi lut le même décret en italien. Un sénatus-consulte conforme proclama l'empereur Napoléon roi d'Italie. Les députés italiens présents prêtèrent serment de fidélité au nouveau roi.

L'Empereur enfin prononça un important discours[1] :

La force et la puissance de l'Empire français, dit-il, sont surpassées par la modération qui préside à toutes nos transactions politiques.

Nous avons conquis la Hollande, les trois quarts de l'Allemagne, la Suisse, l'Italie tout entière; nous avons été modéré au milieu de la plus grande prospérité... L'Allemagne a été évacuée... A peine conquise, la Hollande a été déclarée indépendante... La Suisse était occupée par des armées; la Suisse se gouverne par l'acte de médiation au gré de ses dix-neuf cantons, indépendante et libre... Pour la République italienne, nous avons à Lyon confirmé son indépendance; nous faisons plus aujourd'hui; nous proclamons le principe de la séparation des couronnes de France et d'Italie, en assignant, pour l'époque de cette séparation, l'instant où elle devient possible et sans danger pour nos peuples d'Italie. Nous avons accepté et nous placerons sur notre tête cette couronne de fer des anciens Lombards pour la retremper et pour la raffermir. Mais nous n'hésitons pas à déclarer que nous transmettrons cette couronne à un de nos enfants légitimes, soit naturel, soit adoptif, le jour où nous serons sans alarmes pour l'indépendance que nous avons garantie des autres États de la Méditerranée.

La position prise par l'Empereur était donc très nette : il prenait la couronne d'Italie; il proclamait le principe de la séparation des deux couronnes de France et d'Italie; il céderait la couronne à un fils adoptif ou naturel lorsque le royaume de Naples, les îles Ioniennes et Malte seraient évacués par les armées étrangères. Pour ce cas, il avait préparé devant la Consulte l'adoption de son neveu, Napoléon II. Disons tout de suite que cet enfant est mort en 1807, que Malte est encore aux Anglais un siècle après et que, par conséquent, le principe de la séparation que proclamait l'Empereur ne fut pas très compromettant pour l'avenir de ses ambitions.

1. *Corr. Nap.*, X, 8449.

Pour l'instant, il était en bonne posture devant l'Autriche; il avait le consentement unanime de la Consulte, il ne demandait qu'à garantir l'indépendance définitive de l'Italie; il suffisait que l'Autriche l'aidât à obtenir l'évacuation des îles Ioniennes par les Russes, de Malte par les Anglais. Il écrivit en ce sens à l'empereur d'Autriche[1] :

Le statut de la Consulte d'État et des députations des collèges de la République italienne n'est pas en tout conforme à ce que j'avais espéré, puisque j'avais le désir bien naturel de me décharger d'un fardeau aussi pesant pour moi. Mais le gouvernement de la République italienne a pensé que, tant qu'il y aurait des troupes russes à Corfou et des troupes anglaises à Malte, cette séparation des couronnes de France et d'Italie serait tout à fait illusoire; car il n'y a pas de séparation de couronnes partout où il y a une armée appartenant à une autre couronne.

Doctrine inquiétante, il y avait alors une armée française sur le territoire napolitain.

Et il n'y a aucune possibilité que l'armée française évacue le territoire de la République italienne tant que les affaires du Levant ne seront point arrangées. Mais j'ai voulu aujourd'hui réitérer moi-même à Votre Majesté que, mon désir étant d'éviter de nouveaux sujets de guerre, je suis prêt à proclamer la séparation des couronnes de France et d'Italie aussitôt qu'il sera possible d'espérer l'évacuation des îles de Corfou et de Malte, et que, dans aucun cas, je n'ai le projet ni l'intention de réunir à la couronne de France celle d'Italie.

Il y a ici un mensonge dans les pensées attribuées au gouvernement de la République italienne; il peut y en avoir un autre dans la dernière phrase.

Talleyrand écrivait de même à La Rochefoucauld de « faire connaître les nouvelles de la Consulte inofficiellement et sans notification » :

Dans les conversations, vous êtes autorisé à dire que l'intention de Sa Majesté Impériale avait été, en acceptant la couronne d'Italie, de la remettre immédiatement au prince Joseph, son auguste frère, mais que Son Altesse Impériale n'ayant pas voulu renoncer au droit

1. *Corr. Nap.*, X, 8445.

éventuel de succession au trône de France que lui donne la loi de l'Empire Français, Sa Majesté n'a point voulu se départir du principe de la non réunion des deux couronnes de France et d'Italie sur une même tête, et qu'obligée par conséquent de renoncer au projet qu'elle avait formé, elle a dû garder le royaume d'Italie jusqu'au moment qu'elle a invariablement fixé et où elle pourra le remettre en des mains uniquement consacrées au gouvernement d'un pays dont la destinée doit demeurer à jamais indépendante de celle de l'Empire français. Vous aurez donc soin de faire ressortir la détermination de Sa Majesté comme étant un hommage au principe de la non réunion des deux couronnes.

Le ministre ajoutait de sa main en post-scriptum : « Je vous répète qu'il ne faut aucune écriture sur tout ceci. » Et ce post-scriptum a aussi de l'intérêt[1].

L'Autriche ne fut pas satisfaite; elle continua ses armements; une nouvelle organisation de l'armée fut confiée aux soins des généraux Mack et Latour, réputés les plus ardents partisans de la guerre. L'empereur François fit des préparatifs de voyage en Italie. L'agent autrichien à Milan, le baron de Moll, répandit le bruit que le refus du prince Joseph ne manquerait pas d'amener une déclaration de guerre; il reçut aussitôt ses passeports et fut invité à quitter la ville[2].

Les négociations entre l'Autriche et la Russie prirent une nouvelle activité. Il paraît qu'on agita à la cour de Russie le projet d'un remaniement général de l'Europe contre Napoléon; il s'agissait de fonder un royaume des Deux-Belgiques et surtout une Confédération italienne, comprenant le royaume subalpin (Piémont, Milan, Gênes et Venise réunis), le royaume d'Étrurie, laissé à l'Espagne, le pape et les Deux-Siciles. Le chef de la Confédération serait à tour de rôle le roi de Subalpine et le roi des Deux-Siciles[3].

En attendant, on était fort inquiet en Italie à la nouvelle des événements du 18 mars et du prochain voyage de Napoléon à Milan. On reprochait au pape d'être allé sacrer l'Empereur à

1. Aff. étr., *Corr. Vienne*, n° 376, fol. 262.
2. Arch. nat., AF IV, 1684 (Marescalchi à l'Empereur, 20 avril 1805). — *Corr. Nap.*, X, 8589-8590.
3. Thiers, t. V, livre 21.

Paris; on répandait dans Rome des petits papiers que l'on collait aux portes des maisons :

Pio (VI) per conservar la fede perde la sede,
Pio (VII) per conservar la sede perde la fede.

On faisait circuler la description d'une médaille que l'on disait frappée à Milan avec cette légende : « Napoleo rex totius Italiae[1]. » Après avoir annoncé que le pape ne reviendrait pas à Rome (car il n'y rentra que le 16 mai), on prédit que l'Empereur réservait la tiare à quelque personne éminente de sa maison. On parlait à tort et à travers d'une alliance entre Florence, Rome et Naples; on disait que la reine d'Étrurie et le roi de Naples viendraient à Rome sous prétexte de féliciter le pape de son heureux retour. Mais on disait aussi que l'Empereur pourrait bien venir de Milan à Rome, et l'on craignait que ce voyage ne ressemblât point à celui de Charlemagne en l'an 800, car le nouvel empereur d'Occident n'était qu'au début et non au couronnement de sa carrière.

D'avril à juin 1805, le *Moniteur* est rempli de centaines d'adresses de félicitations et de reconnaissances envoyées au nouveau roi de tous les points de son royaume. Il n'est pas question de leur attribuer une valeur d'absolue sincérité. Il convient d'en rapprocher des renseignements non moins officiels.

La Consulte, revenue à Milan, dit, dans un mémoire à l'Empereur-roi, le 15 avril :

L'état des départements, plus encore celui de la ville de Milan, relativement au nouvel ordre de choses, est une apathie profonde, avec cette différence pourtant que les départements pourraient être facilement remués et échauffés au moindre avantage qui leur serait proposé, au lieu que Milan, dont les habitants, quoique bons, ont par tempérament un peu d'inertie, et par l'effet des mauvaises préventions qui s'y sont établies plus qu'ailleurs, demeure toujours difficile à émouvoir et à exciter.

Dans le même temps, Marescalchi, qui précédait l'Empereur à Milan pour préparer les voies, lui écrivait :

1. Aff. étr., *Corr. Rome*, n° 938; voir la correspondance d'Artaud et d'Isoard.

Il y a bien des obstacles à surmonter. Je trouve les portes des grands seigneurs fermées, les esprits préoccupés par les préventions les plus funestes et les plus ridicules... Enfin, il n'y a que la présence de Votre Majesté qui puisse opérer le prodige de les convaincre et de les ramener. J'espère pourtant de réussir à faire organiser une garde d'honneur[1].

On redoutait surtout, et on avait à cela quelque raison, que ces événements n'amenassent entre la France et l'Autriche de nouvelles hostilités, dont l'Italie, par sa situation, souffrirait plus que tout autre pays; elle était lasse d'être un champ de bataille, toujours piétiné et ensanglanté.

Le voyage de Napoléon dissipa un moment ces soucis dans la grandeur du spectacle et les magnificences du couronnement. L'Empereur quitta Saint-Cloud le 31 mars. Par Troyes, Semur, Châlon-sur-Saône, Mâcon, Bourg, il arriva à Lyon pour les fêtes de Pâques, auxquelles il assista en grande cérémonie à la cathédrale. Par Chambéry et Modane, il prit la route du Mont-Cenis et séjourna du 20 au 29 avril en son château de Stupinigi, près de Turin. Il s'y rencontra avec le pape, qui regagnait Rome.

Puis il vint à Alexandrie. Il y reçut les meilleures nouvelles, des lettres très satisfaisantes de l'empereur d'Autriche, du roi de Prusse et du roi d'Espagne au sujet des événements d'Italie. Il en témoigna une grande joie et ordonna qu'on en fît part aux journaux de Milan, mais « sans affectation[2] »; — il ne fallait pas paraître avoir craint des complications diplomatiques. — Cela était fait, en tout cas, pour calmer les esprits à Milan et dans toute l'Italie; cela assurait au voyage impérial la sérénité qui convenait. Cependant, la Russie venait de s'accorder avec l'Angleterre le 11 avril, comme précédemment avec l'Autriche; la troisième coalition se nouait, mais on ne le sut pas encore.

Une armée de 25 à 30,000 hommes avait été réunie d'avance dans la plaine d'Alexandrie « pour s'y enivrer avec son chef de l'orgueil de son ancienne gloire, pour puiser une ardeur nouvelle dans la commémoration du passé[3] ». Napoléon, sur un

1. Sclopis, 77-78.
2. *Corr. Nap.*, X, 8675, 8679.
3. Bignon, IV, ch. XLV.

trône élevé au-dessus de la plaine de Marengo, y assista à un simulacre de bataille conduit par le maréchal Lannes. L'armée défila devant lui, rendant hommage à sa grandeur, et lui fit cortège pour la pose de la première pierre d'un grand monument. Ce devait être une pyramide toute en grosses pierres, afin d'être à l'abri du temps, à l'image de la grande pyramide d'Égypte, mais dans des proportions moindres. Elle devait être aussi assez grande pour avoir une belle salle intérieure, obscure, où, sur des tables de marbre, devaient être écrits les noms des soldats morts[1] :

Je ne verrai aucun inconvénient, écrit Napoléon au maréchal Berthier, à ce que sur une table de marbre soit le plan figuré de la bataille. Il n'y aura pas besoin d'escalier pour monter sur la Pyramide; qu'on y monte de bloc en bloc comme sur celle d'Égypte.

D'autres petits monuments ou des inscriptions sur des tables de marbre furent établis de même à Montenotte, Dego, Mondovi. L'Empereur reprenait tous les souvenirs les plus glorieux de sa carrière, de Montenotte à Marengo; à défaut de la consécration du temps, il leur donnait celle de la lointaine Égypte des Pharaons; il savait admirablement évoquer, au service de sa jeune gloire, les plus merveilleux tableaux du passé.

L'Empereur arriva le 6 mai à Mezzana-Corte, sur le Pô; il y fut reçu par Melzi, Jourdan, commandant en chef de l'armée d'Italie, et le préfet de l'Olona. A Pavie, il descendit chez le marquis Botta, « qui, à vrai dire, se souciait fort peu de voir sa maison transformée en palais impérial à l'usage de Napoléon[2] ». Il arriva le 10 mai à Milan et y résida un mois.

Il y tint sa cour avec l'impératrice Joséphine. Il y reçut les hommages des collèges électoraux, de nombreux ambassadeurs, de Portugal, d'Espagne, de Prusse, non pas d'Autriche. Le ministre prussien, Lucchesini, lui apporta les décorations de l'Aigle noir et de l'Aigle rouge, et Napoléon affecta de s'en parer publiquement. L'envoyé de Naples, prince de Cardito, fut assez mal traité; Napoléon avait beaucoup à se plaindre de la reine de Naples, « la moderne Athalie, fille de Jézabel ». Il paraît qu'il avait été question de marier la princesse Amélie

1. *Corr. Nap.*, X, 8688.
2. Botta, V, 13.

de Naples avec Eugène de Beauharnais et que la reine s'était écriée qu'Eugène Beauharnais n'avait pas de rang dans le monde; mais, surtout depuis le retour des troupes françaises dans le royaume de Naples, elle dissimulait à peine son hostilité à l'égard de la France et elle appelait de tous ses vœux une intervention anglaise ou russe à Naples. Napoléon lui donna un avertissement vigoureux par la violence, en partie jouée, de sa colère contre le prince de Cardito. On sait qu'il aimait ces brutales manifestations de son courroux[1].

Cependant, on préparait le grand acte du couronnement. On apporta de Monza la couronne de fer des anciens rois lombards, celle-là même que Charlemagne et Otton le Grand avaient portée, qui avait été pour eux le complément de la couronne impériale. En son honneur, l'Empereur fonda l'ordre de la Couronne de fer. Les préparatifs de la cérémonie furent suivis par la population milanaise avec les sentiments de la plus vive curiosité et d'une sorte d'orgueil, qui réchauffèrent peu à peu la première froideur et effacèrent les inquiétudes.

On raconte bien que la police, pour éviter des cris malsonnants, inventa d'exiger des billets pour entrer à la cathédrale, que l'agent préposé à la distribution de ces billets, un certain Galloni, courtier de galanteries et de billets de théâtre, donna les meilleures places à des filles publiques, ainsi confondues avec les princesses et les grandes dames, qui s'en plaignirent. Botta écrit bien que Joséphine et Élisa y étaient « brillantes de diamants, qu'elles auraient dû montrer en Italie moins que partout ailleurs[2] ». Botta est une mauvaise langue, et ce sont là des expressions d'impuissante colère qui font ressortir davantage l'éclatante majesté de toute la cérémonie.

Talleyrand était aux fêtes de Milan, et il s'exprime ainsi dans ses Mémoires[3] :

La nouvelle guerre dans laquelle Bonaparte se trouvait engagé avec l'Angleterre exigeant l'emploi de toutes ses ressources, il ne fallait que la prudence la plus vulgaire pour ne rien entreprendre qui pût exciter les puissances du continent à faire cause commune

1. Aff. étr., *Corr. Vienne*, n° 377, fol. 23. — Bignon, IV, 222. — Lefebvre, II, 58-60.
2. Botta, V, 16-17.
3. I, 293.

avec son ennemie. Mais la vanité l'emporta encore. Il ne lui suffisait plus d'avoir été proclamé, sous le nom de Napoléon, Empereur des Français, il ne lui suffisait pas d'avoir été sacré par le Souverain Pontife, il voulait encore être roi d'Italie, pour être Empereur et roi, aussi bien que le chef de la maison d'Autriche. En conséquence, il se fait couronner à Milan, et, au lieu de prendre simplement le titre de roi de Lombardie, il choisit le titre plus ambitieux, et par cela même plus alarmant, de roi d'Italie, comme si son dessein était de soumettre l'Italie entière à son sceptre.

M. de Talleyrand ne manquait pas de finesse.

Nous n'avons pas trouvé sur le couronnement de Milan de récit plus intéressant et plus émouvant, par endroits, que celui que M. de Talleyrand en fit lui-même à M. de La Rochefoucauld; il mérite de demeurer le récit classique de ce grand événement :

Sa Majesté l'Empereur des Français vient, Monsieur, d'être couronnée roi d'Italie. Le 2 prairial (22 mai), la couronne de fer des anciens rois Lombards, déposée à Monza depuis quatorze siècles, avait été solennellement transférée à Milan. Le 6, à la pointe du jour, des salves d'artillerie, le son des cloches, l'empressement des habitants et des étrangers accourus de tous les États voisins annoncèrent la fête du nouveau couronnement.

La cathédrale de Milan, l'une des plus vastes et des plus belles de l'Europe, avait été disposée pour la cérémonie. Deux trônes y étaient préparés, l'un vers l'entrée de la grande nef, riche, majestueux, élevé sur une estrade de vingt-six degrés où pouvaient se déployer la pompe du souverain et tous les premiers ordres de l'empire et de la monarchie, l'autre disposé simplement au pied du sanctuaire où toutes les cérémonies du sacre allaient s'accomplir.

Une tribune était placée sur la droite pour Sa Majesté l'Impératrice, une seconde tribune pour Leurs Altesses Impériales Madame la princesse Élisa et le prince Eugène. Le siège de Son Éminence le cardinal Caprara, archevêque de Milan, légat du Saint-Siège près de Sa Majesté, était placé sous un dais à la gauche du sanctuaire. Les cardinaux, les archevêques, les évêques du royaume d'Italie, tout le clergé appelé aux cérémonies du sacre avaient leurs rangs autour de l'autel. Une tribune était élevée près du grand trône pour les ambassadeurs et ministres étrangers, qui étaient venus, au nom de leurs gouvernements, féliciter Sa Majesté sur son avènement à la couronne du royaume d'Italie. D'autres tribunes réservées aux collèges élec-

toraux, au Corps législatif, à toutes les premières autorités administratives et judiciaires régnaient sur les côtés de la grand nef et dans toute sa longueur. Des gradins étaient disposés en avant, et toutes les places étaient occupées, depuis l'entrée jusqu'au sanctuaire, mais sans confusion et sans désordre, par un concours de 20,000 spectateurs, lorsque Sa Majesté l'Impératrice, précédée de Son Altesse Impériale la princesse Élisa, fit son entrée à 11 heures et demie du matin.

Son Éminence le cardinal-archevêque de Milan, les cardinaux, les évêques, tout le haut clergé du royaume d'Italie étaient allés recevoir jusqu'aux portes de l'Église Sa Majesté l'Impératrice. Elle fut accueillie par les plus vifs applaudissements; on se félicitait de voir l'auguste épouse de l'Empereur; sous son brillant diadème, on lui trouvait encore l'empire de la dignité et de la grâce, et Madame la princesse Élisa avait aussi part à ce concert de louanges, qui partait du cœur.

Bientôt une salve d'artillerie annonça que Sa Majesté l'Empereur et roi sortait des appartements du palais; un long pavillon blanc, dont les draperies liserées de drap d'or se relevaient sur les côtés avec élégance, s'étendait, en forme de galerie, du palais aux portes de l'Église; Sa Majesté le traverse au milieu des acclamations du peuple, et les voûtes du dôme retentissent de celles des spectateurs, lorsque Sa Majesté, environnée de ses plus illustres sujets, de toutes les marques de sa puissance et de la gloire de ses triomphes, s'avance avec la couronne, le sceptre, la main de justice et le manteau impérial, de l'entrée du dôme aux marches de l'autel où l'attend la couronne de fer.

Les insignes de Charlemagne, ceux du royaume d'Italie, les honneurs des deux puissances étaient portés par les grands officiers de l'Empire et du royaume. L'épée de Charlemagne y brillait pour la seconde fois; mais on ne l'avait vue dans ses mains que teinte du sang de la conquête : ce monarque avait détruit un royaume pour fonder le sien; ici l'Empereur était appelé par les vœux de cinq millions d'hommes; il arrivait au milieu de la paix du continent et toutes les puissances le saluaient roi d'Italie.

Lorsque Son Éminence M. le cardinal Caprara commença les prières pour appeler sur le nouveau roi les bénédictions du ciel, le ministère qu'il remplissait et sa voix altérée par son émotion firent succéder aux élans de l'enthousiasme un profond recueillement. Chacun fit des vœux pour les longues années de l'Empereur et roi et demanda du fond de son cœur la conservation de celui sur lequel reposaient les destinées de quarante millions d'hommes.

L'épée d'Italie, la main de justice, l'anneau, le sceptre, le manteau royal furent bénis par Son Éminence, qui les présenta successivement à Sa Majesté l'Empereur et roi. Sa Majesté l'Empereur et roi prit alors sur l'autel la couronne de fer, l'essaya sur sa tête, et, après cette prise de possession, plaça sur son front, déjà ceint de la couronne impériale, celle du royaume d'Italie.

Ce fut un signal de nouvelles acclamations. Elles accompagnèrent Sa Majesté du sanctuaire au grand trône, où Elle alla se placer pendant la continuation du service divin, et, comme si l'on eût cherché de nouveaux auspices de bonheur et de gloire pour le royaume d'Italie, on vit avec un sentiment d'orgueil et de confiance la couronne de cette monarchie soutenue par celle de l'Empire français.

Sa Majesté, au moment de l'offertoire, traversa de nouveau la basilique, pour se rendre du trône à l'autel. La première entrée avait été une marche de triomphe; son cortège prenait un nouveau caractère. Huit dames du royaume d'Italie, accompagnées d'aides de camp de Sa Majesté, après être venues au pied du trône recevoir les offrandes qui devaient être présentées à l'autel, s'y rendirent dans le même ordre et ouvrirent dans un silence religieux la marche de Sa Majesté. Les cierges, les monnaies d'or, le pain d'argent, le pain d'or, l'aiguière, qui composaient les offrandes et que les dames présentèrent à Sa Majesté, furent remis par Elle à Son Éminence qui les déposa sur l'autel.

Sa Majesté retourna au trône précédée du même cortège où se trouvait réuni tout ce qui peut toucher les hommes, la grâce, la piété, la puissance qui protège.

Après la messe, l'Empereur roi, assis sur son trône, la main levée sur les saints Évangiles, prononça le serment suivant : « Je jure de maintenir l'intégrité du royaume, de respecter et faire respecter la religion de l'État, de respecter et faire respecter l'égalité des droits, la liberté politique et civile, l'irrévocabilité des ventes de biens nationaux, de ne lever aucun impôt, de n'établir aucune taxe qu'en vertu de la loi, de gouverner dans la seule vue de l'intérêt, de la félicité et de la gloire du peuple italien. »

Le chef des hérauts d'armes dit alors à haute voix : « Le très glorieux et très auguste roi Napoléon est couronné et sur le trône. Vive l'Empereur et roi! » Tous les spectateurs répétèrent avec enthousiasme : « Vive l'Empereur et roi! »

La cérémonie fut terminée par un *Te Deum* solennel, et Leurs Majestés retournèrent au palais, dans l'ordre de leur arrivée et au milieu des bénédictions du peuple.

On a remarqué qu'en prenant la couronne de fer, l'Empereur avait dit à haute voix : « Dieu me l'a donnée. Gare à qui la touche! » Cette devise des anciens rois qui l'ont portée pourrait devenir celle d'un ordre que Sa Majesté fondera dans son royaume d'Italie; elle unit aux grâces d'un ancien dicton, moins galant, mais plus digne d'un roi que celui de l'ordre de la Jarretière, une promesse de protection et un sentiment de courage et de véritable chevalerie dont on est généralement touché. Ce vieux mot redevient neuf parce qu'il s'accorde avec le caractère et avec la puissance de Sa Majesté.

Je m'empresse d'autant plus de vous donner ces renseignements qu'ils servent en même temps à faire juger de l'opinion publique et des sentiments de respect et de vive affection dont Sa Majesté a reçu en cette circonstance de si nombreux et de si touchants témoignages[1].

Le 7 juin 1805, avant de quitter Milan, Napoléon promulgua le troisième statut constitutionnel de l'Italie, qui organisa la vice-royauté. Elle fut confiée au prince Eugène Beauharnais, que Napoléon devait adopter et qu'il présenta au Corps législatif en ouvrant ses séances[2].

Puis il partit et visita tout son royaume, par Crémone, Brescia, le camp de Castiglione, où il ordonna des manœuvres, le château de Montirone, Vérone, Mantoue, Bologne, Modène, Parme, Plaisance; il passa quelques jours à Gênes (1er-5 juillet); il y présida à des fêtes grandioses pour célébrer l'annexion de la République ligurienne à l'Empire français, qui allait décider la formation de la troisième coalition.

Derrière lui, quelques petites difficultés se produisirent d'abord. Melzi n'avait pas été nommé vice-roi, mais seulement grand chancelier du royaume d'Italie; on l'écartait derrière la magnificence du titre. Depuis, il était malade, on l'accusait de « bouder ». Tout à coup, un journal annonça son départ pour les eaux, sans que le prince Eugène eût été prévenu. Napoléon lui écrivit de Plaisance : « Mon intention est que vous réparie cette inconvenance et que vous ne partiez de Milan qu'avec l'approbation du vice-roi. » Melzi se défendit de toute mauvaise intention et assura qu'il avait toujours pensé se présenter au

1. Aff. étr., *Corr. Vienne*, n° 377, fol. 10. Talleyrand à La Rochefoucauld.
2. Arch. nat., AF IV, 1709. — *Corr. Nap.*, X, 8849, 8850, 8851.

vice-roi avant de partir, que le journal avait prématurément publié le besoin qu'il avait de prendre les eaux[1].

Le Corps législatif avait conservé bien peu de liberté, il s'en servit pour faire de l'opposition. Dès les premières séances de juin, il se montra mal disposé au sujet des sommes nécessaires à l'entretien des troupes françaises. Prévenu, Napoléon ordonna la clôture de la session : « Quand ces législateurs auront un roi pour eux, il pourra s'amuser à ces jeux de barres; mais, comme je n'en ai pas le temps, — il écrivait cela de Boulogne, — que tout est passion et faction chez eux, je ne les réunirai plus. » Il disait encore un peu plus tard, en avril 1806 : « Mes peuples d'Italie me connaissent assez pour ne devoir point oublier que j'en sais plus dans mon petit doigt qu'ils n'en savent dans toutes leurs têtes réunies[2]. »

Eugène lui-même était tenu très étroitement :

Je ne puis trop vous témoigner mon mécontentement de ce que vous prononcez sur des objets que je me suis réservés... Si vous tenez à mon estime et à mon amitié, vous ne devez sous aucun prétexte, la lune menaçât-elle de tomber sur Milan, rien faire de ce qui est hors de votre autorité.

Et cette autorité était fort petite, car Duroc lui écrivait au nom de l'Empereur :

Si vous demandez à Sa Majesté ses ordres ou son avis pour changer le plafond de votre chambre, vous devez les attendre, et si, Milan étant en feu, vous lui demandez pour l'éteindre, il faudrait laisser brûler Milan et attendre les ordres[3].

Maître désormais du royaume d'Italie, Napoléon y faisait peser toute sa puissance, et rien ne manifeste en toute cette conduite la pensée d'en préparer l'indépendance. Bien plutôt, depuis Marengo, il n'a cessé de fortifier d'année en année son autorité personnelle, et l'éloignement de Melzi est comme l'effacement des apparences mêmes de la liberté italienne.

Ainsi, les scènes de Milan déterminent les caractères de

1. Melzi, II, 247-248. — *Corr. Nap.*, X, 8960.
2. *Corr. Nap.*, XI, 9048; XII, 10097.
3. *Mémoires du prince Eugène*, édition Du Casse, I, 227 (31 juillet 1805).

l'époque exceptionnellement remarquable qui avait été inaugurée le 18 mai 1804 par l'élévation de Napoléon Bonaparte au trône impérial, et il faut unir dans la même pensée, pour leur donner toute leur valeur politique et historique, le séjour de l'Empereur à Aix-la-Chapelle et Mayence en septembre 1804, le sacre de Notre-Dame de Paris le 2 décembre 1804 et le couronnement de Milan le 26 mai 1805. Ces trois faits, que Napoléon a enveloppés dans le glorieux souvenir de Charlemagne, achèvent la reconstitution de l'empire d'Occident. Il n'y manque rien d'essentiel : l'Allemagne jouit de la « généreuse » protection de Napoléon, ses princes ont aujourd'hui plus d'éclat et de splendeur que n'en ont jamais eu leurs ancêtres[1]. Le pape n'a pas couronné Napoléon, mais il l'a sacré comme son illustre prédécesseur. La couronne de fer est posée sur le front du nouvel empereur. Il y a là pourtant quelque chose de plus que dans l'empire carolingien, il y a la puissance révolutionnaire qui a grandi Napoléon comme la puissance ecclésiastique avait grandi Charlemagne, qui a écrasé les rois, qui n'épargnera pas les empereurs, pas même Napoléon, car elle se retournera contre lui.

E. Driault[2].

1. *Corr. Nap.*, X, 8449. Discours de l'Empereur au Sénat le 18 mars 1805.

2. Ce Mémoire fait partie d'un ouvrage qui paraîtra prochainement à la librairie Félix Alcan sous ce titre : *Napoléon en Italie.*

MÉLANGES ET DOCUMENTS

D'UNE BULLE APOCRYPHE DE CLÉMENT IV

DÉCLARÉE AUTHENTIQUE PAR LA CURIE SOUS LE PONTIFICAT DE BENOÎT XIII

ET D'UNE BULLE AUTHENTIQUE D'INNOCENT IV

RETROUVÉE A ASSISE.

L'étude des sources de la vie de saint François offre des difficultés tout à fait spéciales. Le critique n'a pas seulement à tenir compte de l'évolution des légendes, à chaque instant il doit se demander jusqu'à quel point certains documents ont pu disparaître, tandis que d'autres ont pu être arrangés, complétés, frelatés, voire même fabriqués de toutes pièces pour être utilisés dans les luttes qui, depuis saint François jusqu'à nos jours, divisent ceux qui se réclament de lui.

On s'expose à ne rien comprendre à l'histoire des Frères Mineurs, à celle d'aujourd'hui comme à celle d'hier, si on fait abstraction des conflits entre Conventuels et Observants. Il y a là bien plus qu'une rivalité monastique. Le P. Ehrle, de la Compagnie de Jésus, l'a bien compris, et ce qui donne à ses travaux sur les origines franciscaines tant de rigueur scientifique et de vigueur historique, c'est que partout il a saisi cette opposition et ces luttes.

Il s'est trouvé quelques personnes qui ont estimé que c'était là une thèse imaginée pour les besoins de la cause et par conséquent une impardonnable et périlleuse erreur. Il n'est certes pas facile de répondre à des personnes qui, devant le testament de saint François, refusent d'y voir le dramatique effort du moribond pour préserver l'intégrité de sa pensée contre toutes les entreprises de ceux qui voulaient déjà la trahir sous couleur de la commenter.

Nous voudrions cependant aujourd'hui appeler leur attention sur un document dont la fausseté se révèle à l'œil le moins exercé. Qu'on veuille bien considérer la reproduction ci-jointe, et les personnes qui

ont eu l'occasion d'étudier les originaux de bulles du XIIIe siècle se demanderont comment une pièce si grossièrement fabriquée a pu trouver quelque créance.

Et cependant c'est l'exemplaire même dont nous donnons le facsimilé qui, porté à la curie en 1728, fut examiné par trois experts nommés par Benoît XIII et par eux proclamé authentique.

Cette bulle avait été vivement attaquée par les Franciscains de l'Observance. Les Conventuels répondirent par leur procureur général, Gaëtan Lamberti, qui demanda au pontife de faire examiner le document. Benoît XIII chargea de ce soin Mgr Justus de Fontaninis, archevêque d'Ancyre, abréviateur du sacré palais apostolique, le révérendissime Dominique Riviera, protonotaire apostolique et préfet des archives du château Saint-Ange, et le révérendissime Jean Vignoli, camérier secret et custode de la Vaticane.

Si par malheur la pièce sur laquelle ces illustrissimes prélats se prononcèrent était perdue et que pour des raisons de critique interne nous songions à la mettre en doute, de quels regards de pitié et d'indignation ne nous accablerait-on pas? Avec quel superbe dédain ne nous engagerait-on pas à montrer quelque bon sens et à ne pas avoir la sotte prétention d'en savoir plus que la curie apostolique sur les documents émanés d'elle?

Mais heureusement ceux qui fabriquèrent cette pièce, s'ils eurent l'audace des faussaires, en eurent aussi la déconcertante naïveté, l'indicible ignorance. Lorsqu'ils revinrent triomphalement de Rome, rapportant l'attestation d'authenticité, l'idée ne leur vint pas de détruire la pièce authentiquée et de ne garder que le certificat. La pensée qu'on pourrait un jour revenir sur un jugement si solennel n'effleura même pas leur imagination. *Roma locuta est; causa finita est*[1], répétaient-ils, et c'est ainsi que la bulle apocryphe fut

1. Qu'on veuille bien ne pas voir dans ces paroles ce qui n'y est pas. Ceux qui sortent vainqueurs des procès en cour de Rome répètent sans cesse cette formule. Quel en est le sens précis? Nous l'ignorons et l'ignorerons sans doute toujours. Le pontife romain est infaillible quand il parle *ex cathedra*. De ce côté, pour un catholique orthodoxe, aucune hésitation n'est permise, mais il n'y a personne au monde qui puisse lui enseigner à distinguer les définitions *ex cathedra* des autres, et alors toutes les hésitations sont possibles.

En 1754, Benoît XIV, dans la fameuse bulle *Fidelis Dominus*, érigeant l'église d'Assise au rang de basilique patriarcale, a affirmé qu'elle était formée de trois églises superposées (*Quum in unius structurae altitudine trium revera ecclesiarum, quarum altera alteri imminet, mira aedificatio consurgat*... A. SS., oct., II, 979 s.; 807 f.); or, en 1820, l'Invention du corps de saint François a montré l'erreur qu'il y avait dans cette opinion.

Ce qui fait songer ici aux trois églises superposées d'Assise, et au corps de

insérée à son rang dans le IVe recueil des bulles des archives d'Assise.

Elle y est encore aujourd'hui. Espérons qu'il ne lui arrivera rien de fâcheux. D'ailleurs, les précautions ont été prises pour que sa disparition ne puisse pas causer de préjudice grave. La photographie qui en a été faite a été déposée dans les principales bibliothèques franciscaines.

En regard de la bulle fut insérée une expédition imprimée du procès-verbal notarié proclamant son authenticité.

Voici la reproduction pure et simple de ces documents :

I.

Bulle.

Clemens[1] episcopus servus servorum Dei dilectis filiis magistro et

saint François qui serait demeuré vivant, dans la plus basse, c'est que cette croyance eut pour patrons, durant des siècles, les religieux qui avaient fabriqué la bulle de Clément IV. Il faut lire dans les dossiers des Bollandistes les mémoires qui leur furent adressés officiellement au nom des Conventuels pour démontrer l'état merveilleux du corps de saint François, si l'on veut avoir une idée de la puérilité de leurs arguments (Recueil Bollandien 57, fol. 33-192). En 1756, le P. Lipsin éditait à Assise sa *Compendiosa Historia vitae S. P. Francisci.* Il nous suffira de reproduire quelques lignes des thèses par lesquelles l'auteur lui-même résume son livre : *Nihil hic adjunctum fuisse notabis quam ea quae extra controversiam esse videbantur, utpote invictissimis rationibus multoties demonstrata...*

... IV. *Quod* [corpus beati Francisci] *repositum fuerit non in stipite Altaris Majoris, sed in Capella subterranea ad hunc effectum in marmore excavata.*

V. *Quod postea miraculose extra Tumulum surrexerit et in pedes erectum super laminam, Stigmata adhuc Sanguine conspersa, a pluribus Pontificibus, illustrioribus Personis et Religiosis visum fuerit, ut probatum est in Vita part. pag. 128.* Voir aussi Benoît XIV, *De servorum Dei beatificatione,* t. I, p. 316; IV, p. 470 et suiv.; X, p. 645.

1. C'est le n° 12 du VIe Recueil des bulles des archives du Sacro Convento. Le plomb est scellé sur chanvre. A la fin du *Datum* se trouve une abréviation que je n'ai pas osé interpréter et qui n'est peut-être qu'une fioriture calligraphique. On pourra l'étudier sur la reproduction. Le parchemin est bien plus mince que celui qui était employé à la curie pour les lettres pontificales au XIIIe siècle. Pour fêter son succès, le faussaire avait recouvert sa bulle d'un morceau de soie rouge agrémentée d'une sorte de broderie en fil d'argent. Ledit ornement se trouve encore à côté de la bulle, mais décousu; les points qui le fixaient vers le sommet sont encore visibles.

En face de la bulle se trouve dans le recueil son certificat d'authenticité en double exemplaire : l'un imprimé que nous reproduisons; l'autre manuscrit et certifié par-devant notaire.

fratribus ordinis Predicatorum nec non ministro generali ordinis fratrum Minorum Salutem et apostolicam benedictionem.

Obtentu divini nominis cujus cultui sub sacre vestre religionis observantia studetis mente devotissima deservire votis vestris libenter annuimus et petitiones vestras in hiis que digne deposcitis favorabiliter exaudimus. Ex parte siquidem vestra fuit propositum coram nobis quod nonnulli prelati clerici et laici in diversis mundi partibus constituti asserentes vos mundo fore mortuos nec valentes proprium possidere, vos occasione hujusmodi a quibuslibet successionibus excludere moliuntur. Quare pro parte vestra fuit nobis humiliter postulatum ut ne contingat vos propter hujus presumptionem talium aliquod incurrere nocumentum congruum remedium adhibere paterna diligentia curaremus. Nos itaque vestris petitionibus benignius attendentes auctoritate apostolica declaramus quod vos in temporalibus bonis in quibus succederetis in seculo existentes licite possitis succedere et bonorum ipsorum possessionem apprehendere ac vendere libere[a] bona ipsa eorumque pretium in utilitatem vestram convertere prout vobis melius videbitur expedire. Universas autem interdictas (!) suspensionis sententias quas contra presentis declarationis tenorem quecumque fieri contigerit decernimus irritas et inanes. Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam nostre declarationis ac constitutionis infringere vel ei ausu temerario contra ire. Si quis autem hoc attentare presumpserit indignationem omnipotentis Dei et beatorum Petri et Pauli apostolorum ejus se noverit incursurum. Datum Perusii 2 ydus februarii pontificatus nostri anno primo.

La bulle a été insérée par Sbaralea dans son *Bullaire* (t. III, p. 71); il la fait suivre d'une note exceptionnellement longue où il en défend l'authenticité.

Malgré cela, elle ne cessa pas d'être attaquée par les Frères Mineurs de l'Observance. Nous n'avons pas à examiner ici toutes les raisons qu'ils alléguaient, puisque devant le fac-similé aucune hésitation n'est aujourd'hui possible. Mais il est bon pourtant de rendre à Annibali de Latera l'hommage qui lui est dû pour ne pas s'être laissé arrêter par les certificats et avoir continué à déclarer de la façon la plus catégorique que la bulle *Obtentu,* en tant qu'adressée aux Franciscains, était un faux manifeste.

Annibali n'a pas consacré moins de trente pages in-folio à combattre l'authenticité[1].

a). Sbaralea met ici un point-virgule, ce qui n'est pas sans altérer le sens de la bulle. Voir De Latera, *loc. cit.*, p. 112.

1. *Ad Bullarium Franciscanum Supplementum* studio et labore Fr. Flami-

Nous ne pouvons songer ni à reprendre ni à résumer cette argumentation uniquement basée sur la critique interne et conduite de main de maître. Le fac-similé publié ici la rend inutile, mais elle montre du moins à quels travaux étaient tenus les Franciscains de l'Observance pour défendre leurs idées et leurs droits. Quelquefois il y fallait un vrai courage.

II.

Certificat d'authenticité.

Alla Santita di N. S. Papa Benedetto XIII per il Procurator generale de' Minori Coventuali.

Beatissimo Padre.

Il Procuratore generale de Minori Conventuali Frà Gaetano Lamberti, prostrato à suoi SS^{mi} Piedi, dopo il bacio de medesimi le rappresenta, ch' essendovi controversia sopra la verita d'una Bolla di Clemente IV, suo Predecessore, chè comincia : *Obtentu divini nominis,* data nel primo anno del suo Pontificato, desiderarebbe, che fosse riconosciuta da Persone pratiche, e di piena cognizione di tal materia, e perciò supplica umilmente la somma benignità della Santità Vostra a degnarsi di deputare chi con preciso ordine del supremo comandamento di Vostra Santita faccia la suddetta ricognizione. Che, etc.

Ex audientia SS^{mi} die 19 aprilis 1728.

Sanctissimus annuit pro recognitione, ut petitur, et deputavit DD. de Fontaninis, de Riviera et de Vignola.

N. Card. Coscia.
Loco † Sigilli.

In Roma, 22 aprile 1728.

Per supremo comandamento della Santita di Nostro Signore Benedetto XIII mediante un suo rescritto degli 19 aprile 1728 a un Memoriale del Padre Maestro Fra Gaetano Lamberti, Procurator generale dell' Ordine de Minori Conventuali, noi sottoscritti, come specialmente deputati da Sua Santita, dovendo esporre *pro veritate* il nostro parere sopra un Breve, o Bolla del sommo Pontefice Clemente IV a noi originalmente esibita, deponiamo per verità quanto siegue :

nii Annibali de Latera. Rome, 1780. L'Animadversio VI qui nous intéresse (p. 86-116) a pour titre : « Bulla Clementis IV Obtentu divini nominis *qua fratribus Praedicatoribus et Minoribus indultum esse volunt ut licite succedere possent in bonis in quibus ipsi succederent in saeculo existentes primis tantum, nullatenus vero secundis data fuit; ideoque a bullario Franciscano est penitus expungenda.* »

I. Che la Bolla comincia con queste parole : *Clemens Episcopus Servus Servorum Dei. Dilectis filiis magistro, et Fratribus Ordinis Praedicatorum, nec non Ministro Generali Ordinis Fratrum Minorum. Salutem et Apostolicam benedictionem. Obtentu divini nominis,* e finisce in tal guisa : *Datum Perusii 2 Idus Februarii Pontificatus nostri anno primo.*

II. Che la bolla è in carta pecora, come sogliono farsi i Brevi Apostolici, e col Pontificio Sigillo, non in cera, mà in piombo, pendente da essa, e attaccato alla cordicella con le Teste de Santi Apostoli Pietro e Paolo, e col nome di Clemente IV.

III. Che il carattere, l'inchiostro alquanto smarrito, le abbreviature, la dettatura, e la sottigliezza, e vecchiezza della carta pecora, la qualita dello spago, o cordicella vecchia, del Sigillo, e delle sue Figure, e lettere non ci lasciano venire alcun minimo dubio sopra la piena sincerità della Bolla, la quale non è in alcuna sua parte viziata, ma pura, sincerissima in tutto il resto, e in ogni parola, sillaba, e lettera, e stà registrata nel Bollario Romano tra le altre di Clemente IV, e quello, che più importa, il Padre Luca Vaddingo, grave Scrittore Osservante e peritissimo annalista de tre Ordini de Minori, nel Tomo II degli Annali pagina 286 num. 21 sotto l'anno 1265, ch'è quello della sua data la cita per vera, e indubitata, asserendo, che in essa Bolla Clemente IV *capaces declaravit universos Minoritas ut succederent*[a] *in bonis parentum, possessiones apprehenderent et in suam utilitatem converterent, prout sibi melius videretur expedire, universas censuras occasione praemissorum contra illos latas decernens irritas et inanes : Obtentu divini nominis 2 Idus Februarii, quod tamen Sixtus IV postea declaravit de Observantibus non esse intelligendum.* Fin qui il Vaddingo, dal quale ancora essa Bolla di Clemente IV vien tutta registrata per vera in fine del detto suo Tomo II degli Annali pag. 100. Laonde non ravvisandosi alcun giusto motivo di dubitare della piena sincerità di tal Bolla, ne in tutto, ne in minima di lei parte, concorriamo nel sentimento del Vaddingo, e aggiungiamo ancora, che negli Archivj delle Città e Chiese particolari si trovano passim simili Bolle indubitate de tempi anteriori al Pontefice Bonifacio VIII senza sottoscrizione de Segretarj, mentre allora per solenne autentica di esse soleva comunemente bastare l'apposizione del Pontificio Sigillo di piombo. In fede di che, etc.

Io Giusto Arcivescovo d'Ancira, Abbreviatore del S. Palazzo attesto quanto di sopra mano propria.

Io Domenico Riviera Protonotario Apostolico, e Prefetto dell' Archivio di Castel S. Angelo mi conformo al sentimento di Monsignore Arcivescovo d'Ancira.

Io Giovanni Vignoli Custode della Libreria Vaticana, e Cameriere d'onore di Nostro Signore attesto quanto di sopra, etc.

a). Le texte de Wadding ajoute ici *licite*. A part cela, la citation est exacte (éd. de Lyon, 1628).

La sudetta attestazione è stata riconosciuta, e autenticata con l'esibita dell' Originale per gl' atti dell' Abbatonio Notaro Capitolino sotto li 7 maggio 1728, alli quali, etc.[1].

II.

Il est bien rare que les gens capables de fabriquer de faux documents pour étayer leur point de vue ne prennent pas l'habitude de cacher ceux qui leur sont défavorables. Les tenants de la large observance ne devaient pas faire exception à cette loi.

Il y a dans les archives d'Assise (IIIe recueil, bulle n° 6) une bulle d'une importance tout à fait exceptionnelle pour les relations de l'Église de Rome avec l'Orient, les missions franciscaines, pour l'histoire d'Innocent IV et de Jean de Parme. Comment se fait-il qu'elle ait échappé à Sbaralea lorsqu'il réunissait les matériaux de son *Bullaire?* Comment se fait-il que, lorsque Pie VI canonisa le célèbre religieux, elle n'ait pas été mise au jour? Elle se trouvait pourtant à sa place dans les recueils d'Assise étudiés avec une prédilection particulière à la fin du XVIIIe siècle.

La voici sans commentaire. Mon premier mouvement avait été de l'utiliser pour fixer quelques points de la vie de Jean de Parme, mais comme un temps assez long s'écoulera peut-être avant que je puisse aborder ce travail, il m'a semblé préférable de la mettre dores et déjà au service des érudits[2].

1. Romae, Typis Rev. Camerae Apostolicae, 1728.

2. Elle est bullée sur lacs de soie jaune et rouge. Le plomb est encore entouré d'un morceau de soie jaune. Elle mesure 402/335 millimètres. Au dos, on lit *Minorum*, mais aucun vestige d'autre mention.

Le souvenir de cette bulle a laissé quelques traces dans les chroniques franciscaines; c'est ainsi qu'on lit dans les XXIV généraux (*An. Fr.*, III, p. 277) : *Anno vero Domini 1254 vel circa idem dominus papa misit praedictum generalem ad Johannem dictum imperatorem Graecorum et Manuelem Patriarcham Constantinopolitanum vocatum ut tractaret cum eis de Graecia Romanae Ecclesiae unienda, cum litteris multae recommendationis, in quibus eum pacis angelum nominavit.* Cf. Affò, *Vita del B. Gioanni di Parma.* Parma, 1777, p. 44. Voir surtout *Fr. Peregrini de Bononia Chronicon*, publiée par A.-G. Little, dans le *Bulletino critico di cose Francescane*, diretto da Luigi Suttina, t. I (1905), p. 46. Deux autres bulles concernant la mission en Orient ont échappé à Sbaralea, à Affò et au plus récent biographe de Jean de Parme, le R^mo P. Luigi da Parma, ancien général de l'ordre des Frères Mineurs : *Summi dispositione pastoris* du 28 mai 1249. Potthast, 13385 et suiv. — Élie Berger, *Registres d'Innocent IV*, 4749 et suiv.

Innocentius episcopus servus servorum Dei Venerabilibus fratribus Archiepiscopis et episcopis ac dilectis filiis Nobilibus viris.. Magno Interpreti et.. Kalothito Legatis Grecorum ad sedem apostolicam accedentibus. Salutem et apostolicam benedictionem. Dilatatum est cor nostrum in Deo pre gaudio vehementi, audito quod prudens Grecia novo superni sideris irradiata fulgore gratanter accepit humilem pacis angelum dilectum filium fratrem Johannem Generalem ordinis Minorum Ministrum sibi ab apostolica sede transmissum, et per ipsum salutaris verbi pulsata consilio in auditu auris concepit monita sanitatis de curanda veteris peste discidii quo universalis ecclesiae unitatem orientalis discessio dampnabiliter secuit per vos quos dignos tante legationis baiulos indicavit, deliberans nobiscum saluberrimum inire tractatum. O si vobis preducem divini ductus stellam sequentibus subsequens vos oriens in domum individuam sponse unice reducatur in quam cum primo creata in revelationem gentium lux celestis illuminationis induxit, ostendens in communione orthodoxe collectionis in Christum inveniri pie adorandam intemerate fidei veritatem. O si temporibus nostris celitus infundatur hec gratia, quod inter hos fluctus quibus agitatur insuperabilis beati Petri navicula vetus rima scissure que potissimum videtur patere periculo fidei christiane per providam reintegrationem partium solidetur. Tunc quidem dominus servorum suorum servum in beata suavitatis pace dimitteret, cum nostri tantum videre meruissent oculi salutare, quod videlicet sub uno pastore sicut pridem scissa in gregis dispendium dominici ovilis unitas sarciretur. Hinc est quod adventum vestrum leto excipimus apostolice congratulationis applausu, sperantes quod pacem desiderabilem ferent et referent pedes vestri et supplici prece divine pietatis implorantes clementiam, ut laborum vestrorum studia et pie intentionis vota quibus sinceritatem ecclesie generalis ad robur integritatis catholice affectamus optato prosequatur effectu, protegens bonum semen pacis ecclesiastice quod in vobis qui congregat seminavit nequa zizania in necem futurorum proventuum dispergens superseminet inimicus. Igitur properet in gaudio gressus vester, quia nos et fratres nostri vestram expectamus presentiam suscipiendam favore condigno in visceribus Jesu Christi, et nihilominus vobis venientibus provideri de securo conductu in terris devotorum ecclesie per quas vos transire contigerit procuramus, ut grata peregrinationis vestre profectio inoffenso ad destinatum calle pertingat. Datum Lugduni VI Idus Augusti pontificatus nostri anno octavo.

Paul Sabatier.

LES RÉVOLUTIONNAIRES APRÈS LA RÉVOLUTION.

CARNOT.

Depuis le coup d'État du 18 fructidor an V, qui avait été dirigé en grande partie contre lui, Carnot, accusé de pactiser avec les royalistes, était en fuite. Cependant, Pichegru, qui venait de s'évader de la Guyane, sondé par les agents du comte de Provence sur la possibilité de faire entrer l'ex-directeur dans une conspiration bourbonnienne, écrivait d'Angleterre, le 30 novembre 1798 : « Carnot est en sûreté, mais on ne peut rien en espérer pour nous, parce qu'il juge son crime envers le roi irrémissible[1]. » Il était à Nuremberg lorsqu'il apprit que Bonaparte avait renversé le Directoire. Le 24 décembre 1799, le premier Consul l'autorisait à rentrer en France. Le 7 février 1800, il le nommait inspecteur général aux revues, et, le 2 avril suivant, ministre de la Guerre. En même temps qu'une juste réparation, ces distinctions étaient en quelque sorte une dette personnelle que Bonaparte acquittait. Carnot, en effet, avait eu la plus grande part à sa nomination de général en chef de l'armée d'Italie en l'an IV, et, depuis cette époque, ils avaient eu ensemble les rapports les plus amicaux. Deux jours après son mariage, Bonaparte dînait en famille chez Carnot. Le 2 prairial an IV, Carnot lui écrivait : « Vous avez déjà fait tant de choses que l'Arioste lui-même n'aurait pas osé les mettre dans les romans par leur invraisemblance. » Dans une autre lettre, du 9 nivôse an V, se sentant déjà menacé par l'orage qui devait l'emporter au 18 fructidor et cherchant à rattacher Bonaparte à sa fortune, il repoussait avec indignation le bruit répandu qu'il était jaloux de sa gloire : « Vous, votre femme, tout ce qui vous appartient, lui disait-il, vous n'avez pas d'ami plus chaud que moi, plus dévoué à vos intérêts personnels[2]. » Cela étant, comment se fait-il

1. Le crime de Carnot était d'avoir, à la Convention, voté la mort de Louis XVI.

2. Le 18 mars 1822, Carnot exilé répondait de Magdebourg à un correspondant qui lui demandait s'il avait des lettres de Napoléon Bonaparte, qu'il en possédait effectivement : « Mais — ajoutait-il — je les ai laissées à Paris, et la plupart ne sont relatives qu'à des objets particuliers, étrangers à la politique et à la guerre. Tout ce qui était susceptible de publicité a été livré à l'impres-

que, moins de quatre mois après sa nomination au ministère de la Guerre, il offrit sa démission? Si ce sont les tendances despotiques du premier Consul qui l'effarouchaient, comment ne les avait-il pas aperçues dans le coup d'État même du 18 brumaire? Il semble qu'il y ait eu dans Carnot deux hommes d'inégale valeur et qui ne s'entendaient pas toujours très bien : le politicien et le soldat. C'est le soldat qui avait vu dans l'élévation de Bonaparte la récompense de ses victoires, mais l'homme politique, l'ancien membre du comité de Salut-Public, n'avait pas tardé à reprocher au premier cette défaillance. Aussi, lorsque, la bataille de Marengo paraissant perdue, un courrier était arrivé à Paris porteur de cette mauvaise nouvelle, Carnot, bien que ministre de la Guerre, s'était montré l'un des plus empressés à l'accueillir. Pour lui et pour les autres républicains, c'était la revanche du 18 brumaire. C'est du moins l'une des suppositions, et l'une des plus vraisemblables, que l'on puisse émettre. Mais il en est une autre qui n'est pas moins plausible. On sait de diverses sources que, dès le départ du général Bonaparte pour l'Italie, quelques hommes politiques s'étaient concertés, non sans mystère, en vue de s'entendre sur le choix de son successeur comme premier Consul, dans le cas, très probable à leurs yeux, où cette campagne aurait eu pour lui une issue malheureuse. Talleyrand, Fouché, Sieyes, Lafayette, Moreau étaient les principaux meneurs de ce complot; Carnot en était aussi. Plusieurs noms avaient été mis en avant, et notamment ceux de Moreau et de Lafayette. Mais finalement c'est celui de Carnot qui réunit le plus de suffrages. Voilà ce que des contemporains dignes de foi ont rapporté. Que l'histoire de ces conciliabules soit vraie ou fausse, il est bien difficile de le savoir, les conspirateurs n'ayant eu garde de dresser procès-verbal de leurs réunions. Mais que le bruit en ait couru, le fait n'est que trop certain, et qu'il soit parvenu aux oreilles du premier Consul par son frère Lucien, par Fouché ou par qui l'on voudra, on n'en peut guère douter. Ainsi s'expliqueraient, d'une part, la hâte et l'insistance de Carnot pour se retirer du ministère, et, d'autre part, l'affront que fit alors Bonaparte à celui qui avait pu se flatter de le supplanter. Aussitôt en effet que le vainqueur de Marengo est rentré en France, Carnot lui remet son portefeuille; mais le premier Consul, qui le destinait à Berthier, ne peut l'accepter, parce que ce général est encore

sion. Le reste est sans intérêt pour le public et ne pourrait voir le jour, même après la mort de l'auteur, que par un abus de confiance. » D'après ces derniers mots, il paraît évident que ces lettres se rapportaient aux relations intimes de Carnot avec Napoléon, intimité qu'il n'avait nul intérêt à voir rappeler sous la Restauration.

en Italie : il dissimule son ressentiment pendant quelques mois. Le ministre démissionne de nouveau, le 8 octobre 1800, et alors, non seulement sa demande est accueillie, non seulement Bonaparte refuse d'inscrire l'organisateur de la victoire sur la liste des généraux de division, comme le lui proposait Lacuée, mais il décide qu'il sera renvoyé à l'armée comme simple chef de bataillon du génie, son dernier grade. Bouchotte, l' « inepte » Bouchotte, venait d'être traité à peu près de même : le premier Consul les mettait donc sur le même rang dans son estime? Carnot sentit vivement l'injure. Il demanda sa mise en non-activité et alla se fixer à Saint-Omer, dans la famille de sa femme, où il occupa ses loisirs à des travaux scientifiques.

Cependant, dès le mois de mars 1802, porté sur la liste nationale par le collège du Pas-de-Calais, il se laissa élire au Tribunat. Il revint alors à Paris, donnant une partie de son temps à ses devoirs politiques, réservant l'autre à l'étude. Assidu aux réunions de l'Institut, c'est là que les étrangers ou les provinciaux de passage à Paris se plaisaient à l'aller voir et à mettre son portrait sur leurs tablettes. Le 26 novembre 1802, le Prussien Reichardt, revenant d'une séance académique, s'exprimait ainsi : « Parmi les assistants, c'est la personne du fameux Carnot qui m'a le plus frappé. Je me la figurais toute différente de la réalité; elle a pour caractère apparent la finesse et la douceur. Carnot procède doucement en tout, il élève à peine la voix en parlant. » « Ma vue, dit un autre, s'est souvent arrêtée à l'Institut avec un sentiment d'admiration et de respect sur Carnot, ancien ministre de la Guerre sous la Convention. Homme de cinquante ans en 1806, d'une taille au-dessous de la moyenne, maigre, pâle, physionomie grave et noble, bonne tenue, mœurs austères, républicain de conviction. »

Fidèle à ses idées, il vota contre la création de la Légion d'honneur. Mais son opposition sur cette question, comme sur toutes les autres, était seulement de principe, car il reçut et porta deux ans plus tard le ruban de l'ordre. Il opina de même contre le Consulat à vie. « Dussé-je signer ma proscription, écrivit-il sur le registre des votes du Tribunat, rien ne saurait me forcer à déguiser mes sentiments. » Le scandale fut si grand que Lucien Bonaparte, président de l'assemblée, fit brûler le registre. Enfin, lors de la motion qui tendait à transformer le Consulat en gouvernement héréditaire, Carnot ne se borna pas à voter contre la proposition. Il prononça un grand discours, dont il faut rappeler les principaux passages, parce que rien ne rend mieux la couleur de ses convictions, l'indépendance de son caractère, mais aussi les tempéraments qu'il jugeait devoir mettre dans sa conduite :

... Je suis loin de vouloir atténuer les louanges données au premier Consul; ne dussions-nous à Bonaparte que le Code civil, son nom mériterait de passer à la postérité. Mais quelques services qu'un citoyen ait pu rendre à sa patrie, il est des bornes que l'honneur autant que la raison imposent à la reconnaissance nationale. Si ce citoyen a restauré la liberté publique, s'il a opéré le salut de son pays, sera-ce une récompense à lui offrir que le sacrifice de cette même liberté? et ne serait-ce pas anéantir son propre ouvrage que de faire de ce pays son patrimoine particulier?

Du moment qu'il fut proposé au peuple français de voter sur la question du Consulat à vie, chacun put aisément juger qu'il existait une arrière-pensée et prévoir un but ultérieur. En effet, on vit se succéder rapidement une foule d'institutions évidemment monarchiques; mais, à chacune d'elles, on s'empressa de rassurer les esprits inquiets sur le sort de la liberté, en leur protestant que ces institutions n'étaient imaginées qu'afin de lui procurer la plus haute protection qu'on pût désirer pour elle.

Aujourd'hui se découvre enfin d'une manière positive le terme de tant de mesures préliminaires. Nous sommes appelés à nous prononcer sur la proposition formelle de rétablir le système monarchique et de conférer la dignité impériale et héréditaire au premier Consul.

Je votai dans le temps contre le Consulat à vie; je voterai de même contre le rétablissement de la monarchie, comme je pense que ma qualité de tribun m'oblige à le faire; mais ce sera toujours avec les ménagements nécessaires pour ne point réveiller l'esprit de parti; ce sera sans personnalités, sans autre passion que celle du bien public, en demeurant toujours d'accord avec moi-même dans la défense de la cause populaire.

Je fis toujours profession d'être soumis aux lois existantes, même quand elles me déplaisaient le plus[1]. Plus d'une fois je fus victime de mon dévouement pour elles, et ce n'est pas aujourd'hui que je commencerais à suivre une marche contraire. Je déclare donc, d'abord, que, tout en combattant la proposition faite, du moment qu'un nouvel ordre de choses sera établi, qu'il aura reçu l'assentiment de la masse des citoyens, je serai le premier à y conformer toutes mes actions, à donner à l'autorité suprême toutes les marques de déférence que commandera la hiérarchie constitutionnelle. Puisse chacun des membres de la grande société émettre un vœu aussi sincère et aussi désintéressé que le mien!

... Cependant, je le répète, toujours prêt à sacrifier mes plus chères affections aux intérêts de la commune patrie, je me contenterai d'avoir

1. On a beaucoup reproché à Carnot de s'être associé, au moins par sa signature, aux décisions les plus sanguinaires du comité de Salut-Public. De toutes les justifications qu'il a tentées ou qu'on a tentées pour lui, celle-ci n'est pas la moins spécieuse. Mais est-ce bien une justification?

fait entendre encore une fois l'accent d'une âme libre, et mon respect pour la loi sera d'autant plus assuré qu'il est le fruit de longs malheurs et de cette raison qui nous commande impérieusement aujourd'hui de nous réunir en faisceau contre l'ennemi implacable des uns comme des autres, de cet ennemi toujours prêt à fomenter nos discordes, et pour qui tous les moyens sont légitimes, pourvu qu'il parvienne à son but d'oppression universelle et de domination sur toute l'étendue des mers.

Je vote contre la proposition.

Sans ôter à Carnot le mérite qu'on lui a fait d'avoir voté contre le Consulat à vie et contre l'Empire, ne peut-on pas se demander si l'humiliation qu'il avait reçue de Bonaparte en quittant le ministère de la Guerre n'entra pour rien dans sa décision? Quoi qu'il en soit, Napoléon, malgré la hardiesse de la déclaration qu'on vient de lire, n'en prit point ombrage. Le temps n'était plus où il pouvait voir en Carnot un rival; confiant d'ailleurs dans sa parole, il le tint pour un ennemi inoffensif dont l'opposition devait être peu militante et partant peu redoutable. Sa présence au Tribunat était un hommage rendu à ses glorieux services, et il y aurait peut-être eu plus d'inconvénients à l'en éliminer qu'il n'y en avait à l'y conserver. Il continua donc à siéger dans cette assemblée jusqu'à sa suppression en 1807. L'empereur lui garda si peu rancune que, s'étant un jour rencontré avec lui, il le congédia, dit-on, sur ces mots : « Au revoir, Monsieur Carnot, où vous voudrez, quand vous voudrez, comme vous voudrez. »

Carnot se retira dans sa propriété de Presles, près de la Ferté-Alais, et se remit à ses études de mathématiques. De graves soucis d'argent ne tardèrent pas à troubler son repos. Sur les conseils d'un homme qui avait réussi à capter sa confiance, il avait eu l'imprudence d'engager presque toute sa fortune, et probablement aussi de l'argent emprunté, dans une spéculation commerciale aux colonies. Tous les vaisseaux de l'armement tombèrent entre les mains de l'ennemi, et il se vit dans l'alternative d'être emprisonné ou de recourir à un ami. Il lui fallait quatre-vingt mille francs. Carnot pensa qu'il n'était qu'un seul homme auquel il pût s'adresser sans honte, l'empereur. Il le fit par l'intermédiaire de Clarke, alors ministre de la Guerre, qui avait été un de ses employés au comité de Salut-Public et chef de son cabinet topographique lorsqu'il tenait lui-même le portefeuille de la Guerre en 1800. Sans tergiverser, Napoléon répondit à Clarke, de Schœnbrunn, le 17 juin 1809 :

Je réponds à votre lettre relative au sieur Carnot et à la connaissance qu'il vous a donnée de l'état fâcheux de ses affaires. N'aurait-il que

contribué au débloquement de Maubeuge, il aura toujours des droits à ma reconnaissance et à mon intérêt. Comme ministre de la Guerre, il a droit à une pension de retraite; présentez-moi un projet pour en fixer la quotité. Il est bon à beaucoup de choses. Je ne ferai point de difficulté de l'employer selon son désir. Enfin faites-moi connaître la nature de son embarras et ce qu'il faudrait faire pour l'en tirer entièrement.

Lorsque Clarke lui rapporta la réponse de l'empereur et lui demanda sous quelle forme il désirait être secouru, Carnot hésita. Accepterait-il, comme le lui conseillaient ses proches, une place au Sénat, un rang supérieur dans la Légion d'honneur, dans laquelle il n'était que chevalier, ou le grade de général de division, dont il avait été jadis question pour lui? Le Sénat, la Légion d'honneur étaient des institutions ou monarchiques ou politiques contre lesquelles protestaient son passé et ses opinions affichées. Quant à reprendre du service actif à son âge et après une si longue interruption, en serait-il capable? Et rentrer dans l'armée comme général, alors qu'il l'avait quittée comme chef de bataillon, cela n'exciterait-il pas des murmures?

En même temps qu'il voyait Clarke, Carnot, sans doute par l'intermédiaire de Méneval, secrétaire du cabinet impérial, instruisait Maret, duc de Bassano, son compatriote, avec qui sa famille conservait des relations. Maret avait accompagné l'empereur en Allemagne; il put lui donner de vive voix tous les renseignements qu'il désirait. Voici, d'après la duchesse d'Abrantès, les propres paroles de l'empereur, qu'elle tenait évidemment du duc de Bassano, son intime ami : « Il faut empêcher Carnot d'éprouver un moment d'inquiétude de plus. Mais on n'offre pas d'argent à un homme comme lui. Vous allez faire un rapport dans lequel vous me proposerez de rappeler toutes les années écoulées depuis que Carnot est lieutenant général, et vous lui en expédierez le brevet antérieurement à la formation de l'Empire; vous ferez aussi le brevet d'une pension de douze mille francs dont les arriérés lui seront également comptés... De cette manière, il n'aura d'obligations qu'à la patrie. »

A cela près que Carnot n'était pas général[1], la réponse prêtée ici à Napoléon est exacte. Par un décret du 23 août 1809, l'empereur

1. Il ne l'était pas; mais Clarke, en répondant à l'empereur le 2 juillet, avait proposé de l'élever à ce grade. Il ajoutait dans la même lettre : « Je ne puis assez admirer, Sire, cette grandeur d'âme qui vous met au-dessus des petites passions, des petites vengeances des hommes ordinaires. Ce que fait V. M. dans cette occasion est digne de sa gloire. »

accorda à Lazare-Nicolas Carnot, ancien ministre de la Guerre, une pension de retraite de dix mille francs; l'article 2 du décret portait que cette pension serait payée à dater du jour où Carnot avait quitté ses fonctions. Il y avait neuf ans. Il suit de là qu'il reçut d'un seul coup un arriéré de quatre-vingt-dix mille francs, somme supérieure même à celle qu'indiquait Mme d'Abrantès[1].

Carnot ne cacha pas sa reconnaissance. Nous en trouvons une preuve dans une lettre qu'il écrivait, le 27 septembre suivant, à son ami le général de Caux. Il l'y entretenait de l'acte de justice de l'empereur à son égard : « Par la grâce qu'il y a mise, disait-il, c'est de sa part un acte de grandeur et de générosité. »

Cette affaire ramena l'attention de Napoléon sur son ancien collaborateur. Carnot était une force inemployée, perdue pour la chose publique. « Il est bon à beaucoup de choses », avait dit l'empereur, qui s'y connaissait. Mais, par ménagement pour ses susceptibilités politiques, il ne voulut pas lui assigner un poste dans lequel la nature de ses devoirs l'eût mis à la gêne. Dans une nouvelle lettre à Clarke, datée du 1er octobre, il exposait le plan d'un ouvrage sur la défense des places fortes. Il déclarait qu'il y attachait beaucoup d'importance et que celui qui le ferait bien aurait un grand mérite à ses yeux. Et il lui demandait si on ne pourrait pas confier ce travail à la plume de Carnot. Celui-ci accepta et se mit immédiatement à l'œuvre. Le livre parut dès l'année suivante, sous ce titre : *De la défense des places fortes, ouvrage composé par ordre de Sa Majesté impériale et royale pour l'instruction des élèves du corps du génie, par M. Carnot, ancien officier de ce corps et ancien ministre de la Guerre, membre de l'Institut de France et de la Légion d'honneur* (Paris, Courcier, 1810, in-8°). En adressant son

1. Hippolyte Carnot, dans le livre qu'il a écrit sur la vie de son père, n'a pas oublié ce trait de la générosité de l'empereur (*Mémoires sur Carnot*, t. II, p. 256). Mais il a simplifié les choses plus qu'il n'aurait convenu. Ainsi, il ne dit pas qu'il y eut rappel des années écoulées, et cette omission diminue de quatre-vingt mille francs la libéralité de Napoléon. Ensuite, préoccupé d'amoindrir l'humiliation paternelle, il s'arrange pour laisser croire que les embarras de son père arrivèrent aux oreilles de l'empereur, par hasard, au cours d'une conversation avec Bassano, tandis qu'en réalité c'est Carnot lui-même qui avait prié ou fait prier Clarke, Méneval et Maret d'en parler à Napoléon : « Il m'adressa, — dit textuellement Méneval, — par l'intermédiaire d'un M. Collignon, son parent, avec lequel j'avais des liaisons, une lettre pour demander à l'empereur le prêt d'une somme dont il avait besoin pour arranger ses affaires. » Lors même que le témoignage de Mme d'Abrantès serait discutable, celui de l'honnête Méneval ne l'est pas, et d'ailleurs la lettre de l'empereur à Clarke ne peut laisser aucun doute sur ce point.

livre à l'empereur, il l'accompagna de cette lettre, qui est un nouveau et plus direct témoignage de sa gratitude :

Paris, le 27 février 1810.

Sire,

N'ayant pu moi-même offrir à Votre Majesté le premier exemplaire de mon ouvrage sur la défense des places, j'ai prié S. Exc. le ministre de la Guerre de vous en faire l'hommage en mon nom. J'y ai fait tous mes efforts pour tracer aux jeunes militaires destinés à ce genre de service, la vraie ligne de leurs devoirs et pour leur inspirer les sentiments d'honneur et de dévouement à votre personne qui doivent les animer. J'ai moi-même été guidé dans mon travail par celui de ma profonde reconnaissance envers vous. Puisse-t-il avoir suppléé au talent qui m'eût été nécessaire pour remplir dignement vos intentions!

Je suis, Sire, de Votre Majesté, le très humble et très obéissant serviteur et fidèle sujet,

CARNOT.

Pour reprendre le service actif, aux approches de l'invasion, Carnot n'eut donc pas à revenir d'aussi loin que le donnerait à croire la fameuse lettre qu'il écrivit à l'empereur le 20 janvier 1814, lettre d'ailleurs justement célèbre et dont il convient de rappeler ici les termes :

Sire,

Aussi longtemps que le succès a couronné vos entreprises, je me suis abstenu d'offrir à Votre Majesté des services que je n'ai pas cru devoir lui être agréables. Aujourd'hui que la mauvaise fortune met votre constance à une grande épreuve, je ne balance plus à vous faire l'offre des faibles moyens qui me restent. C'est peu de chose sans doute que l'effort d'un bras sexagénaire; mais j'ai pensé que l'exemple d'un ancien soldat, dont les sentiments patriotiques sont connus, pourrait, en ce moment de stupeur et d'inertie, rallier à vos aigles beaucoup de gens incertains sur le parti qu'ils doivent prendre et qui peuvent se laisser persuader que c'est servir leur pays de les abandonner...

L'empereur accueillit dignement l'offre de Carnot. Il le rappela, le 25 janvier, à l'activité comme général de division et lui confia une des tâches qu'il était le plus capable de bien accomplir, celle de défendre Anvers, « la plus magnifique création de l'Empire », le dépôt de nos richesses maritimes, le boulevard de notre frontière sur l'Escaut. Carnot arriva le 1er février dans cette ville. Il communiqua à la garnison le zèle et l'activité qui l'animaient. Il mit les défenses de la place sur un tel pied que les assiégeants, après avoir épuisé leurs munitions dans un bombardement rendu par lui inefficace, se

virent réduits à un simple blocus. Et, de fait, ce n'est ni par un assaut ni par une capitulation que l'ennemi prit possession d'Anvers, mais en vertu de la convention du 23 avril, qui prescrivait l'évacuation par les troupes françaises de toutes les places étrangères qu'elles occupaient.

Carnot était de retour à Paris dans les premiers jours du mois de mai. Bien qu'accueilli froidement par Louis XVIII et la cour, il se rallia, selon ses principes constants, au nouveau gouvernement. Pour lui, du reste, comme pour beaucoup d'anciens conventionnels, la Charte était une constitution vraiment libérale, et il se persuadait qu'elle serait respectée. Mais, quand il s'aperçut qu'elle était lettre morte pour les royalistes, il crut de son devoir et de son droit de citoyen de protester par écrit. Son manuscrit anonyme était intitulé : *Caractères d'une juste liberté et d'un pouvoir légitime.* Il y signalait hardiment l'infidélité du roi à remplir ses engagements et la violation des articles les plus importants de la Charte. Il se plaignait de ce que les *votants* se trouvaient systématiquement exclus des fonctions publiques, contrairement aux promesses d'oubli qu'on leur avait faites, et, à ce propos, il s'efforçait d'établir que ce n'était pas la Convention, mais bien les émigrés, par leurs folles entreprises, qui devaient être rendus responsables de la mort de Louis XVI. Rappelant les paroles naguère adressées par le roi Louis XVIII au prince régent d'Angleterre, « qu'à lui et à sa nation devait être attribué, après la divine Providence, le rétablissement de la maison de Bourbon sur le trône de ses ancêtres », il lui reprochait de n'avoir pas voulu remonter sur ce trône, appelé par le consentement et le vœu de son seul peuple, et d'avoir préféré tenir sa couronne de son droit de naissance ou du droit divin. Sa conclusion était qu'il fallait gouverner loyalement selon la Charte, *palladium* de la tranquillité et du bonheur publics. La police ne pouvait autoriser l'impression d'un tel réquisitoire. Elle engagea l'auteur à l'adresser sous forme de mémoire au roi, estimant qu'il serait ainsi soustrait à la publicité. Mais, sans qu'on sache exactement par quel moyen, le *Mémoire au Roi* de Carnot fut imprimé clandestinement sous ce titre et se trouva bientôt répandu dans toute la France avec une incroyable profusion. Depuis la rentrée des Bourbons, personne n'avait encore osé accuser aussi franchement la Restauration. Par cette attaque, Carnot disposait les esprits à se tourner vers un gouvernement libérateur, et, sans qu'il s'en doutât, il préparait les relais pour le retour du prisonnier de l'île d'Elbe[1].

1. Le *Mémoire au Roi* eut une dizaine d'éditions, sans parler des contrefa-

A la nouvelle que Napoléon avait débarqué et que les trois couleurs brillaient à Lyon, le cœur oppressé du vieux patriote éprouva du soulagement. Les proclamations de l'empereur donnaient aux hommes de la Révolution, revenus de leurs illusions sur la Charte, l'espérance de voir refleurir les principes de 1789, et Carnot, tout le premier, s'y laissa séduire. De son côté, l'empereur, tirant habilement parti de la popularité que venait d'acquérir l'auteur du *Mémoire au Roi*, « voulant, d'autre part, donner au général Carnot un témoignage de sa satisfaction pour la défense d'Anvers », le créa comte de l'Empire, le soir même de sa rentrée aux Tuileries, et le nomma, le même jour, ministre de l'Intérieur. Toutefois, par un reste de défiance, le secrétaire général qu'il lui adjoignait, Basset de Châteaubourg, avait pour mission plus encore de le surveiller que de le seconder[1].

Dès le lendemain, Carnot adressait aux préfets une circulaire, dont voici les passages les plus significatifs :

Monsieur le préfet,... L'Empereur a bien voulu m'honorer de son choix, et je me félicite des relations qu'il va me donner avec vous; je suis bien sûr qu'elles me seront très agréables, parce que votre zèle, votre dévouement et vos efforts seront infatigables pour répondre dignement à la confiance de S. M.

... Déjà les pièces officielles imprimées au *Moniteur* [les décrets de Lyon] vous ont fait connaître les magnanimes intentions de notre légitime souverain : ne perdez pas un moment pour les répandre parmi

çons éditées en province. Pendant les Cent jours, Fouché, à l'insu de l'auteur, le fit réimprimer avec des altérations et débiter dans les rues de Paris au plus bas prix possible.

1. S'il y avait quoi que ce soit de désobligeant pour Carnot d'avoir été fait comte de l'Empire, en récompense d'un service signalé et sans qu'il eût sollicité cette distinction, on comprendrait l'émoi que son anoblissement semble avoir répandu parmi ceux qui se sont constitués les défenseurs de sa mémoire. La plupart, pour ne pas dire tous ses biographes, prétendent que le titre reçu par lui était une conséquence de son élévation au ministère, « la fonction entraînant après elle la dignité », dit l'un; « nommer Carnot ministre, c'était le faire comte », dit un autre, en invoquant les textes sur la matière. Cela est incontestable. Mais ce qui ne l'est pas moins, c'est que Carnot fut fait comte *avant* d'être fait ministre, par décret spécial, et uniquement pour sa belle conduite au siège d'Anvers. Un autre décret, daté du même jour, il est vrai, mais tout de même postérieur au décret d'anoblissement, confiait le portefeuille de l'Intérieur à « M. le général *comte* Carnot », dit le *Moniteur* du 22 mars 1815, en reproduisant les deux décrets (cf. *Bulletin des lois*, 6e série, tome unique, n° 3, p. 25). Il était donc déjà comte avant d'être ministre, et comte pour un autre motif. C'est exactement le contraire de ce qu'affirment les biographes.

vos administrés, en les faisant publier et afficher. Rappelez à leurs postes les fonctionnaires municipaux qui en ont été éloignés à cause de leurs opinions politiques, de leur qualité d'acquéreurs de bien nationaux, etc. Partout où le bien du service de l'Empereur et de la Nation, qui ne sauraient aujourd'hui être séparés, vous paraîtra rendre cette mesure convenable et nécessaire, vous ferez ce rappel... Pénétrez-vous bien, Monsieur, des intentions que l'Empereur a exprimées pour le bonheur du peuple, et unissons nos efforts pour faire chérir un prince qui nous est rendu par la Providence et qui garantit à nous et à nos enfants l'égalité des droits civils, la jouissance de toutes les propriétés et celle non moins précieuse de l'honneur national.

Les événements se pressèrent avec trop de rapidité pour que le passage de Carnot au ministère de l'Intérieur, non plus qu'à la Chambre des pairs, dont il fut nommé membre le 2 juin 1815, ait pu laisser des traces durables. Mentionnons son exposé de la situation de l'Empire, œuvre sans doute impersonnelle, qu'il lut à la Chambre haute, et le décret, qu'il soumit le 27 avril à la signature de l'empereur, en vue de faire examiner les meilleures méthodes d'éducation primaire et d'ouvrir à Paris une école d'essai destinée à servir de modèle et de pépinière pour les maîtres de cet ordre de l'enseignement. On connaît encore de lui une très belle circulaire aux préfets, toute pénétrée des grands principes de 1789, pour interdire la violation du secret des lettres, qu'il considérait comme une « infraction à l'un des droits les plus sacrés de l'homme en société, la pensée d'un citoyen français devant être libre comme sa personne même ». Citons enfin un trait de sa tolérance et de l'indépendance de son caractère. Au lendemain de la clôture des registres d'adhésion à l'Acte additionnel, il reçut de l'empereur ce billet : « Monsieur le comte Carnot, je sais qu'un grand nombre de vos employés haïssent ma personne et mon gouvernement ; vous m'apporterez demain la liste de ceux qu'il faut chasser. » Carnot se contenta d'éliminer une dizaine des plus jeunes, notoirement royalistes, en leur remettant trois mois d'appointements, et en recommandant aux autres d'être plus circonspects à l'avenir. Cette épuration ayant donné lieu à des appréciations diverses, il fit insérer une note au *Moniteur* où il se défendait d'avoir renvoyé ceux de ses subordonnés qui avaient refusé de souscrire aux nouvelles constitutions de l'Empire.

Une partie de ses journées était consacrée à recevoir ou à éconduire d'anciens compagnons des luttes révolutionnaires qui remplissaient ses antichambres, en quête d'emplois ou de faveurs. Vétérans de la commune insurrectionnelle du 10 août, Montagnards vieillis, Girondins éteints, terroristes impénitents ou amendés, ils affluèrent de

toutes parts. Les cartons des archives sont pleins de leurs demandes d'audience, de leurs offres de service. Parmi tant d'autres, il vit le fulgurant Isnard et lui donna la croix d'honneur. Il vit Cavaignac, l'ancien conseiller du roi de Naples, et lui promit une préfecture. Merlin (de Thionville), plus modeste, ne voulait être que sous-préfet; mais il y tenait, parce que les Prussiens l'avaient à demi ruiné l'année précédente. Le septembriseur Panis, qu'on ne voyait plus depuis le Directoire, reparut et s'habitua à ses réceptions. L'ancien conventionnel Laignelot, qu'on trouve dans toutes les conspirations depuis le 18 brumaire, lui amena Barras, qui comptait peut-être sur lui pour refaire contre Napoléon un nouveau Vendémiaire; mais il s'en retourna déçu[1].

Le fait est que, si le temps manqua au ministre de l'Intérieur pour se faire juger à l'œuvre dans ses fonctions, s'il est impossible de prévoir ce qu'aurait duré sa réconciliation avec l'empereur, on ne peut contester que Carnot ne se soit dévoué à lui, pendant les Cent jours, sans la moindre réserve[2]. Le spectacle de cet homme prestigieux, renversant si facilement un trône et affrontant une fois de plus toute l'Europe, l'avait pris aux entrailles. Quoi qu'on pense des propos que Barras prête à son ancien collègue, le fond n'en peut être que vrai. Oui, Carnot considéra alors Napoléon comme le père

1. Est-il bien sûr que Barras vit Carnot? C'est une question. Il y a deux versions en effet sur cette démarche : dans le fragment autographe que l'*éditeur* de ses mémoires a publié, Barras déclare que Carnot « fut invisible » et qu'il ne parla qu'à son frère. Au contraire, d'après Rousselin de Saint-Albin, le *rédacteur* des mêmes mémoires, l'entrevue n'est pas douteuse. Malgré leurs anciens dissentiments, Barras — écrit-il — était prêt à se jeter dans les bras de Carnot, quand il crut remarquer de la froideur dans son accueil. En outre, celui-ci ne lui ayant pas caché qu'il ne voyait de salut que dans l'empereur, qu'il le regardait comme son père (*sic*), Barras comprit qu'ils ne pourraient s'entendre, et se retira. Laissons à d'autres la tâche de concilier ces deux versions, tâche qui n'est peut-être pas impossible après tout, si l'on suppose que Carnot-Feulint reçut Barras et lui parla au nom de son frère; mais tirons-en cette conclusion que les mémoires de Barras ne peuvent être utilisés sans précautions.

2. Dans son zèle à bien servir l'empereur, il parut oublier, renier même l'homme qu'il avait été pendant la Révolution. On le croirait difficilement, si l'on n'en avait la preuve écrite de sa propre main. Vaublanc, préfet de la Moselle, lui ayant annoncé, au lendemain du 20 mars, qu'il ne pouvait rester à Metz et qu'il ne conservait sa place que pour maintenir l'ordre jusqu'à la nomination et l'arrivée de son successeur, Carnot lui répondit : « ... Vous savez comme moi que, dans les mouvements révolutionnaires, on est sans boussole, et que ce sont les événements qui décident si l'on a eu tort ou raison. D'après ces principes, j'ai eu tort bien longtemps, comme vous savez, et aujourd'hui c'est vous... » (*Mémoires du comte de Vaublanc*, ch. XXVII, p. 453.)

de la patrie. Lorsque l'empereur, après sa défaite, réunit ses ministres pour aviser au parti à prendre, personne, si ce n'est Lucien Bonaparte, ne s'opposa avec autant de chaleur à l'idée d'une seconde abdication. Selon lui, l'empereur devait s'emparer de la dictature, mettre la France en état de siège et appeler à lui tous les patriotes, tous les bons Français. Cet avis n'ayant pas prévalu, Carnot, afin d'écarter les Bourbons, demanda qu'au moins l'empereur abdiquât en faveur de son fils, ce qui fut fait. Mais on sait ce qu'il advint de Napoléon II. Le moment de la séparation était venu. Quel peintre reproduira cette scène dont Méneval fut témoin? « Je le vois encore, dit l'ancien secrétaire du cabinet, je le vois encore prenant congé de l'Empereur qui partait de l'Élysée pour se rendre à la Malmaison. Il s'arrêta sur le perron par lequel on descendait au jardin, et là, cet austère citoyen, cédant à l'excès de son émotion, se jeta au cou de Napoléon, sur l'épaule duquel il appuya sa tête pour cacher les pleurs qui inondaient son visage [1]. »

La commission provisoire qui gouverna la France entre l'abdication de Napoléon et le second retour de Louis XVIII compta Carnot parmi ses membres. Son opinion autorisée, à savoir qu'il ne paraissait pas possible de livrer bataille sous les murs de Paris, pesa d'un grand poids dans les déterminations de ses collègues. Mais il n'était pas résigné pour cela à traiter avec l'ennemi, encore moins à accepter pour la seconde fois Louis XVIII. Lorsque, le 6 juillet, le duc d'Otrante, après avoir vu Wellington à Neuilly, eut fait connaître à la commission qu'il n'y avait plus qu'à s'occuper des préparatifs nécessaires pour recevoir le roi, Carnot, le général Grenier et Quinette insistèrent fortement sur une idée qu'ils avaient déjà mise en avant plus d'une fois, celle de se retirer avec l'armée sur les bords de la Loire et d'y transporter leur fantôme de gouvernement. Ce n'est pas sans peine que Fouché, aidé du duc de Vicence, parvint à leur faire abandonner cette résolution.

Compris dans l'article 2 de l'ordonnance royale du 24 juillet 1815, qui le mettait sous le coup de poursuites criminelles, il rédigea pour sa justification l'*Exposé de la conduite politique du lieutenant général Carnot depuis le 1er juillet 1814*, brochure éloquente et fière qui eut,

1. En cherchant à expliquer le rôle de Carnot au comité de Salut-Public, un éminent historien de la Révolution a dit de lui : « C'est un penseur qui agit. » S'il a voulu dire par là un homme dont les actes sont la conséquence d'idées réfléchies, ayant subi l'épreuve du raisonnement, je crois que c'est une erreur. D'après ce que nous le voyons faire sous le Consulat, sous l'Empire et sous la Restauration, Carnot nous apparaît, tout au contraire, comme un homme dénué de sang-froid, spontané, sans calcul, dupe et victime de l'impression du moment.

comme son *Mémoire au Roi*, un grand retentissement. On y remarquait cette phrase, saisissante dans sa bouche : « Les Bourbons devraient savoir que, si c'est par la grâce de Dieu que les rois règnent, c'est aussi par sa grâce qu'ils cessent de régner. » Mais il n'attendit pas d'être jugé par ses ennemis. Muni d'un passeport de l'empereur de Russie, offert de longue date et visé tout fraîchement par le ministre de la Police[1], il partit à petites journées, avec son fils Hippolyte, au milieu du mois d'octobre, pour la Pologne, où la haute société lui fit un accueil des plus chaleureux. Tandis qu'il était à Varsovie, la correspondance qu'il entretenait avec quelques personnes en France tomba entre les mains de la police, qui crut y voir une conspiration. Son frère, Carnot-Feulint, fut à ce propos emprisonné pendant quelques jours. Un ancien conventionnel, Ferry (des Ardennes), dont il était question dans ces lettres, subit une perquisition et un interrogatoire. Mais il établit qu'il s'agissait de l'offre à lui faite d'aller diriger à Varsovie une école d'arts et métiers comme celle de Châlons. L'article concernant Ferry était le seul dans cette correspondance qui ne fût pas en style énigmatique.

Pour cause de santé et d'économie, Carnot renonça bientôt à habiter Varsovie et se détermina à résider en Prusse. Il aurait désiré vivre à Berlin ou, à défaut, à Francfort-sur-l'Oder. Mais tout proscrit est suspect, et les ambassadeurs de France et de Russie crurent devoir se mettre en travers de ces projets. Aussi ne put-il s'établir finalement qu'à Magdebourg. L'événement ne tarda pas du reste à justifier les appréhensions des ambassadeurs.

Dans le courant de l'année 1817, quelques Français réfugiés à Bruxelles ayant formé le projet de renverser Louis XVIII et de lui substituer le prince d'Orange, entrèrent en correspondance avec Carnot pour lui proposer d'être l'intermédiaire de ce complot auprès de l'empereur Alexandre. Comme celui-ci était beau-frère du prince d'Orange, ils espéraient obtenir le concours des troupes russes qui occupaient encore nos places fortes du nord. Sans voir ce qu'avait de chimérique et de puéril à la fois un pareil projet, sans s'arrêter à cette double considération, bien faite cependant pour frapper un patriote comme lui, que le prince avait combattu à Waterloo dans les rangs de nos ennemis et que l'aventure entraînerait en France de nouveaux malheurs, Carnot, tout entier à sa haine contre les Bourbons, se prêta volontiers à cette mission. Mais,

1. Il avait dans ses effets six passeports, dont plusieurs en blanc, signés du duc d'Otrante.

dès les premières ouvertures, le gouvernement russe ne voulut pas en entendre davantage. Alexandre fit savoir à Carnot qu'il ne le recevrait pas. En même temps, les cabinets de Vienne, de Londres, de Berlin et de Paris étaient mis au courant, et l'affaire en resta là.

Carnot passa les dernières années de sa vie à Magdebourg, cultivant les Muses comme dans sa jeunesse, sans que leurs inspirations ajoutent rien à sa gloire[1]. C'est de cette ville que, le 2 février 1821, il écrivait les lignes suivantes : « J'ai toujours travaillé au maintien du gouvernement de fait, quel qu'il fût, non que je le crusse le meilleur, mais parce que je pensais qu'il était encore moins mauvais qu'un nouveau bouleversement. » Ce fut là du moins tout l'idéal, tout le programme politique de Carnot. Il eût pu en rêver de plus héroïque, de plus assorti à son grand cœur de patriote et de soldat. Encore ne s'y conforma-t-il pas toujours. Mais, dans ces temps tourmentés, combien furent-ils les hommes qui plièrent constamment leurs actes à leurs principes, et non quelquefois leurs principes à leurs actes? Atteint d'un cancer à l'estomac, il mourut à Magdebourg le 2 août 1823, à l'âge de soixante-dix ans[2].

Eugène Welvert.

1. Dans une vente d'autographes, au mois de janvier 1888, on a payé 51 francs la pièce de vers suivante :

SONNET SUR LE BONHEUR

Bonheur, ô toi pour qui tout se meut sur la terre,
Tes favoris sont-ils chez les grands? aux hameaux?
A Sparte? à Sybaris? au camp? au sanctuaire?
Préfères-tu les bois? la garde des troupeaux?

Es-tu la volupté? la gloire? une chimère?
Le désir satisfait? ou l'absence de maux?
Es-tu dans l'amitié? dans l'amour? sous la haire?
Dans la paix? le savoir? la vertu? les tombeaux?

Impatients mortels, il est dans l'espérance,
Il est dans notre cœur, couronne l'innocence,
Il résiste à nos vœux et vient inattendu.

Ce présent du Très-Haut, cette céleste flamme,
Ne peut se définir ; il est le pain de l'âme,
On n'en connaît le prix que quand on l'a perdu.

Le général Carnot.

Magdebourg, 28 novembre 1818.

2. Outre les ouvrages généraux sur Carnot, dont Ét. Charavay a cité les principaux dans son article de la *Grande Encyclopédie*, on a utilisé, pour les

détails de la présente notice, les sources suivantes : Archives nationales, F[7] 6678, 6679, 6709 et 6712. — *Discours prononcé par le citoyen Carnot sur la motion relative au gouvernement héréditaire* (séance extraordinaire du Tribunat, du 11 floréal an XII), 8 p. in-12. — *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XIX, p. 139 et 633. — *Revue des autographes*, n° 43, p. 10. — *Catalogues des collections d'autographes La Roche, de Trémont, J.-F. Mahérault* (Eug. Charavay), 5 février 1881. — *Moniteur*, mars-juin 1815. — *Figaro*, 26 avril 1884. — E. Daudet, *les Émigrés et la seconde coalition*, p. 79. — Duval, *Souvenirs thermidoriens*, t. II, p. 216, note 1. — S. Girardin, *Journal et souvenirs*, t. III, p. 175-188. — Th. Iung, *Lucien Bonaparte et ses Mémoires*, t. III, p. 337. — Mahul, *Annuaire nécrologique*, 1823. — *Mémoires de la Revellière-Lépeaux*, t. I, p. 341. — L. Dufour, *A travers un siècle*. — A. Laquiante, *Un hiver à Paris sous le Consulat*, p. 78. — Méneval, *Napoléon et Marie-Louise*, t. I, p. 403, et t. II, p. 453. — *Mémoires du duc de Rovigo*, t. I, p. 291. — *Mémoires du chancelier Pasquier*, t. III, p. 165, 236, 325. — Vaulabelle, *Hist. des deux Restaurations*, t. V, p. 62. — L. Pingaud, *les Derniers conventionnels*, dans la *Revue de Paris*, 3e année, n° 4, p. 765. — *Lettres d'exil de Lazare Carnot*, dans *Cosmopolis*, revue internationale, t. II, n° 4, p. 113. — *La Révolution française*, revue historique, 1900, t. I, p. 76.

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

LE MONUMENT DU ROI JEAN DE BOHÊME.

On a inauguré, le dimanche 1er octobre, à Crécy-en-Ponthieu, le monument élevé au roi Jean de Bohême sur l'initiative de M. Louis Leger, le représentant le plus autorisé en France des études slaves. Dans le charmant volume qu'il vient de publier sous le titre *Souvenir d'un slavophile* (Hachette), où il raconte comment il est devenu à la fois un slavisant érudit et l'interprète impartial des aspirations de toutes les nations slaves, M. Leger a donné la traduction d'un fragment poétique du XIVe siècle sur la bataille de Crécy qui nous montre Jean l'Aveugle se précipitant au milieu des Anglais en poussant son cri de guerre : *Prague,* et qui nous donne les noms des héroïques chevaliers qui se sont fait écharper avec lui.

Sans doute, quand Jean de Bohême est venu combattre à Crécy dans les rangs français, ce n'était pas tant pour la France qu'il combattait que pour Philippe VI, père de son gendre, le futur roi Jean II le Bon, et allié du pape d'Avignon, qui avait fait élire Charles de Luxembourg comme roi des Romains. Son héroïsme n'en mérite pas moins d'être admiré et célébré comme un souvenir glorieux à la fois pour la France, la Bohême et le Luxembourg. Aussi M. Srb, maire de Prague, et M. Vannerus, chargé d'affaires du Luxembourg, unirent-ils leurs voix à celles de M. Leger et de M. Rébeillard qui ont, au nom du Comité du monument, de l'Institut, et du Conseil municipal de Paris, rendu hommage à Jean l'Aveugle. « Messieurs, a dit M. L. Leger, les dettes d'honneur sont de celles qui ne se prescrivent jamais; il n'est jamais trop tard pour les acquitter. Il y a plus de cinq siècles et demi, la vallée de la Maye a vu se dérouler un des drames les plus douloureux et les plus héroïques de notre histoire. Nos pères ont succombé, mais dans leur défaite ils ont eu la consolation de penser qu'ils avaient en dehors de la France des amis dont le dévouement savait s'élever jusqu'aux formes les plus sublimes de l'héroïsme. La mort de Jean de Luxembourg, roi de Bohême, si bien racontée par

notre Froissart, reste un des épisodes les plus glorieux de l'histoire. Quel fragment d'épopée elle aurait pu fournir à l'auteur de la *Légende des siècles*, si les hasards d'une lecture ou d'un voyage avaient appelé sur elle l'attention de Victor Hugo! En rendant hommage au seul roi qui soit mort pour la France, nous n'acquittons pas seulement une dette nationale de reconnaissance, nous donnons aussi un témoignage de sympathie à deux pays, à la Bohême et au Luxembourg, qui dans des épreuves plus récentes, et dont les blessures saignent encore, nous ont témoigné une fraternelle affection. »

G. Monod.

HISTOIRE CONTEMPORAINE.

Il n'est guère de fait divers plus célèbre que la fameuse « Affaire du courrier de Lyon ». L'assassinat de l'infortuné courrier Excoffon et de son postillon, le 8 floréal an IV, et surtout la question de la culpabilité ou de l'innocence de Lesurques, condamné à mort et exécuté comme auteur de cet assassinat, ont soulevé une curiosité abondamment exploitée par de nombreux publicistes et dramaturges. D'après les dossiers criminels de l'affaire et d'après des documents inédits assez nombreux, M. G. Delayen[1] a entrepris de la réviser d'une manière détaillée en y comprenant les procès qui en furent la suite. Les conclusions de l'historien sont les suivantes. En dépit de charges nombreuses, la culpabilité de Lesurques ne lui apparaît pas prouvée, et il estime que l'accusé eût dû être acquitté faute de preuves. Mais, la condamnation une fois acquise, il critique les tentatives faites pour la réhabilitation de sa mémoire, estimant que cette réhabilitation ne s'imposait ni moralement ni juridiquement. Le récit de l'aventure du courrier de Lyon et des procédures dont elle fut l'origine intéressera le grand public et les historiens. Ceux-ci y trouveront nombre de détails dignes d'être relevés relativement aux mœurs judiciaires de l'époque.

Le troisième volume des lettres du chancelier de Nesselrode embrasse les années 1805 à 1811[2]. Il comprend deux catégories distinctes de documents. La première partie, qui va jusqu'à l'année 1809, est la continuation de la correspondance entre le père et le fils. Établi à Francfort-sur-le-Mein, le vieux comte Guillaume de Nesselrode y était bien placé pour suivre d'un œil attentif toutes les

1. Gaston Delayen, *l'Affaire du courrier de Lyon*. Paris, Librairie d'éducation nationale, 1 vol., 431 p.

2. *Lettres et papiers du chancelier comte de Nesselrode, 1760-1850*, publiés par le comte A. de Nesselrode, t. III, 1805-1811. Paris, Lahure, 1 vol. in-8°, 441 p.

nouvelles européennes; son fils, d'abord en séjour à Berlin et puis à La Haye, se formait peu à peu pour les hautes fonctions auxquelles il allait bientôt être appelé. Leur correspondance, des plus volumineuses, a été fortement élaguée par l'éditeur, qui a supprimé tout ce qui n'avait pas trait à des questions politiques ou d'ordre général. Le caractère prédominant en est à coup sûr la haine, mitigée de crainte, qui s'y reflète contre celui que le père et le fils appelaient tour à tour le tyran corse, le fléau du monde ou le grand empereur. — Rentré de Hollande, pour quelque temps, en Russie, le comte Charles en repartit bientôt et vint à Paris auprès du prince Kourakine, à l'ambassade de Russie. En plus de ses fonctions officielles, il fut chargé de faire tenir directement à l'empereur, par l'intermédiaire du seul comte Speranski, des nouvelles que le souverain désirait confronter avec celles qui lui parvenaient par la voie ordinaire. La seconde partie du tome III contient les lettres ainsi rédigées par le jeune diplomate pour être mises sous les yeux de l'empereur. On conçoit tout l'intérêt de cet ordre de documents. Des trois volumes publiés jusqu'ici par M. de Nesselrode, c'est sans doute le dernier que l'historien consultera le plus souvent et avec le plus de fruit.

Nous signalions ici l'an dernier une brochure intitulée : *le Premier mariage du duc de Berry à Londres* et signée : « Le comte de Rorch'-Yantel. » L'auteur y soutenait qu'un mariage authentique avait uni Amy Brown au deuxième fils de Charles X. La question des enfants et des mariages plus ou moins légitimes du bouillant descendant de Henri IV est de celles qui chatouillent la curiosité du public et particulièrement celle des royalistes. M. de Reiset l'a reprise en y apportant des détails et des documents nouveaux dans un volume intitulé : *les Enfants du duc de Berry*[1], qui constituera jusqu'à nouvel ordre le travail le plus important écrit sur cette matière. Les partisans du mariage avec Amy Brown y trouveront leur thèse combattue par les raisons les plus sérieuses et devront, d'autre part, constater que leur héroïne eut des traits de caractère assez déplaisants. Ceux qui prêtent au duc de Berry d'autres unions légitimes verront également leurs revendications fortement battues en brèche. Le comte de Chambord fut son seul fils selon la loi. En revanche, le nombre de ses bâtards fut légion. M. de Reiset s'est appliqué pieusement, et avec soin, à établir leur histoire et celle de leur descendance. Mais il n'a pu avoir la prétention d'être complet. La duchesse de Berry, outre Amy Brown et Virginie Oreille, eut trop

1. Vicomte de Reiset, *les Enfants du duc de Berry*. Paris, Émile Paul, 1895, 1 vol. in-8°, xv-380 p.

de rivales. Quelques mois après la mort de son époux, on raconte qu'une vingtaine de femmes, originaires de la même province, vinrent se jeter aux pieds de la veuve, se déclarant enceintes des œuvres du duc. Marie-Caroline se montra d'abord incrédule, puis réfléchit, rapprocha les dates et finit par conclure qu'après tout la chose était possible : au moment voulu, le duc avait séjourné un peu plus d'une semaine dans la localité d'où arrivait cette singulière députation. On voit que la tâche de M. de Reiset était singulièrement ardue. Il s'en est acquitté dans la mesure du possible, et son livre, d'une lecture piquante comme il se devine, sera incontestablement utile aux historiens.

C'est une fort importante contribution à l'histoire littéraire et sentimentale, — disons même à l'histoire tout court, — du premier tiers du XIXe siècle que l'on doit à M. Édouard Herriot[1]. Dans les deux copieux volumes qu'il a intitulés : *Mme Récamier et ses amis*, il a mis au jour une quantité énorme de matériaux inédits puisés dans des archives publiques ou privées et s'est ainsi concilié la reconnaissance des érudits en même temps que la curiosité de bien des lecteurs. Si peut-être, en raison même de la quantité des documents accumulés et de la méthode employée par l'écrivain, ni la physionomie de l'héroïne elle-même ni celles de ses nombreux amis n'apparaissent avec une netteté parfaite, tous les biographes de Chateaubriand, de Benjamin Constant, d'Auguste de Prusse, de Ballanche, des Montmorency, de Mme de Staël, tous les historiens qui étudieront la vie littéraire et mondaine de la France au début du XIXe siècle auront à recourir à l'ouvrage de M. Herriot et y trouveront une foule de traits inédits qui leur permettront de préciser le détail d'un fait ou la figure d'un personnage. Ce sera un répertoire que beaucoup feuilleteront avec une reconnaissance qu'accroîtra, il faut l'espérer, l'adjonction d'un index indispensable à une prochaine édition du livre. Il semble que, pour juger son héroïne, l'écrivain n'ait pas échappé à ce charme qu'elle exerçait sur son entourage et dont on a loué l'influence adoucissante et polissante, en même temps que regretté ce qu'elle avait d'un peu affadissant. Peut-être M. Herriot est-il parmi les heureuses victimes de « cette coquetterie qui allait au delà de l'amitié sans arriver jusqu'à l'amour ». Il a subi le prestige de celle qu'on appelait une Ninon de Lenclos, plus la vertu, et, après Lamartine, il a été touché par la « parfaite harmonie » qui semblait au poète « être tout le caractère de cette femme harmo-

1. Édouard Herriot, *Mme Récamier et ses amis*. Paris, Plon et Nourrit, 1904, 2 vol. in-8°, LXXIX-363 et 424 p.

nique ». Quelques esprits contredisants ou grincheux lui reprocheront de n'avoir pas réagi contre le charme. Beaucoup en éprouveront après lui la contagion. Tout le monde lira avec plaisir sa très copieuse et très instructive étude, qui n'est jamais longue ni ennuyeuse.

Le vieux socialisme français, le socialisme sentimental et humanitaire de la première moitié du XIXe siècle, suscite des études de plus en plus fréquentes. Le pur marxisme ayant assez vivement été battu en brèche de divers côtés au cours de ces dernières années, bien des écrivains socialistes ont été heureux de revendiquer comme précurseurs des théoriciens moins absolus, d'une tournure d'esprit plus idéaliste, et qui sont en même temps leurs compatriotes. Et les écrivains non socialistes n'ont pas été fâchés d'opposer à la sécheresse des propagandistes de la lutte de classe les douces utopies du phalanstère ou de la triade. Un grand nombre de livres ont donc été écrits sur ce sujet, et à l'heure actuelle la plupart des penseurs plus ou moins socialistes de la première moitié du XIXe siècle ont été l'objet d'une ou de plusieurs études biographiques dont certaines sont de valeur. M. Isambert[1] n'a pas voulu refaire des livres déjà écrits. Il s'est appliqué à présenter le tableau d'ensemble d'un mouvement de pensée dont bien des détails sont déjà poussés, mais dont jusqu'ici il n'y avait pas d'esquisse générale satisfaisante; de nombreux lecteurs lui seront reconnaissants d'avoir clairement analysé les théories qu'il étudie, d'avoir montré comment elles s'enchaînent et se différencient et d'avoir joint à ses études, qui attestent une connaissance solide et précise de la matière, des notices bibliographiques sommaires qui achèvent de faire de son livre un bon instrument de consultation et de travail.

Stendhal est, on le sait, de ces écrivains privilégiés qui comptent, outre des admirateurs, de nombreux dévots. M. Casimir Stryienski[2] est, parmi les stendhalisants, un de ceux qui auront apporté le plus à l'ornement de l'autel du dieu. Il a consacré une vingtaine d'études minutieuses et exactes à diverses questions d'ordre littéraire et biographique relatives à son héros de prédilection. Et le volume où il les a réunies sera feuilleté avec agrément et profit. S'il ne renouvelle pas et même n'enrichit pas, à proprement parler, d'une manière considérable notre connaissance de Stendhal, il contient assez d'inédit (lettres ou morceaux littéraires non publiés encore) pour que sa lec-

1. Gaston Isambert, *les Idées socialistes en France de 1815 à 1848*. Paris, Alcan, 1905, 1 vol. in-8°, 426 p.

2. Casimir Stryienski, *Soirées du Stendhal-Club*, documents inédits. Paris, Société du « Mercure de France », 1904, 1 vol. in-18, XX-352 p.

ture, indispensable aux spécialistes, soit recommandable pour chacun.

M. Michel Cornudet édita en 1884, sous le titre de *Lettres à un ami de collège*, la correspondance de son père et de Montalembert de 1827 à 1830. L'intérêt très réel de ces documents est de beaucoup surpassé par celui du recueil que publie M. Léon Cornudet (fils du précédent et petit-fils du correspondant de Montalembert) et qui contient les lettres échangées entre les deux amis de 1830 à 1870, date de la mort de Montalembert[1]. Pendant la plus grande partie de cette période, les deux amis se rencontrèrent assez souvent pour qu'il n'y ait pas eu entre eux de correspondance régulière. Mais les lettres espacées qu'ils échangèrent de temps en temps, celles qu'ils s'écrivirent d'une manière plus fréquente pendant les trois grandes absences de Montalembert en Italie, en Allemagne et à Madère offrent un intérêt psychologique et historique de premier ordre. Au point de vue psychologique, elles précisent les physionomies si curieuses des deux personnalités : de Montalembert, amer, bouillant et superbe; et de Cornudet, modéré, tendre et « opportuniste ». C'est avec un véritable attachement que le lecteur suit l'évolution de ces deux âmes toutes deux pleines de noblesse et d'une nature si différente. Et l'historien du catholicisme en France aura le devoir de lire attentivement ces documents où se reflète la pensée intime de deux des consciences les plus hautes qu'ait animées en ce temps la foi catholique.

Parmi les recueils de documents militaires de plus en plus nombreux qui se rapportent à la période du second Empire, les *Lettres de campagne* du général Vanson[2] tiendront une place très honorable. Connu surtout comme le créateur de la *Revue militaire de l'étranger*, et plus tard comme celui du « musée historique de l'armée », le général Vanson nous apparaît de plus comme un conteur tout à fait agréable. De Crimée, d'Italie et du Mexique, il écrivait à ses parents et à son frère des lettres qu'il faut savoir beaucoup de gré à sa famille et au colonel Bopp d'avoir publiées. Pleines d'entrain et parfois d'humour, elles contiennent en même temps bon nombre d'observations précises, joliment notées, et fournissent aux historiens plus d'un détail précieux sur les campagnes auxquelles elles se rapportent. Rigoureusement contemporaines des événements et exemptes de retouches, elles constituent une source d'information de réelle valeur et d'agrément incontestable. La majeure partie concerne la guerre de Crimée. Celles d'Italie sont d'un intérêt moindre.

1. *Correspondance de Montalembert et de Léon Cornudet, 1831-1870.* Paris, Champion, 1 vol. in-8°, VII-358 p.

2. Général Vanson, *Crimée, Italie, Mexique. Lettres de campagnes, 1854-1867.* Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1905, 1 vol. in-8°, XXXIX-327 p.

Celles du Mexique ont l'avantage de se rapporter à une époque relativement moins riche en documents de cette espèce.

« Militaires » eux aussi, les *Souvenirs* du général Faverot de Kerbrech[1] visent la guerre de 1870. Officier d'ordonnance du général Fleury depuis 1867, le général Faverot de Kerbrech était chargé de monter et de mettre au point les chevaux de selle personnels de l'empereur. Il quitta Paris le 25 juillet 1870 et fit partie de l'armée qui dut capituler à Sedan. Il s'échappa avec le général Ducrot, reprit du service et se distingua pendant le siège de Paris. Il avait l'habitude, nous dit-il, d'écrire chaque soir, sur un petit cahier, des notes relatives aux faits principaux dont il était le témoin. Ce sont ces notes qui forment la base du volume de ses *Souvenirs*. Si, incontestablement, la lecture en est devenue plus agréable grâce au soin avec lequel elles furent remaniées et complétées, il est permis, au point de vue de l'histoire, de regretter que le critique ne puisse distinguer ce qui est impression directe et immédiate et ce qui est commentaire ultérieur. Tel quel, le récit du général Faverot de Kerbrech complétera et rectifiera utilement un certain nombre de détails d'histoire militaire. Il contient, en outre, un assez grand nombre d'anecdotes, dont beaucoup sont amusantes.

Le tome VII de l'*Histoire du second Empire*, de M. Pierre de La Gorce[2], comprend le récit des événements qui se précipitèrent entre la bataille de Reichshoffen et la révolution du 4 septembre. Avec lui, se termine l'œuvre considérable entreprise par l'écrivain. Il convient d'en saluer l'achèvement avec respect et avec estime. Esprit nettement catholique et conservateur, M. de La Gorce a naturellement jugé les hommes et les choses de son point de vue. Apportant, pour écrire son livre, d'autres procédés que ceux que commande l'érudition moderne, il encourt, de ce fait, certaines critiques. Les lecteurs un peu au courant des études historiques regretteront l'absence de tout renseignement bibliographique et aussi de toute méthode dans la manière de citer ou de ne pas citer les références. Telle quelle, l'œuvre de M. de La Gorce présente de hautes qualités et constitue, somme toute, le livre d'histoire le plus important qui ait été écrit sur le second Empire. Étayé sur des lectures considérables, soigneusement composé, rédigé avec un soin particulier de la forme qui, si elle n'exclut pas quelque pompe, n'est dénuée ni de vigueur ni de finesse, il sera capable de donner à de nombreux lecteurs une idée

1. Général baron Faverot de Kerbrech, *Mes Souvenirs. La guerre contre l'Allemagne (1870-1871)*. Paris, Plon et Nourrit, 1905, 1 vol. in-8°, IV-333 p.

2. Pierre de La Gorce, *Histoire du Second Empire*, t. VII. Paris, Plon et Nourrit, 1905, 1 vol. in-8°, 433 p.

exacte de la période étudiée. Deux fois honoré par l'Académie française d'une de ses plus hautes récompenses, il en est digne. Et il mériterait sans doute d'être classé au rang des ouvrages classiques que rédigèrent les maîtres de la première moitié du XIXe siècle si, de nos jours, la science historique n'avait des exigences plus sévères et ne demandait une méthode plus stricte.

Un quart de siècle après sa mort, le comte de Gobineau, presque inconnu en France de son vivant, est en train de conquérir chez nous une renommée analogue à celle dont il jouit depuis longtemps en Allemagne. Nous avons signalé en son temps l'important travail où M. Seillière a analysé et discuté son « Aryanisme historique ». M. Robert Dreyfus[1], en étudiant *la Vie et les prophéties du comte de Gobineau*, n'a pas entrepris de refaire cet ouvrage copieux et intéressant. Il s'est contenté de publier, avec de légères retouches, une série de conférences professées, au cours de l'hiver 1904 et 1905, à l'École des hautes études sociales. Elles constituent un exposé et un commentaire très clairs et très vivants, sinon toujours parfaitement objectifs, des principales thèses du comte de Gobineau. Intellectuellement fort épris de son héros, M. Robert Dreyfus espère contribuer pour sa part à créer en sa faveur « un culte, une mode, ou, si vous voulez, un snobisme assez comparable à ceux dont bénéficièrent tour à tour, parmi nous, Stendhal, Ibsen et Nietzsche ».

M. le comte Albert de Mun a réuni en un volume les articles et lettres publiés par lui dans divers journaux au sujet de la rupture du gouvernement français avec le Saint-Siège et de la séparation des Églises et de l'État[2]. Ceux même qui ne partagent pas les idées de l'éloquent orateur de la droite rendront hommage à la sincérité de sa pensée et à la vigueur de la forme dans laquelle il l'a produite. Et le livre qu'il a offert au public constitue un recueil documentaire dont la lecture s'imposera aux historiens futurs des rapports de l'Église et de l'État en France et de la manière dont ils furent dénoués.

Les mêmes lecteurs parcourront avec intérêt les pages où M. l'abbé Naudet étudie *Pourquoi les catholiques ont perdu la bataille*[3]. Ils y trouveront la marque d'un esprit clairvoyant et d'un jugement personnel. M. l'abbé Naudet met clairement en lumière bon nombre des erreurs commises par le parti ou les partis catholiques français. Si

1. Robert Dreyfus, *la Vie et les prophéties du comte de Gobineau*. Paris, *Cahiers de la Quinzaine*, 1 vol. in-18, 358 p.

2. Comte Albert de Mun, *Contre la Séparation*. Paris, Poussielgue, 1905, 1 vol. in-12, 222 p.

3. L'abbé Naudet, *Pourquoi les catholiques ont perdu la bataille*. Aux bureaux de la Justice sociale, 1904, 1 vol., VIII-396 p.

l'historien ne saurait sans réserve souscrire à toutes ses appréciations, il notera avec soin le témoignage d'un prêtre qui représente incontestablement les tendances d'un certain nombre de catholiques et dont la déposition jette un jour particulier sur la manière dont ils conçoivent la situation du catholicisme dans l'État moderne et le rôle qu'il peut prétendre y jouer dans l'avenir.

Parmi les nombreux travaux d'ordre économique ou social qui intéressent les études historiques, signalons, sans nous y arrêter, la nouvelle édition de l'étude publiée naguère sur *la Décadence économique de la France* par M. le baron Charles Mourre[1]. Le lecteur y retrouvera étayées sur quelques faits nouveaux des considérations auxquelles sans doute il n'apportera pas toujours son entière adhésion, mais qui méritent de retenir son attention et sont souvent suggestives. — Il appréciera en M. de Seilhac[2] un guide précis et instruit en parcourant l'étude qu'il a consacrée à la corporation des *Mariniers du Nord* à l'occasion de leur dernière grève et goûtera, en même temps que la documentation abondante de l'écrivain, le caractère pittoresque et original de la profession qu'il s'est appliqué à décrire. — Le petit volume que M. Dubief[3] a intitulé *A travers la législation du travail* est un recueil d'articles parus de 1898 à 1904 dans divers journaux et notamment dans le *Siècle*, le *Progrès de Lyon*, la *France du Sud-Ouest*. Ils traitent des principales questions qui s'imposent à l'attention des pouvoirs publics en matière de législation ouvrière et constituent, selon la propre expression de l'auteur, « un résumé de théories, un commentaire de lois, un exposé de faits, et peuvent contribuer à la vulgarisation des solutions possibles de grandes questions qui intéressent le monde ouvrier contemporain ». Le fait que M. Dubief, comme ministre actuel de l'Industrie et du Commerce, est appelé à exercer une influence prépondérante sur la marche de ces questions soulignera pour le lecteur l'importance du livre où il les a examinées.

Les deux premiers volumes du *Manuel historique de politique étrangère* de M. Émile Bourgeois[4] constituent déjà un livre classique. Le tome III, qui embrasse la période de 1830 à 1878, aura la

1. Baron Charles Mourre, *D'où vient la décadence économique de la France*, nouvelle édition. Paris, Plon et Nourrit, 1 vol. in-18, 460 p.

2. Léon de Seilhac, *les Mariniers du Nord et leur dernière grève*. Paris, Rousseau, bibliothèque du Musée Social, 1905, 1 vol. in-12, 171 p.

3. F. Dubief, *A travers la législation du travail*. Paris, Cornély, 1905, 1 vol. in-16, VI-273 p.

4. Émile Bourgeois, *Manuel historique de politique étrangère*, t. III : *le Temps présent*. Paris, Belin frères, 1 vol. in-18, 866 p.

même faveur auprès de ses lecteurs. Ils y goûteront les mêmes qualités d'érudition, d'intelligence politique, de précision et de clarté qui ont fait le succès de l'ouvrage. Dans un espace relativement restreint, M. Émile Bourgeois a su concentrer une masse énorme de renseignements et en ordonner l'exposition de manière à éviter de fatiguer le lecteur par l'accumulation de faits, tout en n'omettant aucun de ceux qui s'imposaient à sa connaissance. Son ouvrage sera non seulement précieux pour les étudiants, auxquels avant tout il est destiné, mais pour tous ceux qui, dans le dédale de l'histoire contemporaine, désirent un guide éclairé et sûr.

Dans le volume qu'il a intitulé *Une année de politique extérieure*[1], M. René Moulin passe en revue les principales questions qui, au cours de l'année 1904, se sont imposées à l'attention du public européen et plus particulièrement du public français. L'accord franco-anglais, la question marocaine, les négociations avec le Siam, le rapprochement franco-italien, la crise macédonienne, l'expédition des Anglais au Thibet, la révolution de Panama, la guerre russo-japonaise, la crise russe sont tour à tour l'objet d'études sérieuses et claires où le lecteur trouvera un bon résumé des faits et généralement une appréciation prudente et modérée. Aboutissent-elles toujours à une conclusion à laquelle l'histoire devra souscrire? A priori, la chose est peu vraisemblable. A plus d'une reprise, les faits sont déjà venus infirmer les jugements de l'auteur. Les derniers événements de la guerre russo-japonaise et sa conclusion sont à coup sûr de nature à modifier la manière dont il convient d'apprécier la question d'Extrême-Orient. Et, d'autre part, comment se défendre d'un sentiment pénible en relisant (p. 39) ce jugement sur le récent accord franco-anglais : « Un point reste définitivement acquis : la France a désormais les mains libres au Maroc »?

M. Louis Varlez a été chargé par l'Office du travail belge d'étudier *les Salaires de l'industrie gantoise*[2]. Un premier volume a été consacré à l'industrie cotonnière. Le deuxième a trait à l'industrie du lin, qui vient après par ordre d'importance dans la vie économique de la ville. Une première partie expose l'histoire des salaires dans l'industrie linière à Gand depuis les origines : elle constitue une contribution de premier ordre à l'histoire économique et sociale des villes. La deuxième partie du travail est principalement statistique

1. René Moulin, *Une année de politique extérieure*. Paris, Plon et Nourrit, 1 vol. in-16, VII-355 p.

2. Louis Varlez, *les Salaires de l'industrie gantoise*. II : *Industrie de la filature du lin*. Bruxelles, Lebègue et Schepens, 1904, 1 vol. in-8°, CXLV-239 p.

et étudie : 1° le salaire de l'industrie en le décomposant dans ses éléments constitutifs et 2° le budget de la famille ouvrière. Une série de pièces annexes complètent de la manière la plus utile cette enquête exécutée selon la méthode documentaire la plus sérieuse.

On trouve des qualités analogues dans l'étude que M. Sayous a consacrée au *Marin anglais*[1]. Les fréquents conflits qui se sont produits récemment en France dans le personnel de la marine marchande et la gravité des questions soulevées par ces conflits ont amené la Fédération des industriels et des commerçants français à confier à M. Sayous, son secrétaire, d'entreprendre une enquête sur ce que l'on peut appeler « la question sociale à la mer ». Dans un premier volume, il a étudié la condition des équipages de la marine marchande en Angleterre. Son travail est une monographie soigneusement documentée de la question et qui aura l'estime des sociologues et des historiens.

Militaire et diplomate, le général Govone est une des figures marquantes parmi les hommes qui luttèrent et combattirent aux côtés de Victor-Emmanuel et de Cavour pour la constitution et l'affermissement de l'Italie. Il y a quelques années, son fils publia, en italien, sous le titre de *Mémoires*, un volume consistant partie en documents inédits, partie en chapitres narratifs se rapportant aux principaux épisodes de la carrière du général Govone. Le commandant Weil a eu la bonne idée de traduire en français ce recueil[2], auquel ont été ajoutées un certain nombre de pièces faisant défaut dans l'édition italienne. Le public français ne manquera pas de le consulter utilement. Les lettres du général Govone sur la guerre de Crimée et la guerre de 1859 l'intéresseront. Il le suivra avec peut-être plus de curiosité encore dans sa mission à Berlin, où il eut avec Bismarck des rapports suivis. Redevenu militaire, Govone se distingua à Custozza et peut-être eût remporté la victoire s'il eût été soutenu. Nous le voyons ensuite rentrer dans la diplomatie, dénoncer avec clairvoyance les dangers que la politique de Bismarck allait faire courir à la France, et enfin, après bien des hésitations, accepter le portefeuille de la Guerre dans le ministère Sella. Vivement combattu et prématurément usé, il dut donner sa démission et mourut le 25 janvier 1872. De nombreux appendices achèvent de faire du volume que M. U. Govone a consacré à la mémoire de son père un travail

1. André-E. Sayous, *le Marin anglais*. Paris, Larose, 1905, 1 vol. in-18, 163 p.

2. Général Govone, *Mémoires (1848-1870)*, mis en ordre et publiés par son fils le chevalier U. Govone, traduits de l'italien par le commandant M.-H. Weil. Paris, Fontemoing, 1905, 1 vol. in-8°, XXII-568 p.

qui sera précieux aux historiens en même temps qu'un monument digne de celui qui fut un des meilleurs soldats de la nouvelle Italie.

A toutes les solutions déjà proposées pour la question d'Orient, « un Latin » en ajoute une nouvelle[1]. Passant en revue les convoitises et les aspirations des populations balkaniques et des grandes puissances européennes intéressées à la destinée des diverses parties de l'empire ottoman, il ne voit ni dans le développement parallèle indépendant de ces populations ni dans une entente difficile à ménager entre les intérêts des puissances la véritable manière de solutionner le problème oriental. Il lui paraît au contraire se dénouer de la manière la plus avantageuse par la formation d'une confédération orientale, analogue à la confédération germanique créée en 1815, où les diverses nationalités balkaniques se trouveraient rassemblées, à la fois indépendantes et fédérées. Et la présidence de cette confédération se trouverait dévolue au roi d'Italie qui sans doute se verrait conférer un titre impérial. Cette solution révèle suffisamment la nationalité du « Latin » signataire de ce petit volume. Reconnaissons d'ailleurs qu'il apporte à l'appui de sa thèse une foule de considérations ingénieuses. Prévaudra-t-elle? Il est permis d'en douter. D'une part, il faudrait, c'est lui qui nous le dit, que les nationalités balkaniques sussent « sacrifier à l'intérêt général quelque chose des aspirations d'un idéal national exaspéré » et elles paraissent peu voisines de cette sagesse. Il est peut-être d'autre part encore moins vraisemblable que les grandes puissances européennes acceptent une solution où l'auteur « latin » s'efforce de voir comme une indication symbolique de la future confédération européenne dont Rome aussi d'ailleurs serait la capitale.

L'ouvrage que consacre M. Voïnow à la *Question macédonienne*[2] est écrit, au contraire, au point de vue bulgare. Après avoir tracé l'origine et le développement historique de la question macédonienne, il démontre qu'à l'heure actuelle ce sont les Bulgares qui forment la majorité absolue et le seul groupe cohérent de la population macédonienne. Or, la situation de cette population est intolérable. L'auteur passe en revue les abus innombrables qui sont inséparables de la domination turque : ils sont continuels et de tout ordre. Depuis les violences les plus odieuses contre les personnes et les propriétés jusqu'aux vexations ridicules de la censure, rien n'est épargné. Les réformes opérées sont insignifiantes et l'auteur critique en passant

1. Un Latin, *Une confédération orientale comme solution de la question d'Orient*. Paris, Plon et Nourrit, 1905, 1 vol. in-16, 289 p.

2. I.-F. Voinow, *la Question macédonienne et les réformes en Turquie*. Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, 1905, 1 vol. in-8°, 208 p.

le programme esquissé par M. Steeg, ancien consul de France à Salonique. A son appréciation, le gouvernement turc est incapable de se réformer lui-même. Si l'Europe se refuse à agir, le moment viendra fatalement où la Bulgarie prendra les armes en faveur de ses frères opprimés. L'annexion de la Macédoine est pour elle un devoir de race aussi bien qu'une nécessité politique, spirituelle et économique.

C'est également la Macédoine que vise le livre récent de M. Brancoff[1]. Dans les questions très complexes qui s'y débattent, M. Brancoff s'est appliqué d'une manière spéciale à étudier celle de la population chrétienne. Son travail, avant tout statistique, est de beaucoup le plus important qui ait paru sur la question. Deux cartes ethnographiques très intéressantes en figurent d'une manière saisissante les conclusions principales.

D'autres solutions sont rêvées par la Russie à la question d'Orient. Mais que signifie la Russie à l'heure actuelle en Europe? Dans l'introduction dont il fait précéder son volume intitulé *l'Empire russe et le tsarisme*[2], M. Victor Bérard montre la nécessité qu'il y a pour la France, si elle ne veut pas que la lune rousse succède à la lune de miel dans la chronologie de l'alliance franco-russe, à tâcher de mieux connaître son alliée; et il émet le vœu « que nous puissions étudier le problème russe avec le même calme, la même liberté d'esprit que le problème des origines suziennes et chaldéennes ». La contribution que M. Victor Bérard a apportée à cette étude est des plus intéressantes. Avec une grande connaissance des faits, avec la vigueur de composition et de forme qui est une des caractéristiques de son talent, il s'est efforcé de tracer le bilan du *tsarisme*, autrement dit de dresser un réquisitoire accablant contre le régime absolutiste qui a conduit la Russie à l'état de dissociation et d'anarchie où elle est sur le point de s'abîmer. M. Bérard a-t-il toujours conservé le calme et la liberté d'esprit qu'il recommande à l'historien? et le spectacle des abus et des atrocités de tout genre qu'il relève au passif du régime déplorable qu'il flétrit ne l'a-t-il pas entraîné à juger les faits d'une manière trop absolue? Quelques lecteurs se le demanderont et se demanderont aussi quelles sont les conclusions exactes et pratiques que M. Bérard entend imposer au politique. Tous lui sauront gré d'avoir écrit une des études les plus fortes et les plus suggestives qui aient été publiées sur la Russie contemporaine.

1. D.-M. Brancoff, *la Macédoine et la population chrétienne*. Paris, Plon et Nourrit, 1905, 1 vol. in-8°, 270 p.

2. Victor Bérard, *l'Empire russe et le tsarisme*. Paris, Colin, 1 vol. in-18, 372 p.

Comme suite à l'intéressant travail qu'il consacrait l'an dernier aux cités-jardins d'Angleterre, M. Benoît-Lévy, dans un nouveau volume, étudie les *Cités-jardins d'Amérique*[1], c'est-à-dire les institutions créées par un certain nombre de patrons américains en vue d'améliorer de toutes manières le *modus vivendi* de leurs ouvriers. Comme la précédente, cette étude est le fruit d'une enquête menée sur les lieux pendant un séjour de plusieurs mois. Si peut-être la rédaction de l'ouvrage porte quelques traces de précipitation et si l'auteur n'est pas exempt d'une certaine partialité enthousiaste à l'égard des institutions qu'il décrit, son travail n'en constitue pas moins un recueil de documents des plus utiles à consulter et un tableau exact d'organisations sociales de valeur incontestable.

Des lecteurs divers liront avec plaisir le volume où M. Ernest Piriou, titulaire d'une bourse de voyage autour du monde, a étudié *l'Inde contemporaine et le mouvement national*[2]. Si peut-être le travail n'est pas exécuté dans une forme rigoureusement homogène, s'il affecte tour à tour le ton de l'histoire, celui de l'économie politique ou celui du journalisme, et si le lecteur ne se sent pas toujours conduit selon une méthode suffisamment précise et nette, la quantité et la variété des matériaux rassemblés, la profusion d'idées et d'aperçus dont il regorge font néanmoins du livre de M. Piriou un livre de haut intérêt. A beaucoup de lecteurs français il révélera l'Inde inconnue, celle qui est en formation au-dessous de l'administration anglaise et qui commence à prendre conscience d'elle-même en attendant que peut-être dans un avenir prochain elle formule d'une manière plus bruyante ces revendications. Passant en revue l'Inde rurale, l'Inde urbaine, la situation économique, sociale et politique de toutes les parties de cet immense empire, M. Piriou, qui rend hommage à la grandeur de l'œuvre accomplie par l'Angleterre, montre ses graves imperfections, les vices dont elle est responsable, les abus qu'elle a organisés, dont elle vit, et qui paraissent plus intolérables à mesure que l'Inde devient consciente d'elle-même. Voilà plusieurs années que dans des congrès nationaux les Indiens élèvent la voix et font connaître leurs doléances. Un Parsi, de Bombay, prit la parole au Congrès socialiste d'Amsterdam. Un mouvement actif de pensée se poursuit de tout côté en Inde, un désir d'émancipation, partiel au moins, de la domination anglaise s'y manifeste. Les victoires récentes du Japon semblent devoir for-

1. Georges Benoît-Lévy, *Cités-jardins d'Amérique*. Paris, Jouve, Bibliothèque du Musée Social, 1905, 1 vol. in-8°, III-462 p.

2. Ernest Piriou, *l'Inde contemporaine*. Paris, Alcan, 1905, 1 vol. in-12, 273 p.

tifier ce courant d'idées. Sans en exagérer l'importance, M. Piriou examine son origine, ses manifestations diverses, ses chances d'avenir. Il constitue un phénomène qui peut devenir de grande importance, sur lequel beaucoup sauront gré à l'écrivain d'avoir attiré leur attention.

M. Piriou nous signale l'Inde nouvelle. M. Negib Azoury nous annonce *le Réveil de la nation arabe dans l'Asie turque*[1]. Ancien adjoint du gouverneur de Jérusalem, M. Negib Azoury put, durant six années, se rendre compte du fonctionnement du gouvernement ottoman et des tendances politiques des populations de la Turquie d'Asie. Selon lui, deux phénomènes considérables s'y dessinent : « Ce sont le réveil de la nation arabe et l'effort latent des Juifs pour reconstituer sur une très large échelle l'ancienne monarchie d'Israël. Ces deux mouvements sont destinés à se combattre continuellement jusqu'à ce que l'un d'eux l'emporte sur l'autre. » Annonçant l'intention, dans un prochain volume, d'étudier « le péril juif universel », l'écrivain s'applique, dans celui qu'il nous donne, à démontrer combien les abus intolérables du gouvernement turc légitiment les tendances qui se dessinent vers la reconstitution d'une nation arabe indépendante, et combien cette cause est digne de la bienveillance des États civilisés. Si l'auteur a été visiblement trop mêlé à la lutte des partis, pour que l'historien n'ait pas le devoir de contrôler quelques-unes de ses affirmations, on n'en parcourra pas moins avec quelque profit un travail qui fourmille en appréciations intéressantes et en faits peu connus et a le mérite d'être écrit en bon français sur des matières qu'il a vues de très près.

La *Chronique de Théodoros II*, que publie M. Mondon-Vidailhet[2], chargé du cours d'abyssin à l'École des langues orientales, est à signaler à un double titre. Tout d'abord, c'est la première traduction française d'un livre abyssin (le texte abyssin a été publié antérieurement). Elle est, d'autre part, différente, et des récits d'Européens et de la Chronique de Berlin relative au règne de Théodoros. Rédigée en 1881, c'est-à-dire treize ans après la mort du monarque, par l'Éthiopien Walda-Màryâm, elle constitue une contribution intéressante à l'histoire de l'Éthiopie contemporaine. Des notes nombreuses en rendent l'intelligence plus facile.

André Lichtenberger.

1. Negib Azoury, *le Réveil de la nation arabe dans l'empire turc*. Paris, Plon et Nourrit, 1 vol. in-18, VIII-257 p.

2. C. Mondon-Vidailhet, *Chronique de Théodoros II, roi d'Éthiopie*. Paris, Guilmoto, 1 vol. petit in-12, XIV-96 p.

Publications diverses. — M. Frantz Funck-Brentano a récemment fait paraître une série de volumes qui apportent de précieux documents sur l'histoire des mœurs pendant l'ancien Régime et la Révolution. Les lettres de *Joliclerc, volontaire aux armées de la Révolution, 1793-1796* (Perrin), publiées par M. Funck-Brentano, avec une introduction et des notes, peuvent être mises hors de pair, par leur charme, leur vivacité, leur vérité, parmi les innombrables écrits parus récemment sur l'époque révolutionnaire. Nous trouvons la contre-partie, et une contre-partie non moins intéressante, dans *l'Émigré, par Sénac de Meilhan*[1] (Fontemoing), que M. Funck-Brentano a édité en collaboration avec M. Stryienski, et qui, sous une forme romanesque, fournit un tableau très fidèle de l'émigration. Après avoir, dans *les Brigands* (Hachette, gr. in-8° illustré), très vivement retracé les aventures des plus célèbres malandrins de l'ancien Régime et apporté des détails nouveaux sur les plus célèbres d'entre eux, Cartouche et Mandrin, il a, en collaboration avec M. Paul d'Estrées, apporté dans les *Nouvellistes* (Hachette) une contribution importante et piquante à l'histoire de l'esprit public en France. Dans un temps où la presse naissait à peine et n'avait aucune liberté, les *Nouvellistes*, nouvellistes d'État, de Parnasse et de ruelles, nouvellistes de plein vent, du Pont-Neuf, du palais de Justice, des couvents, du Luxembourg, des Tuileries, du Palais-Royal et des cafés, ont été à Paris un élément considérable dans la vie sociale, et leur influence a été très appréciable dans les préludes de la Révolution. Ce premier volume traite seulement des nouvellistes de la bouche, de ceux qui, par mille canaux secrets ou publics, servaient d'intermédiaire de la cour à l'échoppe et contribuaient à former et à déformer l'opinion publique, par la diffusion de nouvelles tantôt sérieuses, tantôt frivoles, souvent malveillantes, et toujours dépour-

1. Signalons en même temps la réimpression par M. F. Caussy des jolies *Considérations sur l'esprit et les mœurs de Sénac de Meilhan* (Sansot et Cie). M. F. Caussy a publié presque en même temps un charmant volume sur *Laclos* (Soc. du Mercure de France), suivi d'un mémoire inédit de Laclos sur la paix et la guerre. En même temps que M. Caussy donnait son Laclos, M. Émile Dard publiait le *Général Choderlos de Laclos* (Perrin), où il traitait avec beaucoup plus de développement que M. Caussy la carrière politique de Laclos comme agent du duc d'Orléans et sa carrière militaire. Tout l'essentiel sur l'auteur des *Liaisons dangereuses*, ce chef-d'œuvre trop peu connu de psychologie galante et mondaine, et sur l'aventurier politique qui était au fond un bon patriote, un bon militaire et un brave homme, a été dit par M. Caussy avec beaucoup de tact et d'esprit critique. La riche documentation de M. Dard est néanmoins précieuse, et aussi la correspondance de Laclos avec Mme Riccoboni sur les *Liaisons dangereuses*, qu'il donne en appendice.

vues de contrôle et de responsabilité. Un autre volume traitera des nouvelles à la main, de cette presse à périodicité intermittente, souvent clandestine, où tant de talent, d'esprit et de méchanceté s'est dépensé.

M. Paul Matter a commencé la publication du grand ouvrage en trois volumes qu'il a entrepris sur *Bismarck et son temps* (Alcan), dont nos lecteurs ont pu apprécier l'intérêt par quelques fragments. Le premier volume, qui s'étend jusqu'à 1862, c'est-à-dire jusqu'à l'affaire des Duchés, non seulement répondra à leur attente, mais la dépassera certainement. Ils y admireront tout d'abord la conscience admirable avec laquelle M. Matter s'est documenté et n'a rien négligé pour approfondir toutes les parties de son sujet. Ils ne seront pas moins frappés de la manière dont il a su dominer son sujet sans se laisser accabler par cette énorme documentation, de l'art avec lequel il a su traiter simultanément la biographie de Bismarck et l'histoire de l'Allemagne de 1847 à 1862, sans laisser cette histoire étouffer le personnage qui va en 1863 prendre la direction des événements et sans donner à Bismarck avant 1863 un rôle plus considérable que celui qu'il a réellement joué. Enfin ils apprécieront chez M. Matter et la haute impartialité avec laquelle il a su peindre une grande figure historique qu'il est si difficile à des Français de regarder sans préventions hostiles, et le relief qu'il lui a donné sans abuser des détails anecdotiques. M. Matter a au plus haut degré le don de la mesure et de la justesse. Il a parfaitement fait connaître le milieu nobiliaire et provincial d'où Bismarck est sorti et auquel il est toujours resté attaché, sans prétendre déterminer des fatalités héréditaires toujours un peu fantaisistes; il a fait un portrait fidèle de Bismarck étudiant, fonctionnaire, fiancé, jeune marié, avec son originalité prime-sautière un peu rude, qui choque et attire à la fois. Enfin, et c'est là le mérite spécial de ce travail, en suivant Bismarck à la Diète unie de 1847, à l'Assemblée prussienne, au Parlement d'Erfurt, à la Diète de Francfort, à l'ambassade de Saint-Pétersbourg et à celle de Paris, M. Matter a su démêler et montrer, à travers les boutades et les incartades du hobereau réactionnaire, le grand politique réaliste au regard perçant et libre de tout préjugé, le patriote allemand qui se dégage peu à peu du patriote prussien. Nous attendons avec impatience et confiance la suite de l'ouvrage de M. Matter.

S'il est difficile à un Français d'écrire avec l'objectivité d'un historien la biographie de Bismarck, il l'est encore plus d'écrire *l'Histoire de l'Affaire Dreyfus,* cette affaire commencée il y a onze ans et qui n'est pas close aujourd'hui. Cependant, M. Joseph Reinach y a réussi, et le quatrième volume de son *Histoire de l'Affaire Dreyfus*

(Fasquelle), qui l'emporte peut-être encore sur les précédents en intérêt dramatique et en beauté tragique, est, lui aussi, une analyse critique minutieuse, impartiale, de tous les détails de cette horrible aventure, rétablis dans leur rigoureuse et lumineuse chronologie, depuis l'arrivée de Cavaignac au ministère de la Guerre jusqu'à la mort de Félix Faure. M. Reinach n'a pas hésité, parce qu'il l'a cru juste, à décharger Du Paty d'une partie des crimes qui lui avaient été attribués sur le témoignage même du capitaine Cuignet, et il a grossi d'autant le dossier criminel du colonel Henry, en qui il voit toujours le complice d'Esterhazy. Tous ces crimes, intrigues, mensonges et faux, destinés à empêcher qu'on reconnût l'innocence de Dreyfus, sont avérés, et il est difficile d'admettre qu'ils aient été commis uniquement pour couvrir l'erreur initiale de l'état-major et sans qu'Henry y eût aucun intérêt personnel; mais il n'est pas absolument démontré que cet intérêt personnel existât, et le seul reproche qu'on puisse faire à M. Reinach est d'avoir considéré comme une certitude historique ce qui ne peut être pour lui qu'une évidence morale. D'ailleurs, si Henry a fabriqué tous ses faux uniquement pour couvrir ses chefs, « par patriotisme » suivant la belle invention de M. Maurras, ils n'en démontrent que plus hautement l'innocence de Dreyfus, car, comme ils étaient faits, non pour persuader le public à qui l'on ne pouvait révéler les arcanes du bureau des renseignements, mais pour persuader des ministres ou de hauts fonctionnaires du ministère de la Guerre pour qui ces secrets n'existaient pas, il est bien évident que le bureau des renseignements n'avait aucune preuve à fournir de la culpabilité de Dreyfus, puisqu'il en fabriquait de fausses. On reste confondu quand on voit M. Cavaignac se refuser à faire la revision du procès Dreyfus après avoir lui-même mis en évidence le faux d'Henry et les vices d'Esterhazy. Le chapitre sur Cavaignac est peut-être le plus beau du livre de M. Reinach, et cette beauté prend une teinte sinistre aujourd'hui que le héros de ce drame est descendu prématurément dans la tombe, comme accablé sous le poids de ces événements. Ceux qui, comme nous, dès le soir du 7 juillet 1898, ont crié à Cavaignac son erreur, ont proclamé que la pièce accusatrice était un faux, ont supplié Cavaignac, avec une affectueuse insistance, d'ouvrir les yeux à la vérité, ont de la peine à lui pardonner et son discours du 7 et surtout l'arrestation de Picquart, et à croire sa conduite conciliable avec l'honnêteté intransigeante dont il se targuait. Et pourtant, nous ne devons pas oublier que le vertige qui entraînait Cavaignac avait entraîné Brisson, que celui-ci s'était solidarisé avec Cavaignac, avait approuvé son discours, accepté ses preuves, prêté les mains à l'arrestation

de Picquart, coupable d'avoir dit qu'un faux était un faux. Mais Brisson a eu le courage de reconnaître, une fois le faux découvert, que la revision était nécessaire. Cavaignac voulait faire un coup d'État plutôt que d'accepter la revision. C'est là sa faute irrémissible, qui justifierait le jugement le plus sévère de la postérité, si l'on ne savait quel poison peut être pour un esprit, même distingué, l'orgueil uni au puritanisme, la double conviction de l'infaillibilité intellectuelle et morale. Aussi croyons-nous que Cavaignac a été sincèrement aveuglé, obstiné et convaincu.

A mesure que l'Affaire Dreyfus entre dans l'histoire et cesse d'exciter les passions, grâce à la conviction universelle de l'innocence du condamné de 1894 et de 1899, on sent le besoin de se guider au milieu des mille incidents de cette affaire. M. Paul Desachy a dressé en 80 pages la *Bibliographie de l'Affaire Dreyfus* (Cornély); M. Bernard Francfort a écrit un *Guide dans le maquis de l'Affaire Dreyfus* (Cornély), M. R. L. M. une *Histoire sommaire de l'Affaire Dreyfus* (librairie G. Bellais), qui est, à l'heure actuelle, la meilleure histoire abrégée, claire et complète que nous possédions. Le résumé du Dr Oyon, publié par la Ligue des Droits de l'Homme, est excellent, mais très succinct.

Si l'Affaire Dreyfus est virtuellement terminée, les conséquences historiques de ce grand ébranlement moral de la société française commencent seulement à se faire sentir. C'est la perversion du langage et des sentiments patriotiques par ceux qui prétendaient s'opposer, au nom de la patrie et de l'armée, à la justice et à la vérité, qui a permis à des esprits téméraires et dévoyés de mettre en question le patriotisme et les devoirs militaires. C'est le rôle déplorable joué dans l'Affaire par l'antisémitisme et le fanatisme clérical qui a amené, par une conséquence beaucoup plus subie que voulue, les lois contre les congrégations enseignantes et la loi de séparation des Églises et de l'État. Il nous est impossible de rendre compte des nombreux ouvrages d'histoire auxquels ces questions brûlantes ont donné naissance; mais nous devons en signaler quelques-uns. M. Henri Charriaut a publié sous le titre : *Après la Séparation* (Alcan) une enquête fort intéressante faite auprès d'une foule d'hommes distingués appartenant aux diverses églises ou étrangers à toute église, les uns partisans, les autres adversaires du Concordat, sur l'opportunité de sa dénonciation et sur les conséquences de la séparation. Les *Cahiers de la Quinzaine*, ce précieux recueil qui devrait être plus connu, a réimprimé la remarquable campagne de M. R. Allier dans le *Siècle* sur la séparation, et l'enquête faite au *Siècle* par M. de Lanessan auprès de pasteurs et de membres des consistoires protestants comme

auprès des évêques catholiques, auxquels se sont joints un grand rabbin et un philosophe. — M. F. Dubief a raconté dans sa brochure sur *la Rupture avec le Vatican* (Cornély) les préliminaires de la séparation. Enfin M. Briand a publié en volume son Rapport fait à la Chambre sur *la Séparation des Églises et de l'État*. Il y aurait des critiques à présenter sur l'historique des relations de l'Église et de l'État avant 89, d'ailleurs très court; mais on lira avec un très vif intérêt toute la partie du rapport de M. Briand sur les préliminaires, la conclusion et les conséquences du Concordat et sur le régime légal des Églises dans les divers pays chrétiens. Il y a là une foule de renseignements très clairement présentés et qu'on trouverait malaisément ailleurs. Du côté catholique, on lira avec intérêt la brochure éloquente et nourrie de faits de M. A. de Mun *Contre la Séparation* (Poussielgue) et surtout l'excellent livre de M. Alfred Baudrillart, *Quatre cents ans de Concordat* (Poussielgue). On y trouvera, non seulement un exposé remarquable des bienfaits que le Concordat de 1801, aux yeux de M. Baudrillart, a apportés à l'Église et à la société française, mais une histoire abrégée du Concordat de 1516 et de ses conséquences et aussi une introduction très intéressante sur les Concordats en général. M. Baudrillart a pris pour devise ces paroles profondes de Royer-Collard : « C'est une vérité consacrée par l'expérience que toutes les fois qu'il existe dans un État une religion qui est celle du plus grand nombre, il faut, ou que le gouvernement contracte avec elle une alliance fondée sur l'intérêt d'un appui réciproque, ou qu'il la détruise, ou qu'il coure le risque d'être détruit par elle. » La question est de savoir si aujourd'hui le catholicisme est vraiment la religion du plus grand nombre, et s'il a une vitalité qui rende sa liberté dangereuse pour l'État. M. le Dr Marcel Rifaux croit à cette vitalité, et dans un livre d'un esprit très élevé et très libéral, mais au fond, par là même, aussi hérétique que les écrits des Loisy et des Houtin, intitulé : *l'Agonie du catholicisme?* (Plon), il soutient que le catholicisme n'est en désaccord ni avec la science ni avec les libertés modernes. Ce serait peut-être vrai si l'Église catholique européenne adoptait la manière de sentir, de penser et d'agir de l'Église catholique des États-Unis. Mais l'*Américanisme* (Picard), dont M. l'abbé Houtin a écrit l'histoire dans un petit livre qui est un chef-d'œuvre de narration émue et de fine analyse, est suspect à Rome comme une hérésie, et l'abbé Houtin, son historien, a dû renoncer à remplir aucune fonction ecclésiastique. Un esprit bien différent de celui des catholiques américains inspire malheureusement chez nous des livres comme ceux de M. Talmeyr sur la *Franc-Maçonnerie et la Révolution française*, ou de M. *** sur le *Secret*

de la Franc-Maçonnerie, qu'on s'étonne de voir paraître dans la librairie *académique* Perrin. Il est impossible de se moquer plus tranquillement de la vérité historique. On apprendra dans ces livres non seulement que c'est la Maçonnerie qui a fait la Révolution, mais qu'elle n'a pas cessé de travailler à la ruine de la France au profit de l'Angleterre. C'est elle qui a fait l'Affaire Dreyfus pour faire avorter l'expédition Marchand; elle a usé d'une effroyable intimidation pour obliger les gens craintifs à admettre l'innocence de Dreyfus. C'est M. Waldeck-Rousseau, franc-maçon, qui a fait assassiner Labori à Rennes (pour protéger, sans doute, le général Mercier?). Ceux qui ont vécu au milieu de l'affreuse crise de 1897-1899 croient rêver en lisant ces étranges affirmations et toutes celles qui remplissent le *Secret de la Franc-Maçonnerie*, cette Franc-Maçonnerie qui, jusqu'en septembre 1898, était presque tout entière du côté des nationalistes. Mais ce qui est fâcheux, c'est que bien des gens rendent le catholicisme lui-même responsable de ces exagérations et de ces calomnies et qu'elles contribuent à retourner contre lui l'esprit de persécution qui inspire ses maladroits défenseurs. Le catholicisme a heureusement des défenseurs plus habiles et plus respectueux de la vérité historique. On lira avec un intérêt ému, quelles que soient les opinions que l'on professe, les deux volumes que M. G. Goyau vient de consacrer à *l'Allemagne religieuse. Le Catholicisme de 1800 à 1848*[1]. Nous ne faisons qu'annoncer aujourd'hui ce livre qui mérite qu'on en fasse ressortir la nouveauté et l'importance. M. Goyau a commencé par montrer l'état d'atonie religieuse dans lequel l'Église catholique d'Allemagne était tombée sous l'influence de la mondanité et de la philosophie du XVIIIe siècle, et surtout sous celle des théories de gouvernement ecclésiastique du Joséphisme et du Fébronianisme. Le bouleversement révolutionnaire, les guerres de l'Empire et le mouvement romantique réveillent les âmes. M. Goyau décrit avec une chaleur communicative l'élan souvent désordonné et confus, mais sincère et enthousiaste, qui ranime la foi mystique dans l'Église d'Allemagne, non par l'action de catholiques d'origine, mais surtout par des convertis de la libre-pensée comme Gœrres, ou du protestantisme comme F. de Schlegel, Zacharias Werner, le comte de Stolberg, les peintres du groupe d'Overbeck, les amis de la princesse Galitzin, etc. Le clergé entre dans la lutte contre le pouvoir civil pour revendiquer la liberté ecclésiastique, et il arrache aux gouvernements prussien, bavarois,

1. M. Goyau a mis aussi une préface à la traduction par M. J. Heuzey des *Mémoires de Charité Pirkheimer* (Perrin); ces Mémoires, qui sont un joyau de la littérature religieuse du XVIe siècle, jettent un jour cruel sur les douleurs et les ruines causées par la Réforme.

autrichien le respect de son indépendance en même temps qu'il rétablit dans l'Église allemande l'esprit d'obéissance à Rome. Le récit de ce double mouvement, mystique et ecclésiastique, du développement des œuvres d'enseignement et de charité en même temps que de la science catholique, a été fait par M. Goyau de la manière la plus savante et la plus attachante.

Nous voudrions aussi avoir le temps de nous arrêter au beau livre de M. J. Finot sur le *Préjugé des races* (Alcan). Il était nécessaire, dans un temps où l'on voit des hommes sérieux s'éprendre des théories du comte de Gobineau ou de M. de Lapouge sur les races, théories aussi contestables au point de vue scientifique que dangereuses par leurs conséquences sociales, que cette question des races et de leur influence dans l'histoire fût examinée de près. M. Finot, comme il arrive toujours quand on combat une erreur, a peut-être été trop loin dans la négation de cette influence et dans sa foi en l'unité du type humain, mais il conteste avec une grande force les opinions des anthropologues qui ont prétendu établir des démarcations précises entre les races et subordonner les races les unes aux autres. Il a montré admirablement surtout la vanité de tous les raisonnements qu'on a faits sur l'histoire des peuples européens, en se fondant sur des distinctions de races. Le milieu, le climat, la vie commune, les intérêts communs créent des différences bien autrement fortes que les hérédités ethniques, dont il est impossible de déterminer la nature et l'action. Les chapitres sur la faillite de la psychologie des peuples, sur les Aryens, sur les Gaulois, les Germains, les Français méritent d'être lus et médités par tous les historiens. Gabriel Monod.

P.-S. M. G. Monod vient de faire paraître à la librairie Hachette un volume d'*Études sur la vie et les œuvres de J. Michelet*. Il se compose des morceaux suivants : une étude sur Michelet et l'Italie, suivie de la correspondance de Michelet avec Michel Amari et les Orlando et de lettres de Mazzini, Montanelli, Brofferio, etc.; une étude sur Michelet de 1839 à 1842, l'époque la plus critique de sa vie, où la mort de sa première femme et de son amie Mme Dumesnil ont principalement contribué à le jeter dans l'action révolutionnaire; cette étude est suivie du journal de voyage de Michelet en Allemagne en 1842, morceau inédit d'une grande beauté; une étude sur le père de Michelet, dont la vie a été intimement mêlée à celle de son fils; une étude sur les deux premières années du second mariage de Michelet, d'après son journal intime et celui de sa femme, suivie d'un journal de voyage en Belgique par Mme Michelet; enfin, une étude sur Michelet et G. Sand, avec leur correspondance, précieux chapitre d'histoire littéraire.

SUISSE.

TRAVAUX RELATIFS AUX SOURCES DE L'HISTOIRE DU MOYEN AGE.

Le dernier bulletin que la *Revue historique* a publié sur le moyen âge suisse a paru en 1884[1]. Dès lors, un grand nombre de documents originaux ont été mis au jour, d'autres ont été réimprimés d'une manière plus conforme aux règles actuelles, d'autres enfin ont vu l'autorité dont ils jouissaient se modifier et quelquefois sombrer sous l'effort de la critique. Les travaux consacrés à la publication et à la critique des sources, durant ces vingt années, ayant renouvelé sur bien des points la base de l'histoire nationale, il nous paraît intéressant de dresser aujourd'hui le bilan de cette activité.

Historiens. — Il n'existait pas de manuel des sources narratives de l'histoire suisse; la Société générale d'histoire a comblé cette lacune en publiant le cours que le regretté Georges de Wyss a professé pendant longtemps à l'université de Zurich sur l'*Histoire de l'historiographie en Suisse*[2] jusqu'au milieu du xixe siècle. Mis au point par le président actuel de la Société, M. G. Meyer de Knonau, aidé de plusieurs collaborateurs, ce livre, qui traite aussi de nombreuses sources manuscrites, est un instrument de travail indispensable. Pour la littérature historique en langue allemande et française, on aura aussi recours à la remarquable *Histoire de la littérature allemande en Suisse*, par J. Bächtold[3], et aux ouvrages plus généraux que MM. Ph. Godet[4] et V. Rossel[5] ont consacrés simultanément à l'histoire littéraire de la Suisse romande.

Les auteurs qui ont habité le territoire actuel de la Suisse pendant les premiers siècles du moyen âge relèvent, en somme, de l'historio-

1. T. XXIV, p. 143-164. Ce bulletin est l'œuvre de M. Éd. Favre.

2. *Geschichte der Historiographie in der Schweiz.* Zurich, 1895, in-8°. Nous renvoyons le lecteur à cet ouvrage pour les travaux de détail parus jusqu'en 1894. La critique assez vive que M. Th. de Liebenau en a faite (*Katholische Schweizer Blätter*, 1895, p. 351-362) vise surtout l'époque moderne; elle ne tient compte ni du but primitif de ce travail ni des circonstances dans lesquelles il a été publié, mais elle fournit d'utiles compléments en vue d'une seconde édition.

3. *Geschichte der deutschen Literatur in der Schweiz.* Frauenfeld, 1892, in-8°.

4. *Histoire littéraire de la Suisse française*, 2e éd. Neuchâtel, 1895, in-8°.

5. *Histoire littéraire de la Suisse romande, des origines à nos jours*, édition illustrée, complètement refondue. Neuchâtel, 1903, in-4°.

graphie des pays auxquels ce territoire appartenait alors; on se contentera d'indications sommaires à leur égard. Il faut citer d'abord l'édition, donnée par Th. Mommsen, du plus ancien de ces auteurs, l'évêque Marius d'Avenches[1], dont les annales (455-581), continuation de la chronique universelle de Prosper Tiro, fournissent de précieux renseignements sur l'histoire des pays burgondes et francs au VIe siècle.

On doit à M. B. Krusch une édition complète de la chronique dite de Frédégaire[2], accompagnée d'un examen approfondi des problèmes que soulève la composition de cet ouvrage. Pour la partie originale de la chronique, M. Krusch admet trois rédacteurs successifs, et il fait vivre les deux premiers à Avenches vers 613 et 642. M. G. Schnürer[3], qui adopte en le modifiant sur quelques points le système de M. Krusch, propose d'attribuer l'œuvre du pseudo-Frédégaire à trois notaires royaux, dévoués aux maires du palais de Burgondie, et dont le premier, écrivant à Luxeuil vers 625-628, serait le Genevois Agrestius. Dans ses *Études critiques sur les sources de l'histoire carolingienne*[4], M. G. Monod maintient l'opinion qu'il a jadis exposée, suivant laquelle le pseudo-Frédégaire serait un moine de Chalon-sur-Saône; il annonce une étude spéciale sur Frédégaire[5].

M. B. Krusch a aussi publié dans les *Monumenta Germaniæ*

1. *Marii episcopi Aventicensis chronica*, dans *Monumenta Germaniæ, Auctores antiquissimi*, t. XI (1894), p. 225-239. — En se fondant sur de remarquables analogies de pensée et de style, l'abbé M. Besson propose d'attribuer au poète Venance Fortunat l'*Epitaphium beati Marii Aventicensis* que nous a conservé le cartulaire de Notre-Dame de Lausanne (*Accademia reale delle scienze di Torino, Atti*, t. XXXIX. Tiré à part : Turin, 1904, br. in-8°). Les sources de la vie de Marius ont aussi été étudiées à l'occasion d'un débat récent sur les origines de l'évêché de Vindonissa-Avenches-Lausanne, débat résumé dans une note du même érudit : *Anzeiger für schweizerische Geschichte* (nous citerons dorénavant : *Anzeiger*), 1905, t. X, p. 15-29; cf. *ibid.*, p. 37-42, 75-83. M. Besson nous semble avoir prouvé qu'il n'y a pas de raison de douter que Marius ait résidé à Avenches jusqu'au transfert du siège épiscopal à Lausanne.

2. *Chronicarum quæ dicuntur Fredegarii scholastici libri IV, cum continuationibus*, dans *Mon. Germaniæ, Scriptores rerum Merovingicarum*, t. II (1888), p. 1-193.

3. *Die Verfasser der sogen. Fredegar-Chronik*, dans *Collectanea Friburgensia*, fasc. 9 (1900). — Dans une note publiée par la *Revue historique*, t. LXXIX, p. 41-56, M. L. Halphen, tout en reconnaissant les mérites de ce travail, a montré que la critique y devient parfois trop ingénieuse et que, en particulier, les identifications proposées pour les trois rédacteurs manquent de base solide.

4. *Bibl. de l'École des hautes études*, sciences philologiques et historiques, fasc. 119, 1898, p. 12.

5. Cette étude servira d'introduction au texte du plus ancien manuscrit connu de Frédégaire, que M. Monod a publié en 1885 : *Ibidem*, fasc. 63.

d'excellentes éditions des premiers hagiographes de notre pays. A l'en croire, les vies des saints du Jura[1], auxquelles l'historien aimait à emprunter de curieux traits de mœurs du ve et du vi^e^ siècle, ne dateraient que de l'époque carolingienne et devraient « être rayées de la liste des documents historiques ». Sur ce point, comme sur d'autres, l'érudit allemand a trouvé des contradicteurs. Ses arguments ont été réfutés par M. l'abbé Duchesne[2]. M. Krusch a fait encore le procès des plus anciennes sources de l'histoire du monastère de Saint-Maurice d'Agaune, en Valais, la *Passio Acaunensium martyrum*[3], par l'évêque de Lyon, Eucher, — à laquelle, après d'autres savants, il n'accorde qu'une autorité assez restreinte, — la *Passio s. Sigismundi*[4] et la *Vita abbatum Acaunensium*[5], dont il place la composition au viiie et au ixe siècle, tout en reconnaissant une réelle valeur à la seconde partie de ce dernier écrit, qui a été composée à l'aide des épitaphes des quatre premiers abbés de Saint-Maurice. Ici, de nouveau, le scepticisme un peu systématique de M. Krusch paraît l'avoir entraîné trop loin. M. l'abbé M. Besson[6] a pris la défense de la *Vita* et a mis en lumière les raisons que l'on a d'en fixer la rédaction au vi^e^ siècle. La découverte récente d'un manuscrit de ce texte, remontant au xie ou au xiie siècle, facilitera sans doute la solution définitive du problème[7]. Le même volume des *Monumenta Germaniæ*[8] contient la *Vita Lucii confessoris Curiensis*, écrite à Coire à la fin du viiie siècle, et la *Vita Fridolini confessoris Seckingensis*, dont l'auteur, le moine Balther, vivait vers l'an 1000.

La plus ancienne vie de saint Gall, dont un court fragment a été

1. *Vita patrum Jurensium Romani, Lupicini, Eugendi*, dans *Mon. Germaniæ, Script. rerum Meroving.*, t. III (1896), p. 125-166. Cf. B. Krusch, *la Falsification des vies de saints burgondes*, dans *Mélanges Havet*. Paris, 1895, p. 39-56.

2. *La Vie des Pères du Jura*, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire* de l'École française de Rome, 18e année (1898), p. 3-16. Voir aussi R. Poupardin, *Étude sur les vies des saints fondateurs de Condate et la critique de M. B. Krusch*, dans le *Moyen Age*, 2e série, t. II (1898), p. 31-48.

3. *Mon. Germaniæ, Script. rerum Meroving.*, t. III, p. 20-41.

4. *Ibidem*, t. II, p. 329-340.

5. *Ibidem*, t. III, p. 171-183. Voir aussi l'édition donnée, en 1887, par le R. P. de Smedt, dans *AA. SS.*, nov. t. I, p. 543-556.

6. *La « Vita abbatum Acaunensium » et la critique récente*, dans *Anzeiger*, 1904, t. IX, p. 267-280.

7. Voir une note de M. Krusch dans *Neues Archiv*, t. XXX (1904), p. 199-201.

8. *Ubi supra*, t. III, p. 1-7 et 350-369. L'auteur du second de ces écrits a été l'objet d'un débat dont la bibliographie est citée dans la préface de M. Krusch.

retrouvé il y a peu d'années aux archives de Zurich, remonte à la fin du VIIIe siècle. Elle a été successivement retravaillée au IXe par le moine Wetti, écolâtre de Reichenau, puis par l'abbé du même monastère, le célèbre Walafrid Strabon, dont l'œuvre a éclipsé celle de ses prédécesseurs. M. Krusch a réuni pour la première fois les trois rédactions en une édition complète[1]. En comparant ces vies avec les renseignements que fournissent les plus vieilles chartes de l'abbaye de Saint-Gall, il a prouvé, après M. Meyer de Knonau, que le récit des débuts du monastère, d'après les vies, est loin d'être strictement historique. L'une des figures les plus remarquables du cercle de lettrés qui se rattache au IXe siècle à l'école de Saint-Gall[2] est celle de Notker le Bègue, dont l'œuvre liturgique est bien connue. Des travaux récents ont mis en lumière les mérites de Notker dans le domaine de la poésie et de l'histoire. Il avait non seulement commencé une biographie de saint Gall, dont quelques fragments paraissent s'être conservés[3], mais il est probable qu'il faut l'identifier avec le moine de Saint-Gall, auteur des *Gesta Karoli magni*[4], et lui attribuer aussi la continuation du *Breviarium regum Francorum* d'Erchambert[5].

Les *Acta Murensia* contiennent le récit des origines et la description des biens du couvent argovien de Muri, une fondation des Habsbourg. La généalogie de cette maison, placée en tête des *Acta*, a été au XVIIIe siècle le point de départ d'une controverse, qui s'est poursuivie au XIXe, sur l'âge et la valeur historique de cette source. En dernier lieu, M. H. Hirsch[6] nous semble avoir prouvé que les

1. *Vita Galli confessoris triplex* (*Ibidem*, t. IV (1902), p. 229-337). — La Vie de Colomban par Jonas, que contient le même volume, intéresse également la Suisse. — La première partie de la *Vita b. Galli* de W. Strabon a aussi été publiée par M. R. Thuli, d'après un petit nombre de manuscrits seulement, dans *Mitteilungen zur vaterländischen Geschichte herausgeg. vom histor. Verein in St. Gallen*, t. XXIV, p. 1-76 (1890).

2. Sur cet important centre de culture littéraire et historique, voir le mémoire du P. Gabriel Meier : *Geschichte der Schule von St. Gallen im Mittelalter*, dans *Jahrbuch für schweizerische Geschichte* (nous citerons dès lors : *Jahrbuch*), t. X (1885), p. 33-128.

3. Cf. deux articles de P. von Winterfeld dans *Neues Archiv*, t. XXVII et XXVIII (1902-1903).

4. K. Zeumer, *Der Mönch von Sankt Gallen*, dans *Histor. Aufsätze dem Andenken an G. Waitz gewidmet*. Hanovre, 1886, p. 97-118; — comte E. Zeppelin, *Wer ist der Monachus Sangallensis*, dans *Schriften des Vereins für Geschichte des Bodensees*, t. XIX (1890), p. 33-47.

5. B. Simson, dans *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, nouv. série, t. II (1887), p. 59-68.

6. *Die Acta Murensia und die ältesten Urkunden des Klosters Muri*, dans

Acta ont été rédigés au milieu du XIIe siècle, probablement par un abbé de Muri; qu'en dehors de quelques adjonctions peu importantes, ils n'ont pas subi de remaniement, et que l'on peut utiliser avec confiance, pour cette époque, les renseignements précieux qu'ils fournissent sur l'état économique de la contrée et sur l'histoire intérieure d'un couvent soumis à la réforme monastique du XIe siècle. — Nous ne connaissons que par les extraits qui en ont été faits au XVe siècle les travaux historiques rédigés au XIVe par les Franciscains de Kœnigsfelden, ce couvent fondé en 1309 sur le lieu du meurtre du roi Albert Ier par sa veuve Élisabeth, et où vécut pendant un demi-siècle leur fille, la reine Agnès de Hongrie. M. J. Seemüller[1] a étudié avec beaucoup de sagacité la composition de ces fragments, publiés jadis sous le nom de *Chronique de Kœnigsfelden*, et qui ne sont pas sans intérêt pour l'histoire des Habsbourg.

Les archives de l'abbaye d'Einsiedeln ont été explorées au XVIe siècle par l'historien Tschudi; elles possèdent aujourd'hui deux manuscrits de sa main. Georges de Wyss[2] a montré que l'un d'eux, le *Liber Heremi*, que l'on croyait être la copie d'une source historique

Mittheilungen des Instituts für œsterreichische Geschichtsforschung, t. XXV (1904), p. 209-274, 414-454. On trouvera, au début de ce mémoire, le résumé du débat engagé entre M. Th. de Liebenau, pour qui la rédaction des *Acta* est postérieure à 1338, et le P. M. Kiem, dernier éditeur des *Acta*, suivant lequel ce document a été écrit en grande partie au XIIe siècle, mais remanié à la fin du XIIIe. M. A. Schulte (*Geschichte der Habsburger in den ersten drei Jahrhunderten*, 1887, p. 21-26) s'est rallié à la thèse du P. Kiem. Tout récemment, enfin, M. O. Redlich (*Rudolf von Habsburg*. Innsbruck, 1903, p. 743) a souscrit aux résultats du travail de M. Hirsch, tandis que M. H. Steinacker propose un système un peu différent (*Zur Herkunft und ältesten Geschichte des Hauses Habsburg*, dans *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, nouv. série, t. XIX (1904), p. 367-418).

1. *Zur Kritik der Königsfelder Chronik*, dans *Sitzungsberichte der Wiener Akademie*, phil.-histor. Klasse, t. CXLVII, année 1903 (1904), 49 p. in-8°. — Sur la foi d'un écrivain du XVIe siècle, le chanoine Mennel, historiographe de l'empereur Maximilien Ier, on admettait généralement que le Thurgovien Henri de Klingenberg, évêque de Constance (1293-1306), avait écrit une histoire des comtes de Habsbourg, aujourd'hui perdue. A l'aide d'arguments assez plausibles, M. V. Thiel nie l'existence de cet ouvrage (*Mittheilungen des Instituts für œsterr. Geschichtsforschung*, t. XX (1899), p. 567-618). M. P.-P. Albert vient de contester la justesse de cette thèse négative (*Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, nouv. série, t. XX (1905), p. 179-223).

2. *Ueber die Antiquitates monasterii Einsiedlensis und den Liber Heremi des Aegidius Tschudi*, dans *Jahrbuch*, t. X (1885), p. 251-363. Les fragments de sources anciennes sont publiés en appendice. Ajoutons que M. Steinacker, dans le mémoire cité plus haut, se refuse à voir dans le *Liber vitæ* autre chose qu'une première rédaction du manuscrit de Tschudi (*ubi supra*, p. 418-431).

ancienne, est presque entièrement l'œuvre de Tschudi. On y trouve, cependant, la trace de sources perdues dès lors : un court fragment d'annales (863-996) et le *Liber vitæ*, recueil rédigé au début du XIVe siècle et qui contenait des annales relatives à l'histoire intérieure de l'abbaye (833-1298), un obituaire et une liste de donations. Wyss pensait que l'auteur de ce recueil était peut-être l'écolâtre d'Einsiedeln, Rodolphe de Radegg, dont le poème historique, *Capella heremitarum*, offre un vivant tableau de la rudesse des mœurs des premiers Suisses; mais cette hypothèse a été écartée par le P. O. Ringholz[1]. L'une des personnalités les plus remarquables du couvent d'Einsiedeln est celle du doyen Albert de Bonstetten († ante 1505), dont la vie et les productions littéraires variées ont été étudiées par M. A. Büchi. A la suite de la correspondance de Bonstetten, d'un si grand intérêt pour la connaissance de l'humanisme en Suisse, M. Büchi a réimprimé l'*Histoire de l'abbaye d'Einsiedeln*[2]. C'est, en Suisse, le dernier des ouvrages d'annales dus à l'activité monastique; on y trouve utilisées les mêmes sources dont Tschudi se servira un peu plus tard.

Dans le domaine de l'historiographie ecclésiastique, on peut encore mentionner le curieux récit de la fondation du couvent des Dominicaines d'Oetenbach, à Zurich, écrit au XIVe siècle par l'une des religieuses et conservé dans la collection de documents formée par le dominicain zuricois Jean Meyer († 1485)[3]. — Rappelons aussi que les fragments de la prétendue chronique des chanoines de Neuchâtel (1377-1516), dont on a trop longtemps vanté la valeur littéraire et historique, ne sont qu'un pastiche du XVIIIe siècle. C'est ce qu'ont prouvé les travaux simultanés de deux érudits, MM. A. Piaget et

1. *Geschichte des fürstlicken Benediktinerstiftes U. L. F. von Einsiedeln*, t. I. Einsiedeln, 1904, in-4°. Voir, p. 283-290, un précis de la plus ancienne historiographie de l'abbaye, avec des détails sur la chronique d'Einsiedeln, achevée en 1378 par le dominicain Georges de Gengenbach.

2. *Albrecht von Bonstetten. Briefe und ausgewählte Schriften* (*Quellen zur Schweizer Geschichte*, t. XIII, 1893), p. 171-216 : *Von der loblichen Stiftung des hochwirdigen Gotzhus Ainsideln*. Voir aussi A. Büchi, *A. von Bonstetten, ein Beitrag zur Geschichte des Humanismus in der Schweiz* (Frauenfeld, 1889, in-8°), et O. Ringholz, *loc. cit.*, p. 470-479, 498, 520-525, 556. — Un ouvrage qui présente de grandes analogies avec celui de Bonstetten sur Einsiedeln est la Chronique de Reichenau, par Gallus Oehem, un ami de Bonstetten. Elle a été publiée par M. K. Brandi dans *Quellen und Forschungen zur Geschichte der Abtei Reichenau*, t. II (Heidelberg, 1893, in-4°). L'introduction contient un bon aperçu de l'historiographie de Reichenau, qui intéresse de près l'histoire suisse.

3. *Puchlein der Stiftung des Closters Otenpach*, éd. J. Bächtold et H. Zeller-Werdmüller, dans *Zürcher Taschenbuch*, 1889, p. 217-276.

Th. de Liebenau, qui ont apporté à l'appui de leur démonstration des arguments irréfutables, d'ordre philologique aussi bien qu'historique[1]. L'auteur du pastiche, Samuel de Pury, était un homme d'État neuchâtelois qui prétendait resserrer les liens de son pays avec la Suisse en mettant en lumière les avantages que Neuchâtel avait retirés jadis de ces relations.

Nous arrivons maintenant aux chroniques rédigées dans les villes, presque toujours par des laïques, pendant les derniers siècles du moyen âge. M. J. Dierauer a publié pour la première fois le texte primitif, scientifiquement établi, de la chronique de Zurich[2]. L'auteur inconnu qui la rédigea vers 1415, — c'était probablement un simple bourgeois, sans attaches officielles, — a fait œuvre de compilateur plutôt que d'historien. Son principal mérite est d'avoir conservé, outre quelques notes d'histoire locale remontant jusqu'au XIIIe siècle, deux fragments historiques d'une valeur et d'un intérêt de premier ordre. L'un est relatif aux années 1350 à 1355, années capitales pour le développement de la Confédération; il avait été attribué à tort à l'avoyer zuricois Eberhard Mülner († 1382), qui ne fut que le promoteur de ce travail. Le second, dû peut-être à la même plume, a trait à la période de la guerre de Sempach (1382-1389). A la suite de la rédaction primitive, M. Dierauer a inséré trois continuations parallèles qui embrassent ensemble, non sans lacunes, les années 1420-1478. L'étude qu'il a faite des nombreux manuscrits dans lesquels la chronique de Zurich a été reproduite, avec des remaniements plus ou moins grands, jette une vive lumière sur l'un des problèmes les plus complexes de l'historiographie suisse[3].

1. A. Piaget, *la Chronique des chanoines de Neuchâtel*, dans *Musée neuchâtelois*, 1896, p. 77-91, 104-110, 125-137; — Th. de Liebenau, *Die Chronisten des Stiftes Neuchâtel*, dans *Katholische Schweizer Blätter*, 1895, p. 479-501. Voir *Revue historique*, t. LXIII, p. 239. — En publiant, en 1884, les *Chroniques des chanoines*, la Société d'histoire de Neuchâtel les a fait suivre du *Recueil d'un chanoine anonyme*, petite chronique latine composée vers 1500, et des *Entreprises du duc de Bourgogne contre les Suisses*. Pour juger de la valeur de ce dernier écrit, qui fut une des sources principales de S. de Pury, il convient d'en attendre une édition critique. Voir J.-E. Bonhôte et Fr. Chabloz, dans *Musée neuchâtelois*, 1896, p. 197-202, 228-238.

2. *Chronik der Stadt Zürich mit Fortsetzungen* (*Quellen zur Schweizer Geschichte*, t. XVIII, 1900).

3. Sur un autre écrivain zuricois du XVe siècle, Félix Hemmerlin, chantre de la collégiale, dont les écrits polémiques montrent la violence de l'antagonisme qui divisait les cantons à l'époque de la guerre de Zurich, et auquel nous devons un des récits les plus anciens des origines de la Confédération, on consultera la biographie de M. A. Schneider, dans *Zürcher Taschenbuch*, 1894, p. 106-143.

L'importance historique des chroniques officielles de la ville de Berne au xve siècle est en rapport avec le rôle considérable que cette ville jouait alors dans la Confédération et dans la politique européenne. Les travaux dont elles ont été récemment l'objet modifient ou précisent sur plusieurs points les résultats de la belle étude que M. G. Tobler a consacrée, en 1891, à l'historiographie bernoise[1]. En identifiant l'écriture du secrétaire d'État Conrad Justinger, au moyen d'un autographe retrouvé aux archives de Bâle, M. A. Fluri[2] a fourni la preuve des nombreux travaux exécutés par Justinger pour la chancellerie de Berne et il a levé les doutes qui pouvaient encore subsister sur l'auteur de la première des chroniques officielles; elle a bien été écrite par Justinger, à la suite du mandat que lui confia le Conseil de la ville en 1420[3]. Trois feuillets de parchemin, conservés à la bibliothèque de Berne, constituent les seuls restes connus du manuscrit original, ainsi que M. Tobler l'avait déjà supposé. L'examen de ces feuillets a permis d'intéressantes constatations sur la valeur relative des nombreuses copies qui ont été faites de la chronique de Justinger, du xve au xviie siècle.

Le second chroniqueur officiel de Berne est le Soleurois Diebold Schilling, que le Conseil chargea, le 31 janvier 1474, de composer une nouvelle histoire de la ville. La chronique de Schilling comprend trois volumes, richement illustrés, que conserve la bibliothèque de Berne. Le premier est une copie de la chronique de Justinger. On a cru longtemps que le second n'était qu'un remaniement de la chronique de Benoît Tschachtlan et de son collègue au Petit Conseil, Henri Dittlinger. Grâce à un manuscrit récemment retrouvé, M. Th. de Liebenau[4] a prouvé qu'il fallait admettre la

1. *Die Chronisten und Geschichtschreiber des alten Bern*, dans *Festschrift zur VII. Säkularfeier der Gründung Berns*. Berne, 1891, in-4°. Cf. le début de son introduction à l'édition (citée plus bas) de Schilling, t. II, p. 307-315.

2. *Konrad Justingers Handschrift*, dans *Anzeiger*, 1899, t. VIII, p. 128-141.

3. On possède deux rédactions assez différentes de cette chronique : la rédaction officielle, qui porte le nom de Justinger, et une rédaction plus brève, dite Chronique anonyme de la ville ou « Königshofer-Justinger ». La question de la priorité de l'une ou de l'autre a été longuement débattue. Contrairement à l'opinion généralement admise, M. Tobler a soutenu la priorité de la chronique anonyme, que Justinger lui-même aurait rédigée vers 1415-1420; ce travail l'aurait désigné au choix du Conseil comme rédacteur de la chronique officielle. Dans l'édition déjà citée de la chronique de Zurich, qui fut une des sources de Justinger, M. Dierauer s'est rangé à l'opinion de M. Tobler en lui apportant l'appui d'arguments d'une valeur incontestable (p. xxxviii-xxxix de l'introduction).

4. *Diebold Schilling's Berner-Chronik von 1424-1468*, dans *Archiv des histor. Vereins des K. Bern*, t. XIII, p. 431-562 (1892). — A la suite de ce mémoire,

relation inverse entre les deux chroniques. Dans un premier travail, Schilling, entré dès 1460 au service de la chancellerie bernoise, écrivit un récit des années 1448 à 1468; il le relia par de maigres notes à la chronique de Justinger et le compléta en y introduisant la relation de la guerre de Zurich par le Lucernois Jean Fründ. Cet essai servit de base, en 1470, à l'œuvre de Tschachtlan et de Dittlinger, puis, quelques années après, à la seconde partie de la chronique officielle demandée à Schilling lui-même. La chronique de Tschachtlan n'a donc presque aucune valeur propre, et son principal intérêt est d'avoir été la première en date des chroniques suisses illustrées[1]. La troisième partie de la chronique officielle de Schilling, qui embrasse les années 1468 à 1480, est une des sources principales de l'histoire de la Suisse à l'époque des guerres de Bourgogne. Il en existe deux rédactions différentes : celle de l'exemplaire officiel et celle d'un manuscrit autographe conservé à Zurich, rédaction plus complète que l'autre et poursuivie jusqu'en 1484. C'est ce manuscrit que M. G. Tobler a pris pour base d'une nouvelle édition de la dernière partie de l'œuvre de Schilling[2]. Celle-ci paraît avoir subi, très vite après sa composition, des remaniements sur lesquels la préface de M. Tobler fournit de précieuses indications.

Le successeur de Schilling dans la série des chroniqueurs officiels bernois, le médecin Valérius Rued, dit Anshelm, appartient déjà aux temps modernes; il commence à l'année 1477 la relation détaillée des événements et la conduit jusqu'en 1536. Bornons-nous à mentionner l'édition nouvelle que la Société d'histoire bernoise en a donnée, par les soins d'É. Bloesch[3]. Rappelons enfin que les mémoires de Louis de Diesbach, dont la famille jouait un rôle prépondérant à Berne au xve siècle, ont été traduits en français par M. Max de Diesbach[4]; ils intéressent l'histoire des mœurs plutôt que l'histoire politique.

p. 563-600, M. W.-F. de Mulinen décrit un manuscrit apparenté à celui de M. de Liebenau : *Die Obersiebenlhaler Schilling-Chronik*, et publie les adjonctions d'histoire locale que ce manuscrit contient.

1. Voir la belle étude de M. J. Zemp : *Die schweizerischen Bilderchroniken und ihre Architektur-Darstellungen*. Zurich, 1897, in-8°. On y trouvera la liste de toutes les chroniques suisses illustrées du xve et du xvie siècle.

2. *Die Berner-Chronik des Diebold Schilling, 1468-1484* (publication de la Société d'histoire de Berne). Berne, 1897-1901, 2 vol. in-8°. Voir *Revue historique*, t. LXXVIII, p. 235.

3. *Die Berner-Chronik des Valerius Anshelm*. Berne, 1884-1901, 6 vol. in-8°.

4. *Chronique et mémoires du chevalier Louis de Diesbach, 1452-1527*. Genève, 1901, in-8°. — Citons encore ici la publication, par le même érudit, des récits laissés par H. von der Gruben de ses voyages en Europe et en terre

Pour démêler l'écheveau fort embrouillé de l'historiographie fribourgeoise, il a fallu les recherches aussi persévérantes que sagaces dont M. A. Büchi vient d'exposer les résultats dans un excellent mémoire[1]. Constatons d'abord que le récit de la lutte entre Berne et Fribourg à l'époque de la guerre de Sempach (1386-1388), récit attribué à un anonyme fribourgeois, ne mérite pas la confiance qu'on lui a longtemps accordée. M. Th. de Liebenau[2] a prouvé que cet écrit, dont l'historien Zurlauben prétendait avoir découvert en 1753 un texte ancien, a été fabriqué par Zurlauben lui-même, à l'aide de chroniques connues et de quelques pièces d'archives. Il faut arriver au milieu du xve siècle pour rencontrer à Fribourg des historiens authentiques. Les événements qui accompagnèrent alors la rupture avec l'Autriche et le passage de la ville sous la domination savoyarde ont fourni à quelques contemporains, témoins oculaires et bien informés, la matière de notes historiques, précieuses dans leur brièveté[3]. Quant aux chroniques proprement dites, les plus anciennes ne sont que des copies, plus ou moins remaniées, des chroniques bernoises de Justinger et de Schilling, et ces manuscrits sont généralement anonymes. M. A. Büchi a fait connaître et a publié les deux premières chroniques vraiment fribourgeoises. L'une d'elles est l'œuvre de Jean Fries et contient, pour la période des guerres de Bourgogne (1468-1487), un récit contemporain qui complète sur plus d'un point celui de Schilling, surtout en ce qui concerne les faits et gestes des Fribourgeois[4]. La seconde est une relation de la guerre de Souabe (1499), que M. Büchi croit pouvoir attribuer au notaire Louis Sterner, déjà connu par d'autres travaux historiques[5]. Sterner a pris part lui-même à la guerre, et son témoignage peut être accepté avec confiance.

sainte à la suite de plusieurs des membres de la famille de Diesbach (1435-1467), dans *Archiv des histor. Vereins des K. Bern*, t. XIV, p. 95-151 (1894).

1. *Die Chroniken und Chronisten von Freiburg im Uechtland*, dans *Jahrbuch*, t. XXX (1905), p. 197-326.

2. *Der Anonymus Friburgensis*, dans *Katholische Schweizer Blätter*, 1897, p. 300-306; — *Zum Anonymus Friburgensis*, dans *Anzeiger*, 1900, t. VIII, p. 262-266.

3. A. Büchi, *Freiburger Aufzeichnungen über die Jahre 1435-1452* [Nicod du Chastel, Jean Gruyère], dans *Freiburger Geschichtsblätter*, t. VIII (1901), p. 1-31; — le même, *Hans Greierz* [Jean Gruyère] *und seine Annalen* (*Ibidem*, t. X (1903), p. 1-54); — le même, *Die Berichte von Nicod Bugniet und Jakob Cudrefin*, dans *Collectanea Friburgensia*, fasc. 7 (1897), p. 155-160.

4. *Chronik von Hans Fries*, à la suite de l'édition de Schilling (citée ci-dessus, p. 362, n. 2), t. II, p. 391-441.

5. *Freiburger Chronik des Schwabenkrieges*, dans *Quellen zur Schweizer Geschichte*, t. XX (1901), p. xviii-lvi et 552-619.

Quatre volumes de l'importante collection de chroniques publiée par la Société d'histoire et d'archéologie de Bâle achèvent de nous faire connaître les monuments de l'historiographie bâloise au moyen âge[1]. A Bâle, au contraire de ce qui s'est passé à Berne, quelques notes historiques insérées par les secrétaires d'État dans les livres du Conseil représentent à elles seules la part de l'historiographie officielle[2]; le projet d'une chronique de la ville, formé à plusieurs reprises, n'a pas été mis à exécution. Deux recueils d'annales[3], composés à la fin du XIVe et au début du XVe siècle, intéressent l'histoire de Bâle et des pays voisins à cette époque. Mais c'est surtout la période, riche en événements, qui précède et suit la bataille de Saint-Jacques que les contemporains ont éprouvé l'envie de décrire. La chronique d'Henmann Offenburg a trait aux années 1443 à 1445[4]. Celle que Jean Sperrer, dit Brüglinger, a insérée dans le Livre de la corporation des boulangers, dont il était le chef, relate, d'après les souvenirs personnels de l'auteur, la guerre que Bâle eut à soutenir contre l'Autriche à la suite de la bataille de Saint-Jacques[5]. Ces deux sources sont écrites en allemand, de même que la petite chronique anonyme de 1445[6]. Henri de Beinheim, quelque temps secrétaire du concile de Bâle, était un juriste de mérite, preuve en soit le préavis qui lui fut demandé par le Conseil de Bâle lors de la fondation de l'université. Il a écrit, en latin, une brève chronique des évêques de Bâle et un journal dont on ne connaît qu'une traduction allemande du XVIe siècle et qui est précieux surtout pour les années 1444 à 1446 et 1448 à 1450[7]. Originaire de Colmar, Erhard

1. *Basler Chroniken*, t. III-VI. Leipzig, 1887-1902, in-8°. Les tomes IV-VI sont dus aux soins de M. Aug. Bernoulli. De nombreuses pièces d'archives, ou petites dissertations, sont publiées en appendice à la suite de chaque chronique.

2. *Chronikalien der Rathsbücher, 1356-1548*, t. IV, p. 1-162. — Citons aussi la relation, par le secrétaire d'État, du procès intenté en 1410 à deux magistrats bâlois : *Bericht über den Rotberg-Ehrenfelsischen Handel*, t. V, p. 73-102.

3. *Die grösseren Basler Annalen, 238-1416; — Die kleineren Basler Annalen, 1308-1415*, t. V, p. 1-71. Les Grandes Annales ont été publiées à nouveau, d'après un manuscrit plus complet, t. VI, p. 237-290. — Mentionnons encore une continuation de la chronique du Strasbourgeois Twinger von Königshofen, écrite au château de Röteln, près Bâle : *Die Röteler Chronik, 1376-1428*, t. V, p. 103-200. D'autres adjonctions à Königshofen ont été écrites à Bâle même au XVe siècle : *Anonyme Zusätze und Fortsetzungen zu Königshofen, 1120-1454*, t. IV, p. 409-459.

4. T. V, p. 201-325.

5. De 1444 à 1446. T. IV, p. 163-220.

6. T. V, p. 471-498.

7. *Die Chroniken Heinrichs von Beinheim, 1365-1452, samml Fortsetzung 1465-1473*, t. V, p. 327-469.

d'Appenwiler a passé la plus grande partie de sa vie à Bâle, où il remplissait les fonctions de chapelain à la cathédrale. Sa chronique[1], écrite presque entièrement en allemand, en partie jour par jour, comprend les années 1439, 1444 à 1471. Le journal latin de Jean Knebel[2], lui aussi chapelain à la cathédrale, fait suite aux travaux que nous venons de citer. Mais le récit vivant et détaillé de ce que l'auteur voit ou apprend durant les années 1473 à 1479 dépasse les limites de la chronique locale; c'est une des meilleures sources que nous possédions pour l'histoire des guerres de Bourgogne. Knebel devait à ses relations multiples la riche information de son journal; ce sont en particulier ses rapports avec le secrétaire d'État Nicolas Rüsch[3] qui lui ont permis d'insérer dans ses notes un grand nombre de pièces officielles. Citons enfin quelques notes historiques, écrites à Bâle vers 1504 et relatives à la guerre de Souabe et à l'entrée de Bâle dans la Confédération (1501)[4].

La chronique du Saint-Gallois Hermann Ritter (dit Miles), appartient plutôt au XVIe siècle, mais elle a déjà, pour les dernières années du XVe, l'intérêt et la valeur d'un témoignage contemporain[5].

1. *Die Chronik Erhards von Appenwiler, 1439-1471, mit ihren Fortsetzungen 1472-1474*, t. IV, p. 221-408.

2. *Johannis Knebel capellani ecclesiæ Basiliensis diarium*, t. II (1880) et III. Le second volume, laissé inachevé par W. Vischer, a paru, après la mort de ce dernier, par les soins de M. C.-C. Bernoulli.

3. Parmi les appendices imprimés à la suite du journal de Knebel, signalons les rapports officiels sur les guerres de Bourgogne, dus à Rüsch (t. III, p. 275-332), et plusieurs pièces relatives à Pierre de Hagenbach. — Mentionnons encore : *Die anonyme Chronik der Burgunderkriege, 1473-1479*, t. V, p. 499-539.

4. *Die anonyme Chronik des Schwabenkrieges und der nächstfolgenden Ereignisse, 1492-1504*, t. VI, p. 1-19. Le même volume renferme encore un certain nombre de fragments historiques du XVe siècle, tirés de compilations du XVIe. — On doit aussi à M. Aug. Bernoulli la publication d'une chronique de Colmar rédigée au début du XVe siècle et qui intéresse Bâle (*Die älteste deutsche Chronik von Colmar*. Colmar, 1888). — Signalons encore, à l'actif de la Société d'histoire de Bâle, la belle publication intitulée : *Concilium Basiliense. Studien und Quellen zur Geschichte des Concils von Basel* (Bâle, 1896-1904, 5 vol. in-8°). Les tomes I-IV sont l'œuvre de M. J. Haller et renferment principalement les procès-verbaux des séances du concile de 1431 à 1436. Le tome V, dû à plusieurs collaborateurs, contient des journaux relatifs au concile et des documents provenant de l'ambassade envoyée à Avignon et à Constantinople (1437-1438).

5. *Die Chronik des Hermann Miles*, éd. E. Götzinger, dans les *Mitteilungen* de la Société d'histoire de Saint-Gall, t. XXVIII (1902), p. 275-385. — Les chroniques de la ville de Constance, qui touchent de près à l'histoire de la Suisse, ont été publiées par M. Ph. Ruppert (Constance, 1891). Voir aussi

C'est dans la petite chronique du Livre blanc de Sarnen, rédigée vers 1470, probablement par le secrétaire d'État d'Obwalden, qu'apparaît pour la première fois, presque entièrement formé, le récit légendaire des origines de la Confédération. M. F. Vetter[1] a donné une édition nouvelle de cet écrit qui a été l'un des principaux éléments de la discussion sur la valeur des traditions nationales de la Suisse[2]. M. Aug. Bernoulli s'est efforcé de distinguer ce qui, dans les traditions rapportées par le Livre blanc, constitue le souvenir de faits réels, de ce qui est purement légendaire[3]. Il croit à la valeur historique de la plupart de ces traditions et va même jusqu'à préciser la date des faits auxquels elles remonteraient (automne 1246). La tentative est hasardeuse; elle va à l'encontre du principe excellent qui interdit de placer sur la même ligne deux sources de nature et de valeur absolument différentes en comblant les lacunes de l'histoire documentaire à l'aide de récits très postérieurs aux événements et d'un caractère légendaire nettement accusé[4]. L'étude que M. A. Stern[5] a faite des passages relatifs à l'origine fabuleuse des Schwyzois et aux débuts de la Confédération dans la chronique inédite du Zuricois Henri Brennwald (1478-1551) nous semble plus conforme aux règles de l'école critique. En montrant la part qui revient à Brennwald dans la formation du récit légendaire, M. Stern a prouvé une fois de plus avec quelle liberté les historiens d'alors usaient de leurs matériaux de travail. « Par des adjonctions et des remaniements, par l'invention de motifs et de discours, imaginés au gré de leur génie poétique ou de leurs connaissances, ils arrivèrent à composer

Th. Ludwig, *Die Konstanzer Geschichtschreibung bis zum XVIII. Jahrhundert.* Strasbourg, 1894.

1. *Die Chronik des Weissen Buches von Sarnen.* Zurich, 1891, in-8° (extrait de la *Schweizerische Rundschau*).

2. Les articles de Pierre Vaucher sur le traité « De l'origine des Schwyzois » et sur le Livre blanc ont été réunis et publiés, avec des adjonctions, sous ce titre : *les Traditions nationales de la Suisse.* Genève, 1885, in-4° (extrait des *Mémoires de l'Institut national genevois*, t. XVI). Pour la critique du Livre blanc, voir encore A. Stern, dans *Anzeiger*, 1886, t. V, p. 55-58.

3. *Die Sagen der Waldstädte im Weissen Buch von Sarnen*, dans *Anzeiger*, 1891, t. VI, p. 164-175; — *Die Sagen von Tell und Stauffacher.* Bâle, 1899, in-8°. Dans ce second travail, M. Bernoulli a apporté quelques tempéraments à sa thèse primitive et il a séparé plus nettement la tradition populaire d'avec l'histoire.

4. Voir, à ce sujet, les remarques pleines de sens de G. de Wyss dans *Anzeiger*, 1891, t. VI, p. 132-136.

5. *Einige Bemerkungen über die sogen. Brennwaldsche Chronik*, dans *Jahrbuch*, t. XII (1887), p. 157-181. Les passages relatifs aux origines de la Confédération sont publiés en appendice.

un tableau de mosaïque toujours plus varié, et, en apparence, plus précis, jusqu'à ce qu'enfin la main du maître (l'historien Tschudi) sût donner à ce tableau l'aspect définitif, qui garda, pour nombre de générations, une autorité canonique[1]. »

Victor van Berchem.

(Sera continué.)

1. On sait que l'étude des chansons historiques, qui nous ont été conservées en grand nombre par les chroniqueurs, est d'un grand intérêt pour l'histoire de la Suisse au XIVe et surtout au XVe siècle. Les travaux récents dont elles ont été l'objet sont signalés dans les ouvrages déjà cités de G. de Wyss et de J. Bächtold (ci-dessus, p. 354, n. 2 et 3). Sur les dernières controverses relatives à l'un des plus fameux de ces chants, le *Sempacherlied*, on consultera l'article excellent que M. W. Œchsli a consacré aux *Winkelried* dans l'*Allgemeine deutsche Biographie*, t. XLIII (1898), p. 442 et suiv.

CORRESPONDANCE.

SENS PRIMITIF ET ÉTYMOLOGIE DU MOT « RELIGION ».

Dans notre dernière livraison (*Rev. hist.*, t. LXXXIX, p. 105), M. Rod. Reuss, voulant préciser la notion qu'il convient de donner au mot « Religion », dit que, dans la vie religieuse, la place principale doit être accordée au sentiment individuel « qui *relie* l'être humain isolé au Divin, à l'Idéal, à l'Au-Delà ». A ce sujet, nous avons reçu les deux lettres suivantes :

Loin de moi la pensée d'intervenir dans la discussion entre M. R. Reuss et M. Mathiez (ou M. Durkheim) sur l' « essence de la religion »; je voudrais seulement appeler l'attention de vos lecteurs sur un petit malentendu étymologique que risque de perpétuer la note de votre collaborateur sur ce sujet. « Le sentiment individuel, écrit M. Reuss, est le seul sentiment vraiment religieux, celui qui *relie* l'être humain isolé au Divin. » L'italique *relie* est de votre collaborateur; il prouve qu'il voit dans le verbe *religare*, « relier », l'étymologie et par conséquent le sens primitif du mot « Religion ». C'est une erreur bien des fois réfutée, mais qu'il faut, paraît-il, réfuter encore. *Religare* n'aurait jamais pu donner que *religatio* (qui existe); *religio* vient de *relĕgere*, recueillir, « se recueillir » : c'est l'acte de recueillement, qui se fait avec scrupule, avec conscience ; quelque chose de cette acception primitive subsiste encore dans la locution française : « Éclairer la religion de quelqu'un. »

Théodore Reinach.

Relig-io est formé comme *leg-io* de *legĕre*, *condic-io* de *condicĕre*, *obsid-io* de *obsidēre obsedi obsessum*, *internec-io* de *necare necui neclum* (à côté de *necavi necatum*). Il est donc probable qu'il vient d'un verbe de flexion moins lourde que *ligare*, *ligavi*, *ligatum*. *Religio* doit venir d'un **religĕre*.

L'existence de ce verbe est confirmée par l'adjectif, d'origine participiale, que contient un vieux fragment poétique relevé par Nigidius Figulus (Gell, 4, 9) : « Religentem esse oportet, religiosus ne fuas. »

Religens a pour contraire *neglegens* (non *negligens*), qui a conservé son *e* parce que longtemps on a senti deux mots, *neg legens*, *neg* étant un équivalent archaïque de *non*. Le simple *legens*, avec son *e*, est encore plus inconciliable avec *ligare* que *religens* avec *religare*.

Dans des phrases comme « horum sermonem legam », j'épierai leur conversation (Plaute, *Pseud.*, 414); on sent encore comment *legere* a signifié quelque chose comme « noter, relever » (de là, je pense, le sens de « lire »). *Neg-legens* est donc dit d'un inattentif, *religens* d'un attentif, donc d'un scrupuleux. Et *religio* ne signifie que « attention, scrupule ». « Nulla mihi religio est » (Horace, *Sat.*, 1, 9, 70) : « Cela m'est égal. »

Louis Havet.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

René Dussaud. **Histoire et religion des Noçairis.** Paris, Bouillon, 1900. In-8°, xxxv-211 pages. (129e fascicule de la Bibliothèque de l'École des hautes études.)

Les Noçairis, auxquels M. Dussaud a consacré une monographie solidement documentée, pleine de nouveauté et d'intérêt, occupent, au nord du Liban, entre l'Oronte et la mer, le district montagneux qui tient d'eux son nom de Djebel-en-Noçairiyya (rendu d'ordinaire fautivement par *Montagne des Ansariès*) : c'est le Mons Bargylus des anciens. Leur pays, pauvre, dépourvu de villes peuplées comme de voies faciles, placé à l'écart des grandes routes, n'a jamais joué un rôle politique de particulière importance; n'était la religion singulière à laquelle ils fournissent aujourd'hui encore environ 150,000 adhérents, ils n'auraient sans doute pas droit à une histoire distincte. Avant de désigner une secte, leur nom a désigné une peuplade; il ne semble pas douteux qu'il faille reconnaître dans les *Nazerini,* que Pline signale en face d'Apamée de l'Oronte, les ascendants directs des Noçairis. Tout vestige du nom disparaît, après Pline, pendant dix siècles. M. D. croit, il est vrai, le reconnaître dans celui des « Galiléens » qui, d'après Sozomène, luttèrent, contre l'évêque d'Apamée, pour la défense du paganisme (fin du IVe siècle); le nom des *Galilaioi,* amené, sous la plume de l'écrivain chrétien, par une association d'idées entre « Galiléen » et « Nazaréen, » désignerait en réalité les Nazerini. Il est infiniment plus probable que les *Galilaioi* de Sozomène sont les indigènes de la montagne d'El-Djalil, que quelques géographes arabes placent dans le voisinage du Liban, au sud-ouest d'Apamée.

Les habitants du Mons Bargylus tout entier persévérèrent, d'après M. D., dans l'hostilité que montrèrent d'abord au christianisme ces *Galilaioi,* leurs frères méridionaux ; jamais, à l'en croire, la doctrine triomphante n'aurait remplacé, dans le domaine noçairien, le vieux paganisme sémitique. La supposition d'une fidélité inébranlable à l'ancienne religion est en effet nécessaire à la thèse par lui défendue sur l'origine du noçairisme de l'âge postérieur. Elle n'est pas très vraisemblable et a été combattue, avant et après l'apparition de ce livre, par le P. Lammens, qui est d'autant plus intéressé à la réfuter que pour lui la religion noçairienne dérive « non du dogme coranique, mais de la vérité chrétienne » (Lammens, *les Nosairis furent-ils chrétiens?* dans *Revue de l'Orient chrétien,* 1901, p. 33). M. D. se fonde principalement sur l'absence de vestiges archéologiques chrétiens dans la région septentrionale

de la montagne des Noçairis; pour le sud, qu'il a seul visité, le P. Lammens a signalé une série assez considérable de monuments du christianisme, et il nous paraît probable qu'une exploration systématique des districts restés en dehors de ses investigations, — et qui constituent d'ailleurs la partie principale du domaine de la doctrine noçairienne, — amènerait à des constatations analogues. S'il est difficile de croire que pendant toute la période byzantine le Mons Bargylus ait pu repousser le christianisme officiel et maître de toute la Syrie, il faut faire remarquer cependant que le règne de la foi nouvelle a été relativement très court; entre les mouvements païens racontés par Sozomène et l'invasion arabe, il ne reste guère que deux siècles et demi pour la période intermédiaire entre le triomphe du christianisme et l'établissement de l'Islam. C'est de cette période chrétienne que sont témoins les éléments chrétiens du rituel noçairien, notamment la célébration de Noël, que M. D. considère comme de simples emprunts.

C'est seulement à partir du XIe siècle que nous possédons, sur les Noçairis, des renseignements positifs et relativement abondants. Leur nom désigne depuis lors non plus un groupement ethnique, mais une secte religieuse originale, dont les adeptes s'étendent bien au-delà du territoire, certainement limité, des anciens Nazareni. On les trouve non seulement dans leur montagne, mais encore dans la plaine de l'Oronte, à Homs; plus au sud encore, dans le voisinage de Panéas. M. D., invoquant un texte formel de Jaqût, croit même pouvoir signaler une de leurs colonies bien loin de la Syrie, dans le delta de l'Euphrate, mais il nous semble qu'il faut écarter le renseignement donné sur ce point par le grand géographe; la région de Baçrah était habitée par des Mandaites, qui se donnaient le nom de *Naçorayé*. Entre ce mot et celui de Noçairi, la ressemblance est assez forte pour avoir pu induire à une confusion le savant arabe; il s'agissait d'ailleurs de deux sectes également hétérodoxes, et la confusion était facilitée encore par le fait que Jaqût nous parle de la région de Baçrah en tant que patrie de Raschid-ed-Din, le célèbre chef ismaélien du XIIe siècle, qui, né en pays *naçoréen*, s'approprie en effet, comme M. D. l'a montré, une partie des doctrines *noçairiennes*.

C'est l'étude de la religion noçairienne, de ses rites et de ses dogmes et la recherche de ses origines qui constituent l'objet principal du travail de M. D. Il a réuni une masse abondante de renseignements inédits ou enfouis dans des publications orientales introuvables et d'ailleurs accessibles seulement aux arabisants, et son étude restera la base de toute investigation ultérieure sur ce difficile sujet. Nous dirons brièvement pourquoi nous ne pouvons souscrire à sa thèse principale, celle qui a trait à l'origine du noçairisme.

Si l'on étudie le noçairisme à la fois dans les pratiques encore aujourd'hui populaires et dans les livres sacrés qui nous révèlent la doctrine et certains rites spéciaux en corrélation avec celle-ci, on constate deux séries de faits distincts : d'un côté, un ensemble d'usages religieux qui remontent à l'antiquité et qui est sans aucun doute un *survival* du paga-

nisme sémitique; de l'autre, un système théologique qui seul est spécifiquement noçairien, les rites populaires dont il vient d'être question se retrouvant, à peu de chose près, identiques chez toutes les populations indigènes de la Syrie. Cette théologie, M. D. croit qu'elle aussi dérive de l'ancien paganisme, mais combiné avec une forme de l'ismaélisme. Nous pensons au contraire qu'il n'y faut voir qu'un développement particulier de l'ismaélisme (au sens large, le duodécimanisme inclus), cette hérésie multiforme, mais partout syncrétisante, messianiste et mystique, qui s'est greffée à partir du VIIIe siècle sur le schisme schi'ite.

Au dieu unique de l'Islam, le noçairisme a substitué une trinité, dont les personnes portent les noms, illustres dans l'Islam, d''Ali, de Mohammed et celui, plus obscur, de Salman-el-Farisî. 'Ali est le dieu suprême; Mohammed est son « voile » ou son « nom; » Salman est la « porte » qui mène à lui. Cette terminologie mystique a ses racines dans l'ismaélisme, dont dérivent aussi toutes les figures secondaires qui accompagnent le groupe divin central; mais M. D. croit qu'en ce qui concerne l'association 'Ali-Mohammed-Salman, les noms musulmans et le déguisement noçairien ne font que dissimuler une ancienne triade sémitique, un débris vivant encore du plus vieux polythéisme syrien. Il rapproche 'Ali du dieu phénicien 'Elioun; il compare la fonction de Mohammed, *nom* d''Ali, de l'épithète de « Schem Ba'al, » *Nom-de-Ba'al*, donnée à l'Astarté sidonienne (la justesse de cette dernière interprétation est d'ailleurs un peu douteuse); il insiste sur les relations instituées entre 'Ali, Mohammed, Salman et le Ciel, le Soleil, la Lune, et y voit un souvenir du caractère naturaliste et particulièrement céleste des grandes divinités de la Syrie.

Cette théorie, — dont le développement savant et nuancé mériterait une analyse moins sommaire, — nous semble ne point tenir compte suffisamment de quelques faits. Tout d'abord, il ne faut pas s'exagérer, comme on l'a fait fréquemment en ces dernières années, l'importance de la triade pour la mythologie sémitique. Evans a récemment (*Journal of Hellenic Studies*, 1901, p. 210) montré l'inexactitude de l'interprétation *trinitaire* du symbole des trois piliers qui orne les stèles carthaginoises. Le mode normal d'association des dieux sémitiques, — qui, dans les plus vieilles inscriptions, apparaissent juxtaposées sans corrélation visible, — ne va pas au-delà du couple. Les exemples authentiques des triades sont rares; le plus net nous est fourni pour Héliopolis-Ba'albek, où l'on associait au Jupiter et à la Vénus un Mercure, dont l'adjonction au couple suprême semble d'ailleurs tardive et fut certainement intermittente. Les trois personnages masculins de la triade noçairienne ne sauraient être rapprochés d'un groupement dans lequel la Vénus occupait un rang important; ils rappelleraient bien plutôt une formation toute différente de la mythologie sémitique, celle de la divinité solaire entourée de deux dieux secondaires, telle qu'elle est représentée sur les bas-reliefs de Baétocécé et d'Hélio-

polis récemment rapprochés par P. Perdrizet (et à l'interprétation desquels M. D. a du reste notablement contribué), telle encore que Julien nous représente l'Hélios édessénien avec ses parèdres, Azizos et Monimos. C'est bien d'ailleurs à une association de ce genre que songe M. D. quand il compare ʿAli et ses deux acolytes au Beʿel-Schamin palmyrénien, escorté de Malkibol et d'ʿAglibol. Mais comment, en ce cas, concilier la survivance de deux dieux en somme secondaires avec la disparition de tout le reste du panthéon sémitique, l'éclipse surtout de la grande divinité féminine? Pourquoi les Noçairiens, remaniant l'ismaélisme au point d'adapter à sa métaphysique un détail de leur religion naturaliste, n'ont-ils pas abrité du même manteau l'intégralité de leurs traditions? Ou M. D. croit-il que le panthéon indigène du Mons Bargylus s'était restreint à la trinité formée par le dieu solaire et ses deux satellites?

Si maintenant nous considérons les transformations que le noçairisme a fait subir aux dogmes ismaéliens, nous constatons qu'elles sont éloignées d'avoir la direction et le sens qu'on devrait y trouver si elles avaient tendu à accorder à l'Islam hétérodoxe les débris d'un culte indigène; il est facile de montrer qu'elles continuent l'évolution du schiʿisme ismaélien et qu'elles ne prolongent que des lignes déjà formées dans l'Islam. Un exemple suffira. M. D. est sobre de renseignements sur la troisième personne de la trinité, Salman-el-Farisî; c'est pourtant un personnage sans doute historique bien que vite devenu légendaire et dont la transformation en figure fabuleuse est intéressante à suivre. Nous l'esquissons principalement d'après le *Tahdhîb* de Nawawi (Wüstenfeld, *Biographical Dictionary*, p. 292-294). Salman était, à ce qu'on raconte, un Persan qui, après avoir quitté sa patrie par horreur de la magie, finit, après bien des aventures, par être vendu comme esclave à Médine. Il reconnut en Mohammed les « signes de la prophétie » et se convertit à l'Islam. Il achète son affranchissement à son maître, moyennant quarante onces d'or et la plantation de trois cents palmiers; c'est la communauté musulmane qui l'aide à payer la somme demandée, et le prophète lui-même plante les palmiers, dont aucun ne périt; Salman remercie son bienfaiteur en lui donnant, au moment de la guerre des peuples, l'utile conseil de ceindre Médine d'un fossé. Aussi est-il représenté dans un hadith, à côté d'ʿAli, comme impatiemment attendu par le paradis; on le fait vivre deux cent cinquante ou trois cent cinquante ans; enchérissant, on fait remonter la date de sa naissance jusqu'à l'époque de Jésus-Christ.

Si la tradition orthodoxe donnait à sa figure ces propositions surhumaines, si elle l'associait déjà, lui le plus célèbre et peut-être le seul compagnon persan du prophète, à ʿAli, il est naturel qu'il ait accompagné ʿAli dans son ascension vers la divinité. L'apothéose d'ʿAli fut l'œuvre de tout un groupe de sectaires sortis de ce schiʿisme dès l'abord si fanatiquement dévoué aux souvenirs du grand khalife et à sa famille; la divinisation de Salman et de Mohammed, qui pourtant restent subordonnés à ʿAli, ne peut être l'œuvre que d'ismaéliens extrêmes utilisant

logiquement les données de la légende musulmane. En dehors de l'ismaélisme, un tel processus est inconcevable ; l'invraisemblance psychologique en est particulièrement criante si on l'attribue aux *pagani* du Djebel-en-Noçairiya, à ces montagnards conservateurs, d'esprit si lent, qu'on nous représente se raidissant pendant des siècles contre le christianisme et qui, des formes sobres du polythéisme sémitique, auraient passé sans transition à la débauche métaphysique et mystique de l'ismaélisme le plus intempérant.

Nous nous refusons donc à reconnaître dans le noçairisme un noyau ancien auquel l'ismaélisme aurait seulement fourni des enveloppes, et nous repoussons à la fois l'hypothèse « païenne » de M. D. et l'hypothèse « chrétienne » du P. Lammens. Est-ce à dire qu'il faille nier toute influence de l'une des religions préislamites dans la formation du dogme trinitaire du noçairisme? Ou sur telle autre de leurs doctrines, comme leur théorie de la métempsycose, qui rappelle sans doute, comme l'a montré M. D. dans une démonstration qu'on pourrait fortifier encore, certains aspects du gnosticisme, mais fait aussi songer à l'Inde? Pour répondre, il nous faudrait avoir, sur les origines et le développement varié de l'ismaélisme, des informations qui provisoirement font défaut. Il semble bien que cet immense mouvement ait fait de nombreux emprunts aux diverses religions et doctrines qui occupaient l'Asie antérieure; mais c'est seulement quand nous aurons une notion nette de ce qu'ont été ses premières formes, quand nous saurons dans quelles circonstances sont nées les différentes sectes sorties de la décomposition du schisme occidental, que nous posséderons les éléments d'une solution. Tant que les produits de la fermentation religieuse des premiers siècles de l'Islam ne seront pas définis, il nous sera interdit de rendre compte des particularités d'un des composés les plus complexes et les plus tardifs (la présence d'éléments duodécimains empêche de remonter au delà de la fin du IXe siècle) de toute la série.

Le noçairisme, une fois constitué et adopté par les tribus de montagnards qui lui ont donné son nom, est resté une doctrine savante, dont la connaissance totale est réservée à des cercles restreints de théologiens et d'initiés; il a donné naissance à un système de pratiques spéciales, notamment de rites d'initiation, dont le symbolisme transparent est loin d'être un indice d'antiquité.

M. D. a dressé, au début de son livre, une liste complète des travaux relatifs au noçairisme. Je n'y relève qu'une omission digne de remarque, celle de l'article de Pfeiffer, *Zwei vermeintliche Templerdenkmale* (*Zeitschrift für Kulturgeschichte,* 1897, p. 413). Pfeiffer croit reconnaître un Noçairi dans l'adorateur du veau figuré sur le coffret de Volterra; sa démonstration est sans aucune valeur, et d'ailleurs l'authenticité même du monument est plus que douteuse (cf. Langlois, dans Lavisse, *Histoire de France,* III, 2, 195, n. 1). Mais le fait que l'on ait cru pouvoir retrouver les Noçairis sur un monument dont l'introduction en Europe est attribuée aux croisés indique quelle sorte de services l'histoire peut

attendre de l'étude de leur religion et de ses congénères, nées comme elles pendant la période qui précède immédiatement les Croisades. On sait l'extravagance des notions répandues dans la littérature européenne du moyen âge sur le mahométisme ; on soupçonne aussi que l'Orient a eu une part à l'élaboration de certaines croyances qui furent populaires en Occident (plus d'un feuillet du livre, — voir tout le ch. VII, — reporte l'esprit aux accusations élevées en Europe contre les Templiers, les juifs ou les hérétiques). Il ne faudrait pas oublier que les croisés ont rencontré en Syrie presque autant d'hétérodoxes (Druzes, Noçairis, Assassins) que de sectateurs du pur Islam. Tout progrès réalisé dans l'intelligence de ces sectes singulières, dont le mystère prêta vite aux plus monstrueuses imaginations, pourra contribuer à jeter quelque lumière sur cette page relativement récente des relations de l'Asie antérieure et de l'Occident.

Isidore Lévy.

Fritz Kiener. **Verfassungsgeschichte der Provence seit der Ostgothenherrschaft bis zur Errichtung der Konsulate (510-1200).** Leipzig, Dyksche Buchhandlung, 1900. In-8°, XII-295 pages.

La simple traduction du titre de l'ouvrage de M. Kiener, *Histoire de la Constitution de la Provence,* ne donnerait qu'une idée assez incomplète du sujet traité par l'auteur. Son plan embrasse en effet non seulement les institutions politiques ou judiciaires, mais aussi les institutions sociales et économiques, ce qui concerne par exemple la condition des personnes, les divers modes de tenures et même les conditions matérielles de l'exploitation des terres. La période étudiée par M. K. est celle qui s'étend entre le commencement des invasions barbares et l'époque du développement des institutions communales, c'est-à-dire du VIe au XIIe siècle. Les grandes divisions de l'ouvrage sont empruntées au cadre chronologique : organisation de la Provence ostrogothique, de la Provence mérovingienne, de la Provence à l'époque carolingienne et au début de l'époque féodale, la naissance de l'institution consulaire. M. K. étudie avec quelque détail les origines de cette institution à Arles, ville pour laquelle il avait des renseignements assez abondants, et qu'il a pu choisir en quelque sorte comme type. De courtes notices sont ensuite consacrées à l'histoire du consulat dans les autres villes provençales. Enfin, cinq appendices terminent l'ouvrage. Les plus intéressants sont ceux dans lesquels M. K. a groupé les textes relatifs aux patrices mérovingiens de Provence et de Bourgogne[1].

1. La théorie de l'auteur, qui voit une différence entre le *titre* du patrice provençal et la *charge* du patrice bourguignon, ce dernier étant assimilé à un duc, c'est-à-dire à un personnage pourvu d'un grand commandement militaire, peut du reste paraître contestable.

M. K. paraît avoir très consciencieusement dépouillé tous les textes (ils ne sont pas d'ailleurs très abondants pour l'époque antérieure au XIe siècle) relatifs à son sujet. Il ne s'est même pas contenté des imprimés, mais a eu recours aux manuscrits, et donne à la fin de son livre une douzaine de pièces du XIe siècle empruntées aux cartulaires arlésiens. Le relevé des mentions de nature à fournir quelques renseignements sur l'organisation politique ou les institutions sociales est minutieusement fait et les résultats en sont clairement exposés. Il est seulement permis de regretter que M. K. se limite exclusivement aux données que lui fournissent les textes étudiés par lui et ne fasse pas la comparaison avec les résultats généraux acquis avant lui, ce qui, d'ailleurs, eût considérablement accru sa tâche. La précaire ou le complant de Provence, par exemple, se distinguent-ils des contrats de même espèce des autres régions de la Gaule et comment? Il en est de même pour l'histoire des institutions politiques. On est un peu étonné de ne pas trouver au début de l'ouvrage au moins un tableau sommaire de l'organisation de la Provence romaine, et M. K. ne paraît pas chercher à nous dire ce qui a pu en subsister durant le moyen âge. D'autre part, si nous voyons bien qu'à l'époque mérovingienne la Provence a des institutions un peu différentes de celles des autres territoires francs, il ne paraît pas en avoir été de même à l'époque carolingienne, en ce qui concerne les institutions politiques tout au moins. M. K. ne paraît pas se préoccuper de l'influence qu'ont pu avoir sur celles-ci les vicissitudes politiques du pays au cours du Xe siècle. La situation de Louis l'Aveugle, les guerres de Hugues d'Arles en Italie, les incertitudes au sujet de la souveraineté du pays, et surtout la lutte soutenue pendant cent années contre les Sarrasins n'ont certainement pas été sans action sur le développement de la féodalité laïque et ecclésiastique. Enfin, mettant de côté toute question d'amour-propre national, il est certain qu'un étranger peut facilement, dans ce qui est géographie locale, laisser échapper des erreurs de détail, c'est ainsi que Vendoara n'est pas en Provence (p. 106), mais dans le département actuel de l'Aube.

A un autre point de vue, M. K.[1] ne semble pas connaître le principal travail relatif à l'histoire provençale pour la période dont il s'est occupé, le mémoire de M. de Manteyer sur la Marche de Provence et l'évêché d'Avignon, dont un sommaire très étendu a été imprimé, en 1897, dans les *Positions des thèses de l'École des chartes*. Ce sommaire aurait pu fournir à l'auteur, en ce qui concerne par exemple le domaine temporel des évêques d'Avignon, des indications qui seraient venues utilement compléter les renseignements généraux que l'on peut trouver dans son livre.

Il n'en reste pas moins vrai que le volume de M. K. constitue un

1. Encore une chicane de détail : pourquoi citer le *Polyptyque de Saint-Germain-des-Prés*, éd. Guérard-Longnon, comme s'il s'agissait d'une édition unique, due à la collaboration de ces deux savants?

consciencieux et intéressant travail. Il serait à souhaiter que pour toutes nos provinces il en existât de semblables, composés par des érudits français.

René Poupardin.

Victor Friese und Erich Liesegang. **Magdeburger Schöffensprüche.** Erster Bd, Abth. I bis IV. Berlin, Reimer, 1901. In-8°, xi-872 p.

Le droit de Magdebourg est, comme importance historique, au premier rang des législations municipales du moyen âge allemand. Il était reçu non seulement dans la plupart des villes de l'Ostfalen (Altmark) et de la marche du Brandebourg et de la Misnie, mais dans la plupart de celles de la Lusace et de la Silésie, à Stettin, en Prusse, en Pologne, et il étendait son domaine ou exerçait son influence jusqu'en Moravie et en Bohême.

Parmi les sources de ce droit figurent, avec quelques coutumiers et des consultations fournies par l'*Oberhof* des échevins de Magdebourg, les nombreuses décisions judiciaires émanées de ce même tribunal et conservées précieusement par les villes filiales qu'elles intéressaient. Il y avait quelque singularité à voir rester en presque totalité enfouies dans les archives les sources d'une jurisprudence dont est issu en bonne partie ce Miroir de Saxe à l'étude duquel se sont consacrés tant de travaux. Cette anomalie fut signalée par J.-W. von Planck à l'Académie royale des sciences de Munich, qui décida d'employer à la faire cesser une partie des ressources de la *Savigny-Stiftung*. D'où la publication qui commence. Les éditeurs, E. Liesegang et V. Friese, nous annoncent, d'après les plans approuvés par l'Académie, au moins cinq à six volumes. Le premier paru comprend les décisions des échevins de Magdebourg rendues pour ou conservées à Gross-Salze, Zerbst (Anhalt) et Naumbourg (sur la Saale), toutes villes peu éloignées, la première même très voisine de Magdebourg.

Les décisions sont malheureusement en presque totalité relativement modernes, des xve et xvie siècles; mais le droit jurisprudentiel qu'elles relatent n'a pas dû varier beaucoup depuis sa formation.

Elles sont aussi d'une langue bien difficile pour les non initiés au vieil allemand. Mais chacune d'elles est précédée d'un sommaire rédigé par les éditeurs et relatant l'espèce avec la solution. En outre, dans le *Sachregister*, qui est considérable (p. 709-870), sous chaque nom de matière se trouve un exposé qui groupe les décisions intéressant cette matière et renvoie même aux passages parallèles des coutumiers. Il y a là une aide précieuse.

En tête de la section consacrée à chaque ville ou groupement se trouvent quelques renseignements, en particulier sur l'origine et l'étendue des rapports qui se sont établis entre cette ville et Magdebourg; à

la fin du volume, avant le *Sachregister*, une table par noms de personnes, une par noms de lieux, une chronologique (1339-1617).

C'est une publication soignée, qui sera précieuse pour l'histoire du droit saxon et du droit allemand en général. Elle le sera surtout quand les éditeurs auront pu, suivant leur désir, donner en volume final un tableau d'ensemble des résultats fournis par cette exhumation. Mais c'est là une œuvre de longue haleine.

G. GAVET.

Gino ARIAS. **I trattati commerciali della Repubblica fiorentina.** Vol. I : *Secolo XIII.* Florence, Le Monnier, 1901. Petit in-8°, XXII-523 pages.

— **Studi e documenti di storia del diritto.** Ibid., 1901. Petit in-8°, 166 pages.

I. — M. G. Arias appartient à cette petite et vaillante phalange d'historiens du droit qui ne croient pas avoir étudié une institution quand ils ont analysé les textes sur lesquels elle repose; ils veulent les voir dans leur vie réelle. A la suite de M. A. Doren, il applique cet esprit de recherche vraiment historique au passé économique de la Cité des fleurs. Il montre comment la constitution politique de Florence, son précoce développement industriel et commercial devaient, dès le XIIe siècle, conduire la République à faire des guerres commerciales, — guerres pour la possession des routes vers Rome, vers la mer, vers les Apennins, — et des traités commerciaux. Il montre comment la politique économique de Florence fut constamment en rapport (rapport de réaction réciproque) avec les révolutions internes qui se succèdent si rapidement dans le cours du XIIIe siècle. Il étudie à fond l'institution si curieuse des *rappresaglie,* les diverses mesures imaginées pour rendre ces représailles moins préjudiciables aux transactions internationales, la procédure d'arbitrage, la législation sur les subsistances, les accords financiers entre républiques voisines, etc. De nombreux documents (traités entre Florence et Sienne, Arezzo, Pise, Venise, Gênes, Bologne, etc.) illustrent cette histoire.

Je ne sais si l'on doit féliciter M. A. d'avoir découpé son sujet en deux parties, une *storia esterna,* où il passe en revue les actes diplomatiques successifs, dans leur ordre chronologique, et une *storia interna,* où il examine en elle-même et au point de vue juridique chaque catégorie de traités. Il y a là comme une revanche de l'esprit de systématisation à outrance, du désir d'extraire à tout prix des faits une *doctrine* (p. XXI). Cette disposition des matières cause à l'esprit une réelle fatigue. Somme toute, sans atteindre à la magistrale ampleur des études de M. Doren, celle de M. A. est faite avec beaucoup de soin et d'intelligence, et elle sera consultée avec fruit.

II. — On lira volontiers dans ce *volumetto* les études sur les relations des banques florentines avec le Saint-Siège, particulièrement sous Boniface VIII. Le chapitre sur « le fondement économique des factions florentines des guelfes blancs et des guelfes noirs » n'est pas moins instructif; on voit s'y former deux coalitions de banquiers, dont l'une veut se réserver le monopole des relations financières avec la curie, tandis que l'autre attaque ce monopole. Ces petites études et les documents qui les accompagnent complètent très heureusement le travail précédent.

Henri Hauser.

William Pitt, earl of Chatham, and the growth and the division of the British Empire (1708-1778), by Walford Davis Green, M. P. New-York et Londres, Putnam's Sons (Heroes of the nations), 1901.

M. Walford Davis Green nous dit (p. 371) que les transformations politiques sont plutôt l'effet des forces sociales persistantes, continues et accumulées, que d'une volonté unique. De là son sous-titre, qui dépasse de beaucoup la biographie de Pitt. Il a échappé à cette peste que Macaulay appelle plaisamment, dans son premier essai sur Pitt, la *lues Boswelliana,* ou la maladie de l'admiration. Cependant, M. Green se montre, avec raison, plus favorable à Chatham que l'historien Whig. Il n'apporte pas beaucoup de renseignements nouveaux. Mais aux sources connues par Macaulay, il a ajouté la lecture de Lecky, du Frédéric le Grand de Carlyle, des travaux de M. Waddington sur la guerre de Sept ans, et du professeur Ward. Il a puisé dans le journal du duc de Grafton, dans les papiers inédits de Newcastle au British Museum, et dans des pièces manuscrites qu'il a dues à lord Lansdowne. Toutes les fois qu'il a pu, il a cité des extraits des discours de Pitt, dont une grande partie a été perdue. Il les a surtout empruntés aux mémoires si vivants d'Horace Walpole. L'ouvrage de M. Green a donc été préparé avec beaucoup de conscience. Il nous donne une idée très exacte « du grand Commoner » avec ses talents supérieurs et ses faiblesses, ses vertus et ses défauts.

Il faut songer au milieu de quelles difficultés ce cadet d'une maison pauvre s'est débattu pour se glisser au pouvoir, qui était accaparé par les grandes familles whigs, les Cobham, les Bedford, les Leicester, les Pelham. Ainsi s'expliquent ses souplesses et ses colères du début (p. 53, 59, 62, 87-138). Lorsqu'il fut ministre de la Guerre, dans la fameuse période qui va de 1757 à 1761, ses défauts ont été atténués par son patriotisme, et, si son rôle est peut-être un peu exagéré par les historiens anglais, il est vrai que, par une audace presque toujours heureuse, et grâce à une activité étonnante, il donna à sa patrie l'Inde et le Canada.

Le court volume de M. Green est à peu près complet sur l'histoire de Pitt. C'est que, depuis 1761, il n'a plus joué un rôle très important. Cet effort surhumain semble avoir épuisé sa fortune politique, comme sa santé intellectuelle et ses forces physiques, celles-ci, d'ailleurs, fort atteintes dès son enfance. Pitt est un des grands goutteux de l'histoire. Son ambition n'en fut que plus aiguë et plus attristante, et pendant son second ministère (1766-1769), lorsqu'il entra « dans cet hôpital pour incurables de la Chambre des lords » (p. 273), il perdit à la fois sa popularité et sa faculté d'agir (voir p. 237-267, 332-333). Jamais l'opinion publique ne s'est montrée plus injuste, après avoir été plus follement enthousiaste, lorsqu'elle reprocha à Chatham, toujours si désintéressé personnellement, d'avoir accepté pour les siens, qu'il aimait tendrement, la sécurité matérielle. Il était d'ailleurs tolérant (p. 326), humain, et j'aurais voulu que M. Green insistât à ce propos sur le rôle honorable qu'il a joué dans l'affaire de Byng (p. 86, 95). Bien qu'il ait eu à souffrir de l'influence de l'Écossais Bute, le plus puissant des *amis* de Georges III, ce roi honnête et borné, il s'éleva avec indignation contre l'impopularité absurde qui atteignit alors les Écossais (p. 210, 312); il défendit la liberté de la presse au profit du misérable Wilkes; il eût voulu accorder l'autonomie aux colonies britanniques, une fois l'autorité du Parlement reconnue (p. 335-342), enfin il condamnait le scandale des bourgs pourris. D'autre part, il était inconsistant, maladroit, provocateur, et M. Green en est réduit à plaider les circonstances atténuantes. Sa brutalité à la tribune, sa grossièreté contre ses adversaires (voir p. 318), sa rudesse dans les négociations les plus délicates prouvent qu'il manquait de certaines qualités de l'homme d'État (voir p. 195). Il me semble que M. Green lui sait trop de gré de son intransigeante gallophobie. Ses sorties contre Choiseul, contre les Bourbons, contre le pacte de famille, cette cause de faiblesse pour la France (p. 275, 276, 309, 356, 362), donnent le spectacle un peu ridicule de l'évocation d'un spectre parfaitement illusoire.

C'est que bien souvent le comédien dominait chez lui (p. 204). Macaulay nous l'a dévoilé impitoyablement en le comparant à Garrick; personne en effet n'a soigné l'attitude, les gestes, le costume, les effets de bras, de sourcils, de lumière, comme Pitt. Il a joué de la béquille avec un art consommé; c'est l'opinion de Burke (p. 311) et de beaucoup de contemporains. Mal équilibré, chimérique, ayant prodigué l'argent de son pays comme le sien, il reste toutefois un grand politique (p. 45), tandis que son rival, Fox, n'est qu'un politicien. Pitt était convaincu, convaincu de sa supériorité et de celle de son pays. Aussi la sincérité de sa parole, l'ampleur de son geste, l'émotion de son accent suppléaient souvent au vide de ses discours. Dans les fragments cités par M. Green (voir p. 254, 258, 265), on retrouve quelque chose de cette chaleur d'élocution, et d'heureuses formules demeurées célèbres. Mais aussi trop de phraséologie, de citations latines. On se prend à songer à Numa Roumestan, qui ne pensait que quand il parlait.

Les récits de la guerre de Sept ans, de la conquête du Canada, de l'émancipation des colonies sont bien menés et intéressants. Le livre de M. Green est un bon livre. Remercions-le d'avoir renoncé à discuter l'attribution des lettres de Junius à Pitt. Il y a un certain nombre de questions qui reviennent un peu souvent : les lettres de Junius, la bataille de Teutoburg, l'apostolicité des Gaules, les lettres de Cicéron à Brutus, la cassette de Marie Stuart.

L'édition est d'une belle netteté, comme toutes celles de la collection. Les portraits sont utiles.

P. Bondois.

Charles Schmidt. **Le grand-duché de Berg (1806-1813). Étude sur la domination française en Allemagne sous Napoléon Ier.** Paris, Félix Alcan, 1905, xvi-528 pages, avec une carte.

Napoléon Ier a créé en Allemagne trois états : le grand-duché de Berg, le royaume de Westphalie et le grand-duché de Francfort. Goecke et Ilgen ont raconté naguère les destinées du royaume de Westphalie (*Das Königreich Westphalen*. Dusseldorf, 1888), Paul Darmstædter a décrit plus récemment l'administration du grand-duché de Francfort (*Das Grossherzogtum Frankfurt*. Francfort, 1901) : il restait à écrire un ouvrage sur le grand-duché de Berg. Cet ouvrage, M. Charles Schmidt vient de nous le donner; et son livre, puisé aux meilleures sources, bien divisé, toujours clair et net, peut passer pour un modèle de monographie.

Tout d'abord, M. Schmidt expose la formation du duché. Le noyau du nouvel état est constitué par le duché de Berg, que la Bavière cède en 1806 en échange du marquisat d'Ansbach, et par le duché de Clèves, que la Prusse a été obligée d'abandonner. A ce noyau s'ajoutent les territoires des abbayes d'Elten, d'Essen et de Werden; puis, après la paix de Tilsitt, le comté de la Mark avec partie des ville et territoire de Lippstadt, la principauté de Münster, les comtés de Tecklembourg et de Lingen, les comté et ville de Dortmund. Murat est nommé chef du nouvel état et fait, le 14 mars 1806, son entrée dans sa capitale, Dusseldorf; le jeune Heine assiste à cette scène qu'il nous a racontée d'une manière inoubliable dans ses *Reisebilder*. Murat ne devait rester que deux années à la tête du duché; en 1808, il devenait roi de Naples. Dans l'intervalle, il avait peu résidé dans ses états allemands; il avait seulement cherché à en tirer le revenu le plus grand possible; le grand-duché était en réalité gouverné par un de ses compatriotes, Agar, nommé ministre des finances et des relations extérieures; Agar correspondait directement avec Gaudin, ministre de l'Empereur, qui rendait compte de tout à Napoléon Ier; celui-ci, en réalité, demeurait le véritable maître.

En juillet 1808, Napoléon prit pour lui-même le titre de « grand-duc de Berg »; sans doute, en 1809, il céda le grand-duché au prince

Napoléon Louis, fils aîné du roi de Hollande; mais, en fait, il continua seul de diriger toutes les affaires. Beugnot, nommé commissaire impérial à Dusseldorf, représenta l'Empereur dans le grand-duché, assisté d'un homme du pays, nommé ministre de l'intérieur, le comte de Nesselrode. Beugnot correspondit jusqu'à la fin de l'année 1808 avec Gaudin, ainsi qu'avait fait Agar; à partir de janvier 1809, Maret fut chargé de transmettre les ordres de l'Empereur au commissaire impérial; enfin, en 1810, Napoléon nomma un ministre secrétaire d'État, chargé spécialement de contrôler de Paris les affaires du grand-duché, et il donna ce poste au sénateur Rœderer. C'est par les papiers de Rœderer, versés aux Archives nationales, par ceux de Beugnot, dont une partie a été donnée au même dépôt en 1901, par les dossiers provenant des divers ministères de l'Empire, que nous connaissons surtout l'administration du grand-duché de Berg; et l'on voit comment un archiviste de Paris a pu être tenté par ce beau sujet. Hâtons-nous de dire que cet archiviste est très au courant de la langue allemande et qu'il a complété sa documentation en faisant plusieurs séjours à Düsseldorf.

Ce que fut cette administration, M. Schmidt nous le dit dans une série de chapitres tout remplis de faits et pourtant très clairs. Nous n'aimons pas beaucoup ses titres, empruntés à Darmstædter, *L'Influence politique : l'unité. L'Influence sociale : l'égalité;* mais, cette légère critique faite, nous n'avons qu'à louer les renseignements qu'il nous donne sur l'administration centrale et l'administration locale (le grand-duché fut divisé en quatre départements, Rhin, Sieg, Ruhr et Ems, avec Düsseldorf, Dillenbourg, Dortmund et Münster comme chefs-lieux), sur l'organisation militaire, judiciaire, financière. Les pages où il expose l'abolition du servage et l'introduction en ces pays du code civil français sont attachantes. La question des *colonats* qui existaient encore au début du XIXe siècle dans le comté de la Mark et surtout dans la principauté de Münster demeure encore obscure; les Allemands ne nous ont pas donné sur ce sujet de travail satisfaisant. En tout cas, Napoléon, en abolissant les droits féodaux dans le grand-duché, adopta une division bien plus simple que celle qu'avait suivie la Constituante, quand elle distingua les droits de la féodalité dominante et ceux de la féodalité contractante, se trompant du reste de façon absolue sur l'origine de ces droits. Il supprima sans rachat les prestations personnelles, et avec rachat les redevances, le droit mortuaire, le droit de retour, le droit d'entrée.

Le pays qui formait le grand-duché de Berg est aujourd'hui une des régions les plus industrielles du monde. Les centres urbains y touchent aux centres urbains et les usines aux usines; là se trouvent Essen, Barmen, Elberfeld. Aussi faut-il savoir gré à M. Schmidt d'avoir insisté sur les origines de cette industrie. Les chapitres qu'il consacre aux mines, aux usines, aux salines, en excellent disciple de l'école économiste, sont des chapitres de l'histoire même de la civilisation. Puis les développements mêmes dans lesquels il entre nous expliquent pourquoi le régime napoléonien, malgré les grands services rendus, n'a

pu se faire bien venir des populations. L'Empereur, en fermant à cette industrie la rive gauche du Rhin, en même temps qu'il en arrêtait l'essor par les exagérations du blocus continental, a vivement mécontenté les habitants de la rive droite. A la première nouvelle des désastres de 1812 et de 1813, une révolte éclata, sans doute rapidement réprimée; mais les habitants n'attendaient plus qu'une occasion favorable pour se déclarer contre la France. Le 10 novembre 1813, Beugnot franchit le Rhin; et le lendemain les alliés furent reçus avec enthousiasme à Düsseldorf, que le Congrès de Vienne donnera bientôt à la Prusse.

Nous devons en finissant présenter une observation sur la valeur des sources auxquelles M. Schmidt a puisé. Ces sources sont des rapports et des lettres envoyés par les fonctionnaires du grand-duché. Mais ces fonctionnaires ne dissimulaient-ils pas certains faits? Et même connaissaient-ils bien ce que pensaient leurs administrés? Je me figure qu'une histoire de l'Alsace-Lorraine de 1870 à 1879 que ferait dans soixante ans d'ici un historien d'après les rapports envoyés de Strasbourg à Berlin, serait la plus fausse du monde. M. Schmidt sans doute corrige souvent les affirmations de Beugnot et de ses subordonnés; il est compatissant aux habitants du grand-duché; il a écrit un chapitre excellent intitulé : *le Réveil du sentiment national;* mais peut-être reste-t-il encore à rechercher, par le dépouillement des archives locales, les vrais sentiments de la population. Peut-être faut-il tenir davantage compte de ce qu'ont dit les Bergois de Napoléon Ier et de la France après la libération. Cette critique n'empêche point le livre de M. Schmidt d'être un très beau livre; il a valu au jeune auteur le titre de docteur ès lettres en Sorbonne avec la mention *très honorable;* c'est un brillant début tout plein de promesses[1].

Chr. Pfister.

Fedor von Demelitsch. **Actenstücke zur Geschichte der Coalition vom Jahre 1814.** Vienne, Gerold, 1899, p. xiv-229 à 452. (Oesterreichische Geschichts-Quellen, Diplomataria et Acta, t. XLIX, 2e partie.)

August Fournier. **Der Congress von Châtillon, Die Politik im Kriege von 1814.** Leipzig, Vienne et Prague, Tempsky, 1900, p. vi-397.

Le recueil composé par M. Fedor von Demelitsch est précédé d'une table analytique bien faite et d'une introduction fort intéressante par

1. Nous avons relevé bien peu de petites erreurs : les noms propres ont été vérifiés et les épreuves revues avec un soin minutieux. P. 453, dernière ligne, lire : *rive gauche*, au lieu de : *rive droite*. P. 274 : il est question des corporations religieuses, supprimées *au début du XIXe siècle* par Charles-Théodore; or, Charles-Théodore est mort le 16 février 1799.

endroits par quelques-unes des idées que M. Fournier a reprises avec plus d'ampleur dans son étude sur le congrès de Châtillon, notamment les dispositions pacifiques de Metternich, qui craignait de trop vaincre, « die Fulle des Guten », d'encourager ainsi les ambitions redoutables de la Russie.

Pourquoi y a-t-il, dans les notes de cette introduction, tant d'inexactes références aux pièces du volume? Une introduction qui, comme celle-là, renferme la substance des matériaux publiés, devrait éviter de dérouter à ce point le lecteur. Ainsi, page 267, note 1, il y a renvoi à la pièce n° XXI au lieu de XXXI; — même page, note 2, 14 février au lieu de 18 février, date vraie du n° XXXIV; — page 273, note 3, 2 mars au lieu de 5 mars, pièce n° L; — page 276, note 2, il y a renvoi au n° LXXII au lieu de LXIV; — page 277, note 2, LXIV au lieu de LXV; page 278, note 3, LXXI au lieu de LXXII, — page 279, note 1, supplément au n° LXXXII au lieu de supplément au n° LXXIII; — page 280, note 3, LXXIII au lieu de LXXIV; — ibid., note 4, LXXIV au lieu de LXXV; ibid., note 5, LXXVII au lieu de LXXVIII; et je n'ai sans doute pas tout relevé.

Les pièces de ce recueil sont toutes en français, excepté une lettre de Metternich à Stadion du 3 février, en allemand (n° XII) et une lettre de lord Castlereagh à Metternich du 18 février, en anglais (annexe au n° XXXV).

On souhaiterait un certain ordre, chronologique ou autre, dans la disposition de ces pièces. Ce sont : quelques lettres de Caulaincourt à Metternich, du 6 janvier au 13 mars; — la correspondance de Metternich et Stadion pendant le congrès de Châtillon, du 3 février au 19 mars, contribution capitale d'ailleurs à l'histoire de ce congrès; — quatre lettres de Floret, conseiller de la légation autrichienne à Châtillon, du 31 janvier; — le Journal de Floret, du 3 février au 21 mars, terminé par un morceau du 9 mars; — enfin le Journal de la légation autrichienne à ce congrès, du 4 février au 19 mars.

De ce désordre, il résulte que ce recueil de pièces très précieuses n'est pas aussi facile à consulter qu'on pourrait le désirer.

L'ouvrage de M. Auguste Fournier a une autre valeur. Les sources générales en sont riches, empruntées aux documents et aux archives de toute langue.

Les sources essentielles, pour la plupart nouvelles, — ce sont d'ailleurs en grande partie celles que venait de publier aussi M. Fedor von Demelitsch, — sont recueillies en un appendice bien ordonné qui comprend : les lettres de Metternich à Hudelist, conseiller d'État chargé en son absence de la gérance des affaires étrangères à Vienne; — diverses lettres sur les opérations militaires, surtout des lettres de Schwarzenberg à l'empereur d'Autriche; — sur la « Crise de Troyes », une série de consultations demandées aux représentants des puissances sur la conduite politique et militaire à tenir au moment des victoires de Napoléon; — des lettres du comte Munster au prince-régent d'Angleterre; — la correspondance de Stadion et de Metternich, du 2 février

au 19 mars; — le Journal de Hardenberg, du 7 novembre 1813 au 28 mars 1814; — le Journal de Floret, ancien conseiller de la légation autrichienne de Paris, secrétaire de Stadion aux conférences de Châtillon.

En bien des endroits, notamment sur la crise de Troyes et les séances du congrès de Châtillon, le livre de M. F. est surtout la mise en œuvre de ces matériaux de grand intérêt.

L'ouvrage offre par là des nouveautés fort instructives, même après les travaux de M. Henry Houssaye. On ne voyait jusqu'ici, — du moins de ce côté de la frontière, — la coalition de 1814 que comme un faisceau compact de forces liées contre la France. M. F. dénoue ce faisceau qui n'était pas solide et en analyse les éléments. Étudiée ainsi de l'étranger, la guerre de 1814 se présente sous un jour plus exact; car de l'étranger est partie alors l'inspiration des faits capitaux, déclaration de Francfort, retrait de cette déclaration, direction des opérations militaires, des négociations de Châtillon qui ne dépendirent que tout à la fin de la volonté de Napoléon. Autant il convient, pour bien voir, de se placer près de Napoléon tant qu'il gouverne l'Europe et garde l'offensive, autant il est juste de se placer au quartier général des alliés, du jour où l'Empereur est réduit à la défensive. Par là seulement, les faits politiques et même les faits militaires apparaissent dans leur logique et scientifique développement.

Or, la coalition de 1813-1814 était faite de puissances dont les intérêts se séparèrent dès le moment où la victoire parut assurée, et l'alliance passa, entre Francfort et Paris, par de sérieuses épreuves. C'est l'histoire de ces épreuves que M. F. raconte magistralement. Cependant, il sera possible d'éclairer encore certains points de la politique russe et de la politique anglaise, même de la politique prussienne. — Ce livre est un livre autrichien.

Schwarzenberg est le général en chef de la coalition; mais les généraux prussiens et russes lui obéissent mal et le tsar Alexandre commande quelquefois autrement. Metternich est « le premier ministre de la coalition »; mais il lui arrive rarement de faire triompher ses idées. En fait, l'Autriche, titulaire du premier rang, marche malgré elle, est souvent traînée à la remorque de la Russie et de la Prusse dans l'offensive contre la France. Elle paraît n'être liée à la Russie et à la Prusse que pour les empêcher de trop vaincre; il lui arrive de craindre que la coalition ne remporte trop de succès; elle a peur de l'excès de prospérité, « übermass des reichthums » (p. 48).

Car ce n'est plus désormais la guerre de l'indépendance, ni même la guerre de vengeance, c'est la guerre de butin : « Nicht befreiungskrieg, icht rachekrieg, sondern beutekrieg » (p. 69).

Metternich offre à Napoléon, par la déclaration de Francfort, de laisser à la France ses frontières naturelles; à peine Napoléon a-t-il eu le temps de répondre qu'on prétend négocier sur d'autres bases : les « Enragés », les « Jacobins allemands », les Gneisenau et les Stein, veulent pousser la vengeance aux extrémités. Gneisenau, qui écrivait

à la princesse Louise, après Leipzig : « Le plus grand bonheur de la vie est de satisfaire sa vengeance sur un ennemi arrogant, » ne veut pas « retirer de ses lèvres cette coupe de délices dès le premier trait » (p. 21).

Metternich s'effraye bien plus de la prépondérance russe; c'est aussi le sentiment de Humboldt, qui la trouve plus redoutable même que la prépondérance française, « car de l'ouest est venue la civilisation, de l'est le monde est menacé par la barbarie » (p. 29). On perçoit alors, dans les relations suspectes du tsar Alexandre et de Bernadotte, de « ce misérable prince royal de Suède », dit Metternich (p. 42), « qui ne veut pas tirer une balle pour la cause commune », comme « une nouvelle édition de Tilsit avec changements de rôles » (p. 45). L'Autriche craint surtout les projets d'Alexandre sur la Pologne; elle connaît mal les rapports du tsar avec le prince Adam Czartoryski; mais elle devine que le gouvernement russe veut toute la Pologne, disposé pour cela à donner la Saxe à la Prusse, et à l'Autriche quelque autre compensation, comme l'Alsace; Metternich ne consent pas à ce déplacement d'influence, à cet échange d'une province belle et sûre, comme la Galicie, contre un pays qui mettrait l'Autriche en querelle de voisinage avec la France et aussi avec la Prusse, pendant que le tsar aurait les mains libres en Orient. Napoléon jadis voulait la rejeter à l'est, la Russie maintenant voudrait la rejeter à l'ouest; elle ne peut se satisfaire d'un équilibre aussi instable. C'est pourquoi Metternich ne voulut jamais admettre qu'on exigeât de la France d'autres sacrifices que le retour à ses frontières de 1792; la France dut sans doute à cette politique autrichienne de ne pas être autrement mutilée. Dès avant la campagne de France, on lui imposa ces conditions; après la chute de Napoléon, on ne lui en imposa pas de plus dures. Les alliés ne tirèrent aucun profit matériel de leurs dernières victoires et de la prise de Paris, même plus tard de Waterloo.

Et ainsi, la coalition est divisée en deux camps : le camp des « Jacobins »; le chef est Alexandre Ier, il veut Paris, il ménage sa garde impériale sur les champs de bataille pour faire à sa tête une brillante entrée dans la capitale de Napoléon; il a dans son parti Pozzo di Borgo, Stein, Gneisenau; le roi de Prusse suit, sans autre idée personnelle que de ne pas lâcher d'une semelle son grand ami le tsar; Blücher est l'exécuteur des passions vengeresses de ces conspirateurs; il marche de l'avant et s'impatiente contre les temporisations, parfois appelées « perfidies », du généralissime autrichien; et le camp des modérés, des « sages », comme dit Metternich, ajoutant du reste que c'est parfois un signe de folie que de se tenir pour sage. Metternich est le chef de ce parti, il veut signer la paix au plus vite; lorsque Caulaincourt accepte avant Champaubert le retour de la France à ses frontières de 1792 comme base de la négociation d'un armistice, Metternich veut traiter aussitôt, Stadion est de cet avis et aussi Hardenberg et Castlereagh. Schwarzenberg est le représentant militaire de ce parti, il considère

l'invasion en France comme une « imprudence »; il craint les mouvements d'Augereau et d'Eugène Beauharnais vers la Saône et les Alpes; content d'être établi au plateau de Langres, le plateau des sources qui coulent vers Paris, il ne veut pas aller plus loin; il a peur, en renversant Napoléon, de favoriser le succès du « scandaleux cas Bernadotte »; il sent le terrain glissant, « schlüpfrig » (p. 52). Plus diplomate que soldat, le généralissime veut la paix au prix consenti par Caulaincourt.

Il n'est donc pas exact de dire que les alliés, au moment du congrès de Châtillon, ne voulaient pas sincèrement la paix; il est exact que les uns la voulaient, les autres ne la voulaient pas, et que ceux qui ne la voulaient pas l'emportèrent sur les autres par la plus puissante énergie de leur passion et par la faveur des circonstances.

La lutte fut dramatique entre les deux camps, à Troyes, après la première rupture du congrès de Châtillon par le tsar. « Il n'y a rien de plus dégoûtant, écrit Stadion à sa femme, pour un homme qui a un peu de cœur, que l'intérieur d'un quartier général politique » (p. 60). Metternich réussit, à force de consultations savantes et d'arguments d'ailleurs solides, à grouper l'Autriche, la Prusse et l'Angleterre en faveur de la paix. Ce fut la « crise ». C'est le nœud du récit de M. F. Le tsar seul persista à refuser toute négociation avec Napoléon, à presser la marche sur Paris; il parla de retirer ses troupes de la « Grande Armée » de Schwarzenberg pour assurer l'offensive de Blücher. Metternich menaça de quitter la coalition, de ramener les troupes autrichiennes au Rhin, essaya de former une alliance séparée avec la Prusse et l'Angleterre contre la Russie. La coalition faillit se briser au moment où Napoléon frappait les coups répétés de Champaubert, Montmirail, Château-Thierry, Vauchamps. « Ce fut, dit Metternich, une des plus extraordinaires époques de l'histoire. » — On arriva péniblement à un compromis : le tsar consentit à la reprise des négociations de Châtillon; Metternich permit à Schwarzenberg de s'avancer lentement le long de la Seine.

Les querelles auraient recommencé sans doute, malgré le pacte de Chaumont, si la guerre avait amené de nouvelles défaites. Mais Napoléon vainqueur repoussa les conditions des alliés, resserrant ainsi leur union. Il est exact que Napoléon ne voulut jamais admettre d'autres bases de négociations que les offres de Francfort. Ce n'est pas seulement qu'il ne voulait pas laisser la France plus petite qu'il ne l'avait prise; c'est qu'il n'était pas possible, comme disait Talleyrand, que l'Empereur des Français devînt le roi de France. De même, il n'était pas possible aux alliés vainqueurs de restaurer l'ancien équilibre de l'Europe sans ramener la France à ses anciennes frontières. En vérité, entre la coalition victorieuse et Napoléon, il n'y avait pas de traité possible, et les passions vengeresses des « Enragés » étaient plus dans la logique de l'histoire que la modération des sages (cf. p. 114-115). Le congrès se sépara. Les royalistes appelèrent les alliés à Paris. Surtout l'Empereur fut vaincu à Arcis-sur-Aube, et Schwarzenberg suivit alors

le mouvement offensif où Blücher voulait l'entraîner depuis deux mois. Comme la pointe téméraire de Blücher vers Champaubert et Montmirail, Schwarzenberg demeurant en arrière, avait manifesté les divergences politiques et militaires qui séparaient les alliés, la marche concertée sur Paris, après le 21 mars, fut le symbole de la réconciliation pour un temps des adversaires de la veille.

Les difficultés qui avaient retardé l'invasion de la France et la marche sur Paris reparurent quelques mois après au congrès de Vienne, et ce sont les mêmes intérêts divergents qui produiront, le 3 janvier 1815, le traité secret entre l'Autriche, l'Angleterre et la France. Peu s'en fallut que cette triple alliance ne fût nouée dès 1814, et le beau livre de M. F., outre ses autres mérites, est encore une remarquable introduction aux délibérations du congrès de Vienne.

Édouard Driault.

Studies in Contemporary Biography, by James Bryce. London, Macmillan et Co., 2e édition, 1904. IX-487 pages.

Le célèbre auteur des livres *The holy Roman Empire* et *The American Commonwealth,* l'éminent homme d'État libéral a réuni dans un volume plusieurs études biographiques dont la plupart a été publiée auparavant dans des revues anglaises ou américaines. On ne saurait apprécier assez haut cette contribution à l'histoire politique et littéraire contemporaine; la valeur en est d'autant plus grande que l'auteur a été lié par des rapports personnels, ordinairement même très étroits, avec les hommes dont il entreprend d'élucider le caractère et le génie. Il y a une seule exception : *Benjamin Disraeli, Earl of Beaconsfield,* qui forme le sujet du premier essai de ce volume. Mais c'est justement là que l'auteur développe ses qualités les plus brillantes d'observateur impartial et clairvoyant. Adversaire politique de Disraeli, il rend tout à fait justice aux qualités extraordinaires de « l'aventurier étranger » (*Adventurer foreign in race, in ideas, in temper, without money or family connections,* p. 68), qui, malgré tous les obstacles, devint « le chef du parti conservateur et aristocratique, le conseiller intime de la couronne, le législateur et presque le dictateur d'une nation libre ». Mais, en même temps, M. Bryce ne néglige pas de faire valoir toutes les circonstances favorables à l'ascendant de Disraeli, parmi lesquelles il faut ranger l'absence presque complète de chefs de premier ordre dans le parti des Tories pendant les années de 1848 à 1865, ainsi que la diminution des forces sociales des grandes familles du parti des Whigs et de l'école économique de Richard Cobden. Ce qui frappe singulièrement dans cette esquisse, c'est l'usage que fait M. Bryce des œuvres de fiction de Disraeli comme sources autobiographiques. Par exemple, il allègue un passage de *Contarini Fleming* où Contarini raconte à son père qu'il a quitté le collège : « Because they taught me only words and I wished to learn ideas. » Son père répond : « Few ideas are correct ones, and

what are correct nobody can ascertain; but with words we govern men. » M. Bryce y joint une très ingénieuse remarque : « Disraeli crut en la puissance des mots jusqu'au point d'être victime de ses propres phrases, de même qu'il y a des gens qui, en s'exprimant, pour produire de l'effet, en des termes cyniques, deviennent quelquefois eux-mêmes des cyniques en réalité. »

Le dernier essai du volume de M. Bryce, *William Ewart Gladstone*, forme, pour ainsi dire, le pendant du premier. On y rencontre la même finesse d'analyse psychologique et la même largesse d'idées. Ce n'est pas que M. Bryce ferme les yeux sur certaines faiblesses de Gladstone comme écrivain. Il ne passe pas non plus sous silence certains reproches qu'on a adressés à son caractère politique. Mais le compagnon d'armes du « grand old man », le membre de son ministère, sait mettre en relief toutes les qualités admirables de son héros, auquel, à ce qu'il dit, personne en Angleterre n'était comparable « en renommée, en puissance, en honneur ». M. Bryce, en écrivant son essai, n'avait pas encore eu à sa disposition l'ouvrage de Morley. Mais peut-être le grand public apprendra-t-il plus facilement à connaître le caractère et le génie complexes de Gladstone par l'esquisse succincte que par la biographie volumineuse. Les essais sur Disraeli et sur Gladstone remplissent presque un tiers du volume de M. Bryce. Mais il serait injuste de négliger le fonds précieux d'instruction et de jouissance contenu dans les dix-huit autres articles. Ils sont intitulés : *Arthur Penrhyn Stanley, dean of Westminster* (1815-1881), *Thomas Hill Green* (1836-1882), *Archibald Campbell Tait, archbishop of Canterbury* (1811-1882), *Anthony Trollope* (1815-1882), *John Richard Green* (1817-1883), *Sir George Jessel* (1824-1883), *Hugh M'Calmont Cairns, earl Cairns* (1819-1885), *James Fraser, bishop of Manchester* (1818-1885), *Stafford Henrg Northcote, earl of Iddesleigh* (1818-1887), *Charles Stewart Parnell* (1846-1891), *Henry Edward Manning, archbishop and cardinal* (1808-1892), *Edward Augustus Freeman* (1823-1892), *Robert Lowe, viscount Sherbrooke* (1811-1892), *William Robertson Smith* (1846-1894), *Henry Sidgwick* (1838-1900), *Edward Ernest Bowen* (1836-1901), *Edwin Lawrence Godkin* (1831-1902), *John Emerich Dalberg-Acton, lord Acton* (1834-1902). Voilà une liste assez longue d'hommes d'État, de dignitaires ecclésiastiques, de savants et d'écrivains. Chaque membre de cette série intéressante a son importance particulière, que M. Bryce fait ressortir admirablement. Il a beaucoup de couleurs sur sa palette. On retrouve en lui les multiples qualités qu'il énumère dans son éloge de l'historien John Richard Green (p. 146-148) : conscience au travail, observation pénétrante, jugement tranquille, imagination puissante, charme de récit, il les possède à un degré et dans une proportion très rares. Ses études de biographie contemporaine ajoutent un nouveau rayon à sa gloire littéraire.

Alfred Stern.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

---

1. — **Revue des Questions historiques.** Avril 1905. — Callewaert. Questions de droit concernant le procès du martyr Apollonius (les *Actes d'Apollonius,* dont nous possédons le texte arménien et le texte grec, non seulement mettent hors de doute qu'il existait une loi pénale défendant d'être chrétien, mais donnent une partie du texte de cette loi). — N. Valois. Concordats antérieurs à celui de François Ier. Pontificat de Martin V (un premier concordat fut publié à Constance le 2 mai 1418, valable pour cinq ans, qui ne fut appliqué que dans les provinces bourguignonnes et anglaises. Martin V promulgua une nouvelle constitution le 13 août 1425, confirmée par une ordonnance de Henri VI le 26 nov. et renouvelée en 1430. Charles VII obtint aussi de Martin V, le 21 août 1426, des bulles constituant un vrai concordat et qui furent en vigueur pendant tout le pontificat de Martin V, en dépit des résistances gallicanes). — L. Mirot. Le rétablissement des impositions et les émeutes urbaines en 1382 (article important et plein de textes inédits sur les émeutes normandes et parisiennes; fin en juillet. Le triomphe de la royauté fut dû à l'égoïsme des divers partis d'opposition qui ne surent pas s'unir). — G. Guillot. Un diplomate oublié du xviiie siècle : Bernardin Kadet, marquis de Sébeville, envoyé extraordinaire de Louis XIV à Vienne, 1682-1683 (préface d'une étude plus importante sur les papiers du marquis). — A. de Maricourt. Un intendant de Corse sous Louis XV : Daniel-Marc-Antoine Chardon et sa famille, 1731-1805 (d'après les archives de la famille; curieux récit de la grandeur et de la décadence d'une famille bourgeoise entrée dans la judicature). — Comte Le Bègue de Germiny. Frédéric-Auguste de Saxe devant Napoléon (première partie d'une étude très neuve d'après les souvenirs inédits du chevalier de Cussy et du baron de Bourgoing; fin en juillet). — P. de Puinet. La consécration des Églises (d'après les publications de G. Mercati : *Ordo Ambrosianus ad consecrandum ecclesiam et altaria* et W.-H. Frere : *Pontifical services illustrated from Miniatures of the XVth and XVIth centuries*). — Hyrvoix de Landosle. Les ordres du roi aux Suisses le 10 août 1792 (prouve que Louis XVI a bien donné ordre aux Suisses de cesser le feu). = Juillet. Lesne. Hincmar et l'empereur Lothaire (M. L. explique et corrige les inexactitudes et les lacunes du récit de Flodoard; il établit l'authenticité des lettres de la *Collectio britannica epistolarum Leonis IV* relatives au pallium et au vicariat apostolique d'Hincmar et rejette celle des deux lettres où est mentionné l'anathème dont Lothaire aurait été frappé). — Vacandard. Le Cursus. Son origine, son histoire, son emploi dans

la liturgie (excellent exposé de cette importante question). — J. Richard. Origines de la nonciature de France (c'est dans la seconde moitié du xve s. que la papauté commença à avoir des nonces résidant en France pendant un certain temps pour des missions spéciales, d'abord Calixte III, puis Paul II. Sixte IV créa des nonces à demeure. Jules II s'en servit. Ce n'est que sous Léon X qu'il y eut une nonciature permanente). — P. Allard. M. Harnack et le nombre des martyrs (pense que M. Harnack exagère le petit nombre des martyrs dans son livre *Die Mission u. Ausbreitung des Christenthums*). — A. d'Herbomez. Les heures de Chantilly et l'exposition des Primitifs français. — Général Robert. Création et organisation des dix premiers bataillons de chasseurs à pied. — G. Gallavresi. La lutte des Lombards contre les Autrichiens (d'après les *Souvenirs de jeunesse* de M. Visconti-Venosta).

2. — **Revue des Études anciennes**. Tome VII, n° 3. — E. Jordanidès. Ruines de la plaine du Caystre. — R. Waltz. Le mariage de Sénèque (Sénèque le Philosophe ne fut marié qu'une fois; Pompeia Paulina fut sa seule femme). — C. Jullian. Notes gallo-romaines; XXVII, Théopompe et la Gaule (commente un passage de cet historien grec, contemporain d'Alexandre, où il est question des Ligures). — Id. Chronique gallo-romaine. — P. Jouguet. Chronique des papyrus; 2e art., 2e partie.

3. — **Revue des Études historiques**. 1905, mai-juin. — Félix Aubert. Le Parlement et la ville de Paris au xvie siècle (organisation de la police; surveillance des théâtres et des jeux; mesures prises à l'égard des manifestations religieuses); suite en juillet-août (la voirie et les travaux publics; l'approvisionnement de Paris; l'hygiène publique). — Lucien Misermont. Le double bombardement d'Alger par Duquesne et la mort du consul Le Vacher; suite et fin (intéressant et bien documenté). — Marcel Marion. Le garde des sceaux Lamoignon et la réforme judiciaire de 1788; suite en juillet-août. = Juillet-août. Comptes-rendus critiques : *L. Marion*. Histoire de l'Église; 3 vol. (manuel sans valeur scientifique, l'auteur n'étant pas en état de connaître les travaux en langue étrangère, allemands en particulier). — *P. Coquelle*. Napoléon et l'Angleterre (curieux, neuf en partie, puisque l'auteur publie sept lettres inédites d'Andréossy; mais sa thèse est inacceptable. La rupture de la paix d'Amiens est l'œuvre de l'Angleterre, qui ne pouvait pas ne pas rompre).

4. — **Revue d'histoire moderne et contemporaine**. Tome VI. N° 10, juillet 1905. — P. Caron. Les comités militaires des Assemblées de la Révolution, 1789-an VIII. = Comptes-rendus : *M. Talmeyr*. La franc-maçonnerie et la Révolution française (pas un fait nouveau; des rapprochements forcés et inspirés par un parti pris qui n'a rien de scientifique). — *Henri Hello*. L'action maçonnique au xviiie siècle (c'est « le résumé le plus caractéristique des erreurs voulues ou irréfléchies dont l'histoire des loges maçonniques a été l'objet »). — *Ad. Lanne*.

Louis XVII et le secret de la Révolution (thèse inadmissible; « l'identité du Dauphin et de l'enfant mort au Temple le 20 prairial an III n'est pas incontestable, mais il ne résulte pas du tout que le Dauphin, en admettant son évasion, soit le même personnage que Naundorff »). — *Albert Sorel.* L'Europe et la Révolution française; 6e partie (ouvrage plein de faits et d'idées présentés avec un art consommé. La théorie générale qui est à la base du fatalisme historique de l'auteur est contestable; mais surtout sa méthode serait d'un exemple très fâcheux à suivre. Discussion, par P. Muret, de la question de savoir à qui incombe la responsabilité de la rupture de la paix d'Amiens).

5. — **La Révolution française.** 1905, 14 juillet. — Edme Champion. La Ligue et la Révolution française. — G. Laurent. Les archives judiciaires de la Marne. — Georges Dubois. Le général Cambray et les administrations municipales de la Manche en l'an V. Épisode de l'histoire de la Chouannerie; fin. — Gabriel Deville. Notes inédites de Babeuf sur lui-même. — Georges Bourgin. Contribution à l'histoire de la franc-maçonnerie sous le premier Empire. L'enquête de 1811 (des efforts accomplis par la police napoléonienne pour attirer les franc-maçons au service du régime impérial. Intéressant). — Documents inédits : Vente après décès des biens immeubles de Danton à Sèvres. = 14 août. A. Aulard. Les origines de la séparation des Églises et de l'État (des mesures décrétées par la Constituante pour la liberté des cultes). — A. Lieby. L'ancien répertoire sur les théâtres de Paris, à travers la réaction thermidorienne (l'ancien répertoire avait été mutilé ou proscrit en l'an II; montre comment on y revint peu à peu après le 9 thermidor); fin en septembre. — A. Brette. Le plan de Paris dit « Plan des artistes ». — E. Lamouzèle. Une lettre des vicaires généraux de l'évêque constitutionnel de Paris, Gobel, 20 septembre 1792 (au sujet de l'application de l'art. 14 du décret du 12 juillet 1790 qui organisa en France le clergé constitutionnel). = 14 septembre. A. Aulard. Les origines de la séparation des Églises et de l'État; suite : l'Assemblée législative (les décrets de cette Assemblée visaient surtout les non-conformistes; la liberté des cultes n'exista vraiment pas pour les catholiques papistes). — G. Caudrillier. La baronnie de Thodure en 1789.

6. — **La Correspondance historique et archéologique.** 1905, mai. — D. Grand. Thèses de l'École des chartes, 1904; suite (P. Pressac : la dignité archiépiscopale et l'autorité métropolitaine en France, du IVe siècle à 1563); fin en juin-juillet (H. Longnon : P. de Ronsard, ses ancêtres, sa jeunesse). — Lucien Gillet. Nomenclature des ouvrages de peinture, sculpture, architecture, gravure, lithographie, se rapportant à l'histoire de Paris et qui ont été déposés aux divers salons depuis l'année 1673 jusqu'à nos jours; suite en juin-juillet. — Baron de Baye. Épisodes de l'histoire du couvent de Saint-Sawa : le prince Eugène à Saint-Sawa, 1812. = Juin-juillet. L. Legrand. Rapport fait au nom

de la commission sénatoriale chargée d'examiner une proposition de loi ayant pour objet d'accorder aux notaires la faculté de déposer les minutes antérieures à 1790 dans les archives départementales. — E. Mareuse. Une lettre perdue de la *Muze historique* de Loret (la lettre 37, jusqu'ici considérée comme perdue, a été retrouvée en Allemagne. Elle est du 16 septembre 1656. Texte). — Émile Picot. Note sur Gio. Petro Negroli, armurier à Paris au xvie siècle (dont parle Brantôme). — Auguste Rey. La colère de La Fontaine contre Jean Choart (le « messire Jean Chouart » du fabuliste est un personnage réel; sa biographie; cause vraisemblable de la rancune du fabuliste. J. Choart fut, en 1674, curé de Saint-Germain-le-Vieux). — H. Omont. La bibliothèque de P. D. Huet et le P. de la Chaize, 1691 (comment le P. de la Chaize réussit à décider Huet à donner sa bibliothèque aux Jésuites de la maison professe). — Id. La première bibliothèque de la préfecture de la Seine (en 1801).

7. — **Bulletin critique.** 1905, 25 août. — *J. Stahan.* The beginnings of christianity (recueil d'articles ou de conférences qu'on lit avec le plus vif intérêt). = 5 septembre. *J. Aulagne.* Un siècle de vie ecclésiastique en province : Henry Raymond de La Martonie, François de La Fayette, Louis de Lascaris d'Urfé. La réforme catholique dans le diocèse de Limoges au xviie siècle (livre solide et consciencieux; des longueurs et peu d'idées générales). — *E. Gossart.* L'établissement du régime espagnol dans les Pays-Bas et l'insurrection (ouvrage peu attrayant, mais plein de faits bien observés). = 15 septembre. *Frantz Buhl.* La Société israélite d'après l'Ancien Testament, traduit et adapté de l'allemand par *B. de Cintré* (excellent manuel des institutions hébraïques). = 25 septembre. *H. Curé.* Saint-Philibert de Tournus (bon). — Mémoires de *Godefroi Hermant,* publiés par *A. Gazier* (ces mémoires sont intéressants, mais il faut les lire avec de grandes précautions, parce que l'auteur a des partis pris évidents). — *Villien.* L'abbé Eusèbe Renaudot (ouvrage bien étudié, mais écrit avec une violence de langage qui ne convient pas à l'histoire). — *Jean de Pange.* Charnacé et l'alliance franco-hollandaise, 1633-1637 (insuffisant).

8. — **Journal des Savants.** 1905, juin. — H. d'Arbois de Jubainville. La loi d'Adamnan (c'est la loi qui interdit de tuer les femmes; d'après un texte inédit publié par Kuno Meyer). — L. Leger. L'œuvre littéraire de Catherine II; fin en juillet. — G. Lafaye. La littérature épistolaire chez les Romains (à propos de l'ouvrage de Hermann Peter : *Der Brief in der römischen Litteratur*). = Juillet. N. Valois. Le schisme de Bâle au xve siècle (à propos du livre de Gabriel Pérouse sur le cardinal Louis Aleman). — F. Picavet. Les éditions de Roger Bacon. — Albert Waddington. La marine française sous Louis XVI (à propos de l'ouvrage de G. Lacour-Gayet). — H. Omont. La bibliothèque de Pedro Galès chez les Jésuites d'Agen. = Août. H. Omont. La publication des *Notices et Extraits des manuscrits* par l'Académie des inscriptions et

belles-lettres, à la fin du XVIIIe siècle (elle fut décidée en 1784; commencée en 1785, elle fut arrêtée en 1790, puis reprise en 1794 à la suite d'un rapport présenté à la Convention. Le t. IV, qui était en préparation en 1790, parut en 1799). = Août-septembre. L. Delisle. Enquête sur l'administration des Iles normandes en 1309 (à propos d'un *Roll of the assizes* publié par la Société jersiaise; montre les étroits rapports des institutions jersiaises et normandes). — G. Fagniez. Henri IV et Richelieu (examine, dans le t. VI de l'*Histoire de France* dirigée par Lavisse, le demi-volume où M. Jean Mariéjol étudie la période de 1598 à 1643 et en fait un grand éloge; quelques faits et renseignements nouveaux sur Fancan). — Ch. Diehl. L'œuvre de Byzance dans l'Italie méridionale (à propos de l'ouvrage de J. Gay : *l'Italie méridionale et l'empire byzantin, 867-1071*). = Livres nouveaux : *Grünhut*. Die Reisebeschreibungen des R. von Tudela (nouvelle édition du texte hébreu, faite sans critique et très fautive, quoique l'éditeur ait utilisé des manuscrits négligés avant lui. La traduction allemande se ressent naturellement de ce défaut fondamental). — *J. Guiffrey*. Les tapisseries des Gobelins au XVIIIe siècle (à propos du t. II de *l'État général des tapisseries de la manufacture des Gobelins*, par Maurice Fenaille). — *H. Omont*. La publication des *Notices et Extraits des manuscrits* par l'Académie des inscriptions et belles-lettres à la fin du XVIIIe siècle (publie un « Rapport sur les mss. appartenans à la Nation » du 10 novembre 1794).

9. — Le Moyen Age. 1902, t. XV (suite : voir *Revue historique*, t. LXXXI, p. 388), n° 5. — Louis Halphen. Prévôts et voyers du XIe siècle. Région angevine (étudie dans une région donnée la nature des fonctions des prévôts et des voyers et montre que le prévôt est le supérieur hiérarchique du voyer). — Henri Stein. Note sur un diplôme du roi Raoul (rapproche le diplôme publié dans le *Recueil des historiens de la France*, t. IX, p. 579, d'un autre diplôme du même roi publié *Ibid.*, p. 581, et propose de les dater l'un et l'autre de l'an 935). = Comptes-rendus : *A. Doren*. Die Florentiner Wollentuchindustrie vom viehrzehnten bis zum sechzehnten Jahrhundert (longue analyse par G. Espinas; suite dans le n° 6). — Les enseignements de Robert de Ho, publ. par *Mary-Vance Young* (a eu tort de suivre le ms. P au lieu du ms. C). — *J. Camus*. La première version de *l'Enfer* de Dante. — Das altfranzösische Rolandslied, publ. par *Stengel*. — *F. Novati*. L'influsso del pensiero latino sopra la civiltà italiana del medio evo, 2a edizione. — Le Bestiaire de Philippe de Thaün, publ. par *E. Walberg* (très bonne édition, malgré quelques réserves de détail). — *Colonna de Cesari Rocca*. Recherches sur la Corse au moyen âge. Origine de la rivalité des Pisans et des Génois en Corse (1014-1174). = N° 6. Ferdinand Lot. Une annee du règne de Charles le Chauve : année 866 (fragment des Annales du règne de Charles le Chauve préparé à l'École des hautes-études par M. Lot et les élèves de Giry). = Comptes-rendus : *G. Ducoudray*. Les origines du Parlement de Paris et la justice aux

XIIIe et XIVe s. — *Bourel de la Roncière.* Les registres d'Alexandre IV. — *P. Lecacheux.* Lettres secrètes et curiales du pape Urbain V se rapportant à la France. — *Paul Fabre.* Le *Liber censuum* de l'Église romaine, 2e fasc. — *Carl Mirbt.* Quellen zur Geschichte des Papsthums und des römischen Katholicismus (nombreuses et importantes lacunes). = 1903, t. XVI, n° 1. Léon Levillain. Contribution à la chronologie des rois mérovingiens (établit les dates extrêmes du règne de Childéric III et donne un tableau chronologique des derniers Mérovingiens depuis Dagobert Ier). — G. Lecarpentier. La Harelle, révolte rouennaise de 1382; suite au n° 2. = Comptes-rendus : *P. Guilhiermoz.* Essai sur l'origine de la noblesse de France au moyen âge (important article critique de A. Esmein). — *E. Roy.* Études sur le théâtre français du XIVe et du XVe siècle (excellent). — *Scherer.* Beiträge zur Geschichte des Judenrechtes im Mittelalter. — *J. Chavanon.* Études et documents sur Calais avant la domination anglaise (fait désirer la publication des comptes des recettes de « la boîte de Calais »). — *Victor Mortet.* Notes archéologiques. = N° 2. Léon Levillain. La Vie de saint Louis par Guillaume de Saint-Pathus (la Vie de saint Louis écrite en français doit être attribuée, comme la Vie latine perdue, dont elle est la traduction, à Guillaume de Saint-Pathus). = Comptes-rendus : *Cipolla.* La cancelleria e la diplomatica pontificia da S. Siriaco a Celestino III (plagiat éhonté du Manuel de diplomatique de Giry). — *E. Déprez.* Les préliminaires de la guerre de Cent ans (très nouveau comme information, mais une certaine insuffisance dans la mise en œuvre). — *Ch. de la Roncière.* Histoire de la marine française, t. II : la guerre de Cent ans; révolution maritime. — *G. Reynier.* La vie universitaire dans l'ancienne Espagne (admirablement informé et d'une lecture très attachante). — *Bartal.* Glossarium mediae et infimae latinitatis regni Hungariae. — *N. Valois.* La France et le grand schisme d'Occident; t. III et IV (remarquable). — *Pagart d'Hermansart.* Les argentiers de la ville de Saint-Omer, les rentiers, les clercs de l'argenterie. = N° 3. A. Coville. La prétendue charte mérovingienne de Saint-Pierre de Lyon (c'est non une charte du VIe siècle, mais une charte du Xe, remaniée même postérieurement). — René Poupardin. La lettre de Louis II à Basile le Macédonien, à propos d'un livre récent (cette lettre est authentique; elle a été écrite par Anastase, non point en 879, sous l'inspiration du pape, comme le croit M. Kleinclausz, mais pour l'empereur, en 871). — René Merlet. Du lieu où mourut Henri Ier, roi de France, le 4 août 1060 (Henri Ier est mort à Dreux avant que la paix définitive eût été conclue entre les Français et les Normands). = Comptes-rendus : *H. Pirenne.* Histoire de Belgique; t. II. — *Nyrop.* Grammaire historique de la langue française; t. I. — Inventaire archéologique de Gand; fasc. 1-20. — *Gsell.* Les monuments antiques de l'Algérie (excellente et utile synthèse). — *Porena.* Delle manifestazioni plastiche del sentimento nei personnaggi della « Divina Commedia ». — *Vidal.* Benoît XII. Lettres communes analysées d'après les registres dits

d'Avignon et du Vatican. — *A. Guesnon.* Le cartulaire de l'évêché d'Arras (utile description et analyse de ce manuscrit). = N° 4. Ferdinand Lot. De quelques personnages du IXe siècle qui ont porté le nom de Hilduin (réduit à trois ou quatre quinze Hilduin qu'on rencontre au IXe siècle et spécialement au temps de Charles le Chauve. Rectification au t. XVII, n° 4). — M. Boudet. Nouveaux documents sur Thomas de la Marche. = Comptes-rendus : *Kehr.* Die Urkunden der normannisch-sicilischen Könige (quelques rectifications par Chalandon). — *Dom Cabrol.* Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie. — *R. Génestal.* La tenure en bourgage. Étude sur la propriété foncière dans les villes normandes (gagnerait à être mieux composé). — *A. Coville.* Les premiers Valois et la guerre de Cent ans, dans l'*Histoire de France* publiée par E. Lavisse (il est fâcheux que l'auteur ait dû supprimer toute référence). — *É. Rivoire.* Registres du conseil de Genève; t. I (manque de notes). = N° 5. René Poupardin. Étude sur les deux diplômes de Charlemagne pour l'abbaye de Saint-Claude (prouve la fausseté complète de ces deux diplômes, qu'il réédite, et en étudie la fabrication; établit qu'il a existé cinq autres diplômes de Charlemagne pour la même abbaye; fixe enfin la chronologie des abbés de Saint-Oyes à l'époque de Charlemagne). = Comptes-rendus : *E. Langlois.* Recueils d'arts de seconde rhétorique. — *Paul Viollet.* Histoire des institutions politiques et administratives de la France; t. III (synthèse très personnelle et pleine de vues nouvelles). — *R. Schmidt.* Die Lieder des Andrieu Contredit d'Arras (intéressantes rectifications par A. Guesnon). — *G. Schlumberger.* Expédition des Amulgavares (n'a utilisé aucune pièce d'archives). — *Ed. Lemp.* Frère Élie de Cortone; étude biographique (consciencieux et suggestif). — Regula antiqua fratrum et sororum de poenitentia, éd. *Sabatier.* — *P. Mandonnet.* Les règles et le gouvernement de l'*Ordo de poenitentia* au XIIIe siècle (remarquable). — *Amante* et *Bianchi.* Memorie storiche et statutarie del ducato, della contea e dell' episcopato di Fondi in Campania. = N° 6. J.-M. Vidal. Menet de Robécourt, commissaire de l'inquisition de Carcassonne, 1320-1340 (d'après les registres du Vatican). = Comptes-rendus : *M. Thibault.* Isabeau de Bavière, reine de France. La jeunesse, 1370-1405 (bon, quoique déparé par des préoccupations littéraires excessives). — *Germain Lefèvre-Pontalis.* Les sources allemandes de l'histoire de Jeanne d'Arc : Éberhard Windecke (très subtil et ingénieux, mais trop long). — *J. Mortensen.* Le théâtre français au moyen âge, trad. par Philipot (livre de vulgarisation très clair et au courant). — *Ch. Felgères.* Études historiques sur la baronnie de Chaudesaigues. Jean de Salazar, 1440-1450; Armagnacs et Bourbons, 1450-1574 (très vivant). — *P. Sabatier.* Actus beati Francisci et sociorum ejus (excellente édition). = 1904, t. XVII, n° 1. C. Métais. De l'authenticité des chartes de fondation et bulles de l'abbaye de la Trinité de Vendôme (cherche à réfuter les conclusions d'un article publié par M. Halphen sur le même sujet au t. XIV du *Moyen Age* et à établir l'authenticité de toutes les premières

chartes et bulles de l'abbaye). — A. Kleinclausz. La lettre de Louis II à Basile le Macédonien (réponse à l'article publié sur ce sujet par M. Poupardin au t. XVI, n° 3; l'auteur y maintient les conclusions auxquelles il était arrivé dans son livre sur *l'Empire carolingien*). = Comptes-rendus : *A. Kleinclausz.* L'empire carolingien, ses origines et ses transformations (important article critique de F. Lot). — *Id.* Quomodo primi duces Capetianae stirpis Burgundiae res gesserint (1032-1162). — *M. Wibel.* Beiträge zur Kritik der *Annales regni Francorum* und der *Annales q. d. Einhardi.* — *Brown.* Iwain; a study in the origins of the arthurian romance. — *Kittredge.* Arthur and Gorlagon. — *P. Sabatier.* Description du manuscrit franciscain de Liegnitz (Antiqua legenda S. Francisci). — S. Francisci legendae veteris fragmenta, éd. *P. Sabatier.* — Obituaires de la province de Sens, publ. par *A. Molinier,* avec une préface de A. Longnon; t. I (l'éditeur n'a pas connu l'obituaire de l'abbaye de Lagny). — Mémoires de Louvet, publ. par *Galle* et *G. Guigue.* — *G. de Lesquen* et *G. Mollat.* Mesures fiscales exercées en Bretagne par les papes d'Avignon à l'époque du grand schisme d'Occident. — *G. Grupp.* Kulturgeschichte der römischen Kaiserzeit; t. I (un peu superficiel). = N° 2. Dom H. Quentin. Lettre de Nicolas Ier pour le concile de Soissons et formules ecclésiastiques de la province de Tours dans un ms. de Nicolas Le Fèvre (publie une lettre inédite déjà signalée par Sirmond et adressée par Nicolas Ier à Charles le Chauve le 3 avril 866, ainsi que quelques documents relatifs à l'élection et à la consécration d'Électranne, évêque de Rennes, la même année 866). — Léon Levillain. Les plus anciennes chartes de Corbie; réponse à M. Bruno Krusch (répond aux critiques adressées par le savant allemand dans le *Neues Archiv,* t. XXIX, p. 249-254, à son *Examen critique des chartes mérovingiennes et carolingiennes de l'abbaye de Corbie*). — E. Langlois. Deux et deux font trois (retrouve cette devinette dans une inscription latine de Hongrie). = Comptes-rendus : *J. Calmette.* De Bernardo, sancti Guillelmi filio (important article critique de F. Lot). — *A. Doren.* Deutsche Handwerker und Handwerkerbruderschaften im mittelalterlichen Italien (excellente esquisse). — *E. Roy.* Études sur le théâtre français au xive siècle. Le Jour du Jugement, mystère sur le grand schisme (très ingénieux et d'une érudition très solide). — *J. Combet.* Louis XI et le Saint-Siège, 1461-1483. — *Vidal.* Benoît XII; lettres communes analysées d'après les Registres dits d'Avignon et du Vatican. — *Savi-Lopez* et *Bartoli.* Altitalienische Chrestomathie. — *C. Wahlund.* Die altfranzösische Prosaübersetzung von Brendans Meerfahrt. — *Dom Cabrol.* Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie; fasc. II. = N° 3. Joseph Calmette. Contribution à la critique des Mémoires de Commynes : les ambassades françaises en Espagne et la mort de D. Juan de Castille, en 1497 (répond à un reproche d'inexactitude adressé à Commynes par B. de Mandrot). — Louis Halphen. Note sur les deux chroniques de Saint-Julien de Tours (la chronique en prose a été écrite dans la seconde moitié du

XIe siècle; la chronique rimée, composée à l'aide de la précédente, a été écrite vers la fin de ce même siècle ou au début du XIIe). = Comptes-rendus : *Georges Yver*. Le commerce et les marchands dans l'Italie méridionale au XIIIe et au XIVe s. (très bon). — *Ch. Portal*. Histoire de la ville de Cordes, 1222-1799 (très intéressante monographie, où les faits gagneraient à être mieux groupés). — *G. Dupont-Ferrier*. Les officiers royaux des bailliages et sénéchaussées et les institutions monarchiques locales en France à la fin du moyen âge. — *G. Daumet*. Benoît XII. Lettres closes, patentes et curiales se rapportant à la France. — *L. Pineau*. Les vieux chants populaires scandinaves (remarquable). — *Th. Beaudoire*. Genèse de la cryptographie apostolique et de l'architecture rituelle du Ier au XVIe siècle (ridicule). — Catalogues et recueils d'actes royaux (observations générales par M. Prou). — *A. Sorelli*. La biblioteca capitolare della cattedrale di Bologna nel secolo XV; notizie e catalogo (1451). — *Jenkins*. The Espurgatoire Saint Patriz of Marie de France. — *W. Steuer*. Die altfranzösische Histoire de Joseph. — *L. Vanderkindere*. La formation territoriale des principautés belges au moyen âge; t. II. — *G. Schnürer*. Die ursprüngliche Templerregel. = N° 4. Léon Levillain. La translation des reliques de saint Austremoine à Mozac et le diplôme de Pépin II d'Aquitaine (place cette translation dans l'hiver 862-863, avant le 1er février 863; admet que le seul texte à peu près contemporain de la translation est la *Vita prima sancti Austremonii*, composée après le 1er février 863; place entre 867 et 869 la composition de l'*Historia translationis sanctorum Regnoberti et Zenonis*; corrige les listes épiscopales de Clermont; publie enfin un diplôme attribué jusqu'ici à Pépin le Bref ou à Pépin Ier d'Aquitaine et qu'il attribue à Pépin II d'Aquitaine et date du 1er février 863). — Ferdinand Lot. Sur les Hilduins; note rectificative (corrections à l'article publié au t. XVI, 1903, n° 4). = Comptes-rendus : *Chevaldin*. Les jargons de la Farce de Pathelin (nombreuses corrections par M. Wilmote). — *W. Ohr*. Die Kaiserkronung Karls des Grossen (judicieux et nouveau). — *P. Thomas*. Morceaux choisis des prosateurs latins du moyen âge et des temps modernes. — *E. Drot*. Recueil de documents tirés des anciennes minutes de notaires déposées aux archives départementales de l'Yonne (XV-XVIIe s.). — *Caspar*. Die Gründungsurkunden der sicilischen Bistümer und die Kirchenpolitik Graf Rogers I (1082-1098). — *C. Voretzsch*. Die Anfänge der romanischen Philologie an den deutschen Universitäten und ihre Entwicklung an der Universität Tübingen. — *Gower*. Selections from the *Confessio Amantis*; éd. *Macaulay*. — *Buhle*. Die musikalischen Instrumente in den Miniaturen des frühen Mittelalters. = N° 5. Petit-Delchet. Les visions de saint Jean dans trois apocalypses mss. à figures du XVe siècle (1er article : description de l'apocalyse n° 1378 du Musée Condé). — Louis Halphen. Les chartes de fondation de la Trinité de Vendôme et de l'Évière d'Angers (réponse à l'article publié par l'abbé Métais au t. XVII, n° 1. L'auteur reconnaît, en général, le bien fondé des observations présen-

tées par l'abbé M. touchant les premières bulles de la Trinité de Vendôme, mais considère une partie des chartes de fondation comme des faux fabriqués entre la fin du XIe s. et le milieu du XIIe). = Comptes-rendus : *Ferdinand Lot.* Études sur le règne de Hugues Capet et la fin du Xe siècle. — *Bertrand de Broussillon.* La maison de Laval, 1020-1605 (utile à consulter). — *J. Trénel.* L'Ancien Testament et la langue française du moyen âge, VIIIe-XVe siècle (important). — *Id.* L'élément biblique dans l'œuvre poétique d'Agrippa d'Aubigné (utile, mais le plan est trop compliqué). — *L. Pineau.* Les vieux chants populaires scandinaves; t. II (remarquable). — *L. Schiaparelli.* I diplomi di Berengario I (excellente édition). — *Louis Guérard.* Documents pontificaux sur la Gascogne d'après les archives du Vatican : pontificat de Jean XXII, 1316-1334. — *Luquet.* Aristote et l'Université de Paris pendant le XIIIe siècle. — *J. Fraikin.* Les comptes du diocèse de Bordeaux de 1316 à 1453 d'après les comptes de la Chambre apostolique; I (utile publication de textes). = No 6. Ferdinand Lot. Mélanges carolingiens. I. Veteres Domus (identifie cette localité avec Louviers). — M. Jusselin. Notes tironiennes dans les diplômes (donne la lecture des notes de quelques diplômes carolingiens). = Comptes-rendus : Bibliotheca franciscana assetica medii aevi; t. I. — *H. Boehmer.* Analekten zur Geschichte des Franciscus von Assisi. — *J. Chavanon.* Renaud VI de Pons... conservateur des trèves de Guyenne, vers 1348-1427 (la partie essentielle du sujet a été négligée par l'auteur; quelques erreurs). — *F. Senn.* L'institution des avoueries ecclésiastiques en France (très intéressant pour l'époque carolingienne; quelques réserves à faire pour l'époque suivante). — *Ferdinand Lot.* Fidèles ou vassaux? Essai sur la nature juridique du lien qui unissait les grands vassaux à la royauté depuis le milieu du IXe jusqu'à la fin du XIIe siècle (très probant et plein d'aperçus nouveaux sur l'histoire féodale). — *V. Carrière.* Rôle et taxes des fiefs de l'arrière-ban du bailliage de Provins en 1587. — *Eug. Chartraire.* Cartulaire du Chapitre de Sens (excellente édition précédée d'une intéressante préface).

10. — Polybiblion. 1905, juillet. — *Abbé Marin.* Algérie, Sahara, Soudan. Vie, travaux, voyages de Mgr Hacquard, des Pères Blancs, 1860-1901, d'après sa correspondance (excellent). — *S. Lenel.* Histoire du collège d'Amiens, 1219-1795 (important). — *E. Rouard de Card.* Les relations de l'Espagne et du Maroc pendant le XVIIIe et le XIXe siècle (instructif). — *P. de Maransange.* Armorial des principales familles du Berry. = Août. *Mgr Giobbio.* La chiesa e lo stato in Francia durante la Rivoluzione, 1789-1799 (ouvrage bien étudié, écrit avec une visible préoccupation d'impartialité, au point même de passer sous silence certains faits que des catholiques ont le devoir de rappeler et de flétrir). — *Dom L'Huillier.* Le patriarche saint Benoît (excellent). — Histoire du collège de Montdidier; t. I (bon). — *Jean Ruissat de Gournier.* Bernardin de Saint-Pierre et Félicité Didot (histoire des fiançailles et du mariage de Bernardin, d'après la correspondance des fiancés. Le carac-

tère de Bernardin est présenté par l'auteur sous le jour le plus défavorable). — *Mgr Fèvre.* Vie, action politique et œuvres de M. Émile Ollivier (panégyrique assez grossier). = Septembre. E. Mangenot. Publications récentes sur l'Écriture sainte et la littérature orientale. — *Jos. Balloffet.* L'abbaye royale de Joug-Dieu, près Villefranche en Beaujolais, 1115-1738.

11. — Revue critique d'histoire et de littérature. 1905, 5 août. — *Fr. Thureau-Dangin.* Les cylindres de Goudéa (transcription, traduction et commentaire de deux inscriptions fort intéressantes pour l'histoire de la religion chaldéenne). — *G. Ferrero.* Grandeur et décadence de Rome; t. I : la Conquête; trad. française (bonne traduction d'un ouvrage excellent). — *G. Lenôtre.* Le drame de Varennes, juin 1791 (très attachant; quelques lacunes; la fin paraît brusquée. Beaucoup de savoir et d'art). — *A. Maury.* Les emblèmes et les drapeaux de la France; le coq gaulois. = 12 août. *Ad. Harnack.* Die Chronologie der altchristlichen Litteratur; II (traite en deux livres de la chronologie de cette littérature en Orient, puis en Occident, d'Irénée à Eusèbe). — *G. Krueger.* Kritische Bemerkungen zu Ad. Harnack's Chronologie der altchristlichen Litteratur (importante addition au remarquable ouvrage de Harnack). — *Alf. Maurer.* Rühl, ein Elsæsser aus der Revolutionszeit (bonne biographie, nouvelle en plusieurs points; la fin est tout à fait insuffisante). — *E. Picard.* Bonaparte et Moreau (intéressant et instructif; mais il arrive que l'auteur, défavorable à Bonaparte, donne en somme le beau rôle à Bonaparte, non à Moreau). = 19 août. *B. Evetts.* History of the patriarchs of the coptic church of Alexandria; I (bon). — *E. Kornemann.* Die neue Livius-Epitome aus Oxyrhynchus (excellente édition). — *Derrécagaix.* Le maréchal Berthier; 2e partie; 1804-1815 (bon). = 26 août. *Max Schermann.* Der erste Punische Krieg im Lichte der Livianischen Tradition (estimable dissertation). — *G. Schlumberger.* L'épopée byzantine à la fin du xe siècle; 3e partie : les Porphyrogénètes (très intéressant; quelque prolixité; les grands phénomènes sociaux ne sont pas assez mis en lumière). = 2 septembre. *H. Derenbourg.* Opuscules d'un arabisant, 1868-1905 (intéressant; à noter une excellente notice sur Michele Amari). — *A. Wiedemann.* Magie und Zauberei in alten Ægypten (intéressant; mais c'est plutôt un cadre à remplir qu'un livre achevé). — *A. Janke.* Auf Alexanders des Grossen Pfaden; eine Reise durch Kleinasien (intéressant). = 9 septembre. *Ch. Schmidt.* La réforme de l'Université impériale en 1811 (étude instructive et neuve). = 16 septembre. *Ed. Meyer.* Ægyptische Chronologie (très important; œuvre très solide par endroits, ailleurs peu probante; mais en somme manuel qui sera « précieux pour autant de générations au moins que l'Introduction à la chronologie de Lepsius », publiée il y cinquante ans). — *B. Monod.* Le moine Guibert et son temps, 1053-1124. — *F. Caussy.* Laclos, 1741-1803 (écrit avec netteté, précision et sagacité). = 23 septembre. *L.-G. Lévy.* La famille dans l'antiquité israélite (beaucoup d'utiles renseignements rattachés à

une thèse générale fort contestable). — *Pizzi*. L'Islamisme (ouvrage de seconde main où les erreurs abondent). — *O.-T. Schulz*. Leben des Kaisers Hadrian. Quellenanalysen und historische Untersuchungen (travail solide, précis, pénétrant).

12. — Bibliothèque de l'École des chartes. 1905, mars-juin. — Fr.-L. Bruel. Inventaire de meubles et de titres trouvés au château de Josselin, à la mort du connétable de Clisson, 1407. — Ch. Samaran. De quelques manuscrits ayant appartenu à Jean d'Armagnac, évêque de Castres, frère du duc de Nemours. — L. Delisle. Note complémentaire sur les manuscrits de Jacques d'Armagnac, duc de Nemours. — H. Omont. Mémorial de l'inquisiteur d'Aragon à la fin du xive siècle (ce mémorial a été rédigé en la forme exacte qui est indiquée dans le *Directorium Inquisitorum* de Nicolas Eymerich, 1376; il est d'une main tout à fait contemporaine). — H. Omont. *Doctorum Doctrinale;* recueil d'exemples à l'usage des prédicateurs, compilé au xive siècle (l'auteur a emprunté quelques exemples à Étienne de Bourbon, mais il a surtout copié Vincent de Beauvais). — F. Lot. Les abbés Hilduin au ixe siècle; réponse à J. Calmette (il n'y en eut qu'un, en réalité). — H. Moranvillé. De l'origine de Thomas de la Marche (corrige les conclusions à la fois de M. Boudet et de G. Paris; croit que Thomas de la Marche est né de Blanche de Bourgogne environ neuf mois après la découverte de l'adultère avec Gautier d'Aunay. L'enfant pouvait être attribué aussi bien au mari qu'à l'amant. « De là la politique d'étouffement dont Thomas, héritier possible de la monarchie, a été la victime, que M. Boudet a révélée et que G. Paris n'a pas voulu reconnaitre »). = Bibliographie : *Ch.-V. Langlois*. Manuel de bibliographie historique; 2e fasc. — *A. Heil*. Die politischen Beziehungen zwischen Otto dem Grossen und Ludwig IV von Frankreich, 936-954 (étude étriquée, souvent inexacte et, pour comble, tendancieuse). — *J. Gay*. Le pape Clément VI et les affaires d'Orient, 1342-1352 (instructif). — *Eug. Chartraire*. Cartulaire du chapitre de Sens (comprend 63 pièces, la plupart du xive s.). — *Ed. Janin*. Histoire de Montluçon (très imparfait, sauf pour la partie moderne). — *H. Clouzot*. Cens et rentes dus au comte de Poitiers à Niort au xiiie siècle (curieux document écrit en dialecte poitevin, mais que l'éditeur a placé à tort entre 1261 et 1271; il est plutôt du premier quart du xive siècle). — *A. Agats*. Der Hansische Baienhandel (bonne étude sur le commerce du sel fait par les marchands de la Hanse avec la baie de Bourgneuf, au sud de l'embouchure de la Loire). = Juillet-août. Maurice Jusselin. Notes tironiennes dans les diplômes (article important, qui fait faire un grand pas au déchiffrement de ces notes, et qui apporte d'utiles contributions à la diplomatique mérovingienne et carolingienne). — René Poupardin. Notes carolingiennes; I : Un nouveau manuscrit des Annales de Saint-Bertin (dans le vol. XLVI des Mélanges Colbert à la Bibl. nat.; copie d'un fragment de ces Annales, allant de 839 à 863. Ce nouveau texte permet de corriger ou de compléter le texte du ms. de Saint-Omer). — Étienne Clouzot. Un

voyage à l'île de Cordouan au XVIe siècle (voyage accompli par La Popelinière; publie des extraits de son *Journal autographe* et d'un mémoire sur *l'État de la sirerie de Lesparre* annoté par lui, 1591-1592). — L. Delisle. Vers français sur une pratique usuraire abolie dans le Dauphiné en 1501. = Bibliographie : *I. Guareschi*. Della pergamena (bonne étude sur le parchemin et sur les moyens à employer soit pour préserver les mss., soit pour les restaurer, surtout après un incendie). — *Abbé Chaumont*. Charles le Hardi, surnommé le Téméraire, comte de Charolais (sans valeur). — *E. Vallée*. Notes généalogiques sur la famille d'Illiers : Beauce, Perche, Maine, Vendômois (bon). — *Ch. Porée*. La formation du département de l'Yonne en 1790 (excellent).

13. — Bulletin italien. 1905, avril-juin. — P. Duhem. Albert de Saxe et Léonard de Vinci (Léonard doit en partie ses idées sur le système du monde aux Commentaires sur Aristote que le saxon Albertutius avait, au XIVe siècle, exposés dans sa chaire de la Sorbonne). — L.-G. Pélissier. Un traité de géographie politique de l'Italie à la fin du XVe siècle (publie *la Totalle descripcion en abrégé de tout le pays d'Italie,* d'après un ms. de Lyon, Cod. 921. L'ouvrage est anonyme; il faut en placer la rédaction entre 1495 et 1496). — L. Auvray. Inventaire de la collection Custodi conservée à la Bibliothèque nationale; 6e article. = Juillet-septembre. A. Jeanroy. Quelques réflexions sur le « Quattrocento » (corrige un certain nombre de jugements excessifs portés par M. Ph. Monnier dans son livre, d'ailleurs remarquable, sur le *Quattrocento*).

14. — Bulletin hispanique. 1905, avril-juin. — H. de LaVille de Mirmont. Cicéron et les Espagnols; suite. = Bibliographie : *Ant. Rodriguez-Villa*. Ambrosio Spinola, primer marqués de Los Balbases (intéressante biographie, bourrée de pièces inédites). = Juillet-septembre. C. Jullian. Questions ibériques; III : Oyarzun (son histoire dans l'antiquité et au moyen âge). — A. Morel-Fatio. Vida de S. Luis de Requesens y Zuñiga, comendador mayor de Castilla, 1528-1570; suite. — G. Daumet. Semonce du pape Benoît XII à Pierre IV d'Aragon, pour ses relations trop fréquentes et intimes avec les Musulmans, Avignon, le 21 mars 1337. = Bibliographie : *Martin Hume*. Spanish influence on english literature (médiocre).

15. — Revue d'histoire, rédigée à l'État-major de l'armée (section historique). — 1905, juin. Une opération militaire d'Eugène et de Marlborough. Le forcement du passage de l'Escaut en 1708. — La campagne de 1797 sur le Rhin; ch. I : la reddition de Kehl. — La guerre de 1870-1871. L'armée de Châlons. 1re partie; ch. II : le Plan du ministre de la Guerre. = Juillet. Deux mémoires du comte de Belle-Isle sur l'institution et le rôle des dragons. — La campagne de 1793 à l'armée du Nord et des Ardennes. De Valenciennes à Hondtschoote; 1re partie : l'Offensive des alliés; suite. — La guerre de 1870-1871. L'armée de Châlons; suite en août; 2e partie : la marche vers

Montmédy. = Août. La surprise des ponts de Vienne en 1805. — La campagne de 1797 sur le Rhin; ch. II : le Commandement; ch. III, en septembre : la Situation matérielle. = Septembre. Notre première instruction sur le service en campagne. Infanterie (celle de 1732). — Tableaux des armées françaises pendant les guerres de la Révolution (d'après le travail exécuté de 1845 à 1847 par Charles Clerget, chef d'escadron d'état-major. Important et appelé à rendre de grands services).

16. — Revue de l'histoire des Religions. Tome LI, n° 2, 1905, mars-avril. — G. Bonet-Maury. La religion d'Akbar et ses rapports avec l'Islamisme et le Parsisme. — Fr. Picavet. Deux directions de la théologie et de l'exégèse catholiques au XIIIe siècle : saint Thomas d'Aquin et Roger Bacon. — Jean Capart. Bulletin critique des religions de l'Égypte; 1904. = Mai-juin. E. Amélineau. Du rôle des serpents dans les croyances religieuses de l'Égypte; suite en juillet-août. — Revon. Le shinntoïsme; suite en juillet-août. = Comptes-rendus : *E.-H. Berger.* Mythische Kosmographie der Griechen (dissertation ingénieuse, que la mort de l'auteur a laissée inachevée, sur quelques points de géographie chez Homère et Hésiode). — *C. Jullian.* Recherches sur la religion gauloise (remarquable). = Juillet-août. E. Montet. L'histoire des religions au Congrès des Orientalistes à Alger, 19-26 avril 1905. — A. van Gennep. Publications de l'Institut anthropologique de Londres. = Comptes-rendus : *V.-A. Smith.* The early history of India, from 600 B. C. to the Muhammadan conquest (intéressant, surtout pour le grand public). — *E. Lucius.* Die Anfænge des Heiligenkults in der christlichen Kirche (ouvrage remarquable et richement documenté).

17. — Revue des Études rabelaisiennes. 1904, 4e fascicule. — Henri Clouzot. Topographie rabelaisienne. Poitou; suite et fin. = 1905, 1er fasc. Abel Lefranc. Les dates du séjour de Rabelais à Metz, 1456-1547. — Dr de Santi. Rabelais et Scaliger. = 2e fasc. J. Barat. L'influence de Tiraqueau sur Rabelais; 1re partie (étudie quelle fut la part du grand ouvrage de Tiraqueau, *De legibus connubialibus,* dans la formation de Rabelais). — Henri Clouzot. Les amitiés de Rabelais en Orléanais et la lettre au bailli du bailli des baillis. = A part : Réimpression de l'*Isle sonante.*

18. — Nouvelle Revue historique de droit français et étranger. 1905, juillet-août. — R. Dareste. La *Lex rhodia* (donne une traduction française de cette loi, d'après le texte grec publié en 1897 par M. Mercati, bibliothécaire de l'Ambrosienne. « Ce monument du droit maritime offre un grand intérêt historique en ce qu'il a substitué au droit romain un système nouveau et complet. Le principe romain de la gestion d'affaires et de l'*actio exercitoria* a fait place à un régime d'association et d'assurance mutuelle entre toutes les personnes intéressées dans un voyage de mer »). — A. Giffard. La loi 6 *De Confessis* (D, 42, 2) et l'*Oratio divi Marci.* — Auguste Dumas. Le conseil des prises sous

l'ancien régime, XVIIe et XVIIIe siècles. — Ludovic Beauchet. Knut d'Olivecrona (notice nécrologique sur cet éminent jurisconsulte suédois mort le 2 février dernier à l'âge de quatre-vingt-sept ans).

19. — Annales des Sciences politiques. 1905, 15 mars. — André Poisson. La politique douanière de l'Empire allemand. Le comte de Caprivi; suite et fin. = 15 mai. R.-G. Lévy. Les enseignements financiers de l'*Histoire des classes ouvrières en France* de M. E. Levasseur (de l'importance d'une bonne gestion budgétaire pour la prospérité des ouvriers). — A. Viallatte. L'avenir économique du Japon; fin le 15 juillet. — Bressonnet. La question marocaine. = 15 sept. P. Matter. La Prusse et la révolution de Pologne en 1863 (expose pourquoi et comment Bismarck détourna le roi de Prusse d'agréer une offre d'alliance offensive que le tsar lui offrait contre l'Autriche, coupable encore une fois d'ingratitude envers la Russie). — Pierre Pégard. La mission du citoyen Comeyras dans les Ligues grises, 1796-1797 (étude soignée, faite à l'aide de documents inédits, d'un épisode diplomatique presque ignoré).

20. — Le Correspondant. 10 mars 1905. — E. Daudet. Louis XVIII et Bonaparte (fin de ces importants articles où M. Daudet montre par des documents inédits avec quelle hauteur Louis XVIII repoussa les ouvertures de Bonaparte). — Chéradame. L'Allemagne, la Russie et l'Extrême-Orient (M. Chéradame a été un des premiers à montrer la responsabilité de l'Allemagne dans la guerre russo-japonaise. Des documents diplomatiques lui permettent de prouver qu'en 1880, lors de l'affaire de Kouldja, M. de Brandt, ministre d'Allemagne à Pékin, cherchait à pousser la Russie à une guerre avec la Chine). — Louis du Sommerard. Anne Comnène et la première croisade (à propos du livre de M. Chalandon). = 25 mars. Imbart de la Tour. Fustel de Coulanges. L'œuvre et l'homme (remarquable article qui fournit des renseignements précieux et inédits sur les idées politiques de Fustel de Coulanges). = 10 avril. F. Klein. La séparation aux États-Unis. Histoire et lois actuelles (très précieux ensemble de renseignements). — H. de Lacombe. Les commencements de Gratry. — Lanzac de Laborie. La chute du second Empire (à propos du livre de M. de La Gorce). = 25 avril. Marcel Dubois. Japon, France et Europe (indique les dangers de la victoire du Japon pour les intérêts européens). — Ch. Loiseau. Strossmayer. — Brizemur. Le Congrès archéologique d'Athènes. — A. Britsch. Le commandant Lamy (beaucoup de renseignements inédits). = 10 mai. E. Daudet. Le roi et l'Église pendant l'émigration (très curieux récit des efforts de Louis XVIII pour continuer à agir par l'entremise du pape sur l'Église de France et pour empêcher les évêques légitimes de donner leur démission comme le Concordat l'exigeait). = 25 mai. Amiral Bergasse du Petit-Thouars. Le Japon en 1868 (très intéressant. L'auteur semble avoir prévu les rares aptitudes politiques dont les Japonais devaient faire preuve). — René Henry. Le

royaume de Hongrie. Son évolution historique et la crise actuelle (exposé très bien informé et impartial). = 10 juin. E. Ollivier. Mentana. — Ch. de Loménie. Trois années de la vie de Chateaubriand, 1814-1816; suite et fin le 25 juin et le 10 juillet (montre à quel point Chateaubriand sut rester fidèle à la cause de la liberté en même temps qu'à celle de la monarchie et du catholicisme). — E. Dufeuille. Le journal du comte d'Haussonville pendant la guerre 1870-1871. — L. Michon. Le gouvernement parlementaire au début de la deuxième Restauration (le ministère présidé par Talleyrand en 1815 a été un effort très sincère pour pratiquer dans sa vérité la politique de Cabinet). = 25 juin. E. Ollivier. Le pape et l'empereur après Mentana. — Le Maroc et l'Europe (bon exposé) = 10 juillet. Comte de Champflour. Le départ de Mesdames de France (février 1791). = 25 juillet. Abbé Sicard. Une grande expérience. Quinze années du budget des cultes à la charge des fidèles, 1792-1807 (avant le Concordat, l'Église avait une peine extrême à trouver des ressources, mais, après le Concordat, les desservants restent à la charge des fidèles, et ils sont plus de 30,000. Leur misère oblige l'État à leur donner cinq cents francs, sans compter les secours des communes. En 1807, l'État prend vraiment tout le clergé à sa charge). — A. Redier. Tocqueville. — L. Madelin. Un préfet français à Rome : Camille de Tournon, 1809-1814 (Tournon remplit avec infiniment de tact et de dévoûment une mission des plus difficiles, rendit de grands services à l'agriculture dans les Marais-Pontins, embellit Rome et commença à restaurer le Forum, les Thermes de Titus, le Forum de Trajan, le Panthéon). — G. Bord. La légende de Léonard, coiffeur de la reine (M. Lenôtre s'est trompé en croyant qu'un Léonard, coiffeur de la reine Marie-Antoinette, aurait volé ses diamants. Le vol est une légende, et le coiffeur de la reine s'appelait Jean-François Autié, dit Léonard. Il était neveu de Léonard Autié, fournisseur de la reine, qui émigra en 1792).

21. — Études. Revue fondée en 1856 par des Pères de la Compagnie de Jésus. 1905, 20 avril. — Controverse sur le *Syllabus* (lettre de Paul Viollet « que la loi du 29 juillet 1881 nous oblige à insérer », dit une note en tête de l'article. L'auteur y traite : 1° de l'Infaillibilité; 2° du *Syllabus*. Suit une brève réponse de Pierre Bouvier, qui avait critiqué la brochure de P. Viollet sur le *Syllabus* et l'Infaillibilité). — Décision de la Commission pontificale pour les études bibliques. = 5 mai. Maurice de la Taille. M. Brunetière et les théologiens, sur les rapports de la science avec le fait, l'inconnaissable et la croyance (à propos d'une brochure *Sur les chemins de la croyance* parue en 1905 chez Perrin). — Adhémar d'Alès. Les religions à Carthage au commencement du IIIe siècle (à propos du livre de M. Audollent). = 20 mai. Léonce de Grandmaison. Le « Rameau d'or » (rapide analyse de l'important ouvrage de J.-G. Frazer). = 5 juin. Pierre Suau. Saint François de Borgia. La dernière légation et la mort. — Alexandre Fleury. Les mélodies grégoriennes et la tradition. = 20 juin. F. Tour-

NIER. Le P. Jacques Salez et son compagnon, martyrs de l'Eucharistie. Aubenas, 7 février 1593. Rapport présenté au Congrès eucharistique de Rome, le 5 juin 1905. — Jean CALÈS. Le milieu historique et religieux de l'Ancien Testament (résumé des ouvrages de Hilprecht, Benzinger, Dieulafoy et Morgan, Jastrow, le P. Lagrange, Alfred Jeremias, des études sur la loi de Hammourabi). = 5 juillet. Henri CHÉROT. Les trois bienheureux martyrs de Hongrie, 7 sept. 1619-15 janv. 1905 (Marc-Étienne Crisin, chanoine, Étienne Pongrácz et Melchior Grodecz, religieux de la Compagnie de Jésus, tous trois mis à mort en haine de la foi, à Kaschau, Cassovie, béatifiés le 15 janvier dernier). — Louis JALABERT. Au congrès d'Athènes. — Encyclique de S. S. Pie X sur l'action catholique, 11 juin 1905. = 20 juillet. Adhémar D'ALÈS. Sur l'histoire d'un dogme (à propos de *l'Eucharistie, la présence réelle et la transsubstantiation,* par Mgr Batiffol, 1905). = 5 août. A. D'ALÈS. Le plus ancien écrit chrétien en langue latine (serait-ce le traité *Adversus aleatores?* Mais Harnack, qui l'avait d'abord attribué au pape Victor, paraît plutôt disposé à renoncer à son hypothèse. Or, ce traité emprunte ses citations de l'Écriture aux *testimonia* de saint Cyprien; d'autre part, il paraît bien être en effet l'œuvre d'un pape, mais plutôt d'un pape de la fin du IIIe siècle); suite le 20 août (le plus ancien écrit chrétien, avec la *Lettre aux Martyrs,* est l'*Octavius,* attribué à Minutius Felix; mais qui de Tertullien ou de Felix a utilisé l'autre? Harnack se déclare en faveur de la priorité de Tertullien; c'est peu vraisemblable. Au contraire, Tertullien doit beaucoup à M. Felix; mais on ne saurait assigner à ce dernier une date précise). = 20 août. Pierre DE VREGILLE. Les Jésuites et l'étude du magnétisme terrestre. — Lucien ROURE. Les idées politiques de Taine dans sa correspondance. — Pierre BLIARD. Le chevalier de La Barre et Voltaire (d'après le témoignage même de Voltaire, le rôle joué par le clergé dans le lugubre drame du procès de La Barre n'a rien eu que d'honorable). = 5 sept. Henri CHÉROT. Comment sombra l'Empire à Sedan (d'après P. de La Gorce). = 20 sept. Florian JUBARU. Le chef de sainte Agnès au trésor du *Sancta Sanctorum* (dans la basilique du Latran, à Rome. Les fragments retrouvés du chef appartiennent à une personne du sexe féminin, âgée de douze ans environ. Tous les objets du trésor ont été photographiés par le P. Grisar).

22. — **La Revue de Paris.** 1905, 15 avril. — C. DE FREYCINET. Fachoda. = 1er avril. H. JULLEMIER. Voltaire capitaliste (rapports de Voltaire avec le duc de Wurtemberg, qui lui emprunta de fortes sommes, jusqu'à 465,000 livres, et montra la plus mauvaise grâce du monde, soit à lui servir les intérêts stipulés, soit à rembourser le capital. Dans ses négociations avec le duc, son débiteur, Voltaire montra beaucoup de patience, nulle rapacité). = 15 mai. F. DE LAMENNAIS. Lettres à Madame Yemeniz; suite et fin le 1er juin (1826-1843). — James BRYCE. Le Turc et l'Europe. = 1er juin. Victor HENRY. Une religion athée : le Jaïnisme. = 15 juin. M. BRÉAL. L'Iliade d'Homère.

Ses origines (l'Iliade est une œuvre collective et consciente : « D'abord un chantre inspiré, un grand poète, dont on ne saurait se passer, et, ensuite, ce qui n'est pas moins nécessaire, un groupe d'hommes, une corporation ayant même esprit, mêmes traditions et travaillant pour un même objet, toujours nouveau. » Ce même objet, c'est la gloire, dont l'idée était sans cesse nourrie par les Jeux publics). — Sous Louis le Bien-Aimé (publie une piquante et intéressante correspondance échangée sous Louis XV entre Mopinot de La Chapotte et sa maîtresse. Mopinot était un officier du génie; pendant plus de trente ans, il fut aide de camp du comte de Talleyrand-Périgord, colonel du régiment de Normandie; il prit une part honorable aux combats de la guerre de Sept ans en Allemagne. Sa maîtresse, dont on ne donne pas le nom, était une personne intelligente, cultivée, qui fréquentait à Paris la meilleure société. Dans cette correspondance, les nouvelles s'entrecroisent de Paris à l'armée et réciproquement. Elle fait honneur aux sentiments et à l'intelligence des deux parties. Intéressant pour l'histoire des idées et des mœurs, sans contenir rien de très nouveau); suite les 1er et 15 juillet, 1er et 15 août. — Ernest Dupuy. Les origines d'Alfred de Vigny; fin le 1er juillet (montre combien les prétentions nobiliaires du soldat poète étaient minces en somme. Le poète avait cette faiblesse de vouloir à tout prix passer pour un gentilhomme de haute noblesse). = 1er juillet. Arvède Barine. Un geôlier au XVIIe s. (intéressante biographie de Bénigne d'Auvergne de Saint-Mars, qui, parmi ses prisonniers, compta Foucquet et le Masque de fer. Ses tribulations; les gros bénéfices qu'il retira de ses fonctions; entré fort pauvre au service, il laissa plusieurs millions de fortune à sa mort, le 26 sept. 1708). = 15 juillet. Origines exactes de la guerre russo-japonaise (à lire et à méditer). — A.-F. Vivien. Une visite au fort de Ham, 1851 (visite aux généraux Lamoricière et Bedeau, qui étaient en prison à la suite du 2 décembre. Détails sur la situation politique à la veille du coup d'État, sur les sentiments des deux généraux, sur la manière dont ils furent arrêtés et sur le traitement qu'on leur fit subir en prison); suite et fin le 15 août. = 1er septembre. G. Flaubert. Lettres à ma nièce; suite le 15 sept. (à noter les lettres écrites pendant la guerre franco-allemande; elles dénotent une perspicacité médiocre, un caractère peu trempé; ses sentiments, ses jugements, ses illusions sont ceux de la masse de la bourgeoisie française à la fin du régime impérial. L'ensemble est fort intéressant). — Le Sud oranais et le Maroc.

23. — Académie des inscriptions et belles-lettres. Comptes-rendus des séances de l'année 1905. Bulletin de mars-avril. — Lettres de M. Seymour de Ricci (chargé de mission en Égypte; envoie le texte de plusieurs inscriptions grecques et latines). — Lettre du P. Delattre à M. Ph. Berger (communique plusieurs inscriptions puniques découvertes dans la nécropole voisine de Sainte-Monique). — Louis Bréhier. Le protocole impérial depuis la fondation de l'empire romain jusqu'à la prise de Constantinople par les Turcs. — Ph. Berthelot. Note sur

des inscriptions arabes, persanes et chinoises du Chen-Si, du Ho-Nan et du Chan-Toung. — G. Schlumberger. Quelques sceaux du royaume de Terre Sainte. — Hartwig Derenbourg. Une inscription yéménite nouvellement entrée au musée du Louvre (avec une reproduction en héliogravure). = Bulletin de mai-juin. Rapport de M. Maxime Collignon, président de l'Académie, sur le Congrès archéologique d'Athènes. — Léon Joulin. Les établissements antiques de Toulouse. — Maxime Collignon. Note sur les fouilles exécutées à Apollonie du Pont par M. Degrand, consul de France à Philippopoli. — Delattre. Nécropole punique de Carthage (description des antiquités récemment découvertes). — Franz Cumont. Deux pierres milliaires du Pont (elles portent une inscription de l'année 231 et font connaître le nom d'un légat propréteur de la province de Cappadoce : Q. Julius P. Proculeianus). — Maurice Croiset. L'ordre des aventures d'Ulysse dans l'Odyssée.

24. — Académie des Sciences morales et politiques. *Séances et travaux.* Comptes-rendus. 1905, juillet. — Comte d'Haussonville. Les journées des 3 et 4 septembre 1870 (fragment du journal tenu par le comte d'Haussonville). — A. Chuquet. L'œuvre de Schiller. — Ch. Gomel. Les taxes révolutionnaires sous la Convention. — L. de Lanzac de Laborie. Les autorités administratives de Paris au début du Concordat. = Août. Achille Luchaire. Les préliminaires de la croisade des Albigeois. — Gaston Bonet-Maury. La charité chrétienne créatrice des hôpitaux, des hospices et des formes les plus récentes d'assistance aux incurables. — Ferdinand Dreyfus. Un projet d'assistance sociale en 1849. Armand de Melun et la Société d'économie charitable. — Eugène Ritter. Recherches généalogiques (1° les ascendants français de Marat; 2° les ascendants français de Mme de Stael).

25. — Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais. 1904, 1er et 2e trimestres. — G. Lioret. 1814-1815 à Moret et dans les environs; 1re partie : Invasion de 1814; 2e partie (3e trimestre) : Passage de Napoléon à Moret au retour de l'île d'Elbe; 3e et dernière partie (4e trimestre) : Invasion de 1815. — Émile Richemond. Fromonville, Seine-et-Marne; ses pierres tombales et ses anciens seigneurs, 1130-1643; fin dans le 3e trimestre. — P. Martellière. Notes archéologiques sur l'ancienne collégiale Saint-Georges de Pithiviers. = 3e trimestre. Adrien Dupont. Les harangues de maître Antoine Lhoste, lieutenant général civil et criminel à Montargis (d'après le *Bouquet des Actions oratoires* publié en 1629; Lhoste fut aussi l'éditeur des Coutumes de Lorris, 1617 et 1629). — Ch. Forteau. Le dernier exécuteur des sentences criminelles du bailliage d'Étampes et le droit de havage (ce droit consistait à une perception en nature, au profit du seigneur, sur les herbages, légumes verts et céréales qui se vendaient aux marchés; le bailli du seigneur « en prenait avec sa main autant qu'il pouvait »). — Vicomte de Grouchy. Extraits de minutes de notaires de Fontainebleau; suite. = 4e trimestre. Abel Rigault. Simon Festu; un

conseiller de Philippe le Bel originaire de Fontainebleau. — Gaston Gauthier. Notes sur d'anciens fiefs du Gâtinais et de la Puisaye.

26. — Revue de l'Agenais. 1905, n° 2. — J. de Vivie-Régie. Une communauté rurale sous la Révolution : Lévignac, Lot-et-Garonne; suite dans les nos 3 et 4. — C. Chaux. Une branche des Xaintrailles; suite dans le n° 4. — O. Granat. La révolution municipale d'Agen et l'établissement de la commune légale, juillet 1789-février 1790; fin dans le n° 3. — R. Bonnat. Une séance au Conseil du département de Lot-et-Garonne. Les troubles de Tonneins-la-Montagne en 1792 et 1793. Verdolin et Jouan-le-Jeune, dit Marat. — Ph. Lauzun. Lettres de Bory de Saint-Vincent; suite, 1817. = N° 3. J.-R. Marboutin. Quelques sceaux agenais. — P. Dubourg. Vie de Mgr Claude Joly, évêque d'Agen. La cure de Saint-Nicolas-des-Champs (procès qu'il eut à soutenir pour garder cette cure, que lui disputait M. Obry, 1654-1656). — L. Dubois. Joseph Carrière, curé de Roquefort, et son Mémorial (Carrière fut curé de Roquefort de 1772 à 1794, époque où il abdiqua la prêtrise; il mourut à Agen le 23 janvier 1807. Il avait été précepteur de Lacépède). = N° 4. Ph. Lauzun. Le couvent des Jacobins de Port-Sainte-Marie. — René Bonnat. Une fête funèbre pendant la Terreur pour le représentant du peuple Beauvais.

27. — Revue du Béarn et du pays basque. 1905, avril. — M. Lanore. Notice historique et archéologique sur l'église N.-D. de Lescar; suite; fin en mai. — Wentworth Webster. Seroras, freyras, benoîtes, benedictae, parmi les Basques (notes pour servir à l'histoire des diaconesses, veuves et benoîtes; chez les Basques, elles apparaissent au xive siècle. Leur situation sociale et leurs fonctions au xvie et au xviie siècle). — L. B. L'entreprise sur Navarrenx du 8 décembre 1620 (tentée par les Réformés, elle échoua et fut sévèrement réprimée). — H. C. La situation de fortune des Conventionnels basques et béarnais. = Juin. J. de Jaurgain. Augerot de Saint-Pée, seigneur de Saint-Pée-en-Labourd (capitaine béarnais, mort en 1450; notes sur son rôle dans les guerres anglaises). — Th. Legrand. Lettres écrites de Pampelune par des espions français pendant la guerre de Navarre, juill.-août 1521 (trois lettres qui fournissent un récit détaillé des principaux événements dont Pampelune fut le théâtre). — H. Courteault. L'origine des Ossalois, d'après un livre récent (celui de Jean Passy). = Juillet. L. Batcave. Le général de brigade Lanabère, 1770-1812 (né à Salies, le 24 déc. 1770, volontaire en 1791, capitaine le 15 mai 1793, il combattit en Vendée sous Hoche, fit l'expédition d'Italie sous Bonaparte en 1800, devint colonel en 1806; blessé à Essling en 1809, il fut tué à la Moscova); fin en août. — H. Courteault. L'invasion du pays basque par les Espagnols en 1636 (publie une lettre inédite écrite de Bayonne, le 13 nov. 1636, par un chanoine de cette ville, M. de Laclau, à un conseiller au parlement de Bordeaux. Extrait des dépenses du domaine de Navarre pour l'année 1653). = Août. H. Courteault. Le

plus ancien cahier des États de Béarn, Marsan et Gabardan, mars-mai 1443; suite en septembre. — L. Batcave. Les élections de l'Assemblée électorale des Basses-Pyrénées en l'an IV. = Sept. V. Dubarat. Sanadon, évêque constitutionnel des Basses-Pyrénées (publie une liste des membres du clergé qui ont formé l'assemblée réunie à l'effet d'élire un évêque du département). — L. Batcave. Lettre de Verthamont au chancelier Séguier sur la baronnie d'Espelette (1637, après la confiscation de la baronnie par un arrêt du parlement de Bordeaux).

28. — Revue champenoise et bourguignonne (ancienne *Revue de Champagne et de Brie*, Revue régionale d'histoire et d'érudition publiée sous le patronage de MM. Babelon et Longnon. Bar-sur-Aube, Lebois). 1904, juillet-août, 1re livr. — J.-J. Vernier. Une page d'histoire bourguignonne. Hostilités entre les deux Bourgognes au xive s., 1363-1365. — Abbé A. Pétel. Templiers et Hospitaliers dans le diocèse de Troyes. La commanderie de Payns et ses dépendances à Savières, à Saint-Mesmin, à Messon et au Pavillon (Payns, village du département de l'Aube, est l'endroit où naquit le fondateur de l'ordre du Temple, dont le nom, « Hugo de Paganis », a été cherché à tort dans la région forézienne ou vivaraise. Il est champenois. Article soigneusement documenté). — Les statuts des bouchers de Troyes.

29. — Revue de Saintonge et d'Aunis. T. XXV, 1905, 1er juill. — Gabriel Audiat. Un parisien de Saintonge. Le baron Charles-Léon-Michel de La Morinerie, 1822-1905 (et surtout de ses ascendants en ligne maternelle et paternelle); suite et fin le 1er septembre (avec une liste des travaux du baron de La Morinerie, dont quelques-uns intéressent l'histoire locale. A noter par exemple son dictionnaire de *la Noblesse de la Saintonge et de l'Aunis convoquée pour les États généraux de 1789*). = 1er septembre. P. Lemonnier. Le clergé de la Charente-Inférieure pendant la Révolution (publie l'état du clergé pendant la Révolution, avec des notes biographiques sur les évêques, prêtres, etc., et la liste de leur traitement).

30. — Travaux de l'Académie nationale de Reims. T. CXV, années 1903-1904, t. I. — Albert Chamberland. Le conflit de 1597 entre Henri IV et le Parlement de Paris (étude bien documentée). — Louis Demaison. L'instruction dans les campagnes des environs de Reims au xve siècle (publie une curieuse « Informacion » faite par Nicolas Jacquemin, bailli du chapitre de Reims, au sujet de la réforme des clercs du diocèse, 1474). — Dr Pol Gosset. Les premiers apothicaires rémois. — Ch. Givelet. L'ancien cimetière de Saint-Pierre-le-Vieil et le Jardin des plantes de Reims.

---

31. — Revue d'Alsace. 1905, mai-juin. — A. Gasser. L'église et la paroisse de Soultz, Haute-Alsace; fin en juillet-août. — A. Adam. Nos chaudronniers (d'après les procès-verbaux des assemblées générales des chaudronniers de la province d'Alsace, 1727-1787); suite en juillet-août et en septembre-octobre. — Jules Schwartz. Schœpflin et les

archives du ministère des Affaires étrangères (lettre du margrave de Bade-Dourlach à Choiseul, lui recommandant Schœpflin et demandant que les lettres et mémoires de ses aïeux, qui se trouvaient au « Dépôt du roi », puissent lui être communiqués). — A. Hanauer. La burg impériale de Haguenau; suite; fin en juillet-août. — Ehrhard. Correspondance entre le duc d'Aiguillon et le prince-coadjuteur Louis de Rohan; suite en septembre-octobre. = Juillet-août. C. Oberreiner. Le Champ du mensonge (partage l'opinion de Schœpflin qui place cette localité à l'Ochsenfeld). — Mgr Chèvre. Les suffragants de Bâle au xviie siècle; suite; fin en septembre-octobre. = Septembre-octobre. Jules Schwartz. Les finances de Strasbourg en 1689, 1690. — Dom G. de Dartein, bénédictin. L'évangéliaire d'Erkanbold (ms. du xe s. provenant de la cathédrale de Strasbourg, légué en 1892 à la Société industrielle de Mulhouse). — Souvenirs de 1816. Journal d'un habitant de Cernay, M. de Latouche. — L.-G. Untereiner. Courtes réflexions à propos de deux articles de C. Oberreiner (l'un sur la campagne de César contre Arioviste; l'autre sur le Champ du mensonge).

---

32. — Historisches Jahrbuch. XXVI Bd., 3 Heft. — H. Grisar. L'ivrognerie de Luther (les accusateurs de Luther ont été beaucoup trop loin et ses apologistes beaucoup trop réservés. Luther a toujours blâmé vertement l'ivrognerie habituelle, et il serait injuste de lui infliger l'épithète d'ivrogne; mais il aimait la bonne chère, le vin et la bière; il lui arriva plus d'une fois d'en prendre à l'excès; encore faudrait-il distinguer les temps et les circonstances). — G. Tumbült. Comment l'Alsace est-elle devenue française? (résumé des travaux récents). — A. Zimmermann. Charles II et son conflit avec le Parlement (sur la question religieuse, jusqu'au bill du Test). — A. Schoenfelder. Histoire de la fête de l'*Inventio pueri Jesu* en Allemagne. — Fr. Bliemetzrieder. Une lettre de l'antipape Clément VII, 1378. — N. Paulus. Heinrich Bullinger et ses idées de tolérance. = Bibliographie : *M.-J. Pohl.* Thomae Hemerken a Kempis, canonici regularis ord. s. Augustini, Opera omnia; vol. II, III et IV (le t. II contient l'*Imitatio Christi*. Excellente édition). — *A. Doren.* Die Florentiner Wollentuchindustrie, xiv-xvi Jahrh. (remarquable). — *P. Schweizer* et *W. Glættli.* Das Habsburgische Urbar (important). — *K. Staudinger.* Geschichte des Kurbayerischen Heeres, insbesondere unter Kurfürst Ferdinand-Maria, 1651-79. — *Fr. Rühl.* Aus der Franzosenzeit. Ergænzungen zu den Briefen und Aktenstücken zur Geschichte Preussens unter Friedrich-Wilhelm III (d'après les papiers d'A. Stægemann).

33. — Jahrbuch des k. deutschen archæologischen Instituts. Bd. XX, Heft 1. — O. Rubensohn. Maisons gréco-romaines du Fayoum (déblayées en 1902 dans des fouilles pour retrouver des papyrus à Batn-Harit). — Arthur Mahler. Nikeratos (sur les œuvres de ce sculpteur, en particulier sur sa statue d'Alcibiade d'après Pline, XXXIV, 88. Il faut y ajouter une statue de Demaratos avec sa mère et une autre

d'Alcibiade; cette dernière est l'œuvre commune de Nikeratos et de Phyromachos). — Ernst Assmann. Le vaisseau de Delphes (d'après une image sculptée en relief sur une métope du trésor des Sicyoniens; les archéologues français l'attribuent au deuxième quart du vie siècle et pensent qu'elle figure le navire *Argo*). — Emil Jacobs. Cristoforo Buondelmonti (on a retrouvé un manuscrit du *Liber insularum* de Buondelmonti, avec cartes; il jette une vive lumière sur les rapports entre l'humanisme et la géographie dans la première moitié du xve siècle, et il montre que les travaux cartographiques de Buondelmonti se sont étendus bien au-delà de l'Italie et de la Grèce). = Heft 2. J. Six. Pamphilos (la peinture de Pamphilos mentionnée par Pline : « Proelium ad Phliuntem ac victoria Atheniensium », qui se rapporte aux événements de l'année 367 av. J.-C., a pour origine le pittoresque récit de Xénophon, *Hellenica*, VII, ii, 20-23; elle en est la paraphrase). — Ulrich von Wilamowitz-Mœllendorff. Le char funèbre d'Alexandre le Grand (commente le passage de Diodore, 18, 26-28, et discute le mémoire de Kurt Müller sur le même sujet). = *Archæologischer Anzeiger* (supplément au *Jahrbuch*). 1905, n° 1. — Rudolf Herzog. Rapport sur une exploration dans l'île de Cos en 1904. — Bruno Schroeder. La collection de casques des barons de Lipperheide dans les musées royaux de Berlin. — Bibliographie jusqu'au 1er mars 1905. = N° 2. Fabricius. Rapport sur les travaux de la Commission du « Limes » en 1904.

34. — Philologus. Bd. LXIV, Heft. 1. — Engelbert Drerup. Contributions à la topographie ancienne d'Athènes (le Πελαργικὸν ἐννεάπυλον est un emplacement fortifié, entouré d'un mur puissant; il remontait à l'époque mycénienne; sa principale entrée était à l'ouest; la ligne des murs était interrompue en plusieurs endroits par des poternes. La construction élevée sur la hauteur moyenne de la colline de la Pnyx en face de l'aréopage, et appelée la Pnyx, remonte aussi à l'époque mycénienne; elle servait à des exercices religieux pour le peuple assemblé sous les yeux du roi; c'est plus tard, vers le viiie siècle, que ces assemblées populaires prirent un caractère politique. Là, dans ce territoire de la Pnyx, se trouvait aussi la plus ancienne ville, non fortifiée, de l'époque mycénienne. Thucydide, II, 15, parait en contradiction avec ce résultat, mais son récit ne fait que reproduire des traditions orales et, dans sa construction, il a passé complètement sous silence l'endroit situé à l'ouest de l'Acropole). — O. Leuze. Metellus Caecatus (il est faux que Metellus soit devenu aveugle; la fable est un lieu commun de rhétorique passé ensuite dans l'histoire). — Franz Luterbacher. Questions chronologiques : Tite-Live, XXI. = Heft 2. Walter Otto. Junon; contribution à l'intelligence des éléments les plus anciens et les plus importants de son culte (l'origine du culte de Junon doit être cherchée dans le Latium. Le nom de Jupiter n'est pas en rapport avec celui de Junon. Juno personnifie l'âme féminine, en tant qu'elle crée et maintient la vie, comme un être divin du sexe féminin. Elle a une grande importance pour la fécondité de la nature;

aussi lui a-t-on consacré une série de fêtes expiatoires avec incantation de la pluie et de la fructification, en juillet. Junon est aussi la déesse des calendes de chaque mois. Elle n'est pas une déesse de la lumière céleste, mais du monde souterrain; son nom se rattache à celui de l'âme-femme, *juno* étant la forme féminine de *juvenis* et signifiant par conséquent jeune femme. Aux plus anciens temps, elle n'avait rien à voir avec Jupiter, qui était un dieu de la lumière). — A. Matthæi. Les otages chez les Romains (le fait de prendre des otages est avant tout une institution politique. Les otages sont des citoyens qui, dans l'usage extra-judiciaire d'un parti qui peut disposer librement d'eux, sont livrés pour garantir l'accomplissement d'une obligation quelconque). — M. Rostowzew. La police des domaines dans l'empire romain (les « saltuarii » paraissent d'abord en Italie comme gardiens des bois et des prairies; on les trouve surtout sur les grands domaines, mais aussi dans les villes. Ce sont les gardiens des limites et des champs cultivés, les défenseurs des domaines contre les maraudeurs et, puisque les domaines embrassent tout un territoire, qu'ils sont soustraits aux agents des municipes, ils ont enfin des fonctions de police).

35. — Rheinisches Museum für Philologie. Neue Folge, Bd. LX, Heft 2. — Martin-P. Nilsson. Κατάπλοι. Contributions au catalogue des bateaux et à la littérature nautique de l'Ionie ancienne. — Carl Thulin. Minerva au Capitole et Fortuna à Préneste.

36. — Zeitschrift für deutsches Altertum und deutsche Litteratur. Bd. XLVII, Heft 4. — J.-R. Dieterich. De Henrico (ce poème traite de l'investiture du duché de Bavière conférée au duc Henri II par l'empereur Otton II, à Worms, fin juin 973).

37. — Neues Archiv der Gesellschaft für æltere deutsche Geschichtskunde. Bd. XXX, 2 Heft. — Mario Krammer. Recherches critiques sur la loi salique; 1re partie (à l'aide de quels éléments s'est constitué le texte de cette loi? Il y a lieu de tenir grand compte de l'influence wisigothique; dans toutes les rédactions de la loi, on retrouve des expressions analogues à celles que contient le Code Euricianus. Le rédacteur de la loi a donc eu sous les yeux un texte analogue à celui qui sert de base au Code d'Euric). — O. Holder-Egger. Prophéties italiennes du XIIIe siècle; suite (4° remaniement postérieur de la Sibylla Erithea; 5° prétendue controverse en vers échangée entre l'empereur Frédéric II et le pape; 6° un *Vaticinium* en vers attribué à Michael Scotus, astrologue de Frédéric II; celui-ci n'en est pas l'auteur. Les vers qu'on a mis sous son nom se rapportent aux luttes lombardes de 1238 et 1241, avec de nombreuses retouches postérieures; 7° autres prophéties en vers). — Albert Werminghoff. Un acte falsifié pour l'abbaye de Massay, attribué à l'année 839 (acte transcrit dans un vidimus de 1414, vidimé lui-même en 1444 et connu enfin par une copie de Bréquigny. C'est une charte de l'archevêque de Bourges, Raoul, qui contient un privilège accordé par un pape Étienne au monastère de

Massay, dans la province de Bourges. Texte de ce document, qui est un faux manifeste). — Karl Zeumer. Une décision prise par les princes d'empire concernant les opérations pour l'élection royale de 1252 (conservée dans une glose de Henri de Suse, cardinal-évêque d'Ostie, elle doit se rapporter à la diète tenue à Brunswick en mars 1252. Elle est ainsi conçue : « Rex autem Romanorum, ex quo electus est in concordia, eandem potestatem habet quam et imperator, nec dat ei inunctio imperialis nisi nomen, sicut vidi in Alemania per principes judicari »). — J. Schwalm. Suppléments à d'anciens rapports sur des missions scientifiques (publie plusieurs documents tirés d'archives italiennes et cinq chartes copiées à Grenoble, 1310-1344). — Br. Krusch. B. Sepp, « lumière et flambleau des études hagiographiques ». — S. Hellmann. Paul Diacre et son *Liber de episcopis Metensibus* dans un ms. de Brême. — E. Perels. Rapports entre Nicolas Ier et le Pseudo-Isidore (Schrœrs s'est trompé quand il avance que Nicolas Ier n'a pas connu la compilation pseudo-isidorienne). — M. Tangl. Le récit d'Otton de Freisingen sur l'érection de l'Autriche en duché (Otton a eu sous les yeux le *Privilegium minus*). — K. Zeumer. La loi de Louis de Bavière, *Licet juris*, pour l'élection à l'empire. = 3 Heft. H. Kochendoerffer. Les fonctionnaires de la chancellerie pontificale pendant le Grand Schisme. — J.-A. Endres. Boto de Prüfening et son œuvre littéraire (il n'y a pas lieu de distinguer un Boto de Prüfening et un Boto ou Potho de Prüm; il n'y a jamais eu dans l'histoire littéraire un moine de Prüm ayant ce nom. L'auteur du *De domo Dei* fut moine à Prüfening, en Styrie. Il vivait au XIIe siècle; il mourut un 17 mai après 1170). — Edm. Stengel. Un traité de diplomatique en allemand au XIIIe siècle. Contribution à l'histoire de la réception du droit canonique (traité qui énumère treize manières de falsifier une bulle pontificale. Texte de ces articles, en regard desquels sont reproduits les articles correspondants de la décrétale de Grégoire IX, *De crimine falsi*, X, 5, 20). — K. Hampe. Lettres inédites pour servir à l'histoire de Richard de Cornouailles, roi de Germanie, d'après le recueil de Richard de Pofi. — Fr. Thaner. Hincmar de Reims et Bernald (Thaner a publié sous le nom du moine Bernald plusieurs pamphlets dans les *Libelli de lite*, en particulier les nos 10 et 15; on a accusé Bernald d'avoir plagié Hincmar. Il n'en est rien; loin d'être un plagiaire, le moine du XIe siècle attaque Hincmar, d'ailleurs sans le nommer). — J. Lechner. Le monogramme dans les diplômes de Charlemagne (un monogramme pareil se trouve déjà sur des monnaies de la France mérovingienne, par exemple sur un triens du monétaire Contolo de « Gredaca »). — Br. Krusch. La date du concile de Soissons (3 mars 744). — Edm. Stengel. Le diplôme 36 d'Otton Ier pour Trèves (réponse à Seeliger). — O. Holder-Egger. Les prophéties italiennes; note additionnelle. — Karl Zeumer. L'origine des formules de Marculfe; réponse à G. Caro.

38. — Neue Heidelberger Jahrbücher. Jahrg. XIII, Heft 1. — Ernst Goebel. Pour servir à l'histoire d'Élisabeth-Charlotte du Palati-

nat, mère du grand Électeur (d'après des pièces tirées des archives de Munich. La « Vergleichung in puncto religionis » réglée entre les cours du Palatinat et du Brandebourg en vue du mariage de la princesse, le 6-10 janvier 1606, est un des plus anciens documents de la tolérance réciproque consentie par les partis évangéliques. Influence de la princesse électorale sur son fils, dans les états duquel ses idées politiques et religieuses purent se réaliser). — Anna Wendland. Élisabeth Stuart, reine de Bohême (d'après les lettres et mémoires imprimés). — Otto Oppermann. Lettres d'étudiants du temps de la Révolution de juillet (intéressant pour l'histoire du mouvement à Heidelberg). — Alexandre Cartellieri. Les empereurs de la maison de Staufen et la conception de leur politique générale (obtenir l'expectative en Sicile, sans frapper un coup, sans rien donner en échange, fut un chef-d'œuvre de la diplomatie des Staufen. L'acquisition de la Sicile ne fut pas une source de maux pour l'Allemagne; c'était le seul moyen qu'on pût employer pour cette œuvre nécessaire, l'abaissement de la cour de Rome).

39. — Theologische Quartalschrift. Jahrg. LXXXV, Heft 1. — P.-A. Kirsch. De l'époque à laquelle vécut sainte Cécile (sans doute sous le règne d'Alex. Sévère; son martyre tombe en l'an 229-230). — Sægmueller. La nomination du successeur par les papes à la fin du ve siècle et au commencement du vi^e^ (comme souverain législateur de l'Église, le pape avait le droit, dans des cas particuliers où il le croyait utile pour l'intérêt de l'Église, d'abroger le droit d'élection basé sur les lois de ses prédécesseurs et de désigner lui-même son successeur); suite dans Heft 2. = Heft 2. Van Bebber. La piscine de Bethesda et celle de Siloé (la piscine appartenant à Bethesda portait le nom de Siloé, qui se trouve déjà dans *Isaïe,* 8, 6); fin dans Heft 3. = Heft 3. Kellner. De l'époque à laquelle vécut sainte Cécile (elle fut martyrisée le 16 sept. 362; c'est sous Pascal Ier que le culte de cette sainte se généralisa). = Heft 4. C. Wawra. Une lettre de l'évêque Cyprien de Toulon à l'évêque Maxime de Genève (Maxime tenait Cyprien pour un monophysite et un théopaschite; Cyprien proteste contre cette accusation; il défend son orthodoxie et la doctrine catholique). = Jahrg. LXXXVI, Heft 1. Beda Grundl. La persécution des chrétiens sous Néron, d'après Tacite (commente le passage des *Ann.,* XV, 44). = Heft 2. Sægmueller. Les études philosophiques et théologiques dans la congrégation bénédictine de la Souabe au xvie et au xviie siècle (introduction de ces études dans les écoles; érection d'écoles et de chaires professorales. Le résultat de ces efforts resta souvent stérile). — G. Gatt. Remarques sur le mémoire du Dr Alf. Schulz concernant la question de Sion (sur la topographie ancienne de Jérusalem). — Albert Zisterer. La division de l'histoire de l'Église en interne et externe peut-elle être encore aujourd'hui justifiée? (oui, quoi qu'en ait dit Nostitz-Rieneck dans les *Stimmen aus Maria Laach* en 1901). = Heft 4. Sægmueller. Dispense donnée par un légat du pape pour le mariage d'un garçon de sept ans avec une fille de trois ans, en 1160 (mariage du prince Henri, fils de

Henri II, roi d'Angleterre, avec Marguerite, fille de Louis VII, roi de France). — G. Gatt. La topographie du livre de Néhémie.

40. — Theologische Studien und Kritiken. Jahrg. LXXVII. — Berbig. Documents sur l'histoire de la Réforme (lettre du duc Georges de Saxe, adressée de la diète d'Augsbourg, 1530; lettres et actes concernant Georges Spalatin; requête en français adressée par Jean, électeur de Saxe, à l'empereur Charles-Quint, le 21 juillet 1530, à Augsbourg).

41. — Zeitschrift für katholische Theologie. 1905, Quartalheft 1. — Dunin-Borkowski. Questions préliminaires sur la méthode à suivre pour l'étude des institutions du christianisme primitif; 2e article. — Fr. Schmid. A quelle époque précise fut institué le baptême chrétien. — Martin Grabmann. Études sur Ulrich de Strasbourg. La vie scientifique à l'école d'Albert le Grand (condisciple de saint Thomas d'Aquin, puis maître de Jean de Fribourg, Ulrich fut, en 1272, élu provincial de son ordre en Allemagne; en 1276, il fut relevé de ses fonctions et envoyé à Paris « ad legendum sentencias ». Avant d'enseigner, il y prit le grade de « bachelier » et mourut peu après, sans avoir été ni « magister » ni docteur). = Comptes-rendus : *Ehses*. Concilium Tridentinum; t. IV : Monumenta concilium praecedentia; trium priorum sessionum acta. — *J.-B. Sægmüller*. Lehrbuch des katholischen Kirchenrechtes; 3e Theil : die Verwaltung der Kirche (excellent). — *R. Reitzenstein*. Poimandrès. Studien zur griechisch-ægyptischen und frühchristlichen Literatur (beaucoup de riches matériaux; mais, pour les théologiens catholiques, ouvrage inutile : l'auteur refuse de reconnaître aucune trace de christianisme dans la théologie hermétique, et, d'autre part, accorde à l'influence hellénique la plus grande place dans la littérature chrétienne et dans le Nouveau Testament en particulier). — *N. Paulus*. Die deutschen Dominikaner im Kampfe gegen Luther, 1518-1563 (met en bonne lumière la biographie de trente-trois de ces adversaires de Luther). — Fr. Heiner. Benedicti XIV papae opera inedita. = Analectes. Aug. Merk. Un ms. complet des *Acta Archelai* (ce ms., le seul complet qui contienne la traduction latine des *Acta*, appartient à un professeur de Munich, L. Traube. Il commence ainsi : « Incipit altercatio sancti Archelay, episcopi Mesopotamie, cum maledicto Manichaeo heretico, ubi dicitur et de condicione, et de doctrina, et de fine ipsius maledicti Manichaei. » Une édition critique en est fort désirable). — B. Duhr. La question du 5 °/₀ au xvie siècle. Nouveaux documents (provenant des archives de Munich, 1580-1581). — Stiglmayr. Notes sur l' « Aufklærung » en Bavière au temps de Montgelas. = Quartalheft 2. Dunin-Borkowski. De la méthode de recherche suivie dans les études d'histoire ancienne (de la méthode employée par Rubino, Mommsen, Herzog et Meyer; jusqu'à quel point on peut l'appliquer à l'étude des institutions primitives du christianisme). — J. Ernst. De l'attitude prise par la cour de Rome dans la question du baptême des hérétiques avant et

aussitôt après le pape Étienne Ier. — Emil Michael. Walter von der Vogelweide et ses maximes contre les papes. — M. Grabmann. Études sur Ulrich de Strasbourg; 2e chapitre : ses œuvres. = Comptes-rendus : *Gius. Divina.* Storia del beato Simone da Trento, compilata sui processi autentici istituiti contro gli Ebrei e sopra altri documenti contemporanei (il s'agit du fils d'un mégissier de Trente qui aurait disparu au moment de Pâques 1475 et qui aurait été sacrifié par les Juifs. L'auteur estime que des pièces du procès publiées par lui ressort manifestement la culpabilité des Juifs). — *L. König.* Pius VII. Die Sækularisation und das Reichskonkordat (important). — *A. Ricci-Ricardi.* Galileo Galilei e fra Tommaso Caccini. Il processo di Galilei nel 1616 e l'abjura segreta rivelata dalle carte Caccini (insignifiant). = Analectes. G. Sommerfeldt. Maitre Heinrich de Langenstein et son traité *De contemptu mundi* (traité composé peu après que Langenstein eut quitté l'Université de Paris en 1382. Publie une lettre de lui adressée à l'abbé d'Eberbach). = Quartalheft 3. H. Grisar. Luther et le mensonge (mensonges et réserves mentales de Luther au sujet de la bigamie du landgrave de Hesse). — Jos. Schmidlin. Otton de Freisingen et la croyance à la fin du monde. — M. Grabmann. Études sur Ulrich de Strasbourg; 3e chapitre : caractère et composition de la somme théologique d'Ulrich. = Comptes-rendus : *H. Bruders.* Die Verfassung der Kirche von den ersten Jahrzehnten der apostolischen Wirksamkeit an bis zum Jahre 175 n. Chr. (excellent). — *L. Helmling.* Hagiographischer Jahresbericht für das Jahr 1903 (compilation qui rend et rendra de signalés services). — *B. Duhr.* Aktenstücke zur Geschichte der Jesuiten-Missionen in Deutschland, 1848-1872 (important). = Analectes. E. Michael. Reinmar de Zweter et ses maximes contre les papes.

42. — Zeitschrift für Kirchengeschichte. Bd. XXV, Heft 4. — D. Rocholl. Orient ou Rome? (ce n'est pas à Rome que les artistes mérovingiens ont puisé leurs inspirations; l'influence orientale a été beaucoup plus forte, si obscures que soient encore pour nous les voies qu'elle a suivies. Résume les travaux parus en Allemagne et en France jusqu'à Strzygowski). — P. Kalkoff. Le procès de Luther en cour de Rome; fin (article très documenté; l'auteur s'efforce de montrer que, dans ce procès, Clément VII s'est dirigé par des raisons surtout politiques et qu'il resta assez indifférent en somme au côté moral et religieux de l'affaire). — G. Sommerfeldt. Les sermons de Mathieu de Cracovie; 3e partie (publie un « Sermo ad clerum » prononcé devant le Synode de Prague en 1384 et un autre où il dénonce les hérésies répandues en Bohême, qui fut prononcé vers l'an 1387). — Erwand Ter-Minassiantz. Quelques remarques relatives à l'article du docteur H. Thopschian sur les débuts du monachisme en Arménie. = Bd. XXVI, Heft 1. C. Erbes. Le martyrologe syriaque et le cycle des fêtes de Noël. Recherche historique; suite et fin. — J. Dietterle. Les *Summae confessorum sive de casibus conscientiae,* depuis les origines jusqu'à Silvestre Prierias; 1re partie; fin (la *Summa casuum abbreviata* de Guillaume de

Cayeux; la *Summa de officio sacerdotis* d'Albert de Brescia, dit Mandugasinus; la *Summa Johannis,* traité par Jean de Fribourg, qui fut traduite en allemand par le dominicain Bertold). — Otto Clemen. L'ordonnance ecclésiastique d'Elbogen en 1522 (rédigée par un Freysleben, qui avait traduit son nom en Eleutherobius, et promulgué par Sébastien Schlick, un des membres les plus influents de la noblesse bohémienne gagnée au protestantisme; Schlick était seigneur d'Elbogen). — Eb. Nestle. Les débuts du christianisme en Orient, selon le patriarche Timothée (commente un passage d'une épitre adressée aux moines de Saint-Maron par le patriarche nestorien Timothée Ier, qui mourut le 9 janvier 823). — Fiebig. Luther et sa *Disputatio contra scholasticam theologiam* (signale les origines scholastiques de ce traité, qui doit beaucoup aux sentences de Pierre Lombard). — Berbig. Documents sur la Réforme provenant du monastère franciscain de Cobourg. — O. Clemen. Pour servir à l'histoire de la Réforme en Allemagne. — Schornbaum. Pour servir à l'histoire de la diète d'Augsbourg en 1530 (publie un « Avis » de Mélanchthon, 24 août, une lettre adressée au Conseil de la ville par les envoyés de Nuremberg à la diète, 18 sept.). — Karl Græbert. Projet de résolution concernant la diète projetée de Spire, 1531 (publie le texte inédit d'un « Consilium propter comitia indicta Spirae », et qu'on a retrouvé dans les papiers de Bugenhagen. Il se rapporte à la conduite qu'il serait opportun de tenir à l'égard des Protestants. Cette diète n'eut d'ailleurs pas lieu). = Heft 2. Otto Dibelius. Le Poimandrès (contrairement à Reitzenstein, qui attribue à l'écrit anonyme connu sous le nom du Poimandrès une date très ancienne, antérieure au pasteur d'Hermias, l'auteur estime qu'il faut en ramener la rédaction vers l'an 300). — W. Ohr. La théorie de l'ovation lors du couronnement de Charlemagne comme empereur (maintient son opinion que le couronnement de Charlemagne fut un coup de théâtre imaginé par le pape, que la cérémonie religieuse de Noël eut le caractère d'une ovation spontanée). — O. Veeck. La suppression de l'office de senior ou supérintendant dans l'église de Brême (XVIe-XVIIe siècles). — M. Manitius. Fragment d'un commentaire sur saint Mathieu. — E. Nestle. L'arche de Noé retrouvée par Jacques de Nisibe (le « Martyrologium Hieronymianum » dit que Jacques, évêque de Nisibe, vit l'arche sur le mont Ararat; ce récit se trouve déjà dans les *Acta Sanctorum* de Bedjan, III, 435). — O. Clemen. Notes sur Luther. — Bibliographie des ouvrages relatifs à l'histoire ecclésiastique du 1er janvier au 1er mai 1905.

43. — Deutsche Rundschau. 1905, juin. — Karl Joel. Les penseurs de la Grèce (à propos de l'ouvrage de Th. Gomperez, qui vient d'être traduit en français). = Juillet. Wilhelm Lang. Les papiers de Manzoni (quelques extraits de sa correspondance). — Th. Kappstein. Adolf Harnack. — Arthur Ungnad. La Babylonie et les débuts de sa formation politique. — Georg von Below. Le Parlement de Francfort; lettres du député Ernst von Saucken-Tarputschen (treize lettres écrites

à sa femme, Pauline de Below, de Francfort, 21 mai-13 décembre 1848). = Août. Comte Vay von Vaya und zu Luskod. Le Japon et la Chine au seuil du xxe siècle. I : le Japon ; suite en septembre. II : la Chine. — Victor Ehrenberg. Liberté et prohibition dans le domaine du droit commercial. — La science allemande à l'étranger et les échanges scientifiques avec l'Amérique. — Julius Kastan. Le christianisme primitif considéré au point de vue historique (annonce deux ouvrages récents du baron de Sodern, sur les Écrits du Nouveau Testament et les Plus importantes questions relatives à la vie de Jésus). = Septembre. Maltzahn. Coup d'œil rétrospectif sur la guerre maritime entre la Russie et le Japon.

44. — Baltische Studien. Neue Folge, Bd. VIII. — Hermann Voges. Contributions à l'histoire de la campagne de 1715 ; suite (expose les négociations des alliés au sujet du plan de campagne, les événements qui précédèrent le début des hostilités, les opérations militaires depuis la marche en avant des armées prusso-saxonne et danoise jusqu'au complet investissement de Stralsund ; appréciation sur la manière dont Charles XII faisait la guerre). — M. Wehrmann. Informations fournies par les archives du Vatican sur l'histoire des évêques de Camin au xive siècle (ce texte contient des extraits de bulles pontificales inédites depuis 1325 et des « livres d'obligations » du Vatican).

45. — Bonner Jahrbücher des Vereins von Altertumsfreunden im Rheinlande. Heft 111-112. — *Novaesium,* camp légionnaire dont l'emplacement a été exploré de 1887 à 1900 sous les auspices du musée provincial de Bonn ; 462 pages et 36 planches (ce camp fut construit au début de l'ère chrétienne près de Neuss ; il fut découvert et fouillé par Konstantin Kœnen. Son histoire, par H. Nissen, 96 p.; description du camp, par Koenen, 156 p.; description des objets trouvés, par H. Lehner, 176 p.; description, par Max-L. Strack, 35 p., des monnaies trouvées dans la tuilerie de Sels, près de Neuss).

46. — Forschungen zur Geschichte Bayerns. Bd. XII, Heft 1-2. — Moritz Ritter. Karl-Adolf Cornelius ; art. nécrol. — Th. Bitterauf. Munich et Versailles en 1804 ; 1re et 2e parties (documents relatifs à la part que la Bavière prit à la diète des princes à Mayence) ; fin dans Heft 4. — Michael Doeberl. Le gouvernement intérieur de la Bavière après la guerre de Trente ans. — Walter Goetz. Ce que la guerre de Trente ans coûta à la Bavière et aux États de la ligue (d'après les archives impériales de Munich ; les comptes, plus détaillés que tout ce que l'on connaissait jusqu'ici, embrassent la période de 1619 à 1652. La somme totale des recettes et des dépenses monta à 58,816,724 gulden 43 kreuzer). — Bibliographie des ouvrages parus en 1903 sur l'histoire de l'État bavarois. = Heft 3. M. Doeberl. La propriété foncière en Bavière du xe au xiiie siècle (la grande propriété foncière, dont malheureusement on ne saurait déterminer l'étendue par des chiffres, fleurit au xe et au xie siècle ; au xiie et au xiiie siècle, elle se morcela et ne retrouva

de l'importance que dans les exploitations modèles des Cisterciens). — Georg Leidinger. Le duc Guillaume V de Bavière et les missions des Jésuites en Chine (le duc soutint ces missions puissamment et libéralement; les Jésuites l'en remercièrent par l'envoi de choses précieuses, d'objets d'art et enfin du chef du martyr Fayaxinda Leo). — Hans Schorer. La mendicité en Bavière électorale dans la seconde moitié du XVIIIe siècle (le nombre des pauvres et des nécessiteux n'était pas alors beaucoup plus élevé qu'aujourd'hui. Les vagabonds étaient plus nombreux, encore n'en faut-il pas exagérer le nombre. Comme ils étaient un danger pour la sécurité publique, l'État appela le peuple entier à s'emparer d'eux). — M. Doeberl. Maximilien Ier, grand électeur de Bavière, à la lumière des travaux récents. — Id. Le gouvernement de Ferdinand-Marie (polémique avec G.-F. Preuss qui, dans son livre *Wilhelm III von England und das Haus Wittelsbach,* avait adressé de nombreuses critiques à celui de Dœberl, *Bayern und Frankreich*). = Heft 4. Max Fastlinger. Châteaux carolingiens dans la Haute-Bavière (ils ont été construits pour la plupart sous Louis le Germanique, sur des domaines déjà connus au temps des Agilulfingiens. Le premier château de Ratisbonne est du temps de Charlemagne).

47. — Freiburger Diœzesan-Archiv. N. F., Bd. V. — Konrad Beyerle. Histoire du chapitre de Saint-Jean à Constance; suite. — J. Sauer. L'église abbatiale de Schwazach (cette église peu connue, mais déjà célébrée cependant par Mabillon, Grandidier, Gerbert, Garampi, est un des plus intéressants édifices de l'époque romane en Allemagne). — Karl Rieder. Publications sur l'histoire ecclésiastique en Bade parues en 1903.

48. — Jahrbuch des Geschichtsvereins für das Herzogtum Braunschweig. Jahrg. III. — Ludwig Hænselmann. Le duc Rodolphe de Brunswick-Wolfenbüttel et la ville de Brunswick (pour servir à l'histoire de la suppression des libertés communales après la guerre de Trente ans). — Paul Zimmermann. Le duc Ferdinand-Albert Ier de Brunswick-Lunebourg et les représentations théâtrales qu'il donna dans le château de Bevern (ces représentations intéressent l'histoire de la civilisation, de la littérature et du théâtre en Allemagne à la fin du XVIIe siècle). — Heinrich Mack. Le droit ottonien de la ville de Brunswick (critique le mémoire de Walter Schottelius *Das ottonische Stadtrecht,* etc. Gœttingue, 1904).

49. — Braunschweigisches Magazin. 1904, n° 8. — Friedrich Cunze. L'humaniste Euricius Cordus à Brunswick (1486-1535. Cordus fut un médecin distingué, un poète délicat, un luthérien zélé. Parmi ses poésies, ses épigrammes ont de la valeur).

50. — Mitteilungen aus dem Stadtarchiv von Kœln. Heft 32. — Hermann Keussen. Catalogue des « Schreinskarten » et des « Schreinsbücher » (les premiers « Schreinsbücher », autrement dit registres fonciers de Cologne, ont été rédigés entre 1130 et 1140 dans

le faubourg de Saint-Martin et dans la paroisse de Saint-Laurent. Le « Schœnffenschrein », qui existait déjà en 1150, n'est pas le plus ancien, mais un des plus importants. Vers 1350, on rédigea pour les Juifs un registre foncier spécial en allemand; dans les autres registres de cette nature, l'allemand ne paraît qu'en 1395).

51. — Mitteilungen des Vereins für Geschichte der Stadt Nürnberg. Heft 16. — Th. Hampe. Les amis des arts à Nuremberg et leurs collections, avec des contributions à l'histoire du commerce à Nuremberg (les premiers débuts des collections remontent au xive s.; au xve, on cite celle de Willibald Pirkheimer et surtout celle de Sebald Schreyer; les plus importants collectionneurs du xvie furent Willibald Imhoff et Paul de Praun. Quelques détails sur les collections plus récentes. En appendice, des renseignements tirés de documents inédits; quelques-uns se rapportent aux relations commerciales avec Anvers). — Ernst Mummenhoff. Dürer et la part qu'il prit aux peintures de l'hôtel de ville de Nuremberg.

52. — Pommersche Jahrbücher. Bd. VI. — Albert Werminghoff. Importance des « Grundkarten » pour les recherches historiques (cette importance est réelle, mais il ne faut pas l'exagérer). — Karl Drolshagen. Les « Grundkarten » et les limites des territoires (explications techniques sur les « cartes du terrain »).

53. — Zeitschrift der Altertumsgesellschaft Insterburg. Heft 9 (ce fascicule est une *Festschrift* pour le 25e anniversaire de la Société). — M. Loebell. La perforation de la pierre à l'âge de pierre (des essais et des hypothèses ont amené l'auteur à retrouver les diverses méthodes employées par ce travail).

54. — Zeitschrift des historischen Vereins für Niedersachsen. Jahrg. 1904, Heft 3. — Friedrich Wichmann. Recherches sur l'histoire ancienne de l'évêché de Verden (les sources pour l'histoire de cet évêché présentent des lacunes; c'est pourquoi l'histoire, jusqu'en 829, en est obscure et incomplète. Suivent les biographies des évêques jusqu'en 1205, dans Heft 1 et 2 de 1905). — F. Frensdorf. Stüve et Detmold (leur correspondance, publiée par Gustav Stüve et Georg Kaufmann, a paru en 1903. Son importance historique consiste dans les relations et les jugements sur la politique, les choses et les personnes. Elle embrasse l'époque du parlement allemand, de l'organisation impériale et l'année 1850). = Heft 4. Joh. Kretzschmar. Plan d'un atlas historique de la province de Hanovre (l'indication des limites, dans le sens où l'entend Thudichum, ne peut être prise pour base).

55. — Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins. N. F., Bd. XX, Heft 1. — Gustave Bossert. Contributions à l'histoire de la Réforme en Bade et dans le Palatinat; fin. — Van Veen. Six lettres de Gerlach d'Elss (intéressant pour l'histoire des mœurs à Strasbourg au xvie siècle). — Alfred Overmann. La cession de l'Alsace à la France au traité de Westphalie; suite (lutte pour le traité préliminaire jusqu'au

projet du 11 novembre 1647; les articles de la paix. La légende de la légitimité des réunions est insoutenable). = Heft 2. Peter-P. Albert. La chronique habsbourgeoise de l'évêque de Constance, Henri de Klingenberg (on ne peut mettre en doute qu'Henri de Klingenberg ait écrit, sous forme de poème, une petite chronique de la famille de Habsbourg). — Adolf Hasenclever. Nouveaux documents relatifs aux négociations de paix entre la France et l'Angleterre en 1545 (ces documents jettent une vive lumière sur la situation des États protestants, en particulier de la cour de la Saxe électorale).

56. — K. Preussische Akademie der Wissenschaften (Berlin). *Sitzungsberichte.* 1905, n° 1. — Walter Kolbe. Rapport sur un voyage en Messénie (détermine avec précision l'emplacement du temple d'Artemis Limnatis au Taygète). — C. Friedrich. Rapport sur un voyage aux îles de la mer de Thrace et des Sporades septentrionales (à Lemnos, on a découvert une nécropole tyrrhénienne avec une céramique très singulière; à Thasos, 77 inscriptions nouvelles; à Peparethos, un décret du peuple, etc.). = N° 4. Waldeyer. Discours pour la fête du 27 janvier (Frédéric le Grand et les États-Unis. Parallèle entre l'Allemagne moderne et l'Amérique sur le domaine de la science). — Rapports sur les entreprises scientifiques de l'Académie (inscriptions; prosopographie de l'Empire romain; correspondance politique de Frédéric II; monnaies grecques; Acta borussica). = N° 7. O. Franke. Y a-t-il eu un pays appelé Kharostra? (l'hypothèse de Sylvain Lévi sur un pays de ce nom est inadmissible). = N° 23. Heinrich Dressel. La statue d'Athéna Polias sur les monnaies de Priène (le type monétaire le plus important de Priène est l'image d'Athéna. C'est elle qui fournit les points d'appui pour l'histoire de la célèbre statue du temple de Priène). = N° 25. R. Pischel. Origine du symbole chrétien du poisson (le poisson comme symbole du Christ, du Sauveur, vient de l'Inde. Le poisson qui sauve Manou, père de la race humaine, est Brahma ou plutôt Vichnou. Le symbole fut adopté par les bouddhistes, chez qui les chrétiens apprirent à le connaître dans le Turkestan. Comme porte-bonheur (mangala), le poisson se rencontre dans l'Inde depuis le ve siècle avant J.-C.). — Theodor Wiegand. Quatrième rapport préparatoire sur les résultats des fouilles de Milet exécutées par les musées royaux. = N° 27. Dietrich Schæfer. La bataille livrée aux Hongrois en 955 (le lieu de cette bataille doit être placé avec Wyneken dans la région située au nord-nord-ouest d'Augsbourg et non dans le Lechfeld). — Id. Les « agrarii milites » de Widukind (ce sont des « ministeriales », non point des gens obligés au service militaire). — Id. Le privilège douanier de Strasbourg en 831 (dans ce document, le mot « sclusas » désigne le mont Cenis, non l'Écluse). = N° 29. Alexander Conze. Rapport annuel sur les travaux de l'Institut archéologique de l'empire). = N° 31. Édouard Meyer. Les légendes sur Moïse et les Lévites (le Sinaï est un volcan en Midian; Jahvè est un dieu du feu; le buisson ardent était près de Kadesh. Moïse est originaire de Kadesh; il

est la souche du corps des prêtres de la tribu de Lévi établie en cet endroit. Ces prêtres exercent la justice et sont en possession d'anciens préceptes juridiques qui sont la base des futurs livres de droit). = N° 32. Vahlen. Leibnitz (ses rapports avec la reine Sophie-Charlotte et avec Friedrich de Spee). = *Abhandlungen*. 1904. Édouard Meyer. Chronologie égyptienne (mémoire de 212 p., avec 7 pl.; il contient : calendrier et période sothiaques; le nouvel et le moyen empire; les listes des rois; suite des rois et chronologie de l'ancien empire; la chronique lapidaire de Palerme. En appendice, les onze dernières dynasties d'après Manéthon. Les planches contiennent les tables royales d'Abydos et de Saqqara, le papyrus de Turin, col. 1-5, la face antérieure et la face postérieure de la pierre de Palerme). — H. Diels. Laterculi alexandrini provenant d'un papyrus de l'époque ptolémaïque (ces fragments permettront d'éclaircir la question des canons d'Alexandrie). — O. Franke. Renseignements fournis par les sources chinoises sur les Turcs et sur les Scythes de l'Asie centrale (l'auteur commence par des remarques et des additions qu'il apporte sur plusieurs questions traitées par d'autres érudits; puis il expose les combats et les conquêtes des Saka et des Indo-Scythes dans l'Inde septentrionale, négligés à l'ordinaire par les sinologues; utilise pour cela les récits fournis par les anciens historiens chinois). — F.-W.-K. Müller. Manuscrits en écriture estrangelo provenant de Turfan, dans le Turkestan chinois; 2e partie (additions sur l'alphabet; fragments du livre de Mânî *Shâpûrakân;* débris de la cosmologie, de l'hymnologie, de la chronologie manichéennes, dans un dialecte pehlvi encore inconnu). — Paul Ritter. Rapport sur une mission à la recherche des œuvres de Leibnitz (les papiers de Leibnitz se trouvent à la Bibliothèque royale de Hanovre; avec une subvention de l'Académie de Berlin, l'auteur a fouillé, en outre, les archives et bibliothèques de Bamberg, Erlangen, Nuremberg, Wurzbourg, Francfort, Darmstadt, Giessen et surtout Gotha, où se trouvent les plus riches trésors. Tout cela doit être utilisé pour la future édition inter-académique des œuvres de Leibnitz).

---

57. — Mittheilungen des Instituts für œsterreichische Geschichtsforschung. Bd. XXVI, Heft 1, 1905. — Ernst Mayer. Origine de la Lex Utinensis (ce code est d'origine italienne; il constitue un important document pour le droit italien du IXe siècle et apporte un fort argument à ceux qui croient à la persistance des institutions municipales de l'époque romaine). — Jos. Šusta. Ignace de Loyola et son autobiographie (récits recueillis de la bouche même de Loyola en 1553 et 1554 par le P. Luys Gonçalves; histoire de cet intéressant document jusqu'à l'édition récente, faite conformément au manuscrit original, qui a paru dans les *Mon. histor. Soc. Jesus*). — Hans Schlitter. Proposition de mariage faite par les Guises à l'archiduc Ernest en août 1485 (publie trois documents relatifs à une négociation ayant pour but

de faire épouser Marie Stuart à l'archiduc et de faire triompher la Contre-Réforme à la fois en Angleterre et en Écosse). — W. Erben. Papyrus et parchemin dans la chancellerie mérovingienne (le placite du 5 mai 693 n'a pas été transcrit sur papyrus, comme tout le monde le répète, mais sur parchemin. Le plus ancien document sur papyrus qui nous soit resté de la chancellerie mérovingienne appartient donc, non à l'année 693, mais au règne de Clotaire III; le plus ancien diplôme sur parchemin est un acte de Thierry III du 12 septembre 679. C'est donc dans le troisième quart du viie siècle qu'il faut placer le changement intervenu dans l'emploi du parchemin au lieu du papyrus). — P. Puntschart. Le chien considéré comme remplaçant du loup dans l'ancien droit pénal allemand. — Fr. Strauss. Comment s'est établie la domination des évêques de Passau sur cette ville; falsification de document au xe siècle. = Bibliographie : *J.-E. Scherer*. Die Rechtsverhæltnisse der Juden in den deutsch-œsterreichischen Lændern (important; beaucoup de faits, qui ne sont pas toujours bien ordonnés). — *Augusta Steinberg*. Studien zur Geschichte der Juden in der Schweiz wæhrend des Mittelalters (bon). — *A.-H. Lœbl*. Œsterreich und Preussen, 1766-1768 (très confus; mais beaucoup de choses intéressantes). — Publications de la Commission d'histoire de la Styrie, fasc. 1-19, 1896-1903. — Articles de revue concernant l'histoire du Tyrol, du Vorarlberg et de Salzbourg, 1901-1902. — Le cinquantenaire de l'Institut pour l'étude de l'histoire d'Autriche. = Ottocar Lorenz (art. nécrologique par Auguste Fournier). = Heft 2. Heinrich Finke. Le caractère de Philippe le Bel (caractère fort énigmatique, assurément, mais auquel, du moins, on ne saurait sans injustice reprocher l'indolence, surtout en matière ecclésiastique). — Ed. Fueter. Ayala et la chronique de Pierre le Cruel (bien qu'une étude critique de cette chronique soit difficile tant qu'on n'en possédera pas une bonne édition, cependant il faut se défier d'un auteur trop officieux, qui ne craint pas de fausser parfois les faits. En appendice, note sur la prétendue correspondance échangée entre le Prince-Noir et Henri de Transtamare avant la bataille de Nájera. L'auteur la croit falsifiée, sans pouvoir en donner la preuve). — W. Bauer. Registres et minutes dans la chancellerie impériale de Maximilien Ier jusqu'en 1502. — Adolf Hasenclever. Jean de Naves, de Luxembourg, vice-chancelier de l'empire sous Charles-Quint. — A. Dopsch. Comment les évêques de Passau établirent leur domination sur cette ville (apporte des corrections de détail au mémoire précité de Fr. Strauss). — Jos. Becker. Procureurs ou gouverneurs royaux de l'Alsace avant 1273. = Bibliographie : *H. Brunner*. Grundzüge der deutschen Rechtsgeschichte; 2e Aufl. — *G. Seeliger*. Die soziale und politische Bedeutung der Grundherrschaft im früheren Mittelalter (l'auteur réagit utilement contre la tendance de Lamprecht et autres d'attribuer à la souveraineté de la terre un rôle capital dans l'organisation politique et sociale du pré-moyen âge; mais va trop loin dans cette voie nécessaire). — *Milan von Šufflay*. Die Dalmatische Privat urkunde. — *J.-C. Jireček*.

Die mittelalterliche Kanzlei der Ragusaner. — *E. Gerland.* Der vierte Kreuzzug und seine Probleme (rien de nouveau, malgré des recherches étendues). — *Id.* Neue Quellen zur Geschichte des lateinischen Erzbistums Patras (important). = Heft 3. Ignaz Zibermayr. Le plus ancien cartulaire, ou « Traditionsbuch », du chapitre de Passau (commencé vers la fin du XIIe siècle, il a été continué jusque vers le milieu du XIVe. Étude sur la composition de ce manuscrit, sur lequel ont été transcrits des actes qui remontent au VIIIe siècle). — Max Perlbach. L'Ordre teutonique en Transylvanie (pour servir à la critique des plus récentes publications polonaises). — Max Doblinger. Hieronymus Megiser; sa vie et ses œuvres (Megiser fut un des humanistes les plus notables dans les régions de Graz, Klagenfurt et Linz. Il naquit en 1554 ou 1555 à Stuttgart; à douze ans, il écrivit un récit du siège de Malte en 1557, fut nommé professeur au gymnase de Klagenfurt en 1593, mais en fut chassé pour cause de religion en 1601. Appelé en 1613 à Linz, où il eut J. Kepler pour collègue, il songea à publier les sources de l'histoire d'Autriche. Il y mourut en 1619. Il a beaucoup écrit sur l'histoire d'Autriche). — Hans Hirsch. Études critiques sur les plus anciennes chartes du monastère de Muri (un diplôme impérial de 1114 est faux). — R. Holtzmann. Le pape Boniface VIII fut-il un hérétique? (combat l'opinion de Wenck qui signale des propositions hérétiques dans la bulle *Unam Sanctam* et qui en retrouve l'origine dans les doctrines d'Averroès. Benoît Caetani, le futur Boniface VIII, aurait été initié à l'averroïsme à Paris par Siger de Brabant). = Bibliographie : *H. Lilienfein.* Die Anschauungen von Staat und Kirche im Reich der Karolinger (intéressant; traite surtout des idées politiques d'Hincmar). — *H. von Srbik.* Die Beziehungen von Staat und Kirche in Œsterreich wæhrend des Mittelalters (excellent). — *E. Gœller.* König Sigismunds Kirchenpolitik, 1404-1413 (bon. J. Loserth rend compte en même temps de plusieurs ouvrages de J. Hus récemment publiés). — *Fr. Byloff.* Das Verbrechen der Zauberei (excellent). — *Ed. Bœhl.* Beitræge zur Geschichte der Reformation in Œsterreich (travail très complet).

58. — Mitteilungen der Gesellschaft für Salzburger Landeskunde. 44, Heft 1. — H.-F. Wagner. Le Dürrnberg à Hallein (contribution à l'histoire des mines de Salzbourg depuis les temps anciens). = Heft 2. Richard Mell. Mémoires sur l'histoire des États provinciaux dans l'évêché de Salzbourg; suite (travail très détaillé sur l'« Igelbund », ligue qui se forma au début du XVe siècle pour résister aux oppressions de l'archevêque Pilgrim II. Nombreux documents inédits publiés en appendice, 1291-1429).

59. — Mitteilungen des Vereines für die Geschichte der Deutschen in Bœhmen. Jahrg. XLII, n° 1. — Fritz Græbner. La politique de la Bohême de la mort d'Ottocar II jusqu'à l'extinction des Premyslides; suite; fin dans n° 2. = N° 2. Aloïs Bernt. Un coutumier municipal en allemand de Leitmeritz, du XIVe siècle (publie, d'après un

manuscrit malheureusement mutilé, ce texte qui montre une étroite parenté entre ce droit municipal bohémien et celui de Magdebourg). — Karl Siegl. Pour servir à l'histoire des diètes tenues par Georges de Podiebrad à Eger en 1459, 1461 et 1467 (extraits de comptes municipaux et d'autres pièces d'archives). — Richard Batka. Études sur l'histoire de la musique en Bohême. L'époque des derniers Premyslides; fin au n° 4. = N° 3. Karl Siegl. Deux relations françaises sur la mort de Wallenstein (publiées à Paris dans la maison « au Grand-Coq »; elles sont du 16 et du 23 mars 1634 et sont consacrées : 1° à la *Mort du Walstein;* 2° à la *Vie du Walstein*). = N° 4. Paul Gantzer. L'invasion et la campagne de Torstenson en Bohême en 1645 jusqu'à la bataille de Jankau (critique des sources; il existe de nombreuses pièces d'archives encore inédites; très importantes sont la correspondance du feld-maréchal comte de Hatzfeld avec les électeurs de Bavière et de Saxe et avec l'empereur et celle de l'empereur avec l'électeur Maximilien, dans les archives de Munich et de Dresde). — Georg Schmidt. De la situation ecclésiastique de la Bohême occidentale à l'époque antérieure à Jean Hus (le patronat et les fondations religieuses).

60. — Steierische Zeitschrift für Geschichte. Jahrg. I, Heft 2-3. — Franz Ilwof. Karl Weinhold; notes biographiques, souvenirs, lettres. — Franz baron de Mensi. Les registres des censives en Styrie (histoire de l'impôt. Le but du « Gültbuch » était de répartir équitablement l'impôt foncier. Avec les « Gultenschætzungen » de 1543, il constitua le cadastre). = Heft 4. Hans von Zwiedineck. Pour servir à l'histoire de la première invasion française en 1797 (relation du Dr Veit Josef Stahel à Graz sur sa première entrevue avec Napoléon. Réimpression d'après l'*Isis* d'Oxen en 1818). = Jahrg. II, Heft 1-2. Franz Ilwof. La France sous Louis XIV et le maréchal Vauban (étude d'histoire économique). — E. baron de Gœdel-Lannoy. La situation ecclésiastique de Corfou au temps de la domination vénitienne (au concile de Florence, 1439, fut accomplie l'union des Églises grecque et romaine à Corfou; mais cette union fut purement extérieure. Les cérémonies étaient accomplies alternativement par des prêtres grecs et latins. Les papes traitèrent avec une grande tolérance les fidèles de croyance grecque, mais non pas le clergé latin de Corfou qui se rendit coupable d'attaques et d'oppressions. Les souffrances des catholiques grecs ne cessèrent qu'avec l'occupation française en 1797). — Aloïs Lang. L'argent de Styrie à Avignon (fourni par des corporations religieuses à la papauté). = Heft 3-4. Anton Mell. La justice criminelle en Styrie (le commencement et la fin de l'institution des juges criminels d'empire doivent être cherchés dans les efforts tentés par les princes du pays pour mettre la main à leur profit sur la justice criminelle. La Styrie finit par être divisée en trois ressorts judiciaires). — Ambros Schollich. La maison d'un grand seigneur au XVIIIe siècle (d'après les livres du comte Jean-Guillaume de Wurmbrand-Stuppach, 1670-1750, qui mettent en bonne lumière les ressources et l'organisation domestique de la haute noblesse autrichienne à cette époque).

61. — K. Akademie der Wissenschaften in Wien. Philosophisch-historische Klasse. *Sitzungsberichte.* Bd. 148, n° 2. — Anton-E. Schœnbach. Notes tirées de manuscrits en vieux allemand; 8e art. : Fragment du jeune Titurel (fragment provenant du chapitre de Seitenstetten; il est de la première moitié du xive siècle). = N° 3. Anton Zingerle. Remarques critiques sur le XLIVe livre de Tite-Live. = N° 4. Johann Kelle. Remarques sur l'*Offendiculum* d'Honorius; ses rapports avec l'*Eucharistion* et l'*Elucidarius,* attribués tous deux à un Honorius, et avec les poèmes allemands *Gehugde* et *Pfaffenleben* (l'*Offendiculum,* l'*Eucharistion,* l'*Elucidarius* sont l'œuvre de trois auteurs différents. Il se peut que l'auteur de l'*Offendiculum* ait connu l'*Elucidarius;* l'auteur des poèmes allemands n'a pas utilisé l'*Offendiculum.* Publie ce dernier texte d'après le ms. 142 de la bibliothèque de l'Université de Liège et le ms. 34 du collège Corpus-Christi à Cambridge). = N° 6. J. Wiesner. Une nouvelle contribution à l'histoire du papier (étudie trois manuscrits du Turkestan oriental et un manuscrit d'origine thibétaine du viiie siècle. La fabrication du papier en Chine, qui précéda celle des Arabes, commença par la préparation de fibres de plantes dicotylédones. Au viiie siècle déjà, les Chinois employaient l'amidon pour donner l'apprêt au papier, pratique qui leur avait été inconnue auparavant. Pour rendre le papier propre à l'écriture, on employa le plâtre, puis la gélatine). = N° 7. Anton-E. Schœnbach. Commentaire de poésies en vieux allemand; 3e partie : les Dits de frère Wernher; 1re moitié (élève de Walther von der Vogelweide; il fit des allusions aux événements politiques et aux personnages de son temps, tels que le roi Henri VII, le pape Grégoire IX, l'empereur Frédéric II, etc.).

62. — Zeitschrift des Mæhrischen Landesmuseums. Bd. V, Heft 1. — A. Rzehak. Objets préhistoriques trouvés à Eisgrab et dans les environs. — Wilhelm Schram. Vingt testaments moraves du xviiie siècle (pour servir à l'histoire de la noblesse et de la civilisation en Moravie).

63. — Mitteilungen des Musealvereins für Krain. Jahrg. XVII, Heft 1-2. — P. von Radics. Chroniques de familles nobles de Carniole au xvie et au xviie siècle; suite du texte. — Fr. Komatar. Inventaires d'archives (l'auteur commence ici l'inventaire, projeté par lui, de toutes les petites archives de la Carniole). = Heft 3-4. Le P. Walter Šmid, O. S. R. La Bible de Dalmatin; origine et publication (intéressant pour l'histoire des traductions de la Bible et du protestantisme dans l'Autriche intérieure).

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — M. Jules Oppert, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), est mort le 21 août dernier, âgé de quatre-vingts ans. Il était né à Hambourg le 3 juillet 1825 et il fit ses études universitaires à Heidelberg (où il étudia le droit), puis à Bonn (où il apprit l'arabe et le sanscrit); mais, comme il était juif, la carrière du haut enseignement lui était fermée et il vint en France où il enseigna l'allemand aux lycées de Laval, puis de Reims. En même temps, il publiait sur la langue persane et l'écriture cunéiforme des mémoires qui le recommandèrent au choix du ministère quand fut formée la mission en Mésopotamie, sous la direction de Fulgence Fresnel. Naturalisé après son retour, il fut chargé d'un cours de sanscrit à la Bibliothèque nationale (1856) et plus tard fut nommé à la chaire de philologie et d'archéologie assyriennes au collège de France (1874). Il fut élu membre de l'Institut en 1881. Il a écrit de nombreux mémoires sur les inscriptions cunéiformes, la chronologie biblique et chaldéenne, les mesures assyriennes, etc., car c'était un philologue doublé d'un mathématicien. On trouvera une liste assez complète de ses travaux dans le *Polybiblion* (sept. 1905, p. 273-275). Esprit original et puissant par certains côtés, il manquait de modestie quand il s'agissait de sa personne et d'aménité quand il se trouvait en rivalité avec des collègues, des rivaux, d'anciens élèves émancipés et devenus maîtres à leur tour, mais il avait l'âme très droite et c'était un ami sûr. Ses travaux lui assurent une place éminente parmi les maîtres de l'assyriologie.

— M. Godefroid Cavaignac est mort le 25 septembre dernier à l'âge de cinquante-trois ans. On lui doit un ouvrage estimé sur la *Formation de la Prusse contemporaine* (2 vol., 1891-1898).

— M. l'abbé Pâris-Jallobert, décédé au mois de février dernier à Balazé, près Vitré, où il était curé, avait entrepris et poursuivait régulièrement, depuis plus de quinze ans, la publication des anciens registres paroissiaux des diocèses de Rennes, Saint-Malo et Dol. Il est à souhaiter que les matériaux qu'il avait réunis pour la continuation de ce grand travail puissent trouver un éditeur. E. L.

— Le Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences, qui s'est tenu à Cherbourg du 3 au 10 août, comprenait cette année une sous-section d'histoire et d'archéologie qui a reçu, dans le domaine des études historiques, les communications suivantes : N. Sauvage. L'ancienne capitale des *Viducasses* (produit des arguments nouveaux en faveur de Vieux). — L. Coutil. Les *Unelli* et les *Ambiva-*

reti. — Drioton. Station de la 8e légion à la Noue, près Dijon. — J.-B. Delort. Note sur le *Castrum Meroliacum* de Grégoire de Tours. — Ch. Joret. Les noms de lieu d'origine scandinave en Normandie. — L'abbé Adam. Les noms de personne et les noms de lieu de l'arrondissement de Valognes. — G. Dupont-Ferrier. Le prix des denrées en Cotentin au milieu du xve siècle. — J. Tardif. L'archipel des Ecrehou, d'après les archives anglaises. — Fr. Emanuelli. Les sources de l'histoire de Cherbourg. — P. Le Cacheux. Les travaux du port de Cherbourg au xviie siècle (d'après les archives du ministère de la Marine). — P. Lelièvre. Cherbourg ancien et moderne. — Ch. de la Roncière. Recherche des documents manuscrits de l'histoire de la marine française (indication des principales séries de documents et renseignements sur les lacunes à combler). — Id. Biographie de François Le Clerc, dit Jambe de bois, corsaire cherbourgeois du xvie s. — E. Lelong. Le rôle des sociétés savantes dans l'élaboration d'une biographie nationale française. — J. Henriet. Les origines du drapeau rouge. — E. Bridrey. La représentation des professions dans les assemblées graduelles du tiers état de Cotentin en 1789. — Fr. Daleau. L'industrie du chocolat à bras dans le sud-ouest de la France.

— A l'occasion du même Congrès, le Comité local de Cherbourg a fait paraître sur *Cherbourg et le Cotentin* un volume de 692 pages in-8° (Cherbourg, Émile Le Maout, 1905), qui, à côté de travaux purement scientifiques sur la géologie, la faune, la flore, etc., de la presqu'île du Cotentin, renferme un certain nombre d'études historiques sur l'histoire de Cherbourg par M. L. Sallé, le Hague-Dicke (simple réimpression des études de Gerville et de J. Lucas), la bataille de la Hougue, par M. Hamy, l'histoire littéraire et artistique de Cherbourg au xixe siècle, par MM. E. Dupré, Dr Hubert et G. Féron, les origines du port de Cherbourg, par M. C. Quoniam, l'histoire de la bibliothèque et des établissements scientifiques et littéraires de Cherbourg par MM. Fr. Emanuelli, A. Le Grin, L. Corbière et A. Dutot, enfin sur l'histoire de Valognes par M. l'abbé Adam.

— L'attention des historiens des origines chrétiennes a été attirée en ces derniers temps sur les Actes de Thècle par la découverte et la publication de fragments assez considérables, conservés en copte, des Actes de Paul, dont on constate que l'apocryphe connu sous le nom d'Actes de Thècle a fait primitivement partie. M. C. Holzhey discute fort judicieusement l'origine de cet extrait, et il expose avec beaucoup d'érudition la fortune de la légende au cours des siècles chrétiens : *Die Thekla-Akten. Ihre Verbreitung und Beurteilung in der Kirche* (Munich, Lentner, 1905, in-8°, 116 pages). On sait par Tertullien que l'auteur de ces fictions, un prêtre d'Asie, avait été d'abord convaincu de fraude et condamné par l'Église. Le roman de Thècle, séparé des Actes de Paul, n'en a pas moins fait son chemin. Détail curieux, la légende de sainte Thècle n'est entrée au bréviaire romain qu'en 1568, au marty-

rologe romain qu'en 1584, et cette « première martyre », qui d'ailleurs n'a pas existé, n'est pas encore admise aux litanies des saints. — A. L.

— On ne peut que louer l'entreprise de MM. Hemmer et Lejay, qui se proposent d'éditer une série de *Textes et documents pour l'étude historique du christianisme*. Ces textes seront publiés avec des introductions et une traduction française, sans discussion critique ni polémique religieuse. Le premier volume a paru : *Justin, Apologies*, texte grec, traduction française, introduction et index par L. Pautigny (Paris, Picard, 1904, in-12, xxxvi-198 p.). L'introduction est sobrement écrite, bien documentée. La traduction n'est peut-être pas assez littérale. La suprême élégance en pareille matière est d'être exact et correct; si l'on traduit un écrivain médiocre, il est au moins superflu de lui prêter des grâces. Et l'on doit avouer que les Apologies de Justin sont beaucoup plus remarquables par la sincérité du sentiment qui les inspire que par la force de la dialectique et la beauté du style. — Les petits livres de cette collection, où il n'y aura pas de polémique, feront plus pour la saine appréciation des origines chrétiennes dans le clergé français que de gros volumes de discussions théologiques. A. L.

— L'ouvrage de Mgr. P. Batiffol sur *l'Eucharistie, la présence réelle et la transsubstanciation* (*Études d'histoire et de théologie positive*, 2e série. Paris, Lecoffre, 1905, in-12, 388 p.) se lit facilement. L'auteur est très érudit, très au courant des travaux qui se publient en Allemagne et en Angleterre sur les sujets qu'il traite. Sa façon d'analyser la notion de l'eucharistie dans le Nouveau Testament laisse quelque peu à désirer. Il admet presque sans discussion que le récit de saint Paul (I *Cor.*, xi, 23-25) représente une tradition purement historique et apostolique, ce qui supprime la plus grosse difficulté du problème. En même temps, il suppose, après d'autres, qu'il a existé un récit fort ancien, antérieur aux Synoptiques, qui contenait les paroles d'adieu : « Je ne mangerai plus... Je ne boirai plus avec vous de ce vin », etc. (*Luc*, xxii, 15-18). Et il ne nous dit pas dans quel rapport ce discours, qui paraît incompatible avec les paroles solennelles qui sont énoncées dans Paul, peut se trouver avec celles-ci. Le ton est assez souvent d'un controversiste plus que d'un homme de science. On ne qualifie pas de « faux critiques » des savants tels que MM. Percy Gardner et Heitmüller, parce qu'ils ont avancé sur les origines de la cène certaines explications que l'on juge mal fondées. A. L.

— Sous ce titre : *la Pensée chrétienne* (Paris, Alcan, 1905, in-8°, 649 p.), M. Joseph Fabre traite successivement de l'éclectisme juif, de l'éclectisme alexandrin, du christianisme primitif, du dogmatisme catholique, des scolastiques, des mystiques. Large synthèse qui s'étend du Nouveau Testament à l'Imitation de Jésus-Christ. L'information est suffisante, l'exposition méthodique et claire. Il serait inopportun de chicaner l'auteur sur les détails. Mais il passe trop vite sur le point initial du christianisme; il n'analyse pas réellement la prédication de

Jésus et il ne donne pas une idée nette de ce qu'a été l'Évangile du Christ. Cependant, la notion du règne de Dieu n'est pas une quantité négligeable dans l'histoire de la pensée chrétienne, car c'est sur l'espérance du royaume céleste, non sur Philon et Plotin, que s'est édifié le christianisme. A l'histoire M. Fabre a mêlé une critique, qui est surtout la critique du catholicisme. Son point de vue a de grandes analogies avec celui du protestantisme libéral. Alfred Loisy.

— M. Ignazio Guidi a donné dans le *Corpus scriptorum christianorum orientalium, Scriptores aethiopici* le texte et la traduction française des *Annales regum Iyasû I et Bâkâffâ* (Poussielgue. Texte et trad. : 28 fr. 25; trad. seule : 9 fr. 50). Ces Annales, dues à des historiographes officiels, décrivent et datent les événements avec minutie et exactitude. Dans les campagnes des rois, les étapes sont notées jour par jour, aussi les Annales sont-elles une source précieuse de renseignements chronologiques et géographiques. L'histoire religieuse y tient une grande place au milieu de l'histoire profane. — Dans la même série ont paru les *Vitae sanctorum indigenarum* (*S. Ferê-Mikael et S. Zara Abrehâm*), texte et traduction en latin par B. Touraiev (texte et trad. : 3 fr. 75; trad. seule : 1 fr. 25). — Dans la série des *Scriptores arabici* a paru le *Synaxarium Alexandrinum*, livre liturgique des églises orientales, qui correspond à peu près à notre martyrologe; chaque saint y est l'objet d'une notice développée. M. I. Forget n'a encore donné que la première partie du texte arabe (prix : 8 fr. 50); la traduction latine paraîtra plus tard.

— *La Prise de Caen par Édouard III, 1346.* Étude critique par Henri Prentout, professeur à l'Université de Caen (Caen, Delesques, 1904, 72 p. Extrait des *Mémoires* de l'Académie de Caen). — Cette brochure est intéressante à un double point de vue : d'abord, elle contient un récit vraiment critique de la prise de Caen par les Anglais. En second lieu, l'auteur, après avoir heureusement utilisé les documents anglais et français sur cet épisode, a soumis chacun des chroniqueurs dont il s'est servi à un examen critique; il a montré combien les chroniqueurs anglais de cette époque sont supérieurs aux chroniqueurs français; il a fait ressortir l'importance de la Chronique anonyme publiée par l'abbé Moisant dans sa thèse sur le *Prince Noir;* il a prouvé combien Jean le Bel et Froissart sont inexacts; il a étudié les rapports des différentes chroniques normandes et flamandes. Il a reconnu que la *Chronique normande* est un récit original, qu'elle a été copiée par la *Chronique de Flandre* et traduite par la *Chronographia regum Francorum.* M. Prentout se range ainsi à l'opinion exprimée par MM. Pirenne et Aug. Molinier. Ces dissertations donnent à la brochure de M. Prentout une valeur qui dépasse de beaucoup celle d'une simple étude d'histoire locale. Pourquoi M. Prentout donne-t-il partout au chroniqueur Le Baker de Swynebroke le nom de *Galfridi?* Corriger, p. 10, *Coxburghe-Club* en *Roxburghe;* p. 31, *Andeley* en *Audeley;* p. 36, *in frustra ceciderunt* en *in frusta.* B.

— Antoine de Montchrestien, *la Reine d'Escosse*, tragédie. Texte critique établi d'après les quatre éditions de 1601, 1604, 1606, 1627 par les élèves de seconde année de l'École normale sous la direction de G. Michaut (Fontemoing, 1905. In-12, III-135 p. Prix : 2 fr. 50). — C'est l'édition pure et simple du texte de cette tragédie, la plus ancienne qu'un Français ait écrite sur Marie Stuart. Aucune indication n'est fournie sur l'auteur ni sur le sujet; rien sur les sources auxquelles Montchrestien a puisé. Du reste, édition correcte et parfaitement appropriée au concours pour l'agrégation des lettres en vue duquel elle a été faite.

— Le titre du travail de M. Arthur Agats, *Der Hansische Baienhandel*, qui forme le 5e fascicule des *Heidelberger Abhandlungen zur mittleren und neueren Geschichte* que publient MM. Hampe, Marcks et Schæfer (Heidelberg, C. Winter, 1904, in-8°, x-120 p., avec 3 cartes. Prix : 3 m. 60), demande quelques lignes d'explication. Par les mots de « Baienfahrer », « Baienflotte » et « Baiensalz », qui se rencontrent fréquemment dans les documents de la Hanse au XIVe et au XVe siècle, on a cru longtemps que les Hanséates entendaient parler d'un commerce de sel qui s'exerçait dans la baie de Biscaye. En réalité, il s'agit de la petite baie de Bourgneuf, située au sud de l'embouchure de la Loire, en face de l'île de Noirmoutier. C'est dans les marais salants de la côte mi-bretonne, mi-poitevine, qui s'étendent des Moutiers à Beauvoir, dans ceux aussi de l'île de Bouin, aujourd'hui réunie au continent, que les navires des Hanséates venaient chercher le sel qu'ils transportaient sur les côtes de la mer du Nord et de la Baltique, d'où il se répandait en Flandre, en Frise, en Allemagne, en Prusse et, par Dantzig, Riga et Revel, en Pologne, en Lithuanie, en Livonie et en Russie. Le sel faisait l'objet principal du commerce de « la baie », mais il s'y joignait les vins du Poitou, une sorte de toile à voiles nommée « canevas », quelques poissons, divers produits locaux et aussi des marchandises apportées des côtes d'Espagne et de Lisbonne aux navires en chargement dans la baie de Bourgneuf. Lorsque l'envasement progressif de cette baie diminua la production de ses marais salants, c'est à Brouage, dans les îles de Ré et d'Oléron, dans les marais du Croisic et de Guérande que les navires du Nord vinrent surtout s'approvisionner de sel qui, quelle que fût sa provenance, continua d'être désigné dans les documents sous le nom de « sel de la baie ».

C'est à l'histoire de ce commerce des Hanséates, et plus tard des Hollandais, sur le littoral occidental de la France, de ses débuts au XIIIe s. à l'année 1723, où son dernier débouché, la Prusse, lui fut fermé, que M. Agats a consacré son étude. Il y passe successivement en revue la topographie de la région, qu'il est venu étudier sur place, le mode d'exploitation des marais salants, l'organisation du commerce, pour lequel la Hanse entretenait à Bourgneuf des agents permanents appelés « Lieder », les prix du sel et du vin aux lieux de chargement et aux ports de débarquement. Il suit, année par année, autant que les documents le permettent, les vicissitudes de ce commerce qui, en dépit des guerres

qui venaient si souvent l'entraver, atteignit son apogée au xve siècle.

Ce livre a été composé surtout à l'aide des grandes publications de documents relatifs à l'histoire de la Hanse. Quelques documents inédits, en très petit nombre, ont été fournis par les archives départementales de la Loire-Inférieure. Il est à croire que des recherches plus prolongées dans les archives de nos départements de l'Ouest, dans celles aussi des villes maritimes de la mer du Nord et de la Baltique, permettraient de compléter sur certains points l'étude intéressante de M. Agats, que celui-ci nous donne d'ailleurs modestement comme un essai qui n'a pas la prétention d'épuiser la question. Tel qu'il se présente, ce petit volume n'en constitue pas moins un chapitre nouveau et très digne d'attention de l'histoire des relations commerciales de la France avec les pays du Nord. E. L.

— En 1599, des ingénieurs hollandais appelés par Henri IV entreprirent, sur les côtes du Poitou, dans les marais de la Sèvre-Niortaise et du Lay, de grands travaux de desséchement qui se continuèrent au cours du xviie et du xviiie siècle. Le souvenir de cette entreprise est demeuré populaire dans le fertile polder qui s'étend entre Niort et la baie de l'Aiguillon; un des principaux canaux du marais desséché porte encore aujourd'hui le nom de « Ceinture des Hollandais ». La reconnaissance populaire est légitime en tant qu'il s'agit des marais les plus éloignés du littoral, ceux de Vix et de Taugon, dont le desséchement ne date, en effet, que des derniers siècles; mais, pour la majeure partie des marais, cette reconnaissance devrait remonter plus haut, jusqu'aux moines et aux paysans du xiiie siècle qui, sur les deux rives de la Sèvre et sur celles du Lay, exécutèrent d'immenses travaux que les dessinateurs modernes n'ont guère fait que restaurer : c'est ainsi, notamment, que la « Ceinture des Hollandais » n'est autre que l' « Achenal-le-Roi », creusé aux frais de douze paroisses en 1283. C'est l'histoire de ces desséchements du moyen âge que M. Étienne Clouzot a retracée dans un travail aussi remarquable par la richesse de la documentation que par le talent de la mise en œuvre (*les Marais de la Sèvre-Niortaise et du Lay, du Xe à la fin du XVIe siècle.* Paris, H. Champion; Niort, L. Clouzot, 1904. In-8°, 283 p. et 6 cartes).

La baie marécageuse, parsemée de quelques îlots, qu'avait créée, en face de l'île de Ré, le retrait de la mer, n'était fréquentée que par quelques pauvres colliberts adonnés à la pêche lorsque se produisirent, au xie siècle, quelques essais isolés de desséchement. Au siècle suivant, les religieux des abbayes avoisinantes se firent concéder par les seigneurs fonciers de vastes étendues de marais dont ils entreprirent le desséchement méthodique. Ce desséchement, qui devait aboutir à une transformation complète de la région, fut surtout l'œuvre du xiiie siècle. M. Clouzot décrit en détail les travaux accomplis et expose les procédés techniques de desséchement. Il se meut avec autant d'aisance au milieu des « achenaux », des « bots » et des « contrebots » qui divisent le marais en une sorte de damier qu'au milieu des textes

nombreux et variés dont sa parfaite connaissance du pays lui permet de faire sur le terrain la rigoureuse application. Il n'est pas moins familier avec les productions du marais, avec les poissons qui le peuplent, les oiseaux qui l'animent, les engins qu'emploient pêcheurs et chasseurs, les droits qui y sont perçus, les voies de communications, routes d'eau ou routes de terre qu'on y rencontre et les itinéraires que suivaient pour le traverser les voyageurs du moyen âge, notamment ceux qui, de Nantes ou de Niort, voulaient se rendre à la Rochelle.

Malheureusement les grands travaux exécutés au XIIIe siècle qui, au début du XIVe, avaient amené le marais à un haut degré de prospérité, cessèrent presque partout d'être entretenus pendant la guerre de Cent ans. Les tentatives de restauration provoquées par la royauté au XVe et au XVIe siècle n'aboutirent que fort incomplètement. En dernier lieu, enfin, les guerres de religion, qui donnèrent souvent lieu, comme cent ans plus tard en Hollande, à la rupture volontaire des digues, employée comme moyen de défense par l'un ou l'autre des partis en présence, amenèrent la ruine presque complète de l'œuvre du XIIIe siècle. C'est alors qu'après un dernier appel infructueux fait aux intéressés en 1597, Henri IV appela les Hollandais qui, « avec le secours de leur expérience et de leurs capitaux, allaient donner au desséchement un essor définitif ».

Tel est le tableau aussi attachant qu'instructif que nous donne M. Clouzot d'un des efforts collectifs les plus considérables qui aient été faits dans l'ancienne France pour la conquête du sol. — E. Lelong.

— M. l'abbé G. Durville a décrit avec un soin minutieux les vingt-six manuscrits qui font partie des riches collections léguées au département de la Loire-Inférieure par M. Thomas Dobrée (*les Manuscrits du musée Dobrée*. Nantes, Joubin, 1905. In-8°, XVI-693 p., 2 fac-similés). Il convient de citer parmi ceux de ces manuscrits qui se rapportent à l'histoire : un Lectionnaire du XIe siècle, provenant de Saint-Laud d'Angers, qui renferme un assez grand nombre de Vies de saints que l'auteur du catalogue a identifiées (p. 1-54); le Cartulaire de Saint-Serge d'Angers, du XIIe s. (p. 58-200; cf. *Rev. hist.*, 1904, t. LXXXVI, p. 439); les « Vies des femmes célèbres » (1504), dédiées à Anne de Bretagne par Antoine Du Four, plus tard évêque de Marseille, manuscrit orné de soixante-seize miniatures, parmi lesquelles figure la plus ancienne représentation connue de Jeanne d'Arc (p. 424-454); enfin, un manuscrit, richement enluminé, de la partie des *Mémoires* de Commynes antérieure à la mort de Louis XI (p. 455-583). Ce manuscrit, exécuté au commencement du XVIe siècle, peut-être même à la fin du XVe, pour Jean d'Albret, seigneur d'Orval, et qui est sorti, à la Révolution, de la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés, présente, surtout pour la langue, un grand nombre de variantes qu'il y aurait intérêt à relever, même après l'excellente édition qu'a donnée M. B. de Mandrot du texte du manuscrit Polignac. E. L.

— Le petit volume sur *la Colonisation de la Louisiane à l'époque de Law (octobre 1717-janvier 1721)*, par Henri Gravier (Paris, Masson, 1904. In-8°, II-78 p. et 2 cartes), est, avec une étude sur les « Prévôts au moyen âge », tout ce qu'une mort prématurée aura permis de produire à un jeune homme de vingt ans, bien doué pour les études historiques. M. Prou, en rendant compte, devant le jury de l'École des chartes, de la thèse sur les Prévôts que son auteur n'était plus là pour soutenir, et M. Marcel Dubois, professeur à la Sorbonne, dans les quelques lignes à la mémoire de Henri Gravier qu'il a mises en tête du volume sur la Louisiane, ont exprimé en termes émus les regrets de ses maîtres et dit quelles espérances ils fondaient sur son intelligente ardeur au travail.

La courte étude sur les débuts de la colonisation à la Louisiane n'était, dans la pensée d'Henri Gravier, que le premier chapitre d'un grand travail sur l'histoire de ce pays. Cet essai a le mérite d'avoir été tout entier composé d'après des documents nouveaux et inédits conservés dans les archives, encore si peu explorées, du ministère des Colonies.

C'est en 1682 que Cavelier de La Salle, descendant le cours du Mississipi, prit possession du pays auquel il donna le nom de « Nouvelle Biscaye ». Après l'abandon de dix années qui suivit la mort de Cavelier, la France s'occupa de nouveau de la Louisiane : Lemoyne d'Iberville, nommé gouverneur général, commença, en 1698, à l'embouchure du Mississipi, un essai sérieux de colonisation que sa mort vint interrompre en 1707. En 1712, le financier Crozat se fit concéder le monopole du commerce de la Louisiane, mais les médiocres résultats obtenus par lui le décidèrent à en faire l'abandon en 1717. Law, qui voulait faire de la politique coloniale le pivot de sa politique financière, fit attribuer ce monopole et les droits de souveraineté sur le pays à la Compagnie d'Occident, qui devint en mai 1719 la Compagnie des Indes. M. Gravier décrit l'organisation financière et administrative de cette Compagnie et expose en détail les efforts faits par elle pour coloniser le cours inférieur du Mississipi, la fondation de la Nouvelle-Orléans, l'envoi d'un certain nombre d'ouvriers et de colons et l'établissement des premières plantations sur les terres concédées par la Compagnie. Il donne de nombreux extraits de la correspondance et des instructions de Law dont la chute et la catastrophe formidable qui la suivit, compromirent presque irrémédiablement le sort d'une colonie dont le nom ne rappelait plus guère au public français que d'amers souvenirs d'agiotage et de ruines.

M. Gravier apprécie beaucoup plus favorablement qu'on ne l'avait fait jusqu'ici l'œuvre coloniale de Law. En trois ans, la Louisiane avait vu sa population s'accroître, d'un millier d'habitants à peine, à plus de 4,000 personnes. De nombreux établissements y avaient été créés, et si Law n'a pu fonder la grande colonie qu'il avait rêvée, c'est que les circonstances ne lui ont laissé que trois ans pour mener à bien une entre-

prise qui, pour réussir, aurait exigé plus de dix années d'efforts suivis et persévérants. E. L.

— Nous avons reçu un nouveau volume de la *Collection des documents relatifs à l'histoire de Paris;* il est relatif aux travaux de l'Assemblée électorale de Paris du 2 septembre 1792 au 17 frimaire de l'an II (Paris, Cerf, Quantin, Noblet, 1905, CIV-760 pages in-8°). C'est le tome III de cette série spéciale, éditée par M. E. CHARAVAY, et c'est aussi le dernier travail du regretté savant. Il renferme les procès-verbaux de la longue série des scrutins auxquels se livrèrent les électeurs parisiens de septembre 1792 à décembre 1793 pour constituer successivement leurs députés à la Convention, les administrateurs du département, les divers fonctionnaires judiciaires, civils, etc. Ces scrutins quasi-quotidiens, auxquels on procédait avec une lenteur presque forcée par suite du mode de votation, devaient lasser bien vite tous ceux qui n'étaient pas de fougueux sectaires ou des badauds incorrigibles; elles faisaient passer des individualités presque toutes obscures à des minorités souvent ridicules, tandis que, parfois, les candidats rivaux s'entre-déchiraient à la plus grande édification de la galerie. Il y a là pour un lecteur patient de bien curieux détails à noter sur la manipulation du suffrage universel pendant la Révolution. M. Mautouchet, le biographe de Philippeaux, a mis au point le travail d'annotation interrompu par la mort de M. Charavay; il y a joint une préface détaillée qui permettrait au besoin de s'abstenir de la lecture, souvent bien fastidieuse, des procès-verbaux eux-mêmes, et la liste des électeurs des quarante-huit sections parisiennes et des seize cantons extra-muros, ressuscités de la sorte un instant d'un complet et, pour la plupart d'entre eux, d'un durable oubli. R.

— M. J. GUILLAUME continue, avec le soin accoutumé, la publication des *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de la Convention nationale.* Le tome V commence au 17 fructidor de l'an II et s'arrête au 30 ventôse de l'an III; il embrasse les procès-verbaux de cent deux séances. Pour des raisons d'ordre administratif, c'est-à-dire pécuniaires, les notes explicatives jointes aux textes par l'éditeur ont été notablement diminuées dans le présent volume, et, ainsi que l'avoue M. Guillaume lui-même, certaines questions particulières et personnelles resteront ainsi, « pour une part, à l'état d'énigmes » (p. LVIII). On ne peut s'empêcher de regretter que des motifs budgétaires rendent ainsi incomplète une œuvre que nul ne refera jamais. Peut-être pourrait-on gagner la place nécessaire pour ces notes en supprimant bon nombre des faits généraux de l'histoire de la Convention relatés ici et qui n'ont qu'un rapport bien faible avec l'activité du Comité de l'instruction publique. La lecture des procès-verbaux eux-mêmes n'est pas précisément faite pour appuyer les témoignages d'admiration que certains historiens prodiguent à ce Comité. On est frappé plutôt de la lenteur avec laquelle se dégagent de ses délibérations le système général d'éducation, la gradation de l'enseignement public, les programmes de l'enseignement pri-

maire, etc., et il est difficile de conserver une bien haute opinion, sinon des intelligences, du moins des volontés qui dirigent les travaux de cette émanation spéciale de la grande assemblée. — P. 398. Stuber n'a nullement « abjuré dans le temple de la Raison ». Le livre de M. E. Barth, qui est rempli d'erreurs, a amené M. Guillaume à commettre celle-ci. R.

— M. Émile Peltier, professeur d'histoire au lycée de Charleville, a publié dans la *Revue historique ardennaise,* puis en tirage à part (Paris, A. Picard, 1904, 30 p. in-8°) une intéressante notice biographique sur *Claude-Joseph Ferry, professeur à l'École du génie de Mézières et député des Ardennes à la Convention.* Vosgien d'origine, né aux environs de Remiremont en 1751, Ferry avait succédé en 1784 à Monge comme professeur à l'École de Mézières; il y représente, en face des officiers nobles, les tendances de la bourgeoisie novatrice, figure dans les conseils locaux, puis se voit envoyé à la Convention, où il ne parle guère, mais siège avec la gauche, travaille au Comité de l'instruction publique et remplit des missions militaires en Alsace, en Franche-Comté, dans le Cher, de sorte qu'il ne revient à Paris qu'en octobre 1794. Nommé professeur à l'École polytechnique en 1796, examinateur en 1798, il est mis à la retraite en 1804; mais, en 1809, on le retrouve professeur à l'École d'artillerie de Metz, où il reste jusqu'en 1815. Persécuté quelque peu par la police de la Restauration, il s'éteint, presque nonagénaire, en 1845, chez un neveu, curé à Liancourt, dans l'Oise. Détail curieux! A un demi-siècle de distance, M. Peltier n'a pu retrouver aucune trace, ni aucun souvenir de sa nombreuse famille dans les régions d'où elle est sortie ni dans les lieux où il a vécu lui-même. R.

— Dans la troisième série de ses *Andegaviana,* M. l'abbé F. Uzureau, directeur de l'*Anjou historique* (Paris, Picard; Angers, Siraudeau, 1905, 511 p. in-8°), mélange, comme dans les volumes précédents, les faits historiques les plus divers relatifs à sa province natale, au hasard de ses découvertes à travers les dossiers d'archives ou les imprimés rares depuis les commencements du moyen âge jusqu'à l'époque contemporaine; cependant, la grande majorité de ces études et de ces glanes se rapportent, ici encore, au XVIIIe siècle et à la Révolution. Signalons celle sur le professeur de droit J. Gastineau, guillotiné en mars 1794; sur le commissaire militaire Félix, qui, dans les trois premiers mois de cette même année, aurait fait fusiller deux mille personnes; sur la municipalité d'Angers pendant la Révolution; sur le procès des terroristes angevins, etc. Tous ces morceaux sont écrits dans l'esprit foncièrement hostile aux idées révolutionnaires qu'on connaît à l'auteur et l'on perd forcément un peu de la confiance qu'on désirerait volontiers accorder à un chercheur assidu en le voyant afficher si naïvement partout ses antipathies et ses sympathies religieuses et politiques. — On doit encore à l'abbé Uzureau un article publié, d'abord dans l'*Anjou histo-*

rique, puis tiré à part (*Simon Grujet, Histoire de la constitution civile du clergé en Anjou.* Paris, Picard; Angers, Siraudeau, 1905, 233 p. in-8°), un fragment des Mémoires du curé de la Trinité d'Angers, Simon Grujet, rédigés pendant la Terreur, fragment auquel il a donné un titre infiniment trop général, puisque les cahiers retrouvés de ce pieux et assez indigeste factum se rapportent seulement à une partie de l'année 1791. La lecture n'a fait que me confirmer dans la conviction que j'énonçais, il y a trente ans déjà, que la constitution civile du clergé fut la faute la plus lourde et la plus gratuite de la Constituante. Assurément, l'immense majorité du haut clergé n'aurait pas moins fait d'obstruction contre-révolutionnaire si on ne l'avait pas imposée, mais ses partisans auraient été simplement des rebelles royalistes et n'auraient pu se poser en martyrs de la foi. Le Journal de l'abbé Grujet est rédigé avec une haine intense, mais mielleuse, contre les collègues qui ont juré; à l'entendre, tous sont ou des imbéciles, ou des chenapans, ou des lâches, ou des quémandeurs effrontés; il y a quelques anecdotes, comme celle des servantes du curé réfractaire crachant sur la procession du curé assermenté (p. 178) qui sont typiques; d'autres, comme celle du ramoneur angevin qui aurait joué, six mois durant, le rôle de prêtre jureur à Paris, caractérisent le niveau intellectuel de l'écrivain. Quoi d'étonnant à ce que les autorités, énervées par l'insolence de pareilles attitudes, aient fini par rudoyer de plus en plus de pareils dissidents? Il est regrettable que M. Uzureau continue à employer un zèle des plus louables et des connaissances variées à la tâche peu scientifique de faire détester les idées modernes et les principes de la Révolution en les travestissant, ou du moins en ne montrant à ses lecteurs que les côtés mesquins ou douloureux de cette grande époque. — R.

— Tirage à part des *Annales de l'Est,* où l'avaient remarquée les amateurs d'histoire révolutionnaire, la monographie de M. Henri Poulet sur Thiaucourt (*Une petite ville lorraine à la fin du XVIIIe siècle et pendant la Révolution.* Paris, Berger-Levrault, 1904, VIII-196 p. in-8°) mérite d'attirer l'attention de ceux qui s'occupent de l'histoire provinciale à cette époque. L'auteur, esprit sobre, impartial, chercheur heureux autant qu'assidu, a compris l'importance des faits de détail, non pour eux-mêmes, mais pour documenter par eux l'histoire générale, afin de fournir, pour ainsi dire, la preuve de la réalité des grands courants historiques. C'est pour cela que le passé de ce petit bourg barrois de deux cents feux, raconté par un enfant du pays, après qu'il a fouillé non seulement les archives municipales, mais les cartons des justices de paix et des études de notaires, nous intéresse et nous attire. L'auteur a pris plaisir à nous présenter le tableau minutieux de son état social, politique, économique et les transformations, moins radicales qu'on ne pourrait le croire, subies par la population de Thiaucourt de 1787 à 1799. On n'y trouvera ni luttes de parti bien violentes, ni haines féroces comme ailleurs, ni surtout des persécutions véritables; à côté de l'enthousiasme primordial, qui s'éteint plus tard, on y constate un

patriotisme durable et une résignation plus ou moins sereine à la décadence que les grands bouleversements économiques d'alors amenèrent peu à peu pour la modeste cité, si fière encore, en 1789, de son mur d'enceinte délabré et de sa *société* aristocratique. C'est bien certainement ainsi que la Révolution s'est déroulée dans la plupart des localités provinciales de cinquième ou de sixième ordre, et les monographies précises comme celle de M. Poulet ont le grand mérite de nous la montrer plus *vraie* que les récits dramatiques de ce qui se passa dans les grands centres du pays. R.

— Le volume XXXIV des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis* (Paris, A. Picard; Saintes, Fragnaud, 1904, 364 p. in-8°) renferme, en dehors de la liste des membres de la Société, les procès-verbaux des délibérations de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité d'Ars-en-Ré, créée par le futur conventionnel Déchézeaux, démissionnaire après la chute de la Gironde et guillotiné en janvier 1794. Ces procès-verbaux, qui vont du 3 juin 1792 au 27 septembre 1794, et que M. M. de Richemond a tiré des archives de la Charente, présentent surtout de l'intérêt à l'historien par la curieuse répercussion que les faits majeurs de la Révolution sur le continent produisent en ce coin de terre perdu dans l'Océan. Le volume renferme encore quelques *Épisodes de l'histoire de la Réforme à Marans,* par M. Paul Fleury, qui sont tous relatifs à la révocation de l'Édit de Nantes, et une première série de documents, réunis par M. L.-C. Saudeau, bibliothécaire à Saint-Jean-d'Angély, sur les *Corporations, maîtrises et jurandes de la Saintonge et de l'Aunis, de 1569 à 1781.* R.

— M. François Descostes a donné dans le *Correspondant,* et publié en tirage à part, une étude sur *Joseph de Maistre inconnu,* d'après des documents inédits (Paris, Champion, 1904, 64 p. in-8°). L'auteur nous conduit à la suite du célèbre homme d'État sarde à Venise, à Cagliari, à Rome, de 1797 à 1803, sans qu'on puisse dire qu'il nous apprenne rien de bien nouveau sur l'homme politique ni sur le philosophe. Quelques pièces tirées, soit des Archives de l'État à Cagliari, soit des archives de famille de l'auteur, y sont commentées à l'aide de la propre correspondance de J. de Maistre, bien connue, et de l'étude spéciale de M. G. Giacomelli. Elles nous permettent d'apprécier l'illustre écrivain comme bon père de famille et de le suivre dans quelques-uns des voyages qui occupèrent l'existence tourmentée de l'administrateur et du diplomate. Elles permettent aussi de mieux apprécier à leur valeur les tristes personnages qu'il était dans sa destinée de servir au dedans ou de représenter au dehors, sans qu'il pût les élever jusqu'à la hauteur de ses vues ou même leur inspirer quelque estime pour son dévouement. R.

— Lors du voyage qu'il fit pour présider, en 1804, au couronnement de Napoléon, le pape Pie VII traversa le département de la Nièvre, entouré des ovations officielles et populaires les plus flatteuses. Il retra-

versa ces mêmes régions en 1812, quand on le conduisait prisonnier de Savone à Fontainebleau. Ce sont ces *Passages du pape Pie VII dans la Nièvre* (Nevers, Vallières, 1904, 109 p. in-8°) que M. l'abbé J.-M. Meunier, professeur à l'institution Saint-Cyr à Nevers, a retracés d'après les pièces officielles et des traditions de famille. M. Meunier est, en effet, le descendant du forgeron près de la chaumière duquel le souverain pontife s'arrêta pour se rafraîchir, sous un cerisier, à Barbeloup, hameau situé à quelques kilomètres de Nevers. L'auteur a fait de ces quelques épisodes locaux tout un volume, en y faisant entrer le récit de tout ce qui se passa à Rome et dans les autres journées de ce long voyage, empruntant parfois ces détails à des travaux antérieurs assez connus. R.

— M. R. de Sèze examine, à propos de la volumineuse publication de M. le lieutenant-colonel Titeux sur Dupont, dont la *Revue historique* annonce depuis des mois le compte-rendu, *la Capitulation de Baylen et la politique de Napoléon*. Son étude, extraite de l'*Université catholique* (Lyon, Emm. Vitte, 1904, 116 p. in-8°), donne un résumé bien fait de l'important ouvrage de M. Titeux et, dans son ensemble, accepte les conclusions si bien motivées du consciencieux écrivain. On ne s'arrêtera pas ici à relever quelques dissidences entre ce dernier et le professeur honoraire à l'Institut catholique de Paris, puisque nos lecteurs pourront, très prochainement je l'espère, lire ici un exposé plus détaillé de cette intéressante question. R.

— Sous le titre *le Tournoi de Chauvency en 1285* (Berger-Levrault), MM. E. Duvernoy et B. Harmand ont consacré une très intéressante dissertation au curieux poème de Jacques Bretex, dont nous avons deux éditions de 1835 et de 1898, toutes deux imparfaites. Ils ont réussi, en partie grâce aux armoiries décrites par Bretex, à identifier un grand nombre des personnages cités dans le poème, et ils en ont tiré une peinture très exacte des mœurs chevaleresques et de la courtoisie galante de la fin du XIIIe siècle. Bretex fournit, indépendamment des détails sur les tournois mêmes, des renseignements précieux sur les danses, la musique, les costumes, etc.

— M. A. Mathiez a publié une excellente conférence qu'il a faite à Caen sur *la Question sociale pendant la Révolution française* (Cornély). On y trouvera une observation très fine sur l'attitude des paysans vis-à-vis de la Révolution. Tant qu'ils ne furent pas débarrassés entièrement des droits féodaux, ils furent révolutionnaires. Une fois délivrés, ils se retrouvèrent royalistes et catholiques, prêts à faire la chouannerie.

— Dans la 4e série des belles *Études et leçons sur la Révolution française* (Alcan) de M. Aulard, on notera surtout celles qui se rapportent à Danton et qui forment le corps de l'ouvrage (l'Enfance et la jeunesse de Danton; Danton au district des Cordeliers et à la Commune de Paris; Danton au club des Cordeliers et au département de Paris; Danton en

1791 et 1792; Danton et la révolution du 10 août; Danton à la Convention). Outre deux petits articles sur le *Centenaire de la Légion d'honneur* et sur *Napoléon et l'athée Lalande,* qui terminent le volume, on y trouvera encore deux chapitres instructifs sur l'*Éducation scolaire des hommes de la Révolution* et sur les *Origines historiques du socialisme français.*

— M. E. Terquem a, sous le titre *Généraux de débâcle et de coup d'État,* fait une étude très documentée sur un certain nombre des généraux de 1870 (Coffinières de Nordeck, Soleille, Stoffel, etc.) et sur les tares morales qui affectaient alors, — et ont aussi affecté depuis, — une partie du haut commandement. C'est surtout dans les débats du procès Bazaine que M. Terquem a puisé les éléments de cette étude qui contient plus d'un enseignement.

— La *Revue de métaphysique et de morale* (Colin) a consacré en mai 1905 un numéro exceptionnel à Cournot, un des plus puissants esprits philosophiques et scientifiques du XIXe s., dont les œuvres sont malheureusement aujourd'hui presque introuvables en librairie. Dans ce numéro, les historiens liront avec un profit particulier les études de M. Tarde sur *l'Accident et le rationnel en histoire d'après Cournot* et de M. Bouglé sur *les Rapports de l'histoire et de la science sociale.* L'article de M. Darlu sur *Cournot et la politique* est aussi fort intéressant. Cournot est peut-être le penseur qui a déterminé avec le plus de sagacité la nécessité et la possibilité de distinguer en histoire les éléments permanents et réguliers qui rentrent dans un système de causes et d'effets et ceux qui restent pour notre esprit à l'état d'accidents.

— La librairie Charles-Lavauzelle publie une traduction française, par le capitaine E. Cazalas, d'une publication entreprise par le Comité scientifique du grand état-major russe sur *la Guerre nationale de 1812*, correspondance des personnages officiels et des services de l'État. Deux volumes ont déjà paru (le t. I en 2 parties); ils se rapportent à la préparation de la guerre (t. I, 1810; t. II, janvier-mai 1811. Prix : 4, 10 et 12 fr.).

— La 14e *Bibliographie géographique annuelle,* publiée sous les auspices des *Annales de géographie* par M. Louis Raveneau, comprend 1,065 numéros et 336 pages. Elle est divisée en deux parties : 1° Partie générale (histoire de la géographie; géographie mathématique et physique terrestre; géographie naturelle et humaine); 2° Partie régionale (Europe, Asie, Océanie, Afrique, Amérique, régions polaires). Un Index, sur trois colonnes, des auteurs ou voyageurs analysés ou cités dans le volume, termine cet important répertoire (A. Colin; forme le n° 77, 14e année, 15 sept. 1905 des *Annales*).

— Il est fâcheux qu'avant de rédiger son *Lexique sommaire de la langue de Saint-Simon* (Firmin-Didot, 1905, in-8°, v-148 p.), M. E. Pilastre n'ait pas lu les piquantes révélations de M. Émile Bourgeois sur *la Collaboration de Saint-Simon et de Torcy.* Il eût évité

de prêter à Saint-Simon des « fiocques » qui appartiennent à Torcy, une « vigne » et des « foudres » qui viennent en droiture des lettres interceptées d'Albéroni. S'il avait pris cette précaution, il nous aurait fait goûter avec plus de sécurité « la richesse, la variété, l'originalité, l'abondance du langage de Saint-Simon ». H. H.

— M. H. Quignon, professeur au lycée de Beauvais, vient de faire paraître une brochure d'un grand intérêt sur l'*Abbé Nollet et son voyage en Piémont et en Italie en 1749* (Amiens, Yvert et Tellier; Paris, Champion). On y trouvera des renseignements et des observations qui jettent une vive lumière sur le mouvement des idées scientifiques au XVIIIe siècle.

— Programmes et examens. — Le nouveau programme des écoles normales d'instituteurs et d'institutrices[1] contient des choses excellentes. Dans la troisième année, réservée à l'éducation professionnelle et à la culture générale, une large part est faite à l'histoire[2], notamment à l'histoire contemporaine, et les leçons qui y seront données forment une histoire suivie de la civilisation. Une série de conférences sera consacrée à la formation des nationalités, à la question d'Orient, à l'expansion coloniale, à l'essor de la Russie et des États-Unis et à une étude comparée des institutions politiques et sociales des peuples civilisés. Ces conférences devront donner aux élèves « le sens de la vie des sociétés et des peuples et de la complexité de cette vie », enfin « éveiller l'esprit scientifique qui consiste, dans l'étude de l'histoire, à observer et à rapprocher les faits, à se défier des impressions personnelles comme des déductions logiques, à éviter l'esprit de système et les hypothèses hasardeuses ». On ne saurait mieux dire, et, n'en déplaise à quelques esprits chagrins, ce n'est pas trop de cette forte éducation pour préparer les maîtres chargés de donner à des gamins de dix ou douze ans quelques idées simples et justes sur l'histoire du monde.

Les programmes de première et de seconde année auraient pu être revus avec plus de soin. Il s'y trouve des événements placés hors de leur vraie date. La guerre d'indépendance des États-Unis aurait dû être placée en deuxième année avec les préliminaires de la Révolution française.

Tous les professeurs d'histoire de nos lycées, — et, je crois, tous les jurys d'examens, — avaient exprimé le regret que les programmes de 1902 n'eussent pas fait, dans les deux classes terminales du second cycle, une place à la géographie politique. Une circulaire du 28 juillet 1905 leur donne satisfaction et promulgue pour nos « philosophes » et nos « mathématiciens » un programme qui reproduit à peu près l'excel-

1. *Bulletin administratif de l'Instruction publique*, 2 et 23 sept. 1905.

2. Sept conférences sont consacrées à l'histoire contemporaine, douze à celle de l'antiquité.

lent programme de la classe de premières lettres de l'ancien (!) enseignement moderne, véritable complément, à la fois, du cours d'histoire et du cours de géographie. Henri Hauser.

Livres nouveaux. — Documents. — *Paul Le Cacheux*. Le livre de comptes de Thomas Du Maresti, curé de Saint-Nicolas de Coutances, 1397-1433. Rouen, Lestringant, xi-269 p. (Soc. hist. de Normandie.) — *Paul Guérin*. Registres des délibérations du bureau de la ville de Paris. T. XIII : 1602-1605. Champion. In-4°, xxiv-573 p. — *P. Delarue*. Le clergé et le culte catholique en Bretagne pendant la Révolution. Documents inédits. 2e partie : Commune de Dol. Rennes, Plihon et Hommay, 317 p. Prix : 5 fr. — *G. Fabry*. Rapports historiques des régiments de l'armée d'Italie pendant la campagne de 1795-1797. Chapelot, 598 p. Prix : 12 fr. — *G. de Lhomel*. Documents inédits sur l'interdit de 1634. Abbeville, impr. Lafosse. In-4°, 37 p. — *Abbé Chrétien*. Pouillé de l'ancien diocèse de Noyon. Montdidier, impr. Bellin. In-4°, 107 p. (Comité archéologique, historique et scientifique de Noyon.) — *M.-Z. Isnard*. Comptes du receveur de la vicomté de Valernes, 1401-1408. Digne, impr. Chaspoul, 56-lii p. — Lettres du lieutenant-colonel *P. Ledemé* à sa famille pendant les campagnes de Crimée et du Mexique. Impr. de La Chapelle-Montligeon (Orne). Petit in-8°, xxxix-467 p. et 1 carte. — *Marc Saché*. Les livres de raisons de Jean V et de Jean VI du Bellay, abbés de Saint-Florent de Saumur. Angers, Germain et Grassin, 53 p. (Revue de l'Anjou.) — *Abbé Cassan* et *E. Meynial*. Cartulaires des abbayes d'Aniane et de Gellone. Montpellier, impr. centrale du Midi. In-4° à 2 col., 94 p., tables. (Société archéologique de Montpellier.) — *Ul. Chevalier*. Ordinaire et coutumier de l'église cathédrale de Bayeux, xiiie siècle. Picard et fils, l-479 p. et 6 pl. Prix : 12 fr. (Bibliothèque liturgique, t. VIII.) — Documents sur la Révolution française (dép. de l'Yonne). Procès-verbaux de l'administration départementale de 1790 à 1800; tome VI, contenant le résumé des séances du directoire du département, du 11 juillet 1792 au 6 floréal an II, par *Ch. Porée*. Auxerre, impr. de l'Indépendant auxerrois, 1905, 403 p. — *L. Rogeron*. Les Cosaques en Champagne et en Brie; récits de l'invasion de 1814 racontés d'après les contemporains, les auteurs modernes, des documents originaux et des notes inédites de témoins oculaires. Gaillard, 240 p., dessins. — *Albert Meynier*. Cahiers des gens du tiers état des pays et duché d'Anjou en 1614. Angers, Germain et Grassin, 130 p. — Correspondance de François-Marie d'Hautefort et de Marie-Françoise de Pompadour, marquis et marquise de Pompadour, avec Messieurs maîtres Pierre et François de Bigorie, leurs agents d'affaires en Limousin, 1684-1695, 1716-1747; avec des notes par *J. Du Teilhet de Lamothe* et une carte féodale par *Champeval*. Champion, 512 p. Prix : 12 fr.

Histoire locale. — *V.-A. Bergerot*. Les institutions municipales de Remiremont au moyen âge et sous l'ancien régime. Remiremont, impr. Ebkirch-Serrier. In-16, 230 p. — Le canal de Vaucluse; historique et documents. Tome I : 976-1582. Avignon, Séguin, vii-359 p. — *E. Ducéré*. Bayonne sous l'ancien régime. Le mariage de Louis XIV. Bayonne, impr. Lamaignière. In-4°, 299 p. Prix : 20 fr. — *H. de Malleray*. Bouvines; champ de bataille et souvenir. Arras, Sueur-Charruey, 21 p. (Revue de Lille.) — *René Kerviler*. Répertoire général de bio-bibliographie bretonne. Tome XV, livre 1 : les Bretons; 43e fascicule : *Gan-Ger*. Rennes, Plihon et Hommay. — *E. Petit*. Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne. Tome IX. Dijon, Darantière,

XII-527 p. (Société bourguignonne de géographie et d'histoire.) — *Comte de Rosmorduc.* La noblesse de Bretagne devant la Chambre de la réformation, 1668-1671. Arrêts de maintenue de noblesse. Tome IV. Saint-Brieuc, impr. Prudhomme. In-4°, 638 p. — *E. Roschach.* Histoire graphique de l'ancienne province de Languedoc. Cartes géographiques et notices explicatives par *Aug. Molinier.* Toulouse, Privat. In-4°, 725 p. Prix : 50 fr. — *R. Deluporte.* La sénéchaussée de Châteauneuf-du-Faou, Huelgoat et Landeleau. Pedone, 240 p. — *E. Gailliard.* Monographie de la commune de Bessons-le-Long. Soissons, Nougarède, V-612 p. — *E. Texier.* Étude sur la cour ducale et les origines du Parlement de Bretagne. Rennes, Plihon et Hommay, 193 p. — *Gaston Duchesne.* Histoire de l'abbaye royale de Longchamp. Charles, II-225 p. Prix : 2 fr. (Bulletin de la Société historique d'Auteuil et de Passy.) — *L. Gaudefroy.* Monographie de Bayonvillers. Picard et fils, II-119 p. — *Émile Malherbe.* L'abbaye de Livry au temps de Mme de Sévigné. Rouen, impr. Gy, 77 p. — *A. Huguenin.* La cour plénière et les édits de 1788. Les avocats de Dijon à Versailles. Correspondance inédite. Dijon, impr. Darantière, 90 p. (Mémoires de l'Académie des sciences de Dijon.) — *Victor Forot.* Étude sur les ruines gallo-romaines de Tintignac, commune de Naves (Corrèze). Tulle, impr. Crauffon, 126 p., avec gravures et plans. Prix : 5 fr.

HISTOIRE GÉNÉRALE. — *Georges Cirot.* Études sur l'historiographie espagnole. Les histoires générales d'Espagne, de 1284 à 1556. Fontemoing, XI-181 p. Prix : 10 fr. — *Vicomte Révérend.* Titres, anoblissements et pairies de la Restauration, 1814-1830. Tome V. Champion, VII-441 p. Prix : 25 fr. — *Capitaine H. Choppin.* Les origines de la cavalerie française : organisation régimentaire de Richelieu; la cavalerie weimarienne; le régiment de Gassion. Berger-Levrault, 338 p. Prix : 5 fr. — *Capitaine A. Pernot.* Combat de Sidi-Brahim, 23-26 septembre 1845. Saint-Dié, Weick, 104 p. — *J. Pasquier.* L'impôt des gabelles en France aux XVIe et XVIIIe siècles. Larose et Tanin. — *Jean de Broglie.* Louis XV et l'alliance suédoise. Blois, impr. Migault, 103 p. — *S. Locatelli.* Voyage de France. Mœurs et coutumes françaises, 1664-1665. Relation traduite, avec des notes, par *Ad. Vautier.* Picard et fils, LXIV-349 p.

Allemagne. — Le Dr Konstantin BULLE est mort le 31 juillet à Blumenthal, près de Brême. Né le 30 mars 1844 à Minden (Westphalie), il se consacra au haut enseignement et publia divers livres d'histoire estimés, surtout sur le XIXe siècle; notons en particulier une *Geschichte der neuesten Zeit, 1815-1871,* parue en 2 vol. (1876); la deuxième édition de cet ouvrage, qui embrasse les années 1815-1885, a paru en quatre parties (1886-1887); pour l'histoire générale d'Oncken, il écrivit une *Geschichte des zweiten Kaiserreichs und des Königreichs Italien* (1890).

— Le Dr Friedrich STEIN est mort à Schweinfurt à l'âge de quatre-vingt-six ans; ses principales œuvres historiques se rapportent à son pays; il lui consacra de nombreux mémoires parus dans l'*Archiv d. histor. Vereins f. Unterfranken* et dans les *Forschungen zur deutschen Geschichte.* Le plus considérable de ses ouvrages est une *Geschichte Frankens,* en 2 vol. (1885-1886); mentionnons ensuite : *Geschichte des Königs Konrad I zu Franken und seines Hauses* (1872); *Monumenta*

Suinfurtensia historica (1875), où sont les pièces justificatives de sa *Geschichte der Reichsstadt Schweinfurt,* publiée en 1900-1901. Il s'occupa aussi du problème des origines des peuples germaniques, et il se proposa de le résoudre, non par la mythologie et l'étymologie, mais par un retour aux auteurs de l'antiquité : *Die Völkerstæmme der Germanen nach römischer Darstellung* (1896); *Die Urgeschichte der Franken und die Gründung des Frankenreichs durch Chlodwig* (1897); *Die Stammsage der Germanen und die ælteste Geschichte der germanischen Stæmme* (1899); *Germanische Volks-und Sprachzweige* (1900); enfin, *Tacitus und seine Vorgænger über germanische Stæmme* (1904).

— Le 11 août est mort à Giessen le Dr Wilhelm Oncken, professeur ordinaire d'histoire moderne, âgé de soixante-sept ans. Né le 19 décembre 1838 à Heidelberg, il y commença ses études qu'il alla continuer à Gœttingue et à Berlin de 1856 à 1862. Il prit son grade de docteur à Heidelberg; professeur extraordinaire (1866), il fut nommé (1870) professeur ordinaire d'histoire ancienne et moderne à Giessen, qu'il ne quitta plus; en 1873, il refusa une invitation qui l'appelait à Kœnigsberg. Avec lui, l'Allemagne perd un de ses historiens les plus distingués. Ses œuvres ont été lues et appréciées bien au delà des frontières de sa patrie; elles se distinguent par une vaste érudition, une grande clarté, une langue merveilleusement facile. De ses ouvrages consacrés à l'antiquité, nous mentionnerons seulement *Athen und Hellas* (2 parties, 1865-1866) et *Die Staatslehre des Aristoteles in historisch-politischen Umrissen* (2 parties, 1870-1875); mais le talent d'Oncken devait se déployer mieux encore sur un autre domaine; à son penchant pour les études d'histoire politique, l'histoire contemporaine offrait un champ plus varié et plus vaste. Si l'on néglige ses travaux de détail, sa première grande œuvre dans cette direction est *Œsterreich und Preussen im Befreiungskriege* (2 vol., 1876-1879). Le premier des érudits allemands, il obtint de faire des recherches dans les archives de l'État à Berlin et à Vienne pour l'histoire militaire et diplomatique de 1813; ces recherches furent conduites avec tant d'habileté qu'elles lui valurent une renommée universelle dans le monde savant. En 1878, il commença la grande collection d'histoire générale (*Allgemeine Geschichte in Einzeldarstellungen*), pour laquelle il s'assura la collaboration des premiers historiens de l'Allemagne. Lui-même, il y donna trois études, chacune en 2 vol., qui contiennent une histoire générale de l'Europe depuis la mort de Louis XIV : *Das Zeitalter Friedrichs des Grossen* (1881-1882), *Das Zeitalter der Revolution, des Kaiserreichs und der Befreiungskriege* (1884-1886), et enfin *Das Zeitalter Kaiser Wilhelms* (1889-1890). On lui doit encore un grand nombre de travaux sur l'histoire de la Réforme (il a publié l'Histoire de la Réforme de Ludwig Hæusser) et des temps modernes, qui ont paru dans diverses revues. Ce qui donne aux ouvrages d'Oncken leur haute valeur scientifique, c'est l'emploi des sources imprimées et manuscrites, des documents qu'il cite en abon-

dance et par de copieux extraits. Il peint les personnages historiques au vrai, et, par le talent avec lequel il en marque les traits caractéristiques, il nous permet de pénétrer jusque dans leur âme; il est particulièrement heureux dans les définitions qu'il imprime dans l'esprit des lecteurs. On ne peut méconnaître les efforts qu'il a faits pour demeurer objectif, pour juger équitablement les hommes et les choses. Cependant, il a soulevé de nombreuses contradictions, parce qu'il exprimait ses convictions avec une force tranchante et qu'il prenait parti pour les héros de ses livres. En cela, sa méthode se rapproche de celle de Treitschke; elle trahit le politique qui combat pour sa cause d'un cœur enthousiaste. Cet enthousiasme, qui l'anima toute sa vie, était communicatif. Il écrivait avec clarté, dans une langue riche en images d'un ton dramatique qui donnait l'illusion de la réalité; un des meilleurs exemples qu'il ait donnés à cet égard est son récit de l'invasion de la Haute Italie par Bonaparte en mars et avril 1796 (*Zeitalter der Revolution,* I, 774). Ce qu'il était dans ses livres, Oncken l'était aussi dans ses cours; c'était un des maîtres de la parole. Nul de ceux qui ont eu le privilège de l'écouter n'oubliera jamais la profonde impression produite sur l'âme de ses auditeurs par son éloquence. Ce don de l'éloquence, il l'a manifesté dans toute l'Allemagne par les conférences et les discours qu'il prononça chaque fois que l'occasion s'en présentait.

— Le 24 août est mort le Dr Arthur Schneider, professeur extraordinaire d'histoire de l'art et d'archéologie à l'Université de Leipzig; il avait quarante-cinq ans. Parmi ses ouvrages, nous mentionnerons : *Prolegomena zu einer neuen Galerie heroïscher Bildwerke*; *Das alte Rom, Entwickelung seines Grundrisses und Geschichte seiner Bauten* (1896); *Zur Topographie Südtiroler Burgen* (1902). On lui doit en outre un grand nombre d'articles de revues. Il était membre correspondant de l'Institut archéologique allemand.

— La numismatique a fait une grande perte en la personne de Hermann Dannenberg, dont l'ouvrage : *Grundzüge der Münzkundo* (2e éd., 1899), a été propagé au loin.

— M. Georges de Below, professeur ordinaire d'histoire à Tubingue, a été nommé à Fribourg, en Bade, en remplacement du professeur von Simson, qui prend sa retraite. — Le Dr Albert Brackmann a été nommé professeur extraordinaire d'histoire à l'Université de Marbourg; le Dr E. Marx, professeur extraordinaire d'histoire à l'École technique supérieure de Stuttgart; M. Hans Lietzmann, professeur extraordinaire d'histoire ecclésiastique à Jéna; le Dr Werminghoff, professeur titulaire à Greifswald. — Le professeur Puchstein a été nommé secrétaire général de l'Institut archéologique allemand, en remplacement de Conze. — Le professeur Studniczka membre de la direction centrale de l'Institut. — Le professeur O. Holder-Egger a été nommé membre correspondant de l'Académie des sciences de Vienne.

Autriche-Hongrie. — M. Aloïs Riegl, professeur d'histoire de l'art, est mort à Vienne; il était né le 14 janvier 1858. Parmi ses ouvrages, nous mentionnerons : *Stilfragen* (1893), *Die ægyptischen Textilfunde im k. k. œsterreichischen Museum* (1889) et *Altorientalische Teppiche* (1891).

— M. Ludwig Pastor a été nommé membre de l'Institut archéologique d'Autriche.

— L'Académie des sciences de Vienne a voté les subventions suivantes : au professeur de philologie classique à Graz Dr Heinrich Schenkl, pour un voyage en Angleterre et en France à l'effet de rechercher les éléments d'une édition des discours de Thémistius et Himerius, 600 couronnes; au Dr Ludwig-M. Hartmann, de Vienne, pour une édition de la dernière partie de son *Tabularium S. Mariae in via lata,* 400 couronnes; au professeur Joh. Loserth, pour des recherches dans les archives en Croatie et en Hongrie, en vue d'une édition de la seconde partie de ses *Akten und Korrespondenzen zur Geschichte der Gegenreformation in Innerœsterreich unter Ferdinand II,* 700 couronnes; au Dr Friedrich Hrozny, pour un voyage à Constantinople, à l'effet de collationner les textes cunéiformes de Ta'annek et prendre des photographies, 885 couronnes; à la Commission préhistorique, 1,000 couronnes, comme chaque année.

Belgique. — Le 2 juillet 1905 est mort à Bruxelles M. Jean-Théodore de Raadt, auteur de nombreux travaux d'histoire et d'archéologie. Nous citerons parmi ses principaux écrits une série de monographies sur les seigneuries du pays de Malines : *Brœchem, Berlœr, Putte, Schrieck, Grootlos, Niel, Duffel, Norderwÿck, Itegem* (Bruxelles et Anvers, 1889-1894); *les Sceaux armoriés des Pays-Bas et des pays avoisinants* (Bruxelles, 1897-1903, 4 vol. in-8°); *les Sobriquets des communes belges* (Ibid., 1904). Le défunt avait également publié dans diverses revues un grand nombre d'articles concernant des questions d'histoire et d'héraldique. On trouvera sa bibliographie complète dans la *Revue bibliographique belge* (t. XVII, p. lx-lxii). M. de Raadt était né à Elberfeld le 20 février 1855.

— M. l'abbé Lænen, archiviste adjoint de l'archevêché de Malines, s'est fait connaître avantageusement par plusieurs travaux, puisés aux sources, concernant l'histoire des Pays-Bas au xviiie siècle (cf. *Rev. hist.*, LXXX, 368). Il vient de publier une *Étude sur la suppression des couvents par l'empereur Joseph II dans les Pays-Bas autrichiens et plus spécialement dans le Brabant, 1783-1794* (Anvers, Van Hille, in-8°, 125 p.; tiré à part des *Annales de l'Académie royale d'archéologie de Belgique,* t. LVII). Se fondant sur les documents des archives de l'archevêché de Malines, de l'État à Bruxelles et du Vatican, il a retracé l'histoire pleine d'intérêt, et assez peu connue en somme, de la lutte entreprise par le fils de Marie-Thérèse contre les ordres religieux. L'auteur se

prononce en faveur de ces derniers d'une manière très nette, mais il garde le ton qui convient à l'histoire et ne tombe jamais dans la déclamation, défaut commun à la plupart des ecclésiastiques qui ont écrit sur le règne de Joseph II. M. Lænen suit les documents de très près et ne leur fait jamais dire plus qu'ils ne disent en réalité. Il conclut en ces termes : « Ce qui ressort surtout de cette étude, c'est d'abord la tenace volonté, ou, pour mieux dire, l'obstination avec laquelle l'empereur réalise ses vues contre le vœu des populations et malgré les représentations des évêques, des États et même de ses propres conseillers; c'est encore la modération avec laquelle ceux qui furent chargés de diriger les opérations de la suppression s'acquittèrent de leur tâche, ainsi que la scrupuleuse honnêteté qu'ils mirent dans leur gestion financière et la bienveillance sympathique qu'à de rares exceptions près ils ne cessèrent de témoigner aux victimes du despotisme impérial; c'est enfin, encore à cette époque, la force du principe monarchique, qui fit accepter par l'autorité ecclésiastique, sinon sans larmes, du moins sans opposition, ces mesures antireligieuses dont le prestige de l'autorité souveraine semblait devoir couvrir l'injustice et l'illégitimité. »

— Les *Annales de la Société d'émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre,* qui existent depuis cinquante-cinq ans, viennent de subir une notable et, — ajoutons-le, — une heureuse transformation. Depuis le 1er février 1905, cette revue est devenue trimestrielle, et, tout en demeurant une publication de sources et de travaux historiques, elle a pris le caractère d'un organe périodique d'information. On s'y occupe de toutes les branches de la science historique, dans la mesure où elles concernent l'histoire ecclésiastique et profane du comté de Flandre. Une chronique réunit les renseignements, les faits, les détails d'histoire locale, etc. Enfin, une bibliographie très soignée complète chaque livraison.

Pays-Bas. — Le ministère de l'Intérieur des Pays-Bas a pris, depuis longues années déjà, l'excellente habitude de publier en volume l'ensemble des rapports annuels de l'archiviste général et des archivistes de l'État dans les provinces. Le tome XXVI des *Verslagen omtrent s' rijks oude Archiveen* (La Haye, 1904, in-8°, 604 p.) ne donne pas seulement un tableau complet du service et des accroissements des archives néerlandaises pendant l'année 1903; il renferme, en outre, dans ses annexes, des notices sur nombre de documents intéressants, notamment sur des cartulaires et des inventaires détaillés de certains fonds, particulièrement d'archives de wateringues. Un compte-rendu de la 14e réunion des archivistes hollandais termine le volume. E. L.

Grande-Bretagne. — La librairie Longmans commence la publication, annoncée depuis longtemps, d'une *Political history of England,* qui sera complète en 12 vol. publiés sous la direction de MM. William Hunt et Reginald Lane Poole. Voici comment sera divisée cette publi-

cation dont on est en droit d'attendre beaucoup : t. I, jusqu'en 1066, par Thomas Hodgkin; t. II, 1066-1216, par George Burton Adams; t. III, 1216-1377, par T. F. Tout; t. IV, 1377-1485, par C. Oman; t. V, 1485-1547, par H. A. L. Fisher; t. VI, 1547-1603, par A. F. Pollard; t. VII, 1603-1660, par F. C. Montague; t. VIII, 1660-1702, par Richard Lodge; t. IX, 1702-1760, par I. S. Leadam; t. X, 1760-1801, par William Hunt; t. XI, 1801-1837, par C. Brodrick et J. K. Fotheringham; t. XII, 1837-1901, par M. Sidney J. Low. Chaque volume sera mis en vente au prix de 7 sh. 6 d.; mais on peut souscrire pour la série complète au prix de 4 l. st. Le t. X vient de paraître, et il va être suivi de près par les t. II, III et I.

— Le volume de M. C. Litton Falkiner, *Illustrations of irish history and topography, mainly in the seventeenth century* (Longmans, 1904, xx-433 p. Prix : 18 sh.), est un recueil de mémoires aussi intéressants qu'érudits sur l'histoire de l'Irlande et en particulier de Dublin. En voici l'indication : 1° le Château royal de Dublin, ses transformations depuis sa fondation vers 1170 jusqu'à la Restauration (avec une note sur les archives de l'État, qui y sont conservées, et une liste des connétables du château de 1226 à 1767); 2° le Phœnix Park, depuis sa création par le comte d'Ormond entre 1660 et 1668 jusqu'à la fin du xviiie siècle (avec une liste des conservateurs du parc de 1661 à 1840); 3° le Régiment des gardes du roi en Irlande, 1661-1798; 4° les Comtés irlandais; leur origine, leur organisation, leur délimitation graduelle (avec une carte, qui reproduit, sauf certaines corrections, celle de l'*Atlas of modern Europe*), et une nomenclature des comtés; la délimitation actuelle de ces comtés n'a été accomplie que sous Jacques Ier; 5° les Forêts en Irlande (la destruction des forêts devint, à partir des Tudors, un des moyens employés régulièrement pour réduire les Irlandais; on ne commença guère à les protéger avant Guillaume III); 6° l'Église paroissiale du parlement irlandais (celle de Saint-André, dont la fondation remonte à l'époque danoise; histoire de l'église et de la paroisse jusqu'à nos jours, avec une carte); 7° Notes sur l'histoire civile et commerciale de Dublin au xviie et au xviiie siècle. — La seconde moitié du volume se compose de descriptions de l'Irlande au xviie siècle : 1° l'Itinéraire de Fynes Morison; 2° la Visite de Sir Josias Bodley à Lecale (1602); 3° le Discours sur l'Irlande de Luke Gernon (1620); 4° les Voyages en Irlande de Sir William Brereton (1635); 5° l'Irlande sous la Restauration, par Albert Jouvin, de Rochefort (auteur d'un *Voyageur en Europe*, publié en 1672; Jouvin paraît avoir visité l'Irlande en 1668; on ne donne ici qu'une traduction).

— Nous avons annoncé précédemment (t. LXXXVI, p. 114) le *Henry VIII* de M. A.-F. Pollard, admirable volume illustré qu'a publié la maison Manzi, Joyant et Cie. La librairie Longmans vient de le rééditer en un volume à bon marché (in-8°, xii-470 p. Prix : 8 sh. 6 d.).

Le texte primitif a été reproduit avec quelques retouches; les érudits apprécieront particulièrement les renvois aux documents originaux et quelques renseignements bibliographiques que l'édition de grand luxe ne comportait pas. L'illustration a disparu; c'est dommage, mais c'était inévitable.

Italie. — M. Costanzo Rinaudo, directeur de la *Rivista storica italiana,* a publié en deux tomes la table (*Indice*) de la revue, de 1884 à 1901, avec la liste alphabétique des auteurs (Turin, à la Direction, *via* Brofferio, 3, 1904, xxxvi-803 p. Prix : 24 lires). La *Rivista storica italiana* étant devenue, comme on le sait, une sorte de « Revue critique » d'histoire italienne, la table devient un précieux instrument de travail qui permet de suivre le développement historique de la péninsule pendant près de vingt ans. Les ouvrages sont classés par époque, système qui comporte certains avantages et de grands inconvénients; les inconvénients sont atténués en grande partie par la table alphabétique des noms d'auteurs.

— On annonce la publication d'une *Rivista storica Benedittina,* dirigée par le P. Lugano, d'Oliveto. La première livraison paraîtra en janvier prochain.

Erratum.

Page 107, ligne 25. L'auteur de l'ouvrage sur *Mme Atkins et la prison du Temple,* M. Frédéric Barbey, nous écrit qu'il n'appartient nullement « à la chapelle des Naundorff ». Il ressort, en effet, de son livre qu'en supposant même que le dauphin eût été enlevé du Temple, rien ne prouve que les Naundorff soient ses descendants.

Page 222, ligne 25. Au lieu de Barrows, lire Burrows.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE[1].

ANTIQUITÉ.

Cessi (*Roberto*). Un passo dubbio di Ennodio, 223.
Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines, 201.
Garofalo (*Fr.-P.*). Studi storici, 147.
Keller (*Erich*). Alexander der Grosse, nach der Schlacht bei Issos bis zu seiner Rückkehr aus Ægypten, 205.
Oberziner (*Giovanni*). Origine della plebe romana, 145.

ALLEMAGNE.

Agats (*Arthur*). Der Hansische Baienhandel, 431.
Friese (*V.*) et *Liesegang* (*Erich*). Magdeburger Schöffensprüche, 376.
Heuzey (*J.*). Voy. *Pirckheimer*.
Matter (*Paul*). Bismarck et son temps, t. I, 348.
Monumenta Germaniae historica, 204.
Pirckheimer (*Charité*). Mémoires; trad. p. *J. Heuzey*, 352.
Schmidt (*Charles*). Le grand-duché de Berg, 1806-1813, 380.
Waddington (*Albert*). Le grand électeur Frédéric-Guillaume de Brandebourg, 157.

AUTRICHE.

Mell (*Anton*). Regesten zur Geschichte der Familien von Teufenbach in Steiermark, 205.
— Das Archiv der Steirischen Stænde im Steiermærkischen Landesarchive, 205.

BOHÊME.

Bretholz (*B.*). Kosmas und Christian, 133.
— Mocran et Mocran, 138.
Buchtela (*K.*). Vorgeschichte Bœhmens, 125.
Červinka (*J.-L.*). Morava za pravěku, 125.
Dvořák. O listiné papeže Jana XIII, 135.
Goll (*Jar.*). Kosmas, 126.
— K výklada privilegia Fridricha II pro Královstvi české, 138.
Grœbner (*F.*). Böhmische Politik, vom Tode Ottokars II bis zum Aussterben der Přemysliden, 139.
Jagič (*V.*). Zur Entstehungsgeschichte der kirchenslavischen Sprache, 128.
Kalousek (*Jos.*). Obrana knížete Václava svatého, 130.
— O listině císaře Jindřicha, 136.
Klima. Břetislav I, 138.
Lechner (*K.*). Die æltesten Belehnungs- und Lehnsgerichtsbücher des Bistums Olmütz, 139.
Niederle (*Lubov*). Slovanské starožitnosti, 125.
Novotný. Kronika Zbrazlavská, 139.
Pastrnek (*Fr.*). Dějiny slovanských apoštolů Cyrilla a Methoda, 129.
— Slovanská legenda o sv. Václavu, 134.
Pekař (*Jos.*). Nejstarši kronika česká, 130.
Perlbach. Zu der æltesten Lebensbeschreibung des heil. Adalbert, 137.
Pfeffer (*W.*). Die Bœhmische Politik unter K. Wenzel II, 139.
Pič (*J.-L.*). Starožitnosti země české, 124.
Rachfahl (*J.*). Zur æltesten Wirtschafts- und Socialgeschichte Bœhmens, 128.
Schreuer. Untersuchungen zur Verfassungsgeschichte der Böhmischen Sagenzeit, 127.
Spangenberg (*H.*). Die Königskronung Wratislavs und die angebliche Synode des Jahres 1085, 136.
Steinherz. Das Schisma vom 1378 und die Haltung Karl's IV, 140.
Uhlirz (*K.*). Die Errichtung des Prager Bistums, 135.
— Die Kriegszüge K. Otto II nach Bœhmen, 976-977, 138.
Voigt (*H.-G.*). Der Verfasser der römischer Vita des heil. Adalbert, 137.
Westberg (*Fr.*). Ibrahim-ibn-Jakubs Reisebericht aus dem Jahre 965, 136.

1. Nous indiquons ici, outre les ouvrages qui ont été l'objet d'un compte-rendu spécial, ceux qui sont appréciés dans les *Bulletins* et dans la *Chronique*.

DANEMARK.

Mollesen (*L.*). Acta pontificum danica (1316-1536), 220.

ÉGLISE ROMAINE.

Batiffol (Mgr *P.*). L'Eucharistie, la présence réelle et la transsubstanciation, 429.
Fabre (*Joseph*). La pensée chrétienne, 429.
Goyau (*G.*). L'Allemagne religieuse. Le catholicisme, de 1800 à 1848, 352.
Hemmer et *Lejay*. Textes et documents pour l'étude historique du christianisme, 428.
Holzhey (*C.*). Die Thekla-Akten, 428.
Luchaire (*Achille*). Innocent III. Rome et l'Italie, 93.
Pautigny (*L.*). Justin, Apologies, 429.
Naudet (abbé). Pourquoi les catholiques ont perdu la bataille, 339.
Rifaux (*Marcel*). L'agonie du catholicisme? 351.

ÉTHIOPIE.

Guidi (*Ignazio*). Annales regum Iyasû I et Bakâffâ, 430.
Forget. Synaxarium Alexandrinum, 430.
Mondon-Vidailhet (*C.*). Chronique de Théodoros II, roi d'Éthiopie, 346.
Touraiev (*B.*). Vitae sanctorum indigenarum, S. Feré Michael et S. Zára Abrehâm, 430.

FRANCE.

Arnaud (*G.*). Histoire de la Révolution dans le département de l'Ariège, 99.
Aulard (*A.*). Les orateurs de la Révolution. L'Assemblée constituante, 97.
— Le recueil des actes du Comité de Salut Public, t. XV et XVI, 103.
— Études et leçons sur la Révolution française, 4e série, 439.
Barbey (*Frédéric*). Une amie de Marie-Antoinette : Mme Atkins et la prison du Temple, 107.
Baudrillart (*Alfred*). Quatre cents ans de Concordat, 351.
Bourgeois (*Émile*). Manuel historique de politique étrangère, t. III, 340.
Brette (*Armand*). Recueil de documents relatifs à la convocation des États généraux, t. III, 96.
Briand. La séparation des Églises et de l'État, 351.
Cahen (*L.*). Condorcet et la Révolution française, 100.
Caussy (*F.*). Voy. *Sénac de Meilhan*.
Charavay (*É.*). Collection des documents relatifs à l'histoire de Paris, 435.
Charriaut (*Henri*). Après la séparation, 350.
Cherbourg et le Cotentin, 428.
Chuquet (*Arthur*). La légion germanique (1792-93), 106.
Clouzot (*Étienne*). Les marais de la Sèvre-Niortaise et du Lay, du xe à la fin du xvie siècle, 432.
Conard (*Pierre*). La peur dans le Dauphiné, 98.
Cornudet (*Léon*). Correspondance de Montalembert et de Léon Cornudet, 1831-1870, 337.
Cugnac (commandant *de*). La campagne de Marengo, 114.
Dard (*Émile*). Le général Choderlos de Laclos, 347.
Daudet (*Ernest*). Histoire de l'Émigration pendant la Révolution française, 108.
Delayen (*Gaston*). L'affaire du courrier de Lyon, 333.
Demelitsch (*Fedor von*). Actenstücke zur Geschichte der Coalition von 1814, 382.
Desachy (*Paul*). Bibliographie de l'affaire Dreyfus, 350.
Descotes (*François*). Joseph de Maistre inconnu, 438.
Des Robert (*Ferdinand*). Les seigneurs de Saulny, 95.
Dreyfus (*Ferdinand*). L'assistance sous la Législative et la Convention, 104.
Driault (*E.*). La politique orientale de Napoléon, 116.
Dubief (*E.*). A travers la législation du travail, 340.
Dubief (*F.*). La rupture avec le Vatican, 351.
Durville (abbé *G.*). Les manuscrits du musée Dobrée, 433.
Duvernoy (*E.*) et *Harmand* (*B.*). Le tournoi de Chauvency en 1285, 439.
Faure (*Maurice*). Les souvenirs du général Championnet, 112.
Faverot de Kerbrech (général baron). Mes souvenirs. La guerre contre l'Allemagne, 1870-1871, 338.
Fleury (*Paul*). Épisodes de l'histoire de la Réforme à Marans, 438.
Fournier (*Aug.*). Der Congress von Châtillon, 1814, 382.
Francfort (*Bernard*). Guide dans le maquis de l'affaire Dreyfus, 350.
Funck-Brentano (*Franz*). Joliclerc, volontaire aux armées de la Révolution, 347.
— Les brigands, 347.
— Les nouvellistes, 347.
— Voy. *Sénac de Meilhan*.

Gachot (*Édouard*). Histoire militaire de Masséna. La campagne d'Helvétie (1799), 113.
Gomel (*Charles*). Histoire financière de la Législative et de la Convention, 103.
Gravier (*Henri*). La colonisation en Louisiane à l'époque de Law, 433.
Grouard (*A.*). La critique de la campagne de 1815, 122.
Guillaume (*J.*). Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de la Convention nationale, t. V, 435.
Halévy (*Daniel*). Essais sur le mouvement ouvrier en France, 161.
Herriot (*Édouard*). Mme Récamier et ses amis, 335.
Isambert (*Gaston*). Les idées socialistes en France de 1815 à 1848, 336.
Jaurès (*Jean*). Histoire socialiste. La Convention, 101.
Kiener (*Fritz*). Verfassungsgeschichte der Provence, 510-1200, 374.
Kuscinski (*Aug.*). Les députés au Corps législatif, de l'an IV à l'an VII, 111.
La Faye (*Jacques de*). La princesse Charlotte de Rohan et le duc d'Enghien, 110.
La Gorce (*Pierre de*). Histoire du second Empire, t. VII, 338.
La Jonquière (*C. de*). L'expédition d'Égypte, t. V, 111.
Lamongère (*Edmond*). Pierre Barthès, 203.
Lanne (*Ad.*). Le mystère de Quiberon, 107.
Lanrezac (colonel). La manœuvre de Lützen (1813), 121.
Lanzac de Laborie (*L. de*). Paris sous Napoléon, 116.
Legg (*Wickham*). Select documents illustrative of the history of the french Revolution, 96.
Lenôtre (*Gustave*). Le drame de Varennes, 98.
Masson (*Frédéric*). Souvenirs de Maurice Duviquet, 121.
Mathiez (*Albert*). Les origines des cultes révolutionnaires, 105.
— La question sociale pendant la Révolution française, 439.
Meunier (abbé *J.-M.*). Les passages de Pie VII dans la Nièvre, 439.
Monod (*Bernard*). Le moine Guibert et son temps, 91.
Monod (*Gabriel*). Études sur la vie et les œuvres de J. Michelet, 353.
Morvan (*Jean*). Le soldat impérial (1800-1814), 119.
Moulin (*René*). Une année de politique extérieure, 341.
Mourre (baron *Charles*). D'où vient la décadence économique de la France? 340.
Mun (comte *Albert de*). Contre la séparation, 339, 351.
Nesselrode (comte *de*). Lettres et papiers, 1760-1850, 333.
Pelltier (*Émile*). Claude-Joseph Ferry, professeur à l'école du génie de Mézières et député des Ardennes à la Convention, 436.
Perroud (*Claude*). Voy. *Roland* (Mme).
Perry (*Fred.*). Saint Louis, the most Christian king, 154.
Picard (*Ernest*). Bonaparte et Moreau, 114.
Picot (*Émile*). Recueil général des soties, 202.
Pilastre (*E.*). Lexique sommaire de la langue de Saint-Simon, 440.
Pontbriand (vicomte *du Breil de*). Un chouan : le général de Boisguy, 108.
Poulet (*Henri*). Une petite ville lorraine à la fin du XVIIIe siècle et pendant la Révolution, 437.
Prentout (*Henri*). La prise de Caen par Édouard III, 430.
Prudhomme (*Charles*). Michel de Servan, 1737-1807; un magistrat réformateur, 203.
Reinach (*Joseph*). Histoire de l'Affaire Dreyfus, t. IV, 348.
Reiset (vicomte *de*). Les enfants du duc de Berry, 334.
Richemond (*M. de*). Procès-verbaux des délibérations de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité d'Ars-en-Ré, 438.
Rolland (*Mme*). Mémoires; publ. p. *Claude Perroud*, 101.
Saudeau (*L.-C.*). Corporations, maîtrises et jurandes de la Saintonge et de l'Aunis, de 1569 à 1781, 438.
Schwab (*Moïse*). Rapport sur les inscriptions hébraïques de la France, 202.
Secret (le) de la franc-maçonnerie, 352.
Seilhac (*Léon de*). Les mariniers du Nord et leur dernière grève, 340.
Sénac de Meilhan. L'émigré; publ. p. *Fr. Funck-Brentano* et *C. Stryienski*, 347.
— Considérations sur l'esprit et les mœurs; publ. p. *F. Caussy*, 347.
Servières (*Georges*). L'Allemagne française sous Napoléon Ier, 117.
Sèze (*R. de*). La capitulation de Baylen et la politique de Napoléon, 439.
Sorel (*Albert*). L'Europe et la Révolution française, t. VIII, 123.
Stenger (*Gilbert*). La société française pendant le Consulat, 3e série, 115.

Stryienski (*Casimir*). Soirées du Stendhal-Club, 336.
Talmeyr. La franc-maçonnerie et la Révolution française, 351.
Terquem (*E.*). Généraux de débâcle et de coup d'État, 440.
Textor (*Lucy Elizabeth*). A colony of Émigrés in Canada, 1798-1815, 223.
Uzureau (abbé *F.*). Andegaviana, 3e série, 436.
— Simon Gruget; histoire de la constitution civile du clergé en Anjou, 437.
Vacandard (abbé *E.*). Études de critique et d'histoire religieuse, 89.
Vanson (général). Crimée, Italie, Mexique. Lettres de campagne, 1854-1867, 337.
Welschinger (*Henri*). Le Pape et l'Empereur, 118.
Wirth (*Joseph*). Le maréchal Lefebvre, duc de Dantzig, 120.

GRANDE-BRETAGNE.

Falkiner (*C. Litton*). Illustrations of irish history and topography, 448.
Green (*Walford Davis*). William Pitt, earl of Chatham, 378.
Hunt (*William*). Political history of England, 1760-1801, 448.
Montchrestien (*Antoine de*). La reine d'Écosse, tragédie, 430.
Piriou (*Ernest*). L'Inde contemporaine, 345.
Pollard (*A. F.*). Henry VIII, 449.
Sayous (*André E.*). Le marin anglais, 342.

HONGRIE.

Acsády (*Ignace*). Histoire du royaume de Hongrie, 211.
Angyal (*David*). Contribution à l'histoire de l'exil en Turquie de François II Rákoczi, 218.
— Geschichte der politischen Beziehungen Siebenbürgens zu England, 219.
Berzeviczy (*Albert*). Discours et études, 216.
Ferenczi (*Zoltán*). François Deák, 214.
— Le baron J. Eötvös, 215.
Gyulai (*Paul*). Széchenyi écrivain, 213.
Illés (*Joseph*). L'ordre de succession à l'époque des Arpad, 219.
Karácson (*I.*). Voyages en Hongrie d'Evlia Cselebi, 1660-1664, 218.
Karácsonyi (*Jean*). L'origine des Sicules, 219.
Kolosváry (*Alexandre*) et *Ovari* (*Clément*). Corpus statutorum Hungariae municipalium, 218.
Morvay (*Victor*). Le comte Jean Fekete de Galantha, 217.
Széchenyi (*Étienne*). OEuvres, 213.

ITALIE.

Arias (*Gino*). I trattati commerciali della repubblica fiorentina, 377.
— Studi e documenti di storia del diritto, 377.
Bonnefons (*André*). Marie-Caroline, reine des Deux-Siciles, 113.
Govone (général). Mémoires, 1848-1870, 342.
Rinaudo (*Costanzo*). Indice della Rivista storica italiana, 449.

PAYS-BAS
(BELGIQUE ET HOLLANDE).

Laenen (abbé). Étude sur la suppression des couvents par l'empereur Joseph II dans les Pays-Bas autrichiens, 447.
Pellit (*L.-D.*). Repertorium der Verhandelingen en bijdragen betreffende de Geschiedenis des Vaderlands, 220.
Varlez (*Louis*). Les salaires de l'industrie gantoise. II : Industrie de la filature du lin, 341.
Verslagen omtrent 's rijks oude Archiveen, 447.

RUSSIE.

Bérard (*Victor*). L'empire russe et le tsarisme, 344.
Cazalas (*E.*). La guerre nationale de 1812, 440.
Martens (*F. de*). Recueil des traités et conventions conclus par la Russie avec les puissances étrangères, t. XIV, 222.

SUISSE.

Anonyme (die) Chronik der Burgunderkriege, 1473-1479, 365.
Anonyme (die) Chronik des Schwabenkrieges, 1492-1504, 365.
Bächtold (*J.*). Geschichte der deutschen Literatur in der Schweiz, 354.
Bächtold (*J.*) et *Zeller-Werdmüller* (*H.*). Puchlein der Stiftung des Closters Otenpach, 359.
Basler Annalen, 364.
Beinheim (*Henri de*). Chroniken, 1365-1452, 364.

Bernoulli (*Aug.*). Basler Chroniken, t. IV-VI, 364.
— Die Sagen der Waldstædte im weissen Buch von Sarnen, 366.
— Die Sage von Tell und Stauffacher, 366.
Besson (abbé *M.*). La *Vita abbatum Acaunensium* et la critique récente, 356.
Blœsch (*E.*). Die Berner Chronik des Valerius Anshelm, 362.
Bonstetten (*Albrecht von*). Briefe und ausgewæhlte Schriften; publ. p. *A. Büchi*, 359.
Büchi (*A.*). A. von Bonstetten; ein Beitrag zur Geschichte des Humanismus in der Schweiz, 359.
— Die Chroniquen und Chronisten von Freiburg in Uechtland, 363.
— Freiburger Aufzeichnungen über die Jahre 1435-1452, 363.
— Voy. *Bonstetten*.
Chronikalien der Rathshücher, 1356-1548, 364.
Dierauer (*J.*). Chronik der Stadt Zürich, 360.
Diesbach (*Max de*). Chronique et Mémoires du chevalier Louis de Diesbach, 1452-1527, 362.
Duchesne (abbé *L.*). La Vie des Pères du Jura, 356.
Erhard von Appenwiler. Chronik, 1439-1471, 365.
Eucher. Passio Acaunensium martyrum, 356.
Flavi (*A.*). Konrad Justingers Handschrift, 361.
Frédégaire. Chronicarum quae dicuntur Fredegarii Scholastici libri IV; publ. p. *Br. Krusch*, 355.
Fries (*Hans*). Chronik; publ. p. *A. Büchi*, 363.
Godet (*Ph.*). Histoire littéraire de la Suisse française, 354.
Hermann Ritter, dit *Miles*. Chronik, 365.
Hirsch (*H.*). Die *Acta Muriensia* und die æltesten Urkunden des Klosters Muri, 357.
Knebel (*Jean*). Johannis Knebel, capellani ecclesiae Basiliensis, diarium, 365.
Krusch (*Br.*). Vita fratrum Jurentium, 356.
— Vita Galli confessoris triplex, 357.
Liebenau (*Th. de*). Die Chronisten des Stiftes Neuchâtel, 360.
— Diebold Schilling's Berner Chronik, 1424-1468, 361.
— Der Anonymus Friburgensis, 363.
Marius d'Avenches. Marii, episcopi Aventicensis chronica; publ. p. *Th. Mommsen*, 355.
Meier (*Gabriel*). Geschichte der Schule von St Gallen im Mittelalter, 357.
Œschli (*W.*). Winkelried, 367.
Offenburg (*Hermann*). Chronique de Bâle, 1443-1445, 364.
Passio sancti Sigismundi, 356.
Piaget (*A.*). La chronique des chanoines de Neuchâtel, 360.
Redlich (*O.*). Rudolf von Habsburg, 358.
Ringholz (le P. *O.*). Geschichte des fürstlichen Benediktinerstiftes von Einsiedeln, 359.
Röteler (die) Chronik, 1376-1428, 364.
Rosset (*V.*). Histoire littéraire de la Suisse romande, 354.
Schnürer (*G.*). Die Verfasser der sogen. Fredegar-Chronik, 355.
Seemüller (*J.*). Zur Kritik der Königsfelder Chronik, 358.
Sperrer (*J.*), dit *Brüglinger*. Chronique de Bâle, 1444-1446, 364.
Steinacker. Zur Herkunft und æltesten Geschichte des Hauses Habsburg, 358.
Stern (*A.*). Einige Bermerkungen über die sogen. Brennwaldsche Chronik, 366.
Tobler (*G.*). Die Chronisten und Geschichtschreiber des alten Bern, 361.
— Die Berner Chronik des Diebold Schilling, 1468-1484, 362.
Vetter (*F.*). Die Chronik des weissen Buches von Sarnen, 366.
Vita abbatum Acannensium, 356.
Vita Lucii, confessoris Curiensis, 356.
Vita Fridolini, confessoris Seckingensis, 356.
Walafrid Strabon. Vita beati Galli; publ. p. *R. Thuli*, 357.
Wyss (*G. de*). Geschichte der Historiographie in der Schweiz, 354.
— Ueber die *Antiquitates monasterii Einsiedlensis* und den *Liber Heremi* des Ægidius Tschudi, 358.
Zemp (*J.*). Die schwelzerischen Bilderkroniken und ihre Architektur-Darstellungen, 362.
Zeppelin (comte *E.*). Wer ist der Monacus Sangallensis? 357.
Zeumer (*Karl*). Der Monch von St Gallen, 357.

TURQUIE.

Azoury (*Legib*). Le réveil de la nation arabe dans l'empire turc, 346.
Brancoff (*D.-M.*). La Macédoine et la population chrétienne, 344.
Dussaud (*René*). Histoire et religion des Noçairis, 369.
Latin (*un*). Une confédération orientale comme solution de la question d'Orient, 343.

Voïnow (*I.-F.*). La question macédonienne et les réformes en Turquie, 343.

BIBLIOGRAPHIE.

Chevalier (*Ulysse*). Répertoire des sources historiques du moyen âge, 202.
Hæbler (*C.*). Bibliografia ibérica del siglo XV, 203.
Meyer. Grosses Konversations-Lexikon, 204.

GÉOGRAPHIE.

Demolins (*Edmond*). Les grandes routes des peuples. I : les Routes de l'antiquité, 141.
— II : les Routes du monde moderne, 142.
Joubert (*Joseph*). Stanley, le roi des explorateurs, 203.
Raveneau (*Louis*). 14e Bibliographie géographique annuelle, 440.

HISTOIRE DE L'ART.

Bourgeois (*Émile*). Rapport sur les archives d'art de la manufacture de Sèvres, 204.
Michel (*André*). Histoire de l'art, t. I, 149.

IDÉES MORALES, POLITIQUES ET SOCIALES.

Benoît-Lévy (*Georges*). Cités-jardins d'Amérique, 345.
Bouglé. Les rapports de l'histoire et de la science sociales, 440.
Darlu. Cournot et la politique, 440.
Dreyfus (*Robert*). La vie et les prophéties du comte de Gobineau, 339.
Finot (*J.*). Le préjugé des races, 353.
Pascal (*Carlo*). Dei e diavoli, saggi sul paganesimo morente, 224.
Ruffini (*Fr.*). La libertà religiosa, 155.
Tarde. L'accident et le rationnel en histoire, d'après Cournot, 440.

TABLE DES MATIÈRES.

ARTICLES DE FOND.

Pages

Louis Batiffol. Marie de Médicis 225
E. Driault. Napoléon Ier et l'Italie. 2e *et* 3e *parties* 50, 272
Édouard Rod. Jean-Jacques Rousseau et les affaires de Genève. La condamnation. 1

MÉLANGES ET DOCUMENTS.

M. Marion. A propos de la géographie judiciaire de la France sous l'Ancien régime : la question du ressort des présidiaux 80
Paul Sabatier. D'une bulle apocryphe de Clément IV déclarée authentique par la curie sous le pontificat de Benoît XIII, avec un *fac-similé*. 308
Eug. Welvert. Les révolutionnaires après la Révolution : Carnot 316

BULLETIN HISTORIQUE.

Bohême. 1899-1904; *suite,* par I. Goll 124
France. Le monument du roi Jean de Bohême, par G. Monod. 332
— Publications relatives au moyen âge, par C. Pfister. 89
— Révolution et premier Empire, par Rod. Reuss . . 96
— Histoire contemporaine, par André Lichtenberger et Gabriel Monod. 333
Suisse. Travaux relatifs aux sources de l'histoire du moyen âge; *1re partie,* par V. Van Berchem 354

CORRESPONDANCE.

Sens primitif et étymologie du mot *Religion,* par Théodore Reinach et Louis Havet. 368

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Gino Arias. I trattati commerciali della repubblica fiorentina. (**H. Hauser.**) 377
— Studi e documenti di storia del diritto. (**Id.**) . . 377

[Supplément au numéro de Novembre-Décembre 1905.]

Pages

James Bryce. Studies in contemporary biography. (**Alf. Stern.**). 387
F. von Demelitsch. Actenstücke zur Geschichte der Coalition von 1814. (**E. Driault.**) 382
Edmond Demolins. Les grandes routes des peuples. I : les Routes de l'Antiquité. (**H. Hubert.**) 141
— II : les Routes du monde moderne. (**R. Chaillé.**) 142
René Dussaud. Histoire et religion des Noçairis. (**Isidore Lévy.**) 369
Aug. Fournier. Der Congress von Châtillon, 1814. (**E. Driault.**). 382
V. Friese et E. Liesegang. Magdeburger Schœffensprüche. (**G. Gavet.**) 376
F.-P. Garofalo. Studî storici. (**G. Bloch.**) 147
W. D. Green. William Pitt, earl of Chatham. (**P. Bondois.**). 378
D. Halévy. Essais sur le mouvement ouvrier en France. (**Ch. Rist.**) 161
Fr. Kiener. Verfassungsgeschichte der Provence, 510-1200. (**René Poupardin.**). 374
André Michel. Histoire de l'art; t. I. (**L. Hourticq.**) . . . 149
Giov. Oberziner. Origine della plebe romana. (**Ch. Lécrivain.**). 145
Fr. Perry. Saint Louis. (**P. Bondois.**) 154
F. Ruffini. La libertà religiosa. (**G. Bonet-Maury.**) 155
Ch. Schmidt. Le grand-duché de Berg. (**Chr. Pfister.**) . . . 380
Albert Waddington. Le grand Électeur Frédéric-Guillaume. (**G. Blondel.**) 157

LISTE ALPHABÉTIQUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

ALLEMAGNE.

1. K. Akademie der Wissenschaften (Bavière) 184
2. K. Akademie der Wissenschaften (Berlin). 421
3. Baltische Studien 418
4. Bonner Jahrbücher 418
5. Braunschweigisches Magazin 419
6. Deutsche Rundschau 417
7. Forschungen zur Geschichte Bayerns 418
8. Freiburger Diœcezan-Archiv 419
9. Gœttingische gelehrte Anzeigen 178
10. Historisches Jahrbuch 179, 410
11. Jahrbuch des k. d. archæologischen Instituts . . . 410
12. Jahrbuch d. Geschichtsvereins f. Braunschweig. . . 419
13. Mitteilungen aus dem Stadtarchiv von Köln 419
14. Mitteilungen des Vereins f. Geschichte Nürnbergs . . 420
15. Neue Heidelberger Jahrbücher. 413

Pages
16. Neues Archiv d. Gesellschaft f. æltere d. Geschichtsk. 412
17. Philologus 411
18. Pommersche Jahrbücher. 420
19. Rheinisches Museum für Philologie 412
20. Theologische Quartalschrift. 414
21. Theologische Studien und Kritiken 415
22. Zeitschrift d. Altertumsgesellschaft Insterburg . . . 420
23. Zeitschrift d. histor. Vereins für Niedersachsen . . . 420
24. Zeitschrift f. d. Geschichte des Oberrheins 420
25. Zeitschrift f. deutsches Altertum 412
26. Zeitschrift f. katholische Theologie 415
27. Zeitschrift f. Kirchengeschichte 416

ALSACE-LORRAINE.

1. Revue d'Alsace 409

AUTRICHE-HONGRIE.

1. K. Akademie der Wissenschaften (Vienne) 426
2. Mitteilungen d. Gesellschaft f. Salzburg. Landeskunde. 424
3. Mitteilungen d. Instituts f. œsterreich. Geschichtsf . 422
4. Mitteilungen d. Musealvereins f. Krain. 426
5. Mitteilungen d. Vereins f. d. Gesch. d. D. in Bœhmen. 424
6. Steierische Zeitschrift für Geschichte 425
7. Századok 181
8. Zeitschrift d. Mæhrischen Landesmuseums 426

BELGIQUE.

1. Analectes de l'ordre de Prémontré 168
2. Annales de la Société pour l'histoire de la Flandre. . 168
3. Annales de l'Académie d'archéologie 169
4. Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg . 169
5. Annales du Cercle archéologique de Mons. 169
6. Archives (les) belges 169
7. Bulletin bibliographique du Musée belge 171
8. Bulletin de la Commission royale d'histoire 172
9. Bulletin du Cercle archéologique de Malines 172
10. Bulletin du Cercle hist. et archéol. de Courtrai . . . 173
11. Bulletin de la Société des Mélophiles de Hasselt. . . 172
12. Bulletin de la Société scientifique du Limbourg. . . 172
13. Bulletin de l'Institut archéologique liégeois 171
14. Leodium 173
15. Musée belge (le) 173
16. Ons Hemecht. 174
17. Revue belge de numismatique. 174
18. Revue bénédictine de l'abbaye de Maredsous 174
19. Revue de Belgique. 176

Pages

20. Revue de Bibliographie 175
21. Revue de droit international et de droit comparé . . 176
22. Revue de l'Instruction publique 176
23. Revue des bibliothèques et archives 177
24. Revue générale 176
25. Revue historique de l'ancien duché de Brabant . . . 176
26. Revue historique de l'ancien pays de Looz. 178

DANEMARK.

1. Aarbœger for nordisk Oldkyndighed. 200
2. Danske Magazin 200
3. Historisk Tidskrift. 199
4. Oversigt over videnskabernes Selskabs forhandlinger . 199
5. Videnskabernes Selskabs skrifter. 199

ESPAGNE.

1. Boletin de la r. Academia de la historia 197

ÉTATS-UNIS.

1. American (the) historical Review. 190

FRANCE.

1. Académie des inscriptions et belles-lettres. 406
2. Académie des sciences morales et politiques 407
3. Annales de Bretagne 167
4. Annales de la Société hist. et arch. du Gâtinais. . . 407
5. Annales des Sciences politiques 403
6. Annales du Midi 167
7. Bibliothèque de l'École des chartes 400
8. Bulletin critique 162, 392
9. Bulletin de Correspondance hellénique 164
10. Bulletin hispanique 401
11. Bulletin italien 401
12. Correspondance (la) historique et archéologique . . . 391
13. Correspondant (le) 403
14. Études par des PP. de la Compagnie de Jésus . . . 404
15. Journal des Savants 392
16. Moyen âge (le) 393
17. Nouvelle Revue historique de droit 165, 402
18. Polybiblion 163, 398
19. Révolution (la) française. 162, 391
20. Revue africaine. 167
21. Revue champenoise et bourguignonne 409
22. Revue critique d'histoire et de littérature 163, 399
23. Revue de Gascogne 168
24. Revue de Géographie 165

Pages
25. Revue de l'Agenais 408
26. Revue de l'histoire des religions 402
27. Revue (la) de Paris 405
28. Revue de Saintonge et d'Aunis 409
29. Revue des Bibliothèques. 165
30. Revue des Études anciennes 162, 390
31. Revue des Études historiques 390
32. Revue des Études rabelaisiennes 402
33. Revue des Questions historiques 389
34. Revue d'histoire de Lyon 168
35. Revue d'histoire moderne et contemporaine 162, 390
36. Revue d'histoire, rédigée à l'État-major. 401
37. Revue du Béarn et du Pays basque 408
38. Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France . . 166
39. Société nationale des Antiquaires de France 166
40. Travaux de l'Académie nationale de Reims 409

GRANDE-BRETAGNE.

1. Athenaeum (the) 183
2. Edinburgh Review. 186
3. English (the) historical Review 184
4. Scottish (the) Review. 188

ITALIE.

1. Deputazione di storia patria per la Romagna 195
2. Nuovo archivio veneto 195
3. Rivista storica italiana 192

Chronique et Bibliographie 201, 427
Index bibliographique 450
Erratum 449

L'un des propriétaires-gérants, G. Monod.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

BINDING SECT. JUL 12 19

D
1
R6
t.89

Revue historiqu

PLEASE DO NOT RE
CARDS OR SLIPS FROM T

UNIVERSITY OF TORONT